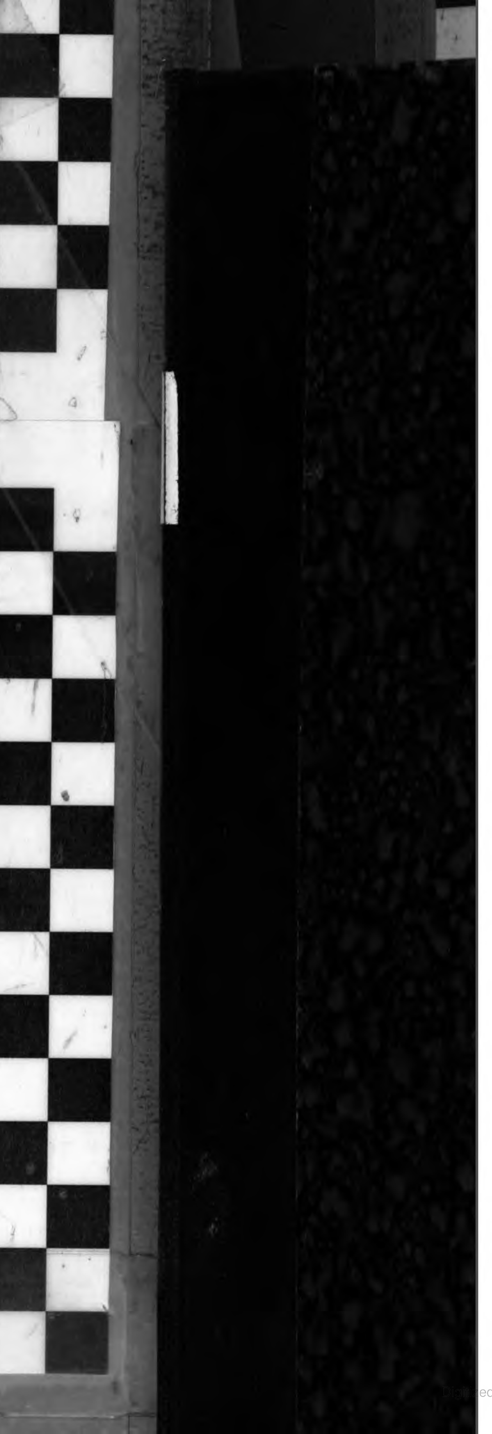







UNIVERSITY OF MINNESOTA
OMNIBUS ARTIBUS
COMMUNE VINCULUM

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVII DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1907

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1907.





JEAN BERNIER DE FAYT

ABBÉ DE SAINT-BAVON DE GAND

1350-1395

D'APRÈS DES DOCUMENTS VATICANS.

Suite (4e livr. 1906, p. 359-381).

II.

Combien de temps Jean de Fayt resta-t-il à Avignon avant d'aller prendre possession de son siège abbatial, c'est ce qu'il est impossible de fixer avec exactitude, faute d'un répertoire complet des documents de l'abbaye de St-Bavon. Nombreux sont les actes pontificaux adressés à Jean de Fayt ou donnés en sa faveur, mais on n'en peut rien déduire de certain sur son séjour en curie. Je suis porté à croire qu'il y resta jusqu'en 1353 ou 1354 et y revint à plusieurs reprises dans la suite. Clément VI et ses successeurs utilisèrent ses talents, et le recueil des sermons de notre abbé montre qu'il eut plus d'une fois l'honneur de prendre la parole devant le pape.

L'index des sermons dans les manuscrits de Douai et de Mons en signale un sur S. Étienne, prêché à Avignon devant Clément VI en 1362 [1]. La date de 1362 ne

---

[1] *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1903, p. 714. Le manuscrit de Namur, non paginé, donne la date incomplète de M° CCC° (*Anal. Boll.*, t. I, p. 521).

convient plus à Clément VI, décédé le 6 décembre 1352; celle de 1362 ne convient pas davantage à Innocent VI, mort le 12 septembre 1362. Ou bien le sermon a été prêché devant Innocent VI, couronné le 23 décembre 1352, ou, si ce fut devant Clément VI, il faut le placer en 1351, époque où Jean de Fayt était certainement à Avignon; on pourrait alors supposer que l'auteur a daté son discours d'après le style de Noël suivi par la Chambre apostolique.

Du 28 août 1351 nous avons une supplique de Jean de Fayt présentée à Clément VI en faveur de son clerc et familier, Thierry Vayron, du diocèse de Cambrai, personnage qui servait de procureur en curie romaine aux prélats belges (1).

Le 22 février 1352 fut un jour historique dans la vie de Jean de Fayt. Il eut l'honneur de prêcher devant Clément VI dans la chapelle papale, alors que le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, du titre de Ste-Marie au Transtévère, chantait la messe, et d'y promulguer une décision papale « en présence des seigneurs cardinaux, de nombreux évêques et d'autres clercs » sur les rubriques à observer dans la célébration des fêtes qui tomberaient le jour des Cendres. Le 22 février de cette année était précisément le jour des Cendres, qui coïncidait avec la fête

(1) Thierry Vayron obtint un canonicat avec prébende de St-Quentin à Ste-Aldegonde de Maubeuge le 28 août 1351 (Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 2268; *Reg. Avin.* 255, f. 253), et figure en cette qualité le 17 mars 1352 (*Reg. Avin.* 117, f. 295v; cf. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, t. XXVIII, p. 67). Le 13 février 1353 il est signalé comme chanoine de Maubeuge et curé de Pipaix (*Reg. Avin.* 123, f. 430). Le 26 janvier 1354 il échange la cure d'Enghien avec Corneille Cupere pour la chapellenie de St-Nicolas à la léproserie de Lessines (*Reg. Avin.* 128, ff. 164-165; *Annales du Cercle archéolog. d'Enghien*, t. VI, pp. 248-250). On le rencontre de 1352 à 1354 comme procureur des abbés de St-Bavon et de St-Denis-en-Broqueroie à la Cour d'Avignon (Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 216, 243, 253, 265, 280, 291, 294, 305, 306).

de la Chaire de St-Pierre. Le pape décidait que les Cendres auraient la priorité et que la fête coïncidente serait remise au lendemain. Le sermon de l'abbé de St-Bavon est conservé ; il commence par ces mots : « Quid superbis », et, dans le recueil qu'il a fait de ses sermons, Jean de Fayt l'a fait précéder des indications historiques que nous venons de rapporter et du texte du décret (1). Ces indications sont confirmées par les « rubrice nove » qu'on retrouve dans les anciens bréviaires, notamment dans celui de Venise de 1478 (2).

Le jour était trop favorable pour ne pas présenter au pape quelque supplique en faveur d'un parent ou d'un ami. Jean de Fayt songea à son neveu, portant le même nom que lui, fils de Baudouin de Fayt et clerc du diocèse de Cambrai, et à son propre frère, également appelé Jean, en faveur desquels il obtint pour le premier une lettre d'expectative de bénéfice à la collation de l'évêque et du chapitre de Cambrai (3), et pour l'autre une grâce semblable à la collation de l'abbesse de Maubeuge (4).

---

(1) Ms. de Douai, f. 29v ; Ms. de Mons, f. 22v ; *Catalogue général des manuscrits* (de France), t. VI, 1878, p. 301.

(2) Mercati, dans *Rassegna gregoriana*, t. II, 1903, pp. 422-423.

(3) *Reg. Avin.* 117, f. 310v. Le 12 mai 1353, à la demande de son oncle, qui avait sollicité pour Jean, fils de Baudouin, alors étudiant à Paris, un canonicat avec expectative de prébende à St-Pierre de Douai ou à St-Germain de Mons, Innocent VI lui conféra ce dernier bénéfice (*Reg. Suppl.* 23, fol. 159 ; *Reg. Avin.* 124, ff. 225-225v).

(4) Jean de Fayt, frère de l'abbé de St-Bavon, clerc du diocèse de Cambrai, doit être celui auquel Clément VI accorda le 22 février 1352 une expectative de bénéfice à la collation de l'abbesse de Maubeuge (*Reg. Avin.* 117, f. 311) et, le 3 avril suivant, une grâce de même nature à la collation de l'évêque et des chapitres de Liége (*ib.*, f. 311v). Dans une supplique du 16 mars 1353 l'abbé de St-Bavon parle de son frère, étudiant à Paris, déjà pourvu d'une chapellenie de 19 livres et de deux expectatives par Clément VI et demande pour lui un bénéfice d'une valeur de 25 marcs à la collation de l'évêque de Liége, et, comme le pape ne l'avait pas accordée, il sollicite un canonicat avec prébende de St-Quentin à Maubeuge (*Suppl.* 23, f. 114). Comme une lettre de

Le 3 avril suivant, une nouvelle supplique en faveur de Jean de Fayt, clerc du diocèse de Cambrai, probablement le frère de l'abbé, était agréée, et l'intéressé obtenait une lettre d'expectative de bénéfice à la collation des chapitres et des chanoines du diocèse de Liége ([1]). Une autre supplique présentée le 16 mars suivant au nouveau pape Innocent VI, en faveur de son frère, étudiant à Paris, à l'effet de lui obtenir un bénéfice à la collation de l'évêque de Liége, nonobstant les deux lettres d'expectative accordées par Clément VI et auxquelles l'intéressé était prêt à renoncer, n'eut pas de suite ([2]), tandis que la demande d'un canonicat avec prébende de St-Quentin à Ste-Aldegonde de Maubeuge fut accordée ([3]).

Grégoire XI lui donne le nom de Jean Bernerii (*Reg. Avin.* 177, f. 415), c'est de lui qu'il est question dans une liste des chanoines de St-Quentin non datée, mais qui remonte à cette époque (*Analectes*, XXVIII, p. 67). Le 30 mai 1357 il est signalé dans une supplique de son frère comme maître ès-arts, curé d'une des deux portions de l'église N. D. à Ardembourg et chapelain dans celle de St-Bavon de la même ville, chanoine avec expectative de prébende à Maubeuge. Au lieu du canonicat de Tournai que l'abbé sollicitait pour lui, Innocent VI lui accorda l'expectative d'une prébende à St-Géry de Cambrai (*Reg. Suppl.* 27, f. 139; *Reg. Avin.* 137, ff. 169v-170). Il l'avait certainement obtenue avant le 27 janvier 1371, date à laquelle Grégoire XI lui accorda l'expectative d'une prébende à Cambrai (*Reg. Avin.* 177, f. 415). Le 27 mai et le 10 décembre 1383, il disputait la prébende laissée vacante par la promotion de Jean T'Serclaes à l'évêché de Cambrai (*Reg. Avin.* 233, f. 460 ; 235, f. 218).

([1]) *Reg. Avin.* 117 f. 311v.

([2]) Supplicat abbas S. Bavonis Gandensis quatenus fratri suo Johanni de Fayt, clerico Cameracensis diocesis, studenti Parisius... (*Reg. Suppl.* 23, f. 114). En marge et en face de la première demande : ad istam non respondet papa.

([3]) *Ib.* Le même jour Jean de Fayt présenta une requête pour son familier, Me Jean Jacoberti de Hornaing, clerc du diocèse d'Arras, lic. en droit et ès-arts, à l'effet de lui faire octroyer une expectative de prébende à N. D. d'Anvers (*ib.*). Jean Jacobert obtint un canonicat à Cambrai le 5 janvier 1371 (*Reg. Avin.* 173, f. 554), et, le 14 février suivant, un canonicat à Liége (*ib.*, 175, f. 460). Il était déjà chanoine d'Haeltert (*ib.*).

Le 12 mai de la même année, Jean de Fayt eut encore l'honneur de prêcher devant le pape, c'était en la fête de la Pentecôte [1]. L'abbé de St-Bavon présenta en ce jour une requête en faveur de son neveu Jean de Fayt, fils de Baudouin, à l'effet de lui faire obtenir un canonicat à St-Pierre de Douai ou à St-Germain de Mons [2]. Cette dernière faveur lui fut accordée. Le 18 juin suivant, nouvelle requête pour son familier, maître Wautier Achillas, clerc du diocèse de Tournai, licencié en droit, chapelain à St-Jean de Gand et marguillier des églises de l'Écluse et de Havekinsware [3], et pour deux de ses parentes, qu'il désignerait à la chancellerie, à l'effet de les faire recevoir dans les monastères de Denain et de Ghislenghien [4]. La faveur ne fut octroyée que pour une d'elles, Jeanne de Fayt, sans doute une fille de Baudouin, laquelle obtint un lettre d'entrée pour Denain [5].

Le 18 janvier 1354, l'abbé de St-Bavon adressa une supplique pour Jean Vayron, prêtre du diocèse de Cambrai, curé de Ste-Marguerite à Tournai, que l'abbé présentait à la chapellenie de St-Bavon d'Ardembourg, vacante par le décès de Guillaume Woelpont [6]. Une note autographe d'un cartulaire de l'abbaye nous apprend que

---

(1) Ms. de Douai, f. 92; Ms. de Mons, f. 70v: Sermo factus coram Innocentio papa VI° in die Pentecostes. Le Ms. de Metz porte l'indication: Sermo domini abbatis de S. Bavone, Tornacensis dyocesis, factus in die Penthecostes coram papa Innocentio a° 1353: Dedit dona hominibus.

(2) *Reg. Suppl.* 23, f. 159; *Reg. Avin.* 124, f. 225.

(3) *Reg. Suppl.* 23, f. 211. Jean de Fayt obtint en ce jour pour Wautier Achillas la cure d'Audegem vacante par résignation de Nicolas de Vincens (*Reg. Avin.* 123, f. 269; cf. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, nos 2065, 2075, 2224). Le 9 juin 1364, Urbain V lui conféra une expectative de canonicat à Tournai (*Reg. Avin.* 156, f. 414).

(4) *Reg. Suppl.* 23, f. 211.

(5) *Reg. Avin.* 155, f. 608v.

(6) *Reg. Suppl.* 25, f. 12.

le mercredi de la Pentecôte (4 juin) 1354, l'abbé obtint d'Innocent VI l'autorisation de continuer les offices dans l'abbaye, malgré l'interdit lancé contre la partie du comté de Flandre relevant de la France, parce que le monastère se trouvait sur les terres de l'Empire « qui quidem vive vocis oraculo dixit quod sic » (1). Deux bulles du 8 juin suivant lui accordent des indults de célébrer avant le jour et d'avoir l'autel portatif (2).

Les actes indiqués jusqu'ici ne sont pas de nature à infirmer la supposition que l'abbé Jean de Fayt aurait séjourné quelques années à Avignon (3). A quelle époque se rendit-il à Gand? Impossible de le dire tant que nous ne posséderons pas un cartulaire complet ou des régestes exacts des documents de l'ancienne abbaye de St-Bavon. Le recueil des sermons de Jean de Fayt contient un « sermo factus in jocundo adventu dicti domini abbatis ad suum conventum » (4); malheureusement il n'y a pas de date et le contenu ne laisse rien soupçonner des difficultés auxquelles sa nomination donna lieu, ni de l'époque de son arrivée. « Gratia vobis et pax », tel était le thème de son discours emprunté à S. Paul (Rom. I). Lorsque des amis viennent de loin visiter leurs amis, ils ont coutume après la salutation d'usage de leur apporter des présents. Le prélat doit être l'ami du troupeau qui lui est confié

(1) Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de St-Bavon*, p. 127 ; documents, p. 69.

(2) *Reg. Avin.* 125, f. 83 ; 128, f. 609.

(3) Parlant de la nomination abbatiale de Jean de Fayt, M. Hauréau dit : « mais s'il ne dédaigna pas le titre, il différa beaucoup d'aller remplir les devoirs de sa charge ; *il prêchait encore* en 1362 devant Innocent VI, en la ville d'Avignon » (p. 236). Entre 1350, mettons même 1354, et 1362 il y a de la marge et le temps nécessaire d'aller d'Avignon à Gand. On peut s'étonner à bon droit de la façon de parler de M. Hauréau, d'autant plus que l'index des sermons de Jean de Fayt signale sa présence à Gand le 22 février 1357, ou peut-être le 14 février 1358, si l'indication est donnée d'après le style gallican.

(4) Ms. de Mons, ff. 113v-115.

et il doit en être aimé ; c'est ce qu'il est facile de prouver par l'Ecriture et par les Pères. Il leur souhaite donc la grâce, principe de salut, laquelle est surtout donnée aux vrais religieux, dont les œuvres ont un mérite particulier en raison de leurs vœux. L'observance des vœux procure la véritable paix, et c'est celle-ci qu'il leur souhaite. Le sermon était bien charpenté ; pour la circonstance c'était peut-être banal, mais prudent.

Un acte du 3 décembre 1355 me semble indiquer qu'il avait à cette date pris possession de son abbaye et constaté l'insuffisance du nombre des religieux. Il sollicita la faculté de recevoir six candidats à son gré, mais ne l'obtint que pour trois [1]. Le 20 juin 1356, il fut chargé par le pape de protéger les biens des Guillelmites de Bernardfagne au diocèse de Liége [2].

Une lettre du comte de Flandre du 4 février 1357, jour où l'abbé figure dans une charte de l'abbaye de Doorescele [3], nous apprend que l'abbé de St-Bavon avait fait la visite de l'abbaye d'Eename, que l'abbé Jean Buc avait trouvée dans un état de ruine matérielle, et avait fait une ordonnance pour l'administration de ses biens. En place du receveur établi par l'évêque, le comte, d'accord avec l'abbé, établissait Jean van Pelchem [4]. Bien que partisan

---

[1] *Reg. Suppl.* 26, f. 275; *Reg. Avin.* 130, f. 436v. Le même jour, il sollicite pour son chapelain, Mathieu Sayn, prêtre du diocèse du Mans, un bénéfice à la collation de l'évêque d'Angers. Le pape accorda l'expectative « à la collation ou à la présentation de l'abbé lui-même ». (*Reg. Suppl.* 26, f. 275.

[2] *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XIII, p. 232.

[3] Archives de l'État à Gand, Doorezeele, Charte orig. Le jour des Cendres de cette année ou de 1358 l'abbé de St-Bavon se trouvait dans son monastère, où il fit le sermon de circonstance (Ms. de Mons, ff. 36v-40v).

[4] DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male*, t. II, p. 163; cf. *Chronique des abbés d'Eename*, ap. BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, pp. 125-126.



de Baudouin Borluut, le comte de Flandre avait cependant accepté la nomination papale de Jean de Fayt, et, soit par nécessité, soit par l'effet des grandes qualités de l'abbé, entretenait d'excellentes relations avec lui. Un prêt de mille livres parisis consenti à la requête « et grand besoing » du comte était reconnu par Louis de Male le 10 avril suivant (1).

Le 30 mai 1357, l'abbé de St-Bavon intervient de nouveau en faveur de son frère Jean, maître ès-arts, curé de N. D. d'Ardembourg et chapelain de St-Bavon dans cette ville, chanoine avec expectative de prébende de St-Quentin à Maubeuge, à l'effet de lui faire concéder un canonicat à Tournai. Le pape préféra ne pas monter si haut et accorda l'expectative pour St-Géry de Cambrai (2).

Le 23 juillet suivant, il intercéda pour son parent et notaire Jacques de Blaugies, clerc du diocèse de Cambrai, chanoine de Ste-Gertrude de Nivelles et chapelain au béguinage d'Ardembourg, à l'effet de lui obtenir un bénéfice à la collation de l'abbé lui-même (3), ce qui fut accordé, et en même temps pour son familier, Gilles du Jardin, (*de Gardino*), clerc du diocèse de Cambrai, et pour son propre parent Nicolas de Hamel, également clerc du diocèse de Cambrai, pour lequel il sollicitait un bénéfice à la collation de l'abbé de Lobbes (4).

(1) DE LIMBURG-STIRUM, *Cartul.*, t. II, pp. 423-424.

(2) *Reg. Suppl.* 27, f. 139; *Reg. Avin.* 137, f. 169.

(3) *Reg. Suppl.* 27, f. 175v; Jacques de Blaugies, cité comme chanoine de Nivelles le 17 janvier 1357 (*Reg. Avin.* 136, f. 266), obtint le 17 décembre 1361 la marguillerie de St-Michel à Gand (*Reg. Avin.* 145, f. 198). Il fut privé de son canonicat de Nivelles par Clément VII pour attachement à Urbain VI le 28 juin 1379 (*Reg. Avin.* 221, f. 343; 222, f. 612).

(4) *Reg. Suppl.* 27, f. 175v. Le 15 mai 1360, Gilles *de Gardino* n'avait encore qu'une lettre d'expectative à la collation du chapitre de Tournai; il en obtint une autre à la collation de l'abbaye de St-Ghislain (*ib.*, 31, f. 112). Nous voyons un personnage de ce nom

Le 14 juillet 1359, Jean de Fayt obtint d'Innocent VI la confirmation de l'établissement d'une chapellenie fondée par Olivier de Zinghem dans la chapelle de la Vierge, à l'église paroissiale de St-Sauveur à Gand (1).

Le 15 mai 1360, il intercède de nouveau pour Gilles *de Gardino*, pour lui faire obtenir la chapellenie de Ste-Barbe à N. D. d'Anvers, vacante par promotion de Jean Veynne à l'épiscopat (2), mais il ne réussit qu'à lui faire octroyer un bénéfice à la collation de l'abbaye de St-Ghislain (3).

Le 17 décembre 1361, il intervient de nouveau pour son parent Jacques de Blaugies, pour lequel il demande la coustrerie de l'église St-Michel à Gand (4). Le même jour, il obtenait du pape confirmation d'une chapellenie fondée par lui dans la chapelle de N. D., dans l'enceinte de la paroisse de St-Sauveur « pour le repos de son âme et de celle de ses parents » (5). Le 22 du même mois, il intervient pour son neveu Baudouin de Fayt, pour lequel il sollicite un canonicat de St-Géry à Cambrai (6), pour son parent

---

figurer le 18 juin 1361 comme diacre et recteur de l'église de Ste-Madeleine à Tournai (*Reg. Avin.* 145, f. 433) et le 17 avril 1363 comme chapelain du château de Louvegnies (*Reg. Avin.* 154, f. 63). Le 30 juin 1364 il fut nommé chanoine de St-Géry à Cambrai (*Reg. Avin.* 157, f. 330v) et autorisé le 28 mai 1365 à résider à l'Université (*Reg. Avin.* 159, f. 246). Il fut nommé chanoine de St-Quentin à Maubeuge avec expectative de prébende, nonobstant son canonicat de St-Géry le 29 décembre 1371 (*Reg. Avin.* 179, f. 456v) ; il en devint plus tard prévôt (*Analectes*, XXVIII, p. 68).

(1) *Reg. Avin.* 141, f. 575v. Van Lokeren (*Docum.*, p. 73) donne la date du 31 juillet (2 cal. pour 2 id.).

(2) Je n'ai pu identifier le nom de l'évêché, en cherchant le nom de l'évêque dans les listes d'Eubel.

(3) *Reg. Suppl.* 31, f. 112.

(4) *Ib.* 33, f. 279v.; *Reg. Avin.* 145, f. 198.

(5) *Reg. Avin.* 145, f. 468. Van Lokeren (*Docum.*, p. 76) dit le 16 décembre (16 cal. januar. = 17).

(6) Baudouin de Fayt est désigné comme clerc du diocèse de Cambrai (*Reg. Suppl.* 33, f. 307). La bulle de provision l'appelle Baudouin

Nicolas de Hyrchon, chanoine de Huy et marguiller de Moerkerke (diocèse de Tournai) (1), et pour Guillaume *de Frigido monte*, clerc du diocèse de Tournai (2).

Jean de Fayt se trouvait en ce moment à Avignon, où, le jour de l'Épiphanie 1362, il prêcha devant le pape (3). Le 15 mars suivant, il obtint un indult de pouvoir bénir les linges d'autels et vêtements sacerdotaux (4).

L'année 1363 nous fait rencontrer une nouvelle série de suppliques. Urbain V a succédé à Innocent VI. Le 27 mars, l'abbé intervient pour faire confirmer par le nouveau pape l'expectative de prébende à St-Géry de Cambrai, déjà accordée par son prédécesseur pour son neveu Baudouin de Fayt (5), et sollicite pour un autre neveu, Henri Petitfrère, clerc du diocèse de Cambrai, un canonicat avec expectative de prébende à Anvers (6). Le 7 avril il

---

de Fayo (*Reg. Avin.* 147, f. 47). Le mandat de l'installer à St-Géry fut donné par Urbain V le 27 mars 1363 (*Reg. Avin.* 151, f. 555v) ; il y est appelé *de Fait.*

(1) Nicolas de Hyrchon (Hirson ?), clerc du diocèse de Cambrai, obtint une grâce d'expectative le 2 novembre 1351 (*Reg. Avin.* 117, f. 299). La grâce sollicitée par l'abbé de Gand, le 22 décembre 1361, fut accordée (*Reg. Avin.* 145, f. 247).

(2) Le 27 septembre 1363, il obtint l'expectative d'un bénéfice à la collation du chapitre de Ste-Croix à Liége (*Reg. Avin.* 151, f. 501). Il est difficile de distinguer les personnages de ce nom qui figurent à cette époque dans les actes pontificaux. L'un d'eux, Guillaume Van Coudenberghe, succéda comme évêque urbaniste de Tournai à Jean van West (voir *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 73, pp. 683-684).

(3) Ms. de Douai, f. 7 ; Ms. de Mons, f. 6-9. Ce Ms. fournit la note suivante : iste sermo debet esse post sermonem de S. Stephano. Le compilateur du recueil, sans doute l'auteur lui-même, a suivi l'ordre du cycle liturgique.

(4) *Reg. Avin.* 148, f. 507v.

(5) *Reg. Suppl.* 36, f. 112v ; *Reg. Avin.* 151, f. 555v.

(6) *Reg. Suppl.*, l. c. ; *Reg. Avin.* 150, f. 486. Le 28 janvier 1371, Grégoire XI le nomme encore chanoine de Seclin (*Reg. Avin.* 179, f. 306).

sollicite pour son parent Gilles du Jardin (*de Gardino*), diacre du diocèse de Cambrai, chanoine de St-Ursmer à Lobbes et chapelain du château de Louvegnies, un bénéfice à la collation de l'évêque de Cambrai (1), grâce qui fut accordée le 17 du même mois (2).

Le 25 avril 1363, il assistait à Paris au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens réuni à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, et le présidait avec les abbés de St-Denis et de St-Médard de Soissons (3). Il y prononça le sermon d'ouverture (4).

Une supplique du 14 mai 1363 nous apprend qu'en ce moment l'abbé de St-Bavon était éloigné d'Avignon. Pierre de Cros, dit le cardinal d'Auxerre († 23 septembre 1361), l'avait désigné avec Aimery de Beaufort, évêque d'Arras, et Jean du Pin, prieur de St-Martin-des-champs à Paris comme exécuteur testamentaire. L'évêque d'Arras avait suivi de près son ami dans la tombe (6 oct. 1361), et comme Jean de Fayt se trouvait éloigné de la curie, le prieur de St-Martin sollicitait l'adjonction d'un nouvel exécuteur dans la personne de Geoffroy, évêque d'Autun, ami du défunt (5). Cette pièce, en nous faisant connaître un ami de l'abbé de St-Bavon, jette quelque nouveau jour sur ses relations à la cour d'Avignon et sur les protecteurs qu'il y comptait.

Le 31 mars 1364, le pape le désigna avec l'évêque de Tournai conservateur des biens et privilèges des Ermites de St-Augustin de Gand (6), et, le 8 octobre suivant, le

(1) *Reg. Suppl.* 36, f. 120.
(2) *Reg. Avin.* 154, f. 63.
(3) Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 71.
(4) Ms. de Douai, ff. 143-145v; Ms. de Mons, ff. 110-112.
(5) *Reg. Suppl.* 37, f. 35v. L'abbé de St-Bavon était mandataire du cardinal Pierre pour toucher les revenus du prieuré de Donchery, au diocèse de Reims (Van Lokeren, *Docum.*, pp. 74-75).
(6) *Reg. Avin.* 158, f. 597.

pria d'intervenir pour rétablir la paix entre le comte de Hainaut et le comte de Liches (1).

Le 4 juin 1366, il sollicite pour Mathieu Wagheneere, maître ès-arts, clerc du diocèse de Cambrai, le canonicat et la prébende de St-Hermès à Renaix vacants par suite du mariage de Jean la Garrige (2).

Quelques jours plus tard nous le voyons chargé d'une mission plus délicate (3). Le chapitre de St-Pierre de Lille revendiquait vis-à-vis de l'évêque de Tournai le privilège de l'exemption. Le conflit remontait déjà à plusieurs années. Momentanément pacifié, grâce aux allures conciliantes de l'évêque André Ghini, il renaissait avec plus d'âcreté sous son successeur Philippe d'Arbois. En 1361, celui-ci prétendit faire la visite canonique de la collégiale, et, sur le refus du chapitre, de recevoir son délégué, Jacques Bourgeois, doyen de la chrétienté de Lille, lança l'excommunication contre les rebelles. Le chapitre en appela au pape le 5 novembre 1361. Le 30 mars 1362, le pape délégua l'abbé de St-Nicaise de Reims pour examiner le différend (4). Le commissaire apostolique se mit en devoir de citer les parties, mais entretemps le chapitre de St-Pierre présentait au pape une requête pour modifier quelques erreurs glissées dans la lettre du 30 mars, et insérer dans une nouvelle commission que le chapitre était soumis à la juridiction immédiate de l'archevêque de Reims, ce que le pape accorda dans une lettre du 3 septembre suivant (5).

---

(1) *Reg. Vatic.* 246, f. 366 ; LECACHEUX, *Lettres secrètes et curiales d'Urbain V*, t. I, p. 208, n. 1294 ; sur ce différend, voir E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, pp. 77-92.

(2) *Reg. Suppl.* 43, f. 187v ; *Reg. Avin.* 162, f. 316 ; 164, f. 370.

(3) *Reg. Avin.* 162, ff. 624v-625 ; annexe VI.

(4) *Reg. Avin.* 149, ff. 609-609v.

(5) *Reg. Avin.* 148, ff. 557-557v.

Cependant les incidents se multipliaient et envenimaient le différend. Des délégués du chapitre agissaient à Avignon; le comte de Flandre insistait pour qu'on terminât l'affaire, sous peine d'arrêter les revenus du chapitre placés sous sa domination; on n'arrivait pas à une conclusion. Une dénonciation envoyée à Rome et dévoilant de graves abus contre la discipline, y produisit un grand émoi. Ce n'était rien moins que l'écolâtre qui était mis en jeu, un personnage bien connu dans l'Université de Paris et qui avait été plus d'une fois envoyé à Avignon par ses confrères de Lille, des chanoines et des chapelains de St-Pierre. D'où venait l'accusation? Evidemment du côté de l'évêque, appuyé par le comte de Flandre. Bien que l'affaire fut pendante devant Jean de Blauzac, cardinal de St-Marc, le pape usa d'autorité et décréta une visite canonique du chapitre. Son choix se porta sur l'abbé de St-Bavon, auquel il confia la mission de visiteur et de réformateur par lettre du 11 juin 1366 (1).

Jean de Fayt se rendit à Lille à la fin de septembre ou au commencement d'octobre et consacra cinq jours à la visite du chapitre (2). L'acte de visite, dont on ne possède plus le texte, était daté du 8 octobre, et le délégué du chapitre dut aller le chercher à l'abbaye de St-Amand, monastère de profession de Jean de Fayt, que celui-ci avait voulu saluer lors de son retour à Gand. Un an après, l'abbé de St-Bavon s'informait encore de l'observation de ses ordonnances, ses pouvoirs perdurant jusqu'au moment où elles auraient sorti tout leur effet. Je n'oserais pas dire avec Mgr Hautcœur que cette visite sanctionnait le privilège de l'exemption. Si le chapitre ne cessait de revendiquer cette glorieuse prérogative, c'était bien pour

(1) *Reg. Avin.* 162, ff. 624v-625 ; annexe VI.

(2) Le sermon prononcé à l'occasion de la visite se trouve dans le ms, de Douai, f. 173v, dans celui de Mons, f. 171.

être placé d'une manière immédiate sous l'autorité du Saint-Siège, mais aussi, comme Rome était loin, c'était également, dans une certaine mesure, pour s'affranchir d'un contrôle trop minutieux et d'une dépendance trop grande vis-à-vis de l'ordinaire et du métropolitain. La mesure prise par Urbain V fut une mesure exceptionnelle provoquée par des abus ([1]). En 1380 l'adhésion du chapitre à Clément VII fut récompensée par une bulle d'exemption, datée d'Avignon le 9 octobre. C'était le bon moment pour résoudre une question qui n'était pas tellement claire ([2]).

Les années 1366 et suivantes nous offrent toute une série d'actes, suppliques et concessions de faveurs, dans lesquels intervient Jean de Fayt.

Le 24 novembre 1366, il se fit donner des conservateurs pour son abbaye ([3]), de même le 27 janvier 1371 ([4]). Le 29 décembre 1371, il obtint l'autorisation de conférer librement la chapellenie de N. D. dans l'église paroissiale de Beivardskerke, vacante par résignation de Jacques Lokerman ([5]), de même la chapellenie de l'hôpital de St-Bavon à Gand, vacante par la promotion de Pierre de Blaugies à une prébende de St-Amé de Douai ([6]) et trois

---

([1]) Sur toute cette affaire, voir Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de St-Pierre de Lille*. Lille, Quarré, 1897, t. II, pp. 60-77.

([2]) Hautcœur, *ib.*, pp. 98-99; *Reg. Avin.* 238, f. 557.

([3]) *Reg. Avin.* 163, f. 386.

([4]) *Reg. Avin.* 173, f. 232. Le 23 novembre 1371, il eut de nouveau l'autorisation de célébrer avant le jour (*Reg. Avin.* 174, f. 260).

([5]) *Reg. Avin.* 173, f. 557v. Jacques Lokerman était, le 17 avril 1376, chapelain de N. D. à Zwyndrecht, de St-Martin à St-Jacques de Gand et de St-François au béguinage de Bruges (*Reg. Avin.* 200, f. 172). On rencontre un personnage de ce nom, recteur de l'église de Mourcourt, le 19 mai 1384 (*Reg. Avin.* 238, f. 467).

([6]) *Reg. Avin.* 173, f. 559v. Je suis porté à croire que ce personnage, qui figure le 3 décembre 1371 comme recteur de la paroisse de Caedzand et coustre d'Ekkerghem (*Reg. Avin.* 174, f. 371) et qui fut nommé chanoine de St-Paul à Liége avec expectative de prébende le

autres bénéfices à la collation de son monastère ([1]). Le même jour, à la requête de l'abbé et du couvent, le pape chargea l'évêque de prendre des informations au sujet des demandes qui lui étaient présentées de leur part. Vu la distance qui séparait l'endroit dit l'ancien et le nouveau Weerd de l'église paroissiale, et les dangers que couraient les habitants en temps d'inondation, l'abbé et son couvent sollicitaient l'autorisation d'y ériger une chapelle avec cloches et d'y établir un chapelain perpétuel avec dotation fixe ([2]). En outre, comme il y avait défaut de bras pour cultiver les biens de l'abbaye et endiguer ses propriétés, ils sollicitaient la faculté d'inféoder ou de donner en bail emphythéothique cinquante mesures de terre ([3]).

Le 21 février 1372, Jean de Fayt obtenait l'autorisation de créer tabellions, Jean Olivier ([4]), Jacques d'Hunanville et Gérard *de Gardino*, clercs du diocèse de Tournai ([5]). Le même jour, à la requête du comte de Flandre, Louis de Male, le pape chargeait l'évêque de Tournai d'examiner si les propositions d'échange que faisait le comte pour la maison de Laethem-St-Martin, qui relevait de l'abbaye, étaient équitables ([6]). Le 11 octobre suivant, l'autorisation d'inféoder cinquante mesures de terres à Weerd était accordée à l'abbaye ([7]). Le 7 décembre de la même année,

---

28 janvier suivant (*Reg. Avin.* 179, f. 240) était un proche, peut-être le frère de Jacques de Blaugies, dont nous avons parlé plus haut, et conséquemment parent de notre abbé. La possession des bénéfices de Caedzand et d'Ekkerghem, à la collation de St-Bavon, corrobore cette supposition.

([1]) *Reg. Avin.* 173, f. 565.
([2]) *Ib.*, f. 552v.
([3]) *Ib.*, f. 547v.
([4]) *Reg. Avin.* 184, f. 616.
([5]) *Ib.*, 185, f. 571.
([6]) *Ib.* 185, ff. 223v-224.
([7]) *Ib.*, ff. 423v-424.

à la suite d'une requête motivée, il obtenait que les églises paroissiales de St-Michel et de St-Sauveur à Gand, de N. D. et de St-Jean à l'Ecluse et de St-Nicolas à Biervliet, importantes et populeuses, ne pussent être attribuées qu'à des hommes de valeur et connaissant l'idiome du pays, et non au premier venu qui présentait des lettres d'expectative ([1]). L'enquête faite sur ce point par l'official de Tournai, sur l'ordre du cardinal Pierre de Ste-Anastasie, avait été favorable aux réclamations justifiées de l'abbé. Une lettre de même teneur fut concédée le même jour à l'abbé de St-Pierre pour les paroisses de St-Jean, de St-Jacques, de St-Nicolas et de N. D. à Gand, ainsi que pour celles de Tamise et d'Yzendike ([2]).

Le 13 mai 1373, l'abbé de St-Bavon assista en qualité de président au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens réuni à Compiègne ([3]).

Le 12 juillet de la même année, Grégoire XI le chargea d'une mission délicate; il s'agissait de terminer un différend entre les évêques de Thérouanne et de Cambrai.

Le siège de Thérouanne avait été occupé du 11 octobre 1368 au 6 juin 1371 par Gérard de Dainville, ancien évêque d'Arras, que Grégoire XI transféra de Thérouanne à Cambrai ([4]). Son successeur, Adémar Robert, trouva que les biens de la mense épiscopale avaient été négligés par Gérard, et que les travaux de réparation nécessaires à leur entretien n'avaient pas été exécutés. Il réclama auprès de l'évêque de Cambrai, qui n'entendait nullement

---

([1]) *Reg. Avin.* 185, ff. 517-517v; Brom, *Bullarium Trajectense*, t. II, pp. 230-232.

([2]) *Reg. Avin.* 187, ff. 429-429v; Van Lokeren, *Abbaye de St-Pierre*, t. II, pp. 85-86.

([3]) Wyard, *Histoire de l'abbaye de St-Vincent de Laon*, St-Quentin. 1858, pp. 491-492; Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 112.

([4]) Eubel, *Hierarchia cath.*, I, pp. 117, 166, 367.

entrer dans ces frais. L'affaire fut portée devant le métropolitain de Reims qui institua une commission d'enquête, mais l'évêque de Cambrai en appela au pape. Un an s'était déjà écoulé et l'affaire n'avançait pas. Sur les réclamations de l'évêque de Thérouanne, le pape chargea Jean de Fayt de faire une enquête et de juger l'affaire en dernier ressort ([1]).

Le 17 novembre suivant, Jean de Fayt fut aussi chargé par la Chambre apostolique de faire une enquête sur les revenus de l'abbaye norbertine de N. D. de Middelbourg, au diocèse d'Utrecht, à laquelle le pape venait de nommer comme abbé le prévôt Henri Braem ([2]).

A la fin de 1375, l'abbé de St-Bavon fut chargé par Grégoire XI d'une mission importante à Liége. Le meurtre de Jean de Harchées, bourgmestre de Thuin, avait provoqué dans cette ville une émeute, qui s'étendit bientôt aux autres villes de la principauté. Le peuple de Liége se souleva contre son prince-évêque, Jean d'Arkel, qui se retira à Maestricht. Les États convoqués nommèrent comme mambour Wautier de Rochefort, tandis que le duc de Brabant, heureux de profiter de cette occasion pour intervenir dans les affaires de Liége, s'offrit comme médiateur et proposa, entre autres moyens de pacification, le rétablissement du Tribunal des XXII, créé et supprimé par Adolphe de la Marck. Les articles de paix proposés par les chanoines furent acceptés par le prince et le Tribunal des XXII rétabli. Mais la paix ne revint pas : les membres du Tribunal prétendirent citer à leur banc l'évêque lui-même, accusé d'avoir, moyennant une forte amende, absous trop facilement un bourgeois de St-Trond accusé d'un crime énorme. Le peuple se révolta de nouveau

([1]) *Reg. Avin.* 189, f. 66.
([2]) *Obligat.* 40, f. 117 ; Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 793.

contre Jean d'Arkel. Celui-ci jeta l'interdit sur le diocèse, quitta Liége, et de Maestricht, son refuge ordinaire, il se rendit à Avignon, où il exposa à Grégoire XI l'état des affaires de la principauté. Le pape confia à l'abbé de St-Bavon la difficile mission de rétablir la paix dans le diocèse de Liége. Muni de pouvoirs étendus (18 décembre 1375), il devait se rendre personnellement à Liége, destituer le mambour et les autres officiers nommés sans le consentement du prince, suspendre pour un temps, dont la durée était laissée à sa discrétion, le Tribunal des XXII et restituer au prince les revenus arriérés depuis le mois de novembre. Il avait le pouvoir de lever l'interdit et d'absoudre de l'excommunication, de juger les plaintes qui lui seraient remises par les gens du prince et de conclure un accord entre les parties. Les pouvoirs donnés à l'abbé étaient accordés pour quatre mois (1).

Une lettre adressée à l'évêque et au clergé de Liége annonçait la mission de l'abbé de St-Bavon, auquel on devait pendant ce temps allouer une indemnité de huit florins par jour. Tout privilège d'exemption était levé pendant la durée de cette mission. Par contre, défense était faite au légat de recevoir la moindre somme au-delà de l'indemnité fixée et ce, sous peine d'excommunication (2).

Au printemps de 1376, Jean de Fayt se rendit à Maestricht pour discuter avec l'évêque les conditions d'un accommodement. Ses propositions, paraît-il, étaient honorables, mais Jean d'Arkel, surexcité par les prétentions des XXII, refusa de les accepter et préféra recourir à la force. Heureusement les excès de la violence de part et d'autre provoquèrent partout un vif désir de la paix. La médiation du duc de Brabant fut agréée et la paix, bien qu'elle dût

---

(1) *Reg. Avin.* 197, ff. 265v-266; annexe VII.
(2) *Ib.*, ff. 386-386v.

avoir pour effet d'amoindrir l'autorité du prince-évêque, fut signée le 14 juin de cette année [1].

En même temps qu'il le chargeait d'une mission de paix à Liége, Grégoire XI lui confiait un autre mandat de même nature. Le magistrat de Cologne s'était plaint au pape des négligences et des excès du juge ou burgrave établi par l'archevêque, et demandait d'instituer de son côté un juge pour suppléer celui de l'archevêque au cas où il serait trouvé en défaut. L'abbé de St-Bavon était chargé de faire une enquête sur la justice de la demande et d'en référer au pape. Une seconde lettre du 31 décembre, faisant également droit à une requête des magistrats, conférait à Jean de Fayt les pouvoirs nécessaires pour terminer un différend entre la ville et l'archevêque. Deux chanoines de Cologne, Godefroid de Wevelinghoven, *cappalarius* de la cathédrale, et Jean de Kelz, des SS. Apôtres, accusés d'avoir voulu trahir la ville, avaient été incarcérés par ordre du magistrat. De son côté l'archevêque avait lancé l'interdit sur Cologne. Se défiant de celui-ci, qui était lui-même frappé d'excommunication, le magistrat demandait que l'interdit fût levé et se déclarait prêt à se soumettre à la décision d'un juge nommé par le pape. L'abbé de St-Bavon recevait les pouvoirs nécessaires pour terminer ce différend [2].

La haute position qu'occupait l'abbé de St-Bavon, sa science bien connue, son expérience des affaires le désignaient tout naturellement pour exercer une action considérable dans les difficultés créées à l'Église par le grand schisme d'Occident. Urbain VI, élu à Rome le 8 avril 1378,

---

(1) RAOUL DE RIVO (CHAPEAVILLE, *Gesta pontif. Leodien.* t. III, pp. 26-27).

(2) *Reg. Avin.* 197, f.278v; *Quellen zur Gesch. der Stadt Köln*, t. V, 111, 115; *Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Köln*, t. VII, 1885, pp. 80-81.



trouva bientôt un compétiteur dans la personne de Robert de Genève, élu à Fondi le 20 septembre suivant et proclamé pape sous le nom de Clément VII. A la mi-novembre de cette année, le roi de France se déclarait en faveur de Clément VII. Quel parti embrasserait le comte de Flandre, rattaché par tant de liens à la France, uni par ceux du sang à l'élu de Fondi ?

Une assemblée du clergé convoquée par le comte de Flandre se réunit en décembre au couvent des Dominicains de Gand. Ce fut l'abbé de St-Bavon qui porta la parole au nom du comte. Bien que parent de Clément VII, Louis de Male laissait au clergé toute liberté dans la discussion de l'affaire du schisme et dans son adhésion à celui qu'il tiendrait pour vrai pape ([1]). Cette indifférence apparente du comte trahissait des sentiments plutôt favorables à Urbain VI. Tels étaient aussi ceux de la majeure partie des membres de l'assemblée. Celle-ci se prononça pour Urbain VI, mais réclama un supplément d'informations. Des messagers furent envoyés en Italie pour s'enquérir de la situation. A leur retour le comte convoqua une nouvelle assemblée, qui se réunit le 1er juin 1379 au couvent des Dominicains. L'issue des délibérations, qui durèrent trois jours, fut une adhésion générale, à l'exception de trois abstentions, au pape de Rome ([2]).

La perte de la plupart des registres du pontificat d'Urbain VI ne permet pas de suivre les relations de l'abbé de Saint-Bavon avec la Cour romaine, ni de dire si elles furent aussi fréquentes que pendant la période d'Avignon. Van Lokeren signale une bulle d'Urbain VI de 1382 accordant

---

([1]) Ce discours, qui se trouve dans le ms. de Douai, ff. 257-258 et dans celui de Mons, ff. 189v-190v a été publié par M. Paul Fredericq.

([2]) Voir le travail de M. de Pauw : *L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI et les évêques Urbanistes de Gand* (*1379-1395*) dans le *Bullet. de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXIII, 1904, pp. 671-702.

à l'abbé de St-Bavon l'usage des insignes pontificaux ([1]), et des lettres de protection en 1385 ([2]). Les registres des papes d'Avignon se taisent sur notre abbé. On rencontre bien une lettre d'expectative de bénéfices à la collation de l'abbé de St-Bavon de la première année de Clément VII ([3]), et on trouve l'abbé de ce monastère nommé avec celui de St-Nicaise de Reims conservateur des biens du chapitre de Cambrai ([4]), mais cela ne tirait pas à conséquence, car l'intéressé faisait de ces documents l'usage que bon lui semblait.

Clément VII ne tarda pas d'user de représailles contre les partisans d'Urbain VI. Le 28 juillet 1380, il frappait Jacques de Blaugies, chanoine de Nivelles, parent de l'abbé de St-Bavon ([5]). On ne voit pas que le pape d'Avignon ait osé tenir vis-à-vis de l'abbé de St-Bavon la conduite qu'il tint contre celui de Baudeloo, Gérard van Zype, qui avait servi de vicaire général à l'évêque urbaniste de Tournai ([6]), et qu'il priva de sa charge ([7]). Peut-être faut-il attribuer à la réserve de l'abbé Jean de Fayt, à la situation qu'il occupait à Gand, aux amitiés qu'il avait conservées en France, la tranquillité dont il put jouir au milieu des troubles causés par le schisme.

Sa carrière n'offre plus rien de bien saillant à partir de ce moment. Auparavant, comme on peut le constater, Jean

---

([1]) *Histoire*, Docum., p. 91.
([2]) *Ib.*, p. 92.
([3]) *Reg. Avin.* 214, f. 183.
([4]) *Ib.*, 221, f. 624.
([5]) *Ib.*, 221, f. 343.
([6]) Van Lokeren, *Hist. de St-Bavon*, Docum., p. 93.
([7]) *Reg. Vatic.* 306, f. 12. L'acte de nomination de son successeur, Goswin *de Vineis*, qui mentionne cette privation, est daté du 27 janvier 1393. Cependant l'abbé Gérard, imitant en cela l'exemple de l'abbé Jean des Dunes, s'était rétracté dans ce dernier monastère le 22 juillet précédent (Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, pp. 246-247, 264; Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 1144).

de Fayt faisait régulièrement sa visite annuelle *ad limina* par procuration. On en a des attestations des 29 mai 1354, 22 juin 1355, 11 mars 1356, 9 mai 1358, 1 mai 1361, 1 mars 1363, 1 mars 1364, 1 mai 1365, 12 mai 1376 (1). Les attestations cessent pendant le pontificat d'Urbain VI; il est vrai que la majeure partie des archives de ce pontificat fait défaut. Le 3 mai 1379, il assista au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens à l'abbaye de Ste-Corneille de Compiègne et y prononça le sermon d'ouverture (2).

Quelle fut exactement la vie de Jean de Fayt pendant la dernière période de son existance? Deux actes de 1390 le signalent comme absent du monastère, et l'un d'eux dit qu'il habitait Malines depuis que la guerre avait éclaté (3). De quelle guerre s'agit-il ? Peut-être des troubles suscités en Flandre et notamment à Gand par la crainte de voir le comte, Philippe de Bourgogne, obliger ses nouveaux sujets à embrasser l'obédience de Clément VII. Philippe-le-Hardi était partisan du pape d'Avignon, mais s'il favorisait les conversions au parti de Clément VII, il savait à l'occasion, surtout vis-à-vis des Gantois, faire respecter extérieurement la liberté de conscience. L'orientation de la Flandre vers le pape d'Avignon s'accentue à partir de 1390. Malines, comme Gand, restait attachée au pape de Rome; rien d'étonnant que Jean de Fayt s'y soit retiré (4). Il semble bien qu'un schisme ait éclaté au sein de l'abbaye de St-Bavon, comme vers la même époque à l'abbaye de St-Pierre, où le prieur et les moines refusaient obéissance à l'abbé Antoine Brunne, nommé par Boniface IX (5),

(1) BERLIÈRE, *Invent.*, nos 304, 340, 355, 427, 499, 555, 583, 627, 855.
(2) Ms. de Douai, ff. 258-262v; Ms. de Mons, ff. 190v-193v.
(3) VAN LOKEREN, *Docum.*, pp. 94-95.
(4) VALOIS, t. II, pp. 267-268.
(5) *Ib.*, p. 250.

tandis que son prédécesseur, Gérard, est réputé schismatique et continue de suivre l'obédience d'Avignon ([1]).

Une supplique adressée par l'Université de Cologne à Boniface IX sur la fin de son pontificat (1403) nous fournit quelques renseignements précieux sur un moine de l'abbaye de St-Bavon exilé de son monastère à cause de son attachement à l'obédience de Rome, Michel de Stocht, docteur en théologie et ancien prieur.

Michel de Stocht se trouvait en 1362 à l'Université de Paris et figure dans une supplique adressée à Urbain V, le 27 novembre de cette année, parmi les maîtres ès-arts([2]). L'absence de toute indication relative au monastère de St-Bavon et la demande d'un bénéfice séculier montrent qu'il n'avait pas encore fait profession de la règle bénédictine. Il était moine de St-Bavon à la date du 7 mars 1367, jour où il obtint l'indulgence « in articulo mortis » ainsi qu'Adelize *de Stoch*, dame du diocèse de Tournai, probablement sa sœur ([3]). Il succéda comme prieur de St-Bavon à Henri Rughescul ([4]). La date n'est pas connue; elle doit être antérieure au 1er juin 1379, jour où Michel de Stocht assista comme délégué du clergé à l'assemblée convoquée au couvent des Dominicains de Gand pour

---

([1]) Berlière, *Invent. des libri obligat.*, nos 939, 1211, 1213, 1233, 1253, 1268.

([2]) Denifle, *Chartularium Universit. Parisien.*, t. III, p. 85 : « Item magistro Michaeli de Stoet, Tornacensis diocesis, de beneficio ecclesiastico sine cura, personatu vel officio, spectante communiter vel divisim ad collationem etc... decani et capituli singulorumque canonicorum ecclesie Tornacensis, etiam si in ecclesia cathedrali existat — Fiat B. » (*Reg. Suppl.* 34, f. 144v).

([3]) *Reg. Avin.* 164, f. 413v.

([4]) *Revue bénéd.*, 1905, t. XII, p. 374, n. 1 ; *Bull. de la classe des Lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, p. 718, note, d'après un sermon prononcé en cette circonstance par l'abbé. On a aussi le sermon d'installation du prieur Henri, mais sans indication de date (Ms. de Mons, f. 136).



discuter la question de l'obédience papale (1). La supplique de l'Université de Cologne, mentionnée plus haut, dit qu'il fut prieur pendant quinze ans jusqu'au moment où le monastère commença à se déclarer pour Clément VII. Le 16 mai 1390, nous voyons apparaître le prieur Jean Van den Leene, lequel était encore en fonction en 1403 (2), tandis que le 21 du même mois Michel se trouvait auprès du pape Boniface IX à Rome (3). Or, c'était l'année où Jean de Fayt se trouvait à Malines. N'y a-t-il pas une relation entre les deux départs, de l'abbé et du prieur? Celui-ci, au dire de la supplique, travailla de tout son pouvoir à faire reconnaître Boniface IX, comme il avait travaillé en faveur d'Urbain VI. Voyant ses efforts inutiles et ne pouvant en conscience participer aux offices divins avec les autres moines, il préféra quitter le monastère « de licentia pretendentis se ibi presidere », après avoir refusé d'être élu abbé par la partie adverse. Le prétendant ne peut être Jean de Fayt; il doit s'agir de son successeur, Wautier de Senzeilles, élu le 8 septembre 1394 (4). C'est à la suite de cette élection qu'il s'exila. Michel de Stocht porta ses pas vers Cologne, où on le trouve en 1397 immatriculé parmi les maîtres en théologie de la jeune Université (5), où il retrouva sans doute un autre moine de son abbaye, frère Guillaume de Bossuyt, de Gand, inscrit entre le 24 mars et le 28 juin 1394 (6). Si de 1394 nous décomptons les quinze

---

(1) de Pauw, p. 695.

(2) Van Lokeren, p. 137; *Docum.*, pp. 94, 95.

(3) *Mittheil. aus dem Stadtarchiv von Köln*, t. XX (1891), p. 21; *Revue bénédictine*, l. c.

(4) Van Lokeren, p. 135.

(5) W. Schmitz, *Mitteil. aus Akten der Universität Köln* (*Programm des Kaiser Wilhelm-Gymnasiums zu Köln*, Cologne, 1882, p. 43: « Michael de Stoct, monachus ordinis Cistertiensis (sic), prior Sancti Bavonis Gandensis, Tornacensis dyocesis, magister sacre theologie »).

(6) *Ib.*, p. 39.

années de priorat effectif à St-Bavon, nous arrivons à l'an 1379, mais, comme en 1390 on voit figurer un autre prieur, Jean Van den Leene, et que le 21 mai de cette année Michel de Stocht se trouvait à Rome, peut-être faut-il compter à partir de cette année et faire commencer son priorat vers 1375 [1].

Il est regrettable que nous soyons jusqu'ici si mal renseignés sur les dernières années de Jean de Fayt. Après sa démission, qu'on place au début de septembre 1394 [2], le choix des moines, en majeure partie partisans de l'obédience d'Avignon, se porta sur Wautier de Senzeilles [3]. Jean de Fayt ne survécut pas longtemps à sa démission; il mourut le 10 février 1395 [4] et fut inhumé dans la chapelle de St-Amand de son église abbatiale. Le nécrologe de St-Bavon porte au 10 février : « O. dominus Johannes de Fayt, abbas quondam Gandensis, sacre theologie doctor egregius (anno 1394) » [5]. Celui de St-Amand l'indique au 9 février : « Johannes du Fayt, doctor theologie Parisiensis, prius monachus hujus monasterii, postmodo vero abbas S. Bavonis » [6].

Jean de Fayt occupe une place distinguée dans le monde universitaire et ecclésiastique de son temps. La faveur dont il jouit à la Cour d'Avignon sous Clément VI et Innocent VI, qui l'agréèrent en plus d'une circonstance, comme prédicateur officiel, les missions dont il fut honoré d'abord par l'Université de Paris, puis par les papes

---

[1] Sur ce personnage, voir notre article : *Michel de Stoet* (lisez *Stoct*) *prieur de Saint-Bavon à Gand, c. 1394* (*Revue bénédictine*, t. XII, 1905, pp. 372-375); KEUSSEN, *Matrikel der Universität Köln*, t. I, p. 72.

[2] VAN LOKEREN, pp. 134-135.

[3] BERLIÈRE, *Invent. des libri obligat.*, n. 1263.

[4] VAN LOKEREN, p. 134 dit le 7 février.

[5] Archives de l'État à Gand, Évêché, 1031.

[6] Ms. à la Bibl. de Tournai.

Urbain V et Grégoire XI, ne peuvent s'expliquer que par des mérites réels, une science solide et un sens remarquable des affaires. Les actes qui nous restent des chapitres généraux des Bénédictins de la province de Reims et le grand nombre de sermons prononcés dans les visites des monastères montrent que Jean de Fayt était tenu en haute considération dans l'ordre comme abbé de St-Bavon. Il occupait une position importante dans le clergé flamand, et l'on ne se trompera pas en attribuant à son influence le maintien de l'obédience du pape de Rome dans une partie de la Flandre et notamment à Gand. L'action politique des ducs de Bourgogne et la prolongation du schisme devaient insensiblement modifier l'état des esprits, et, quand Jean de Fayt, brisé par l'âge, descendit dans la tombe, il avait pu voir les germes de division semés au sein des deux grandes abbayes gantoises grandir, se développer et y provoquer des schismes locaux.

III.

Jean de Fayt a composé un certain nombre d'ouvrages restés tous, à l'exception d'un seul, manuscrits.

« Ce sont pour la plupart des tables alphabétiques faites pour la commodité des prédicateurs. Pour citer l'Écriture Sainte, ils avaient les concordances ; mais pour citer les auteurs profanes ou les Pères, de semblables instruments leur manquaient » (¹). Ces sortes de travaux ne se prêtent pas à une analyse particulière ; les tables de l'abbé Jean de Fayt furent des répertoires précieux pour leur auteur, qui pouvait, grâce à ce moyen, rafraîchir constamment sa mémoire et maintenir un bon niveau d'érudition. Ceux qui en eurent connaissance en apprécièrent tout le mérite pratique.

(¹) Hauréau, p. 236.

Il en serait autrement de ses sermons, s'ils avaient une touche plus personnelle. Mais Jean de Fayt, cédant au goût du temps, a le don de les bien charpenter, mais il évite généralement les allusions aux circonstances et cache ses impressions personnelles. Il a de la doctrine; il connaît l'Écriture, les Pères, les auteurs profanes et le Philosophe et il en amène bien les citations. Son recueil renferme toute une série de discours faits dans la visite des monastères; pas d'allusion aux monastères eux-mêmes. Le thème est varié; ici il parlera du bien de l'obéissance ou de la vie exemplaire des moines, là du progrès dans la perfection ou du mérite du vœu, ailleurs encore de ce qui différencie la vie du moine de celle du séculier. Fait-il sa joyeuse entrée dans son abbaye de St-Bavon, où cependant il arrivait comme un étranger imposé par la Cour d'Avignon: « gratia vobis et pax », Jean de Fayt parle de la grâce de la vocation et de la paix que procure la vie monastique. Fait-il la visite du chapitre de St-Pierre de Lille, brouillé avec l'évêque de Tournai sur la question de l'exemption, l'abbé de St-Bavon prononce un discours qui pouvait s'adapter à bien d'autres circonstances. A part le sermon sur les Flagellants prononcé à Avignon, le discours fait à Gand dans une réunion du clergé sur la question du schisme, celui qu'il prononça au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens en 1363, les autres renferment peu de particularités saillantes, de traits historiques et personnels. Il y en a cependant, et le futur biographe de Jean de Fayt les mettra grandement à profit.

Les traités sur certains points de la règle de St-Benoît se rapportent particulièrement à la question de l'abstinence si vivement débattue dans les réformes de l'Ordre, si souvent éludée par la facilité avec laquelle les chefs eux-mêmes violaient la règle ou obtenaient les dispenses de Rome.

Voici la liste des travaux connus de Jean de Fayt :

1° *Manipulus exemplorum.*

Inc. : Quoniam, ut ait Gregorius in dyalog. lib. 1° cap. 1° sunt nonnulli.

Ce recueil, composé dans l'ordre alphabétique, comprend des extraits de S. Grégoire, de S. Augustin, d'Orose, Sulpice-Sévère, Postumius, vie de St Martin, Héraclide, vies des Pères, Cassien, Jean de Salisbury, Paul diacre, Théodoret, Socrate, Eusèbe, Cassiodore, Vincent de Beauvais, Thomas de Cantimpré, Jacques de Vitry, Légende dorée, Chronique de Martin le polonais, etc.

L'ouvrage débute par les mots : abbas, Abraham, absolutio, activa vita, Adamus, addiscere, adulatio. Pour chaque mot, l'auteur cite ses sources.

Mss. à Arras. Cod. 296, ff. 1-76, in-fol., XIVe s. (provient de l'abbaye de St-Vaast d'Arras). Cf. CARON, *Catal. des Mss. de la bibl. de la ville d'Arras.* Arras, 1860, p. 130.

— à Valenciennes. Cod. 831 (al. 613), XIVe s. (provient de l'abbaye de St-Amand).

F° 143. Explicit Manipulus exemplorum compilatus a fratre Johanne de Fayt, quondam monacho Sancti Amandi in Pabula, postmodum abbate Sancti Bavonis juxta Gandum.

Voir MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire*, t. II, p. 100; MANGEART, *Catalogue des Mss. de la bibl. de Valenciennes.* Valenciennes, 1860, p. 603; *Catal. général des manuscrits des bibl. publiques de France.* Départements, t. XXV, p. 486.

Ce travail fut imprimé à Douai chez Balthazar Bellère en 1614 (DUTHILLEUL, *Bibliographie Douaisienne* pp. 99-100). M. Desilve en cite un exemplaire à la Bibl. nat. de Paris D. 9607.

Parlant de ce travail de Jean de Fayt, D. François le signale comme « *manipulus exemptorum*, où il traite des privilèges des réguliers » ! (*Bibliothèque génér.*, t. I, p 311).

2° *Quaestio an monachi comedendo carnes contra regule instituta peccent mortaliter.*

Inc.: Pono quindecim conclusiones nihil asserendo et salvo semper meliori judicio.

F° 408. ...Monastico nunc ordini jam pene lapso subveni, scio et quod non omnes monachi claustrales hujus provincie recipiunt pecuniam pro vestitu nec vellent quod eorum abbates eis darent.

Hec edita sunt a magistro nostro [ñro, peut-être pour dño] Joanne de Fait, honorabili viro et excellenti doctore sacre theologie et abbate Sancti Bavonis in Gandavo.

Ms. à la Bibl. royale de Bruxelles 16450, ff. 377-408, du XVe siècle, provenant de l'abbaye de St-Pierre de Gand.

Cet opuscule se retrouve dans le Ms. 2590-2602 du même dépôt, ff. 53-67, dans un codex du XVe siècle, provenant de l'abbaye de Stavelot, sous le titre de : *Esus carnium.*

Inc.: Circa questionem quam queri solet an monachi comedendo carnes contra regule instituta peccant mortaliter, pono quindecim conclusiones nichil temere asserendo et salvo semper meliori judicio.

F° 87. ...Explicit determinatio quarundam questionum quedam puncta regule beati Benedicti tangentium edita a fratre J. de Fayt, quondam monacho Sancti Amandi in Pabula, postmodum abbate Sancti Bavonis Gandensis, doctorem in theologia.

Voir VAN DEN GHEYN, *Catal. des Mss. de la Bibl. royale de Belgique*, t. III, p. 71; *Revue des bibl. et archives de Belgique*, t II, 1904, p. 32.

3° *Tabula super Boetium de consolatione philosophie.*

Inc. Adversitas. In omni adversitate fortune.

Ms. à la Bibl. de l'Arsenal à Paris. Cod. 481 (444 T. L), XVe s., provenant des Grands-Augustins :

Tabula super Boetium... edita a fratre Johanne de Fatt,

prius monacho Sancti Adamandi in Papula, postmodum vero abbate Sancti Bavonis Gandavensis, Tornacensis dyocesis. Cf. *Cat. des Mss. de l'Arsenal*, t. I, p. 331.

— Bibl. nat. de Paris, Cod. lat. 2074, 14603. Cf. HAURÉAU, *Journal des savants*, 1902, p. 237.

— Valenciennes, Cod. 400 (383), XIVe s., ff. 117-131, provenant de l'abbaye de St-Amand.

F° 131. Explicit tabula super Boetium de consolatione philosophie edita a fratre J. de Fayt, prius monaco Sancti Amandi in Pabula, postmodum vero abbate Sancti Bavonis Gandensis, Tornacensis dyocesis.

Voir MANGEART, *Catal.* p. 374 ; *Cat. gén.*, Dép., XXV, p. 365.

4° *Tabula super Vegetium de re militari.*

Inc. : Acies in pugna publica.

Ms. à Valenciennes. Cod. 400 (al. 383), XIVe s., ff. 131-143, provenant de St-Amand.

F° 143. Explicit tabula super Vegetium de re militari edita a magistro J. de Fayt ab. de Sancto Amando, doctore in theologia, tunc abbate monasterii Sancti Bavonis Gandensis.

Voir MANGEART, *Catal.*, p. 374 ; *Catal. gén.*, Dép., XXV, p. 365 ; MARTÈNE et DURAND, *Voyage litt.*, t. II, p. 100.

— Bibl. nat. de Paris. Cod. lat. 14603 ; cf. HAURÉAU, *Journal des savants*, l. c.

5° *Flores ex Valerio Maximo.*

Ms. au Vatican. Cod. lat. 1932 sur vélin ff. 1-53^{v}.

F° 1. *Valerius Maximus per alphabetum.*

Abstinencia. Quid illa simplicitas antiquorum.

F° 52^{v}. Expliciunt flores Valerii Maximi de factis et dictis memorabilibus Romanorum et exterarum gentium ordinati secundum ordinem alphabeti per fratrem Johannem de Fayt, abbatem Sancti Bavonis Gandensis. Deo gratias.

Suit l'index qui se termine au fol. 53^{v} avec le mot « uxor ».

Déjà signalé par MONTFAUCON, *Bibl. bibliothecarum, Ms.*, 105D.

6° *Flores Origenis super Vetus Testamentum.*

Expliciunt flores Origenis super vetus testamentum, ordinati secundum ordinem litterarum alphabeti per dominum Johannem de Fayt, alias de S. Amando, abbatem Sancti Bavonis Gandensis, magistrum in theologia.

Ms. à Avranches, Cod. 54, du XIVe s., provenant de l'abbaye de Mont-St-Michel.

Voir *Catal. gén. des Mss.*, Dép., t. X, p. 26.

Il s'en trouvait un exemplaire dans les Mss. de la Sorbonne (Ms. 271), d'après une note du Ms. 1022 de l'Arsenal (DESILVE, p. 304).

7° *Tabula sermonum beati Augustini* secundum ordinem alphabeti edita a fratre Johanne de Fay, doctore in theologia, abbate sancti Tabonis Tornacensis.

Ms. à la Bibl. nat. de Paris (lat. 2032).

C'est le n° 338 du catalogue de la bibliothèque de Benoit XIII à Peniscola, qui provient de Clément VI, peut-être, comme le suppose M. Léopold Delisle, un exemplaire offert par l'auteur au pape;

Voir DELISLE. *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 488; M. FAUCON, *La librairie des papes d'Avignon*. Paris, 1887, t. II, p. 78 [1].

8° *Tabula moralium Aristotelis* ou *Milleloquium philosophi sive manipulus moralis philosophie.*

Prol. Quoniam, ut habetur primo Paralipomenon, 20° capitulo, de corona Melchon, ydoli Rabath, David sibi dyadema composuit.

Inc. Quod narratur de Abraham...

---

[1] Il se trouvait dans la bibliothèque des papes d'Avignon d'autres « tabulae » p. ex. sur la Cité de Dieu de St Augustin, sur les Morales de St Grégoire, sur les Sermons de St Bernard, mais sans noms d'auteurs (cf. EHRLE, *Hist. biblioth.*, pp. 290, 294, 296, 318, 348).

Mss. à Bruges, Cod. 143, XIVe s., provenant de l'abbaye des Dunes.

Expliciunt communes propositiones et auctoritates totius philosophie moralis finite, ordinate complete per Gerardum Balistarum delyve (?) in feria sexta post festum Assumptionis beate Virginis Marie anno Domini 1358.

Voir LAUDE, *Catal. des mss. de la bibl. publ. de Bruges*. Bruges, 1859, p. 133.

— Autre exemplaire, Cod. 508, du XIVe s., provenant également des Dunes. (LAUDE, p. 441).

— Cambrai 392 (al. 370), f° 46 : De corona Melchon, XIVe s., provenant de l'ancienne cathédrale.

Catal. gén., Dép., XVII, p. 144.

— Autre exemplaire 963 (al. 861) : Milleloquium philosophi sive manipulus moralis philosophie, XIVe s., provenant de l'ancienne cathédrale.

Catal. gén., Dép., XVII, pp. 397-398.

— Paris, Bibl. nat., Cod. lat. 16090.

Voir HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques Mss. lat. de la Bibl. nat.* Paris, 1892, t. V, p. 78.

— Valenciennes, 400 (al. 383). Tabula moralium Aristotelis, XIVe s., provenant de l'abbaye de St-Amand.

Inc. : Quoniam ut habetur 1° Paralip. 20° c.

F° 117. Explicit tabula Moralium Aristotelis edita a domno Johanne de Fayt, monaco S. Amandi in Pabula et bachalario in theologia, anno Domini 1346.

Voir MANGEART, *Catal. des Mss. de Valenciennes*, p. 374 ; *Catal. gén.*, XXV, p. 365.

Un exemplaire transcrit par ordre de Clément VI se trouvait à Peniscola dans la bibliothèque de Benoit XIII :

« Item alia tabula moralium valde notabilis edita a magistro Joanne de Fayt, abbate Sancti Yvonis (pour Bavonis), quam dominus Clemens papa VIus fecit scribi ».

Voir Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 488, n. 9 ; Faucon, *La librairie des papes d'Avignon*. Paris, 1887, t. II, p. 129.

9° *Sermones facti in diversis locis* per fratrem Joannem du Fayt, doctorem in theologia, prius monachum Sancti Amandi in Pabula et postmodum abbatem sancti Bavonis Gandensis.

Ms. à la bibl. publique de Mons. 96 (313 al. 8428) ff. 1-202, du XV° s.; Ms. à la Bibl. de Douai. 509, ff. 7-264, de l'année 1475 et provenant de l'abbaye d'Hasnon.

Le Ms. 73 de la bibl. de Namur, du XV° s., (ff. 55-92), qui provient de l'abbaye du Jardinet, contient douze sermons de notre abbé, placés dans un ordre différent des manuscrits de Mons et de Douai. Une erreur de copie les a fait attribuer à un certain maître Vimon [sermo factus *a Vimone*, pour *Avinione*], lequel est à biffer de la liste des prédicateurs du XIV° siècle (*Analecta Bollandiana*, t. I, pp. 520-521 ; Chevalier, *Répertoire bio-bibligraphique*, 1re éd., col. 2302).

Le Ms. 97 de Metz, contient sous le n° 11° le « sermo domini abbatis de Sancto Bavone, Tornacensis dyocesis, factus in die Penthecostes coram papa Innocencio anno 1353 : « Dedit dona hominibus ». (*Catal. gen. des Mss. des Bibl. publ. des départements*, t. V, p. 39).

Il semble bien que les *Declarationes in regulam* que lui attribue Trithème ne sont rien d'autre que sa consultation sur l'abstinence, la *determinatio quædam de esu carnium*. Le même auteur cite de lui des *quæstiones sententiarum*. Dom Delacroix mentionne un « Tyrunculus episcopus Parisius in theologia baccalaureus » (1), mais qu'entend-il par là ? Paquot mentionne aussi des *Homeliæ variæ* qui

(1) Desilve, p. 304.

auraient été imprimées à Paris ([1]). Mais j'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces on-dit ([2]).

D. URSMER BERLIÈRE O. S. B.

ANNEXES

VI.

Urbain V charge l'abbé de St-Bavon de faire la visite du chapitre de St-Pierre à Lille.

1366, 11 juin.

Dilecto filio... abbati monasterii S. Bavonis Gandensis, Tornacensis diocesis, salutem, etc.

Ad ecclesiarum et monasteriorum... Sane ad nostrum fide digna relatione pervenit auditum, quod comites Flandrie qui sunt pro tempore collegiatam ecclesiam S. Petri Insulensis, Tornacensis diocesis, in qua sunt prepositus, decanus, scolasticus et plures canonici necnon capellani, ac clerici et persone ecclesiastice ad laudem Dei ac pro divini cultus augmento, de bonis eis a Deo collatis construi fecerunt et sufficienter etiam dotaverunt, quodque iidem prepositus, decanus, scolasticus, canonici, capellani, clerici et persone consueverunt esse Deo devoti ac vite laudabitis et honeste, divinis officiis diurnis et nocturnis vacantes solicite et devote, per hec non solum Deo, sed eisdem comitibus ac populis terre Insulensis, dicte diocesis et circumstantis patrie acceptos et venerabiles se reddentes [625]. Sed, proh dolor, Jacobus Laude scolasticus, Egidius de Mortainis, Oudardus Galli, Johannes

---

([1]) *Mémoires*, t. VII, p. 171.

([2]) Les renseignements de Trithème se retrouvent dans la plupart des auteurs; voir notamment un extrait de la « Bibliotheca Tornacensis » de DU FIEF (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1844, t. II, pp. 233-234).

de Parisius, Gerardus de Encra, Ludovicus de Castello, Jacobus de Gamans, Egidius Ruffi, Egidius Multoris, Johannes Clarars, Petrus de Vrikerke, Ingherandus de Quercubus, Gerardus Burgundi, Gerardus Pesiel, Petrus Ricoualdi, Johannes Burgois et Johannes Bulecrel, canonici dicte ecclesie, et nonnulli alii ejusdem ecclesie canonici, capellani, clerici et persone vitam diutius duxerunt hactenus et adhuc ducunt penitus inhonestam, publice tenentes concubinas, ex quibus eorum aliqui proles etiam susceperunt, et aliqui sunt excommunicationum sententiis irretiti, ac diversis et horrendis infecti criminibus, de quibus sunt publice diffamati, et quod tales non verentur in dicta ecclesia divina officia celebrare, seu potius prophanare, et immiscere se illis; quodque venerabilis frater noster... episcopus Tornacensis, ex eo quod iidem scolasticus, canonici, capellani, clerici et persone ecclesiastice supradicte a jurisdictione ipsius episcopi asserunt se exemptos, super premissis et aliis eorum criminibus et excessibus correctionem ejusdem episcopi recipere contempserunt hactenus et contempnunt, in predictisque et aliis eorum facinoribus in ipsorum animarum periculum, perniciosum exemplum et plurimorum scandalum permanent impuniti, innitentes quibusdam appellationibus frivolis per eos, a visitationibus quas idem episcopus voluit in dicta ecclesia facere, ad sedem apostolicam interjectis, quorum cause pendent coram dilecto filio nostro Johanne, tituli S. Marci presbitero cardinali.

Nos itaque de prefate ecclesie deformatione eo vehementius condolentes, quo ibidem major debetur devotio, et quo premissa perniciosiora sunt si transeant incorrecta, et ad ipsius ecclesie reformationem paternis et solicitis studiis intendentes, de fide quoque ac circumspectione tuis gerentes in Domino fiduciam pleniorem, discretioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus ad prefatam ecclesiam personaliter accedens, ac habens pre oculis solum Deum, non obstante pendentia dicte cause, auctoritate nostra visites et inquiras ibidem tam in capite quam in membris super premissis et aliis

que visitationis et inquisitionis officio videris indigere, et que per visitationem et inquisitionem hujusmodi reformanda, corrigenda aut emendanda noveris, eadem auctoritate reformes, corrigas et emendes, et quos puniendos inveneris punias. Invocato ad hoc si opus fuerit auxilio brachii secularis, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. Non obstantibus...

Datum Avinione III idus junii anno quarto.

Reg. Avin. 162, ff. 624v-625.

VII.

Grégoire XI charge l'abbé de St-Bavon de rétablir la paix entre l'évêque de Liège et les villes de la Principauté.

1375, 18 décembre.

Dilecto filio Johanni, abbati monasterii Sancti Bavonis Gandensis, ordinis Sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, apostolice sedis nuntio, salutem etc.

In desideriis nostris gerimus potissime cunctos christifideles in pacis amenitate servare et ad id, prout possumus, partes nostre solicitudinis adhibemus. Sane ad nostri apostolatus auditum jamdudum perduxit rumor implacidus et infestus, quod ille sator discordiarum iniquus, saluti et quieti humane invidens, inter venerabilem fratrem nostrum Johannem, episcopum Leodiensem, ex parte una, et dilectos filios magistros, consules, juratos et commune civitatis Leodiensis, necnon quamplures communitates nonnullarum villarum bonarum diocesis Leodiensis ex altera, periculosa et dispendiosa rancorum et odiorum germina studuit seminare, quodque iidem magistri, consules, jurati et commune in civitate ipsa et etiam tota patria Leodiensi certos mamburium ac receptores ac alios officiatos in prejudicium ac contra voluntatem dicti episcopi constituerunt sive deputarunt, quodque dictus etiam episcopus, post certam pacem seu concordiam, que pax

sive concordia vigintiduorum nuncupatur, in prejudicium episcopatus et ecclesie Leodiensis dudum initam seu habitam, quampluribus castris, locis et jurisdictionibus spiritualibus et temporalibus ad ipsum episcopum et dictam suam Leodiensem ecclesiam spectantibus, spoliatus fuit, propter que civitas Leodiensis et nonnulla alia loca ecclesiastico sunt supposita interdicto, et quamplures persone singulares varie sunt excommunicationum sententiis innodate. Nos igitur qui partes illas et earum personas, intra nostra et apostolice sedis precordia recumbentes, prosequimur favore dilectionis paterno, cupientes in premissis salubriter provideri, et de tue circumspectionis industria, cum tuis affectibus bonum pacis inesse experientia certa dignoscamus, plenam in Domino fiduciam obtinentes, eidem circumspectioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus ad partes illas personaliter te conferens ante omnia auctoritate apostolica revoces, destituas, ac revocari et destitui facias cum effectu et sine fraude hujusmodi mamburium et receptores ac omnes officiatos alios, in prejudicium et contra voluntatem dicti episcopi constitutos, ac hujusmodi pacem sive concordiam vigintiduorum et ipsos vigintiduos, vigore hujusmodi pacis constitutos et exercitia eorum, usque ad tempus de quo tibi videbitur, suspendas, et insuper restituas et restitui facias realiter et cum effectu, ac plene, libere et integre, omnique fraude cessante, episcopum et ecclesiam Leodiensem predictos ad omnia et singula sua castra, loca, jurisdictiones spirituales et temporales, et ad omnia alia jura in eo statu, in quo erant ante dictam pacem seu concordiam hujusmodi vigintiduorum, et nichilominus fructus a mense novembris proxime preteriti citra ex dicto episcopatu Leodiensi perceptos et percipiendos, usque ad restitutionem faciendam, restitui et persolvi facias, si tibi possibile fieri videatur; alias illis qui ad restitutionem hujusmodi fructuum tenentur certum terminum, de quo tibi videbitur, ad realem restitutionem faciendam assignes, ita quod cautionem dent ydoneam de fructibus ipsis in eodem

termino restituendis, et ad hec contradictores quoslibet et rebelles censura simili, appellatione remota, compellas. Non obstantibus constitutionibus apostolicis de personis ultra certum numerum ad judicium non vocandis et aliis contrariis quibuscumque, seu si aliquibus communiter vel divisim a prefata sede indultum existat quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Ut autem in premissis eo favorabilius et efficacius prosperari, et partes hujusmodi ad bonam concordiam melius et utilius adducere, assistente tibi divina gratia, valeas, quo majori fueris potestate suffultus, postquam omnia et singula premissa, plenarie, effectualiter et sine fraude adimpleveris, predictum interdictum, cui civitas ac terre sive loca predicta, ut premittitur, subjacent [266], ad tempus de quo tibi videbitur, suspendendi, necnon excommunicatos occasione premissa absolvendi, ita quod si partes infra hujusmodi tempus, de quo tibi, ut premittitur, videbitur, non sint concordes, sic excommunicati in pristinam sententiam reincidant eo ipso ; et nichilominus de quibuscumque officialibus seu gentibus dicti episcopi, cuilibet conquerenti justitiam ministrandi ; ita tamen quod contra personam ipsius episcopi non inquiras, nisi super hiis que partis interesse, vel de parte ad partem injustitiam per ipsum episcopum factam concernerent, et super premissis tractandi pacem et amicabilem concordiam, easque penis et aliis firmitatibus tam spiritualibus quam temporalibus vallandi et roborandi, ac faciendi eas auctoritate nostra, appellatione postposita, inviolabiliter observari, necnon quascumque colligationes, confederationes, pactiones, ligas et societates per quoscumque factas, initas seu contractas, quarum occasione nutriri possent discordie hujusmodi, seu pacis reformatio impediri, sub quibuscumque formis seu verborum expressionibus processerint, etiam si penis adjectis et juramentis prestitis connexe fuerint, nullas, cassas, irritas et inanes, utpote contra bonum pacis, in divine majestatis offensam presumptas, decernendi et nuntiandi,

et quatenus de facto processerint annullandi, cassandi et irritandi, et penas adjectas et juramenta prestita super eis, cum juramentum vinculum iniquitatis esse non debeat, relaxandi, et nichilominus tam singulares personas, quam communitates et universitates, que reformationem pacis predicte quomodolibet indebite impedirent, predicta auctoritate nostra, cessante appellatione, compescendo. Et insuper si partes predictas concordaveris, premissum interdictum omnino tollendi, ac omnes et singulos < qui per processus per venerabilem fratrem nostrum Petrum, episcopum Portuensem, coram quo super predictis ex commissione apostolica inter dictas partes causa pendet, factos, vel alias a jure, occasione premissorum, in forma ecclesie absolvendi, eidem circumspectioni tue plenam et liberam, tenore presentium, concedimus facultatem; presentibus post quatuor menses, a die receptionis earum computandis, minime valituris.

Datum Avinione XV kal. januarii anno V.

Reg. Avin. 197, ff. 165^{v}-166.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite (4e livr. 1906, p. 409-431).

Lorsque pendant plus de dix-huit mois on a travaillé, peiné, parlé, écrit, intrigué, flatté, supplié, discuté et même quelquefois un peu disputé, pour obtenir des tableaux rarissimes, disséminés dans l'Europe entière, œuvres d'art dont la valeur était si élevée, l'âge si vénérable et la fragilité si grande que vouloir les faire venir à Bruges semblait une folie, ce n'est pas sans une profonde satisfaction que l'on apprend que les expéditions sont faites... Et quand les premiers avis d'arrivée vous sont remis, le cœur bat tout naturellement un peu plus vite et l'impatience devient si grande que l'on ne peut s'empêcher de courir soi-même à la douane. Ah! les belles caisses! Vite on se les fait délivrer ; d'un pas allègre on les escorte jusqu'au palais du Gouvernement, là on assiste à l'ouverture de ces boîtes mystérieuses, on surveille le déballage, on retire soi-même les tableaux d'entre leurs moelleux coussinets, on les dépouille de leurs papiers de soie, tout cela pour les voir plus vite et pouvoir enfin les saluer d'un hommage ému et d'un mouvement de respect et de reconnaissance !

Ah ! oui, quel bonheur d'ouvrir toute grandes les portes de l'hôtel du Gouvernement provincial pour y faire entrer

des Maîtres qui sont l'honneur de Bruges et qui vont de nouveau la glorifier ! Que de surprises en enlevant avec mille précautions les couvercles des caisses ! C'est un Memling ou un Gérard David qui en sort tout emmitoufflé.

Oh ! ce déshabillage d'une œuvre de Memling ou de Gérard David, combien il est tendre et paternel : leurs tableaux et presque tous ceux de leurs illustres contemporains ne ressemblent-ils pas, en ce moment, à des enfants prodigues qui, après une longue absence, rentrent au vieux domicile familial ? Ne faut-il pas leur faire fête, leur montrer de la joie, les entourer de soins délicats, d'attentions multiples et de prévenances de toutes sortes ?

Malheureusement chacune de ces reconnaissances et de ces effusions était de bien courte durée. Ces revenants arrivaient tous à la fois et tous à la dernière heure. Le plaisir de les voir devenait de la fièvre, et cette fièvre tournait presque au délire. C'est qu'ils se pressaient là à plusieurs centaines, dans les vestibules de l'hôtel provincial, en un effrayant entassement, tous les noms confondus, toutes les origines mêlées, mais réclamant chacun leur place d'honneur, leur rang d'âge et leur ordre de mérite : et cela cinq ou six jours avant l'ouverture de l'Exposition ! Ah ! quel tumulte, quel spectacle affolant et quelle besogne impossible dans un délai aussi court !

Chose bizarre : dans toutes les Expositions ces faits se reproduisent. Toujours les objets n'arrivent qu'à la dernière minute comme si un mot d'ordre avait été donné. Il en résulte que jamais une Exposition n'est prête au jour indiqué.

L'Exposition de Bruges fit cependant exception à la règle.

Elle ouvrit ses portes à l'heure dite et le Roi l'inaugura dans toute sa splendeur. Mais au prix de quelles peines et par quelle accumulation d'efforts !

Qu'on songe donc : plus de 400 tableaux, fragiles et du plus haut prix, furent déballés, inscrits, classés et placés en quatre ou cinq jours (1).

Une semaine avant l'ouverture de l'Exposition, nous n'avions encore que trois tableaux. Et j'avais été moi-même cherchér l'un des trois, aux environs de Bruges, dans un charmant petit ermitage, qu'une épaisse feuillée descendant d'arbres séculaires et qu'un double rang de fossés aux eaux profondes semblait défendre contre toute visite indiscrète. Je fus assez heureux pour forcer le pont levis et la consigne : et je m'aperçus aussitôt que la défense était tout extérieure. L'aimable châtelaine, avait les idées les plus ouvertes et les goûts d'art les plus distingués, et ces précieuses qualités étaient servies par une grâce et une bienveillance rares. J'obtins un fort beau tableau de l'école de Th. Bouts, que j'emportai à Bruges avec le souvenir le plus charmant et le plus reconnaissant.

Enfin le 11 Juin, c'est-à-dire quatre jours avant la visite du Roi, les quatorze tableaux du musée de Bruxelles donnèrent le signal des grandes arrivées. Paris les suivit de près. Ceux du musée d'Anvers firent leur entrée le lendemain, en même temps que ceux du musée de Bruges. Le 13, trois grands envois : l'Angleterre, l'Autriche et Berlin. Le 14, nouvel arrivage d'Angleterre et d'Autriche, puis de Hollande, d'Italie, etc... Je ne parle que des grandes expéditions.

Ce qui compliquait encore la situation, c'est que le palais du Gouvernement était rempli d'ouvriers. Tous les métiers y étaient représentés. Il ne faut pas oublier que c'était seulement depuis quelques semaines que le palais du Gouvernement nous avait été concédé. On avait dû commencer par enlever les grandes verrières, travail long

(1) Le nombre total de ces tableaux fut de 413, mais plusieurs n'arrivèrent qu'après le 15 Juin.

et compliqué. Il avait fallu repeindre dans un ton chaud toutes les salles, les diviser ensuite avec de solides cloisons de bois, couper de même les coins toujours obscurs, garnir les murailles sur toute leur étendue de revêtements de bois hauts de 3m50. Ceci pour pouvoir mettre des crochets à n'importe quel endroit et surtout pour éviter à ces précieux tableaux le danger de l'humidité qui vient souvent des murailles, comme les pauvres tableaux du musée de Bruges ne le savent que trop ! — Ces boiseries placées, il fallait les recouvrir avec du velours. Il en était de même pour les cloisons et les chevalets.

A côté des tapissiers coupant et clouant la peluche, d'autres ouvriers du même métier tendaient sur d'immenses chassis les gigantesques tapisseries du Duc d'Arenberg et celles de MM. de Somzée, qui venaient seulement de nous parvenir. Ces tapisseries destinées à être placées très haut devaient être montées avant d'accrocher le moindre tableau dans cette salle : car cette opération compliquée eut présenté pour des tableaux, posés plus bas, des dangers considérables. Des forgerons fixaient, tout le long des cloisons et des murailles, des rampes de fer.

Dans l'escalier se croisaient d'autres menuisiers et tapissiers, tout aussi occupés ; dans le hall et le grand vestibule travaillaient d'autres escouades encore.

Je ne veux pas médire de l'ouvrier Brugeois, bien au contraire ; mais ce n'est pas sans peine qu'on obtient qu'il se dépêche ! Il importait cependant être prêt pour le 15 !

Après avoir pressé les ouvriers, il fallait bien vite revenir aux tableaux encore en caisses. Ces fragiles panneaux étaient déballés sous le porche fermé de l'hôtel gouvernemental par des ouvriers spéciaux. Aucune caisse ne pouvait être ouverte sans que je fusse présent, car je tenais à vérifier moi-même l'état dans lequel les tableaux nous arrivaient.

Pour gagner du temps et pour éviter autant que possible les manipulations maladroites, je montais moi-même tous les tableaux dont la dimension le permettait. J'accompagnais encore sur les escaliers ceux dont le poids et la taille exigeaient plusieurs porteurs. Arrivé en haut, je plaçais les tableaux par terre et je cherchais à les classer et à les ranger parmi leurs proches après les avoir examinés, comparés avec eux, mesurés. Tout cela était provisoire, car chaque nouveau venu dérangeait les combinaisons les plus laborieusement élaborées en face de panneaux déjà déterminés. Ma grande préoccupation, à ce moment, était de suivre un ordre chronologique et de présenter ensemble toute l'œuvre de chaque peintre.

Mais, même lorsque ce premier classement avait été fait, il était nécessaire de faire entrer en ligne de compte la valeur respective des divers tableaux d'un même artiste et de s'occuper un peu aussi de la symétrie et de l'effet de l'ensemble. Combiner tout cela est, je crois, le plus affreux casse-tête chinois qui existe. Pour ranger certains panneaux, ceux de Memling notamment, j'ai passé des heures et des heures à travailler, à mesurer, à chercher, à faire et à défaire.

Deux jours avant l'ouverture de l'Exposition, j'étais ainsi à genoux à ranger mes petits cubes, représentés par des tableaux de millionnaires, quand on vint me demander de la part de la Commission des Hospices, dont les Memling devaient m'arriver le même jour, de signer une pièce nécessaire pour cet envoi. Je croyais à un simple récépissé. C'était le plus invraisemblable engagement qu'on me présentait... Je ne veux ni rechercher les mobiles de cette exigence, qui me visait seul à l'exclusion de tous les autres membres du Comité, ni m'appesantir sur cet incident nouveau.

Après avoir montré ce projet de contrat à un magistrat

éminent et à M. le C[te] d'Ursel, suivant leurs conseils, absolument conformes, du reste, à mon propre sentiment, je refusai de donner ma signature. Je déclarai en même temps que si cela devait empêcher les Memling de l'Hôpital d'être transportés à l'Exposition, une semblable désertion, venant de Bruges, me forcerait à résilier sur l'heure mes fonctions.

Le Gouverneur m'approuva; mais avec cet esprit de conciliation précieux et ce tact rare qui le caractérisaient, il intervint cette fois encore, obtint qu'on reprît le malheureux papier et fit rédiger une formule acceptable pour tout le monde. J'ai surtout rappelé ce petit épisode pour rendre un nouveau témoignage à son zèle, à sa grande influence et à son habile diplomatie.

Cet incident avait été un gros nuage, comme une menace d'orage, aussi inattendu que vite dissipé, auquel succéda rapidement un beau soleil et une entente parfaite qui ne devait pas se démentir de toute la durée de l'Exposition.

Cet agréable soleil pénétrant dans la grande salle de l'Exposition, commença par jeter un rayon propice sur les papiers signés et échangés devant le Gouverneur. Il mit ensuite en pleine lumière le beau geste d'un des membres de la Commission des Hospices, qui s'était montré le plus hostile au prêt des tableaux; celui-ci s'approche aimablement de moi et me demande courtoisement si les Sœurs Noires ont consenti à m'envoyer leurs curieux panneaux qui représentent, comme la Châsse de Memling, l'histoire de S[te] Ursule et de ses compagnes. Je lui reponds que non. Il m'offre alors d'user de ses relations, bien plus d'aller de suite faire une démarche personnelle auprès de la supérieure; en effet, il y va, il y court plutôt, insiste et fait si bien que, deux heures après, quatre précieux panneaux m'étaient apportés. Ce collaborateur inattendu

mais si aimable, revient alors et s'apercevant que quatre panneaux seulement m'ont été remis, retourne au plus vite au couvent et rapporte lui-même les deux figures allégoriques qui me manquaient...

Encore sous la douce influence du même astre, je rejoignais, le lendemain, à l'Hôpital, devant les Memling, toute la Commission des Hospices qui avait bien voulu me convoquer. Plus l'ombre de nuage, un soleil radieux : tout le monde est enchanté et chacun aide et surveille le déménagement qui va se faire. J'ai presque l'air de faire partie de la Commission, à tel point que je décroche moi-même les tableaux et qu'avec son approbation, je les range sur des civières que soulèvent déjà toute une escouade de porteurs.

Puis, sur un signal donné par le Président de la Commission des Hospices, tout ce monde s'ébranle et se met en marche. La grande porte de l'Hôpital s'ouvre solennellement. Quelques passants s'arrêtent avec étonnement, en voyant sortir de cette voûte sombre tout ce cortège qui s'avance lentement et presque religieusement. Ils n'avaient pas tort de se ranger et de faire la haie, car c'étaient les Memling, tous les Memling de l'Hôpital, qui, pour la première fois depuis le XVe siècle, franchissaient timidement le seuil de leur antique asile pour aller rejoindre triomphalement trente autres Memling, c'est-à-dire plus de la moitié de l'œuvre du grand peintre de Bruges !

Escorté et encadré par deux membres de la Commission des Hospices, j'avais l'honneur de porter moi-même la Vierge de Nieuwenhove, et jamais fardeau ne me parut plus léger et ne me procura une plus douce jouissance ! J'avais devant moi la Châsse, et devant elle je voyais mollement couchés, sur d'autres civières, tous les tableaux si difficilement obtenus ! Quel spectacle inoubliable pour moi !...

Nous arrivâmes ainsi sans encombre au palais du Gouvernement : La Châsse de S[te] Ursule fut placée au centre d'un compartiment dont tous les tableaux étaient des Memling, qui lui faisaient comme une couronne d'honneur.

Presque tous les membres de notre comité étaient là. Mais hélas, après ce triomphe, que de discussions ! Pour placer chacun de ces Memling, MM. Weale, Wauters, Cardon, Hulin avaient un avis différent ! On ne s'entendait pas du tout. Comme à la tour de Babel, chacun parlait un langage différent. M. Weale voyait avant tout l'ordre chronologique et les dimensions ou rapprochements lui importaient peu. M. Hulin, occupé de classifications nouvelles et à la recherche de nouveaux peintres, ne pensait toujours, au contraire, qu'à des rapprochements qui serviraient ses thèses et à des comparaisons qui pourraient appuyer ses trouvailles. M. A. J. Wauters est historien d'art et ne veut rien sacrifier à des convictions très ardentes et très personnelles. Pour M. Cardon, la beauté de l'œuvre domine toutes les considérations archéologiques et l'ordre est une règle dont on ne peut complètement s'affranchir. Un goût très sûr et un zèle infatigable (dont depuis plusieurs jours j'avais les preuves dans ce travail de placement), servent admirablement son instinct et ses connaissances.

Autour de ces collègues, tous éminents et dévoués malgré leurs divergences, bourdonnaient quelques mouches du coche, prétentieuses, ignorantes, insupportables. Il y avait aussi des exposants qui forçaient l'entrée, pour choisir eux-mêmes des places bien avantageuses à leurs propres tableaux ou réclamer à grand tapage contre celles qui leur avaient été assignées. Il fallait concilier les opinions opposées des uns, éloigner les autres... sans froisser personne ! Or, toute cette besogne n'était pas faite pour avancer les choses. Ce n'était guère que le matin de bonne heure,

avant l'arrivée des archéologues et des savants et le soir, après leur départ, que l'on pouvait travailler très rapidement. Mon excellent collègue Cardon venait alors aimablement à mon secours et faisait double besogne.

Et bien souvent, à ces moments encore, j'étais dérangé.

Pendant les derniers jours qui précédèrent l'ouverture de l'Exposition, il y eut, en effet, une procession incessante de gens qui venaient m'offrir leurs tableaux ! Alors qu'au commencement nos démarches recevaient presque toujours un mauvais accueil, les offres affluaient maintenant, parce que le succès s'affirmait. Mais quelles offres souvent !

Des croûtes invraisemblables qui la plupart du temps n'avaient même pas le mérite de l'ancienneté. C'est ainsi qu'on vint m'apporter, comme *Primitif*, une vue de Bruges signée et datée de 1845. Une autre personne arriva avec un tableau de Suvée (peintre mort en 1807) sous un bras et une lithographie sous l'autre. Et elle ne voulait pas partir. On voulut aussi m'imposer « le vrai » portrait du Sauveur, peint par Buschey qui vivait à Anvers au XVIIIe siècle. Un monsieur du meilleur monde me présenta comme *gothique* un Breughel de Velours ; un autre m'offrit un soi-disant Van Dyck, qu'il confondait avec Van Eyck, puis un Gérard David qu'on avait confondu avec Gerard Dow ; un autre encore un Van der Meulen, peintre de Louis XIV pris pour Van der Meire ; enfin arrivaient des gens moins naïfs mais plus dangereux, qui essayaient de placer des tableaux truqués ou de second ordre.

Il y en eût même un qui laissa dans le vestibule du gouvernement toute une caisse de G. David et de Prévost et d'*esquisses* de Memling ! Je dus le menacer de tout faire jeter à la porte pour le décider à reprendre ses soi-disants chefs-d'œuvre. C'était un homme violent et irritable, et il n'était pas seul de son espèce. Une personne, après s'être mise dans une grande colère parce que je lui

refusais son tableau, m'écrivit: « Mon tableau m'a été légué par ma famille comme un Memling. Je tiens donc à ce qu'il figure à l'Exposition. Si vous vous obstinez à le refuser, j'en référerai à S. M. le Roi des Belges et je ne reculerai pas devant un procès. . » Signé G... rentier! C'est un autre Memling, celui-ci « peint à la plume », qui me valut encore plusieurs visites, puis des lettres de menaces: « Mon tableau est positivement un Memling rarissime, *peint à la plume* et garanti authentique par un expert... Je tiens à l'exposer et personne ne peut m'en empêcher, car votre Exposition étant subsidiée par l'État, tous les contribuables ont le droit d'y prendre part. »

La veille encore de l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire le 14 Juin, je fus ainsi dérangé à plusieurs reprises.

Mais tout cela n'était rien, auprès de la surprise très désagréable que me valut une communication de M. d'Ursel. Un ordre positif et formel, venu de Bruxelles à la dernière heure, modifiait complètement ce que nous avions organisé pour la réception du Roi. Cet ordre portait: il ne sera fait qu'un seul discours au Roi et c'est le Président effectif qui *doit* le prononcer.

Non seulement cet ordre me contrariait, parce qu'il me donnait en cette occurrence un rôle que je ne méritais pas et que j'aurais voulu voir dévolu à d'autres, mais, dans le délai le plus court, il me forçait à composer une harangue, ce qui n'était pas sans m'effrayer, et il m'obligeait à la prononcer le lendemain, ce qui n'était pas sans m'intimider.

Avais-je, du reste, le temps de faire un discours et le loisir de le préparer ?... Car dans les salles de l'Exposition, en dépit de tous mes efforts et bien que je ne prise plus le temps d'aller manger, rien n'était prêt! Des ouvriers partout; des tableaux arrivant toujours et la besogne n'avançant pas! Et cependant trois escouades de spécialistes s'occu-

paient des tableaux, les pendaient et les fixaient suivant mes indications. Je passais mon temps à aller constamment d'une escouade à l'autre, à désigner, tableau par tableau, la place exacte de chacun d'eux et surtout, sans discontinuer, à presser les ouvriers. Malgré cela, rien ne semblait avancer et lorsque la nuit vint, il y avait encore plus de vingt-cinq tableaux à terre, au milieu des salles !

Il était cependant plus de dix heures quand je rentrai chez moi ! Comme tous les soirs, quantité de lettres urgentes et de télégrammes m'y attendaient... Il fallut bien en prendre connaissance, y répondre... J'avais aussi mon discours à faire, mais j'étais si brisé, si éreinté, qu'aucune idée ne me vint.

Découragé, je remis cette besogne au lendemain matin, et ce fut à mon réveil, au galop, que je rédigeai mon petit discours au Roi. La façon dont il fut composé rendra le lecteur indulgent pour toutes les lacunes qu'il y trouvera.

Le soleil s'était levé radieux, le 15 juin, pendant que j'écrivais, mais bientôt des nuages vinrent voiler son aurore, puis la pluie commença à tomber.

J'étais désespéré. Toute la ville devait être pavoisée pour la réception royale qui se faisait en grande solennité : de méchantes averses allaient donc tout gâter et tout empêcher ?

Un de mes meilleurs amis et un de mes plus dévoués collaborateurs riait de mon pessimisme. Il avait été porter la veille douze douzaines d'œufs aux Sœurs Collettines et il était sûr de son soleil ! J'étais loin de partager sa confiance ; et les averses, de plus en plus fréquentes, que des salles de l'Exposition je voyais tomber sur la Grand' Place et noircir les pavés, semblaient bien me donner raison.

Car depuis six heures du matin, j'étais au Palais du Gouvernement, travaillant fievreusement à accrocher les derniers tableaux ! Enfin, à 11 heures tout était fini : on donnait vite un dernier coup de balai, on déroulait préci-

pitamment les tapis, on garnissait en toute hâte l'escalier et les vestibules de plantes et de fleurs !

M. d'Ursel me fit appeler à ce moment pour me demander si tout était prêt et surtout si je n'avais pas oublié mon discours, insistant pour savoir si j'y avais mis tout le soin que demande cette sorte de harangues. Je dus bien lui avouer que non ! Hélas !...

A midi, j'étais à la gare pour recevoir toute une délégation de journalistes anglais, que nous conduisîmes à l'hôtel de ville, où ils furent reçus officiellement.

Quand, après les discours et le vin de Champagne communal, j'arrivai avec mes excursionnistes au Palais de l'Exposition, beaucoup d'invités attendaient déjà dans le Hall et, tout autour de la place, formant le carré, se trouvaient aussi, déjà rangés, le régiment des lanciers et une partie de l'infanterie. Il ne pleuvait plus : au ciel, on apercevait même un petit coin bleu. Quelques minutes après, un rayon de soleil venait éclairer les plis joyeux des drapeaux, puis mettait des points brillants au bout des fusils, des lances, sur les uniformes des soldats et les galons des officiers. A ce moment, un grand remous se produisit : un escadron de lanciers apparaissait au coin de la rue des Pierres, puis on vit les livrées, rouge vif relevées d'or, des cochers de la Cour et les grandes berlines de gala attelées de quatre chevaux. Dans la dernière se trouvaient le Roi et la Princesse Clémentine. Les clairons sonnèrent aux champs, les tambours battirent, une immense acclamation sortit de la foule, le gros bourdon des Halles y joignit sa grosse voix de basse; et le soleil jetait sur cet inoubliable spectacle sa lumière toute poudrée d'or !

Mais la voiture du Roi s'arrête déjà. S. M. Léopold II en descend, aidé par le Cte d'Oultremont, Grand Maréchal de la Cour, et par M. le Comte Ch. d'Ursel, puis, offrant le

bras à S. A. R. la Princesse Clémentine, il gravit lentement les marches du perron. Les portes se referment, un grand cercle se forme, le Gouverneur me fait un signe où il me semble se mêler quelqu'inquiétude; je m'avance alors et adresse au Roi les paroles suivantes :

« Sire,

« C'est avec un sentiment de profonde reconnaissance que le comité de l'Exposition des Primitifs flamands et d'Art ancien souhaite, au seuil de ce palais, dépôt momentané des plus nobles trésors de notre passé, la bienvenue à Votre Majesté et à Son Altesse Royale Madame la princesse Clémentine.

« Nous n'avons pas oublié. Sire, que lorsque notre entreprise semblait téméraire à la plupart et que bien des difficultés surgissaient, Votre Majesté a généreusement daigné nous accorder son haut patronage, nous apportant par là la force qui devait nous faire vaincre et nous traçant ainsi de nouveaux et patriotiques devoirs.

« En venant aujourd'hui inaugurer solennellement cette galerie pour laquelle tant de nobles et dévoués concours se sont offerts à nous, à l'étranger comme en Belgique, Votre Majesté nous donne un gage plus marqué et plus précieux encore de sa haute bienveillance.

« Rien ne peut toucher davantage le cœur des habitants et des amis d'une ville qui a tous les droits — et surtout le devoir — d'être fière de son passé que cet hommage éclatant rendu à la mémoire de ses plus illustres enfants.

« Dans cette antique cité, si riche de souvenirs et de trésors, on sent mieux encore combien il est vrai, comme le disait en termes si élevés Votre Majesté, « que le plus beau patrimoine d'un petit pays, celui qui le recommande à l'estime de toutes les nations, c'est sa richesse dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. »

« C'est ce patrimoine qui constitue aujourd'hui le plus beau fleuron de la couronne de Bruges, et au moment où, sur le point d'être reliée à la mer, elle aspire, suivant d'augustes conseils, à reprendre son activité commerciale, elle ne peut oublier que si l'industrie et le commerce ont été dans son passé et sont encore les sources de la prospérité publique, c'est l'art qui l'a grandie et c'est l'art qui élève toujours.

« Telle est, Sire, dans la pensée de ses organisateurs, la grande et féconde leçon qui se dégagera de cette Exposition, non seulement pour Bruges, mais pour la Flandre, mais pour la Belgique entière.

« MADAME,

« A la Cour de Bourgogne, à cette époque que nous nous sommes efforcés de faire revivre dans deux palais, ici par la peinture, à Gruuthuse par les œuvres d'art, les princesses n'inspiraient pas seulement les beaux coups de lance de ces tournois célèbres dans le monde entier, elles aimaient, elles aussi, à protéger les Arts ! Vous avez voulu, Madame, que la ressemblance fût complète dans cette reconstitution du passé, et c'est avec des sentiments de respectueuse gratitude que nous remercions votre A. R. d'avoir accompagné le Roi et de nous permettre d'ouvrir l'Exposition sous d'aussi gracieux auspices. »

Le Roi me répondit à peu près dans ces termes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je vous remercie des paroles si aimables que vous m'avez dites et aussi des souhaits de bienvenue que vous avez adressés à ma fille.

« La Princesse Clémentine et moi nous aimons beaucoup venir dans cette belle ville où nous sommes toujours si bien reçus....

« Vous avez bien raison, M. le Président, de glorifier les vieux maîtres qui ont créé l'école Flamande et qui ont porté dans l'Europe entière son renom et son éclat. On ne pourra jamais faire assez, à Bruges, pour conserver ces souvenirs. On ne peut se figurer toute l'importance que j'attache à ce point....

« Bruges tout entier est, du reste, un musée ; c'est un joyau d'un prix inestimable, qu'il faut entourer de respect et de soins. Il faut garder avec mille précautions les œuvres d'art et aussi les monuments dont la restauration doit être faite avec discrétion : trop souvent on reconstruit au lieu de restaurer....

« Je suis heureux de pouvoir vous féliciter de vos efforts, car je sais déjà que votre Exposition est splendide...

« Nous vous remercions encore, M. le Président, de vos aimables et patriotiques paroles. »

Le Roi avait dit tout cela très lentement, en scandant les mots et en appuyant particulièrement sur les phrases qui se rapportaient à l'avenir artistique de Bruges.

Il me semble que ces sages paroles et ces hauts conseils n'ont rien perdu de leur actualité et que nous ne saurions trop les méditer.

Bruges, depuis l'Exposition des Primitifs, a acquis une renommée plus grande encore ; mais ce surcroît de gloire doublé de nombreux profits pour ses habitants, lui impose des devoirs dont la réalisation ne devrait plus être différée. Son honneur et sa réputation y sont engagés. Déjà trop d'étrangers sont partis scandalisés par l'état lamentable de ses musées et de ses tableaux. Tout ce que j'ai entendu de réflexions à ce propos, durant l'Exposition et depuis, me pénètre encore plus profondément de la grande sagesse des conseils donnés si solennellement par le Roi. Ce sont là des paroles que je n'oublierai jamais

et dont je voudrais que l'écho parvienne et retentisse de nouveau aux oreilles de tous les Brugeois.

Le Roi, après s'être fait présenter les membres de notre Comité, commença la visite de nos salles d'Exposition. Mais à chaque pas, Sa Majesté s'arrêtait pour dire un mot aimable et plein d'à propos aux personnes qu'Elle reconnaissait. Van Eyck et Memling seuls eurent peut-être à se plaindre un peu de tant de rencontres et d'aussi nombreuses présentations. Car le Roi m'avait spécialement recommandé de lui signaler les conservateurs de musée et les exposants présents. Ils étaient fort nombreux et venus de tous les pays. Je citerai parmi les plus distingués MM. Friëdlander, Le Breton, B[on] Oppenheim, D[r] Bredius, Humphry Ward, von Kaufmann, Grobbels, etc.

Le groupe de journalistes anglais eut également l'honneur d'être présenté au Roi qui eût avec plusieurs de ses membres d'assez longues conversations. Il s'attarda surtout avec un reporter du « Westminster Budget », journal illustré, considérable peut-être, mais qui s'était fait représenter par un petit homme, haut comme trois pommes, malgré les cheveux en brosse qu'il portait très longs pour se grandir beaucoup, car tout est relatif. Pour parler au Roi, ce Tom Pouce qui semblait rempli d'esprit, était obligé de se renverser, tandis que Sa Majesté se pliait en deux. Le contraste était piquant et ce que racontait le journaliste minuscule devait l'être aussi, puisque Léopold II semblait s'amuser beaucoup. J'eusse voulu photographier la scène. Mais mes regrets furent inutiles car quelques jours après, je trouvais dans le « Westminster Budget » un charmant et spirituel dessin, signé R. C. Gould, montrant d'une façon aussi amusante que ressemblante la rencontre de notre grand Roi et de son petit interlocuteur. C'était le Tom Pouce qui s'était représenté lui-même en face ou plutôt aux pieds de Sa Majesté.

Du Palais du Gouvernement, le Roi et la Princesse Clémentine se rendirent à Gruuthuse. Au moment où le cortège royal s'arrêtait devant l'ancien palais rempli de souvenirs de l'époque des Ducs de Bourgogne, l'étendard de Louis de Gruuthuse, ce grand ami des Arts et ce fastueux seigneur, fut hissé au haut de la tourelle. En même temps des musiciens, revêtus de costumes du XV[e] siècle, rangés autour de la hampe de cette bannière et penchés aux bords de cette terrasse si élevée, faisaient retentir dans leurs trompettes d'argent une de ces sonneries (1) qui saluaient autrefois, du haut des portes de Bruges, les joyeuses entrées des Ducs de Bourgogne, ces souverains si puissants et si éclairés.

Cette évocation du passé était pittoresque et prêtait à bien des rapprochements !...

La foule qui attendait le Roi à Gruuthuse était encore plus nombreuse qu'à la Grand' Place ; et la Princesse Clémentine, en voyant toutes les belles « damoiselles » qui se pressaient sur son passage, put se dire que la beauté et l'élégance étaient un héritage qui n'était pas tombé en déchéance depuis le jour où Jeanne de Navarre traversa Bruges avec un si grand émerveillement.

Au moment où le Roi pénétrait dans le vestibule de Gruuthuse, Monseigneur de Béthune s'avanca vers lui et, contrairement à la consigne donnée, lui lut un discours inspiré par les sentiments les plus patriotiques. Le Roi en fut fort touché et, loin de lui en vouloir d'avoir enfreint les règles du protocole, il lui serra les deux mains avec effusion.

La visite de Gruuthuse, dont l'arrangement faisait tant d'honneur au B[on] de Vinck, à M. de Witte, au B[on] A. van Zuylen, sans oublier surtout M[me] Errera et mes autres collaborateurs, parut satisfaire le Roi autant que celle

(1) Cette sonnerie avait été très aimablement et très habilement composée par M. Reyns.

de l'Hôtel du Gouvernement ; il félicita chaleureusement le Comité, se déclara enchanté et émerveillé, proclamant que son attente avait été absolument dépassée : « On m'avait raconté, me dit-il, au moment de remonter en voiture, que pour obtenir tant de précieux tableaux et tant d'objets d'art, venus de tous les pays, vous aviez un talisman. Je ne l'avais pas cru, mais maintenant je vois bien que cela devait être vrai. »

Les appréciations émises par le Roi, puis par toutes les personnes que je rencontrai, en refaisant bien vite un tour aux Primitifs, après le départ de Léopold II, avaient été fort élogieuses ; mais pouvais-je considérer comme absolument sincères des jugements portés en face du « Président » ?

J'étais donc fort anxieux de trouver dans les journaux l'impression du public et des érudits.

J'étais certain que les avis exprimés là seraient sincères, car — à tort peut-être — nous n'avions aucun service de presse.

La presse accentua la note enthousiaste que j'avais entendue la veille. Tous les journaux belges consacrèrent de longues colonnes à ce « grand événement artistique ». Les journaux étrangers publièrent, dès le 16 juin, de longs télégrammes annonçant « un triomphe ».

Nous ne pouvons naturellement donner ici des extraits de ces articles, mais nous citerons cependant parmi les journaux étrangers qui consacrèrent à notre inauguration les articles les plus flatteurs : le *Temps*, le *Journal des Débats*, le *Gaulois*, le *Journal des Arts*, le *Français*, le *Figaro*, le *Times*, le *Daily Post*, le *Standard*, le *Morning Post*, le *Berliner Zeitung*, le *Anzeiger*, etc.

Pour tous « c'est une réussite qui dépasse toute attente », une « réunion d'œuvres splendides qui surpasse toutes les

prévisions » ; c'est « un éclatant succès », un « coup d'œil splendide et merveilleux », qui « comme succès et comme signification esthétique est bien au-dessus de toutes les espérances » ; c'est « un véritable évènement » ; c'est « une réunion de chefs-d'œuvre comme on n'en a jamais vue et comme on n'en verra plus jamais » ; c'est « la plus merveilleuse collection qui jamais ait été réunie » ; c'est « un émerveillement, un délicieux régal, une griserie... », « une révélation », « un éblouissement », « un spectacle unique » ; c'est « une Exposition incomparable !... »

Presque tous ces articles parurent le 16, 17 ou 18 juin et ils nous amenèrent rapidement, non seulement la foule, mais une si grande quantité de hauts personnages, de savants, de critiques d'art et d'aimables visiteurs, qu'il est impossible de ne pas leur consacrer quelques lignes.

(*A continuer.*)

B[on] H. KERVYN DE LETTENHOVE.

HET KLOOSTER DER GUILIELMIETEN

TE BIERVLIET EN BRUGGE.

Een der oudste kloosters der orde van den H. Guilielmus in de Nederlanden was het convent nabij Biervliet, de *Woestijn der H. Maagd* geheeten (1).

Mogen wij geloof hechten aan den Jezuiet de Waha, dan zou dit klooster in 1242 of 1249 gesticht zijn geworden door kloosterlingen van Baseldonck, nabij 's Hertogenbosch. Volgens een handschrift van den Guilielmiet Jan van de Bergen, zou uit Baseldonck Hugo van Antwerpen met zeven kloosterlingen naar Biervliet zijn gezonden, om daar een klooster te stichten (2). Ten tijde van de Waha werd van dezen Hugo te Brugge nog een handschrift bewaard : *Officium ecclesiasticum de S. Guilielmo* (3).

Het eerste zekere bericht vinden wij in 1262 ; in April toch van dat jaar schonk gravin Margaretha, met instem-

---

(1) G. C. A. JUTEN, *De orde van den H. Guilielmus in Noord- en Zuid-Nederland : Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belg.*, XXXII (1906).

(2) « Is vero, Hugo de Antverpia, teste Joanne de Montibus, Guillielmita Wallincuriensi in M. S. suo de privilegiis ordinis, scripto sub anno 1500, vixerat ante in altero monasterio primo et antiquissimo provinciæ Franciæ, Porta Cœli, ex quo missus cum septem aliis intravit domum illam de Wastina, inceptam anno 1242, ut habet vetus codex, de quo Miræus, vel ut tardissine anno 1249. » DE WAHA, *Explanatio vitæ S. Guilielmi*, p. 49.

(3) Herman Pruvost, provinciaal (1653-55) spreekt over dit hs. in zijne inlichtingen aan de schrijvers der *Acta Sanctorum*.

ming van haren zoon Guy, aan deze kloosterlingen (*priori et fratribus heremitis ordinis S. Willelmi, manentibus in loco, qui dicitur Wastinæ B. Mariæ)*, zeven bunders heide onder Benthille, nabij den waterloop Biselvere ([1]), en kort daarna, Maandag na H. Drievuldigheid een rente van tien ponden op hare inkomsten te Watervliet en Simonshoek ([2]). Het volgende jaar 1263, 21 Februari (Woensdag na *Invocavit*) schenkt zij andermaal onder Benthille 20 bunders zand- en moergrond, op voorwaarde, dat zij jaarlijks een denier voor iederen bunder zullen betalen aan den Vlaamschen graaf ([3]).

Twee leden van dit convent, Juliaan en Wouter stichtten het klooster te Nyvel, dat in 1270 door den provinciaal werd erkend ([4]).

Broder Jacob, *prior van den Wilgeminen bi Boechoute* is in 1290 tegenwoordig bij eene schenking aan de abdij te Oost-Eecloo ([5]).

Het schijnt, dat de kloosterlingen in de eerste jaren der 14e eeuw plannen maakten om hun klooster te verplaatsen.

Immers onder de archieven der abdij van St. Bavo te Gent wordt eene origineele oorkonde van 17 Maart 1305 bewaard, waarbij de abt den Guilielmieten van Biervliet toestaat een klooster te bouwen nabij Sluis onder Hanekinswerve. De abdij was patroon dezer parochie en om die reden bond zij aan hare toestemming de volgende voor-

---

([1]) Miræus-Foppens, *Opera Diplom.* III, 122.

([2]) St Genois, *Monumens anciens*, II, 577.

([3]) Miræus-Foppens, *Op. Dipl.*, II, 122.

([4]) J. Tarlier et Alph. Wauters, *Géogr. d'Hist. des communes belges;* prov. de Brabant: Nivelles, p. 147.

([5]) Deze akte, waaraan 5 zegels hebben gehangen (alleen dat van den prior is nog over) wordt nog bewaard in het Staatsarchief te Gent. (Vriendelijke mededeeling van den adjunct-archivaris Rob. Schoorman). — Voor de eerste maal is deze akte uitgegeven: Serrure, *Vaderlandsch Museum*, V, 360.

waarden : aan tiendrecht vorderde zij jaarlijks 40 vlaamsche solidi en aan patronaatsrecht een gouden obolus; verders eischtte zij alle offergaven, die met O. L. V. Lichtmis in het klooster zouden geschonken worden, en eene H. Mis van alle de priesters bij den dood van iederen monnik van St. Bavo ([1]).

Om welke reden dit plan niet ten uitvoer is gebracht, ligt in het duister.

De grond, dien de Guilielmieten in deze akte hun eigendom noemen, was waarschijnlijk gelegen op de Oostkeur van Sluis; van daar de uitdrukking: onder de parochie Hanekinswerve... nabij Sluis. De Oostkeur behoorde, ook na den verkoop in 1389 door het Vrije aan Sluis, tot de parochie Hanekinswerve en altijd heeft het Guilielmietenklooster daar grond in eigendom gehad. In 1352 verkocht het aan de stad 143 roeden van zijn eigendom aldaar tegen een jaarlijkschen cijns van 7 pond en 3 schellingen om *eenen pit ende een waterscip in te doen makene* ([2]).

En zoo vinden wij in eenige stadsrekeningen van Sluis korte aanteekeningen van dit klooster:

Broeder Janne Vlaminc, Wilgemyn, als ontfanghere ende machtich van broeder Aernoude den Corenbitre, prior van den Wilgeminen bi Biervliet, xxv *sch. groten up een ghemet neffens schottershof* ([3]).

Een zelfde aanteekening lezen wij in de drie volgende rekeningen.

De vraag, *waar* juist dit klooster moet gestaan hebben, is niet gemakkelijk te beantwoorden, daar gesproken wordt van een klooster dan weer nabij Biervliet, dan weer bij Bouchoute. Volgens van Vaernewyck zou het gestaan hebben bij Ter Piet in den Lauwerynenpolder, vroeger

([1]) Bijlage.
([2]) Stadsarchief Sluis, Cart. A. f. 25.
([3]) Stadsarchief Sluis, SR. 2 (1392 Aug. 1393).

genoemd de St. Salvatorspolder (¹). Hiermede stemt Lieven van Thuynen op zijn bekende kaart overeen.



Even moeilijk is het tijdstip te bepalen, waarop het klooster overgebracht werd naar Brugge. De meeste schrijvers, o. a. Petrus van den Bosch, prior van het klooster te Aalst, beweren, dat men, gedwongen door de overstrooming van 1377, het klooster verplaatste naar Brugge (²).

Doch zooals duidelijk blijkt uit de Sluissche stadsrekeningen, waren tot in 1394 de kloosterlingen nog te Biervliet en eerst in de stadsrekening 1395 Aug. - 1396 schrijft de ontvanger, dat hij den cijns betaald heeft aan broeder Jan Vlaming, *van de Wilgeminen wilen wonende bi Biervliet.*

Hebben de kloosterlingen zich aanstonds te Brugge gevestigd? Het is mij niet bekend, maar volgens de Stoop zou het klooster omstreeks 1430 gebouwd zijn in de Wilhelmijne Dreve, die haar naam hieraan ontleende (³). Het convent stond op den hoek dezer straat en de Gentpoortstrate, dicht bij de poort zelve, en droeg den naam van St Antoniusdal.

Ongeveer een veertig jaren later begonnen de kloosterlingen een eigen kerk te bouwen, waaraan o. a. Willem Hugonet van Saillant I, heer van Middelburg, in zijn testament 60 ponden vlaamsch schonk (⁴). Deze kerk werd den 16 Augustus 1478 geconsacreerd (⁵).

(¹) *Hist. Belg.*, f. 411

(²) *Het leven van Sinte Guilielmus*, bl. 00.

(³) *Tableau indicatif*, p. 271.

(⁴) K. Verschelde, *Geschiedenis van Middelburg in Vl.*, bl. 64.

(⁵) *Dagregister van 1477 tot 1491*, uitgeg. door de Vlaamsche Bibliophilen, p. 7.

Tijdens de godsdienstige beroerten zou het klooster geheel door de geuzenbenden verwoest zijn [1].

In het Staatsarchief te Brugge worden eenige charters bewaard, die betrekking hebben op eigendommen, die de Guilielmieten te Zysseele bezaten.

a. Int jaer ons Heeren XV^c^ ende een en vichtich, den neghensten dach in Novembre vergadert zijnde in de gastcamere van den cloostre van de Willemynen binnen Brugghe, mijn heere de prioor, broeder Pieter Brakele ende broeder Jacop van den Bryaerde, procurator ende broeder Jan Maertins, gastmeestere... over een zyde ende meester Jan Coornepuut, presbytere ende prochiepape van Sint Gilliskercke ooc binnen Brugghe enz. Het geschil liep over vyf of zes lijnen lands, ligghende binder prochye van Zysseele, noordtoost van der kercke.

Origineele akte op perkament van « den XXII^en^ dach in Lauwe XV^c^ een en vichtich, waarvan noch slechts stukjes over zijn [2].

b. 1548, Augustus 15. Verpachting der hofstede onder Sysseele, eigendom van Jan van Belsele, poorter van Brugge aan Jan Zoetaert. — Miscellanea d'Hoop n° 163.

c. 1556, Maart 7. Geschil over die hofstede tusschen de kloosterlingen en de weduwe van Jan Norroot. — Chartes mélangées n° bl. 5460.

d. 1559, Lauwe 15. Verpachting dier hofstede door Pieter Brakele, prior.

e. 1565. December 9-15. Verzoekschrift om deze hofstede te mogen verkoopen met toestemming van den provinciaal. — Miscellanea d'Hoop n° 163.

---

(1) *Annales de l'Émulation*, 2e série, III, 280.

(2) Chartes mélangées n° bl. 5438.



Denis Christophorus zoon, bisschop van Brugge, klaagt in het verslag van 1628 over den geest in dit klooster en hoopt, dat de Paus, volgens het eenparig verlangen der Nederlandsche bisschoppen, deze kloosters moge opheffen of aan de rechtsmacht der bisschoppen onderwerpen ([5]). Deze wensch werd volstrekt niet vervuld, integendeel, de orde ontving de algeheele goedkeuring van de pauselijke nuntii.

Behalve de namen van eenige prioren is mij verder niets van de geschiedenis van dit klooster bekend. Alleen dat de kloosterkerk in 1765 door de parochianen der H. Katharina gekocht werd en tot 1804 als parochiekerk gebruikt. In dat jaar werd zij afgebroken.

***

Ten slotte hier eene beschrijving der zegels, waarvan ik eene fotografische opname heb gekregen door bemiddeling van den adjunct-archivaris der Staatsarchieven te Gent, den heer Robert Schoorman, wien daarvoor hier hartelijk dank gebracht wordt.



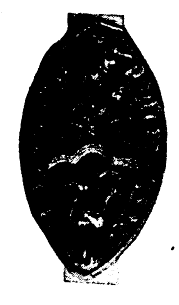
1° In het zegelveld van het grootste is afgebeeld een heilige in kloosterhabijt (H. Guilielmus ?), het hoofd met een stralen krans omgeven, hebbende in de rechter hand een staf met kruk; aan zijne linkerzijde knielt een kloosterling met het gelaat naar hem toe; een zelfde figuur (knielende monnik), met het gelaat naar links gewend, doch veel kleiner, ziet men onder de hoofdfiguur, het bovendeel van het lichaam in de punt van het zegelveld, doch de beenen in het randschrift.

([5]) *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belg.*, III, 53.

Het randschrift luidt :

S. P vi cialis Fra cie ordinis ....l.

(Sigillum provincialis Francie ordinis Sancti Willelmi.)



2° Van het tweede zegel is het veld gedeeld door een wolk (?); boven de wolk troont de H. Maagd met het kind Jesus tusschen twee torens; beneden, een man in kloosterhabijt, uit de punt van het zegel oprijzende, naar links gewend en een staf in de hand houdende, met ankervormige kruk (¹).

Het randschrift luidt :

S. p oris ord is S ti Willi de Wastina.

(Sigillum prioris ordinis Sancti Willelmi de Wastina.)



3° Het derde zegel, hoewel het meeste beschadigd, is het duidelijkste weêrgegeven. In het veld, het beeld der Moeder Gods, met het Goddelijk Kind, zittende op een zetel, waarvan de beide voorpooten schroefvormig gedraaid zijn.

Het randschrift :

† S. co ven't Heremi ... Wa.....

(Sigillum conventus Heremi (de ?) Wastina.....)

(¹) Een zelfde zegel hangt aan de akte, voor het eerst uitgegeven door Serrure; zij berust Staatsarch., Gent, chartes de l'abbaye d'Oost-Eecloo, 1e carton. Het randschrift is bijna onleesbaar, doch is eensluidend met boven.

Lijst der mij bekende prioren.

1249. Hugo van Antwerpen en
1290. Jacob, zie boven.
1352. Willem Pharant: Stadsarch. Sluis, Cart. A, f. 25.
1392. Arnoud de Corenbiter: zie boven.
1480. Jacob van den Driessche, een vriend van de geschiedschrijvers Adriaan de But en Albert Crantz. Meyer zinspeelt bij het jaar 1138 op een kroniek van hem (1). Hij leeft nog in 1490.
1551. Pieter Brakele: zie boven.
1603. Willem Commerts (Commercius) tevens provinciaal (2).
1619. J. van Geyn (3).
1653. Herman Pruvost, tevens provinciaal; deze gaf tal van inlichtingen aan de schrijvers der Bollandisten over het leven van den H. Guilielmus.
1662. Benedictus van Werwicken, tevens definitor; nog in 1672.
1678. Willem Staessens is opvolger van den vorige.

Ginneken.

G. C. A. Juten,
R. K. P. en Kap.

---

(1) Paquot, *Mémoires*, II, 586; *Cron. et Cart. de Dunis*, p. 21.
(2) Taxandria, *Tijdschr. v. Noordbrab. gesch.*, IX, 85.
(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belg.*, XXXII, p. 59.

BIJLAGE.

—

Wouter, abt van St. Bavo te Gent, geeft aan de Guilielmieten te Biervliet verlof om op hun eigen grond in de parochie Hanekinswerve een klooster te bouwen.

1305, Maart 17.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Noverint universi, quod cum venerabilis in Christo pater et dominus Walterus divina permissione abbas monasterii sancti Bavonis Gandensis totusque dicti loci conventus, nobis, priori fratrum ordinis sancti Willemmi de Wastina prope Biervliet ac toti ipsius loci conventui, ad preces et supplicationes a nobis sibi super hoc factas ad augmentandum cultum divini nominis, plenam licentiam et potestatem concesserint fundandi et construendi claustrum infra parochiam de Hanekinswerve, dictorum domini abbatis et ejus conventus patronatus et Tornacensis dyocesis, prope villam de Sluus super quemdam fundum nostrum in dicto loco situm, continentem in se septem circiter mensuras terre, a nobis aut aliis nostri ordinis sive presentibus sive futuris in perpetuum inhabitandum, mediantibus obulo aureo in commemorationem juris patronatus predicti et quadraginta solidis Flandrensis monete, qui dictis domino abbati et conventui ejus competebant singulis annis ex fructibus decimarum in dictis septem mensuris terre singulis annis provenientium et ad dictos dominum abbatem et ejus conventum pleno jure spectantium, eisdem domino abbati et ejus conventui a nobis in perpetuum singulis annis solvendis in die festi gloriosissimi confessoris sancti Bavonis, quod est in capite Octobris, et mediantibus etiam omnibus oblationibus, que in futurum provenient in dicto claustro nostro singulis annis in die festi Purificationis beate Marie Virginis, in perpetuum dictis domino abbati et ejus conventui a nobis solvendis, licet tamen dicta die in dicto claustro exequias alicujus funeris contingeret

celebrari; hoc etiam salvo et a dictis domino abbati et ejus conventu ac nobis adjecto in premissis quandocumque continget aliquem dicti monasterii sancti Bavonis monachum decedere et hoc nobis innotescat, quod quilibet ex nobis sacerdos in remedium anime dicti decedentis unam missam, que celebrari solet pro defunctis, celebrabit; hoc etiam apposito et adjecto in premissis tam a dictis domino abbate et ejus conventu quam a nobis, per nos terras aliquas alias a premissis, in quibus dictis domino abbati et ejus conventui competit jus percipiendi fructus decimarum ex eis provenientes, titulo emptionis vel mutationis, donationis inter vivos vel causa mortis, sive elemosine aut in ultima voluntate vel alio quocumque titulo nobis de cetero non acquiremus sine eorum licentia speciali, salvo etiam presbiteri loci jure suo parochiali ac etiam aliis alio quocumque jure alieno. Et etiam dicti dominus abbas et ejus conventus promiserunt, se habituros ratum et gratum omnia et singula nobis a reverendis patribus et dominis venerabilibus Tornacensibus episcopis, qui nunc est et qui erunt in futurum, in capella fundanda, cymiterio habendo, campana pendenda et pulsanda ac aliis dicti claustri necessariis per eorum gratiam concedendis.

Nos, prior et conventus fratrum predictorum, omnia et singula premissa per regulam nostri ordinis in bona fide et verbo veritatis firmiter et inviolabiliter observare promittimus, et nos contra ea vel eorum aliqua aliquibus arte, medio vel ingenio non venturos in futurum nos et successores nostros et omnia bona nostra mobilia et immobilia presentia et futura quoad hec efficaciter obligantes, et quoad premissa etiam et singula firmiter et inviolabiliter observanda renunciamus expresse omni juris auxilio scripti et non scripti, canonici et civilis, exceptioni doli, mali, vis, metus, fraudis, deceptionis, coactionis, exceptioni rei ita non geste sive non habite, omni usui, consuetudini et statuto introductis seu in posterum introducendis et omnibus privilegiis, gratiis et indulgentiis, a quocumque prelato, judice vel principe concessis vel concedendis, illis tamen de quibus superius mentio habetur, a dominis epis-

copis Tornacensibus impetrandis et dumtaxat exceptis, actioni in factum, juri dicenti generalem renunciationem non valere et omnibus aliis exceptionibus et rationibus, per que presens instrumentum infringi posset aut amittere roboris firmitatem.

Que omnia et singula nos frater Theodericus, prior provincialis dicti ordinis sancti Willemmi per sententiam propter dicti ordinis communem utilitatem rata et grata habemus, et prout nostro incumbit officio, confirmamus, et ut ea in perpetuum robur optineant firmiter, sigillum nostre provincialitatis una cum sigillis prioris et conventus fratrum predictorum presentibus duximus apponendum.

Datum anno Domini millesimo trecentesimo quarto, feria quarta post Dominicam qua cantatur Reminiscere.

Origineel perkament met drie afhangende zegels in groene was.
Staatsarchief Gent — abdij St. Baafs, fonds van Lokeren.

COMPTES RENDUS

Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis, publié par **Arnold Fayen.** Gand, F. Meyer-Van Loo, 1906. In-8°, XII-309 p.

Door toedoen van het stedelijk bestuur van Gent wordt eene verzameling in 't licht gegeven van de oudste bronnen betrekkelijk de geschiedenis van deze stad, waarvan de titel is : *Cartulaire de la ville de Gand.* (Oorkondenboek der stad Gent). In een *eerste reeks* is verschenen : *Comptes de la ville et des baillis de Gand.* 1280-1336. (Gentsche stads- en baljuwsrekeningen. 1280-1336) uitgegeven door J. Vuylsteke. Gent. 1900. 8°. De *tweede reeks : Chartes et documents,* zal de eigenlijke oorkonden behelzen en wordt geopend met het werk dat hier besproken wordt.

De *Liber traditionum* is een verzameling van begiftingen gedaan aan de Sint-Pietersabdij te Gent sedert haar ontstaan (VIIe eeuw) tot thalven de XIe eeuw. Dit is het werk van éénen schrijver, waarschijnlijk een monnik uit de abdij, opgesteld thalven de XIe eeuw, naar een oorspronkelijk stuk, dat dagteekent uit het begin der X^e^ eeuw en waarvan nog een fragment bewaard is. De verzameling werd naderhand voortgezet door verschillende schrijvers tot de XIIe eeuw ; daarna werden tal van oorkonden ingelascht en bijgevoegd uit de XIIIe eeuw. Het geheel is een ordelooze mengeling van stukken allerhande : kloosterkronijk, keizerlijke diplomata, gravelijke charten, akten van bijzonderen, lijsten van censplichtigen, enz.

De *Liber traditionum* zelf, alsmede een aantal van de andere oorkonden werden in 't licht gegeven door Kan. F. Van de Putte in zijn *Annales abbatiae S. Petri Blandiniensis,* Gent, 1842, onder den titel *Historia et privilegia Sancti Petri Bland.* Het fragment uit de X^e^ eeuw werd insgelijks door hem uitgegeven in *Esquisse sur la mise en culture de la Flandre Occidentale.* Pièces justificatives (Annales de

la Soc. d'Emul. t. III. bl. 200-219). 't Is uit deze uitgave van Van de Putte dat Van Lokeren een groot getal oorkonden heeft overgedrukt in *Chartes et documents de l'abbaye de S.-Pierre à Gand* (630-1599). Gent, 1868-70, 2 dl. 4° ; en Holder-Hegger de eerste bladzijden van den *Liber traditionum* in *Monumenta Germaniae Historica*, *Scriptores*. pars II, (1888) bl. 622-24.

Echter liet de uitgave van Kan. F. Van de Putte veel te wenschen over ; vele woorden en zinnen immers zijn mislezen of misschreven of weggelaten geworden ; ook kon zij niet met vertrouwen geraadpleegd en benuttigd worden. In 1895 werd door M. Pirenne de aandacht gevestigd op al het gebrekkelijke van deze uitgave. Zie *Note sur un manuscrit de l'abbaye S.-Pierre de Gand* (Bull. Comm. Roy. d'Hist. 1895, bl. 107 en 153). Sinds zijn eenige oorkonden opnieuw grondig onderzocht geworden door M. Van den Haute, *Note sur quelques chartes de Saint-Pierre* (CRHBull. 1902, bl. 411).

Aldus bleek hoe een nieuwe uitgave wenschelijk, ja noodig was. M. A. Fayen heeft de taak op zich genomen en er zich met de grootste zorg van gekweten. Het werk nochtans ging niet zonder moeilijkheden gepaard. Het uit te geven Hs. is samengesteld uit allerhande gegevens ordeloos ondereengeworpen en bevat vele onnauwkeurigheden, 't zij in 't ontleden der oorspronkelijke stukken, 't zij in 't overschrijven van namen en woordvormen, 't zij in 't opgeven van jaar- en dagteekening. M. F. is het Hs. niet slaafs gaan overschrijven ; hij heeft de verschillende oorkonden volgens tijdsorde gerangschikt ; en al de onnauwkeurigheden in het Hs. heeft hij zorgvuldig aangestipt en, waar het mogelijk was, verbeterd in de opgave van de varianten en de verklarende aanmerkingen onderaan de bladzijden. Dank zij M. F. bezitten we eindelijk een bezorgde en gemakkelijke uitgave van een oorkonde, die om haar inhoud een onzer belangrijkste geschiedgronden is.

Belangrijk vooreerst voor de geschiedenis van de Sint-Pietersabdij zelf, van haar inwendige inrichting en haar huishoudelijke ontwikkeling. Vgl. Ch. Vanden Haute, *Etude de la formation du domaine de St-Pierre* (Annales de la Société d'Hist. et d'Arch. de Gand, 1905).

Belangrijk vooral voor de kennis van den huishoudelijken en maatschappelijken toestand van Vlaanderen in de IXe, X^e^ en XIe eeuw. Wij herinneren hier aan de zóo merkweerdige studie van M. VdKindere over de vrijheid en den eigendom in Vlaanderen tijdens deze eeuwen. (Ac. roy. de Belg. Bull. 1906, bl. 151-179). Zie AnÉm. t. LVI, bl. 349.

Belangrijk ook voor de plaats- en plaatsnamenkunde. Dit blijkt

alreeds uit de eerste bladzijden (1-49) waar de tekst van het tiendeeuwsch fragment tegenover dezen van het latere Hs. gedrukt staat. Men kan er nagaan welke wijzigingen de plaatsnamen ondergaan hebben in een verloop van een goê eeuw; en, iets dat van belang is voor de studie der oude *pagi* alhier, 't is dat de aanwijzing : *pagus Tornacensis, Tornacensis seu Curtracensis* meestal vervangen wordt door *pagus Gandensis*. De plaatsnamen die in het boek voorkomen zijn alphabetisch gerangschikt in de *Index nominum et locorum*, met, telkens het mogelijk was, de aanduiding van de ligging en den huidigen naam die aan den ouden vorm beantwoorden. Wie weet hoe moeilijk het is in vele gevallen dit met zekerheid vast te stellen en hoe daarvoor telkens eene bijzondere studie zou vereischt zijn, zal er niet over verwonderd zijn dat M. F. zich over 't algemeen tevreden houdt met wat hij bij anderen en voornaamlijk bij Piot gevonden heeft. Blijkbaar echter heeft hij het werk van A. De Vlaminck niet geraadpleegd, te weten : *La Ménapie et la Flandre* (Annales de l'Acad. d'Archéol. 1878, bl. 357-608). En dit is jammer. Immers meer dan eens hebben wij kunnen bestatigen dat De Vlaminck op vele plaatsen te verkiezen is boven Piot. Gebeurt het niet dat soms enkel gesteund wordt op een mindere of meerdere gelijkenis tusschen den naamvorm van plaatsen in oude oorkonden vermeld en ergens een hedendaagschen plaatsnaam, zonder genoegzaam in aanmerking te nemen én de aangeduide ligging, én de verschillende gedaanten waaronder in vroegere eeuwen de hedendaagsche plaatsnaam voorkomt ? Daarom betwijfelen wij of het aan te nemen is bijv. dat *Culingahem prope fluvia Legis* (bl. 34-35) Coyghem beduidt ; dat *Bacceningahem* (bl. 22-23) *prope fluvia Scalde* zou te zoeken zijn bij Deynze ; dat *Tatinghem* (bl. 66) vermeld als gelegen, met andere eigendommen als Desselghem, Tieghem, Beveren a/ Leye, Beveren-bij-Audenaerde, *in pago Curtracensi*, zou zijn Tateghem, dép. Pas-de-Calais, Fr.; dat *Meshem* = Meessen, *Thuringehem* = Drongen, daar de oude benaming van deze plaatsen steeds was : Mecines, Mecinencis ; Trunchinium, Truncinium, Truncinas, en de nu gebruikte Dietsche naam betrekkelijk jong is. Ook is hetgeen A. De Vlaminck (*op. cit.*) voorstelt, volgens ons bescheiden oordeel, verkieslijker. Nog iets : *Sando* (bl. 144) is niet de Zandpolder in 't land van Cassand, maar Zande, in Hulsterambacht, alwaar de Duinenabdij bezittingen had. Wij willen in niets de verdiensten van M. F. 's uitgave verminderen ; wij wilden enkel aantoonen dat M. F. best een vraagteeken had geplaatst nevens de plaatsnamen, die niet met zekerheid vastgesteld zijn ; tevens, wilden we er op wijzen dat niet *al* de plaats-

aanduidingen door hem opgegeven, zonder verder onderzoek over te nemen zijn.

Ten slotte zij gezegd dat de *Lib. Trad.* ook in opzicht van Dietsche taalkunde van zeker belang is. Dit getuigt de lijst van woorden, waarvan, volgens M. F. de schrijfwijze ongewoon of de juiste beteekenis niet bekend is. Ons dunkt, eenerzijds dat deze lijst merkelijk mocht uitgebreid worden, anderzijds dat voor zekere woorden in de lijst aangehaald, als : *aker, havot, viertel...* noch de vorm ongewoon, noch de beteekenis onbekend is.

E. VAN CAPPEL.

L. Willems. *Notes sur la querelle des Blauvoets et des Isengrins.* GOGBull. 1906, t. XIV, p. 253-285.

Nous avons analysé l'an dernier (AnÉm. 1906, p. 304-305), le mémoire de M. Fris sur *les Blavotins et les Ingherkins.* Voici que M. Willems reprend cette même étude. Bien que les notes de M. W. n'infirment pas essentiellement les conclusions de M. Fr., elles permettent de rectifier quelques erreurs secondaires et contiennent des hypothèses qui méritent d'être prises en considération. L'épisode en question, quoiqu'en lui-même peu important pour l'histoire générale de la Flandre, n'en est pas moins fort intéressant à plus d'un point de vue. Aussi, nous permettons-nous d'insister un peu longuement sur certaines opinions émises par M. W.

Les *Notes* se rapportent d'abord au côté historique, puis au côté philologique de la question.

Dans l'examen de ce qu'il appelle la légende philologique, M. Fr. était arrivé à la conclusion que toutes les interprétations étymologiques des noms Blauvoet et Ingerik sont fantaisistes et doivent être écartées. Ce sont tout simplement, d'après lui, les noms de deux familles du pays qui furent adoptés dans la suite par les partisans des deux lignages. Quant au terme *Isengrin*, c'est encore un nom propre, très répandu au moyen âge, et comme dénomination de la faction adversaire des Blauvoets, il ne serait qu'une déformation due à la confusion avec le nom Ingrekin.

Écoutons maintenant M. W. *Blauvoet* et *Ingrekin* sont deux noms propres ; pour Blauvoet il n'y a pas de doute, car il apparaît fréquemment dans les chartes de l'époque, et bien qu'aucun Ingrekin ne se

trouve mentionné ni dans les chroniques, ni dans les chartes, il se pourrait cependant qu'un individu de ce nom ait existé lors de troubles précédents et ait joué alors un rôle important. Mais est-ce à dire qu'il s'agit d'une lutte entre deux chefs-lignages : les Blauvoets et les Ingrekins? Lambert d'Ardres, qui fut strictement contemporain des événements, parle longuement des *Blauvoets* et ne mentionne pas les *Ingrekins*, ce qui serait tout au moins fort bizarre, s'il s'agissait d'une lutte entre deux lignages. De plus, dans aucune des sources de 1201 à 1205, nous ne trouvons une mention d'un membre des familles *Blauvoet* ou *Ingrekins*. Reste enfin la grande difficulté : l'emploi du nom *Isengrin*. L'hypothèse d'une graphie vicieuse dans un manuscrit est inacceptable. Il n'est guère probable non plus qu'il y ait eu deux familles différentes dans le métier de Furnes qui auraient toutes deux donné leur nom à une même faction. D'ailleurs au XIIe siècle. ce nom n'était plus employé comme nom propre de personne. Il l'était au IXe et au Xe siècles. Mais le sens de ce mot s'est modifié dans la suite. Dans les cloîtres de cette époque, il y avait à, côté du moine intellectuel. le moine ignorant et grossier, appelé dans les écrits monacaux du temps : lupus monachus. Puis on est allé plus loin ; on a personnifié le loup-moine et on lui a donné le nom d'homme : *Isengrin.* De même l'antagoniste d'Isengrin a été appelé *Renard* (= nom d'homme *Renier*). Ainsi, le nom d'Isengrin devint de plus en plus populaire, non plus comme nom d'homme, mais comme sobriquet, désignant le type imbécile et glouton. C'est comme tel et à partir de cette date que le loup-Isengrin apparaît dans les œuvres latines et dans le *Roman du Renard.* Ainsi se comprend comment les adversaires des *Ingrekins* auront méchamment estropié le nom de leurs ennemis : ceux-ci seront devenus les *Isengrins.*

M. W. essaie de prouver, mais avec beaucoup moins de succès, que le mot *Blauvoet*, comme nom de faction, serait également un sobriquet. D'abord, il montre définitivement que le Blauvoet n'est par l'épervier de mer, comme le croyait Kervyn, qui y voyait une allusion à l'ancienne vie de pirate des Kerls Saxons, mais le faucon lanier qui a réellement les pieds bleus. Or, dans le vieux français, un lanier veut dire un lâche. Il est vrai qu'on ne trouve pas en flamand d'exemples du terme Blauvoet employé dans le même sens. Mais, il se pourrait que les Ingrekins, connaissant le caractère lâche du lanier, aient choisi entre les noms des diverses familles hostiles, un nom qui prêtât à un double sens, pour en faire la dénomination de la faction adverse.

Nous souscrivons à l'opinion de M. W. d'après laquelle les noms Ingrekin et Blauvoet sont proprement deux noms de familles ; mais, comme noms de factions, Isengrin et Blauvoet sont de vrais sobriquets. M. W. l'a bien montré pour *Isengrin*. Quant au terme Blauvoet, il n'était pas nécessaire de chercher dans le vieux français l'emploi et l'interprétation de ce sobriquet. En effet, il n'est pas douteux que, au XIII[e] siècle, le mot Blauvoet fut employé comme sobriquet en flamand. Cela ressort d'un passage de *Jan Van Heelu, Rymkronyk* (éd. Willems) où (v. 5184 et suiv.) il est fait allusion à certaines chansons composées à l'occasion de la bataille de Worringen et dans lesquelles Jean de Brabant et ses hommes sont comparés à un coq avec ses poulets, et leurs adversaires à des faucons et des *blauvoeten*. Cf. G. Kalff. *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*. I. Groningen. 1906. bl. 225. Rappelons à ce propos qu'il était d'usage, déjà au XII[e] siècle, de composer des poésies et des chansons satiriques à l'occasion d'événements, et notamment de luttes et de combats, où la peuple avait une part active. Serait-il donc téméraire de croire que, lors de la lutte éminemment populaire dont il s'agit ici, l'une ou l'autre chanson ait donné naissance à l'application et contribué à la diffusion de deux sobriquets Isengrin et Blauvoet, comme noms des deux factions adverses ? Cf. G. Kalff. loc. cit. p. 223 ss.

Les *Notes* relatives à la partie historique de la question sont d'intérêt plutôt secondaire et laissent intacte la substance du travail de M. Fr. Notons cependant les observations de M. W. concernant le début de la lutte. M. Fr. en place la première manifestation sous le règne de Philippe d'Alsace. Il est vrai que De But la mentionne déjà à l'année 1143. Mais M. Fr. n'admet pas le renseignement fourni par De But, parce que celui-ci y cite Gertrude de Saxe, et parle d'une *pax* ou *keure*, qui aurait mis fin aux troubles en 1143. Or, Gertrude était morte en 1113 et la keure en question doit être ramenée à l'année 1109... M. W. fait observer que De But ici n'a fait que résumer fort imparfaitement un texte antérieur, que M. Fr. n'a pas consulté, à savoir : le *Chronodromon* de Brandon. Or, Brandon signale des troubles à Furnes et une *pax* en 1144. Donc l'erreur de De But ne serait que partielle, ou plutôt ce serait une confusion. Il y a eu une *pax* donnée en 1109 par Gertrude aux Furnois. Elle serait même la plus ancienne de toutes les keures de la Flandre. (Warnkœnig-Gheldolf, II, 310). Mais pourquoi n'y aurait-il pas eu une seconde *pax* ou keure en 1144 ?

Sans vouloir prendre position dans le débat, nous ferons cependant remarquer qu'aux temps de la reine Mathilde (1201), la lutte, — si

réellement elle fut une lutte de deux lignages — n'avait plus un caractère purement privé et familial. Il faudrait donc en reporter l'origine à une époque antérieure. Et de fait, Guillaume le Breton († post 1214) dit dans sa *Phillippis*, à propos de la campagne de 1184 de Philippe d'Alsace contre la France, que Blauvoets et Isengrins firent momentanément trève à leur *rixa vetusta* pour prendre part à la guerre. Les mots *rixa vetusta* ne peuvent-ils pas faire allusion aux troubles de 1144 racontés par Brandon?

La solution de cette difficulté deviendrait facile, si le récit de Brandon avait la valeur qu'y attache M. W. C'est précisément ce point délicat qui a donné lieu à une discussion assez vive et en tout cas suggestive entre M. Fr. et M. W. (voir GOGBull. 1906, p. 285-290).

M. Fr. s'obstine à rejeter la plupart des remarques de M. W. parce qu'elles sont basées sur le *Chronodromon*, qui n'est qu'une compilation récente. Il veut s'en tenir « à la plus rigoureuse méthode historique : celle qui consiste dans l'unique emploi des sources contemporaines des événements, à l'exclusion formelle, absolue de toutes les autres. » (1)

M. W. soutient que le récit de Brandon relatif à la lutte des Blauvoets est une source du plus haut intérêt. Il est parvenu à rectifier en plusieurs endroits au moyen de Brandon, la *Continuatio Bergensis* et même *Guillaume d'Andres*, dont nous n'avons que des manuscrits relativement récents. Brandon aura donc eu à sa disposition la même source que la *Contin. Berg.* et l'aura copiée plus fidèlement, ou peut-être se sera-t-il servi d'une source inconnue au moine de Bergues ; de même, il aura vu un manuscrit de Guill. d'Andres plus ancien et plus correct. Ensuite, il a fort probablement puisé dans des annales ou annotations de son monastère des Dunes, situé dans la région où se sont déroulés les événements.

---

(1) Etrange méthode! De même qu'il n'est pas permis d'admettre *a priori* l'autorité d'un document postérieur aux faits, ainsi rien n'autorise à la rejeter sans examen préalable, car des témoignages même relativement récents peuvent avoir puisé à des sources contemporaines de grande valeur. Pareille affirmation venant de la part de M. Fris étonne; assurément, elle lui a échappé dans un moment d'excitation. Aussi — comme c'était à prévoir — y est-il revenu dans la suite. Dans un article sur le même sujet « *Kerels* en *Blauvoeten* », paru dans la revue « *Vlaanderen* », n° de Novembre, 1906, il adopte l'opinion de M. Willems, touchant la valeur historique du texte de Brandon et a modifié dans ce sens plusieurs points de sa première étude.

Les études de M. Fr. et de M. W. ont jeté une vive lumière sur cet épisode de notre histoire, si compliqué et jusqu'ici bien peu connu. Si elles n'ont pas résolu définitivement toutes les questions, p. ex. le vrai caractère de la lutte, la signification des mots Ingherik, Isengrin, Blauvoet, elles ont le mérite d'avoir dégagé ce qui est dû à l'imagination des chroniqueurs de ce qui est strictement historique.

E. VAN CAPPEL.

G. Espinas et **H. Pirenne.** *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre. Ire partie. Des origines à l'époque Bourguignonne. T. I. Aire-sur-Lys-Courtrai.* Bruxelles, 1906.

Cette importante publication entreprise sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire nous offre le tableau réel des diverses phases parcourues par la draperie dans nos contrées. M. Pirenne, dans son *Histoire de Belgique,* avait écrit que c'était « pour la Flandre une rare fortune que de posséder une industrie indigène au moment même où elle est devenue l'entrepôt des marchandises expédiées d'Italie, d'Allemagne et de France vers l'Angleterre ». La prospérité du pays était en effet intimement liée à l'industrie de la laine : déjà la population frisonne du littoral, sous la période carolingienne s'occupait de l'apprêtage des draps, qui se répandit, dans le cours des siècles suivants, en toute la Flandre, pour arriver à son apogée, à l'époque où la ville de Bruges devint le siège de la Hanse (1). Mettre au jour tous les documents concernant la corporation des drapiers et de tous les métiers qui en dépendaient, c'est faire revivre cette période de splendeur, montrer l'efflorescence de cette industrie, son organisation, les luttes engendrées par la concurrence du plat pays contre les villes, et sa décadence progressive à la suite des insurrections communales et de l'émigration des ouvriers vers l'Angleterre. Nuls mieux que MM. Pirenne et Espinas, déjà connus par leurs publications antérieures concernant ce sujet, ne pouvaient s'attacher à ce travail capital.

Dès l'introduction les auteurs indiquent le mode de publication des

(1) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique,* Bruxelles, 1900, t. I, p. 163 ss.

documents contenus dans cet intéressant recueil. La Flandre tout entière, telle qu'elle existait avant Philippe-Auguste et Philippe-le-Bel, a été le but de leurs investigations ; car il n'était pas possible d'étudier cette question sans les nombreuses sources d'archives conservées dans les villes d'Arras, Douai et St-Omer, où la draperie florissait du XIIe au XIVe siècle. Vu le but poursuivi, qui est celui d'éclairer l'industrie du pays, tant au point de vue économique qu'au point de vue social, il a fallu faire un choix dans ces documents et se borner aux règlements, aux pièces concernant la technique, le salaire, la juridiction industrielle, la vie corporative des artisans et leurs rapports avec le pouvoir. Si, pour la première période, qui va jusqu'au règne des Ducs de Bourgogne, on a été plus large et qu'on a publié tous les documents *in extenso* à cause de leur importance, pour les siècles suivants il a paru nécessaire de limiter le nombre des pièces reproduites en entier et de ne donner qu'une analyse sommaire des autres.

Ces restrictions admises, les actes concernant la draperie ont été publiés dans l'ordre alphabétique des villes où s'exerçait ce métier, pour éviter l'arbitraire d'une classification régionale et d'une division fondée sur les divers procédés de fabrication. Ils concernent Aire-sur-Lys, Alost, Audenarde, Axel, Bergues-St-Winnoc, Béthune, Bousbecque, Bruges, Cassel, Comines et Courtrai.

Dans toutes ces villes la draperie a une origine très ancienne. Les mentions les plus reculées se rapportent à Alost, Arras, Béthune et Courtrai. Le tonlieu d'Alost contient des rubriques par rapport à cette industrie de 1185 à 1190. Dans la seconde ville ce métier était florissant déjà en 1177. A Bethune les bans remontent à 1279 et à Courtrai Jeanne de Constantinople, en 1224, exempta des tailles les 50 premiers étrangers, qui viendraient se fixer dans ses murs pour y travailler la laine. En 1348 Louis de Male approuva les usages du métier des foulons de Courtrai et en 1362 il adressa aux habitants des lettres intéressantes sur le filage de la laine. Philippe-le-Hardi modifia en 1390 l'ordonnance de son prédecesseur sur le salaire des foulons, et en 1401 il rétablit le règlement de la Halle aux draps tel qu'il avait existé avant l'incendie de la ville survenu en 1382. Aux archives de Courtrai est conservé le « *register der neeringe van de draperie te Cortryk* ». C'est le plus ancien recueil de cette espèce ; il renferme : 1° des sentences depuis 1367 jusqu'à 1480 ; 2° la nomenclature des doyens, vinders et francs drapiers depuis 1366 jusqu'en 1436.

Dans les autres villes les documents s'échelonnent durant tout le XIVe siècle. Voici quelques notes à cet égard.

Deux actes, uniques en leur genre, se rapportent à Aire-sur-Lys : c'est d'abord l'autorisation, donnée le 15 août 1355 par le gouverneur du comté d'Artois, d'établir des cloches pour annoncer les heures de travail des gens de métier et notamment des ouvriers de la draperie. Plus tard, c'est la concession à bail d'un moulin à foulon par le comté d'Artois le 2 août 1377.

Ardembourg, ville déchue aujourd'hui, avait en 1347 un règlement relatif à l'achat des draps, qui lui avait été accordé par le Comptoir Hanséatique de Bruges. Malheureusement la prospérité ne fut pas longue et disparut après le pillage de cette place par les Gantois en 1382.

Un intéressant conflit s'éleva entre Arques et les villes champêtres des bailliage, banlieue et châtellenie de S[t]-Omer. Le 8 mars 1325, Mahaut d'Artois avait ordonné à son bailli de S[t]-Omer, sur la plainte des métiers de la draperie de cette ville, d'interdire dans l'étendue de la châtellenie et du bailliage l'industrie drapière faisant concurrence à la draperie urbaine. En vertu de ce mandement, le bailli, accompagné des échevins et des maîtres des drapiers s'emparèrent de toutes les étoffes des drapiers forains et confisquèrent tous leurs instruments, qu'ils brulèrent au marché au fil de S[t]-Omer. L'industrie de cette région fut momentanément détruite, mais en 1553, l'abbé de S[t]-Bertin fit une plainte, à la suite de laquelle on nomma des arbitres pour fixer le nombre d'ateliers tolérés en dehors de la ville. Cet acte coïncida avec une enquête faite en Flandre sur la contrefaçon des draps et un accord au sujet des étoffes fabriquées à Arques, en 1362. Le résultat de la convention fut de courte durée ; et deux ans plus tard Marguerite d'Artois interdit de nouveau la draperie dans la châtellenie. Le conflit n'était pas encore terminé en 1373. Les parties finirent par être ajournées devant le parlement à Paris en 1377, par Charles V, roi de France. Sous le règne de son successeur, un nouvel accord fut conclu et homologué par le parlement susdit, en 1385 : amende honorable envers l'abbé et le monastère de S[t]-Bertin fut exigée de la ville de S[t]-Omer pour l'expédition de 1325, et des mesures furent prises pour éviter à l'avenir la contrefaçon par les habitants d'Arques des draps de la ville de S[t]-Omer.

Des difficultés du même genre surgirent entre les villes de Comines et d'Ypres. Le travail des tisserands avait été organisé dans la première ville en 1359 par Hellin de Comines. Les Yprois en eurent de l'ombrage et interdirent la fabrication des draps par leurs rivaux, mais ceux-ci obtinrent en 1362 de Jean-le-Bon, roi de France, le privilège d'exercer

la draperie telle qu'ils l'avaient faite avant le conflit avec la ville d'Ypres et ils firent signifier à cette dernière le vidimus de la charte royale. Les Yprois la déclarèrent subreptice et exigèrent la convocation des parties en cause. La lutte parut finir à la suite d'une renonciation à ses droits faite par la ville de Comines ; seulement celle-ci obtint une confirmation du privilège incriminé, arrachée à Charles V, ce qui remit tout en état.

A Audenarde une partie des documents fut détruite au XIe siècle. Il n'existe plus que le *keurboek*, très intéressant, qui contient les ordonnances en vigueur de 1338 à 1406, où se retrouve une influence gantoise très visible. Il existait dans cette ville une congrégation de frères Bogards affiliée au métier des tisserands. A Bergues-St-Winnoc nous constatons un fait analogue, c'est la présence des dames grandes drapières, mentionnées dans le règlement du Béguinage et qui s'occupaient de cette industrie, comme les Bogards de la tisseranderie à Audenarde et à Bruges. Les Béguines d'Alost fabriquaient également des draps. Elles étaient franches de taille, quant aux draps faits pour leur propre usage, mais non quant à ceux qu'elles mettaient en vente.

La draperie fut autorisée à Axel par Louis de Male, en 1355, pour relever cette ville des suites d'un incendie.

Enfin deux documents de 1352 et de 1370 concernent Bousbecque et Wervick ainsi que le conflit qui s'éleva entre ces deux localités par rapport au scellage des draps, octroyé par Eustache de Ribemont, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Tournaisis, à la dame de Bousbecque.

S'il est facile, par les détails qui précèdent, de concevoir l'importance et l'extension de la draperie en Flandre, il n'est pas aussi facile d'y suivre les modifications qu'elle a subies. Pour cela, il est nécessaire de posséder pour une seule et même localité des documents se suivant de très près et embrassant toute l'activité de la corporation pendant un laps de temps assez long.

Sous ce rapport Bruges tient une place très considérable dans le volume qui nous occupe. Les archives communales si riches de cette ville ont été amplement mises à contribution, et nous nous trouvons devant une série de règlements et d'actes de tout genre, dont l'intérêt n'échappera à personne. Il suffira de citer : la Keure de la sayetterie de 1277 [1] ; celle concernant les salaires, les fils et l'ourdissage de la

---

(1) Les rubriques se rapportent aux : *dinnen sayen*, *wulres*, *witscerrers*, *raemscerrers*, *waerwers*, *dicken sayenvulres*, *sayen van Ghistelle.*

rame en 1282; la Keure générale de 1284; le règlement sur l'étalage de 1285; la Keure générale de 1294; une ordonnance se rapportant à la vente des draps et sayes à la vieille Halle en 1298; celle des foulons et des tondeurs de 1303; le règlement relatif à l'emploi du feu pour le séchage de la garance et la teinture au XIV[e] siècle, les restrictions portées à la draperie foraine au profit de la draperie urbaine sous Louis de Nevers, etc., etc. Les règlements promulgués en 1277 et 1282 et remaniés en 1281 et 1294, ont été élaborés après une enquête dans les villes voisines, et reflètent par conséquent la législation de toute la région au point de vue industriel. Il existe toutefois une lacune au point de vue commercial; elle est due à la disparition de plusieurs registres notamment le *Boek vander ouder Halle*, mentionné en 1333; le *Loodboek vander ouder Halle* de 1334, les *twee boeken vander draperie* de 1336 et le *Keurboek van beder Hallen* de 1340.

Qu'il nous soit permis, en finissant le compte rendu de l'ouvrage de MM. E. et P. d'ajouter une ou deux remarques concernant la draperie dans la ville de Bruges. Parmi les titres ayant appartenu à cette puissante corporation, il existe aux archives de l'Etat à Bruges un intéressant inventaire des documents qui étaient en sa possession et qui fut exécuté en 1648 (1). Si beaucoup d'actes, qui y sont renseignés, existent encore, il en est quelques-uns d'un grand intérêt dont il ne reste plus qu'une mention dans le dit inventaire. C'est ainsi, qu'outre la charte de Louis de Nevers, publiée sous le n° 158, datée du 20 juin 1322 et défendant l'établissement des métiers à tisser dans la châtellenie de Bruges : « *interdicerende getauwen te houden binnen de casselrye van Brugghe* », nous y trouvons un important privilège du même prince en date du 28 novembre 1345, interdisant en outre la vente des draps dans cette juridiction : « *dat men nimmermeer en mach houden marct van laekenen, noch snede van lakenen nochte draperye int vrye* ». Parmi les autres documents nous trouvons la donation par Ghydeman Hamer, en date du 2 mars 1345 de la « *Sint Jacobshuuse*, » qui servait d'hospice aux tisserands et où s'élevait en 1371 une chapelle avec clocher. Il y est également fait mention de divers terriers dressés au XIV[e] siècle et concernant les biens dudit hospice. Deux de ces terriers existent encore aujourd'hui et sont conservés également aux archives de l'Etat, le premier dans la *Collection des chartes mélangées* n° bl. 651, le second dans la collection des *Découvertes*

(1) Archives de l'Etat à Bruges. *Découvertes* n° 223.



n° 262. Outre la nomenclature des biens de cette institution, ils nous renseignent les noms de divers doyens des tisserands à cette époque.

L'inventaire susdit contient l'analyse sommaire de la plupart des pièces ayant rapport à la corporation Brugeoise, publiées par MM. E. et P., pour la période qu'ils ont étudiée dans le présent volume. Il renferme une série non moins importante, ayant trait au XVIe et XVIIe siècle, et mériterait de ce chef d'être mis au jour dans la suite de la publication du recueil des documents relatifs à l'histoire de l'industrie de la draperie en Flandre.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Charles Terlinden. *Guillaume I, roi des Pays-Bas, et l'Église Catholique en Belgique.* 1814-1830. Bruxelles, Dewit, 1906. T. I, La lutte entre l'Église et l'État, XXI-528 p. T. II, Le Concordat, 470 p. Fr. 10.

La publication du livre de M. Terlinden, fut un événement pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des causes qui ont amené la révolution de 1830. Jusqu'ici, pour étudier cette période, nous n'avions guère que les ouvrages de MM. de Gerlache, de Bavay, Thonissen, Juste, contemporains et acteurs de la lutte contre le régime hollandais. L'ouvrage de M. Terlinden est écrit presque entièrement sur des sources d'archives et met au jour un grand nombre de documents nouveaux.

L'auteur a eu la bonne fortune de voir s'ouvrir devant lui les archives, jusqu'alors strictement fermées, de la Secrétairerie d'État et de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires au Vatican ; il a pu prendre connaissance de la correspondance et des rapports des divers délégués du Saint-Siège dans les Pays-Bas, et des notes échangées entre les cardinaux secrétaires d'État et les ambassadeurs du roi de Hollande. Aux mêmes archives, il a pu consulter des rapports envoyés par certains catholiques des Pays-Bas au Saint-Siège, surtout ceux d'un ecclésiastique de Gand qui sont souvent cités par M. Terlinden ; celui-ci croit pouvoir affirmer grâce à des rapprochements d'écritures, que plusieurs de ces rapports sont du secrétaire de l'évêché de Gand, le chanoine Boussen,

le futur évêque de Bruges. Aux archives de l'archevêché de Malines l'auteur a pu consulter les papiers du vicariat de Huleu, et de Forgeur, ainsi que ceux du prince de Méan. Aux archives de la Cour d'appel de Bruxelles, il a pu prendre communication du dossier relatif aux procès du prince de Broglie.

Vers la fin de 1813, après les défaites de Napoléon en Allemagne, et alors qu'on pouvait prévoir le démembrement de son empire, quel était le régime politique désiré par les Belges ? Ceux-ci, et particulièrement les catholiques des Flandres, appelaient de leurs vœux le retour de la maison d'Autriche et le rétablissement des « anciens droits et coutumes des provinces belgiques ». Mais la diplomatie européenne en avait décidé autrement, et la Belgique fut réunie à la Hollande : il fallait une barrière capable d'arrêter les armées françaises.

A l'avènement de Guillaume, la situation des catholiques belges était fort troublée ; la discorde règnait dans tous les diocèses. N'ayant pu obtenir leurs bulles, retenues par Napoléon, de Pradt et Lejeas n'avaient pu prendre possession des sièges épiscopaux de Malines et de Liège. Les évêques de Tournai et de Gand avaient, sous les menaces de Napoléon, donné leur démission. Seul l'évêque de Namur, Mgr. Pisani de la Gaule, était encore en fonction. L'arrivée des alliés permit à Mgr. de Broglie de reprendre l'administration de son diocèse de Gand, et l'intrus nommé par Napoléon, l'abbé de la Brue de Saint-Bauzile, que certains chanoines avaient élu vicaire capitulaire, se hâta de se réfugier en France. Mgr. Hirn put de même reprendre possession du siège épiscopal de Tournai ; de Pradt et Lejeas se retirèrent munis d'une pension.

Deux sièges épicopaux, Malines et Liége, restaient vacants ; mais à qui appartenait le droit de nommer les évêques ? Le roi Guillaume, s'appuyant sur le concordat de 1801, et sur la bulle du 12 mai 1559 par laquelle le pape Paul IV avait institué les nouveaux évêchés aux Pays-Bas, réclamait pour lui ce droit de nomination. Mais l'article 17 du concordat déclarait expressément : dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel, ne serait pas catholique « ses droits et prérogatives à la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention. »

Le Pape Pie VII chargea Mgr Ciamberlani, vice-supérieur des missions de Hollande, de régler les difficultés pendantes dans les Pays-Bas. L'envoyé du Saint-Siège était à peine arrivé en Belgique que le roi de Hollande, se réclamant des articles organiques, et des anciens droits régaliens, qui soumettaient au placet gouvernemental

tous les actes du Saint-Siège, le fit expulser du territoire des Pays-Bas, sous prétexte qu'il n'était pas accrédité près la Cour de La Haye. Quand Ciamberlani eut obtenu ses lettres de créances de la Cour de Rome, le roi refusa de l'accepter comme ambassadeur. Cette absence d'un représentant du Saint-Siège à la Cour de La Haye, fut une des principales causes des difficultés qui surgirent entre les catholiques et le roi des Pays-Bas. Un représentant du Pape eût pu bien souvent arrondir les angles, applanir des différends, diriger les catholiques belges et leur servir d'intermédiaire auprès du roi Guillaume. Aussi verrons-nous les rapports s'améliorer entre La Haye et Rome quand le roi eut agréé Mgr Capaccini comme internonce.

Certes, le roi Guillaume était un prince à tendances absolutistes, au caractère entier et personnel ; il voulait asservir l'Église catholique comme il dominait l'Église calviniste et il rêva même une Église belgique, indépendante du Saint-Siège. Au commencement de son règne toutefois, il n'eut pas pour l'Église catholique cette haine qu'il manifesta à son égard de 1820 à 1827. Il n'y a pas à le nier, plusieurs fois des démarches ou des résistances du clergé, et particulièrement de celui des Flandres, blessèrent profondément le caractère si entier du souverain. Mgr Capaccini raconte, dans un de ses rapports, que des catholiques refusaient au roi le droit d'avoir, dans son palais de Bruxelles, un oratoire du culte protestant.

Malgré les réclamations respectueuses que les évêques belges lui avaient fait parvenir, le roi soumit la loi fondamentale à l'avis des notables. Dès le mois de juillet 1815, le chanoine Lesurre, vicaire général de Gand, publiait sous le voile de l'anonymat une brochure dans laquelle il engageait les notables à repousser le projet de constitution, qui allait leur être soumis. Quelques jours plus tard, l'évêque de Gand publiait sur le même objet une instruction pastorale. A Bruges, l'abbé de Foere mena dans le *Spectateur belge* une vaillante campagne contre le projet de constitution. Le département de la Lys rejeta par 172 contre 32, la loi fondamentale. Mais le roi passant outre à l'opposition, décida que la loi fondamentale était bien et dûment acceptée par le pays, et la promulgua le 24 août 1815.

Un catholique pouvait-il prêter serment à une constitution proclamant la liberté des cultes, la liberté de la presse ? Le *Jugement doctrinal* signé par les évêques de Gand, de Tournai, de Namur, et par les vicaires capitulaires de Malines et de Liège, répondit qu'un catholique ne pouvait prêter ce serment. Un grand nombre de fonctionnaires belges, dociles à l'enseignement des évêques, préférèrent donner leur

démission, plutôt que de désobéir à la voix de leur conscience. A Bruges, le président du tribunal, deux substituts et trois juges résignèrent leurs fonctions. Le trouble était dans les consciences. La lutte fut particulièrement vive dans le diocèse de Gand, dont l'évêque fut accusé par le roi d'être l'instigateur de la résistance des catholiques belges.

Le Gouvernement fut d'avis que le meilleur moyen de triompher de la résistance du clergé était avant tout de lui donner, dans la personne du prince de Méan, un chef acquis à ses idées. En dépit du *Jugement doctrinal*, après une lettre explicative du roi, disant que par le serment demandé il n'entend rien exiger qui soit contraire à la conscience d'un catholique, l'ancien évêque de Liège prête le serment et est nommé par le roi archevêque de Malines. Après de longues et difficiles négociations, le Saint-Siège ratifie le choix du roi, et l'ancien prince-évêque prend possession du siège métropolitain.

Guillaume, étant parvenu à ses fins, veut alors exécuter le deuxième point de son programme: briser la résistance des catholiques belges, en leur enlevant l'évêque de Gand, qu'il regardait comme l'auteur de leur opposition. Malgré l'exemple donné par le prince de Méan, la lutte au sujet de la licéité du serment était toujours des plus vives dans le diocèse de Mgr de Broglie. Le clergé refusait d'admettre aux sacrements les personnes ayant prêté le serment et refusant de se rétracter. Plusieurs congrégations furent dissoutes et de nombreux curés privés de leur traitement par le Gouvernement.

Un nouvel incident vient tendre encore les rapports entre l'évêque de Gand et le roi. Le gouvernement avait fait demander aux ordinaires des diocèses de prescrire des prières pour le souverain. Les évêques consultèrent Rome ; et comme la réponse tardait à venir, tous les évêques, sauf Mgr de Broglie, les prescrivirent. Une réponse affirmative du Saint-Siège étant parvenue en Belgique, l'évêque de Gand se hâta de se ranger à l'avis du pape et ordonna les prières publiques pour le roi dans son diocèse. Néanmoins des poursuites judiciaires furent entamées contre le prélat. Celui-ci refusant de reconnaître la compétence du magistrat civil dans des questions dogmatiques, ne comparut pas devant le juge d'instruction. Le procureur général Van der Fosse requit un mandat d'amener ; l'évêque se réfugia en France et son procès se déroula devant la cour d'assises du Brabant méridional, qui le condamna par contumace à la peine de la déportation. — Cette condamnation souleva l'indignation générale des catholiques belges. Le chanoine Lesurre, vicaire général de l'évêque, fit paraître

une protestation publique contre cet arrêt inique. Le gouvernement y répondit par un arrêté d'expulsion. Le baron Goubeau prétendit que, depuis sa condamnation, l'évêque était mort civilement et que partant son siège était vacant ; il somma le chapitre de nommer des vicaires capitulaires. Le chapitre s'y refusant, le procureur général fit arrêter les vicaires généraux Goethals et Maertens et le secrétaire de l'évêché, l'abbé Boussen. Ils furent traduits vers la fin de janvier 1821, devant la cour d'assises du Brabant, comme prévenus d'avoir publié un écrit renfermant des instructions pastorales de Mgr de Broglie; mais la cour prononça, malgré un violent requisitoire de l'avocat général, l'acquittement des prévenus.

La mort de l'évêque de Gand amèna le gouvernement à atténuer ses mesures persécutrices et l'apaisement se produisit sur l'irritante question du serment à la Loi fondamentale : on le prêta dans le sens d'une simple tolérance civile. En grande partie sous l'influence de ses ministres Goubeau, Van Gobbelschroy, Van Maanen, le roi tenta, au moyen d'un concordat avec le Saint-Siège, de dominer l'Église. Des négociations furent entamées à ce sujet, entre le chevalier de Reinhold, ministre plénipotentiaire de Guillaume, et la cour romaine. Devant les prétentions du roi, qui réclamait, lui, prince protestant, le droit de nommer les évêques et le droit au placet, l'accord ne put se faire et les négociations échouèrent. C'est vers cette même époque que le roi fit préparer un projet d'arrêté, réglant l'organisation de l'Église catholique. La nomination des évêques appartenait au roi et tout rapport avec Rome leur était interdit. C'était la constitution d'une Église belgique schismatique. Cédant aux représentations d'un de ses fonctionnaires protestants, Guillaume ne voulut pas signer cet arrêté, qui eût déchainé la guerre religieuse ouverte dans les Pays-Bas.

Le roi continua pourtant à vouloir dominer l'Église belge. Se basant sur la loi fondamentale, qui proclame que « l'enseignement est l'objet des soins constants du gouvernement », il réglementa l'enseignement primaire, proclama pour l'État le monopole de l'enseignement moyen et, dans une série d'arrêtés de 1825, il voulut régler de même l'enseignement des clercs, et exiger que nul ne pouvait être admis dans un séminaire s'il n'avait étudié la philosophie au Collège royal de Louvain. L'opposition à ces arrêtés, qui conféraient au gouvernement la haute direction des études ecclésiastiques, fut générale parmi les catholiques belges. Le prince de Méan, dont nous avons vu la condescendance envers le pouvoir, protesta, d'accord avec les vicaires capitulaires des autres diocèses, contre cette usurpation de pouvoir.

La résistance aux empiètements en matière d'éducation des clercs fut particulièrement vive dans les Flandres. La récente et savante étude de Monsieur le Chanoine De Schrevel, *Histoire du Petit Séminaire de Roulers,* est venue compléter sur ce point l'ouvrage de M. Terlinden. L'exemption du service militaire fut refusée aux clercs et le Petit Séminaire de Roulers fermé ; on se fut cru revenu aux pires jours de l'arbitraire de la domination napoléonienne. Le roi, sentant la désaffection de ses sujets catholiques augmenter à son égard, rendit, en 1829, le Collège philosophique facultatif, et bientôt après le supprima. Mais Guillaume s'était aliéné sans retour les sympathies des catholiques belges.

Pendant ces discussions au sujet de la liberté d'enseignement, la mort avait fait de nouveaux vides dans l'épiscopat belge, et l'archevêque de Malines restait seul pour remplir, dans les Pays-Bas, les fonctions épiscopales. En 1825, le comte de Celles avait ouvert de nouvelles négociations avec le Saint-Siège pour obtenir la conclusion d'un nouveau concordat. Le représentant du roi était sincère, et voulait conclure un accord honorable avec Rome ; mais il fut contrecarré dans ses négociations par le ministre Van Maanen, qui désapprouvait toute nouvelle tentative de transaction avec le Saint-Siège. Toutefois un Concordat finit par être signé, en 1827 ; mais une circulaire du ministre de l'Intérieur Van Gobbelschroy en suspendit l'exécution.

La vacance des sièges épiscopaux amenait difficultés sur difficultés. Le Saint-Siège envoya alors Mgr Capaccini dans les Pays-Bas, d'abord à titre privé, mais l'accrédita bientôt, en qualité d'internonce, à la cour de La Haye. Grâce à son habileté et à son tact, l'envoyé du Saint-Siège parvint rapidement à gagner la confiance du roi Guillaume. Il le fit renoncer à vouloir placer sur les sièges épiscopaux belges, soit des prélats allemands imbus d'idées Joséphistes, comme Mgr von Hommer, évêque de Trêves et son coadjuteur Mgr Wiltz ; soit des prêtres belges, d'une orthodoxie douteuse, comme Schrant, professeur à Gand, et Buydens, ancien doyen de Notre-Dame à Bruges, aumônier général de l'armée. L'accord put se faire enfin sur les noms d'Ondernard pour Namur, Van de Velde, ancien doyen de Lierre, pour Gand, et Van Bommel pour Liège. Ce fut aussi sur les conseils de l'internonce que le roi retira au sectaire Van Gobbelschroy la direction générale des affaires du culte catholique, pour confier cette charge à un catholique sincère, le baron de Pélichy ; ce fut lui aussi, qui décida le roi à renoncer à son Collège philosophique de Louvain.

Mais les efforts du nonce furent impuissants pour arrêter la marche des événements. Une évolution caractéristique s'était faite dans les désirs et les tendances des catholiques belges. Eux, si opposés, lors de sa promulgation, à la loi fondamentale, étaient vers 1829 les premiers à réclamer son application. La constitution en main, ils réclamaient énergiquement la liberté des cultes, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse. Pour obtenir du pouvoir ces libertés, ils conclurent une alliance avec les libéraux. Cette union entre les catholiques et les libéraux fut hautement désapprouvée à Rome et remplit l'internonce d'inquiétudes. L'attitude des catholiques fut expliquée et justifiée par des rapports adressés directement au Saint-Siège, par le chanoine Boussen, futur évêque de Bruges.

Quelle fut la cause de ce changement dans les idées des catholiques des Pays-Bas ? M. Terlinden, avec tous les autres historiens qui ont traité la question, l'attribue à l'influence des idées de Lamennais. L'action de l'*Avenir* fut profonde sur les idées des catholiques, et particulièrement sur celles du clergé des Flandres. Le rôle des abbés de Foere et de Haerne, au Congrès national, est présent à la mémoire de tous. L'auteur se borne à constater le fait de cette influence, sans entrer dans les détails et sans en rechercher la genèse. Il est à souhaiter que M. Terlinden, qui possède si bien l'histoire de cette époque, reprenne, en la complétant, l'étude faite autrefois à ce sujet par Thonissen.

L'union conclue entre les catholiques et libéraux, les événements vont se précipiter. Les Flandres pétitionnent pour la liberté d'enseignement et des cultes, la Wallonie pour la liberté de la presse. Le clergé, grâce aux efforts de l'internonce, ne prit pas d'abord part à ce mouvement. Mais le curé Verhelst, de Moorslede, ayant signé une pétition, les prêtres se jetèrent résolument dans le mouvement, et signèrent des pétitions demandant au roi le redressement des griefs. La correspondance de Capaccini jette une vive lumière sur l'attitude de Rome par rapport au mouvement insurrectionnel qui se préparait. Dans ses rapports envoyés au secrétaire d'État pendant l'année 1830, l'internonce est des plus pessimistes; il croit à un mouvement révolutionnaire, mais non à sa réussite. Comment un petit peuple pourra-t-il détruire l'œuvre principale du congrès de Vienne.

Cependant le renversement de Charles X fut le signal d'un redoublement d'agitation en Belgique. Les journées de septembre amenèrent l'abandon de Bruxelles par les Hollandais. L'internonce accompagna en octobre le prince d'Orange à Anvers, et tenta une

dernière démarche pour réconcilier les catholiques avec la maison d'Orange. Cette tentative échoua; Capaccini comprit que sa tâche était terminée et que le Saint-Siège ne pouvait plus intervenir pour amener les Belges à se remettre sous la domination hollandaise; il se retira à Londres.

Voilà retracé à grands traits le travail de M. Terlinden. Celui-ci se borne à exposer les faits; il nous fait connaître les sentiments, les tendances des divers acteurs de la scène politique; il nous fait assister tantôt au conseil des ministres de Guillaume, tantôt à une séance d'une congrégation romaine. Mais l'auteur n'apprécie aucun événement, ne donne aucune conclusion. N'est-ce pas un défaut? Sans cette lacune la lecture de son ouvrage eût été plus attachante. Nous croyons toutefois avec M. Terlinden, que l'heure n'est pas encore venue, où l'on pourra porter un jugement définitif sur plusieurs questions très complexes.

La conclusion qui se dégage de l'œuvre magistrale de M. Terlinden, c'est qu'en histoire, les causes économiques ne sont pas les seules, comme le prétend certaine école, mais qu'à côté d'elles, les causes morales ont, sur les destinées d'une nation, une influence très importante et parfois supérieure aux premières. Au point de vue économique, la réunion de la Belgique et de la Hollande, était avantageuse; cette époque fut une période de prospérité pour notre commerce et notre industrie. Mais, si sous ce régime les intérêts économiques étaient sagement compris, par contre le gouvernement ne respecta pas ces deux sentiments caractéristiques du peuple belge : la fidélité à l'Église et l'amour de la liberté ! Ce fut la méconnaissance, par le roi Guillaume, de cette double aspiration de l'âme belge, qui amena la chute de sa maison et la proclamation de notre indépendance.

PAUL VAN DE WALLE.



CHRONIQUE

—

Société d'Emulation.

— Les membres pour 1904 ont reçu, avec le **tome LIV** des *Annales*, une plaquette abondamment illustrée sur *La restauration du triforium de l'église Notre-Dame à Bruges*, in-4° de 17 pages, tiré à part du *Bulletin des métiers d'art*, août-sept. 1906. M. E. G[evaert] y présente des notes très intéressantes dans lesquelles le regretté M. Ch. De Wulf expose comment il a retrouvé des fragments de l'ancien triforium, tant de la nef que du chœur, et est parvenu à le restaurer tel qu'il était primitivement et tel que nous l'admirons en ce moment. Cette étude, où se révèlent si clairement les connaissances techniques et le juste coup d'œil de l'habile architecte, complète sur un point important les *Fragments d'une étude sur l'église Notre-Dame à Bruges*, publiés à la suite de la notice nécrologique de M. Ch. De Wulf dans le tome LIV des *Annales*, p. 395-408.

— Sur la proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres, M. le chanoine H. Rommel, vice-président de la Société d'Émulation, vient d'être proclamé, par Mgr le Recteur de l'Université catholique de Louvain, docteur *honoris causa* en Philosophie et Lettres.

Expositions.

Exposition de la Toison d'Or. — Le distingué président de la mémorable exposition des Primitifs flamands en 1902, M. le Baron Henri Kervyn de Lettenhove, s'occupe activement, depuis plusieurs mois, de préparer pour le prochain été, à Bruges, une exposition qui aura une importance considérable au point de vue historique, archéologique et artistique. Il s'agit de réunir en notre ville, sous le nom d'*Exposition de la Toison d'Or*, une foule d'œuvres d'art et de documents se rapportant au célèbre Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon.

Cette exposition, placée sous le haut patronage du Roi des Belges et de plusieurs princes ou souverains étrangers, notamment de S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne et chef Souverain de la Toison d'or, se fera sous les auspices du Gouvernement belge.

Des comités d'honneur se trouvent à sa tête en Belgique, en Espagne, en Autriche, en Russie, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France et en Hollande.

Le comité d'honneur Belge se compose de : M. Beernaert, ministre d'État; M. de Favereau, ministre des Affaires Etrangères; M. de Trooz, ministre de l'Intérieur; M. le Baron van der Bruggen, ministre des Beaux-Arts; Mgr Mercier, archevêque de Malines; Mgr Stillemans, évêque de Gand; M. le Baron de Béthune, gouverneur de la Flandre Occidentale; Général van Vinckenroy, commandant la province de la Flandre Occidentale; Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, et de M. le Cte Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges.

L'exposition de la Toison d'or aura donc lieu dans la ville où cet ordre fut créé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429-30, lors de son mariage avec Isabelle de Portugal, et elle embrassera la période qui s'étend de 1429 à 1593, date de la mort de Philippe II.

On se propose de réunir :

1° tous les blasons des chevaliers qui assistèrent aux divers chapitres de l'ordre, qui furent tenus au nombre de vingt trois;

2° tous les portraits des Souverains-chefs de l'ordre et quantité d'objets leur ayant appartenu;

3° tous les portraits des chevaliers de l'ordre, ceux de ses chanceliers, trésoriers et officiers;

4° les colliers, emblêmes et costumes de l'ordre;

5° les tableaux, enluminures, miniatures, manuscrits reproduisant des assemblées ou cérémonies de l'ordre ainsi que des joûtes ou tournois;

6° les armes que les chevaliers portaient ou dont ils se servaient dans ces joûtes et tournois, et celles dont ils usaient à la guerre;

7° les diplômes, manuscrits et reliures se rapportant à la Toison d'or;

8° les sceaux, jetons, médailles et monnaies des Souverains et des chevaliers de la Toison d'or;

9° les tapisseries, meubles, objets d'art, objets d'orfèvrerie ou de sculpture rappelant la Toison d'or ou les fêtes relatives à cet Ordre;

10° la bibliographie de la Toison d'or, c'est-à-dire tous les ouvrages qui ont paru sur la Toison d'or et ses chevaliers;

11° enfin une série de tableaux de premier ordre, peints par des artistes Néerlandais ou Bourguignons, attachés aux Ducs de Bour-

gogne. Ces chefs-d'œuvre d'artistes éminents, dont le talent s'épanouissait sous la protection de ces Souverains ou de leur Cour, sont destinés à donner, par leur sélection et leur classement, un aperçu complet et frappant de la brillante floraison et du développement merveilleux de l'art sous chacun des Ducs de Bourgogne chefs-souverains de l'ordre, de 1429 à 1598.

Cette exposition s'ouvrira à Bruges le 15 Juin 1907 et durera jusqu'au 15 Septembre. Elle aura lieu dans les bâtiments du Palais Provincial, construction isolée et entièrement en pierre et en fer. Tous les objets exposés seront gardés nuit et jour avec le plus grand soin et assurés, à la valeur déclarée par l'exposant, contre l'incendie, le vol, toutes les détériorations et tous les risques de transport et autres.

Le comité d'organisation a pour président d'honneur, M. Beernaert, Ministre d'État. Son président effectif est, comme nous l'avons dit, M. le baron H. Kervyn de Lettenhove, ancien président de l'Exposition des Primitifs flamands, et son secrétaire est le baron Alb. van Zuylen van Nyevelt, conservateur-adjoint aux archives de l'État, à Bruges.

Sont membres du Comité : MM. Ch. L. Cardon, membre de la Commission du Musée royal de peinture de Bruxelles ; G. Hulin, vice-président de la société des Amis du Musée de Gand ; H. Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles ; R. P. Van den Gheyn, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; Maeterlinck, conservateur du Musée de peinture à Gand ; P. de Mont, conservateur du Musée de peinture d'Anvers ; M. Arthur Gaillard, archiviste général du Royaume, à Bruxelles ; van Overloop, conservateur en chef du Musée des Arts industriels et décoratifs à Bruxelles ; Schramme, échevin des Beaux-Arts de la ville de Bruges ; Verlant, Directeur Général des Beaux-Arts ; Wauters, membre de la Commission du Musée royal de peinture de Bruxelles ; de Witte, président de la société de Numismatique de Belgique.

On peut s'attendre à voir affluer à Bruges, pendant les mois d'été, une foule considérable de visiteurs, qu'attirera l'intérêt artistique que présentera l'exposition en question. Nous savons que l'activité et l'habileté du baron H. Kervyn de Lettenhove sont parvenues à trouver, dans les pays étrangers, des collaborateurs éminents et qu'une quantité considérable de superbes portraits et d'autres œuvres artistiques de haute valeur sont déjà promises à l'Exposition brugeoise. Madrid surtout et Vienne promettent un appoint important ; une vraie rivalité existe entre les familles de la haute noblesse, en Espagne et en Autriche,

au sujet de l'Exposition, chacune tenant à y briller par les souvenirs les plus importants laissés par ses ancêtres. Il en résulte que des œuvres rares, qui ne sortent guère des collections privées, pourront être admirées à l'aise à Bruges. Les musées officiels aussi se sont engagés à un large concours. Toutes ces circonstances annoncent un succès qui sera la juste récompense du dévouement déployé par l'éminent Président des Primitifs flamands, dont les articles, dans les *Annales de l'Émulation*, ont dépeint d'une façon si saisissante, la mémorable manifestation artistique de l'année 1902.

H. R.

Sociétés savantes et Congrès.

Académie royale de Belgique. — *Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Concours pour l'année 1909.*

Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines de villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis. — Prix : 800 fr.

— **Commission royale d'histoire.** — Il résulte d'un rapport de M. H. Lonchay, envoyé en mission aux archives de Simancas en Espagne, qu'il a trouvé des documents importants qui contribueront « à boucher ce qu'on peut appeler deux trous béants de notre histoire, l'époque des archiducs et celle de la fin du régime espagnol ». (CRHBull., 1906, t. LXXV, p. XXIII).

— **MM. Des Marez,** professeur à l'Université de Bruxelles, et E. De Saegher, archiviste de la ville d'Ypres, se proposent de publier, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, les comptes communaux d'Ypres. Le rapport qu'ils ont présenté à la Commission royale d'histoire (CRHBull. t. LXV, 1906, p. 88-101) nous donne une description générale de ces comptes, insiste sur leur importance et expose le plan et le mode de publication. Provisoirement les éditeurs se contenteraient de la période qui va de 1267 (compte le plus ancien) à 1403, année à laquelle s'arrêtent les comptes sur rouleaux L'ouvrage comprendrait 4 volumes.

— La démission offerte par M. Gilliodts-Van Severen, de ses fonctions de membre de la Commission royale d'histoire, est acceptée. M. Gilliodts-Van Severen est autorisé à conserver le titre honorifique des dites fonctions.



— **Dom Ursmer Berlière et M. l'abbé Cauchie, membres suppléants,** sont nommés membres effectifs de la Commission royale d'histoire, en remplacement de MM. Gilliodts-Van Severen, démissionnaire, et Vanderkindere, décédé.

— Sont nommés membres suppléants de la Commission royale d'histoire :

MM. le chevalier de Borman, député permanent, président du conseil provincial de Limbourg ; Paul Fredericq, professeur à l'Université de l'État à Gand ; Sylvain Balau, curé à Pepinster.

— **Institut historique belge à Rome.** — Le gouvernement belge vient de nommer M. Kurth directeur de son Institut historique à Rome, en remplacement du R. P. Ursmer Berlière. Dans la *Revue des Deux Mondes* (1907, t. XXXVII, p. 367-395. *Un historien belge, M. Godefroid Kurth*), M. Goyau trace à grands traits la vie et le caractère de cet éminent historien et fait connaître ses principales œuvres.

P. v. d. Walle

— Le **Cercle des conférences** récemment fondé à Bruges, sous la présidence de notre collaborateur M. le Baron de Maere d'Aertrycke, semble être né sous une bonne étoile. Ses débuts ont été des plus heureux. Les premières conférences ont attiré un public nombreux et choisi.

Nous avons été particulièrement heureux de constater que les organisateurs se sont préoccupés d'accorder, parmi les sujets choisis, une place très honorable à l'histoire et aux antiquités de la Flandre. M. le chanoine van den Gheyn a traité, avec le talent qu'on lui connaît, l'histoire et l'archéologie de la célèbre abbaye de Saint-Bavon à Gand, qui fut fondée par S. Amand au VII[e] siècle et devint un de de nos principaux foyers de civilisation chrétienne. M. le Baron de Maere d'Aertrycke a exposé, avec une science et une maîtrise remarquables, l'habitat primitif de la plaie maritime de la Flandre. Au sujet des empiètements et des reculs successifs de la mer, il s'est déclaré nettement partisan de la théorie de M. Ed. Jonckheere, qui n'admet pas, comme M. Rutot, des affaissements ou des relèvements du sol, mais des inondations arrêtées ou produites par la formation ou par la corrosion ou rupture des dunes et des digues. Rappelons à ce sujet que M. Ed. Jonckheere a exposé quelques uns de ses arguments dans la *Métropole* du 17 décembre 1906. Voir AnÉm. t. LVI, p. 74 ss.

C. C.



Notes Bibliographiques.

Bibliographie ***historique de Gand au moyen-âge.*** — La Société d'histoire et d'archéologie de Gand a décidé de publier cette bibliographie, faite par M. V. Fris. En voici le plan général. Le livre I traitera des Recueils de documents. Le livre II parlera des sources narratives. A chacune d'elles sera ajoutée l'historiographie et la critique de la valeur intrinsèque de l'écrit. Le livre III, le plus important, énumère, en XV chapitres, tous les écrits modernes concernant les points spéciaux de l'histoire de Gand médiéval. 2300 titres de livres sont indiqués; et la plupart des numéros sont accompagnés de notes critiques relatives à ces ouvrages, et de renvois aux Revues et aux Recueils spéciaux traitant de ces ouvrages. Le travail s'arrête à l'année 1500. (Voir GOGBull. 1906. t. XIV. f. 296-299).

L'importance de cette publication n'échappera à personne. Tous les chercheurs seront unanimes à souhaiter une publication analogue pour les autres villes de la Flandre.

E. V. C.

— *Le Rapport sur les travaux du Séminaire d'histoire à l'Université de Louvain pendant l'année 1905-1906* nous apporte, parmi une foule d'autres études importantes, le résumé d'un travail de M. Ph. Van Isacker sur l'*organisation et la situation de l'armée espagnole aux Pays-Bas*, spécialement durant les dernières années du XVIe siècle. L'auteur nous montre dans le défaut d'organisation de l'armée espagnole et dans le retard des payements les causes des mutineries — organisées très militairement et sévèrement règlementées — qui causèrent tant de mal à l'agriculture, au commerce et à l'industrie des Pays-Bas (pp. 80-84; *Annuaire* p. 389-393).

Dans le même *Rapport* (p. 23-35) nous trouvons une étude sur l'*abbaye de Villers aux XIIe et XIIIe siècles*, qui nous donne une image suggestive du régime économique dans une abbaye cistercienne.

C. C.

— Tout le monde connaît l'*Histoire de Belgique* de M. H. Pirenne. Avant de paraître en français, cet important ouvrage est publié d'abord, traduit en allemand par M. F. Arnheim, dans la collection *Allgemeine Staatengeschichte* de Lamprecht. Le troisième volume de l'ouvrage de M. Pirenne vient de paraitre dans cette collection: *Geschichte Belgiens*, t. III. *Von Tode Karls des Kühnen* (1477) *bis zur Ankunft des Herzogs von Alba* (1567). Gotha, F. A. Perthes, 1907, in-8, XXI-606 p. M. 16.

Nos archives.

Archives de l'État à Bruges. — Une grande quantité de documents sont venus s'ajouter aux collections du dépôt pendant l'année 1906, grâce aux dons de MM. K. de Flou, membre de l'Académie flamande; L. Ryelandt, conseiller communal à Bruges; Ch. Syoen, notaire à Loo; R. van de Walle, secrétaire de M. le gouverneur de la province, et des héritiers de Mr Stan. Ysenbrant, propriétaire à Thielt, ainsi que grâce à la cession faite par M. Grég. Jooris, organiste à Bruges, et Me Vve Chantrell-van Belle, propriétaire à Bruxelles. Outre cela de nombreuses pièces ont été transmises par les archives générales du Royaume.

Parmi les acquisitions il faut signaler :

1°) Un registre contenant la liste annuelle du magistrat de Bruges de 1329 à 1676. (Fin du XVIIIe s.); 2° l'inventaire des registres des Zestendeelen de Bruges, trouvés en 1695 à la mortuaire de Guillaume van der Woestyne, pensionnaire de Bruges; 3°) un cartulaire comprenant notamment le dénombrement de la seigneurie de Gruuthuse et de ses arrière-fiefs, — des fiefs de la gruute, — diverses décisions concernant la perception de la gruute, — l'indication des droits prélevés sur les marchandises à Bruges — et les keures de cette ville; 4°) un répertoire des divers cartulaires renfermant les privilèges du Franc, XVI-XVIIe s.; 5°) un registre aux résolutions du magistrat du Franc, de 1503 à 1512, à l'usage du greffier Wouter van den Hecke; 6°) des documents provenant de la Société de Rhétorique *Slaet d'oog op christi kruys*. (Les registres aux inscriptions de membres 1670-1863; les registres aux résolutions de 1670 à 1861; les programmes et les procès-verbaux des concours du XVIIe au XIXe siècle.)

7° De nombreux actes sur parchemin et sur papier concernant la Province et les États de Flandre, les villes, métiers, paroisses et seigneuries suivantes: Aerseele (cours de Donseghem, Feroensche et Gruuthuse) Anseghem, Ardoye, Beernem, Bergues-St-Winnoc, Bisterveld, Blankenberghe, Bourbourg, Breedene, Bruges, Cadzand (cours de Burchgravestein, Lambrechthoudswalle, Reymerswalle dit Loodyck et Saemsfoort), Capellebrouck (cour de Ravensberghe dit Beaufort), Comines, Coolkerke (cour de Damme), Cortemarck, Couckelaere, Daverloo, Dudzeele, Furnes, Gavre, Ghiselhuus à Bourbourg, Ghistelles, Gits, Handzaeme, Harnes, Heyst dit Coudekerke, Hooghlede, Houthem, Houtkerke, Hoymille, Ingelmunster, Isenberghe, Keyem, L'Ecluse, Leffinghe, Leke, Letterhautem, Lisse-

weghe, Loo, Maldeghem, Merckem (seigneurie de Couere), Moerkerke, Moorseele et Gracht, Neuve-Eglise, Nieuwerleet et Ledrezeele, Noordschote, Ochtezeele (cour de Brande), Odeghem, Oedelem, Oostcamp (cours de Erckeghem, Nieuwenhove et Roode), Oostkerke, Oostvleteren (cours de Broucke ou Noordhof, Pontpepers et Saxbroek), Platteellande, Praet, Ramscappelle, Reninghe, Roulers, Roxem, Ruckelingen, St-Bavon et Ste-Croix-lez-Aerdenburg, Ste-Catherine-lez-Damme, St-Jean-in-Eremo, St-Jean-sur-la-Digue, St-Laurent, St-Trond, Staden, Slype, Stalhille, Stove, Sysseele, Swevezeele, Thielt (cour de Hauweelschen, Leinsche, Pieterweinsche, Poelberg, Roncevaelsche, Walle), Thourout, Tournai, Uitkerke (ter) Veulele-overdracht, Velsicque, Vladsloo, Vlamertinghe, Vlisseghem, Vive St-Eloi, Waerdamme, Westcappelle, Westende, Woumen (Blauwhuis et ter Dricht), Wulveringhem, Wynghene, Ypres, Zande, Zinneghem et Zuudschoote.

8° Plusieurs documents ont rapport aux *abbayes* de Bourbourg, Doest (Ter), Eeckhoutte, Hemelsdaele et St-Trond à Bruges, aux couvents des Augustins, des Dames Anglaises établies à la Cour des Princes et des Staelysers à Bruges, et du couvent de Sarepta à Moerkerke, ainsi qu'à l'hospice du comte Fontaine à Bruges, l'Hôpital St-Jean à Dixmude et aux Jésuites de Berghes-St-Winnoc.

9° Citons encore un grand nombre d'états de biens, actes de partage et lots de successions des *familles* de Blende, van Caloen, de Clerck, de Draeck, Hoste, Kelderman, Loonus, de Menantel, de Meulenaere, van Outryve, de Stappens, de Vicq, de Wavrans, etc.

La liste détaillée des acquisitions faites par les archives de l'Etat paraît annuellement dans le *Mémorial de la province de la Flandre Occidentale.*

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

— **Doopregisters.** — Verleden jaar werd, in de vergaderingen der Maatschappij van nederlandsche letterkunde te Leiden, tot tweemaal toe het vraagstuk aangeroerd, doch niet opgelost, of de Kerk niet reeds van in de middeleeuwen zekere voorschriften gegeven had tot het houden van doopregisters. Bij de bespreking werd er gewezen op het bestaan van een boekje van A. J. Binterim, getiteld : *Commentarius de libris baptizatorum,* dat te Dusseldorf, in 1816, gedrukt werd. Volgens M. S. J. Fockema Andreæ zou de kerkvergadering van Trente het bestaan van doopboeken reeds ondersteld hebben ; althans heeft men in Frankrijk van in 1406 zulke boeken gehouden. Daarentegen was Dr. A. H. L. Hensen de meening toegedaan, dat er te Trente tot het houden dier « libri vitæ » als tot iets nieuws besloten werd.



Wat er van zij, dit punt der kerkelijke geschiedenis komt ons gewichtig genoeg voor, om wat meer van nabij behandeld en door documenten toegelicht te worden. Niet alleen zou er een onderzoek naar de oudste doopregisters, maar ook naar het bestaan van middeleeuwsche trouw- en sterfboeken dienen ingesteld te worden. In Nederland zijn vele kerkarchieven zoo goed als ontoegankelijk voor alwie niet tot het kerkbeheer behoort; andere zijn zeer verarmd, voornamelijk wat de oorkonden van voor den tijd der Hervorming betreft, en dat laat zich, door die tijden van beroering, genoeg verklaren. Toch zal er in die verzamelingen nog materiaal genoeg voor de hand liggen, meenen wij, om wat meer licht over de zaak te doen opgaan. Van Belgische zijde verwachten wij wel het meeste bescheid, ingezien de heerschende kerk alhier in haar inwendig beheer om zoo te zeggen geene onderbreking, althans geene zoo grondige wijzigingen, ondergaan heeft, genoeg om er de archivaliën onder te doen lijden.

Dat er ten onzent vroeger dan het midden der XVIe eeuw doop-, huw- en sterfregisters bestaan hebben, achten wij geloofbaar, schoon dat nu met teksten en documenten nog niet voldingend kan bewezen worden. De kloosterrollen, necrologia en obituaria zijn uit vroegere eeuwen zoo talrijk voorhanden, dat men er gaarne genoeg de voorgangers der meer algemeene personen-registers in erkennen wil, die in de parochiekerken al van zeer vroeg eene noodzakelijkheid moesten blijken.

K. D. F.

Nouvelles d'histoire locale.

La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (*988-1035*). Le pays d'Hamlet est toujours plein de mystères et réserve encore à l'historien de la Flandre plus d'une surprise. Car c'en est une vraiment, et point banale, que celle que nous avons à enregistrer aujourd'hui. Le 2 octobre 1906, le directeur du Musée national de Copenhague fit savoir à notre archiviste général du royaume qu'une matrice de sceau d'un comte de Flandre venait d'être déterrée dans une sablière du Jutland méridional, aux environs de la frontière Schleswigo-danoise. Il va sans dire qu'une telle trouvaille offre un vaste champ à des hypothèses ingénieuses, téméraires ou simplement absurdes. Il n'est pas moins douteux qu'elle viendra remuer un vieux levain de scepticisme chez plus d'un archéologue désabusé, que la découverte de la tiare de Saïssapharnes et les déconvenues de M. S. Reinach ont à tout jamais rendu incrédules. Mais il s'en faut de

beaucoup que nous soyons pour le moment dans une aussi mauvaise posture. A ceux qui désirent connaître l'objet et l'intérêt de la trouvaille et être rassurés sur l'authenticité de la matrice du sceau de Baudouin, nous recommandons la lecture de la notice, fort minutieuse et circonspecte dans ses conclusions, que vient de lui consacrer M. Jos. Cuvelier, des Archives du royaume, à Bruxelles. (Cf. *RBAB. 1906, t. IV, pp. 372-383).* Une belle phototypie de l'empreinte en plâtre accompagne ce travail et permet de se faire une idée de la matrice (1).



Celle-ci représente « un sceau du type dit de majesté, c'est-à-dire que l'on y voit un personnage assis sur un pliant, les pieds sur un escabeau, et habillé d'un manteau, à plis nombreux, s'agrafant sur l'épaule droite. Les cheveux sont courts et séparés par une raie au milieu de la tête. La barbe est pointue et courte, les moustaches

(1) La rédaction des *Annales* remercie vivement M. Stainier, le distingué directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique,* d'avoir mis gracieusement à la disposition des *Annales* le cliché typographique de cette intéressante matrice.

sont nettement marquées. De la main droite, il tient une épée courte, à deux tranchants, de la main gauche une lance, pique ou javelot. La légende est en capitales romaines (à l'exception du D et de l'E de *Flandrensium*). « M. Cuvelier examine la précieuse découverte au double point de vue archéologique et historique, et étudie successivement le type du sceau, le costume, les armes, la tête, le pliant, la légende, le titre « *dux* », le lieu de la découverte et la question d'authenticité. L'auteur est d'avis que la matrice est vraisemblablement celle du sceau de Baudouin IV, étant donné que le premier sceau équestre de la Flandre date de l'époque de Baudouin V de Lille. L'identification n'est donc pas chose certaine, mais rendue hautement probable. Pas moins intéressantes sont les discussions au sujet du titre donné à Baudouin et de l'authenticité de la matrice. Il est, en effet, remarquable de rencontrer dans une légende de sceau du XIe siècle l'épithète *dux* accolée au nom d'un comte de Flandre. Car, non seulement les comtes n'ont jamais pris ce titre sur les sceaux de cette époque, mais même aucune source diplomatique *d'origine flamande* ne leur accorde cette intitulation. Certains chroniqueurs étrangers néanmoins du Xe et du XIe siècle, comme Réginon de Prüm et Thietmar de Mersebourg, font mention d'un « *dux Wlandariorum* » ou disent « *in Flandris ducatum* ». Tout en faisant quelques légères réserves sur les conclusions que l'on pourrait tirer de ces deux témoignages d'écrivains étrangers à la Flandre, je pense avec M. Cuvelier, que bien souvent les contemporains de Baudouin IV ont dû confondre entre ces deux titres de *dux* et de *comes*, distincts sinon en fait du moins en théorie. Quant à la matière de la matrice (le *plomb*), c'est là sans doute une matière assez rarement employée au moyen âge pour la confection de matrices, mais cette rareté ne constitue pas, ainsi que l'auteur l'observe, une raison sérieuse pour suspecter l'authenticité de la matrice de Baudouin. Du reste, depuis la rédaction de son article, on a signalé à M. Cuvelier un texte extrait d'un compte du XIVe siècle où il est question d'une matrice en *plomb*. La principale objection contre l'authenticité de la matrice du XIe siècle tombe donc en grande partie. Le nouveau texte fera l'objet d'une note additionnelle dans le n° de janvier-février de la RBAB. de 1907. Bref, M. Cuvelier affirme sans ambages — et il serait difficile de ne pas trouver ses raisons fondées — sa foi en l'authenticité de la matrice du sceau du comte de Flandre et proclame hautement « que la Flandre, qui pouvait déjà se vanter de posséder le plus ancien sceau féodal au type de majesté, pourra revendiquer désormais la plus ancienne matrice d'un sceau du même genre. »

H. N.



— **Gezelle-gedenkteekens te Brugge.** — Ofwel ergens de gedachtenis van den Dichter moest vereeuwigd worden, 't was ongetwijfeld te Brugge, in de stad, die tevens getuige geweest was van de eenvoudige en nederige geboorte van den hoveniers' zoon en van de koninklijke begrafenis van den Grooten Man. Beide gebeurtenissen wierden dan ook in den loop van het jaar 1903 herinnerd door het oprichten van een paar gedenkteekens en het houden van gedenkweerdige Gezelle-feesten. Door de zorg van het Brugsche Davidsfonds wierd, op Maandag 23 April 1906, het zoo kunstig en zoo zinnebeeldig praalgraf op het kerkhof te Brugge ingehuldigd, onder den toeloop van honderde letterkundigen en vrienden van den dichter. In de daaropvolgende vergadering herleefde de geest van Gezelle onder het bezielend woord van den E. H. Al. Walgrave, leeraar aan 't Klein-Seminarie van Hoogstraten, en van den onvergelijkelijken Pastor Verriest (1).

In den zomer van het zelfde jaar wierd er op het geboortehuis van Guido Gezelle een gedenksteen geplaatst, die voor opschrift voert :

Heer en Meester Guido Gezelle
Priester, Dichter, is in dit huis
geboren den 1n van Mei 1830.
Hij stierf in het Engelsch Klooster
waar Hij Bestierder was, den
27n November 1899.

Het oprichten van die gedenkteekens had niet voor bedied — zooals het eene geheimzinnige waarschuwing aan Pastor Verriest had willen voorspellen — « eenen grafsteen te zetten over de gedachten, den wil en het werk van Gezelle » maar het was veeleer een bewijs dat, naar het zeggen van H. Verriest, « Gezelle leeft en nu nog is : de ziel van Vlaanderen. »

R. S.

Nieuwpoort. — Op last van den Heer Willem De Roo, burgemeester van Nieuwpoort, hebben de heeren A. Vierin en L. Carbon, bouwkundigen te Brugge, eene afbeelding (*maquette*) gemaakt, van onze kerk en halle met omliggende plaatsen en huizen.

---

(1) *Hulde van het Davidsfonds aan Guido Gezelle*, uitgave van het Davidsfonds van Brugge. Yper, Callewaert-De Meulenaere, (1907), in-8°, 43 bl., bevat een omstandig verhaal van de inhuldiging van het praalgraf en de daaropvolgende vergadering.



Deze afbeelding stelt ons, gewijzigd en hersteld, eenen hoek van de huidige stad voor, alsook een nieuwen wijk die om onze praalgebouwen moet opgetrokken worden.

Dit lieve kunstwerk, geniet, in zijne groote lijnen, de goedkeuring van bijna al de liefhebbers die het kwamen bezichtigen. Sommige mannen nochtans hebben eenige beknibbelingen gemaakt over de uitvoering van zekere deelen.

Welnu, op 30 December 1906, verscheen een bijblad, van « *Onze Tijd* », weekblad van Brussel, waarin de gekende bouwmeester, Alfons Van Houcke, deze afbeelding bespreekt. Hij keurt de uitvoering volmondig goed en verdedigt ze, met klank, tegen eenige ongerijmde beknibbelingen. Zijne weldoordachte bijdrage is goed geschreven, en versierd met zeven platen, die den opstel verduidelijken. Zijne zienswijze steunt op kunstleer en geschiedenis.

Door de welwillende medewerking van E. H. R. Dupont, heeft hij uit de oude kerkrekeningen eenige nieuwe bewijzen kunnen aanhalen om zijne meening te staven.

C. D. L.

— **Furnes.** — Lors d'une récente visite à Furnes, j'ai remarqué, à l'église Ste-Walburge, parmi d'autres boiseries désaffectées, un *vantail de porte* analogue à celui que j'ai décrit p. 461-66 des AnÉm. 1906. Il mesure 2^m de hauteur sur 0^m96 de largeur et se compose de quatre feuillets assemblés par quatre traverses clouées. Les pentures au nombre de quatre, attachées chacune par vingt et un clous ronds à tête plate, sont sensiblement les mêmes que celles décrites plus haut ; la terminaison seule diffère quelque peu.

Cette porte provient, me dit-on, de l'ancienne tourelle du transsept Sud.

H. Hoste.

— Dans le dossier d'un procès relatif à la dotation de la chapelle castrale des châtelains de Bruges se trouvent trois documents de 1217 (nn. 7, 9, 10) (1) mentionnant un Jean « de sancto Johanne », que nous avons crû être un recteur de l'*hôpital* Saint-Jean de Bruges. Un archéologue historien, très versé dans la connaissance du passé de Bruges, nous demande de la façon la plus aimable si le personnage en

(1) *Les plus anciens documents des archives du Béguinage* de *Bruges par* H. Hoornaert et C. Callewaert; nn. 7, 9 et 10. Bruges. 1906, Extrait des AnÉm. t. LIV, pour l'année 1904.



question n'est pas plutôt un curé ou desservant de la chapelle ou église Saint-Jean, qui était située autrefois sur la place Saint-Jean, et à laquelle M. Colens a consacré une très intéressante notice (1). Réflexion faite, nous nous rangeons volontiers à cette opinion. Le titre « presbyter » qui semble donné à Jean (n. 10) cadre mieux avec les fonctions d'un desservant d'église qu'avec celles d'un recteur d'hôpital. L'église et le desservant de St-Jean dépendaient d'ailleurs du chapitre St-Donatien et avait donc plus de rapports avec les chanoines qui jouaient le principal rôle dans l'arbitrage où Jean intervient.

Une charte du 13 août 1202 donnée par Étienne, évêque de Tournai, traite des droits des « presbyteri Sancti Chrystofori et Sancti Johannis Brugensis ». Les deux chapelles dépendaient de Saint-Donatien (Cartulaire de l'évêché, f° 30).

L'histoire primitive de cette église, comme de toutes celles qui dépendaient de St-Donatien, ne sera connue que le jour où l'on aura publié les riches documents du cartulaire de la plus ancienne et de la plus importante de nos collégiales.

C. C.

— **Un tournoi à Bruges.** — On annonce plusieurs fêtes qui auront lieu à l'occasion de l'inauguration du nouveau port de Bruges et de l'Exposition de la Toison d'or. Quelles seront ces fêtes? Nous ne savons. Mais nous apprenons cependant que le souvenir du splendide Tournoi de Bruxelles en 1905 a engagé les membres de la Commission organisatrice à représenter une de ces joûtes célèbres dont notre ville fut fréquemment le théâtre aux XIVe et XVe siècles. Les documents contemporains donnent à ce sujet quantité de détails; et les recherches que M. Joseph Cuvelier a faites pour diriger les promoteurs du Tournoi bruxellois, nos savants archivistes les feront pour préparer une fête analogue à Bruges.

Il y a quelques années déjà, M. Colens, conservateur en chef des archives de l'Etat en notre ville, a reconstitué, d'après les sources anciennes, le tournoi de Louis de Gruuthuse, qui eut lieu ici en 1393. Malheureusement aucune suite ne fut donnée à cette remarquable étude.

Dans le cas actuel, il faudra évidemment une fête de l'époque bourguignonne. M. le baron Albert van Zuylen, conservateur-adjoint des

(1) J. Colens. *L'église Saint-Jean à Bruges.* AnÉm. 1891, t. XLI, p. 223-340.

archives de l'État, nous disait récemment que l'on connaissait surtout trois tournois qui eurent lieu dans des circonstances particulièrement mémorables : en 1430 à l'occasion de l'institution de la Toison d'or et du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal ; en 1468, lors du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York ; enfin en 1477, pour la joyeuse entrée et le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien.

On nous assure que l'on a opté pour le tournoi de l'*Arbre d'or*, qui eut lieu en 1468. Ce tournoi est décrit minutieusement par Olivier de la Marche : celui-ci a rédigé ce que nous pourrions appeler en quelque sorte le procès verbal de cette célèbre fête. Son récit fournira aux organisateurs tous les détails dont ils auront besoin pour offrir à la population de Bruges et à ses hôtes un spectacle hautement intéressant.

Nous sommes persuadé que l'initiative de la Commission officielle recevra l'approbation unanime de tous les hommes de goût. L'armée comme les particuliers rivaliseront de zèle pour réaliser une de ces superbes fêtes que la fastueuse capitale des ducs de Bourgogne offrait fréquemment à ces princes et qui attiraient dans nos murs l'élite de la noblesse du XVe siècle.

H. R.

Nécrologie.

M. **Henri Bouchot,** membre libre de l'Académie des beaux-arts, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, est mort à Paris, le 10 octobre 1906.

Il fut un des organisateurs de l'Exposition des Primitifs français.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

1 **C. Callewaert.** *Anciens cartulaires de la Flandre.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 432-433. (ABelges. 1907, t. IX, p. 16 = J. Cuvelier; RBAB. 1907, t. V, p. 49 = H. N[elis].)

Liste d'une cinquantaine de cartulaires non catalogués dans les *Inventaires des Cartulaires belges,* publiés par la Commission royale d'histoire.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales.* Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets.* Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2 **G. Des Marez** et **E. De Saegher.** *Rapport sur la publication des comptes communaux d'Ypres.* — CRHBull. 1906, t. LXXXV, p. 88-104. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 275 = U. Berlière.)

Voir plus haut, p. 97.

3 **J. de Pas.** *Quelques chartes inédites des abbayes de Clairmarais et de Bornhem.* — SAMBull. 1906, t. XI, p. 708-724.

Inventaire — comprenant l'analyse des actes, la mention des contractants et des témoins, et des références bibliographiques — de 46 documents (1153-1322) et d'un cartulaire du XVe-XVIIe siècle, concernant à Clairmarais — et de 3 documents relatifs à l'abbaye de Bornhem. Important.

4 [LVI, 349]. **Dom U. Berlière, O. S. B.** *Miscellanea Vaticana concernant les anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai.* — BGHB. 1906. t. V, p. 526-536, 565-570 (suite ; à suivre).

Relevé des Belges et des Néerlandais, ouvriers et autres, résidant à la cour ou dans la ville d'Avignon en 1376. Ils étaient 94 : dont 12 du diocèse d'Utrecht, 8 du diocèse de Thérouanne. Parmi eux un « Andreas de Bruges, affanator (manouvrier) ». Suit la nomenclature de quelques officiers de la curie romaine, de 1347 à 1352. On y trouve un Barthélemy de Boscario qui avait une prébende à Ste-Walburge de Furnes en 1351 ; un Jean Clément du Bruile qui fut recteur de l'église paroissiale de St-Sauveur à Bruges ; un Eblon de Miers qui obtint en 1353 l'archidiaconat de Gand ; un Jean Belin, pénitencier du Pape en Flandre en 1357. D'autres noms intéressants figurent dans l'analyse du registre des « provisiones prælatorum » (1347-1352).

5 [LVI, 232, 348] **Inventaire analytique** *des « Diversa cameralia » des archives vaticanes (1389-1500),* éd. Dom Ursmer Berlière. (BEC. 1906, t. LXVII, p. 515-516 = Arm. d'Herbomez ; RBAB. 1906, t. IV, p. 324-326 = J. Cuvelier ; AnEN. 1907, t. III, p. 121-125 = H. Dubrulle.)

Ce dernier compte rendu passe en revue toute l'œuvre du savant et infatigable Bénédictin au cours de son passage comme directeur de l'Institut historique belge de Rome.

6 [LVI, 138] **A. Clergeac.** *Inventaire analytique et chronologique de la série des archives du Vatican dite « lettere di Vescovi ».* — AnSLF. 1906, t. X, p. 319-375, 419-470 (suites). (ABelges. 1905, t. VIII, p. 31, 169, 237.)

7 [LVI, 6, 139] **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai pendant le pontificat de Martin V, d'après les documents conservés aux archives d'État à Rome.* (MA. 1906, 2e sér., t. X, p. 240 = M. P.)

8 [LVI, 235, 388] **Inventaire** *de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420).* (AnEN. 1907, t. III, p. 125-127 = E. Desplanque.)

9 **H. Hauser.** *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610)*. T. I. *Les premières guerres d'Italie. Charles VIII et Louis XII (1494-1515)*. Paris, Picard, 1906, in-8, xx-197 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 293-296 = E. Van der Mynsbrugge; RBAB. 1907, t. V, p. 37-38 = A. Bayot.)

Instrument indispensable pour quiconque s'occupe de retracer les événements contemporains de notre histoire nationale externe. Continuation de l'entreprise et de la méthode Molinier.

10 [LVI, 358] **Bulletin** *d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*, publié par G. Doutrepont et Fr. Bethune. Années 1902-1903. — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 1-216. (BEC. 1906, t. XLXVII, p. 524-525 = E. Langlois.)

Nous comblons d'abord une lacune aux tables de ce répertoire, en transcrivant les divisions de ce recueil. Ce faisant, nous montrons suffisamment l'utilité de ce précieux instrument de travail, mis à la disposition des romanistes par MM. les professeurs Doutrepont et Bethune et les plus distingués de leurs élèves: I. Ouvrages généraux; biographies; bibliographies. II. Études linguistiques. III. Les plus anciens textes. IV. Chansons de geste et légendes épiques. V. Moyen-âge: *a*) romans divers; *b*) historiographie; *c*) littérature narrative et morale; *d*) littérature scientifique; *e*) poésie lyrique; *f*) littérature religieuse; *g*) littérature dramatique. VI. La littérature à la Cour des ducs de Bourgogne. VII. Antoine de la Sale. VIII. Littérature moderne. Les notices bibliographiques classées dans ce cadre, atteignent souvent l'étendue et la valeur de véritables comptes rendus critiques.

Le présent *Bulletin* offre, à un point de vue spécial, de l'intérêt pour l'histoire linguistique et littéraire de la Flandre. Il comprend l'analyse et l'appréciation des livres et articles de revue, qui se rapportent au Nord-Est de la France et à la Flandre wallonne. Ensuite, à cause des affinités des phénomènes linguistiques, de la ressemblance des genres littéraires et de l'identité des sujets traités dans les chansons de geste, légendes épiques, romans du moyen-âge, etc., les historiens de la langue et de la littérature flamande trouveront dans ce répertoire des renseignements utiles et nombreux. Ajoutons que les publications classées sous les rubriques: *Historiographie du moyen-âge* et *La littérature à la Cour des ducs de Bourgogne* intéressent encore plus directement le passé de notre province.

Cependant ces points de contact ne justifient pas suffisamment la publication de ce *Bulletin* dans les *Annales de la Société d'Émulation*. Nous croyons interpréter les vœux des romanistes et des philologues, en souhaitant que ce répertoire perde au plus tôt son caractère de bibliographie rétrospective et devienne soit un bulletin périodique critique d'histoire linguistique et littéraire française dans les Pays-Bas, soit la partie bibliographique d'une

revue de philologie romane. Les noms de MM. Doutrepont et Bethune seraient le sûr garant de sa valeur et de son succès.
A. D. M.

11 **Th. Coopman** en **Jan Broeckaert**. *Bibliographie van den vlaamschen Taalstrijd.* III deel. 1853-1860. Gent, Siffer, 1906, 350 p. F. 3.50. (MBBull. 1907, t. XI, p. 74-75 = Ad. De Ceuleneer.)
Comprend les nos 1925-2985.

12 **E. Hubert**. *Bulletin historique. Belgique 1902-1905.* — RHist. 1906, t. XCI, p. 126-154, 346-357 ; t. XCII, p. 115-132.
Dans cette chronique, M. Hubert nous fait connaître le mouvement historique belge, pendant les années 1902-1905. Il donne, sur chaque ouvrage, une courte mais très objective appréciation.
P. v. d. W.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

13 **Soil de Moriamé**. *La Belgique depuis 1830 au point de vue de l'archéologie. Rapport présenté à la journée archéologique tenue à Anvers le 8 octobre 1905.* Anvers, Hille, 1905, in-8, 20 p.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

14 **L. Traube**. *De l'emploi du signe abréviatif 9 à la fin des mots.* — BEC. 1906, t. LXVII, p. 591 s.
Le signe 9, figurant la lettre s à la fin des mots, se remarque surtout dans les manuscrits du Nord de la France et des régions limitrophes.

15 [LVI, 239] **H. Balieus**. *Notice sur une charte de Charles le Bon datée de 1120.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276 = H. Coppieters Stochove.)

16 [LVI, 144, 241]. **L. Verriest**. *Les devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 274-275 = U. Berlière.)

17 [LVI, 368, 389.] **S. Muller, Fz. H. Nelis**. *Le style de la Circoncision. — Réponse de M. H. Nelis.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 20-21 = E. Fairon.)

18 **S. Muller Fz**. *Le style de la Circoncision (réponse à M. H. Nelis).* — RBAB. 1906, t. IV, p. 399-401.

19 **H. Nelis**. *Un dernier mot à M. S. Muller.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 402-403.
Continuation de la discussion dont nous avons rendu compte dans AnÉm., t. LVI, p. 434 ss. A signaler comme argument

nouveau invoqué par M. Muller, le témoignage d'un canoniste du XVIII[e] siècle, au sujet du style suivi avant 1310 par les Congrégations romaines (créées au XVI[e] siècle)! Détail suggestif: M. M. s'imagine trouver la preuve de *son* opinion dans tous les faits allégués par son antagoniste. Le texte de Durand de Mende lui-même est interprété (?) de telle façon « qu'il confirme absolument ce que M. Muller se permettait de supposer »! Heureusement c'est « un dernier mot ». Entretemps que l'on continue « sine strepitu verborum » à recueillir les faits et les données qui permettront de préciser les divers usages encore peu connus et d'arriver à des conclusions plus précises. C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

20 **A. Demangeon.** *La Picardie et les régions voisines. Artois, Cambresis, Beauvaisis.* Paris, Colin, 1905, in-8, 496 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 11-13 = J. Halkin.)

Étude d'anthropogéographie, continuée pour la Flandre par R. Blanchard [LVI, 371].

21 [LVI, 371] **R. Blanchard.** *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande* (RHBBull. 1907, t. X, p. 62-63 = L. Zels.)

22 **M. Herlaut.** *Passé et avenir de la plaine maritime en Belgique.* — RUB. 1905-1906, t. XI, p. 689 ss.

Modification du littoral au cours des temps historiques. La géologie prouve qu'il y avait, à une époque reculée, d'épaisses forêts là où il y a actuellement les eaux de la mer. Cette extension de notre pays est antérieure à la conquête romaine. Cette région était habitée. Au commencement de notre ère, le sol commença à s'affaisser. Déjà au 4[e] siècle, la région devint inhabitable. Au 9[e] siècle, recul de la mer. Au début du 11[e] siècle presque tous les villages actuels étaient fondés. Au 12[e] siècle, il y a des inondations. Origines des premières digues sur la côte belge. Cette période troublée ne cesse qu'au 15[e] siècle. Aux 15[e], 17[e], 18[e], inondations provoquées par les habitants en temps de guerre. L'état actuel apparaît comme très rassurant. Malheureusement ce ne sont que de trompeuses apparences. I. Soenen.

23 [LVI, 246]. **L. Vanderkindere.** *Sclusas, Clusas dans les diplômes carolingiens.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 274 = U. Berlière.)

24 **La Station** *palustre de Melle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 369-376.

Discussion.

25 **O. Schrader.** *Sprachvergleichung und Urgeschichte.* Linguistisch-historische Beiträge zur Erforschung des indo-germanischen Altertums. Dritte neugearbeitet Auflage. I Teil: *Zur Geschichte und Methode der linguistisch-historischen Forschung.* Jena, H. Costenoble, 1906. M. 6. (MBBull. 1907, t. XI, p. 77-78 = C. Lecoutere.)

Ouvrage capital de paléontologie linguistique.

26 **J. Vercoullie.** *Supplément à ma lecture sur l'étymologie de « Vlaming » et « Vlaanderen ».* — ARBBull. 1906, p. 127-129.

Dans une lecture précédente (ARBBull., 1903, p. 481-492) M.V., en expliquant la forme *Vlame* comme un dérivé de *vlieden* avec la signification de *fugitif, fuyard, exilé,* avait constaté que *Vlame* était une forme frisonne, dont la forme néerlandaise correspondante serait *Vloome.* Il vient de trouver la forme allemande *Flaume,* par laquelle le peuple de la Saxe désigne un homme de grande taille et à large carrure. Il croit que ce terme désigne le *Flamand, Vlame* et y voit une confirmation de sa thèse. C. C.

6. SIGILLOGRAPHIE.

27 **J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (980-1035).* — RBAB. 1906, t. IV, p. 372-381.

Voir la *chronique* du présent fascicule, p. 102-104.

28 **C. Callewaert.** *Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1205-1231), avec contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 390-394. (ABelges. 1907, t. IX, p. 15 = J. Cuvelier; RBAB. 1907, t. V, p. 35-36 = H. Nelis.)

Constate que les sceaux du chancelier susdit portent comme contre-scel le sceau d'un autre personnage. Quelle est l'explication de cette singularité sigillographique?

7. GÉNÉALOGIE.

29 **P. N. Van Doorninck** et **J. S. van Veen.** *De graven en hertogen van Gelre. Geboorte-, regeerings- en sterfjaren. Huwelijken. Kinderen. Zegels.* (Uitgave van « Gelre », Vereeniging tot beoefening der Geldersche geschiedenis, oudheidkunde en recht.) Arnhem, P. Gouda Quint, 1904, in-8. Fl. 0.75.

30 **Le C[te] P.-A. du Chastel de la Howarderie,** *Crayons généalogiques tournaisiens. Supplément à la généalogie de la famille Lambert. La branche lilloise et sa descendance en ligne féminine.* — RT. 1906, t. II, p. 183-186, 195-198.

Certains noms intéressent les généalogies de la Flandre: les Van Rode alliés aux de Ferrare, les de Gheluvelt, etc. Voir RT. 1905, t. I, p. 40.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE ([1]).

31 [LVI, 380] **A. Fayen.** *Liber traditionum sancti Petri Blandinensis.* (RBAB. 1906, t. IV, p. 462-466 = H. Nelis ; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 74-77 = E. Van Cappel.)

32 **C. Callewaert-H. Hoornaert.** *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges.* — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 253-301.

Un triple intérêt justifie cette publication. La série des documents s'ouvre par le texte intégral de la fameuse charte de 1185, alléguée par tous les historiens de l'église Notre-Dame, depuis M. Beaucourt de Noortvelde, pour prouver une reconstruction et une nouvelle consécration de la collégiale à cette date. M. le chanoine Callewaert a solidement établi que cette charte se rapporte à la chapelle castrale du Bourg, transférée en 1245 dans l'enclos du Béguinage. V. AnÉm. 1906, p. 165 ss. Ensuite ces documents constituent le dossier complet d'un procès canonique intéressant. Enfin il paraît certain que nous avons, dans l'ensemble de cette collection, l'exposé des origines historiques du Béguinage. L'introduction historique et diplomatique est due au travail commun de MM. Hoornaert et Callewaert. Les 26 documents [1185-1335] sont soigneusement édités et savamment annotés par ce dernier. Une table onomastique et une table des matières terminent cette publication. A. D. M.

33 **J. Vuylsteke.** *Cartulaire de la ville de Gand. Première série : Commentaires relatifs aux Comptes gantois des Baillis et de la Commune (1280-1315)*, éd. V. Van der Haeghen et A. Van Werveke. Gand, Vuylsteke, 1906, 248 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 250-252 = V. Fris.)

([1]) La distinction que nous établissons entre *sources* et *travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.



34 **Briefwisseling** *der Hertogen van Gelre en van Gulik*, 1389-1393, éd. P. N. v. Doorninck et P. C. Molhuysen. Haarlem, Van Brederode, in-8, xxii-121 p. Fl. 3.50.

35 **Lettres** *de Charles VIII, roi de France*, publiées d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, par P. Pélicier et de Mandrot. Paris, Picard, 1898-1905, 5 vol. in-8. (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 499-503 = A. Dunoyer.)

Quelques missives relatives aux opérations militaires de d'Esquerdes en Artois, contre Maximilien.

36 **Records** *of the Scots colleges at Douai, Rome, Madrid, Valladolid and Ratisbon*. T. I. Registers of students. Aberdeen, in-4, vii-339 p. (RHE. 1906, t. VII, p. 926-927.)

37 **A. R. Villa.** *Correspondencia de la infanta archiduquesa Doña Isabèl Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma, y otros personajes, publicada con notas e ilustraciones y precedida de una Introduccion*. Madrid, Fortanet, 1906, in-8, xxvi-362 p. (ABelges. t. VIII, p. 261 = V. Brants.)

38 **Correspondance** *relative à Dunkerque*. Lettres de Mazarin, du duc d'Orléans, de Cromwell, du duc d'Aumont. — UFBull. 1906, t. IX, p. 333-366.

M. E. T. Hamy a publié la correspondance de Mazarin avec le maréchal d'Aumont. Ces lettres, pour la plupart inédites, éclairent certains points de l'histoire des guerres de Flandre. Le *Bulletin* reproduit trente-trois de ces lettres, relatives aux sièges de Dunkerque, Gravelines et Mardyck. Elles sont adressées à M. de Villequier, gouverneur de Boulogne, et au maréchal d'Aumont, général de l'armée du roi en Flandre.

39 [LVI, 46] **A. de Saint-Léger** et **Ph. Sagnac.** *Les cahiers de la Flandre maritime en 1789*. (AnEN. 1907, t. III, p. 129-132 = E. Bouchet.)

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

40 **Flodoard.** Les *Annales* publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes par Ph. Lauer (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 39). Paris, Picard, 1906, in-8, lxviii-307 p. F. 8. (HJ. 1906, t. XXVII, p. 896 s. = G. A[llmang]; RQH. 1907, t. LXXXI, p. 313 = J. Besse; MBBull. 1907, t. XI, p. 31-32 = M. Jacquin O. P.)

Excellente édition critique, enrichie de multiples notes bio- et géographiques, d'une œuvre qui constitue une source contemporaine de grande valeur pour les années 919 à 966. Les *Annales* complètent et continuent l'*Historia ecclesie Remensis* du même auteur, qui vécut à Reims de 893-894 à 966. Les deux ouvrages contiennent des renseignements précieux pour notre ancienne

histoire de Flandre. On sait qu'au point de vue ecclésiastique l'archevêque de Reims était le métropolitain de nos évêques de Tournai et de Térouanne.
C. C.

41 [LV, 176] **J. Dewert.** *Les Ronds du Hainaut, d'après le chroniqueur Jacques de Guyse.* (ABelges, 1907, t. IX, p. 21-22.)

42 **L. Delisle.** *Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer.* Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques. (T. XXXVIII. Extrait.) Paris, C. Klincksieck, 1906, in-4°, 219 p. grav.

43 [LVI, 275, 391] **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel Historiael (1248-1316)* uitg. door H. Van der Linden en W. De Vreese. Eerste Deel. (MBBull. 1907, t. XI, p. 27-29 = C. Lecoutere.)

44 [LVI, 392] **Chronique** *et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352)*, éd. H. Lemaitre. (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 91-92.)

45 [LVI, 395] **Epître** *à la maison de Bourgogne sur la croisade turque projetée par Philippe le Bon (1464).* (AnEN. 1907, t. III, p. 127-128 = A. de Saint-Léger.)

46 [LVI, 49] **Ludwig Pastor.** *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518,* beschrieben von Antonio de Beatis. (RHE. 1907, t. VIII, p. 146-147 = H. Van Houtte ; BVG. 1906, 4e sér., t. V, p. 478 ; RQH. 1907, t. LXXXI, p. 322-323 = J. Paquier.)

47 [LVI, 51] **The Chronicle** *of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran, at St-Monica's in Louvain.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 292 = U. Berlière.)

48 **The Chronicle** *of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran, at St. Monica's in Louvain* (now at St. Augustine's Priory, Newton Abbot, Devon). A continuation 1625 to 1644. Ed. Adam Hamilton, O. S. B. London, Sands, in-8, xx-219 p. and 10 pedigrees of English Families. Sh. 10,6.

Ce deuxième volume des Chroniques de Ste Monique couvre un espace de 19 ans, de 1625 à 1644. L'intérêt du récit gagne par les introductions qui précèdent les différents chapitres, et par les nombreuses gravures qui accompagnent le texte; celles-ci toutefois n'ont pas toujours un rapport direct avec le récit.

L'ouvrage, comme il a été dit dans le présent bulletin [LVI, 51], est surtout important pour l'histoire du catholicisme en Angleterre.

Il y a cependant trois épisodes intéressant notre histoire nationale : la fondation du Prieuré de Nazareth à Bruges en 1629, le siège de Louvain en 1635 et les ravages de la peste à Louvain en cette même année.

Le Prieuré de Nazareth ou Couvent des Dames anglaises, fut établi dans une maison de la rue des Carmes, achetée par les religieuses de Louvain aux Jésuites anglais de Gand. Cette maison avait été léguée à ces religieux par Lady Lovel. Voir [AnÉm. LV, 29; LVI, 171]. Le Couvent anglais compta dès le principe dix religieuses. La première prieure fut Francis Stanford; elle resta en fonction pendant sept ans et mourut en 1635. La deuxième prieure fut Mary Pole. Elle était de sang royal; son arrière-grand'mère était la Bienheureuse Marguerite Pole, comtesse de Salisbury, la dernière des Plantagenets, qui fut mise à mort pour la foi sous Henri VIII.

L'épisode du siège de Louvain donne l'occasion au chroniqueur de faire l'éloge de la charité des Brugeois. En 1635, les chanoinesses anglaises furent obligées d'abandonner leur couvent, quand les armées réunies de Richelieu et de Frédéric Henri, prince d'Orange, assiégeaient Louvain. La moitié de la communauté se refugia à Bruges, et pendant deux mois les habitants leur accordèrent l'hospitalité. Le clergé tant séculier que régulier, les autorités civiles, les pauvres et les riches rivalisèrent de charité à leur égard. Les annales du Couvent anglais ont conservé le nom du chanoine charitable qui mit gratuitement sa maison à la disposition des religieuses, pendant toute la durée de leur exil en notre ville; c'était le chanoine Pierre de Blende. Le Supérieur des Jésuites, qui leur donna les ornements d'église et l'autel, était probablement Adrien Cools. Parmi les laïcs, nous rencontrons le nom d'un homme généreux, le Chevalier Nicolas de Schietere (la chronique écrit *Scketere*) de Lophem. Nous y voyons encore que « la grande église ici » était la Cathédrale de St-Donat, que les Riches Claires, les Annonciades, et les Jacobines aidèrent charitablement les refugiées.

L'année 1635 est marquée par l'apparition de la peste dans la communauté de Louvain; elle causa la mort du domestique du couvent, appelé Giles et de la Sœur Mary Worthington. Il est intéressant de noter que le désinfectant de cette époque était la poix, dont on faisait, tous les matins, d'aboundantes fumigations dans la maison. V. VANDEVELDE.

49 [LVI, 234, 398] **Vincentius de Zeelander.** *Eenige brieven met kardinaal Pietro Aldobrandino gewisseld.* — BGHB. 1906, t. V, p. 552-564 (suite).

50 **Mr S. Muller** : « *Arnoldus Buchelius* : *Trajecti Batavorum Descriptio* ». — BMHG. 1906, t. XXVII, p. 139-268.

Hierin geeft de geleerde Arnoldus Buchelius, die in 1641 te Utrecht overleed, zijn eigene geschiedenis wel is waar, met het oog nogtans op de geschiedenis der stad van hare stichting af; zoo geeft hij op bl. 157-160 de naamlijst der bisschoppen van Utrecht van af Willibrordus aangesteld door Pepijn in 696, tot Frederic V overleden in 1570.

51 *Les souvenirs du marquis de Valfons*, éd. DE VALFONS. Paris, Paul, 1906, in-8, XXXI-468 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 303 = A. De Ridder.)

Officier des états-majors du comte de Clermont et du maréchal de Saxe, il prit part entr'autres aux siéges d'Ypres et de Furnes en 1744.

52 **R. Dupont.** *De handschriftelijke kronijk van J. B. Rybens.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 382-389. (ABelges. 1907, t. IX, p. 15 = J. Cuvelier.)

53 *Un duc et pair au service de la Révolution. Le duc de Lauzun* [*général Biron*] *1791-1792. Correspondance intime*, éd. DE LORT DE SÉRIGNAN. Paris, Perrin, 1906, in-8, 329 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 304 = A. De Ridder.)

Source littéraire éditée par M. de Sérignan à l'appui de son ouvrage : *La première invasion française de la Belgique* (*1792*). Paris, Perrin, 1903, in-8, 358 p. (ABelges. 1903, t. V, p. 913 = P. P[OULLET].)

On sait que cette première invasion se borna à quelques démonstrations militaires, entr'autres du côté de Courtrai.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

54 **E. Thubert.** *Politique du Nord de l'Europe au moyen âge. Les Nortmen en France.* — Revue d'histoire diplomatique (Paris), 1906, t. XX, p. 511-536.

55 **J: J. D. Swolfs.** *Précis d'histoire nationale d'après le cours de Mgr Namèche*, disposé pour l'enseignement moyen. 8e édition. Louvain, Fonteyn, 1906, in-8, XI-478 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 269 = G. Kurth.)

Parfaitement à la hauteur des résultats acquis.

56 **J. Melckior** en **D. Lenaerts.** *Nieuwe geschiedenis van België.* Bewerkt naar het programma der lagere scholen, volledigd door vragen, kanefassen, opgaven van nationale herinneringsdagen, begrippen van grondwettelijk recht, eene verzameling vaderlandsche gedichten en gezangen, enz. Hasselt, 1906, 156 bl. Prijs : ingen. 0.90 fr., gekart. 1.00 fr. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 269-270 = G. Kurth.)

Aantrekkelijk en levendig geschreven; immers het doel van het onderwijs der geschiedenis is, volgens de schrijvers, hert en verstand te vormen. Goed. Maar men mag niet uit het oog verliezen dat het allereerste doel van het onderwijs is... te onder-

wijzen. En daarom is een leerboek eerst goed, als de inhoud in zijn geheel en in alle deelen echt en nauwkeurig is.

57 **J. Roland** et **E. Duchesne**. *Atlas-Manuel de l'histoire de Belgique pour le degré inférieur avec le texte en regard des cartes et des gravures.* Namur, Wesmael-Charlier, 1905, in-4, 72 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 270 = G. Kurth.)

Excellent, sauf la fantaisie dans quelques illustrations et certaines erreurs dans le texte.

58 **A. Van Dorpe (Br. Ph.-M.)**. *Vaderlandsche geschiedenis in tabellen.* Oostacker, 1906, 60 bl. Fr. 0,35.

Ten gebruike van de lagere scholen (hoogste graad). Voor ieder tijdvak : 1° een korte samenvatting der feiten ; 2° de uitbreiding in tabellen ; 3° een vragenlijst.

59 **B. de Mandrot**. *Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers et le procès de sa succession (1415-1525).* — RHist. 1907, t. XCIII, p. 1-45.

Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, était le second fils de Philippe comte de Nevers et de Réthel et troisième fils de Philippe le Hardi duc de Bourgogne. Il hérita à la mort de son frère aîné Charles, des comtés de Nevers et de Réthel. Venu au monde le jour de la mort de son père (tué en 1415 à la bataille d'Azincourt) il fut élevé à Bruxelles, à la cour de Philippe le Bon son cousin. Il jouit de l'amitié du duc qui lui confia plusieurs charges importantes. Il prit part aux luttes que Philippe soutint contre les Gantois ; à la bataille de Gavere, il commandait un corps de troupes bourguignonnes.

Le comte de Charolais, supportait avec aigreur la faveur dont son cousin jouissait auprès de son père. Sur les conseils du roi Louis XI, Jean de Bourgogne revendiqua vainement la succession de son cousin Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, que Philippe le Bon s'était adjugée; il prit toutefois le titre de duc du Brabant, titre qu'il porta jusqu'à sa mort. L'inimitié s'accrut encore à la suite de cet incident entre les deux cousins. Le comte de Charolais accusa Jean d'avoir voulu l'empoisonner, il le fit arrêter à Péronnes, et la liberté ne lui fut rendue, qu'après sa renonciation à ses droits au duché de Brabant. A la mort de son père, Charles le Téméraire, dans un chapitre de la Toison d'or tenu à Bruges en 1468, le fit rayer du nombre des membres de l'ordre. Les difficultés, que suscita la succession au comte de Nevers et Réthel entre les enfants de Jean de Bourgogne, n'intéressent pas l'histoire de Flandre.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une étude spéciale est consacrée, à ce membre de la maison de Bourgogne. M. de Mandrot a consulté pour cette étude, tant les archives que les chroniques de l'époque. P. v. d. W.

60 **F. Rachfall.** *Wilhem van Oranien und der niederländische Aufstand.* Halle-a.-S., Niemeyer, 1906, in-8, xi-642 p., 1 carte. (ABelges. 1907, t. IX, p. 7-8 = H. Lonchay.)

Le présent livre forme l'introduction d'un grand ouvrage, dont l'auteur promet cinq volumes et dont l'importance semble devoir être capitale.

61 **Fr. Barado y Font.** *D. Luis de Requesens y la politica española en los Paises bajos.* Madrid, Patronato de Huerfanas de administracion militar, 1906, in-8, 156 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 259-260.)

Discours de réception à l'Académie royale d'histoire de Madrid, suivi de notes complémentaires sur la vie, l'œuvre, la valeur de Requesens, et sur les causes de l'insuccès de ce diplomate habile mais maladif et débordé.

62 **E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, Lamertin, in-8, viii-304 p. Fr. 4.

Voir AnÉm. [LVI,54, 180, 286.]

63 **P. J. Blok.** *Geschiedenis van het nederlandsche volk.* T. VII. Leyde, H. W. Sijthoff, 1907, in-8, 545 p. et 2 cart. F. 13.15.

Ce VIIe volume de la monumentale histoire de l'historien hollandais va de l'organisation de la République batave en 1795 jusqu'à la séparation définitive d'avec la Belgique en 1839.

64 **H. Pirenne.** *Les origines de l'État Belge.* Liège, Ch. Desoer, 1906, in-8, 24 p.

65 **La Nation Belge.** *1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'Exposition universelle et internationale de Liége en 1905.* Liége, Desoer, 1906, gr. in-8, xxi-486 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 254-256 = H. Van Houtte.)

Ensemble incomplet de conférences excellentes mais d'allure officielle.

66 **M. Brants.** *Geschiedenis van 't onafhankelijk België door een grootvader aan zijne kleinkinderen verteld.* Gand, Vanderpoorten, 1906, in-8, vii-217 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 257 = H. Van Houtte; MBBull. 1907, t. XI, p. 32-33 = A. De Ceuleneer.)

67 [LV, 302.] **A. Martinet.** *Léopold Ier et l'intervention française en 1831.* (GB. 1906, 2e année. II, p. 116-118 = Moller.)

68 **E. Ollivier.** *L'Empire libéral.* T. XI. Paris, Garnier, 1906, in-8, 631 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 305-306 = A. De Ridder.)

Un chapitre est consacré à la Belgique : *L'hallucination des chemins de fer belges.* Voir le n° suivant.

69 **Fl. De Lannoy.** *Napoléon III et la Belgique.* — RG. 1906, 43e année. II, p. 181-203.

M. De Lannoy se base sur l'œuvre magistrale — et riche en documents nouveaux — de M. Émile Ollivier, *l'Empire libéral,* qui

jette une vive lumière sur les dangers qu'a fait courir à la neutralité de la Belgique la politique ambitieuse de Napoléon III. La duplicité diplomatique de Bismarck ne fut pas étrangère aux projets d'annexion. Ils faillirent se réaliser en 1869, à propos de la cession du Grand-Luxembourg (qui exploitait la ligne Bruxelles-Arlon) à une compagnie française; d'urgence, le gouvernement belge fit voter une loi interdisant « à toute société de céder ou même de donner à bail l'exploitation des lignes dont elle est concessionnaire, sans l'autorisation du gouvernement ». Le gouvernement impérial y répondit par des protestations et des menaces, où l'on ne se souciait nullement des traités de 1839 garantissant notre neutralité belge. Et le conflit s'orienta si bien vers une solution sanglante qu'un plan de mobilisation fut dressé par Niel et la question du *casus belli* posée au conseil des ministres. La guerre était inévitable. Ce qui l'empêcha d'éclater, ce fut l'énergique intervention de l'Angleterre, qui rappela la France au respect des traités et de la neutralité belge.

De l'étude de M. De Lannoy — substantielle, bien conduite, hautement instructive — se dégage cet enseignement, que « nous ne conserverons notre indépendance que si nous sommes en état de la défendre nous-mêmes. » J. VERMAUT.

70 **E. Denis.** *La fondation de l'empire allemand, 1852-1871.* Paris, Colin, 1906, in-8, VIII-528 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 304-305 = A. De Ridder.)

A propos du désir de Napoléon III d'annexer nos provinces, l'Auteur soutient ce qu'on pourrait bientôt appeler la thèse française : ce désir, si toutefois jamais désir sérieux il y eut, ne peut être venu à l'empereur qu'à la suite et par la faute des insinuations de Bismarck.

71 **Vandepitte.** *Notre vieille Flandre, depuis ses origines.* Paris-Lille, Lefort, 1906, 2 vol. in-8, XXXII-398 et 538 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 8 = H. Dubrulle ; RHE. 1907, t. VIII, p. 220-221.)

Quelques lectures intéressantes parfois pas assez documentées. V. AnÉm. 1905, t. LV, p. 441.

72 **Hannedouche et Minon.** *A travers la France septentrionale (histoire, archéologie, géographie, folklore).* Paris, Hatier, 1905, in-8, 304 p.

73 [LVI, 288] **V. Fris.** *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre maritime au XIIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 275-276 = H. Coppieters Stochove.)

74 **L. Willems.** *Notes sur la querelle des Blauvoets et des Isengrins.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 253-285. (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 77-81 = E. van Cappel.)

75 [LVI, 281] **K. Wenck.** *Philipp der Schöne von Frankreich ; seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen.* — (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 272 = Arm. d'Herbomez.)

76 **Th. Sevens.** *Hoeken en kanten op Groeninge.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 35-48.

Aanwijzing van de nauwkeurige ligging en richting van de wegen en waterloopen die Groeninge doorkruisten, en beschrijving van den grond die in 1302 tot slagveld diende. Dit, ter terechtwijzing van de vele « onnauwkeurigheden, welke men in groote en kleine boeken rakende het slagveld vindt, zelfs in de uitgaven in 1902 of later verschenen ». Eene opmerking : de bronnen, hier aangehaald, dagteekenen meestal uit de XV[e] en zelfs latere eeuwen. Dat men daaruit putte om de ligging vast te stellen van straten en beken, goed; maar als het geldt den aard en het uitzicht van den bodem te beschrijven, of en waar het akkerland of weide of meersch was in *1302*, dan zijn, meenen wij, latere bronnen niet zonder omzichtigheid te benuttigen. E. V. C.

77 **Th. Sevens.** *De hooge adel van Vlaanderen op het slagveld van Groeninge.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 49-66.

Opsomming, naar de bronnen van den tijd, van een vijftigtal edelen, die streden op Groeninge. Daaruit blijkt het aandeel van den adel in den strijd van 1302, hoe men ook bewere dat « la noblesse et le patriciat ayant abandonné la cause nationale, la cavalerie manquait. Seuls Guy et Guillaume étaient montés ainsi qu'une dizaine de chevaliers ». (Pirenne. Hist. de Belg. 2 éd., I. 389.)
E. V. C.

78 **B[on] de Maere d'Aertrycke,** *Mémoire sur la guerre de Flandre, de 1302 à 1304.* (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 92-93 = J[os.] B[ethune].)

79 **R. Dollot** *Une chouannerie flamande en 1813-1814.* — Revue d'histoire diplomatique, 1906, t. XX, p. 407-423. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 279-280 = F. Magnette.)

Analyse de l'ouvrage de P. Fauchille. *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814). Louis Fruchart, dit Louis XVII, d'après des documents inédits.* V. AnÉm. [LV, 304].

Guerre de partisans. Comités d'insurrection à Bruxelles, Gand, Bruges.

80 [LVI, 279] **Vlaamsch België sedert 1830.** *Studieën en schetsen bijeengebracht door het algemeen Bestuur van het Willemsfonds, ter gelegenheid van het jubeljaar 1905.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 133-136 = H. Van Houtte.)

81 **Vlaamsch België sedert 1830.** T. II. *Schets eener Geschiedenis der Vlaamsche Beweging,* door P. Fredericq. Gent, Vuylsteke, 1906, 256 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 5-7 = H. Van Houtte.)

82 **Omond.** *Bruges and West-Flanders,* with coloured illustrations by Forestier. London, Black, 1906, in-8 carré, x-187 p.

Œuvre de vulgarisation.

83 [LV, 308; LVI, 187] **H. Dubrulle.** *Cambrai à la fin du moyen âge (XIII[e]-XVI[e] siècle).* (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 285-286 = L. Halphen.)

84 **V. Fris.** *La maison de la rue de la Monnaie* [à Gand]. — GOGBull. t. XIV, 1906, p. 364-368.

Emplacement, nom et occupants des maisons de cette rue au XV[e] siècle, d'après les livres de cens et de rentes, les registres des échevins, les dénombrements des fiefs.

85 **Warneton.** Notice historique et archéologique. — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 103-108.

86 **Wervicq.** Notice historique et archéologique. — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 108-111.

87 [LVI, 74, 424] **Z. Y. X.** *Gammerages, Waarmaarde.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 273 = J. Laenen.)

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

88 [LVI, 432] **J. de Pas.** *L'échevinage de S. Omer* (1144-1790). (ABelges. 1907, t. IX, p. 43 s. = C. de Borman.)

89 **Arm. d'Herbomez.** *A propos des baillis d'Arras sous le règne de Saint Louis.* — BÉC. 1906, t. LXVII, p. 451-458.

L'examen des comptes de la ville de Tournai pour les années 1240-1243, établit qu'à cette époque le bailli d'Arras avait la ville de Tournai dans son ressort. M. D. passe en revue les affaires que le bailli d'Arras a pu avoir traité à Tournai et dans d'autres villes d'Artois, du Hainaut et de la Flandre. Il examine aussi la question de la pluralité des baillis d'Arras.

La ville de Tournai aurait ressorti au bailli d'Arras depuis la fin de l'année 1187 jusque vers 1267. A. D. M.

90 **Coutumes** *des Pays et Comté de Flandre. Quartier de Gand. T. X. — Coutumes de la Seigneurie de Saint-Pierre, lez Gand,* éd. D. Berten. Bruxelles, Goemaere, 1905, in-4, 616 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 2-3 = H. Coppieters Stochove.)

Avec une introduction importante. V. AnÉm. [LVI, 37].

91 **Arm. d'Herbomez.** *Les Constitutions de Tournai sous Philippe de Valois.* — NRHD. 1906, p. 351-381; 454-476. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 278-279 = L. Verriest.)

92 [LV, 441] **H. Pohl.** *Die Entstehung des Belgischen Staates (und des Norddeutschen Bundes). Eine staatsrechtliche Studie.* (Abhandlungen aus dem Staats-Verwaltungs-und Völkerrecht. Band I, Heft I). Tübingen, Mohr, 1905, in-8, 54 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 207-209 = F. Magnette).

Discussion du point de vue juridique.

B. Histoire économique et sociale.

93 [LVI, 273] **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* T. IV. (RBN. 1906, t. LXXII, p. 378-379 = A. de Witte; ABelges. 1906, t. VIII, p. 289-290 = J. Cuvelier.)

94 [LVI, 263.] **Recueil de documents** *relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre,* tome I, éd. G. Espinas et H. Pirenne. (MA. 1906, 2e sér., t. X, p. 243 ss. = M. P.; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 81 = A. van Zuylen van Nyevelt.)

95 **Mémoire** *concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699,* éd. A. de Saint-Léger. — AnEN. 1907, t. III, p. 84-104 (à suivre).

Mémoire issu d'une initiative privée, composé [par l'intendant Barentin] en vue d'obtenir des conditions meilleures pour le commerce de Dunkerque. Le roi accéda aux vœux de l'auteur. La ville de Dunkerque y gagna des avantages économiques importants; et... l'histoire à son tour y gagna un excellent tableau de l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de la Flandre maritime à cette époque. L'édition a dû se faire suivant des copies, l'original s'étant égaré.

V. AnÉm. [LVI, 46, 443] et plus loin n° 99, la mention d'autres ouvrages analogues de M. de Saint-Léger.

96 **J. Finot.** *Études historiques sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au moyen âge.* Paris, Picard, 1906, in-8, xii-384 p. V. AnÉm. [LVI, 90].

97 **Alfred Doren.** *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im mittelalterlichen Italien.* Berlin, Prager, 1903, in-8, iv-160 p. Fr. 6.25. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 249-252 = G. Des Marez.)

Livre précieux pour notre histoire.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les luttes sociales provoquèrent de fréquentes émigrations vers l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Styrie et les villes Italiennes. Florence, où l'industrie drapière était particulièrement florissante, fut le centre où affluaient les tisserands immigrés. Les Flamands avec les Brabançons se joignirent aux travailleurs originaires des villes allemandes. La colonie était groupée localement et occupait des rues entières. A sa tête se trouvait un comité chargé de maintenir le bon ordre entre les immigrés et de veiller à leurs nécessités industrielles. Vers 1420 le groupe général se divise en deux confréries : celles des Haut-Allemands et celles des *Niederdeutsche* (Flamands, Brabançons, Rhénans). Cette dernière possédait un lieu de sépulture dans le couvent de Saint-Sauveur; elle fut autorisée à l'orner de peintures et de monuments funéraires. Elle semble avoir disparu vers 1440.

M. Doren publie en appendice le règlement de 1436, rédigé en langue flamande. E. V. C.

98 **Prosper Claeys.** *Les associations d'ouvriers débardeurs ou portefaix, « aerbeyders », à Gand au XVIIIe siècle.* Gand, 1906, 88 pages. (Extrait des AnGOG. t. VIII.)

Ces associations *d'Aerbeyders*, reconnues par l'État et par le magistrat communal, peuvent se ranger en trois catégories: 1° les *Offices* ou emplois que les échevins de la Keure ou les échevins des Parchons vendaient publiquement au profit de la ville, ou conféraient directement moyennant une somme à verser dans la caisse communale ; 2° les confréries ou *gildes* réglementées, composées de la même manière que les autres corps de métiers ; 3° l'association des *Wijnschroeders*, classée parmi les *Neringen* ou grands corps de métiers.

Chacune de ces associations jouissait de certains privilèges déterminés, soit en raison de la nature des marchandises qu'elle avait le droit exclusif de charger et de décharger, soit en raison du quartier de la ville dans lequel elle seule pouvait travailler. Ces privilèges excitaient des querelles multiples entre les différentes associations et soumettaient à un joug véritablement tyrannique les habitants et principalement les négociants et industriels de la ville.

L'auteur décrit les associations existant encore à Gand au XVIIIe siècle, leur fonctionnement, leur organisation, leurs privilèges. Tout cela constitue un des aspects les plus curieux de la vie corporative et des usages commerciaux et industriels de cette époque.

En 1794 l'application à la Belgique des lois françaises sur la liberté du travail et la suppression des corporations, entraîna la disparition des associations d'*Arbeyders*. Dès 1802, celles-ci furent en partie rétablies. Si elles n'avaient plus les mêmes droits, ni la même existence légale qu'avant l'annexion de notre pays à la France, elles possédaient cependant encore un véritable monopole.

E. V. C.

99 **A. de Saint-Léger.** *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays et l'arrêt du conseil de 1762 relatif au droit de fabriquer dans les campagnes.* — AnEN. 1906, t. II, p. 367-404. (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 261 = A. Isnard.)

100 **Fr. Wolters.** *Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1905, IX-438 p. F. 12.50 (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 328-335 = G. Des Marez.)

4 chapitres : le premier décrit la situation agraire et spécialement le fractionnement de la propriété, avant la Révolution. Le second s'occupe des théories agraires en vogue au XVIIIe siècle : elles se caractérisent surtout par deux tendances opposées, l'une voulant réaliser la propriété individuelle, l'autre la propriété collective. Le troisième chapitre étudie l'influence de ces théories sur la

situation agraire, sur les lois, les institutions, l'amélioration des cultures, l'abolition du système féodal. Enfin le quatrième chapitre constitue une étude fouillée du décret du 2 nov. 1789 confisquant les biens ecclésiastiques.

101 **E. T. Hamy**. *La vie rurale au XVIII[e] siècle dans le pays reconquis.* Etude de sociologie et d'ethnographie. Boulogne-sur-mer, Hamain, 1906, in-8, 66 p.

102 [LVI, 445] **L. Stroobant.** *Les dépôts de mendicité en Belgique. Notice historique.*— Rivista Penale, Torino, 1905, t. LXII, 5[e] fasc , 11 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 281 = C. Charlier.)

Incidemment un mot sur l'histoire d'établissements semblables dans les siècles passés.

103 [LVI, 300] **A. de l'Arbre**. *Le salaire tarifé du bourreau de Gand, opérant hors ville.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276-277 = H. Coppieters Stochove.)

104 **P. Sébillot.** *Le Folklore de France.* Paris, Guilmoto, 1904-1905, in-8, t. I : vi-496 p. F. 16; t. II : 478 p. F. 16 ; t. III : 541 p. F. 18. (W. 1906, t. XIV, p. 392-395 = O. Colson.)

A peu près la moitié d'un vaste ouvrage de synthèse. Collection documentaire classée méthodiquement et sans vaine littérature. Le premier volume fournit le folklore des phénomènes astronomiques et géologiques; le second celui de la mer; le troisième est consacré à celui de la faune et de la flore. Il va sans dire que le terme « France » représente tous les pays de langue française.

105 **R. Bertrand.** *Faits et usages des Flamands de France.*— UFBull. 1906, t. IX, p. 297-333 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVI, 447.] Détails d'un certain intérêt sur les récréations populaires, le culte des morts, les superstitions dans la Flandre française.

C. Histoire des lettres et des sciences.

106 **A. Bayot.** *Fragments de manuscrits trouvés aux archives générales du royaume* (deuxième notice). — RBAB. 1906, t. IV, p. 411-450.

Parmi ces documents nous devons mentionner un feuillet de parchemin contenant un fragment du roman en vers de Baudouin de Flandre, prototype du *Livre de Baudouin de Flandre* (Cf. RBAB. 1903, p. 361-370), et débris d'une colossale composition qui devait comprendre une histoire entière des croisades. Le fond du roman de Baudouin de Flandre en aurait constitué la quatrième branche.

Ce fragment daterait de la seconde moitié du XIV[e] siècle.

107 **Edw. Gailliard.** *Een fragment van Maerlant's Wapene Martijn.* Gent, Siffer, 1905, in-8, 49 p.



108 [LVI, 200] **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde.* I Deel. (RHBBull. 1907, t. X, p. 51-52 = O. Van Hauwaert.)

109 [LVI, 302] **A. Roersch.** *Quelques considérations générales sur la Renaissance des Lettres en Belgique.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276 = H. Coppieters Stochove.)

110 « **De Mastbloem** » *rederijkkamer van Cruyshautem.* — AnAAu. 1906, t. I, p. 60-72. *Bijlagen.* Ibid. p. 85-89. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 308-309 = P. Bergmans.)

Cette société reçut sa charte de fondation de la Chambre du Saint-Esprit à Bruges, en 1628. Cette charte se trouve parmi les documents édités.

111 **P. Mansion.** *Esquisse de l'histoire des mathématiques en Belgique.* — RQS. 1907, 3e sér., t. XI, p. 270-285.

Dans la riche galerie des mathématiciens belges, une place d'honneur revient à deux Brugeois: Simon Stevin (né en 1548, mort à Leyde en 1620), l'illustre créateur de la statique et de l'hydrostatique modernes; Grégoire de Saint-Vincent (né en 1584, mort à Gand en 1667) qui trouva d'innombrables théorèmes sur les coniques et traita puissamment, dans son *Opus geometricum* (1647), les questions de quadratures et de curbatures.

Après la période de stérilité que représente le dix-huitième siècle dans le domaine des mathématiques, une aube radieuse se leva sur la Belgique indépendante et libre. Il convient de citer ici E. Catalan (1814-1894). Il est Français, mais naquit à Bruges et professa, de 1865 à 1884, à l'Université de Liége.

A la fin de cette instructive « esquisse », M. le professeur Mansion indique la bibliographie relative à l'histoire des sciences mathématiques en Belgique. J. Vermaut.

112 **V. Brants.** *La faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906).* Louvain, Ch. Peeters, 1906, in-12, xiv-216 p. Fr. 3.50. (MBBull. 1907, t. XI, p. 78-80 = F. Collard; RL. 1906-1907, t. XVIII, p. 149-158 = C. Rhote.)

113 **Chan. H. Rommel.** *Nécrologe de la Société d'Émulation.* — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 301-302.

114 **Chan. H. Rommel.** *M. Edouard Neelemans.* — AnÉm. 1904 t. LIV, p. 303-310.

Notice biographique. M. Neelemans est l'auteur de plusieurs ouvrages appréciés sur l'histoire de la ville d'Eecloo et de la commune de Lembeke.

115 **Chan. H. Rommel.** *Le Chanoine A. De Leyn. Notice biographique.* (Extrait des AnÉm. 1904, t. LIV). Bruges, De Plancke, 1906, in-8°, 41 p.

M. le chanoine Rommel excelle à retracer la vie et l'œuvre des personnalités marquantes de la Flandre. Pour être sincèrement admirative, la notice qu'il vient de consacrer au regretté M. De

Leyn n'en constitue pas moins une contribution précieuse à l'histoire locale. On y voit revivre, en des traits d'une parfaite justesse, la sympathique figure de M. le Chanoine De Leyn.

On ne résume pas en quelques lignes les nombreux détails recueillis dans cette biographie. Qu'il nous suffise de dire qu'ils se rapportent principalement à l'histoire du collège de Bruges où M. De Leyn fut successivement directeur des cours préparatoires et du pensionnat, puis principal.

Les travaux historiques de M. De Leyn nous intéressent particulièrement. Étudiant en droit, ses premiers essais historiques furent le point de départ du grand et consciencieux ouvrage *Esquisse biographique de Pierre de Corte* (*Curtius*) *premier évêque de Bruges, ancien professeur de l'Université de Louvain* (Louvain, 1863, in-8° de 789 pp.). Les défauts de méthode qui déparent cette œuvre de longue haleine n'ont pas entièrement disparu des esquisses biographiques de MM. les chanoines Van de Putte et Andries, écrites *con amore* et publiées dans les AnÉm. (t. XXXIV, p. 269-394, t. XL, p. 239-470). Au genre biographique, que M. De Leyn cultivait avec une prédilection marquée, se rattache son *Éloge funèbre de M. Émile Minne*, qui fut pendant vingt-cinq ans principal du collège St-Louis (Bruges, 1879), ainsi que les charmantes notices qu'il inséra, en sa qualité de secrétaire, dans les registres de la fabrique d'église de St-Sauveur : on y relève « jusqu'à dix-neuf biographies, formant pour la plupart la matière d'une brochure de 10 à 15 pages et remplies de détails que l'on chercherait vainement ailleurs ». Enfin sait-on que les pages parues dans les AnÉm. pour l'année 1896, sous le titre : *Le bienheureux Idesbald van der Gracht — son culte à Bruges*, sont détachées d'une biographie largement conçue et solidement documentée, qui n'attend que la publication. J. Vermaut.

D. Histoire de l'art.

116 [LVI, 457] **J. Helbig.** *L'art Mosan*, T. I. *Des origines à la fin du XVe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 302-303 = M. Laurent.)

117 [LV, 478; LVI, 206] **Fierens-Gevaert.** *La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres* (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 281-283 = A. Boinet.)

118 **J. Casier.** *L'art flamand à la Cour de Philippe-le-Hardi.* — ABAnBull. 1906, p. 258-271, 7 pl. hors-texte.

Une conférence érudite et intéressante sur l'efflorescence de l'art flamand à la Cour de Bourgogne, et spécialement sur le travail de décoration de la Chartreuse de Champmol, dû à des artistes flamands. Parmi ceux-ci brille au premier plan Claus Sluter. Les créations géniales de cet artiste, et notamment son

œuvre-maîtresse, *le Puits de Moïse* font l'objet d'une description détaillée et justement admirative. Voir AnÉm. [LVI, 116].

A. D. M.

119 **J. Helbig.** *Le baron Bethune, fondateur des écoles Saint Luc. Étude biographique. Préface par le comte Verspeyen.* Bruges, Société Saint-Augustin, 1906, in-4, 400 p., ill. F. 20. (ABelges. 1907, t. IX, p. 3-5 = G. Kurth.)

120 **R. Lemaire.** *Les origines du style gothique en Brabant.* 1re partie. *L'architecture romane.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 15. Bruxelles, Vromant et Cie; Paris, A. Fontemoing, 1906, in-8, XI-312 p. F. 10. (ABelges. 1907, t. IX, p. 44-45 = M. Laurent.

121 **Chan. H. Rommel.** *Charles De Wulf architecte, directeur des travaux de la ville de Bruges. Notice biographique* avec 3 annexes. Extrait des AnÉm. 1904, t. LIV. Bruges, De Plancke, 1906, 68 p. 1 pl. hors texte.

122 **Ch. De Wulf.** *La restauration du triforium de l'église Notre Dame à Bruges.* — MABull. 1906-1907, t. VI, p. 77-89, 25 figures.

Il est point possible de résumer en les quelques lignes d'une notice bibliographique une vie laborieuse comme le fut celle du toujours regretté Ch. De Wulf. Les pages que lui consacre M. le chanoine Rommel le prouvent. Bornons-nous donc à citer les différents chapitres composant cette attachante biographie: 1° Premières années de M. Ch. De Wulf. Ses études artistiques. 2° Les voyages d'études de M. De Wulf et ses rapports annuels. 3° M. De Wulf, professeur à l'Académie de Bruges et directeur des travaux de la ville. Constructions et restaurations (suivi d'une liste des œuvres de l'architecte). 4° Les travaux de M. De Wulf à l'église Notre Dame. 5° M. De Wulf et les Sociétés d'art ou d'archéologie. M. De Wulf et ses élèves. Sa bibliographie. La « Porte des baudets ». 6° Dernière maladie, mort et funérailles de M. De Wulf.

Notons toutefois ce fait assez extraordinaire que pendant son éducation purement classique, M. De Wulf s'intéressait déjà vivement à nos anciens monuments romans et gothiques et les étudiait avec ferveur. [Suivent en annexes: 1° Des notes complémentaires de M. l'abbé Hoornaert, ancien professeur et ami de notre éminent concitoyen. 2° Fragments d'une étude sur l'église Notre Dame à Bruges, par Ch. De Wulf. 3° Planches indiquant les diverses époques de la construction de l'église Notre Dame, accompagnées de plusieurs extraits d'archives se rapportant à la construction de cette intéressante église.

Arrêtons-nous à la seconde annexe pour citer les conclusions de l'auteur: « C'est à cette époque, je pense, (1180-85) qu'il faut attribuer la plus grande partie de la grande nef, y compris le

transept avec ses bas côtés, et la façade occidentale „ p. 51. Les piliers de la nef étaient formés de colonnes monocylindriques, surmontées de chapiteaux à double rang de crochets. La nef primitive n'était pas voûtée, mais était couverte d'une charpente apparente. Les voûtes des bas côtés ne sont pas primitives.

Cette attachante étude se complète par la description de la restauration du triforium publiée par le *Bulletin des métiers d'art.* C'est l'exposé complet avec dessins et photographies à l'appui, des recherches et études faites par M. De Wulf en vue de cet important travail qu'il a pu mener à si bonne fin. Voir AnÉm. LVII, p. 94.

Ne terminons pas sans avoir remercié Mme De Wulf qui en permettant l'édition des documents de feu son mari, a grandement mérité de l'archéologie. H. HOSTE.

123 **H. Hoste.** *Correspondance.* — RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 401-404.

Notes illustrées concernant quelques églises en voie de restauration : N. D. à Bruges, l'église de Wenduyne, N. D. de Poperinghe, l'église de Vive-Saint-Bavon.

124 **E. G[evaert].** *Renaissance.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 201-211.

Le retour aux formes traditionnelles de l'architecture primitive, qui s'est manifesté à Bruges depuis plusieurs années, donne lieu aux quelques considérations qui sont le sujet de cet article.

125 **E. G[evaert].** *Notes pour l'étude des monuments funéraires.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 212-213.

126 **E. G[evaert].** *Une piscine liturgique à Damme.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 152-153.

Intéressant spécimen de piscine simple du XIVe siècle.

127 **G. Hulin.** *La peinture murale de la rue de la Monnaie à Gand.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 299-302.

Cette peinture représente la Cène; l'auteur présume que c'est l'œuvre d'un artisan artiste gantois, qui s'est inspiré des tableaux de Quinten Metsys. La peinture daterait de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

128 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Le mobilier de l'hôtel de Nassau à Bruxelles en 1618.* — ABAnBull. 1906, p. 224-234.

Étude de l'inventaire et de l'acte d'estimation des biens meubles qui se trouvaient dans l'hôtel de Nassau à la mort de Philippe-Guillaume, prince d'Orange. On trouve dans ces documents le relevé méthodique de l'orfèvrerie, vaisselle et bijoux, de la garde-robe et des meubles, enfin la liste des tableaux. Il est à noter que cet inventaire fut dressé par des gens du métier; ainsi les tableaux furent inventoriés et estimés par Otto Vaenius et Henri De Clercq. Le R. P. Van den Gheyn, en donnant l'analyse sommaire de cet inventaire, nous permet de juger du mobilier de cette maison princière et de la vie qu'on y menait; il fournit aussi une foule

d'indications pleines d'intérêt pour les diverses branches de l'archéologie. Notamment l'indication des tableaux suffira, peut-être, pour identifier certaines œuvres. A. D. M.

129 **A. J. Wauters.** *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles.* 2e édit. Bruxelles, G. Van Oest, 1906, in-8, XLVI-301 p. F. 3,50.

130 **A. Hocquet.** *M. A. J. Wauters et les primitifs tournaisiens.* — AT. 1906, t. II, p. 202-204.

Critique de certaines assertions de M. Wauters dans son *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles* au sujet de Roger de la Pasture.

131 **H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des primitifs à Bruges en 1902.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 409-431 (suite, à suivre). (ABelges. 1907, t. IX, p. 16 = J. Cuvelier.)

132 [LVI, 106] **E. Firmenich-Richartz.** *Exposition de l'histoire de l'art à Dusseldorf. Les tableaux flamands.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

133 **Fierens-Gevaert.** *La Peinture ancienne à l'exposition de Liége en 1905.* — AAF. 1906-07, t. II, p. 85-90.

Les peintres liégois sont inférieurs aux peintres flamands, et furent soumis à leur influence. Patenir et Blès sont les plus remarquables représentants de l'école Mosane. Ils se sont souvent inspirés de Gérard David. P. v. d. W.

134 **E. Durand-Gréville.** *Les primitifs flamands à l'exposition du Guildhall.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 53-72.

Ce critique d'art passe en revue les principaux tableaux de l'école des primitifs flamands, qui furent exposés à Londres. Il en donne une courte description, et en discute les attributions. Plusieurs de ces primitifs avaient été exposés à Bruges en 1902.
P. v. d. W.

135 **Robert Hénard.** *L'Art flamand à la collection Dutuit.* — AFF. 1906-1907, t. II, p. 75-87 (suites). (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

Cet article est consacré à l'étude des tableaux de l'école flamande faisant partie de cette collection. Celle-ci ne renferme aucun primitif remarquable, mais l'école de la renaissance flamande y est représentée par plusieurs œuvres de valeur. Citons des Teniers, des Brouwer, des Gonzalès Coques, ainsi que des esquisses de Rubens et de Van Dyck. V. AnÉm. [LVI 487]. P. v. d. W.

136 [LVI, 470] **K. Voll.** *Die altniederländische Malerei von Jan van Eyck bis Memling.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 264-267 = Fierens-Gevaert.)

137 **G. d'Avenel.** *Les riches depuis sept cents ans. Honoraires des artistes peintres et sculpteurs.* — RDM. 1907, t. XXXVII, p. 575-603.

Cette intéressante étude nous fait connaître, entre autres, les honoraires que touchaient pour leurs tableaux les grands maîtres de l'école flamande. Hugo Van der Goes recevait en 1468, 22 francs par jour pour brosser des décorations qui devaient servir à la joyeuse entrée de Charles le Téméraire à Bruges. Memling reçut en 1480, 738 francs pour les quatre volets du rétable de la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc à Bruges. Bernard Van Orley reçut en 1508, 445 francs pour le portrait du roi de Castille, et 272 francs pour le portrait du roi de Hongrie. Les sommes reçues par Rubens et Van Dyck, comme prix de leurs œuvres, étaient déjà un peu plus importantes; mais elles sont encore minimes, si on les compare à la valeur actuelle de ces tableaux et aux prétentions de nos peintres modernes. Il faut cependant bien tenir compte de la valeur relative de l'argent aux diverses époques. P. v. d. W.

138 **H. Hymans.** *Un point d'histoire.* — ABAnBull. 1904, p. 251-259.
Étude historique de l'ordonnance de 1773, par laquelle Marie-Thérèse affranchit les arts de la juridiction des corps de métiers. M. Hymans étudie les antécédents de ce décret — à Bruges cet affranchissement était accompli dès l'année 1717 —; et expose la situation des arts après cette importante mesure. Il l'établit surtout d'après un livre publié à Gand en 1777: *Nieuwen verlichter der Konstschilders, Vernissers en Marmelaars en alle andere liefhebbers dezer lofbare kunsten*, un manuel pour les aspirants-artistes. Ce livre comprend en appendice le tableau de la situation des principales villes brabançonnes et flamandes, au point de vue de leur vitalité artistique. Bruges, Gand, Courtrai, Audenaerde y ont leur place. A. D. M.

139 **M. Siebert.** *Die Madonnendarstellung in der altniederländischen Kunst von Jan van Eyck bis zu den Manieristen* (zur Kunstgeschichte des Auslandes. Fasc. 41). Strassbourg, J. H. E. Heitz, 1906, in-8, VIII-48 et VII-232 p. M. 20.

140 **V. Fris.** *Bibliographie des van Eyck.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 313-333.
Liste provisoire des travaux sur les Van Eyck. Plus de 300 écrits sont mentionnés. Ceux qui contiennent des documents authentiques ou des textes littéraires anciens concernant les Van Eyck sont marqués d'un signe spécial.
Cette liste est un extrait de la « Bibliographie de Gand au moyen-âge » V. la Chronique du présent fascicule p. 99.

141 [LVI, 471.] **E. Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 310-311 = J. Cuvelier.)

142 **M. Houtart.** *Jacques Daret, peintre tournaisien du XVe siècle.* — RT. 1906, t. II, p. 172-174; 1907, t. III, p. 5-8 (à suivre).
Importante contribution à l'histoire de la peinture à Tournai, au XVe siècle. Détails sur la vie et les œuvres de Robert Campin,

le maître de Roger de la Pasture. Campin serait natif de Valenciennes en Hainaut. Le problème Roger Van der Weyden — Maître de Flémalle prouve l'existence d'une tradition d'art tournaisienne. — Extraits de testaments du XVe siècle contenant la description de monuments commémoratifs, d'autels domestiques, de tableaux, de statues enluminées, de peintures sur tissus. — L'atelier de Campin où fut reçu en 1427 Jacques Daret, en qualité d'apprenti.

143 [LVI, 110] **E. Baes.** *Sur quelques œuvres de Rogier Van der Weyden.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

144 **G. Caullet.** *Note sur une œuvre exécutée par le peintre Vaast Bellegambe (de Douai) pour l'abbaye de Messines en 1615-1616.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 142-144.

Il s'agit d'un retable d'autel, représentant « l'histoire de la Penthecouste ». L'œuvre n'existe plus.

145 **J. De Meyer.** *Trois représentants de l'école brugeoise du XVIIIe siècle. Joseph-Denis Odevaere.—François-Jacques Wynckelman.— Octave-François Van der Donckt.*— Notices biographiques. Bruges, K. Van de Vyvere-Petit, 1906, 58 p. et 13 pl.

Faire connaître à ses concitoyens, ces trois représentants de l'école brugeoise du XVIIIe siècle, tel est le but qu'a eu M. De Meyer en publiant cette monographie. Il nous y retrace à grands traits, la vie et les principales œuvres de ces trois artistes unis par l'art et l'amitié.

Élève de J.-B. Suvée et de David, Odevaere remporta en 1804 à Paris le premier prix de Rome. Il séjourna pendant huit années en Italie, et y fut en relation non seulement avec son ancien maître de l'académie de Bruges, J.-B. Suvée — alors directeur de l'école française à Rome —, mais encore avec d'autres anciens élèves de cette académie, parmi lesquels nous pouvons citer : le peintre Joseph Ducq, le graveur Joseph De Meulemeester, l'architecte François Suys et le sculpteur Jean Calloigne. Ces six artistes avaient illustré Bruges en remportant tous, de 1771 à 1812, dans les concours à Paris, le grand prix de Rome.

Odevaere revint dans sa patrie en 1813, l'Empereur le nomma membre de l'Institut de France et le gratifia d'une médaille d'or. A la chute de l'Empire il devint peintre du roi de Hollande, et fut nommé par lui, en 1815, membre de la commission chargée d'aller reconnaître et reprendre en France, les trésors artistiques enlevés à notre patrie durant la domination française. Il mourut à Bruxelles en 1830.

La peinture d'histoire fut son genre préféré ; parmi ses œuvres on peut citer : la mort de Phocion, son prix de Rome ; le prince d'Orange blessé à Waterloo ; l'inauguration du roi Guillaume ; ces deux derniers tableaux sont au musée de La Haye. On reconnaît à la raideur de la ligne, à la correction du dessin le disciple de

David. Ses tableaux, comme ceux de son maître, manquent d'animation et de vie.

Van der Donckt est un miniaturiste et un pastelliste distingué, qui fut enlevé par la mort en 1813, dans la fleur de son talent. Wynckelman, longtemps directeur de l'académie de Bruges, fut surtout un mécène généreux, sachant initier et encourager les jeunes artistes.

Le musée communal de Bruges possède plusieurs œuvres remarquables de ces trois artistes. Nous espérons que M. De Meyer continuera ses intéressantes notices sur les peintres brugeois de l'école du XVIIIe siècle. PAUL VAN DE WALLE.

146 [LVI, 112] **L. Dimier.** *Peintures de portraits flamands en France à la fin du XVIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, 312-313 = J. Cuvelier.)

147 **H. Chabeuf.** *Un primitif, la Circoncision.* — RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 297-301.

On peut l'attribuer, selon toute vraisemblance, au maître de Flémalle. L'église où la scène se passe est N. D. de Dijon.

148 **C. Tulpinck.** *Un tableau flamand au XVe siècle.* — AAF. 1905, t. I, p. 92-94. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 312 = J. Cuvelier.)

« La Vierge entourée de Saintes » semble l'œuvre d'un élève de Memlinc, et rappelle le mariage mystique de Sainte Catherine. L'influence italienne est considérable dans ce tableau.

Collection de M. A. Benziger de Glutz, à Soleure.

149 **J. Van den Gheyn S. J.** *Le don de M. Joseph Gielen à la Bibliothèque royale de Belgique.* — RBAB. 1907, t. IV, p. 384-395.

Description des manuscrits et miniatures donnés par M. Gielen à la Bibliothèque royale. Parmi ceux-ci plusieurs sont des spécimens remarquables de l'art flamand.

150 [LVI, 115] **M. Verkest.** *La satire dans le « Kuerbouc » d'Ypres.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 312 = J. Cuvelier.)

151 **A. Boinet.** *Un bibliophile du XVe siècle : le grand Bâtard de Bourgogne.* — BÉC. 1906, t. LXVII, p. 255-270. (RBAB. 1907, t. V, p. 38-40 = A. Bayot.)

Antoine de Bourgogne, après une vie mouvementée, mourut à Bruges en 1504. Il avait formé au château de la Roche une très riche bibliothèque, dont les manuscrits sont actuellement dispersés dans un grand nombre de bibliothèques d'Europe. M. B. dresse un inventaire aussi complet que possible des 31 volumes connus, qui portent l'*ex-libris* du Grand Bâtard. Presque tous ces manuscrits sont ornés de remarquables miniatures ; certains sont de l'école Flamande. M. B. ajoute à cette liste deux manuscrits retrouvés par lui, et dont il donne la description accompagnée de trois phototypies très soignées. Le premier est un bel exemplaire de la traduction faite par Jean de Meung de *La consolation de la*

philosophie de Boèce; il date du commencement du XVe siècle; le copiste est Johannes Boutefeue. Le second est un superbe exemplaire de l'ouvrage de Jacques le Grant: « *Le livre des bonnes mœurs* », suivi des « *Dits moraux des philosophes* » de Jacques de Tignonville. Il a été exécuté vers 1470; il contient quatre grandes miniatures et vingt-une petites; il a appartenu à Charles de Croy. C'est, de l'avis de M. Boinet, une œuvre flamande exécutée vers 1465-1470, à la même époque que la *Cité de Dieu* de Turin, le *Froissart* de Breslau (voir numéro suivant), et le *Romuléon* de Bruxelles. Ces deux derniers sont sortis de l'atelier de David Aubert.

M. Bayot a consigné dans le compte rendu précité certaines ajoutes et remarques qui méritent l'attention des spécialistes. Ainsi, à la liste des manuscrits du Grand Bâtard, il ajoute le bel exemplaire de *Gillion de Trazegnies* executé pour ce prince également par David Aubert en 1458. A. D. M.

152 **S. Reinach.** *Le manuscrit des chroniques de Froissart à Breslau.* — Gazette des beaux-arts, 3e période, 1905, t. XXXIII, p. 371-389.

Exemplaire des *chroniques*, exécuté à Bruges en 1468-1469, par ou plutôt sous la direction de David Aubert. D'après M. R. la plupart des miniatures seraient l'œuvre de Philippe de Mazerolles. Une des miniatures offre une vue très exacte de Bruges.

A. D. M.

153 **E. Heins.** *Une vue de Bruges dans une miniature du manuscrit de Froissart de Breslau.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 377-378.

Cette miniature, peinte peut-être par Philippe de Mazerolles, représente la défaite des Gantois devant Bruges en 1382, avec une vue sur la ville, prise aux abords de la Porte de Gand. Voir numéro précédent.

154 **[LVI, 324]. A. Heins.** *Essai d'identification de vues de ville (Gand?) dans les miniatures des Heures de Turin attribuées aux Van Eyck.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 277 = H. Coppieters-Stochove.)

155 **[LVI, 488]. E. Laloire.** *Le livre d'heures de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 314 = J. Cuvelier.)

156 **Quittance** *de Dreux Jean, enlumineur de Philippe le Bon.* — BÉC. 1906, t. LXVII, p. 588.

157 **G. Caullet.** « *La deffense de Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse d'Austriche et de Bourgongne* ». *Description de cet incunable, précédée d'un aperçu critique sur la carrière et l'œuvre de Jean Brito.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 67-90.

Chargé du classement des archives de l'église Saint-Martin à Courtrai, M. G. Caullet eu la bonne fortune de mettre la main sur un précieux incunable, la *Deffense* de Jean Brito. Cette

découverte fut d'autant plus heureuse que, à l'exception du seul exemplaire complet du *Doctrinal*, l'on ne conserve que quelques feuillets des livres imprimés par Brito. Quant à la *Deffense*, elle n'était connue jusqu'ici que par des fragments de trois exemplaires et par deux copies manuscrites.

M. G. C. fait précéder son étude bibliographique d'un examen minutieux de la fameuse question, jadis si ardemment discutée, de « Brito, inventeur de l'imprimerie. » Après avoir exposé le pour et le contre, il se range du côté de Weale, Bergmans, de Vreese et autres, contre M. Gilliodts.

Suit une description détaillée du livre. Quant à sa valeur intrinsèque, la *Deffense* présente le plus haut intérêt pour notre histoire au XVe siècle. Elle est écrite par un contemporain et projette un vive lumière sur les rapports de la Flandre et de la France et sur la politique astucieuse de Louis XI. On y distingue deux parties : la première (ff. 1-22 v°), historique, passe en revue les événements depuis le traité de Pouilly et l'assassinat de Jean sans Peur (1419) jusqu'au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche (août 1477). La seconde partie est plutôt une apologie de la politique bourguignonne.

On peut affirmer avec certitude que la *Deffense* fut écrite et imprimée durant le dernier trimestre de l'année 1477 ou, au plus tard peu de temps avant l'ouverture de la campagne de 1478.

L'auteur doit nécessairement être cherché dans l'entourage de la duchesse. E. V. C.

158 [LVI, 490]. **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien (1623-1629).* (RBAB. 1906, t. IV, p. 458 = Ch. Goffin.)

159 [LVI, 450, 493]. **L. Lefebvre.** *Le théâtre à Lille au XVIIIe siècle. — Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille.* (AnEN. 1907, T. III, p. 128-129 = A. de Saint-Léger.)

160 **A. Thierry.** *Les tapisseries classiques à l'Exposition de l'Art ancien Bruxellois, 1905.* — AAF. 1905-1906, t. I, p. 142-147; 1906-1907, t. II, p. 44-47, p. 91-96. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

M. Thierry étudie les principales tapisseries qui furent exposées en 1905 à Bruxelles. Il croit pouvoir affirmer que les cartons de plusieurs de ces tapisseries ont été dessinés par les plus célèbres d'entre les maîtres flamands: Hugo Van der Goes, Quentin Metsys, Bernard Van Orley, Michel Coxcie. D'après M. Thierry « La prise de Salins », envoyée à l'exposition par le gouvernement français, aurait été dessinée par Van der Goes, et aurait été exécutée en haute lisse à Bruges, en 1500. La marque de l'atelier de Bruges est parlante, c'est une broche de haute lisse, pour signifier qu'on n'y faisait pas de basse lisse. P. v. d. W.

161 [LVI, 495]. **J. Ramon Melida.** *Les tapisseries flamandes en Espagne.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313-314 = J. Cuvelier.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

162 **R. Maere.** *Les origines de la nonciature de Flandre.* — Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du XVIe siècle. — RHE. 1906, t. VII, p. 565-584 ; 805-825. (ABelges. 1907, t. IX, p. 18-20 = U. Berlière ; RQH. 1907, t. LXXXI, p. 248 = E.-G. Ledos.)

Nous croyons suffisant de résumer cette étude d'histoire générale d'après les tables de la *Revue d'histoire ecclésiastique.* I. Introduction. II. Les Pays-Bas et la nonciature de Cologne. L'action politique. Fondation de la nonciature de Cologne en 1584. L'action religieuse. Les tournées apostoliques du nonce Bonomi, en vue de promouvoir les réformes du concile de Trente et les conciles provinciaux qu'il présida à Liége et à Mons nous intéressent spécialement. III. Les Pays-Bas et l'intervention pontificale en France. Jérôme Matteucci, commissaire apostolique. Innocent Malvasia, commissaire apostolique et nonce. Divers agents auxiliaires. IV. Fondation de la nonciature de Bruxelles en 1596. Annexes.

L'origine de la nonciature de Flandre est due à la politique éclairée des Papes, qui servit de guide et de soutien à la contre-reforme dans les Pays-Bas; elle se rattache intimement aux événements religieux et politiques de la France et de l'Allemagne; ce qui démontre l'importance internationale de cette institution.

A. D. M.

163 **L. V. Goemans.** *Het belgische gezantschap te Rome onder de regeering der Aartshertogen Albrecht en Isabella (1600-1633).* — BGHB. 1907, t. VI, p. 3-14 (à suivre).

Introduction à une étude de première main, faite d'après des sources diplomatiques inédites. Cette introduction comprend : quelques notions générales sur les nonciatures; l'histoire de l'origine de la nonciature à Bruxelles ; celle de la fondation d'une légation belge à Rome ; la division du présent travail et le relevé des sources exploitées.

164 **[LVI, 216] L. Willaert,** S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 20 = U. Berlière.)

165 **L. Willaert,** S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques* (1598-1625). — RHE. 1906, t. VII, p. 585-607 ; 1907, t. VIII, p. 81-102 (suite, à suivre).

Le R. P. Willaert poursuit la série d'articles qu'il a publiés dans la RHE. (V. numéro précédent) sur l'intervention de

l'archiduc Albert en faveur du catholicisme et l'intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme, d'après la collection intitulée *Négociations d'Angleterre* (*Papiers d'État et de l'Audience*) conservées aux Archives du Royaume à Bruxelles. Dans la première partie de son étude, le R. P. examine d'abord les mobiles et les facteurs de ce double protectorat; puis il montre comment les archiducs favorisèrent les catholiques anglais en leur offrant un asile dans nos contrées et en leur fournissant l'occasion de s'enrôler dans l'armée des Pays-Bas espagnols. Ces mesures de protection et surtout les levées de contingents anglo-écossais et irlandais firent l'objet de récriminations anglaises parfois très violentes. Plusieurs épisodes, tels ceux qui se rapportent au comte de Tyrone et au Dr Gifford, doyen de Lille, font bien voir que les considérations religieuses n'étaient pas l'unique mobile de ce double protectorat. Dans un second point le R. P. Willaert étudie l'intervention des archiducs en faveur du catholicisme en Angleterre. Si l'influence de l'ambassadeur belge à Londres fut considérable en faveur des particuliers, l'activité diplomatique des Archiducs ne produisit que de minces résultats en faveur de la masse des catholiques. Certaines négociations, notamment celles où il est question du tyrannicide et du pouvoir des papes d'excommunier et de déposer les princes, sont particulièrement intéressantes. L'auteur établit très bien les causes, surtout politiques, de l'insuccès de l'intervention des archiducs. Travail parfaitement mené et richement documenté. A. D. M.

166 [LVI, 217, 335, 503] **Ch. Terlinden.** *Guillaume I, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique.* T. II. (RBén. t. XXIV, 1907, p. 146-147 = D. U. B[erlière]; AnÉm. t. LVII, 1907, p. 86 ss. = P. van de Walle.)

167 **J. D. Domela Nieuwenhuis.** *Onze hervormde Kerk in Vlaanderen, voornamelijk te Gent sinds 1584.* — Stemmen voor waarheid en vrede. Jg. 42, bl. 353 vv., 409 vv.

168 **C. Callewaert.** *Les origines de la collégiale St-Donatien, à Bruges. Deux chartes inédites du XIe siècle.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 395-408. (ABelges. 1907, t. IX, p. 15-16 = J. Cuvelier.)

Ces chartes 1° fournissent une preuve de l'emploi du style de Noël à Tournai; 2° établissent que le cloître de St-Donatien fut bâti et consacré en 1086; 3° confirment les données traditionnelles d'après lesquelles il existait une chapelle de la S. Vierge au Bourg de Bruges, avant que les reliques de S. Donatien y fussent apportées par Baudouin Bras de fer.

169 **G.C.A. Juten.** *Slusana Sacra.* — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 217-252.

Eerw. Heer Juten zet zijne bijdragen voort over de kerkelijke geschiedenis van Sluis. Zie AnÉm. [LV, 23]. Steunende vooral op onuitgegeven oorkonden uit het stadsarchief van

Sluis en het rijksarchief van Middelburg, op stadsrekeningen, resolutieboek en schepenregisters, deelt schrijver een aantal wetensweerdigheden mede over de broederschappen en de gilden die te Sluis in de middeleeuwen bestonden en over het Catharinaklooster op de zuidkeur gelegen. Daarna maakt hij eene lijst op van de gekende pastors van de St. Janskerk, met korte levenschets en toelichtingen erbij. Eerst genoemde pastor is *Gerardus Sambuti* (voor 1366), laatst- *Christiaen de Brabandere* in 1597. Een nauwkeurig afschrift van 12 onuitgegeven bronnen (1397-1603) sluit dit bezorgd en zeer belangwekkend opstel. A. D. M.

170 **G. De Vos.** *Onser Liever Vrouwen Hospitaal van Geeraardsbergen.* Geeraardsbergen, Van Nieuwenhove, 1903, in-12, 593 p. — *Inventaris der Handvesten van Onser Liever Vrouwen Gasthuys, Senter Margrieten Begynhof en 's Keizershof of Meisjesweezenhuis van Geeraardsbergen.* Ibid. 1898, in-12, 502 p., tables. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 301 = V. Fris.)

Excellent. A notre point de vue, utile pour mieux faire connaître la sphère d'activité de nos comtes de Flandre et de Hainaut.

171 **Bon E. Bethune.** *Messines et son ancienne abbaye.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 109-141.

1. Notes historiques. — 2. Constructions abbatiales. — 3. Archives. — 4. L'église abbatiale; notes historiques. — 5. Description du transept. — 6. Description de la tour. — 7. Ancien chœur des chanoines.

Résumé d'une étude publiée par le baron de Bethune dans la *Revue de l'art chrétien,* 1901, p. 193 s.

172 **Ch. Denis.** *Introduction à l'histoire de S. Amand en Pévèle.* Douai, Delarra, 1905, in-8, 103 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 9 = U. Berlière.)

173 **[LVI, 506.] J. Loridan.** *Monographie des Récollets de Valenciennes.* — Études Franciscaines, 1906, t. XVI, p. 405-427 (suite et fin).

174 **U. Berlière,** O. S. B. *Les évêques auxiliaires de Thérouanne.* — RBén. 1907, t. XXIV, p. 62-85. (ABelges. 1907, t. IX, p. 18.)

Après nous avoir fait connaître les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai (voir AnÉm. [LV, 122]), Dom Ursm. Berlière nous fournit — on devine avec quelle érudition — une foule de renseignements sur les 15 évêques auxiliaires de Thérouanne, dont le souvenir nous est conservé, de 1274 à 1558. Parmi eux signalons Daniel Tayspil (1516-1533), natif de Nieukerke, qui rétablit la discipline dans l'abbaye de Voormezeele dont il était prévôt depuis 1524. Les listes dressées par Sanderus et M. Bled sont corrigées et notablement complétées. Il y a cependant des noms éliminés, par exemple celui de Barthélemy Danckaert, religieux des Dunes, dont le portrait, conservé au Grand Séminaire, porte l'inscription « suffraganeus Morinensis ». D. B. croit que cette indication est fautive. C. C.

175 **P. Pisani.** *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802).* Paris, Picard, 1907, in-8, XII-476 p. Fr. 7,50.

176 **L'épiscopat** *français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905).* Ouvrage publié sous la direction de la Société bibliographique avec le concours de 90 collaborateurs diocésains et une introduction de Mgr Baunard. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907, in-4, XVI-720 p.

177 **E. Lesne.** *Hincmar* [de Reims] *et l'empereur Lothaire.* Paris, 1905, in-8, 56 p. (AnEN. 1907, t. III, p. 105-106 = R. Parisot.)

Histoire de leurs relations.

178 [LVI, 387] **A. Fayen.** *L'élection de Foulque comme abbé de Saint-Pierre du Mont Blandin à Gand.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276 = H. Coppieters Stochove.)

179 **Urs. Berlière.** *Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand (1350-1395)* d'après des documents Vaticans. — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 359-381 ; 1907, t. LVII, p. 5-43. (ABelges. 1907, t. IX, p. 14-15 = J. Cuvelier.)

Retrace le *curriculum vitæ* et donne la liste des traités et sermons inédits de cet abbé qui jouit de la faveur des Papes, prêcha plusieurs fois devant la cour d'Avignon et joua un rôle assez considérable dans notre patrie.

180 [LVI, 510]. **Cl. Cochin.** *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du chapitre de S.-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 280-281 = U. Berlière.)

Il eut une prébende à Saint-Donatien à Bruges.

181 **Marc Dubruel.** *Gilbert de Choiseul à Tournai, d'après une prochaine publication.* — Études, 1907, t. CX, p. 433-460.

Il s'agit du livre prochain de M. F. Desmons, *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai (1671-1689).* Tournai, Casterman, in-8.

Le diocèse de Tournai comprenait une grande partie des territoires que la paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) avait abandonnés à la France. Tournai, Courtrai, Lille en étaient les centres principaux.

Avec Le Peletier, intendant de Lille, Gilbert de Choiseul fut l'agent le plus actif de l'influence française dans les Flandres Ce fut un administrateur d'une activité peu commune. La série des synodes qu'il célébra (1677-1688) en fait suffisamment foi. Ses opinions gallicanes et jansénistes eurent une néfaste influence sur le clergé et les fidèles de son diocèse.

Cet article permet d'affirmer par anticipation le haut intérêt que présentera l'étude de M. Desmons. A. D. M.

182 **J. Marissal.** *Un évêque de Tournai aux États-Généraux (1789).* — RT. 1906, t. II, p. 174-179.

Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm fut élu comme représentant le clergé du bailliage de Lille aux États-Généraux.

Son élection fut invalidée pour cause d'inconstitutionnalité, le siège de l'évêque étant hors du royaume. Il en fut de même de l'élection de Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres. L'auteur expose les débats que fit surgir la vérification des pouvoirs des deux évêques.

A. D. M.

b) *Histoire spéciale.*

β) DOGME ET HÉRÉSIES.

183 **Bibliotheca** *reformatoria Neerlandica.* Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien, door Dr S. Cramer en Dr F. Pyper. 3 deel: *De oudste Roomsche bestrijders van Luther,* bewerkt door Dr F. Pyper. La Haye, M. Nyhoff, 1905, in-8°, xi-642 p. (RHE. 1907, t. VIII, p. 150-155 = Th. Van Oppenraaij.)

184 **Dr F. Pyper.** *Colloquia obscurorum theologorum, grassantium nunc per Brabantiam* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 181-233.

Dit schrift is van protestantschen oorsprong: uit het midden der XVIe eeuw. Het hekelt met de donkerste kleuren de tegenstrevers van de hervormingspartij. De schrijver schijnt te wonen in het bisdom Kamerijk en wel te Brussel. De gesprekken zijn vier in getal. Het zijn niet telkens dezelfde personen die er aan deelnemen. Het hoofdonderwerp van het eerste gesprek is de inquisitie: daar spreken de leuvensche professors Tappert, Joost Ravesteyn, Petrus de Corte of Curtius, in 1559 benoemd tot eersten bisschop van Brugge. A. Dumortier.

185 **Dr W. J. M. Engelberts.** *Een zeldzaam boekje.* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV. p. 234 ss.

Schrijver meldt een polemisch boekje aan, verschenen in 1611 te Middelburg en geschreven door den hervormer Willem Teellinck. Het heet « Ontdeckinge des vermomden Balaams dat is: grondich bewys van de nieticheyt des vry-gheleydes tot het begapen der Paepsche afgoden ». Het is geschreven tegen Johannes Davidts, Jesuiet van Corteryck die in een boekje, genaamd « Vrygheleyde tot ontlastinge der conscientie » onder den « ghespagnoliseerden » naam van Divoda Janssen, Teellinck's « Timotheus » had aangevallen. A. D.

γ) CULTE, DISCIPLINE, DROIT PRIVÉ.

186 **A. Frencken.** *Twee gebedenboekjes der XVIe eeuw.* — Taxandria (Berg-op-Zoom), 1906, t. XIII, p. 125-130.

187 **Sequentia** *cum cantu in honorem Sancti Donatiani Rhemensis episcopi, Ecclesiæ cathedralis Brugensis patroni,* quam ex codice manuscripto saeculi XV ineuntis, ad usum quondam sororum

domus Bethel, alias de Castanea, oppidi Brugensis, exscripsit et praefatiuncula adornavit JOSEPHUS SOENENS, canonicus capitularis ejusdem Cathedralis Ecclesiæ. Brugis, ex officina C. Van de Vyvere-Petyt, 1906, 8-V p.

Cette artistique édition de la Séquence de Saint-Donatien présente un intérêt à la fois historique et pratique. En étudiant le texte de cette prose, M. le chanoine Soenens a fait œuvre utile pour l'histoire de la liturgie, et pour la restitution future de notre propre diocésain dans sa forme traditionnelle.

Dans l'introduction, l'auteur établit l'identité de son manuscrit, donne quelques notions brèves mais suffisantes sur les séquences, leur fonction dans la liturgie, leur métrique. Il s'occupe spécialement de la rythmique d'Adam de Saint-Victor, librement suivie par l'auteur de notre séquence. Puis après avoir indiqué les documents qui serviraient à rétablir le texte, il en donne une transcription d'après les *Analecta liturgica* de James Weale et Misset. Une juste appréciation de la composition musicale clôt cet avant-propos.

Suit la reproduction lithographique très soignée de la prose.

Une remarque... le manuscrit des Sœurs noires est-il bien du commencement du XV[e] siècle? A. D. M.

188 **P. Bonav. Kruitwagen**, O. F. M. *De gulden Mis. De katholiek*, 1906, t. CXXX, p. 438-466 ; 1907, t. CXXXI, p. 158-188 (à suivre).

Groupe dans un exposé qui traîne parfois en longueur une foule de détails relatifs aux usages liturgiques et populaires se rattachant à la Messe d'or, célébrée le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. Il recherche la signification du nom, la vertu spéciale qu'on attachait à cette messe et la raison de sa célébration au jour indiqué. Les usages particuliers à la Flandre y sont amplement donnés d'après les publications antérieures. Mais il reste encore bien des choses à recueillir et nous espérons bien qu'un de nos collaborateurs nous fournira sous peu d'intéressants documents inédits qui remontent beaucoup plus haut que les plus anciens faits signalés par le R. P. B. Kruitwagen. C. C.

189 **H. Lemattre.** *La Messe dorée à Dunkerque.* — UFBull. 1907, t. VII, p. 13-14 (AnEN. 1907, t. III, p. 143 = E. B[ouchet].)

Coutume flamande, vraisemblablement d'origine espagnole. La signification et le cérémonial en restent imprécis.

190 **Dehaeq.** *Aperçu historique sur la confrérie du Très-Saint Sacrement de Saint-Etienne à Lille* (1693-1905). Lille, Ducoulombier, 1906, in-8, 71 p. et pl.

191 **M[er] J. C. Overvoorde.** *Eenige aanteekeningen over bedevaart als straf.* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 298-306.

Eene bijlage geeft eene tafel der opgelegde bedevaarten te Leiden van 1370 tot 1435, waaronder bedevaarten naar O. L. V. te Aardenburg, naar 't H. Bloed te Bergen, 't H. Bloed te Wilsenae, enz.



δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

192 **Dr. L. Van der Essen.** *Middeleeuwsche Heiligenlitteratuur. II. De H. Amandus, apostel van Vlaanderen.* — GB. 1906, t. II, 1e halfjaar, bl. 271-290. (AB. 1906, t. XXV, p. 509-511 = H. Moretus.)

Van denzelfden schrijver meldden we vroeger (LVI, 134) een studie over de *Vitæ Willibrordi*; deze over de *Vitæ Amandi* zal wellicht den lezer nog degelijker voorkomen. Hier ook vinden we twee deelen: een korte levensbeschrijving en een studie over de verschillende *Vitæ*. Het eerste deel is gesteund op het tweede, en zou daarom wel natuurlijker het tweede staan.

De verdienste van deze verhandeling ligt meest hierin, dat schrijver met meerder zorg de verschillende *Vitæ Amandi* bestudeerd heeft. De beste levensbeschrijving hebben we te danken aan Baudemundus: hij schreef weinigen tijd na Amandus' dood en was een der volgelingen van den heilige. Den weerdeloozen tooi, waarmede de groote figuur van den heiligen Amandus later is omsierd geweest, heeft schrijver getracht opzij te ruimen, om ons, in al hare ruwe maar schoone waarheid, de predikerziel van den zendeling van Vlaanderen te toonen. Een en ander kleine misgreep, bij *Analecta bollandiana* aangeduid, verminderen de innerlijke weerde niet van deze verhandeling. J. Mahieu.

193 **Adolf De Ceuleneere.** *Les quatre Saints couronnés.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 41-49.

Avant d'expliquer la confusion qui existe dans les noms donnés aux quatre Couronnés, l'auteur énumère quelques monuments qui les rappellent ou qui ont appartenu à la corporation des maçons. Bruges y a sa part.

194 **E. van Wintershoven.** *Recluseries et ermitages dans l'ancien diocèse de Liége.* — Bulletin de la Société scient. et littér. du Limbourg. 1905, t. LIV, p. 97-158. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 309-310 = A. Hansay.)

Cf. AnÉm. [LVI, 344],

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

195 **Dr C. H. Ebbinge-Wubben.** *Een middelnederlandsche vertaling van het Hooglied.* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 285-297.

De tekst komt voor in Ms. 920 (fol. 51 en volgg.) der Bibliothèque Mazarine te Parijs. In zijn boek « de Handschriften van Ruusbroec » bl. 413 heeft Dr W. de Vreese opgemaakt dat dit Ms. geschreven is tusschen 1360 en 1385. De uitgever voegt er de varianten aan toe uit Hs. 1007 der Utrechtsche Universiteitsbibliotheek.

196 [LVI, 519.] **A. C. De Schrevel.** *Histoire du Petit Séminaire de Roulers.* (RBén. t. XXIV, 1907, p. 146 = D. U. B[erlière].)

197 **L. Lefebvre.** *Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du XVIe au XVIIIe siècle.* — AnEN. 1907, t. III, p. 1-23.

Article très intéressant pour l'histoire générale de la pédagogie, très suggestif pour l'histoire régionale des lettres et de l'enseignement. Un article pareil serait à faire pour les collèges de la Flandre. C'est d'ailleurs dans des recueils de pièces jouées également à Bruges, Gand, Courtrai, Ypres, Menin... que l'auteur a trouvé de quoi ajouter à l'exposé de l'organisation générale du théâtre collégien, un essai de bibliothèque dramatique et littéraire.

Cf. du même auteur les études susmentionnées [LV, 315, 468; LVI, 450].

198 **Dr L. Salembier.** *Les œuvres françaises du Cardinal Pierre D'Ailly, évêque de Cambrai (1330-1420).* — RL. 1906-1907, t. XVIII, p. 40-50, 110-125, 201-222.

Contribution à l'histoire littéraire du bas moyen âge. M. S. complète la nomenclature des œuvres françaises en vers et en prose du Cardinal, telle qu'elle est donnée par le P. Baumgartner (*Geschichte des Weltlitteratur*, t. V). Les opuscules mystiques se rencontrent en manuscrit au Musée Calvet d'Avignon, et en imprimé à la fameuse bibliothèque fondée par Fernand Colomb, fils du célèbre navigateur, et dont Jean Vasœus, un brugeois, fut bibliothécaire. Notons qu'il est établi que Christophe Colomb se croyait redevable à l'évêque de Cambrai de la première idée de son entreprise. M. Salembier commence la publication de ces œuvres mystiques et poétiques, par *Le jardin amoureux de l'âme dévote*, une œuvre de jeunesse ; suivent *Le livre du Rossignolet*, un chant de mystique amour, et *La piteuse complainte et oraison devote de humaine créature, qui de lestat de pechie nouvellement a Dieu veult retourner*. L'auteur publie aussi une pièce de poésie profane de l'évêque de Cambrai, intitulée *Les contre-dits de Franc-Gonthier*.

A. D. M.

199 **C. Ruch.** *Gilles de Coninck,* article du Dictionnaire de théologie catholique, 1907, fasc. XXI, col. 1152-1153.

Brève bio-bibliographie de Gilles de Coninck, de la compagnie de Jésus. Il était né à Bailleul en 1571.

LES DEUX CHARTES

DU

COMTE DE FLANDRE CHARLES

POUR St-BAVON (1122)

—

NOTE COMPLÉMENTAIRE

—

Dans ma notice sur les deux chartes du comte de Flandre Charles pour St-Bavon de l'année 1122, je terminai par cette conclusion que l'acte A n'est « pas une copie de B, mais bien une charte originale dont les moines de St-Bavon ont réclamé une seconde expédition au comte, parce que la première leur semblait défectueuse dans sa composition » (1). Cette conclusion paraît bien certaine et je ne pense pas qu'on puisse aisément la remplacer par une hypothèse plus plausible. Néanmoins, en indiquant les traits défectueux de la charte A, je n'avais nullement l'intention, cela va de soi, d'énumérer toutes les incorrections qui ont obligé les moines gantois à solliciter une nouvelle pièce du comte. Je signalai

(1) Cfr. *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1906, t. LVI, p. 142.



seulement les plus visibles et que l'on peut vraîment considérer comme des imperfections de forme.

M. l'avocat Paul Sheridan a bien voulu attirer mon attention, non sur une nouvelle incorrection, mais sur un détail auquel je n'avais pas prêté suffisamment d'importance en expliquant la charte de Charles le Bon, je veux parler de l'emploi de la charte *chirographaire* au lieu de la simple charte. Comment se fait-il que la seconde expédition (B) du comte Charles est rédigée sous forme de chirographe et non pas l'acte A ? Cet emploi est-il dû à une fantaisie du rédacteur ou bien doit-il s'expliquer par des raisons qui ont leur importance. C'est ce que je vais établir très succinctement.

L'acte du comte de Flandre confirme un accord conclu après 1070 entre Daniel de Termonde, avoué de St-Bavon et l'abbaye gantoise. C'est un contrat synallagmatique, c'est-à-dire un contrat liant deux parties en présence : l'avoué Daniel et ses descendants, d'une part, et les moines de St-Bavon de l'autre. L'avoué Daniel et l'abbaye sont tenus tous deux de se conformer aux stipulations exprimées dans la charte de 1122 et de n'aller à l'encontre d'aucune d'elles. Liées chacune par l'observation d'un même contrat, les deux parties reçoivent une charte leur rappelant leur devoir et leurs obligations réciproques. Il semble donc à peine douteux que les moines de St-Bavon n'auront pas tâché d'entourer ce contrat, si avantageux pour eux, de toutes les garanties de publicité possibles, pour éviter dans la suite les contestations de Daniel de Termonde ou de ses descendants. Or, le recours au chirographe, déjà fréquent vers l'an 1100, était le moyen tout indiqué pour terminer en cas de désaccord les difficultés au sujet des droits de l'avoué à St-Bavon. La simple juxtaposition des légendes des deux chirographes prouvait l'authenticité des chartes. Ainsi s'explique, d'une

manière naturelle, la présence dans l'acte B de Charles le Bon de la légende chirographaire : ***Chirographum Karoli comitis Flandriæ.***

Je profite également de l'occasion pour rectifier une erreur qui m'a échappé : ce n'est pas *en* 1070 qu'eut lieu l'accord entre le comte de Flandre Robert et les moines de St Bavon, mais bien *après* 1070, Robert le Frison n'étant devenu comte qu'en 1071 (Cfr. SCHMIELE. *Robrecht der Friese*, 1878).

H. N.

LE STYLE DE NOËL

ET

L'INDICTION IMPÉRIALE

dans les chartes de Philippe d'Alsace.

Dans une étude précédente, nous croyions pouvoir conclure que « d'après la connaissance que nous avons actuellement des sources sous le règne de Philippe d'Alsace, le style de Noël a continué à être suivi en Flandre d'une manière générale, sinon exclusive » (1).

La précieuse publication de M. Hub. Coppieters Stochove, *Regestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre* (2), qui vient de grouper et d'analyser 397 chartes de Philippe, nous met à même de contrôler et de préciser nos conclusions d'autrefois.

M. Coppieters qui n'a pris connaissance de notre étude que lorsque ses *Regestes* étaient déjà donnés à l'imprimeur, a touché la question de la chronologie des actes de

---

(1) *Les origines du style pascal en Flandre* (Extrait des *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1905, fasc. 1 et 2), p. 20.

(2) Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, 1er fasc. 1906. Gand, Geirnaert, in-8°, 177 p.

Philippe dans son *Introduction.* Il n'a « trouvé que trois indications intéressantes à noter. Hâtons-nous de dire, ajoute-t-il, qu'elles sont des preuves en faveur du style gallican » (p. V). Le lecteur voudra bien corriger la faute d'inattention et lire « *contre* le style gallican », ou « en faveur du style *de Noël* ». Car telle est bien l'idée de l'auteur et la conclusion qu'il déduit de l'examen des chartes nn. 48, 224 et 295 (¹).

Au reste il se hâte d'ajouter : « Je me suis contenté de noter ces quelques exemples sans en tirer de conclusion générale. Aussi pour les actes qui ne portent aucune indication, ai-je continué à les dater d'après le style de Pâques » (p. VI).

C'est en quoi, à notre avis, l'auteur a eu tort. Dans notre étude de 1905 (p. 14-17), nous citions huit actes de Philippe, dans lesquels on constate la preuve de l'emploi du style de Noël (ou de la Circoncision ?). M. Coppieters les donne sous les numéros 48, 60, 224, 294, 295, 296, 297 et 298. Et nous constatons avec plaisir que, sauf le n° 60, il les a tous datés non pas d'après le style de Pâques, mais d'après celui de Noël. Aux huit chartes citées antérieurement, nous pouvons aujourd'hui ajouter l'acte (n. 200) par lequel Philippe confirme à l'abbaye d'Anchin la possession de tous ses biens : *Actum est hoc anno Incarnationis Dominice millesimo (centesimo) septuagesimo septimo, VI idus Aprilis, in nemore Rohuth, in aula comitis, regnante Ludovico Francorum rege* ». Cette charte fut certainement donnée le 8 avril *1177*, donc d'après le

(¹) Au n° 295, M. Coppieters semblerait disposé à admettre « une erreur de scribe ». Cette erreur n'est évidemment pas admissible. D'abord, les chiffres de l'indiction, de l'épacte et du concurrent concordent parfaitement avec le millésime de l'année 1183; ensuite la charte n° 296 signée par les mêmes témoins, donnée comme la précédente, à Male, en faveur de Saint-Donatien, est datée du même jour, 25 mars, de la même année 1183.



style ancien. Car le 8 avril 1178, Philippe ne se trouvait pas dans sa résidence de Ruhout, mais en Palestine.

Le comte de Flandre partit pour la Terre Sainte en juin 1177 (12 juin) et rentra dans ses états en octobre 1178. Grâce aux recherches de M. Coppieters, nous savons que Philippe octroya en 1177 au moins 53 chartes ([1]), alors qu'il n'en délivra que 2 ou 3 en 1178. Or, si nous suivions le comput pascal, le compte aurait dû donner ces 53 actes, entre le 24 avril (fête de Pâques) et le 12 juin 1177, alors qu'il faudrait disséminer les trois actes de 1178 sur un espace de près de 6 mois (du mois d'octobre 1178 au 9 avril 1179). Il faut plutôt admettre que Philippe suivait le style ancien, d'après lequel il s'est trouvé en Flandre pendant près de 6 mois de l'année 1177, et seulement pendant 2 à 3 mois en 1178.

Dans notre précédente étude (p. 19), nous signalions d'après Wauters ([1]) une charte dans laquelle « Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, *au moment de partir pour la Terre Sainte*, fait une donation à l'abbaye de Loos : *Actum anno Incarnati Verbi MCLXXVI, IV idus martii* ». A prendre les données telles qu'elles sont fournies par cette indication, il fallait admettre que ce document était daté d'après le style pascal, du 12 mars 1177. Car Philippe n'aurait pas pu convenablement déclarer en mars 1176 qu'il était « sur le point de partir pour la Terre Sainte ». Mais en même temps nous faisions nos réserves au sujet de l'exactitude de ces données fournies par Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Bethune*, preuves, p. 40.

Nous avions bien raison d'être défiant. M. Coppieters qui analyse (n. 198) la charte d'après l'original conservé

([1]) Dont 34 sont des donations faites à diverses abbayes, pour le pain et le vin du saint sacrifice de la messe.

([1]) *Table chronologique*, t. II, p. 567.



aux archives départementales à Lille, ne mentionne plus que Philippe était « sur le point de partir pour la Terre Sainte ». Rien n'empêche donc de la reporter, d'après le style de Noël, au 12 mars 1176. Bien plus, la liste des témoins de cette charte nous prouve qu'elle *doit* être de 1176 [1]. Car le premier témoin, « Pierre, frère de Philippe », est mort au mois d'août 1176 [2].

La charte n. 197 [3], datée : *Actum anno Domini MCLXXVI, mense februario*, est attestée elle aussi par « le seigneur Pierre, frère du comte ». Pour le motif indiqué ci-dessus, elle doit donc être datée, elle aussi, du mois de février 1176 et non 1177, comme le fait M. Coppieters.

S'il est vrai que les « quelques notes recueillies » par M. Coppieters dans son introduction « ne peuvent apporter qu'une bien faible preuve aux conclusions » que nous faisions valoir en 1905, on vient de voir qu'un examen un peu plus attentif des documents qu'il a analysés établit ces mêmes conclusions sur des bases plus larges et bien plus solides.

Les 11 documents qui nous permettent un contrôle direct, et le groupe des chartes données en 1177 et 1178 nous prouvent *tous, sans exception*, l'emploi du style de Noël. Ne sommes-nous donc pas en droit d'en conclure « que ce style a continué à être suivi d'une manière générale, sinon exclusive » ? Et pratiquement, ne faut-il pas — sauf *preuve* du contraire — *supposer* l'emploi de ce

---

[1] La plupart des témoins, parmi lesquels l'évêque de Térouanne Désiré, se retrouvent dans la charte n. 137 qui favorise la même abbaye de Loos et qui est simplement datée de 1176. Comparez encore les chartes nn. 133, 135 et 138.

[2] VANDER KINDEREN, *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 310.

[3] WAUTERS, *Table chronolog.*, II, p. 567.



même style, plutôt que du style pascal, en faveur duquel on n'apporte ***aucun*** argument (1) ?



Dans les observations précédentes, nous avons supposé constamment que le millésime de l'année changeait à la fête de Noël (25 décembre) plutôt qu'au 1 janvier. Malgré les efforts tentés surtout en Hollande (2) pour faire passer le style du 1 janvier ou de la Circoncision comme le style chronologique le plus ordinaire, nous persistons à croire que, dans notre Flandre notamment, on suivait régulièrement le style de *Noël* observé par la chancellerie pontificale.

Les preuves diplomatiques de cet usage sont très difficiles à découvrir. Nous croyons toutefois que l'examen des **indictions** dans les chartes de Philippe peut fournir un argument très sérieux en faveur de notre opinion.

Quand le chiffre de l'indiction est ajouté à un millésime, il fournit un précieux élément de comparaison chronologique (3). Mais quand il s'agit des trois derniers mois de l'année, le chiffre de l'indiction peut induire en erreur, si on ne se rappelle pas que deux indictions diverses étaient usitées dans l'Europe occidentale.

---

(1) De ce chef, M. Coppieters aurait dû assigner une autre date à un assez grand nombre des actes qu'il analyse.

(2) Les lecteurs des *Annales* ont pu se rendre compte du mouvement des études et des discussions, dans notre trimestrielle *Bibliographie analytique de l'histoire de Flandre*, sous la rubrique *Chronologie*.

(3) On sait que les indictions sont des périodes conventionnelles de 15 ans, qui se répètent toujours et dont la première a commencé en 313. Mais le chiffre de l'indiction donné comme élément chronologique n'indique pas le nombre de ces périodes écoulées, mais le rang qu'occupe l'année dans une de ces périodes. Quand on n'a pas à sa disposition une table des indictions, il y a un moyen très facile de connaitre l'indiction correspondant à tel millésime donné. Il suffit d'ajouter 3 au millésime et de diviser la somme par 15 : le reste vous donne le chiffre de l'indiction correspondant au millésime ; s'il n'y a pas de reste, le chiffre de l'indiction est 15.

L'indiction *romaine*, *papale* ou *pontificale* prend comme point de départ le 25 décembre (ou le 1 janvier) : elle correspond donc pendant toute l'année — sauf 7 jours — au millésime de l'année usuelle, et ne change qu'avec le millésime. « Cette manière de compter les indictions se propagea rapidement et fut très employée en Occident » dit M. Giry (¹).

L'indiction *impériale*, *césarienne* ou *occidentale*, a son point de départ fixé au *24 septembre.* Pendant les neuf premiers mois de l'année, son chiffre est le même que celui de l'indiction romaine, et correspond au millésime de l'année. Mais à partir du 24 septembre son chiffre est augmenté d'une unité, et correspond ainsi à l'indiction romaine de l'année suivante. Introduit par les Anglo-Saxons, ce système fut propagé par les ouvrages de Bède le Vénérable dans toute l'Europe occidentale. « Cette indiction a été notamment en usage, sauf quelques exceptions, à la chancellerie des empereurs d'Allemagne, depuis Conrad Iᵉʳ jusqu'à Charles IV (912-1378). Elle a été très usitée en France du XIᵉ au XIIIᵉ siècle » (²).

Hariulphe, bénédictin de Saint-Riquier († 1143) écrit dans son *Chronicon Centulense*, lib. III, cap. 1 : « mense septembri, die XXIV, indictiones mutantur ». Ce témoignage est de grande valeur pour nos contrées, puisque Hariulphe fut abbé d'Oudenbourg en Flandre de 1105 à 1143.

Il semble que les *Regestes de Philippe d'Alsace* fournissent assez d'éléments pour constater que ce comte de Flandre suivait *l'indiction impériale.*

Les chartes de Philippe d'Alsace qui renseignent l'indiction sont au nombre de 32.

Dans deux cas (nn. 10 et 240), il y a entre le chiffre de

(¹) *Manuel de diplomatique,* Paris, 1894, p. 99.

(²) Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 98.

l'année et celui de l'indiction une discordance manifeste qui tient à une erreur du millésime. La charte n. 10 porte : *Actum est Bergis anno Domini MCLX, indictione XII* » (¹). Or, l'indiction 12 correspond à l'année 1164 ! Heureusement le n. 23 analyse une autre charte donnée, elle aussi à Bergues, en faveur de la même abbaye de Bourbourg, et signée par tous les mêmes témoins. Mais celle-ci porte, avec la même indiction 12, le millésime 1164 : *Actum est hoc Bergis anno Domini MCLXIIII, indictione XII.* Il n'y a donc par de doute : les deux chartes ont été données le même jour et le millésime 1160 du n. 10 est une erreur de scribe.

Il doit en être de même du document n. 240, qui est daté : *Datum Furnis anno Dominice Incarnationis millesimo octogesimo indictione* TERTIA, *epacta decima septima*(²). Comme l'indiction de l'année 1180 est 13, l'éditeur a voulu rétablir la concordance en corrigeant l'indiction « *indictione tertia* (*decima*) ». Heureusement le chiffre de l'épacte est là qui montre que l'erreur est dans le millésime. En effet l'épacte 17 et l'indiction 3 sont exactement celles de l'année 1185. Et l'acte ne peut être de 1180, puisque Gérard qui l'atteste signe comme « prévôt de Lille », alors qu'il n'a été élevé à cette dignité qu'en 1183. La charte doit donc être datée : « *anno... millesimo centesimo octogesimo* QUINTO. »

Ces deux erreurs corrigées, nous avons 28 chartes, dont l'indiction correspond au millésime de l'année. Mais toutes peuvent avoir été octroyées pendant les neuf premiers mois (³) : dès lors il est impossible de déterminer si on a suivi l'indiction impériale ou l'indiction pontificale,

---

(¹) Voir WAUTERS o. c. t. II, p. 425.

(²) Voir WAUTERS, o. c. II, p. 600.

(³) La charte n. 224 seule est datée avec précision : elle est du 31 mars 1180.

puisque le chiffre de l'une et de l'autre reste le même jusqu'au 24 septembre.

Restent quatre chartes (nn. 27, 40, 114 et 322) qui furent octroyées après le 24 septembre. L'acte n. 27 accordant des privilèges aux abbayes filiales de Clairvaux est daté de Furnes : *anno MCLXIIII, indictione XIII, concurrente tertio, epacta VI, II nonas decembris* (¹). Cette charte est bien du 4 décembre 1164 : le concurrent 3, qui ne changeait pas de janvier à décembre, est celui de l'année 1164. Mais les chiffres de l'épacte 6 et de l'indiction 13 ne sont pas ceux de la première partie de l'année 1164, mais ceux de l'année suivante 1165 : c'est un signe qu'on changeait ces chiffres au mois de septembre, c'est-à-dire qu'on suivait l'indiction impériale (²).

Il en est de même de la charte n. 40, donnée à Furnes en faveur des abbayes de Furnes et des Dunes, l'année 1166 « *mense novembri, indictione quinta decima* (³) », ainsi que de l'acte n. 114 donné « apud Vilers Coderest », en faveur de l'abbaye de Valsery en 1173 « *indictione VII, kalendis decembris* (⁴). Les indictions imperiales 15 et 7 commençaient respectivement en septembre 1166 et 1173 (⁵). Dans ces trois documents on suit donc certainement l'indiction impériale.

Nous n'avons aucune raison pour croire qu'on ait suivi une autre indiction pour la charte n. 322. *Actum est hoc apud Ruhout in palatio meo anno Domini MCLXXXVII,*

(¹) Voir Wauters, o. c. II, p. 454. Nous négligeons évidemment la seconde date donnée dans l'analyse, puisqu'elle n'est que la date d'un vidimus de la pièce originale.

(²) Voir *Les origines du style pascal*, p. 11.

(³) Voir Wauters, *o. c.*, t. II, p. 473.

(⁴) Voir Wauters, *o. c.*, t. II, p. 547.

(⁵) Prière de corriger dans ce sens la note 3 à la page 11 de notre étude précédente sur les *Origines du style pascal en Flandre*.



indictione quinta, tercio kal. Januarii (1). Si nous avons ici l'indiction impériale, l'acte doit être en réalité du 30 décembre de notre année 1186. Or, il porte le millésime 1187. Celui-ci avait donc été augmenté d'une unité depuis le 24 septembre, notamment le 25 décembre (2). Il est donc daté d'après *le style de Noël* et pas suivant celui de la Circoncision ou du 1er janvier.

Voilà une nouvelle *preuve diplomatique*, à l'appui de l'opinion communément reçue qui veut qu'avant l'introduction du style de Pâques ou de l'Annonciation (3), on changeait le millésime des chartes au 25 décembre et pas au 1er janvier (4).

Nous croyons donc pouvoir conclure, jusqu'à plus ample information, que dans les chartes de Philippe d'Alsace on suivait le style de Noël et en règle générale l'indiction impériale.

C. Callewaert.

(1) Voir Wauters, *o. c.*, t. II, p. 662.

(2) La conclusion serait d'ailleurs la même dans le cas de l'indiction pontificale, à moins de supposer que celle-ci commençait au 1 janvier plutôt qu'au 25 décembre.

(3) Nous n'avons trouvé ni une preuve ni un indice en faveur de ce style du 25 mars. Les documents nn. 48, 60, 197, 198, 294, 322 étudiés plus haut témoignent nettement contre son usage.

(4) Il vaudrait donc mieux dater d'après le style de *Noël* les deux actes nn. 31 et 50, et diminuer d'une unité le chiffre de leur millésime.

TROIS DOSSIERS JUDICIAIRES

Armoiries de Bruges. Conflit avec le Consul anglais. Droit de sépulture dans les églises.

Il n'y a pas de déchets qui ne puissent être utilisés, disent les économistes ; — en appliquant cet adage, je dirais volontiers : Il n'y a pas de liasse si mince de vieux papiers qui ne présente parfois un intérêt historique.

A mon entrée en fonctions aux Archives communales, je trouvai au grenier de l'hôtel de ville un monceau de registres, papiers et parchemins, entassés là depuis longtemps, ensevelis sous une couche épaisse de poussière, de débris d'ardoises et de chaux provenant des renouvellements de la toiture. Ce trésor avait échappé à l'attention de mes prédecesseurs.

Après un travail pénible de déblaiement, je parvins à retirer de dessous ces décombres, une grande quantité de dossiers judiciaires, près de deux cent mille, — où l'on pouvait reconnaître le fonds de l'ancien greffe civil.

Par un premier triage, je mis à part les procès 1°/ de la ville ; 2°/ des établissements ecclésiastiques ; 3°/ des corporations de métiers. Il restait ceux des particuliers au nombre d'environ cent soixante cinq mille. Aujourd'hui

ces quatre catégories sont classées par ordre chronologique; depuis cinq ans, on s'occupe à dresser les tables onomastiques de la dernière, qui sont parvenues en ce moment au numéro 88,622.

Ces dossiers sont rarement complets; quelques uns ne contiennent que la demande ou la réponse, la réplique ou la duplique; d'autres vont jusqu'aux étiquet, reproches et salvations; presque tous manquent de conclusion, c'est-à-dire de la sentence définitive ou de l'arrêt. Malgré ces lacunes, ils ne sont cependant pas dépourvus d'intérêt pour l'histoire générale ou locale; comme preuve de cette assertion, nous citons ici trois exemples.

I. Armoiries de Bruges.

Le premier dossier se rapporte à la matière héraldique. Il se compose des pièces suivantes :

9 mai 1686. — Requête du roi et héraut d'armes, Charles Falentin, adressée à la cour, contre le magistrat de Bruges, contestant à la ville de Bruges de timbrer ses armoiries d'une couronne à cinq fleurons.

6 juin. — Le magistrat restant en défaut de répondre, le demandeur conclut qu'il plaise à la cour de délivrer « ordonnance de decretement ».

La cour délivre cette ordonnance sous la réserve « ten zy purgierende a l'ordinaire ».

17 juin. — Réponse du magistrat (en double). D'abord il conteste que l'art 11 du placard de 1616 soit applicable à l'espèce, puisqu'il ne vise que des particuliers, et non des corps moraux; les quatre écussons incriminés ont servi de décor aux joyeuses entrées de l'Archiduc Albert [1] et du prince Cardinal, et sont restés depuis lors appendus

---

[1] Voir à l'Appendice les textes concernant cette joyeuse entrée.

à l'hôtel de ville, aux yeux du public, sans avoir jamais provoqué de réclamation. Cette libre et paisible possession équivaut bien à celle qui est admise par l'art. 1 dudit placard.

Dans un second écrit du même jour, moins développé, il répète l'argument que l'article 11 ne vise guère les magistrats communaux, qui ne prétendent à aucun droit de seigneurie ; — « aenghesien dat d'heerlicheyt van de stadt van Brugghe aen de verweerders niet toe en compt, noch aen eenighen particulieren heeren ».

11 juillet. — Le demandeur étant en retard de répliquer, on requiert de la Cour une ordonnance de decrètement ; qui fut accordée et signifiée le 24 juillet.

25 juillet. — Le demandeur argue cette ordonnance de nullité, par la raison que les délais ordinaires pour les plaideurs habitant dans le ressort de la Cour sont de huit jours, tandis qu'ils sont de trois semaines pour les autres. Or, le demandeur étant domicilié à Bruxelles, il a droit au bénéfice de cette prorogation, suivant le style de procédure de la Cour.

29 juillet. — Protestation des défendeurs, accordant huit jours à l'adversaire pour servir sa réplique.

13 août. — Réplique du demandeur.

Nous la donnons textuellement, parce qu'elle est la pièce capitale du débat, et qu'elle relate les divers retroactes et arguments.

Le Roy et heraut d'armes de Sa Majesté à tiltre de cette province de Flandres, Falentin, demandeur par requeste, ayant veu la response ceans formé par les Bourgmaistre et eschevins de la ville de Bruges, deffendeurs, insinuée le dix septiesme de juin dernier, dit pour replicque par devant hauts et puissants seigneurs, Messeigneurs du Conseil en Flandres, ce qui sensuit sous toutes etc.

Premierement d'accepter à proufit la confession que



font les deffendeurs des exces en question, scavoir d'avoir exposé en publicq les quatre escussons, deux avec les armoiries et deux avecq la marque de la ville de Bruges, mentionné en la requeste du demandeur, tous quatre avec des couronnes à cincq fleurons.

2. Pour inférer de la les manifestes et evidentes contradictions.

3. Attendu qu'il n'est permis à personne de decorer les escus d'armoiries avecq des couronnes, sans tiltres.

4. Ferdinandus et Isabella catholicij principes statuerant ne quis clipeos coronis vel alijs ornamentis insignatos, quas res coroneles et orlas appellant, haberet nisi quibus ob aliquam justam causam concessi fuisset. Luci Marinans, l. 21 rerum Hispani apud Menestrier, *de l'origine des armoiries*, fol. 76.

5. Cest dans cette veue que sa Majesté, en lan 1586, a faict publier un placcart sur les tiltres et marques d'honneur, où il dit entre autres :

6. Otro si por remediar el gran desorden ij excesso que ha havido, y ay en poner Coroneles en los escudos de Armas, de los sellos y reposteros, ordonamos y mandamos que ninguna ne algunas personas puedan poner ni pongan Coroneles en los dichos sellos ni reposteros, ni en otra parte alguna donde huviere armas, excepto los Duques, Marqueses y Condes, los quales tenemos por bien que los poeden poner y pongan, siendo en la forma que les toca tan solamente, y no de otra manera, y que los Coroneles puestos hasta aqui se quitan luego y no se usen, ni tragan, ni tengan mas. Vide *Jurisprud. heroica*, fol. 347.

7. Et l'Archiduc Albert en l'an 1616, comme aussi sa Majesté ont fait publier un autre placcart sur les tiltres et marques d'honneur, deffendans par le onziesme article diceluy, de porter autres couronnes quil nappartient, a ceux qui savancent de les poser sur leurs armoiries

sans tiltres, soit par ignorance, soit par presumtion, a peine etc.

8. De ce que dessus il est évident que nulles armoiries ne peuvent et ne doivent estre couronnees sans concession expresse ou sans tiltre, fors de comté, marquisat, principauté ou duché.

9. Or, la ville de Bruges na jamais eu telle concession, et nest pas cognue ni qualifiée d'aucun tiltre relevé d'honneur pour pouvoir se servir, comme elle faict, de couronne a cincq fleurons, nestant principauté ni duché a qui telles couronnes appartiennent.

10. L'usage, dit le mesme Menestrier, *loco citato*, de mettre des couronnes sur les armoiries en vue de concessions que les Roys d'Espagne ont fait à plusieurs villes avec le tiltre de ville couronnée ; les principalles (dit il) sont Madrid, Tollede, Valladolid, Salamanque ; et plusieurs autres qu'il cite.

11. Adjoustant d'ensuite que Rodrigo Mendes Silva blasonne les armes de Madrid avec les termes suivants, qui monstrent que par concession de Charle V (de glorieuse memoire) les armes de la ville de Madrid sont sommées d'une couronne.

12. En escudo plateado un esse le nautadus los manes a un verde madrono arlado de siete estrellas en campo azul, timbrado de corona merced de Carlos quinto el appellido coronado.

13. Cest aussi par concession de lempereur Maximilien deuxiesme, que les armoiries de la ville d'Amsterdam sont decorees du diademe imperial ; selon le mesme autheur, fol. 85 du mesme livre.

14. Que si lon souffroit l'usage de la couronne à cincq fleurons aux armoiries de la ville de Bruges, cela ne se pourroit faire sans grand desordre.

15. Tant a cause que par ce moyen elle prendroit



occasion de se vouloir preferer aux villes de Bruxelles, de Gand et autres qui ne se servent d'aucune couronne; comme aussi pour l'excez et dereglement a quoy par ambition ladicte ville seroit jncite davantage.

16. Et comme il nest permis a un mainbourg d'attribuer a son pupil de marques d'honneur qui ne lui competent.

17. Ainsi les deffendeurs en qualité de magistrat, comme tuteurs et administrateurs de ladicte ville, nont pu de leur authorité privé lui attribuer derechef la marque d'honneur en question, nommement contre la deffeuse portée au placcart de l'an 1616, republié l'an 1652 ([1]).

18. Sans qu'ils se puissent prévaloir de la prétendue possession par eux vainement alléguée ; *quia quod ab initio non valet, tractu temporis valere non potest.*

19. Telle possession, ou pour mieux dire, usurpation n'a pas lieu au cas présent contre les placcarts de sa Majesté.

20. Et encore qu'il seroit vray (*salva impertinentia*) que ces armoiries de ladite ville ainsi couronnées auroient servi à la glorieuse entrée de l'Archiduc Albert, cela ne les peut authoriser à renouveller maintenant lesdits excès.

21. Car longues années après l'entrée de sadite Alteze en ce pais, elle a stipulé et fait publier en l'an 1616 le placcart susmentionné.

22. Ordonnant par le onziesme article d'icelui a tous subjects et habitans de quelle qualité qu'ils soyent, de redresser tels erreurs et excès (sentend des couronnes), chacun selon son rang et dignité, endéans trois mois prochains de la publication de cette ; a peine etc.

23. Si bien qu'après cette publication faite à la fin de l'an 1616, tous ceux qui auparavant avoient des couronnes induement prises, devoient redresser telles erreurs et excès pendant les trois mois suivants.

([1]) *Plac. de Flandre*, liv. II, p. 656 et liv. III, p. 1401. Cfr. le placard du 13 septembre 1595. *Ibid.*, liv. II, p. 652.



24. Et au lieu que les deffendeurs aussi bien que leurs predecesseurs estoient obligés à quitter lesdites couronnes, ils viennent alleguer la continuation desdits exces.

25. Disant que les mesmes escussons ont aussi servi à la joyeuse entrée du Prince Cardinal (1) et que depuis ils ont tousjours pendu en la maison de ville, en lieux publicqs, sans contradiction.

26. Ce qui n'est pas moins impertinent, que leur allegue precedent, pour tousjours excuser les susdites usurpations.

27. Veu que de la il resulte deux inconveniens.

28. Le premier : que ceux du magistrat pour lors ont contre la clause du onziesme article dudit placcart de l'an 1616 usurpé ladite couronne de fait et esgallé les armoiries de leur ville à celles dudit feu prince Cardinal, qui portoit aussi la pareille couronne à cincq fleurons.

29. L'autre que ceux qui estoient chargés en ce temps la de surveiller à redresser semblables usurpations et exces, ainsi qu'est obligé presentement le demandeur, ne les ont point veues ni recognues; ou bien ils les ont négligé, estant de la bonté des princes de se confier à la vigilance de leurs officiers souventefois negligens.

30. Sans qu'on puisse inférer que l'Archiduc Albert et le Prince en leurs entrées joyeuses ayent veu autres

---

(1) Cette joyeuse entrée à Bruges du prince Ferdinand, infant d'Espagne et Cardinal, gouverneur au nom de Philippe IV, eut lieu le 25 janvier 1634, d'après l'*Histoire de Bruges*, 1850, p. 204. Il y a ici une confusion. A la mort de l'archiduchesse Isabelle, le roi avait confié au marquis d'Aytona la gouvernance provisoire en attendant l'arrivée du prince Ferdinand, 30 décembre 1633 ; et le marquis fit son entrée solennelle à Bruges le 3 avril 1634. *Resolutieboek* de 1632-41, fol. 77, n. 5 et 82, n. 2. Quant au prince Ferdinand, il fit son entrée « triomphale » à Bruges, le 17 janvier 1635 et revint de Nieuport, par la porte maréchale, le 25 janvier, entre trois et quatre heures de l'après-midi, et quitta la ville pour aller à Gand. Voy. plus loin. *Ibid.*, fol. 115-116. La date du 29 janvier donnée par Custis, *Jaerb. van Brugge*, éd. 1738, t. 2, p. 420; éd. 1765, t. 3, p. 229, est donc également fautive.



choses que l'arc triomphal en gros et non en detail; n'estant point à présumer qu'ils en aient examiné et considéré toutes les parties en particulier, ayant bien d'autres besoignes en cestes et semblables occasions.

31. Mais encore qu'ils auroient veu, examiné et advoué l'exces en question, comme le disent abusivement les deffendeurs, ces princes se pouvoient mesprendre et penser que la ville de Bruges estoit du nombre des villes couronnées par concession antérieure de son souverain précédent.

32. De la l'on ne peut pas conclure que ces princes aient absolument consenti et voulu que ces armes demeurassent tousjours couronnées.

33. Leurs lettres patentes de concession estoient nécessaires à ceux du magistrat qui n'en scavent monstrer aucune.

34. Pour donc mettre les deffendeurs tout a fait dans leur tort, il ne faut que les renvoyer en cest endroit de la ville, où sont exposées dans leurs ouvrages publicqs les armoiries dicelle sans aucune couronne.

35. Les carrefours et places publicques où l'on a coustume d'afficher des billets monstreront assez que les imprimez qui se trouvent affichez de la part du magistrat sont tousjours avec les armoiries de la ville sans couronne.

36. Tesmoing le livre des *Coustumes de Bruges* imprimé l'an 1619, dont copie du frontispice va cy joint, ou se voit entre autres trois escussons, l'un des armoiries de ladite ville et deux de la marque dicelle; et lesdits escussons sans estre surmontez daucune couronne.

37. Ce qui monstre evidemment que les exces en question sont des manifestes usurpations, et non point une possession. *Cum in mutatione et variatione non cadat possessio.*

Parmi quoi debatant l'entier contenu de lescrit de partie de frivolité impertinente et de negation *quatenus contra,*

et acceptant *quatenus pro*, le demandeur persiste comme par sa venue en cour avecq despens. Implorant etc.

Signé : C. FALENTYN.
Et plus bas: VAN HUELE, procureur.

En marge : Soit monstré à partie. Fait le 13 daoust 1686.
OVERWALLE.
Insinué den XIIIJ ouest 1686. Ond[t] SCHEPENS.
Ghesonden copie 17 ougst 1686.

17 août. — Rejet des défendeurs, qui s'appuyant sur l'ordonnance de fournissement de la Cour, demandent que le défaut soit maintenu.

24 août. — Lettre du pensionnaire van Volden (¹) au procureur Lambrecht.

Le Conseil échevinal approuve de conclure au rejet de la réplique de Falentin et de poursuivre le congé. Il en a donné communication au pensionnaire Legillon (²), très versé en ces matières. Devant se rendre à Bruxelles, il soumettra cette affaire à l'avis de Son Excellence, en la priant d'imposer silence à ce qui n'est au fonds qu'une chicane (quellinghe), puisque le magistrat est complètement innocent, et que le fait n'est imputable qu'aux peintres qui ont décoré les arcs de triomphe.

26 août. — Conclusion du demandeur, tendante au rejet de la demande de congé, puisqu'il agit *nomine officii*, en qualité de représentant du fisc ; il rétorque la mise en demeure.

(¹) Charles van Volden 3e pensionnaire de la ville jouissait d'un traitement de 83 lb. 6 s. 8 gr. C. 1686-87, fol. 58v, n. 5.

(²) Il y avait alors deux pensionnaires de ce nom, Henri et Charles. Le premier jouissait du traitement ordinaire de 83 lb. 6 s. 8 gr. ; le second, extraordinaire dit « in de leden », recevait 100 lb. gr. C. 1686-87, fol. 58v, n. 2 et 4. C'est sans doute à ce dernier qu'il est fait allusion.



27 août. — Et il la dépose, à l'audience, en ces termes :

« Comme les défendeurs demeurent en faute de dupliquer ; Plaise à la Cour décerner ordonnance pénale ; quoi faisant etc.

Apostillé par la Cour :

« Soit autrefois monstré à partie, afin de duplique dans la huitaine après l'insinuation, à peine de debouttement.

30 août. — Conclusion des défendeurs qui maintiennent leur écrit du 17 août, ajoutant que le motif allégué par le demandeur comme agissant *nomine officii* est insuffisant pour le dispenser de suivre les règles de procédure, d'autant plus qu'on ne peut reprocher ici quelque précipitation ; et ils affirment que son acte de réplique doit être écarté, comme défailli, et que l'arrêt doit être prononcé sans y avoir égard.

24 septembre. — Ecrit des défendeurs maintenant la conclusion précédente et sollicitant leur renvoi sans frais, avec condamnation de l'adversaire aux dépens.

14 octobre. — Réponse du demandeur en ces termes :

« Sous correction de la Cour ;

« Comme les défendeurs demeurent encore en faute de dupliquer nonobstant l'ordonnance de decrètement ; Plaise à la Cour de débouter absolument de duplique et ordonner à partie de fournir ; quoi faisant etc. »

Apostillé : « La Cour déboute les défendeurs de duplique, et ordonne aux parties de fournir. Actum le XIIIJ^e^ 8bre 1686. »

Notre dossier s'arrête là. On y voit encore que le procureur, Me Lambrecht [1] occupa pour la ville de Bruges, et Me Charles van Huele pour Falentin.

---

[1] Le procureur Jean-Baptiste Lambrecht près le Conseil de Flandre, reçut en 1685 une somme globale de 77 lb. 13 s. 4 d. pour divers procès de la ville. L'année suivante on lui paie en deux termes 53 lb. 17 s. 6 d. et 30 lb. 11 s. 10 d. Fol. 81^v^, n. 3 et 86^v^, n. 4.

Nous n'avons pu découvrir l'arrêt qui termina ce procès. Son Excellence parvint-elle à imposer silence, comme le proposait le pensionnaire Van Volden? Un texte du Compte communal de 1686-7 porterait à le croire. La ville paya au solliciteur Ernou de Bruxelles une somme de dix livres gros pour la remettre à Falentin, montant de l'accord conclu avec celui-ci au sujet du débat sur le port des armoiries. (1) Cette issue nous remet en mémoire les traditions « d'immoralité publique des rois d'armes », si justement flétries par Gérard (2).

---

(1) C. 1686-87, fol. 89, n. 2. Gerembourseert aenden bode op Brussel de somme van thien ponden grooten, over soo vele by hem tot Brussel betaelt aen soliciteur Ernou, omme te tellen den heraut d'armes Falentin, ter causen ende over taccord metten selven heraut ghemaekt over eenighe disputen van tvoeren van de wapenen dezer stede, met d'oncosten over t'overmaecken vande selve somme; by ordonnancie ende quictancie, t'samen de somme van x lb. IIJ s. VIJ gr.

(2) *Histoire de la législation nobiliaire en Belgique*, t I, p. 116.

On lit encore dans l'inventaire des débours et honoraires du procureur Lambrecht: « N° LIX. Den herault d'armes heesschere by requeste vanden 9n meye 1686 ter causen der wapenen van het Magistraet ende de teeckenen van diere souden ghestelt syn met eene croone competerende aen graven ende princen; es by antwoorde geseydt dat de selve gheschildert syn geweest tot den jntrée van prins Cardinael, ende alsoo ghebleven; waer jegens den voornoomden herault d'armes gereplicquiert heeft ende geseydt dat het exces van dien tydt niet en can derogueren aende placcaeten ende de waepenen vande stadt andersins in vele plaetsen gestaen hebben ongecroont; is by missive van den 24 ougst 1686, van weghen den heere greffier Legillon gheordonneert de replique gegeven te worden aenden heere pensionnaris Legillon om int voyagie naer Brussel daer over te spreken aen syne Excellentie; is de zaecke daer mede blyven staen naer furnissement op een debat op de verstekinge van replique; Meme — « Portef. Stads processen, Actes d'appel, inventaires, cah. p. in-fol., de 1669 à 1688. La joyeuse entrée du prince Cardinal, Ferdinand d'Espagne, eut lieu à Bruges le 17 janvier 1635 et se fit sans grande pompe à cause de la détresse des finances, — « sonder nochtans te doen eenighe groote oft excessive cost mids de groote tachterheit vande stad »; — puisque le lendemain le prince partit pour Ostende. La relation de sa venue est ainsi libellée:

« Ten selven daege es H.H. gearriveert van Ghend ter schepe, ende



APPENDICE.

—

JOYEUSE ENTRÉE DES ARCHIDUCS A BRUGES.

—

La ville s'apprêtait à fêter avec éclat cette Joyeuse entrée annoncée pour janvier 1600, mais qui fut ensuite décommandée ([1]).

Extraits du Compte Communal du 2 septembre 1599 au 2 septembre 1600.

> Betalinghe vande preparatien ghedaen jeghens de apparente blyde incompste van huerlieder Hoocheden in Lauwe XVJ^e volghende de briefven van advertissemente daer of ande wet ten diversche stonden daghelicx alsdan ghescreven.

Dheer Quintin Cryool ghedeputeert byden College naer Antwerpen met eenen courier, omme de provisien van

---

es gecommen tot in het sas, alwaer H.H. vut commende es gegroet van het Magistraet, doende d'arange (harangue) ende het vertoogh den greffier Sproncholf; ende teinde tselve vertoogh, heeft den burchmeester van scepenen an H.H. gepresenteert de sluetels in een vergult becken ; waer teinden H.H. geseten es in carotse ende geleet naer het Princens hof duer de wyngaertstraete, over de ancker plaetse, mariebrugge, lanx de mariestraete ende het vleeschuus, omme keerende naer St Salvators kercke duer de dweestraete, inde noortsantstraete in het hof, vergeselschapt met de vichtich dekens draegende vichtich flambeeuwen tot het hof. » *Resolutieboec* de 1632-1641, fol. 107^v, n. 2 et 113, n. 3.

Ce qui n'empêche que la ville paya de ce chef une somme de 3152 lb. 13 s. 10 gr. sur un budget de recettes de 31,084 lb. 10 s. 9 gr.

« Voorts betaelt over alle de oncosten van wercken ende triumphe gedaen ten blyder jncompste binnen deser stede van haere Hoocheden den Prince Cardinael, Infante van Spaignen, Gouverneur van dese Nederlanden, bedraghen alle tsamen conforme zeker particulier staetken danof zynde, met de verificatien daertoe dienende, ter somme van IIJ^m J^c LIJ lb. XIIIJ s. X gr.

Compte communal du 2 sept. 1634 au 2 sept. 1635, fol. 95, n. 1.

([1]) L'inauguration solennelle à Gand était fixée au 28 janvier ; on espérait que Leurs Altesses viendraient le lendemain à Bruges.

zydelakenen, daer mede de wet ende andre officiers zouden ghecleedt hebben; hebbende voor tcontremanderen ghecocht 340 ellen 1/2 zwart Genes carmoisyn tot 12 s. gr. delle, compt IJc IIIJ lb. IIIJ s. VJ gr. Item 39 ellen tanneit armoisyn tot 12 s. 8 gr. delle, compt XXIIIJ lb. XIIIJ s. gr. Voorts XIIJ ellen zwart Genes sattyn omme benden tot 17 s. 5 gr. delle, XJ lb. VIJ s. VJ gr. Voor tvergaderen ende prenten vande zelve benden, IJ lb. XVIIJ s. gr. Beloopende met de oncosten, convoyghelt, vacatien vanden ghedeputeerde, courier ende anders bij specificatie tsamen ter somme van IJc LXVJ lb. XIIJ s. IIIJ gr.; zal ter naeste rekeninghe verandwoordt worden vande vercochte specien tstads meeste scadeloosheyt: Dus hier tstads laste de voorseide . . . . IJc LXVJ lb. XIIJ s. IIIJ gr.

Voor de provisie oft overstellen up Antwerpen van IIIJc lb. gr., den zelven dheer Quintin aldaer bewesen tot den voorseiden ancoop voor twederbet . . . IIIJ lb. gr.

Jan de Meestre van temmerwercken van zekere tooghen jeghens de zelve incompste, te wetene eenen grooten toogh; item eene ande Cruuspoorte; ende de stellinghen up de marct tot tdoen vanden eedt, conforme de patroonen van dien; metgaders vande arcken triumphale ende scilderien van dien hiernaer volghende CLXIIIJ lb. XIX s. X gr.

Clement de Prince, Aernout Pluvier, Adriaen Blomme ende Jan Rosseel temmerlieden, voor tleveren, maken ende uprechten van drie arcken triumphale by bestedinghe, X lb. gr. Item van wynghelt, IJ lb. gr. ende XX s gr. ter tafle; tsamen . . . . CIIJ lb. gr

Passchier Wouters ende Jaques Blootackere voor de bescaethede ende dachueren van dies zylieden hadden begonnen maken voor sprincen hof. . . . V lb. gr.

Pieter Clays (1) scildere hebbende anghenomen tscilderen

(1) Pierre Clais, fils de Pierre et de Petronille Roelants, était peintre officiel de la ville depuis 1584 et fut doyen de la corporation des peintres en 1600.

van eenen Arck triumphael voor xxxvj lb. gr. Item van wyn in buerse ende ter tafle xxiij s. iiij gr.; es tsamen . . . . xxvij lb. iij s. iiij gr.

Den zelven by ghelicke bestedinghe voor tscilderen vanden ij^{en} Arck tot xvij lb. x s. gr. Item van wynghelt in beurse ende ter tafle ij lb. iij s. iiij gr.; es tsamen . . . . xix lb. xiij s. iiij gr.

Clays Blomme annemere van tscilderen vanden iij^{en} Arc triumphael tot xvij lb. gr.; van wynghelden als boven xxiij s. iiij gr.; tsamen . . . . xviij lb. iij s. iiij gr.

Pieter Clays van tscilderen ende veranderen vanden ouden toogh, xlvij lb. gr. Remy Stalpaert xx s. gr. van wynghelt daer up ghewonnen. Ende den zelven Pietre van wyn in de buerse ende ter tafle xxiij s. iiij gr.; es tsamen. . . . . xlix lb. iij s. iiij gr.

Somme vj^{c} lvij lb. xvj s. vj gr.

Compte communal du 2 septembre 1600 au 2 septembre 1601.

Gemeenen ontfanck.

Fol. 23, n. 1. Alzo huerlieder Hoocheden tvoorleden jaer niet en hebben ghedaen huerlieder entree alhier, volghende de preadvertissementen ande wet alsdan ghedaen, zo es volghende tlast van myn heeren de Commissarissen ter voorgaende rekeninghe f° 46 vercocht gheweest alzulcke stoffe van armoisinen als daertoe tot cleedinghe vande wet inghecocht was; namelick iij^{c} xxxiiij ellen $^{3}/_{4}$ zwart armoisyn, die by vutsnede gheprocedeert zyn vande iij^{c} xl ellen $^{1}/_{2}$ alsdan ghecocht; beloopende de zelve 334 ellen $^{3}/_{4}$ tot xiij s. gr. d'elle, ij^{c} xvij lb. xj s. ix gr. Voorts es vande 39 ellen tanneyt armoisyn alleenlick vercocht ij ellen $^{1}/_{2}$ tot ghelicke xiij s. gr. d'elle, zyn xxxij s. gr. Item xiiij ellen boorden tot iij s. viij gr. d'elle, ij lb. xj s. iiij gr. Item een hals tot iiij s. vj gr.;

beloopende tsamen IJ^c XXIJ lb. J gr. Zulcx datter noch resteert 36 ellen $^1/_2$ tanneyt armoisyn, emmers zo die by vutsnede zullen vutbringhen ; ende tsurplus van de boorden, mids dat daernaer nyemandt en taelt, ende bydien daerup apparent verlies te vallen ter vutvente. Dus hier in bate de voorseide somme van. . . . . IJ^c XXIJ lb. J gr.

Vutgheven van preparatien ieghens de apparente blyde incompste van huerlieder Hoocheden binden tyde deser rekeninghe, mids dat de stoffe daertoe ter voorgaende rekeninghe becosticht omme huerlieder non entree vercocht es gheweest, volghende tlast by appostille ter voorseider voorgaende rekeninghe, f° 46, ende daer af verandwoordt te dese rekeninghe f° 23.

Fol. 47 verso. Dheer Quintin Cryool, raedt, ghesonden byden College tAndwerpen van V^c XXIX ellen $^3/_4$. $^1/_8$ zwart damast by hem aldaer ghecocht tot tcleeden vande wet ende haer officiers, tot XIJ s. IIJ gr. de elle, compt. . .
IIJ^c XXIIIJ lb. X s. XJ gr. XIJ^ten

Voor XXVIJ ellen brocadelle, wit, blacu ende incarnaet, tot tmaken van een baldaquyn, tot XX s. gr. d'elle, es . . . . XXVIJ lb. gr.

Voor IJ lb. fyn zelver draet omme tmaken vande frynghen, tot V lb. VIIJ s. gr. tpont, X lb. XVJ s. gr. Item voor IIJ pypen zelver tot volmaken vande cleene frynghen tot IX s. gr. de pype ; compt tsamen. . XIJ lb. XIJ s. gr.

Voor XIJ oncen $^1/_2$ $^1/_8$ incarnadine zyde tot VJ s. gr. donce, IIJ lb. XV s. gr. Item van XIJ oncen $^1/_2$ $^1/_8$ blaeuwe zyde tot IIIJ s. gr. donce. . . . . . IJ lb. X s. VJ gr.

Voor tfatsoen van XVJ ellen groote fringhen tot IJ s. VJ gr. delle, ende van XVJ ellen cleene fringhen. XIIJ s. IIIJ gr.

Voor tverthollen van tvoorseide damast in XJ sticken, XJ s. gr. Ende van tport vande fringhen van Antwerpen tot Brugghe . . . . IIJ s. IIIJ gr.

Voor vj stocken omme ttbaldaquyn te draghen ende iiij sticken omme traem, xx s. gr. Item van traem te maken. . . . . iiij s. gr.

Van tmaken ende nayen van tzelve baldaquyn xx s. gr.

Voor tscilderen vande voornoemde vj stocken ende tleveren van vier appels metgaders tscilderen van dien, iij lb. gr. Item voor de provisie ofte bewys van iiij^c lb. gr. van Brugghe up Antwerpen tot den voors. incoop iiij lb. gr.

Den voorn. dheer Quintin van zyne vacatien van vij daghen omme te doene den incoop van tzelve zyde laken met eenen post tot xxiij s. iiij gr. sdaechs, metgaders omme tdoen maken van tbaldaquin ; compt . . . viij lb. iij s. iiij gr.

Betaelt van tvuttrecken vande vergroythede van tgars vande calchiede binden beloke vanden Princen hove, metgaders up den Burch, tsamen. . . xij lb. xv s. gr.

Somme iiij^c iij lb. xix s. ij gr. xij^ten

Ces fêtes furent sans doute remises à cause de l'insécurité des lieux et des temps. L'investissement d'Ostende était commencé ; l'ennemi parcourait et fourrageait les campagnes. L'Archiduc passa par Bruges le 30 juin 1600 (1), pour se rendre à l'armée ; il assista à la prise du fort d'Oudenbourg, où il fut légèrement blessé à la tête, et

(1) A cette occasion la ville lui offrit les présents d'usage de cire et de vin. Compte communal du 2 sept. 1599 au 2 sept. 1600, fol. 37^v, n. 2 : « Jacob van Mueninxhove, wasiichtmakere, van tleveren van viij flambeaux van wasse van iij lb. tstic ende viij lb. tafelkeerssen van halfve ponden ghepresenteert an zyne Hoocheit tzynder compte den xxx^en juny 1600 met den wyn ende sucre ; compt hier van tvoornoemde was, v lb. x s. gr. » Fol. 42, n. 4 : « Fransois van Thienen van een doose fine tregie, xv s. gr. Jan Marquier van iiij zesters rynschen wyn, xij lb. xv s. iiij gr. Ende Loys vander Plancke van een quarteel rooden wyn verlaten, ix lb. j s. gr. ; ghepresenteert an zyne Alteze tzynen incommen den xxx^en juny 1600 ; compt hier tsamen xxij lb. xj s. iiij gr. »

repassa par Bruges le 3 juillet pour se rendre à Gand et rassurer l'Archiduchesse (¹).

(*A continuer.*)

L. GILLIODTS-VAN SEVEREN.

(¹) *Resolutieboek* de 1585 à 1607, fol. 253, n. 2 et 254ᵛ, n. 2. « Den xxxⁿ arriveerde zyne Hoocheit den Ertshertoghe binnen deser stede... Ende vertrock met zyn legher snuchtens ten 8 hueren naer Oudenburgh twelke hy wierd overghegheven by den viand ende wierd dien zelven avont inghenomen met forcie...

IIJ juli 1600. Quam snuchtens by myne heeren zyne Hoocheit hierin van den slach wet ghequetst int hooft, ende vertrock snoens ontrent den 3 huere naer Ghendt omme satisfactie te gheven aen de Infante..,

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite et fin (1e livr. 1907, p. 44-62).

A tout seigneur, tout honneur : bien que la visite de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique, n'ait eu lieu que le 3 juillet, c'est d'elle que je m'occuperai en premier lieu.

Les Princes faisaient à Bruges leur joyeuse entrée et la visite de l'Exposition des Primitifs était un des points du programme de cette journée de fête.

Le Prince, qui au superbe banquet donné à l'Hôtel de ville avait lu un éloquent discours flamand, m'avait fait défendre tout discours écrit pour sa réception à l'Exposition. Je n'ai donc conservé dans mes archives de l'Exposition aucune trace de mes paroles, et le lecteur y gagnera d'échapper à la fatuité que j'aurais pu avoir de lui infliger la lecture de cette harangue. Ce que je me rappelle, c'est que le Prince fut aussi aimable que possible, suivant une habitude qui est chez Lui une seconde nature ; Il me parla à diverses reprises, avec la plus grande hauteur de vues, du grand rôle que l'Art doit

jouer en Belgique, en Flandre et spécialement à Bruges ; Il eut aussi la bonté de s'étonner du nombre d'œuvres d'art réunies. La Princesse, dont on comprend toute la popularité dès qu'on a eu l'honneur de causer cinq minutes avec Elle, prenait aux tableaux le plus vif plaisir et se faisait donner les explications les plus détaillées...

Malheureusement l'heure de la cantate qui devait se chanter sur la Grand'Place, où plusieurs milliers d'enfants attendaient en plein soleil, vint abrèger et couper la visite aux « Primitifs ».

Les Princes eurent toutefois le temps, après ce concert en plein air, d'aller jusqu'à Gruuthuse. J'en fus enchanté, car c'était toujours une joie pour moi de montrer les merveilleux arrangements des salles dont le Baron de Vinck s'était chargé avec tant de zèle et d'amitié. Le grand succès de Gruuthuse était son œuvre ; mon devoir m'imposait l'obligation de le proclamer. Je n'y manquai, ni ce jour là, ni aucun de ceux qui suivirent.

Peu de temps après cette visite royale, je reçus du Comte d'Ursel ce petit billet : « Le Prince Napoléon a tant entendu parler de l'Exposition qu'Il désire la visiter. Il viendra déjeuner au Gouvernement. Faites-moi le plaisir d'y venir aussi et Le piloter ensuite aux Primitifs. »

J'avais déjà eu l'honneur de voir plusieurs fois le Prince, mais en compagnie assez nombreuse. Il m'avait vivement frappé par son air très digne et grave, mais un peu solennel et froid.

A cet aspect de grandeur, vraiment impériale, vint s'ajouter après le déjeuner du Comte d'Ursel, une impression tout-à-fait nouvelle. Le Prince, sans rien perdre de cette dignité caractéristique si louable, sortit de sa réserve. Il se dérida, il parla, il s'anima ; et petit à petit, avec un grand charme, une grande conviction et une

réelle éloquence, il nous fit part de ses projets, de ses espérances, de ses vœux pour la France. Je l'écoutai, j'aurais voulu que toute la France l'entendît ! Il m'avait subjugué ! Que ne le connaît-on mieux de l'autre côté de nos frontières et pourquoi ne comprend-t-on pas ?.. Bien des maux, bien des choses tristes auraient une fin.....

Passer du Prince Napoléon au Prince Tsaï-Tcheng est un peu dur, surtout pour montrer des tableaux à un fils du Ciel qui n'a reçu aucune lumière d'en haut en fait d'esthétique ! Cela ne l'empêchait pas de demander des explications sur tous les tableaux qu'il voyait; mais il restait froid... Un seul tableau l'intéressa réellement et lui causa une vraie joie. C'était le Th. Bouts qui représente ce pauvre martyr dont des bourreaux arrachent les entrailles en les enroulant autour d'un treuil qu'ils tournent lentement. En voyant les yeux brillants du Prince et de sa suite, j'eus la mauvaise pensée de me demander si c'était bien la peinture qui les fascinait à ce point et si quelque jour il n'essaieraient pas sur des missionnaires belges le supplice dont la figuration peinte avait déjà tant de charme pour eux ? Aussi fis-je tous mes efforts pour passer au tableau suivant, le plus rapidement possible.....

Quel contraste avec les Princes qui suivirent ! Il en était qui se montraient de vrais connaisseurs : tel le Prince de Liechtenstein, un de nos généreux prêteurs, tel le Duc d'Anhalt, un de nos bienfaiteurs aussi, dont les connaissances esthétiques m'émerveillèrent au cours d'une longue visite, tel encore l'ancien vice-Roi des Indes, Lord Northbrook qui passa trois semaines à Bruges pour admirer une collection qu'il avait enrichie d'une importante contribution personnelle.

Après les Princes de sang royal ou illustre, nous eûmes la visite des Princes de l'Église, celle notamment du Nonce, du Cardinal de Malines, puis les Ministres, les hommes politiques, les uns venant individuellement, les autres en groupe. C'est ainsi que, l'un des premiers jours de l'Exposition, cinq députés Français s'échappèrent du palais législatif pour venir se débarasser de leurs sombres soucis politiques dans notre calme et paisible Bruges. C'étaient MM. Aynard, ancien vice-président de la Chambre, Berger, président des « Amis du Louvre, » le Prince d'Arenberg, Denys Cochin, de Kerjégu. M. Beernaert vint déjeuner avec eux. L'après midi se passa aux Primitifs, la soirée chez la Comtesse d'Ursel. Un aimable et chaleureux télégramme qu'ils m'envoyèrent de la frontière, le lendemain, pour me dire encore leur enthousiasme, vint me prouver que l'impression laissée par notre Exposition avait été réellement profonde et qu'elle avait été ressentie par des personnages particulièrement bienveillants pour moi.

Que d'autres individualités marquantes dans la politique, la science, les arts dont il faudrait encore raconter l'arrivée aux Primitifs ! J'eus la bonne fortune de recevoir les impressions de presque tous ces visiteurs ; car sur cent douze jours que dura l'Exposition, je fus cent onze jours à mon poste, et rien n'était intéressant, instructif, réconfortant comme de faire la connaissance de tout ce monde, de l'entendre, de l'interroger !

J'aurais voulu me multiplier et ne pas perdre une parole de ces savants, de ces artistes, de ces archéologues ! Je l'ai dit, rien n'était plus réconfortant ; rien n'était plus patriotique aussi. Et chaque jour, je me sentais plus fier d'appartenir à cette terre Flamande si féconde en génies et à cette ville dont chacun exaltait la gloire et

chantait les louanges ! Que d'éloges ! Que d'admirations ! Que de promenades agréables à travers ces salles, que d'instructives dissertations devant ces tableaux ! Combien de noms ne devrais-je pas citer ? Et comment rappeler toutes ces conversations ?

Presque toujours j'avais la primeur des impressions ressenties et l'écho du premier cri d'enthousiasme ! Et alors je me donnais le plaisir de suivre, dans toute leur progression et toutes leurs manifestations, ces émotions si vives, tour à tour artistiques ou mystiques. Chez les âmes d'élite, elles étaient les deux à la fois.

Les femmes surtout me semblèrent réunir souvent cette double faculté qui les mettaient de suite en communion intime avec nos artistes du moyen âge, grands par leur foi et par leur art. Elles avaient pour comprendre nos « Primitifs » une intuition spéciale. Leur intelligence plus affinée en saisissait toutes les nuances, soit dans les procédés du faire, soit dans l'intention du peintre. Moins matérielles, plus éthérées, elles voyaient mieux que nous toute la beauté spiritualiste dont les maîtres du XV[e] siècle ont poursuivi la représentation. Beauté qu'ils ne cherchaient pas dans la régularité absolue et conventionnelle du visage, mais dans les sentiments exprimés par cette forme corporelle, c'est-à-dire dans la piété, la douleur, le recueillement se dégageant avec naïveté et vérité de personnages réels, beaux ou laids, mais vivants, sincères et croyants. Alors que les Grecs ont songé uniquement aux lignes matérielles et à leur parfaite proportion, les peintres flamands du XV[e] siècle ont comme idéal une beauté immatérielle qu'ils sanctifient, mais traduisent rigoureusement avec ses manifestations extérieures.

Dans les visages réels d'homme qu'ils ont à peindre, ils cherchent, découvrent et glorifient la beauté morale, la vertu, la foi, l'amour de Dieu, le martyr. Ce sont les

chantres de la piété, les poëtes du ciel. Tout leur art s'anoblit et se grandit de la noblesse et de la grandeur de ce qu'ils veulent honorer.

La nature féminine plus portée vers l'idéal, devinait mieux, je crois, ces splendeurs d'âmes. La piété de beaucoup de visiteuses y trouvait un aliment : le côté religieux les frappait et les touchait. Une dame me dit, un Dimanche : « J'ai manqué mes vêpres aujourd'hui et j'ai pensé que je ne pouvais mieux faire que venir à l'Exposition si je voulais sanctifier la fin de cette journée consacrée au Seigneur ; car il me semble toujours être ici dans une église, me trouver au milieu de Vierges très pures et entendre chanter des anges du ciel. Puis, tous ces donateurs prient avec tant de ferveur qu'ils vous incitent à la prière... »

Une américaine était tellement édifiée par le sentiment religieux qui se dégage des Memling, qu'elle voulait absolument en acheter un pour son oratoire et elle avait fait choix de l'Adoration des Mages du musée de l'Hôpital. « Le prix m'est égal, disait-elle, je veux ce tableau »... J'eus toutes les peines du monde à lui faire comprendre qu'elle ne viendrait jamais à bout — malgré tout son or, — de l'obstination et de la résistance que lui opposerait avec raison la Commission des Hospices.

Je mentirais si j'affirmais que toutes les dames étaient prêtes à faire des folies pour avoir un Memling. Il y en avait même que des préoccupations étrangères, non à l'Art mais à nos tableaux, poursuivaient jusque devant les Maîtres du XVe siècle. J'en vis rester longtemps devant le grand van Eyck de Bruges, non pour regarder le vieux chanoine, mais pour ajuster leurs voilettes ou chiffonner leurs rubans. Car pour cacher l'état misérable de cette peinture, on l'avait recouverte d'une glace qui faisait miroir sur les parties sombres du tableau au grand profit

de quelques dames ; mais ces coquettes, si peu primitives, étaient, j'ai hâte de le dire, l'exception. Et elles avaient en général, pour faire pardonner ces soucis personnels, leur jeunesse, leur beauté et ce désir naturel de plaire qui se trouve, dit-on, au fond du cœur de toute fille d'Eve. Après avoir ainsi médit, je n'oserai citer le nom d'aucune visiteuse. Il en vint cependant beaucoup et de tous les pays.

Des visites feminines, des visites individuelles, je passerai aux visites collectives. Elles furent nombreuses et allèrent depuis des réunions aristocratiques comme celle conduite à Bruges par le comte de le Rochefaucould, jusqu'aux excursions démocratiques comme celle des ouvriers de la « maison du peuple » de Bruxelles qui vinrent à Bruges avec MM. Van der Velde et Destrée. Je reçus du comte de La Rochefaucauld comme de M. Destrée des lettres m'exprimant toute leur satisfaction.

Aux ouvriers étrangers, nous donnions des entrées fortement réduites, à ceux de Bruges la gratuité, à condition d'aller prendre leur carte à l'Hôtel-de-ville. Car sans cela, beaucoup de rentiers eussent cherché à profiter de cette faveur. Nous en avions fait la preuve un Dimanche où l'entrée avait été gratuite.

Ce fut une effrayante cohue, désordonnée, violente, dans laquelle les ouvriers n'étaient qu'une minorité. J'y vis des gens fort riches qui n'étaient pas encore venus à l'Exposition et se faisaient écraser pour y entrer sans payer !

Cependant chaque jour le public devenait plus nombreux et plus brillant. Devant les principaux tableaux, on faisait cercle, ce qui donnait à certains professeurs l'occasion de pérorer et de dire souvent des énormités. Un matin que j'examinais, avec des amis, un tableau placé tout près d'un

Van Eyck, j'entendis quelqu'un expliquer d'une voix onctueuse avec force gestes, à une dame à laquelle il semblait faire quelque peu cour, que J. Van Eyck ne dessinait pas mal, mais qu'il était un faible coloriste et que son talent était bien surfait. La dame l'écoutait avec une confiance absolue et une admiration qui devait d'ailleurs la conduire au mariage ; mais moi j'étais indigné et je ne pus m'empêcher de le dire à mes voisins, peut-être un peu plus vivement qu'il n'eût fallu et peut-être un peu trop haut. Les voix montent et la mienne s'était élevée sur des ondes sonores jusqu'au Paradis des Peintres.

Je fus tenté de le croire, car deux jours plus tard, je recevais d'une main inconnue, sur un papier bleu ciel, datée des Champs Elyssés, à Paris, une charmante épitre, signée J. Van Eyck.

J'en donne ici quelques extraits, car je crois qu'on n'a pas le droit de garder pour soi seul une lettre inédite de J. Van Eyck. Elle commençait ainsi :

« Vous rappelez-vous, cher Monsieur, un inconnu, très âgé (je suis né en 1386) vêtu d'un juste au corps bleu et d'une robe que vous avez prise pour un long manteau ? Au lieu de vos affreux chapeaux, il tenait à la main un bonnet de drap violet. C'était le jour de l'ouverture de votre Exposition. Cet inconnu vint à vous et vous serra les mains. Mais vous n'y fites pas attention, vous ne pensiez qu'au Roi Léopold II... Vous ne pouviez, d'ailleurs, vous douter que c'était J. Van Eyck que vous aviez si prestement planté là ! Oui, J. Van Eyck qui, ayant appris qu'une grande Exposition de ses œuvres avait lieu à Bruges, obtint du Bon Dieu, par l'intermédiaire de S[t] Luc, son fidèle patron et par la protection de la S[te] Vierge, la permission d'aller revoir ses chers tableaux...

Je descendis à Bruges le 15 Juin. Je revis avec plaisir ma Vierge, avec le chanoine van der Paele ; mais dans quel

état, hélas ! Je demandai à un gardien, plus expansif que les autres, si les chanoines de St Donat ne prenaient aucun soin des tableaux de leur église ? Il me répondit : « St Donat n'existe plus » — « Où se trouve donc ce tableau ? » — « Au musée communal » — « Et c'est là le cas qu'on en fait ? »... Je lui demandai encore pourquoi Adam et Eve étaient à Bruges sans le reste du Polyptyque ? J'appris avec désespoir que cette œuvre d'ensemble, qui nous avait pris tant de temps et de travail, était dispersée à Bruxelles, à Gand et à Berlin. — « Et cet autre tableau où est-il? » — « A Londres »? — « Et celui là ? » — « En Autriche » — J'en savais assez !.... Mes tableaux n'étaient plus dans les églises : on ne priait plus devant eux. La terre flamande n'avait pas gardé mes œuvres.... Quelle tristesse !....

Toutefois, j'ai tort de me plaindre, en ce moment : car en voici quelques uns revenus à Bruges pour trois mois. C'est en partie à vous, Monsieur, que je dois de les revoir dans cette bonne ville.... Croiriez-vous que j'en ai éprouvé une telle reconnaissance que chaque jour je me suis attaché à vos pas... C'est ainsi que j'ai vu tous vos soins pour ces tableaux qui sont les enfants de mon âme. Vous ne passiez jamais devant eux sans les admirer et vous recueillir, et au moins vous ne vous amusiez pas à les baptiser et débaptiser comme le faisaient beaucoup d'archéologues et de romanciers... Ah ! ce que ces gens m'ont fait souffrir moi et mon frère !....

Hier, j'étais derrière vous quand vous avez défendu ces qualités de coloriste dont j'étais si fier. En vous entendant plaider ainsi avec chaleur ma cause, je me suis adressé au Seigneur et Lui ai dit : « Merci, mon Dieu, de m'avoir permis de revoir mes tableaux, merci d'avoir permis que des mains pieuses les aient réunis à Bruges, merci surtout de m'avoir donné des défenseurs comme

celui d'hier... Et maintenant, Seigneur, reprends-moi dans ton Paradis car l'Exposition va se clôturer et mes œuvres vont de nouveau se disperser ! »

Avant de retourner, Là Haut, j'ai voulu, Monsieur, vous écrire, vous remercier et vous encourager.... » Signé Jehan Van Eyck.

J'espérais de tout mon cœur que le Seigneur n'avait pas exaucé la fin de la prière de Van Eyck et je le cherchai partout. Hélas ! je ne le rencontrai plus. S[t] Luc avait probablement besoin de lui pour quelque travail urgent et notre Jehan reconstituait peut-être Là Haut un nouveau polyptyque de l'Agneau Mystique. Je regrettai d'autant plus ce départ précipité que je comptais lui demander de me donner un petit tableau en témoignage de sa reconnaissance. A défaut du tableau, j'ai toujours l'autographe : c'est déjà un beau souvenir de l'Exposition.

Ceci se passait à la fin d'août, mois qui fut bien le plus brillant de l'Exposition : il y eût surtout une semaine consacrée à des séances de musique ancienne et religieuse et à un congrès archéologique, historique et artistique qui eurent un grand retentissement et amenèrent à Bruges une foule aussi nombreuse que distinguée.

Ni les fêtes musicales qui eurent lieu le 7, 8, 9 et 10 août, ni le Congrès qui dura du 10 au 14 ne s'étaient organisés sans peine.

Le mérite d'avoir amené à Bruges la *scola cantorum* de Paris revient à M. J. Ryelandt, celui d'avoir aplani toutes les difficultés du Congrès à M. le chanoine Rommel.

Les obstacles paraissaient insurmontables et le Baron de Bethune, si compétent en ces matières et si habile organisateur, semblait, malgré tout son zèle pour l'Art et l'Archéologie et toute sa compétence, ne pas oser en

prendre la responsabilité. Puis, avant même que rien ne fût décidé, d'extraordinaires prétentions apparaissaient et s'affirmaient dans les formes les plus insolites. Le vaillant et aimable Chanoine Rommel, secondé par tout le Comité de l'Émulation, ne se laissa pas effrayer et ne recula pas devant les difficultés et l'entreprise.

Le succès du Congrès, dont les importants travaux sont consignés dans les *Annales* de la Société d'Émulation, furent sa juste récompense, et il importe que je lui rende ici, à ce propos, le plus mérité des hommages.

Ah ! ces quatre journées combien elles furent remplies et combien elles passèrent vite ! Elles jetèrent un éclat incomparable sur notre Exposition et marquèrent le point culminant de son extraordinaire triomphe ! Jamais on ne compta plus de visiteurs qu'en cette semaine ; jamais surtout on ne vit un tel ensemble de savants, d'artistes, d'archéologues, d'érudits. Tous ces hommes éminents glorifiaient nos maîtres. De toutes les bouches sortaient des éloges et des paroles d'admiration. Ce fut la plus magnifique apothéose qu'on pouvait rêver pour la grande école de Bruges !

Il n'y eut qu'une petite ombre au tableau, et elle se rattachait à la grande et difficile question des catalogues. Cette question des catalogues a joué un tel rôle dans l'histoire de l'Exposition et donné lieu à tant de controverses, qu'il est impossible de n'en pas parler.

Le jour de l'ouverture de l'Exposition, M. A. J. Wauters avait distribué une jolie petite plaquette qui donnait quelques renseignements généraux sur l'Exposition ; mais ce n'était pas un catalogue ; tout au plus, pouvait-on y voir l'introduction d'un catalogue.

C'était d'ailleurs M. J. Weale qui avait été chargé de faire ce travail, et je crois que le choix ne pouvait

être meilleur. M. J. Weale est, en effet, un érudit, un savant consciencieux et méticuleux, qui a passé sa vie à s'occuper des Primitifs. Après avoir plus qu'aucun autre contribué à les mettre en honneur, il avait tous les droits, me semble-t-il, à rédiger un catalogue qui était certainement à ses yeux, comme à ceux de beaucoup d'autres, un brillant bulletin de victoire !

M. Weale était venu à Bruges un mois avant l'ouverture de l'Exposition, dans le but fort louable de terminer son catalogue pendant cette période d'organisation ; mais, malgré cette résolution, un mois après l'ouverture de l'Exposition, pas une feuille n'avait paru !

Tout le monde réclamait. On se récriait, on se plaignait, on s'irritait. La presse s'en mêlait : « Voilà plus d'un mois que l'Exposition est ouverte, écrivait un journal Brugeois, et nous en sommes toujours à attendre le catalogue. Sur trois mois que l'Exposition doit durer, un mois s'est écoulé sans que les visiteurs aient été mis à même de faire une étude sérieuse des œuvres exposées... » « Une exposition sans catalogue, c'est un labyrinthe sans fil conducteur... Visiter l'Exposition dans de telles conditions est un supplice.... »

Le public et la presse n'avaient pas tort en réclamant, mais M. Weale ne se prétendait pas aussi coupable qu'il en avait l'air. « La Patrie » prit sa défense et inséra une note qui se terminait par ses mots : « Le catalogue de M. Weale a subi des retards indépendants de sa volonté ».

M. Weale, d'ailleurs, déclarait hautement qu'il n'avait trouvé au secrétariat, ni fiches, ni documents, ni renseignements. Le secrétariat protestait et accusait ouvertement M. Weale de causer beaucoup trop avec les visiteurs — (pauvre savant que tout le monde venait relancer, faute de catalogue) — et de mettre au temps interminable à un travail qui eût pu être fait en trois jours. Le Secrétariat prenait si ouvertement parti contre M. Weale qu'il demanda

au Comité et obtint l'autorisation de faire paraître lui-même un catalogue succinct qui serait la condamnation de M. Weale.

O surprise, huit ou dix jours après paraissait le catalogue annoncé !

Hélas! le triomphe fut de courte durée ; la presse commença par le démolir, en signalant « soit ses erreurs, soit une négligence qui va jusqu'à ne pas faire concorder les numéros du catalogue avec ceux des tableaux, de telle sorte que si vous y recourez pour un portrait, le catalogue vous renseigne une nativité. »

Non seulement le public était fort mécontent, mais il ajoutait les railleries les plus amères à ses plaintes les plus vives.

Et il n'avait, hélas, pas tort, car — il faut bien l'avouer, dans ce tableau avant tout sincère de notre Exposition — ce catalogue était non seulement « raté », comme le disait un journal de Bruges, mais ridicule et humiliant. Qu'on en juge.

Vous voulez un renseignement, par exemple sur le n° 361[1], qui est un portrait armoirié appartenant à un brugeois, membre du Comité, le catalogue vous répond : *Portrait d'un inconnu par un inconnu*. Or, cet inconnu dont le nom est écrit sous les armoiries, est *Othon Stockove* et ce peintre c'est *Pourbus !*

Le N° 368 est encore un portrait armoirié provenant également de Bruges : *inconnu par un inconnu*, dit également le catalogue : c'est *R. Holman*, abbé des Dunes par *A. Claeis !*

On peut juger par les renseignements donnés sur des œuvres brugeoises de ceux qu'on trouvait dans ce guide sur les peintures étrangères ! Et le désir de le rendre sommaire était poussé si loin que la Dernière Cêne s'appelait : « *un repas* » tout court ! (N° 148).

---

(1) Les n[os] que je donne ici sont naturellement ceux du catalogue sommaire.

Si vous n'êtes pas satisfaits encore et si vous désirez quelques détails sur deux panneaux représentant des saints, les nos 241, 242, le catalogue va vous instruire rapidement et avec précision ; il porte : « *deux volets* ». Rien d'autre.

Pour le catalogue il n'y a qu'un Claeis, qu'un Pourbus, qu'un Breughel; mais, en revanche, Roger de la Pasture, R. van der Weyden et R. de Bruges sont trois personnages et il y a également un peintre nommé Patinir, un autre appelé Patenier, un Provost et un Prévost, etc.

Les tableaux changent aussi de propriétaires à plaisir, et au petit bonheur ! (341, 383, 299, 234, etc.).

Voici encore un sujet représenté sur un tableau qui vous paraît peu compréhensible et vous ouvrez de nouveau votre catalogue : Oh ! joie, vous y trouvez toute l'explication en un mot : « *Proverbe* » (n° 333) ou « *Légende* » (149, 336). N'êtes vous pas content ?... Vous êtes alors bien difficile !

Continuons: voici un martyre ; cela devient un « *supplice* » sans autre qualificatif; Jesus chassant les Marchands du Temple « *scène au temple* », comme l'institution de la dévotion au Rosaire s'appelle la « *Renaissance du Rosaire* ». La touchante représentation de St François d'Assise renonçant au monde et se dépouillant de ses vêtements sous les yeux de son Père en pleurs, se résume ainsi : « *scène de départ* » ; le Christ assis entre les disciples d'Emmaüs et rompant le pain se traduit de la sorte : « *Le souper chez...* Emaüs » !

N'a-t-on pas pris le Pirée pour un homme ? N'est-il pas excusable d'en faire de même pour une bourgade ?

Et comme si les ennuis et les réclamations à propos de ce catalogue n'étaient pas encore suffisants, il parut brusquement un « Catalogue critique ».

Il était très instructif mais très absolu, très tranchant

et quelque fois très sévère. Ce qui compliquait les choses, c'est que l'auteur était membre de notre Comité et débaptisait même les tableaux appartenant à ses collègues. Je reçus à ce propos des plaintes très vives, mais je parvins à convaincre les mécontents des intentions simplement scientifiques et non pas du tout blessantes du savant, aimable et pacifique auteur de cette nouvelle publication.

Enfin, au mois d'août, M. Weale termina son travail et son œuvre, très consciencieuse, satisfit tout le monde.

A Gruuthuse, heureusement, les choses avaient mieux marché et trois catalogues rédigés avec science et clarté, par Madame Errera, par M. le Bon de Vinck de Winnezeele et par le Bon Alb. van Zuylen avaient paru simultanément pour les étoffes, les orfèvreries et les manuscrits, dès l'ouverture de l'Exposition.

Le succès de l'Exposition de Gruuthuse était d'ailleurs aussi grand que celui de l'Exposition des tableaux, et je me reprocherais de ne pas insister sur ce point, tout à l'honneur des dévoués et aimables collaborateurs dont je viens de citer les noms.

Trente cinq mille personnes au moins passèrent ainsi par Gruuthuse et par l'Hôtel du Gouvernement et pas une voix discordante ne se fit entendre.

Bien au contraire, les visiteurs s'éternisaient à Bruges, d'autres y revenaient ; plus nombreux étaient encore ceux qui y accouraient de tous les points du globe.

Les hôtels regorgeaient encore de monde au moment fixé pour notre clôture et devant cette affluence, dans le but de rendre service à Bruges et de prolonger un peu cette glorieuse évocation du passé, je parvins, mais non sans peine, à déterminer nos collègues à prolonger l'Exposition jusqu'au 5 Octobre.

Les événements me donnèrent raison, car nous eûmes la foule jusqu'au dernier moment.

Mais hélas, ces jours de répit s'écoulèrent vite et nous arrivâmes rapidement au 5 octobre !

Nous voici donc à ce moment suprême. Les savants, les critiques d'art sont là pour de dernières études. Les visiteurs, les Brugeois spécialement, sont également nombreux.

Pour moi ce jour-là ce monde était gênant : j'aurais voulu être seul et me recueillir pour cet adieu à jamais.

Je passai ces dernières heures à me promener mélancoliquement, m'absorbant le plus possible dans la contemplation de chacune de ces merveilles. Je cherchai à fixer plus profondément encore dans ma mémoire cet ensemble que nous avions eu tant de peines à réunir ! J'aurais voulu remplir l'orbite de mes yeux de toutes ces images. Ne m'étaient-elles pas bien chères ? Les difficultés rencontrées et surmontées ne rendent-elles pas une possession plus précieuse ? Un long commerce ne crée-t-il pas des liens puissants ? Tous ces tableaux m'étaient devenus des objets familiers. Ils étaient entrés, me semblait-il, dans ma vie. On eût dit que les âmes de leurs pieux auteurs avaient laissé quelque chose d'elles-mêmes sur ces fragiles panneaux et que leur langage profond et impressionnant venait troubler mon âme à moi. Oui, tous ces tableaux me parlaient un mystérieux et doux langage et c'était pour moi une grande jouissance de les écouter avec recueillement...

Hélas, ce 5 octobre, je n'eus pas beaucoup le temps de les écouter et cependant j'avais des adieux à adresser à chacun d'eux ! Tout le monde me faisait des compliments... de condoléance ; mais, dès que j'avais une minute à moi, j'allais vite à quelque peintre, puis à un autre, pour recommencer encore...



Il fallut la cloche annonçant la fermeture pour m'arracher à ces entretiens intimes et ultimes! Je sortis le dernier, après avoir donné un suprême coup d'œil à ces chers amis, leur offrant ainsi à la ronde le dernier hommage de mon âme attristée.

Cette mélancolie fut ressentie par d'autres encore. Car je remarquai plusieurs visages assombris, j'entendis des paroles de regret et des éloges désolants comme ceux qu'on prononce devant une tombe entre ouverte.

Les reporters habitués aux spectacles apitoyants et les journalistes cuirassés contre les émotions troublantes se laissèrent gagner par la contagion, prirent des airs mélancoliques et se mirent à écrire des choses les plus tristes.

Je descendis l'escalier du Palais gouvernemental avec le dernier groupe ; c'étaient ceux de mes collaborateurs qui avaient pu venir à Bruges; c'étaient des savants étrangers, tels que C. Benoist, Lafenestre, Kampfen, Friedländer, le B[on] Oppenheim, von t'Schudi, Brédius, R. P Van den Ghein, Wauters, Hulin, etc. C'était Son Excellence le B[on] Wethnall, notre dévoué et aimable ministre à Londres, qui avait bien voulu se joindre à nous. C'étaient d'autres amis encore et des représentants de la presse.... Je leur demandai à tous de me suivre afin de me permettre d'accomplir, avant la dispersion de tous ces tableaux et l'anéantissement de cette grande entreprise, un acte qui me semblait un devoir.

Je tenais à adresser de vifs remerciements à mes dévoués collègues ; je voulais exprimer une fois encore ma reconnaissance à nos généreux prêteurs. Il me semblait aussi qu'il y avait, avant que l'enthousiasme se fût refroidi, à tirer quelques conclusions des choses que nous avions vues

et apprises. Pour cette leçon de « morale », j'avais compté sur la parole éloquente et autorisée de M. Beernaert, notre éminent président d'honneur. Au dernier moment, un télégramme me fit savoir qu'il ne pourrait venir et je dus le remplacer.

Voici les paroles que j'adressai à mon sympathique et distingué auditoire :

« Messieurs,

« M. Beernaert, ministre d'État, devait présider cette séance de clôture: il vous aurait certainement dit, avec son éloquence habituelle, non seulement ses impressions, mais les leçons que nous devons tirer de tout ce que nous avons fait et vu cet été.

« Rentré hier, fatigué, de La Haye, il vient de me télégraphier pour me demander de l'excuser.

« En son absence, qui enlève à cette séance son principal attrait, je réclame pour le modeste rapport que je vais avoir l'honneur de vous faire, votre plus extrême indulgence...

« Messieurs, au moment où l'Exposition des Primitifs Flamands ferme ses portes comme à regret, j'ai tenu à convoquer et j'ai cherché à réunir tous ceux auxquels nous devons le magnifique succès dont nous avons été les heureux témoins.

« C'est, en effet, un véritable devoir pour moi, après les jours de lutte et lorsque la bataille est bien gagnée, de reconnaître hautement les généreux concours qui nous ont si puissamment aidés et de remercier publiquement ceux qui nous ont apporté la victoire.

« Car l'entreprise était difficile, téméraire même et, sans les dévouements dont je vous parlais, elle eût certainement échoué....

« Évidemment, l'idée était belle, le projet superbe, la

pensée patriotique.... or, dans notre petit pays, il y a toujours des cœurs qui battent plus vite quand on fait appel aux sentiments généreux et nationalistes ; aussi, à peine notre plan était-il connu, que des encouragements nous vinrent de toutes parts, de la province comme de Bruxelles.

« On avait déjà, vous le savez, il y a quelques années, voulu organiser pareille Exposition à Bruxelles ; Bruges ayant refusé ses tableaux, la chose fut considérée comme impossible. Mais puisque la montagne ne venait pas, ne pourrait-on pas aller à la montagne ? Tel fut le raisonnement de M. Wytsman, qui vint soumettre son projet au gouverneur de la Flandre Occidentale. Malheureusement le budget prévu était si élevé que son plan parut irréalisable.

C'est alors que M. Tulpinck refit les calculs et présenta à son tour une évaluation des dépenses, qui eut l'avantage d'être beaucoup moins effrayante !

« A cette même époque — nous sommes au mois de novembre 1900 — M. le baron Ruzette, gouverneur de la province, qui portait à cette entreprise un vif intérêt, nomma une commision d'études et d'organisation dont j'eus l'honneur de faire partie avec MM. De la Censerie et Tulpinck.

« Mon premier soin, ma première démarche fut de solliciter pour notre œuvre la présidence d'honneur d'un éminent homme d'État qu'aucun travail, qu'aucune occupation n'a jamais empêché de montrer aux arts son haut dévoûment.

« M. Beernaert, ministre d'État, accepta non seulement de nous donner son puissant patronage, il devint bien souvent notre président effectif : qu'il me suffise de vous dire que toutes les réunions de la section de peinture eurent lieu chez lui à Bruxelles, et que jamais je ne fis appel en vain à sa haute influence !

« Bruges et tous ceux qui ont joui des belles œuvres transportées et prêtées à notre Exposition, doivent donc à M. le ministre d'État une reconnaissance à laquelle je suis heureux de pouvoir joindre publiquement l'expression des sentiments de gratitude du président et de tous les membres des comités de l'Exposition...

. . . .

. . . .

« A Bruxelles encore, deux concours précieux nous étaient acquis : celui de M. Wauters, le critique d'art et l'érudit que vous connaissez tous, celui de M. Cardon, homme de haut goût et d'aimable humeur, travailleur aussi avisé que zélé ! Impossible de vous énumérer tous les services qu'ils nous ont rendus, de vous dire le dévouement et l'affabilité qu'ils ont montrés pour Bruges-Exposition. C'est à eux et à M. Beernaert que nous devons le magnifique contingent venu du Musée de Bruxelles.

« Et pendant que M. Wauters, qui a accepté la présidence de la section de peinture, va à Berlin, M. Hulin, professeur à l'Université de Gand, nous offrant le même concours dévoué et éclairé, se rend à Vienne et à Londres. Ses missions ne sont pas moins fructueuses.

« Car ces messieurs ont trouvé à Vienne, à Berlin, à Londres surtout, les plus hautes protections et les sympathies les plus précieuses. Qu'il me soit permis de remercier ici tout particulièrement S. Exc. le baron Whettnall et S. Exc. le baron de Borchgrave, de tout ce qu'ont fait pour seconder notre entreprise : ils en avaient compris le côté patriotique et ils ont mis tout leur zèle et toute leur influence au service de nos projets.

« Je dois joindre aux noms de nos ministres à l'étranger les noms des très distingués présidents et de tous les membres de nos comités à l'étranger et tout particulièrement ceux de nos secrétaires honoraires. Que M. Spielmann

dont personne ne pourra assez dire le dévoûment, que M. Friedlander, aussi serviable qu'instruit, puis que le docteur Bredius, à qui nous devons entre mille choses le Memling du musée de La Haye et M. Le Breton, qui nous a si puissamment aidé à obtenir l'admirable Gérard David de Rouen, reçoivent ici le nouveau témoignage de notre reconnaissance ! Je ne sais si je dois comprendre parmi les étrangers le savant M. Weale, qui a tant fait pour la gloire de nos peintres Brugeois et qui, avec sa réelle compétence, a rédigé notre grand catalogue.

. . . .

. . . .

« Je voudrais vous nommer ainsi tous les membres des sections, mais la liste serait trop longue !

« Je vous demande cependant une exception, en faveur d'abord de Mme Errera, qui avec la plus aimable générosité et avec un goût très sûr a organisé, à elle toute seule, une section du plus haut intérêt.

« La salle qui fait vis-a-vis aux étoffes et broderies de Mme P. Errera, est l'œuvre du baron de Vinck de Winnezeele. Tout le monde a pu en constater le côté réellement artistique. Le baron de Vinck a démontré là de maîtresse façon — et avec un incomparable dévoûment — l'admirable effet que produirait Gruuthuse, si l'on en faisait ainsi une sorte de Cluny.

« A côté de la salle des orfèvreries, se trouve celle où le baron Ch. Gillès de Pélichy a exposé ses curieuses collections préhistoriques. Dans la salle du haut, les manuscrits ont été soigneusement classés par le R. P. Van den Gheyn, M. Colens et le baron Alb. van Zuylen de Nyevelt toujours sur la brèche. Nous devons les monnaies et médailles à Mgr Bethune, à M. de Witte, un travailleur aussi infatigable qu'érudit, et au baron Bethune.

« Tous ces messieurs ont droit aux plus grands éloges et à notre profonde reconnaissance.

« A ces éloges, je vous demanderai de joindre les remercîments les plus vifs pour les exposants. Il y a, en effet, plus de mérite qu'il ne paraît à première vue, à contribuer à une Exposition du genre de la nôtre.

« Il faut pour cela se séparer d'objets de très grande valeur, d'objets souvent recueillis avec grande peine, consentir à des voyages, risquer des accidents !

« Mais, grâce à Dieu, chez beaucoup de collectionneurs, chez tous les vrais amateurs d'art, les intérêts élevés de la science l'emportent sur les calculs étroits et égoïstes.

« Car, je dois le dire à leur louange, presque tous ont compris immédiatement les grands côtés de notre œuvre. Ils se sont rendu compte que ce n'était pas par intérêt ou par curiosité, que nous cherchions à réunir les œuvres des peintres du XVe siècle. Et quand nous sommes venus leur dire : « Bruges a un grand devoir de reconnaissance à remplir envers les peintres qui lui ont fait l'honneur de l'adopter et qui lui ont apporté leur gloire impérissable, nous venons vous demander de nous aider à accomplir cette tâche pieuse entre toutes, » ils n'ont pas résisté à nos instances.

« Ils voyaient en même temps tout l'intérêt qu'il y aurait pour la science et qu'offrirait pour tous les savants, la reconstitution, par la réunion des plus belles œuvres du XVe siècle, du caractère d'une époque où les arts atteignirent un si haut développement.

« Puis, une Exposition de Primitifs Flamands à Bruges, cela avait un charme particulier et offrait une vraie séduction.

« N'était-ce pas, comme le disait un journal, en cette ville du moyen-âge, aux rues silencieuses, dans la résidence artistique des Ducs de Bourgogne, qu'il fallait grouper

les œuvres des Maîtres qui ont immortalisé l'art des Flandres? Tout ne concourrait-il pas, dans cette ville, à donner aux visiteurs l'illusion de vivre au temps où Hans Memlinc travaillait, dans le silence de l'atelier, au mariage mystique de Ste Cathérine? »

« Oui, écrit le correspondant d'un autre journal, c'est bien à Bruges que devait se faire une telle résurrection de l'Art Flamand, en cette Bruges inchangée, où se rencontrent dans la rue des petits enfants comme les petits Jésus de Memlinc et des femmes comme celles peintes par Van Eyck.

« Et, en effet, ne suffisait-il pas au visiteur, avant d'aller contempler les œuvres de Van Eyck, de Memlinc et de Gérard David, de faire le tour de la ville, en suivant les canaux où se promènent avec indolence les cygnes blancs, pour retrouver le milieu et le vivant souvenir des artistes du XIVe et XVe siècle? »

« La beauté du cadre, la puissance des souvenirs, comme la grandeur du but, triomphèrent des hésitations des exposants.

« Et j'appelle exposants nos fabriques d'église, nos commissions des Musées, nos conseils d'Hospices, comme les particuliers.

« Je dois vous citer les principaux. Ce sont :

« Les Musées de Bruxelles, Anvers, — et en passant je salue avec reconnaissance son aimable conservateur, M. Koch, — Bruges, Louvain, Gand, Tournai, Rouen, La Haye, Strasbourg, Sigmaringen, Aix-la-Chapelle, Hermannstadt, Glasgow et Liverpool ;

« Les Hospices civils et le Séminaire de Bruges, les Hospices civils de Bruxelles et d'Ypres ;

« Les églises de Saint-Sauveur, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Gilles et la chapelle du Saint-Sang à Bruges; Notre-Dame d'Anvers ; Saint-Pierre, à Louvain ; Saint-

Martin, à Ypres; la cathédrale de Tournai; l'église de Beyghem.

« En *Allemagne :* S. A. le duc d'Anhalt, le prince Antoine Radziwill; le baron Albert Oppenheim; le D^r von Kauffmann et Mme Hainauer; M. Weber; M. Clemens, le Cte Arco Valley, M. J. Simon, Mme Carstanjen, etc., etc.

« En *Angleterre :* le duc de Devonshire; lord Northbrook, lord Northfolk et lord Crawford, sir Francis Cook, sir Ch. Turner, MM. Willett, Percy Macquoid, Donaldson, Stephenson Clarcke, Salling et Colnaghi, Lady Wantage, etc.

« En *Autriche-Hongrie :* S. A. S. le prince de Liechtenstein, le comte Herrach. M. Rott et M. Novak.

« En *France* : Mme André, la Ctesse de Pourtalès, MM. Goldschmidt, Dreyfus, Nardus, Martin Leroy, Schloss et Sedelmeyer, baron d'Albenas, etc.

« En *Italie :* le prince Doria, M. Thiem, M. Herriman.

« En *Suisse :* Mme Baschofen, M. Lotmar.

« En *Belgique :* MM. de Somzée, Cardon et Helleputte, etc... pour les tableaux, et S. A. S. le duc d'Arenberg et le duc de Croy, Mme Errera, les sœurs de N. D. à Namur, MM. Mathieu, v^te de Jonghe, de Witte, Bethune, Mgr Simon, S. Eminence l'archevêque de Malines, de nombreuses églises et administrations, notamment la Bibliothèque Royale et le cabinet de médailles de l'État : tout ceci pour ce qui a été exposé à Gruuthuse !

« C'est ainsi que, sans parler des objets d'art, plus de 420 tableaux nous furent envoyés.

« Des Van Eyck qui n'avaient jamais été vus — peut-on dire — vinrent à Bruges. Ils étaient merveilleux ! C'était une aubaine presqu'inespérée !

« Memling était représenté à cette fête inoubliable par plus de trente de ses œuvres les plus belles. Qui eut osé espérer une pareille réunion ?

« La série des Gérard David, à son tour, prit presque l'importance de celle des Memlinc : elle fut une sensationnelle révélation !

« Bouts et R. Van den Weyden furent également représentés par des pages fort belles.

« Et, comme le disait la *Revue des Deux Mondes*, « à côté de ces artistes illustres se trouvaient rangés à l'Exposition, toute une série d'autres peintres, connus ou anonymes, dont l'étude bien instructive n'est pas moins attrayante et édifiante.... L'Exposition a donc bien fait de faire une large part à ces artistes de transition, laborieux intermédiaires entre le XV[e] et le XVI[e] siècle, entre le Moyen-âge et la Renaissance. Ne sont-ce pas eux, qui par leurs tentatives d'assimilation à un art nouveau, tentatives toujours pénibles, souvent ingrates, mais consciencieuses, utiles et fécondes, ont préparé cette seconde et magnifique éclosion des arts Flamands du XVII[e] siècle ?

« Messieurs, nous avions des comités admirablement composés, des tableaux, un peu d'argent même, grâce au gouvernement, grâce au subside de 11,000 francs mis à notre disposition par la ville, grâce à un certain nombre de membres protecteurs que je ne puis assez remercier, mais nous n'avions pas un local assez vaste et surtout digne d'abriter les œuvres magnifiques ainsi réunies !

« M. le comte d'Ursel vint à notre secours, car, dès le premier jour de son entrée au gouvernement, il nous avait montré une bienveillance et une sympathie qui ne se sont jamais démenties un instant et qui à certains moments furent plus qu'utiles !... Il parvint donc, en cette circonstance, à décider le Conseil Provincial à nous céder généreusement le palais où il siège.

C'était bien dans ce palais, situé au centre de cette grande place fameuse dans son histoire, que Bruges devait donner avec fierté une hospitalité digne d'elle, aux œuvres

précieuses et nombreuses, qui lui étaient envoyées de l'Europe entière. Huit salles purent à peine les contenir !

« Messieurs, il y a longtemps déjà, l'Académie Royale de Belgique avait posé à un de ses concours la question suivante : « Quel est le point de départ et le caractère de l'Art Flamand au XVe siècle ; quelles furent les causes de sa grandeur et de sa décadence ? »

« Messieurs, il ne fut pas répondu à cette question : il ne pouvait pas l'être. Il n'en serait plus de même aujourd'hui. La réponse, vous auriez tous pu la donner, en sortant de l'hôtel du gouvernement, car le placement même de nos tableaux vous en fournissait tous les éléments.

« Cela fut, du reste, compris par tous les travailleurs : « Il faut savoir gré aux organisateurs de l'Exposition, lisons-nous dans une revue, d'avoir tenté, par un groupement très savant, de nous faire comprendre comment naquit, se développa et se transforma la vie artistique de la Flandre pendant deux siècles (1). »

« C'est si évident qu'un autre critique d'art, dit en même temps : « Une telle exposition n'est pas seulement un charme pour l'esprit : elle est un enseignement qu'aucune étude, qu'aucun effort ne peuvent remplacer (2). » Et ce matin même je recevais du savant Dr Bredius une lettre où il m'écrivait : « Grâce aux rapprochements faits à l'Exposition de Bruges, j'ai pu classer et déterminer certains tableaux attribués jusqu'à présent à des inconnus. »

« Au point de vue scientifique, l'Exposition a donc rendu de très grands services.

« N'en a-t-elle pas rendu de plus grands encore au point de vue patriotique ?

(1) *Correspondant*, août 1902.
(2) *Grande Revue.*



« Le comte de Laborde disait, il y a bien longtemps déjà : « Je ne crois pas que la Flandre puisse reculer devant la tâche si belle de mettre un jour sa gloire et son art du XVe siècle en évidence... On doit attendre d'elle cet effort de dévouement patriotique. »

« Je pense que, sous ce rapport, le résultat de notre Exposition a dépassé les meilleures espérances !

« L'École flamande s'y est révélée avec une puissance et une richesse presqu'insoupçonnées !

« N'est-ce pas là une œuvre patriotique ?

« Montrer la richesse et la puissance de la Flandre, dans le passé, n'est-ce pas développer le sentiment national ? Comme me le disait souvent un historien, dont je vénère tout particulièrement la mémoire, et qui avait consacré à la glorieuse histoire de la Flandre la plus grande partie de ses labeurs : « Pour mériter un glorieux avenir, les sociétés doivent honorer le passé... Il faut que les gloires anciennes éclairent les horizons qui s'ouvrent. »

« Rarement gloires anciennes ont jeté un plus vif éclat, et le légitime orgueil que nous avons tous éprouvé par ce fait, nous a rendus plus fiers de notre qualité de Flamand, plus fiers de notre nom de Belge. Il a augmenté notre foi dans l'avenir en même temps que notre amour pour le sol qui recouvre les cendres de nos pères.

« Ce sont là les grands, les nobles, les beaux résultats de notre entreprise !

« Mais si, au point de vue de la science, l'Exposition a été féconde en travaux et en découvertes, mais si, au point de vue Belge, l'Exposition a été une glorification de notre pays, au point de vue de Bruges, cela a été également un concert de louanges, une suite d'exclamations admiratives.

« Plus de 35,000 étrangers sont venus visiter notre Exposition. Tous les journaux du monde — et je ne puis assez insister sur ce point — revues, grandes feuilles

politiques, gazettes populaires, ont parlé non seulement des Van Eyck et des Memlinc, des Van der Weyden et des Gérard David, mais ont chanté Bruges, *Bruges la morte* ou *Bruges la vivante*, *Bruges la Belle* ou *Bruges la vénérable*, suivant le tempérament et la disposition d'esprit de leurs correspondants, mais toujours une *Bruges aimée*, *admirée*, *obsédante*...

. . . .

. . . .

« Eh bien, puisque parmi toutes ces puissantes réclames pour Bruges, nous avons le choix, disons que Bruges n'est pas morte, qu'elle est bien vivante !

« Et, en effet, n'a-t-elle pas montré, cet été, le don de vie qu'elle possède et la compréhension vivante qu'elle a de son passé ? En dehors de l'Exposition des Primitifs, n'a-t-elle pas eu ses congrès de musique ancienne, d'art et d'archéologie ? Ne paraît-elle pas se souvenir, d'une façon toute particulière, que l'Art dans l'ordre moral élève les pensées comme, dans l'ordre matériel, il est l'auxiliaire indispensable de l'industrie ?

« Mais cela, me semble-t-il, ne suffit pas. Je voudrais que l'Exposition laisse des traces plus profondes ; que l'expérience que nous avons faite, cet été, porte des fruits abondants et durables.

« Je voudrais que tous les éloges que nous avons entendu faire des admirables tableaux que Bruges possède, nous fassent comprendre qu'ils ont droit à un respect plus grand, et surtout à une place plus digne !

. . . .

. . . .

« Je voudrais que le culte de l'art se développe de plus en plus à Bruges, dans le but de continuer l'œuvre de glorification entreprise cet été.

« Je voudrais que nos collections s'enrichissent ; que de nouveaux trésors viennent s'ajouter aux joyaux que la ville possède déjà ; que partout nous cherchions à recueillir pieusement les vestiges de cet art si grand et si noble qui est le plus beau fleuron de notre couronne, et je souhaite que comme conséquence immédiate et certaine de ce qui précède, les étrangers arrivent, chaque année, en nombre double ou triple à Bruges... Voilà le vœu bien sincère que j'exprime en clôturant cette Exposition ; voilà le souhait ardent que formulent mes dernières paroles de Président de l'Exposition de Bruges ! »

Les témoignages de reconnaissance et les remerciements, que j'avais adressés aux membres de nos comités et à nos généreux prêteurs ne me parurent pas suffisants. Je demandai au Bourgmestre de modifier la résolution prise par la ville d'offrir à quelques personnes une grande médaille en or et je le priai de frapper, à la place, une centaine de médailles d'argent et de bronze, qui seraient distribuées à tous ceux qui avaient contribué d'une façon quelconque à la réussite de l'Exposition... Je fis valoir, dans ma requête au Bourgmestre, le souci que Bruges devait avoir de conserver, en vue de futures expositions, de bons rapports avec tant de personnalités éminentes. Ces raisons furent comprises, mon vœu exécuté et la médaille d'or remplacée par des médailles de bronze.

Enfin, avec de puissants appuis et après d'incessantes démarches, j'obtins du gouvernement douze nominations dans l'ordre de Léopold.

Pour plusieurs, c'était presque la réparation d'inpardonnables oublis, tel M. Weale qui n'était même pas chevalier de l'ordre de Léopold et qui fut nommé officier ; pour d'autres ce fut une juste récompense ; pour l'un ou

l'autre enfin la réalisation d'un rêve que je masquai de mon mieux en invoquant la fonction lorsqu'on contestait les services. Le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, dont la bienveillance à mon égard ne s'était pas démentie un instant pendant toute la durée de l'Exposition, finit par céder à mes instances et voulut bien m'en faire part.... Quelle joie ! Que de fêtes !....

Si ce petit ruban rappelle spécialement à quelques privilégiés l'Exposition des Primitifs, une décoration n'a pas été nécessaire aux vrais amateurs d'art, aux savants et aux publicistes pour qu'ils continuent à se souvenir de cette belle fête scientifique.

Pour eux — et ils sont nombreux — l'Exposition portait en elle-même un éclat inoubliable !

Oui, l'Exposition des Primitifs rayonne toujours pour toute cette élite !

Comme en une belle soirée d'été, le soleil projette encore dans le ciel, même après avoir disparu à l'horizon, d'admirables lueurs, ainsi notre Exposition a laissé après sa fermeture des traces lumineuses et durables. Bien que tous les tableaux soient dispersés, l'Exposition n'est pas morte, elle vit, elle se survit.

Ce phénomène est un des signes caractéristiques des entreprises qui portent en elles-mêmes une vraie grandeur et il constitue la meilleure récompense de ceux qui ont travaillé pour les faire réussir.

Des organisateurs d'exposition ne doivent pas mesurer leur peine, à la durée ephémère d'une exposition, mais aux fruits abondants et bienfaisants qu'elle laissera derrière elle.

L'Exposition des Primitifs a été sous ce rapport d'une fécondité extraordinaire. Montrer ces résultats, c'est en prouver la vitalité et en faire voir un côté qui est tout à l'honneur de l'art, de la science, de la Flandre, de Bruges.

Cette dernière constation sera pour moi la conclusion de cette revue bien longue quoiqu'incomplète, parceque j'y vois la glorification finale de l'Exposition de 1902 et l'apothéose des Van Eyck, des Memling, des G. David et de tous ces grands peintres dont, il y a vingt ans, on ignorait presque l'existence et dont on contestait alors les mérites. Cette glorification de l'Exposition se confond, du reste, avec l'apothéose des Maîtres. Le succès des uns a fait le triomphe des autres. Leurs louanges communes seront tout naturellement la justification de notre téméraire entreprise.

Comment donc furent ces louanges?... Elles furent universelles, unanimes, enthousiastes. Elles se traduisirent dans toutes les langues, traversèrent tous les continents et toutes les mers.

Cet enthousiasme éclate dans les journaux, dans les revues, dans les livres. Car l'Exposition a donné lieu à toute une littérature d'art et de science qui est loin de s'éteindre et qui a pris une importance que peu soupçonnent. Et, chose curieuse, après cinq ans, de nouveaux ouvrages paraissent encore sur les Primitifs Flamands et cette liste bibliographique considérable s'allonge toujours [1].

A l'éloquente énumération des travaux, imprimés sur nos Primitifs de 1902, vient s'ajouter une autre série de faits plus probants si possible !

Ce sont les Expositions rivales que Bruges suscite. En 1904, trois Expositions de Primitifs ont lieu simultanément à Paris, à Sienne et à Düsseldorf !

Et quelles furent les conséquences de ces trois Expositions ? De porter plus haut encore le succès de celle de

---

[1] Dans un prochain N°, nous publierons la liste des ouvrages parus à propos de l'Exposition des Primitifs.

Bruges et la gloire de notre école. Elles furent des contre épreuves dont les Primitifs Flamands sortirent avec un éclat plus grand et plus vif ! Car nos peintres y ont dominé leurs rivaux et régné en maîtres ! La Flandre s'y est montrée la plus riche et la plus puissante des nations par le génie de ses enfants. Rarement gloires anciennes ont jeté une plus belle lumière sur un pays et, comme je l'ai dit : « elles nous ont rendu plus fiers de notre nom de Belges ; elles ont augmenté notre foi dans l'avenir en même temps que notre amour pour le sol qui recouvre les cendres de nos pères. »

Tous ces faits nous permettent aussi de proclamer que l'art, quand il est guidé par la piété, atteint les sommets les plus élevés où peut parvenir le génie humain....

Ne sont-ce pas là de beaux résultats, de bonnes et douces constatations ? Et le lecteur ne me pardonnera-t-il pas d'avoir si longuement insisté sur ces événements ?

Mon but aura été et sera ma grande excuse. En rappelant ces souvenirs, j'ai voulu et je voudrais réveiller certains enthousiasmes, en susciter d'autres, faire comprendre mieux les beautés de notre art flamand, faire entourer de plus de respect les chefs-d'œuvre de nos Maîtres et enflammer tous mes concitoyens d'un amour plus profond, plus généreux pour Bruges, pour la Flandre, pour son passé, afin que son présent y cherche ses meilleures inspirations et soit digne de si nobles et si grands exemples !

Et si ce but pouvait être atteint, c'est encore aux Primitifs qu'on le devrait, ce qui me donnerait le droit de m'écrier avec mes fidèles et bienveillants lecteurs :

Vive Bruges, vive la Flandre, vivent les Primitifs Flamands !

Bon H. Kervyn de Lettenhove.

COMPTES RENDUS

Hubert Coppieters Stochove. *Regestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.* Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, 1er fasc. Gand, Geirnaert-Vandensteene, 1906, in-8, XII-177 p.

M. Coppieters est parvenu à recueillir, dans cette précieuse publication, un total de 397 chartes octroyées par Philippe d'Alsace. Outre l'analyse sommaire de chaque pièce, l'auteur en transcrit la date exacte qu'il ramène au style nouveau, il donne la liste de tous les témoins et nous renseigne sur l'existence de l'original ou des copies et sur les diverses éditions.

Un certain nombre de ces documents sont inédits ; l'auteur a jugé utile d'en publier seize *in extenso* en appendice. Mais ceux-là même dont le texte était connu intégralement ou en partie se trouvent disséminés dans une centaine d'ouvrages différents qu'il n'est pas toujours aisé de se procurer.

C'est assez dire quelle somme énorme de travail et de patientes recherches se trouve condensée dans ces 200 pages.

C'est dire aussi avec quelle satisfaction les historiens qui s'intéressent au XIIe siècle salueront l'apparition de ce nouveau recueil de *Regestes* des comtes de Flandre, faisant suite aux *Regestes de Thierry d'Alsace*, publiés en 1901. Car les catalogues d'actes constituent toujours un excellent instrument de travail. Le rapprochement et l'analyse de toutes les chartes octroyées par un même prince, permettent de se mouvoir à l'aise dans le labyrinthe des sources diplomatiques d'un règne et de se rendre plus facilement compte de certaines tendances dominantes. Même lorsque les neuf dixièmes de ces documents sont des faveurs accordées aux établissements religieux — comme c'est le cas pour les actes de Philippe — leur importance n'est pas à dédaigner, même pour l'histoire politique et sociale. N'oublions pas que les abbayes étaient d'importants centres de civilisation et que les personnages ecclésiastiques jouaient un rôle des plus considérables dans la vie publique.

La comparaison des formules diplomatiques et des textes fait mieux connaître l'état des chancelleries d'où les chartes émanent. Aussi M. C. a-t-il cru pouvoir conclure, — bien que les textes allégués ne nous paraissent pas des plus probants —, que « le notaire comtal semble avoir pris une part active à la rédaction des textes où il se mentionne avec ses titres et qualités en tête de la liste des témoins » (p. III).

L'étude de la chronologie a énormement à gagner au groupement de ces multiples données chronologiques. Il y a moyen d'établir p. ex. que les chartes de Philippe sont datées d'après le style de Noël et l'indiction impériale ([1]). Aussi l'auteur a-t-il eu tort de suivre les anciens errements et de dater en règle générale les actes d'après le style de Pâques. De ce chef il y a une trentaine de documents dont les dates sont mal identifiées.

Au n. 318 la date du « 7 avril » provient d'une fausse interprétation des mots « hoc postremum » comme nous l'avons établi dans une étude précédente ([2]).

D'autres fois l'erreur se trouve dans les données chronologiques inscrites dans le document lui-même. Ainsi les nn. 1 et 2 sont « certainement » mal datées, puisqu'en 1149, et même en 1152, Hacket n'était pas encore doyen du chapitre de Saint-Donatien, ni Conon châtelain de Bruges. Les deux actes d'ailleurs, donnés au profit de la même église et attestés par tous les mêmes témoins, ont été probablement octroyés le même jour. Peut-être faudrait-il lire « anno Domini *MCLX nono* » au lieu de *MCXL nono*. Des considérations analogues prouvent que le n. 10 doit être rapproché du n. 23 et daté de 1164 au lieu de 1160; que le n. 240 est de l'année 1185 et non de 1180 comme l'indique un millésime fautif.

L'étude des nombreux noms de témoins, qui sont pour la plupart des personnages assez considérables permettra bien des identifications et fournira peut-être la clef de plus d'un problème historique, présentant un réel intérêt local ou même général. Mais nous avons le regret de devoir ajouter que l'auteur ne s'est pas mis en quatre pour faciliter les recherches des travailleurs. Un assez grand nombre de noms sont mal transcrits ou mal traduits, ou du moins n'ont pas été corrigés quand les copistes les avaient déformés. Voir p. ex. à la page 1 : Herstberghe et Hertsberghe; Boidin de Prud et Boidin de

([1]) Voir plus haut, p. 150, notre étude sur *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace.*

([2]) *Les origines du style pascal en Flandre*, p. 20. Extrait des *Annales de la Société d'Émulation*, 1905, t. LV.



Praet; n. 69: « Enon, châtelain de Bruges », au lieu de Conon; n. 336: « Conar » au lieu de Conon; n. 305: « Bunza » au lieu de Bunra; n. 18: « Guillaume l'abbé » pour Guillaume Le Blanc, etc.

Dans une publication comme celle-ci, les tables onomastiques sont sans contredit la partie qu'on consulte le plus souvent et qui offre le plus d'utilité aux travailleurs, à condition qu'elles soient bien faites. Nous n'oserions dire que l'auteur y a apporté tout le soin voulu et a suivi la meilleure méthode.

Pourquoi p. ex. distinguer entre Loos, l'abbaye de Loos, l'abbaye S[te]-Marie de Loos, l'abbaye Notre-Dame de Loos et Beata Maria de Loos? Pourquoi séparer complètement Gérard, châtelain d'Oudenbourg et le même Gérard, vicomte d'Oudenbourg? Pourquoi citer Gérard chancelier, Gérard chancelier de Flandre, puis beaucoup plus bas Gérard, prévôt de Bruges et de S[t]-Omer et chancelier de Flandre, et encore deux colonnes plus loin Gerardus prepositus Brugensis? Avouons que ce n'est pas là faciliter les identifications.

Si nous insistons sur ces détails, c'est surtout en vue de la continuation des *Regestes*. Car nous espérons bien et nous souhaitons vivement que M. Coppieters continue la série de *Regestes* des comtes de Flandre si heureusement commencée. Mais un peu plus de souci pour les questions de chronologie et des tables conçues sur le modèle de celles de Dom Berlière ou de M. Van der Kindere ne feront que doubler l'utilité de ces recueils que les médiévistes consulteront souvent avec plaisir et presque toujours fruit.

C. CALLEWAERT.

Ernest Gossart. *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas, à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, Lamertin, 1906, XIII-303 bl. in 8°. Pr. 4 fr.

Het vervolg van M Gossart's « Espagnols et Flamands » hebben wij met veel genoegen gelezen: zijn tweede boekdeel verhaalt ons de meer en meer ingewikkelde toestanden der Nederlandsche Beroerten, sedert de komst van Requesens tot aan de dood van Filips den II[e]. De rampspoedige gebeurtenissen volgen elkander in die woelige tijden in zulke verwarring op, dat het ons moeilijk is er een denkbeeld van te geven in eene korte beoordeeling; M. Gossart zelf gaat er om zoo te zeggen in vogelvlucht over, hier en daar stilhoudend, om

eenige hoofdzaken van naderbij te beschouwen, om karakters te schetsen en vooral om zijne meening uit te drukken, wie in zooveel beklagensweerdige gebeurtenissen de verantwoordelijkheid te dragen heeft. Zoo doende biedt ons de schrijver eene « synthesis » vol belang, uitmuntende vooral door eene zekere eenheid, die bij vele dergelijke studiën ontbreekt. Hij aanschouwt immers alles van uit de hoogte der spaansche of nederlandsche politiek, en 't is het verhaal van 't geen de hoofden der partijen dachten, beraamden of geboden, dat hij ons geeft, veeleer dan de geschiedenis der wapenfeiten of geweldenarijen die alsdan plaats grepen.

De regeering van Requesens, waarmede M. Gossart begint, is om zoo te zeggen zonder beteekenis; de ongelukkige landvoogd moest den slechten indruk wegnemen die hertog Alva in de Nederlanden gelaten had; maar daartoe was hij onmachtig, hij stierf na twee jaar, ontmoedigd zijne pogingen verijdeld te zien, en zonder eenig voordeel bekomen te hebben. Integendeel de nationale partij was zoo versterkt, dat zij gedurende de tusschenregeering, die de erkenning van Don Juan, den nieuwen landvoogd, voorafging, onderhandelingen begon te Gent, zonder met Spanje te rekenen. Die onderhandelingen, zoo men weet, kwamen uit op de beruchte Bevrediging van Gent, die geen der beide partijen volledig voldeed en, volgens onze meening de grootste reden zou zijn der scheiding tusschen Zuid- en Noord-Nederland. M. Gossart gaat wat licht over die merkweerdige overeenkomst. Dat Filips de IIe en Don Juan niet erg ingenomen waren met de Gentsche Pacificatie en ze licht van kant lieten is waar, maar Willem van Oranje? Was hij niet meineedig wanneer hij met den *Religievrede* voor den dag kwam, en het Calvinisme ondersteunde in de vlaamsche steden? De Waalsche Provincieën alleen bleven trouw aan wat zij met duren eed gezworen hadden, en dulden vooral niet dat men inbreuk maakte op hetgeen in godsdienstig opzicht aanveerd was geweest (1).

---

(1) Volgens M. Gossart zou de Pacificatie van Gent een soort van officieele herkenning der Hervorming geweest zijn, ze zou ook nog *positief* de Roomsche godsdienst verboden hebben in Holland en Zeeland : 't is wel de zin zijner woorden, bl. 38: « Autorisant l'exercice exclusif du culte réformé ». Dit echter vinden wij niet in art. III en IV der Pacificatie, noch in den uitleg dien de toenmalige schrijvers, namelijk de godsgeleerden van Leuven, er van geven. M. Gossart had hier met vrucht de studie kunnen raadplegen welke Kan. De Schrevel in de *Revue d'Hist. Eccl.* van Leuven liet verschijnen (II, n° 4; III, n°s 1, 2 en 3; IV, n° 4). *Remi Drieux et les troubles des Pays-Bas.*

De Gentsche Vrede, door Don Juan met tegenzin aanveerd, was van korten duur; de ridderlijke maar driftige halfbroeder des konings kon moeilijk met vredelievende middelen te werk gaan; daar hij zich miskend en mistrouwd zag en aan levensgevaar blootgesteld [1], nam hij na korten tijd weerom de wapens en bracht alzoo den toestand in nog grooter verwarring. Uit den neteligen toestand wist nochtans Alexander Farnese, die Don Juan opvolgde, en een zoo verstandig diplomaat als dapper veldheer was, eenig nut te trekken; hij slaagde er in de Zuiderprovincieën tot onderdanigheid te brengen; de Noordergouwen waren er echter niet min sterk om, zij bleven met goed gevolg den opstand volhouden, bijzoover dat Filip ze meende te moeten treffen met het hoofd der beweging te doen verdwijnen; maar de moord op Willem gepleegd bracht niets bij voor Spanje: de prins van Oranje had immers mannen gevormd die de vrijmaking wilden en konden voortdoen. Spanje was dus verplicht andere middelen te beramen en zoo werd hare werking naar het buitenland gericht, te meer daar de aanhangers van Oranje ook in het buitenland, in England en Frankrijk, steun hadden gezocht. Twee belangrijke hoofdstukken heeft M. Gossart daarover: hoofdstuk VI dat ons klaar doet zien in de grootsche onderneming der « Invencible Armada » en hoofdstuk VII dat de tusschenkomst verhaalt van Filips in de zaken van Frankrijk; die tusschenkomst, waarin de spaansche vorst nuttigen tijd, geld en leger verspeelde, kwam uit op het vredeverdrag van Vervins, dat ver van voordeelig was voor Spanje en niets teweegbracht om de orde in de Nederlanden te herstellen. Een laatste middel om de wederkeerende gouwen heel tot bedaren te brengen en vooral om de afgescheurde terug te doen komen, meende Filips te vinden in de overgave der opperheerschappij der Nederlanden aan de Aartshertogen Albrecht en Isabella. Velen hebben in die overgave eene herkenning van onafhankelijkheid gezien; maar M. Gossart beweert en betoont dat de spaansche overheersching feitelijk niet onderbroken werd, en dat aan de Aartshertogen en de landen, die zij bestierden, slechts eene schijnbare vrijheid gegund werd. De vrijheid ten anderen kwam te laat: want terwijl het Noorden sedert de afscheuring in macht en voorspoed klom, waren de Zuiderprovinciën zoo verarmd, dat ze met de

---

[1] Volgens M. Gossart zou dit levensgevaar alleenlijk in Don Juan's verbeelding bestaan hebben. Velen nochtans zijn van eene andere meening; daarom hadden wij de bewering van den schrijver door meer redenen gestaafd willen zien. Men vgl. Kan. De Schrevel: O. C. *Annales de la Société d'Émulation*, t. LI.

onafhankelijkheid weinig ingenomen waren, vreezende, bij gebrek aan geld, op hun eigen niet te kunnen bestaan. Een laatste hoofdstuk wijdt M. Gossart aan Filips den II[e] om nog eens diens gaven en gebreken op te sommen.

Zooals wij hier (¹) voor het 1[e] Boekdeel gezegd hebben vinden wij in deze nieuwe geschiedenis der Nederlandsche Beroerten meer dan eene droge opsomming van feiten : de schrijver heeft een waar talent om ingewikkelde en duistere toestanden klaar aan den dag te brengen, om hunnen onderlingen samenhang te doen uitkomen en vooral om de personen te toonen die er in gewrocht hebben. Eene bemerking zij ons hier toegelaten : klaar is het dat Spanje met zachtere middelen den vrede had willen herstellen : onderhandelingen werden daarom begonnen te Breda, te Keulen en elders maar telkens mislukten die pogingen tot overeenkomst....... door de schuld van Spanje, zegt M. Gossart, door de koppigheid en ontoegevendheid van Filips en zijne vertegenwoordigers. Maar is de schrijver dan waarlijk van meening dat Willem van Oranje rechtzinnig den vrede wilde? Wat ons aangaat, wij deelen veel liever de overtuiging van Groen van Prinsterer (²) die vindt dat men met volle recht den Prins van Oranje mag beschuldigen den vrede onmogelijk gemaakt te hebben. Geern stippen wij hier ook aan dat M. Gossart geenzins op de Kerk de schuld legt der ongelukken die ons vaderland in de XIV[e] eeuw teisterden; integendeel, volgens hem waren onze kerkvoogden heel gedoogzaam, velen zelfs zouden partijgangers geweest zijn van het vrije-geweten. Dit is wat veel gezegd !

Om te eindigen willen wij de studiën van M. Gossart aanbevelen aan al wie eene goede en algemeene gedachte wil hebben over de Nederlandsche Beroerten ; men kan bij M. Gossart veel en *gemakkelijk* leeren; wilde echter iemand de zaken doorgronden en eene eigene overtuiging opmaken, dan mag hij op onzen schrijver alleen niet steunen : M. Gossart immers ziet maar langs eenen kant uit, en ziet niet alles evenwel, daarbij hij heeft eene onbewimpelde voorliefde voor de Noorder Provinciën, vergetende dat de liefde soms blind is, eindelijk rekent hij wat veel op eigen onderzoek en doet aan velen zijner voorgangers de eer niet noch aan ons het voordeel ze te noemen.

Madrid. R. DESCHEPPER.

(¹) Bd. LVI (1906) bl. 214-19.

(²) *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau.* t. VI, bl. XI.



CHRONIQUE

—

Sociétés savantes et Congrès.

— **La Société d'Émulation de Cambrai** vient de distribuer le programme de ses concours pour 1907.

Les sujets sont : 1° Histoire d'une institution civile ou judiciaire à Cambrai, dans le Cambrésis ou l'ancien Cambrésis ; 2° Biographie d'un personnage célèbre, né dans le Cambrésis et mort avant 1870 ; 3° Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil quelconque de l'arrondissement ou de l'ancien Cambrésis.

— **La Société d'archéologie de Bruxelles** continue avec fruit les fouilles qu'elle a systématiquement organisées en vue de l'étude des époques hallstattienne, romaine et franque.

Voici les principaux travaux entrepris en Flandre pendant l'année 1906 (1) :

Par M. le baron DE MAERE D'AERTRYCKE :

Découverte d'une fabrique de poteries du haut moyen âge à Ichteghem.

Fouilles à Wynendaele, à l'emplacement d'une ancienne verrerie.

Recherches dans la station néolithique de la Claboulerie à Zedelghem.

Découverte d'une station néolithique à Aertrycke.

Par M. le baron A. DE LOË :

Examen d'un ouvrage en terre à Elsendamme.

Examen d'un ouvrage en terre à Wytschaete.

Par M. l'abbé CLAERHOUT :

Fouilles et recherches diverses à Denterghem, à Locre, à Pitthem, à Boesinghe.

Étude de la voie romaine de Cassel à Bruges.

Continuation des recherches dans les stations néolithiques de Pitthem.

---

(1) *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1907, t. XVIII, p. 11.

— Le 20 janvier a été fondée à Bruxelles l'*Association des archivistes et bibliothécaires belges*. Elle a pour but de grouper les personnes exerçant ou ayant exercé en Belgique des fonctions scientifiques dans un dépôt d'archives public ou privé ou dans une bibliothèque publique ou privée, en vue d'étudier toutes les questions qui intéressent les archives et les bibliothèques. L'Association se compose de deux sections autonomes, l'une des archivistes, l'autre, des bibliothécaires. Les membres ne peuvent être inscrits que dans une seule section. L'Association tient des réunions régulières deux fois par an : aux mois de février et de septembre ; en outre, les sections peuvent se réunir aussi souvent qu'elles le jugeront nécessaire. Un bulletin de l'Association se publie en annexe à la *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*. Le 1er fascicule (janv.-févr., 1907) contient un compte rendu de l'assemblée constitutive, les statuts de l'Association et la liste des membres fondateurs. Le bureau est constitué comme suit : Secrétaire général, M. Fréd. Alvin; trésorier, M. van der Haeghe-de Vicq de Cumptich. A la section des archivistes : M. A. Gaillard, président; le R. P. Dom Berlière et M. G. Des Marez, vice-présidents; et M. Vannérus, sécrétaire.

A la Section des bibliothécaires : le R. P. Van den Gheyn, président; MM. van den Berghe et Rudelsheim, vice-présidents ; et Sury, sécrétaire.

D'autre part, la réunion convoquée à Bruxelles le 20 février 1907, à l'initiative de l'*Institut international de Bibliographie* et de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique* a voté la résolution suivante :
« Sous le nom de « *Biblion* », une réunion périodique des personnes
« que leurs fonctions ou leur goût amènent à s'intéresser activement
« au recrutement, à la conservation et à l'utilisation des documents
« manuscrits ou imprimés, aura lieu à Bruxelles, le premier dimanche
« de février, juin et novembre, à 10 heures du matin, à l'hôtel
« Ravenstein. Cette réunion aura pour objet de recevoir des com-
« munications et d'échanger des vues. »

Les *Annales de la société d'Émulation* souhaitent à ces deux organismes une large diffusion et une action féconde, en vue de promouvoir chez les professionnels et les amateurs la science des documents et du livre (1).

---

(1) Voir la *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*, 1907, t. V, p. 1 ss.

— **Archives de l'État à Bruges. Nominations.** — La démission offerte par Mr Colens de ses fonctions de conservateur du dépôt de Bruges, est acceptée.

Mr le baron van Zuylen van Nyevelt van de Haar, conservateur-adjoint du dépôt de Bruges, est promu au grade de conservateur du dit dépôt.

Mr Van den Haute, employé au dépôt de Namur, est nommé conservateur-adjoint au dépôt de Bruges.

Expositions.

— A Dinant, sous les auspices de l'administration communale s'ouvrira au mois de juin une exposition **d'Art ancien Dinantais.** Les organisateurs s'efforceront surtout de réunir des œuvres de Bles et de Patenir.

A Saint-Trond, une section d'art ancien sera adjointe, à l'exposition régionale du Limbourg.

P. v. d. W.

Congrès.

— La troisième session du **Congrès préhistorique de France,** tiendra ses assises à Autun, du mardi 13 au dimanche 18 août inclusivement. Les trois premières journées seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques; les trois dernières à des excursions et notamment à la visite des fouilles de l'ancienne Alésia.

P. v. d. W.

— Le vingtième congrès de la **Fédération archéologique et historique de Belgique** se tiendra à Gand, du 2 au 7 août prochain.

Le programme comporte: réunion et discussion en sections de divers points d'histoire et d'archéologie, la visite des monuments et musées de la ville de Gand, et plusieurs excursions scientifiques.

Le bureau du Congrès a pris une très heureuse initiative en confiant à des spécialistes la mission de traiter les diverses questions inscrites au programme, et en décidant l'impression provisoire de leurs rapports et mémoires. Cette mesure permettra une discussion sérieuse et approfondie des thèses avancées, et sera de nature a éclaircir plus d'un point controversé de notre histoire.

Trois fascicules ont déjà été distribués aux souscripteurs du Congrès. Signalons ici les rapports intéressant l'histoire de Flandre.

Première Section. — Préhistoire et protohistoire.

A. Rutot. — Résumé des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre.

M. Mourlon. — Le campinien et l'âge du mammouth en Flandre :

G. Willemsen. — Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le pays de Waes.

Chan. A. Duclos. — Parmi les antiquités romaines et franques recueillies dans la Flandre maritime, s'en trouve-t-il qui portent des emblèmes chrétiens ?

Bon de Maere d'Aertrycke. — Quelques stations néolithiques découvertes dans la Flandre Occidentale.

Bon de Loë. — Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de La Panne-Bray Dunes.

Bon de Loë. — Poteries trouvées dans les dunes d'Oostduinkerke.

Deuxième Section. — Histoire.

R. P. J. van den Gheyn. — La confection d'un album belge de paléographie.

Henri Pirenne. — Rapport sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges.

E. Dony. — Les inventaires des petites archives.

J. Cuvelier. — Les petites archives.

H. Lonchay. — Les sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

V. Tourneur. — Histoire et étymologie du nom de Gand.

Troisième Section. — Archéologie. — Archéologie monumentale. — Histoire des Arts. — Questions diverses.

F. Rahir. — Les reconstitutions archéologiques de la section « Belgique ancienne » des musées royaux du Cinquantenaire.

Chan. R. Maere. — Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant.

F. Donnet. — L'archéologie campanaire en Belgique.

H. Hoste. — L'expansion du style brugeois (architecture domestique).

L. Cloquet. — Développement à donner au système des fiches archéologiques.

J. Casier. — Faut-il encourager la création de musées locaux et régionaux ?

A. de Behault de Dornon. — Avant-projet de la loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers historiques ou artistiques.

P. v. d. W.

Périodiques.

— Dr. Theodor v. Frimmel, *Blätter für Gemäldekunde. Erster Band, 1904-1905. — Wien dritter Band, 1906-1907, März. Verlag von Gerold et C°.* Gr. in-8.

Sous ce titre, l'érudit critique viennois, Dr. Theodor von Frimmel, auteur de nombre d'autres travaux estimés, publie des tablettes mensuelles, abondamment illustrées et où il traite de main de maître de tout ce qui constitue la *Gemäldekunde*. La complexité de ce dernier terme est considérable, mais l'outillage scientifique de l'auteur l'est non moins.

Placé dans un centre, disons dans un pays si riche en œuvres de nos anciennes écoles de peinture, l'éminent critique d'art en vient naturellement à leur consacrer de multiples notices. Nous renseignons rapidement dans notre *Bibliographie* ce qui intéresse notre Flandre parmi tant d'autres faits remarquables consignés dans cet instrument de travail indispensable.

G. Caullet.

— Masters in Art. *A Series of Illustrated Monographs issued monthly. Boston, Bates-and-Guild Company*, in-4, 15 cents le fascicule.

Cette publication américaine ne prétend pas apporter à l'*art-student* de nouvelles discussions critiques, mais constitue toutefois bien plus qu'un simple ouvrage de vulgarisation. Le plan de chaque monographie est le même : en tête, dix planches sélectionnées et d'une exécution très soignée, une dernière, le plus souvent, nous donne le portrait de l'artiste; suit le texte comprenant une biographie suffisamment complète du maître, des appréciations et des études sur sa geste artistique, extraites des œuvres des plus éminents auteurs modernes et contemporains, une description très objective des planches ; à la fin, un répertoire topographique des œuvres du maître et une excellente bibliographie.

A notre avis, la revue *Masters in Art* ne dépare point la bibliothèque la plus sévère; elle rend inutile, au contraire, l'acquisition de plusieurs ouvrages classiques en la matière et, contre un prix modique, elle fournit une nourriture esthétique des plus saine et des plus généreuse.

Voici le relevé des monographies qui, parmi les 87 déjà parues depuis 1900, concernent la Belgique et la Hollande: Van Dyck (1),

Rembrandt (6), Frans Hals (11), Rubens (13), Ter Borch (20), Pieter De Hooch (29), Paul Potter (31), Gerard Dou (42), Vermeer de Delft (54), les Van Eyck (56), Jan Steen (67), Memlinc (68), Metsu (78), Jacob Van Ruisdael (86). (J. D. dans *Durendal*, passim.)

G. CAULLET.

— La *Revue de l'Instruction publique* fête la cinquantième année de sa fondation. A cette occasion, les directeurs font succinctement l'histoire de cette publication périodique (t. L, 1907, p. 17). Fondée à Bruges en 1858 par MM. J. Feys et L. Roersch, elle était consacrée à l'étude de toutes les branches de l'enseignement moyen. En 1871, MM. J. Gantrelle et A. Wagener assumèrent avec M. Roersch la direction de la revue. Roersch mourut en 1891 et Gantrelle en 1893; ils furent remplacés par MM. Michel et Thomas qui continuent encore à diriger le périodique jubilaire. Celui-ci devint en 1874 l'organe de la *Société pour le progrès des études philosophiques et historiques*; et en 1886, devint une revue de philologie, d'histoire et de littérature, tout en s'occupant encore de géographie, de philosophie et de méthodologie.

Progressant en années, elle a progressé en valeur.

Notes bibliographiques.

— Nous venons de recevoir le premier fascicule du tome XIX de la **Biographie nationale** (voir AnÉm. 1905, t. LV, p. 214).

La livraison débute par le nom de Reingout et se termine par celui de Robert III de Flandre. Signalons parmi les notices qui intéressent plus directement la Flandre, celles qui nous font connaître *S. Rembert* (R. P. De Smedt); *A. Rembry* (L. Willems); *P. Renier* de Deerlijk (R. De Clercq); *Richard de Capelle*, prévôt de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges (A.C. De Schrevel); *Richilde*, comtesse de Hainaut (H. Pirenne); *Robbe*, peintre Courtraisien (H. Hymans); *Robert d'Aire*, chancelier de Flanbre † 1174 (H. Pirenne); *Robert de Bruges*, premier abbé des Dunes de l'ordre de Citeaux (A.-C. De Schrevel); *Robert I*, *Robert II* et *Robert III* de Flandre (H. Pirenne).

— Le troisième volume de l'*Histoire de Belgique* de M. H. PIRENNE dont nous annoncions plus haut (p. 99) l'édition allemande, vient de paraître en français chez H. Lamertin, à Bruxelles, in-8°, VIII-489 p., F. 7,50. Nous en donnerons un compte rendu dans le prochain fascicule.

— M. Maurice Gossart, l'auteur de l'étude sur *Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre*, étude couronnée par la *Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, a soutenu avec succès ses thèses pour le doctorat ès lettres, le mardi 19 mars 1907, à l'Université de Lille. Les thèses étaient intitulées : *Jérôme Bosch, le « Faizeur de Diables » de Bois-le-duc* et *Les incunables d'origine néerlandaise conservés à la bibliothèque communale de Lille. Catalogue historique et critique.*

— M. L. Dorez a attiré l'attention de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres de France (*Bulletin*, 1906, fr. 335-336) sur une importante collectiou de manuscrits, propriété de lcrd Leicester à Holkham-Hall. Parmi ceux-ci se trouvent six grands volumes enluminés faisant partie autrefois de la librairie de Bourgogne, et une quinzaine de manuscrits également ornés de miniatu.es, rassemblés par Raphaël de Mercatel, bâtard de Bourgogne V. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1906, t. XIV, p. 363-364.

Chronique locale.

— **Cortège-Tournoi à Bruges.** — Le comité des fêtes inaugurales des nouveaux ports de Bruges a décidé de faire un cortège historique et d'organiser un tournoi sur la Grand'Place de Bruges le 24 et le 28 juillet prochain. Le choix s'est porté sur le **Pas de l'arbre d'or**, qui eut lieu dans notre ville en 1468, à l'occasion de la Joyeuse-Entrée de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.

Cette fête chevaleresque, à laquelle prirent part les représentants des plus nobles familles de l'époque, dura neuf jours. Elle commença par une série de joûtes dans lesquelles se distinguèrent Antoine de Bourgogne, seigneur de Beveren, le tenant du Pas, et Jean de Chalon, seigneur d'Argueil, qui remporta le prix des joûtes, destiné à celui qui romprait le plus grand nombre de lances.

Plusieurs des chevaliers joûteurs avaient pris pendant le cours du XVe siècle des noms symboliques. Dans les tournois nous rencontrons les chevaliers errants, hermites, pèlerins, le chevalier solitaire et le chevalier au cygne. En 1468, Jean de Chassa, frère du bailli de Bruges, avait pris le nom de chevalier esclave et s'était fait amener dans la lice par une femme voilée et des serviteurs déguisés en orientaux. Philippe de Poitiers, seigneur de la Ferlé, était accompagné par une Dame Blanche. Antoine de Luxembourg, seigneur de Roussy, était enfermé dans une tour, dont la clef avait été remise aux mains du Roi d'Angle-

terre. Après avoir obtenu des dames la permission de délivrer ce seigneur, le Roi ouvrit la porte du donjon pour le mettre en liberté.

Ces divertissements, qui plaisaient à la foule, amenaient une diversion aux jeux guerriers de l'époque.

La fête fut clôturée par un tournoi où Charles le Téméraire, à la tête de vingt-trois chevaliers, lutta contre Charles de Chalon, comte de Joigny, accompagné, de son côté, par vingt-trois nobles hommes.

Plusieurs épisodes de ce célèbre pas d'armes pourront être représentés, grâce à l'intervention gracieuse des officiers et des sous-officiers du 3e Régiment des lanciers en garnison à Bruges, qui ont bien voulu prêter leur concours pour les joûtes et le tournoi. Un intermède sera exécuté par les jeunes gens de la ville de Bruges.

Bon A. v. Z. v. N.

Anciens cartulaires de la Flandre.

— Nous sommes en état de faire quelques ajoutes à la liste publiée précédemment (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 432-433).

OUDENBOURG. MM. FEYS et NELIS [1] signalent l'existence d'un cartulaire de la ville.

COURTRAI. *Saint-Martin.* Cette église, qui n'était pas une collégiale mais une simple église paroissiale, possède encore aujourd'hui *quatre* cartulaires. Nous devons cette aimable communication à l'obligeance de M. G. Caullet.

BRUGES. *Jésuites.* Un cartulaire non encore inventorié est renseigné par M. le Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus conservées aux archives de l'État à Bruges*, p. 11. Voir plus bas p. 221.

Gruuthuuse. Un cartulaire de la seigneurie de Gruuthuuse a été signalé par M. A. van Zuylen van Nyevelt, parmi les nouvelles acquisitions faites aux Archives de l'État à Bruges. Voir AnÉm. 1907, t. LVII, p. 100.

Sainte-Anne. Outre le cartulaire primitif signalé antérieurement, il existe un second registre contenant la copie d'un certain nombre de documents de 1576 à 1678.

SAINTE-CROIX-lez-Bruges. Église paroissiale. Un cartulaire.

C. CALLEWAERT.

---

(1) *Histoire d'Oudenbourg* (Société d'Émulation), Bruges, 1873, p. IV.

Nécrologie.

— La *Société d'Émulation* vient de perdre coup sur coup deux de ses plus éminents collaborateurs : M. le baron de Bethune, gouverneur de la Flandre occidentale, membre de notre Comité-directeur, et M. le chanoine Rembry, vicaire-général de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges. Tous les deux ont fourni à nos *Annales* ainsi qu'à nos autres publications, des travaux remarquables à plus d'un titre. Nous comptons consacrer à chacun d'eux une notice bio-bibliographique, dans la 4e livraison de notre revue, au mois de Novembre prochain.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

200 **Fr. Alvarez Ossorio.** *Breve noticia del archivo que fué del duque de Osuna.* — Revista de archivos, bibliotecas y museos. 1906, 3e sér., t. X, p. 79-100.

Quelques renseignements bibliographiques nous regardent.

(¹) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

201 **B[on] A. van Zuylen van Nyevelt.** *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus conservées aux archives de l'État à Bruges.* Bruxelles, Guyot, 1907, grand in-8°, 21 p.

Les Jésuites se fixèrent à Bruges en 1574 et leur collège fut établi à la place Saint-Jean. En 1596 ils érigèrent, à la place Saint-Martin, une église provisoire qui servit plus tard à l'œuvre des catéchismes.

L'église définitive dédiée à S. François-Xavier fut consacrée en 1642 : elle devint église paroissiale de Sainte-Walburge en 1779. La construction du collège dans la rue du Verger date du commencement du XVII[e] siècle. Les Jésuites s'occupaient de l'instruction de la jeunesse, de l'œuvre des catéchismes, de prédication et de la direction de diverses sodalités ; ils exerçaient le ministère sacré dans les forts élevés aux alentours de Bruges. Lors de la suppression de l'Ordre, les biens des Jésuites de Bruges furent immédiatement vendus, hormis l'église et le collège.

Grégoire XIII incorpora au collège l'ancienne abbaye de Soetendaele, de l'Ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, qui avait été fondée en 1215 dans la paroisse de Maldeghem. Il en fut de même du prieuré de Nazareth, à Damme, qui, fondé en 1456, fut donné aux Jésuites en 1584 et vendu aux religieuses du monastère de Sarepta en 1588.

Les Jésuites étaient établis en outre à Courtrai depuis 1583 et à Ypres depuis 1584. Enfin, en 1763, les Jésuites anglais de Saint-Omer et de Watten se fixèrent à Bruges, dans la Rue Haute et au Pont des Rois.

La publication de M. le B[on] van Zuylen retrace substantiellement l'historique de ces diverses institutions et donne un inventaire sommaire et méthodique de leurs archives conservées au dépôt de l'État à Bruges. Il signale un cartulaire non mentionné dans l'*Inventaire des cartulaires* publié par la Commission royale d'histoire.
C. C.

202 **H. Coppieters Stochove.** *Régestes de Philippe d'Alsace* (Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1906, t. VII). Gand, 1906, 178 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 66-68 = V. Fris; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 208 = C. Callewaert.)

203 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* T. VI. *Histoire des ordres religieux et des églises particulières.* Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8, xi-778 p.

Voir le numéro suivant.

204 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Les documents d'histoire ecclésiastique belge à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* — AHEB. 1907, t. XXXIII, p. 108-114.

Aperçu sommaire du t. VI du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, dressé par l'éminent conservateur,

Les documents d'histoire ecclésiastique belge compris dans ce volume ont trait aux ordres religieux et aux diocèces et églises particulières du pays.

Nous renseignons brièvement les documents qui nous intéressent. Outre de nombreux numéros relatifs à l'histoire générale monastique belge, il faut mentionner en particulier : le nécrologe des Annonciades de Bruges (n° 4502), un volume concernant le couvent des Augustins de Saint-Trond à Bruges (n° 3676). Pour l'ordre de S. Benoît, on remarquera, outre une version flamande de la règle faite en 1443 par Ollivier de Langhe, prieur de Saint-Bavon à Gand (n° 3710), des documents relatifs à Eename (n° 3735), à Saint-Jean à Ypres, Saint-Bertin, Thérouanne, etc. Parmi les volumes relatifs aux Chartreux (n°s 3847-3867) il y en a qui se rapportent aux Chartreuses de Bruges. L'histoire des Cisterciens fait l'objet des manuscrits n°s 3879-3914 ; mentionnons Groeninghe à Courtrai, Wevelghem. Relativement aux Frères-Mineurs, on trouvera sous les n°s 3942-3955 des détails sur le couvent de Bruges. Le n° 4111 renferme des pièces concernant les Sœurs-Noires d'Ypres, etc.

Quant aux manuscrits qui concernent les diocèces et les églises particulières, nous indiquons pour l'évêché de Bruges le n° 4287 formé par Foppens et le n° 4288 qui renferment des pièces relatives à l'évêque Guillaume Brenart; les volumes suivants (n°s 4289-4295) concernent les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Donat, et la confrérie du Saint-Sang. Les volumes (n°s 4384-4389) intéressent entre autres les églises de Poperinghe, les n°s 4404-4407 s'occupent de l'église Saint-Martin à Ypres et de la confrérie de Notre-Dame dans cette même ville. A. D. M.

205 [LVII, 9]. **H. Hauser.** *Les sources de l'histoire de France* (RBAB. 1907, t. V, p. 37-38 = A. Bayot.)

206 **Victor Fris.** *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle.* Répertoire méthodique et raisonné des écrits anciens et modernes concernant la ville de Gand au moyen âge. (Publications extraordinaires de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, n° 2) Gand, Cam. Vyt, 1907, xiv-250 p. Fr. 5.00. (ABelges. 1907, t. IX, p. 124-125 = H. Van Houtte.)

« Nous considérons avant tout ce petit ouvrage comme un instrument de travail destiné aux membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. » Voilà comment, dans l'introduction de son livre, M. Fris lui-même caractérise son œuvre. Certes, il constitue un instrument de travail indispensable, qui jusqu'ici faisait défaut. Aussi, les historiens sauront gré à son auteur d'avoir comblé cette lacune et de leur avoir fourni avec le talent qu'on lui connaît, un livre qui rendra de réels services non seulement à ceux qui s'occupent du passé si mouvementé de l'ancienne ville de Gand, mais également à tous les chercheurs de nos provinces,

en raison des relations multiples de la capitale avec le reste du pays. Conçu d'après les plans de la *Bibliographie de l'histoire de Belgique* de M. Pirenne, la *Bibliographie de l'histoire de Gand* en a aussi tous les avantages. De plus, M. Fris nous a donné une bibliographie *raisonnée :* c'est dire qu'il nous fournit non seulement une nomenclature des sources et des travaux modernes d'après un ordre méthodique, mais qu'il groupe en outre très judicieusement les travaux se rapportant à un même sujet, tout en indiquant bien des fois la valeur objective de ceux-ci. Un index alphabétique des auteurs, des livres et des matières, fait avec soin, clôture le volume. Ces quelques indications suffisent amplement à montrer le grand mérite de ce nouvel instrument de travail. Espérons que M. Fris ne s'arrêtera pas en si bonne voie! Les connaissances qu'il a du passé de la grande cité sont le gage de la réalisation complète de l'œuvre! Nous souhaitons donc de tout cœur de pouvoir saluer à bref délai la continuation de la *Bibliographie gantoise* jusqu'aux temps contemporains.

Ardoye. P. ALLOSSERY.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. CHRONOLOGIE.

207 **Mr. R. Fruin.** *De Jaarstijl der Middelburgsche abdij.* — NAB. 1906-1907, t. XV, p. 86-92. (RBAB. 1907, t. V., 49-50 = J. Cuvelier.)

L'abbaye se serait servi du style du 1er janvier; à la veille de l'édit de Philippe II, en 1568 et en 1571 l'abbaye fait usage du style de Noël. M. Cuvelier fait des réserves quant à la première partie de l'affirmation.

208 **Mr S. Muller Fz.** *De Jaardagstijl.* — NAB. 1906-1907, t. XV, p. 76-86.

Id. *De Jaardagstijl.* Een slotwoord. — NAB. 1906-1907, t. XV, p. 139-145.

Continuation de la polémique avec M. Nelis. V. AnÉm. [LVI, 368, 369; LVII, 17, 18, 19].

Le premier article reprend les données de l'étude parue dans la RBAB et signalée plus haut [LVII, 18]. Le second est une dernière réponse à l'article de M. Nelis [LVII, 19]. Voici sa conclusion : « Althans dit hoop ik bereikt te hebben, dat men voortaan bij het onderzoek, of eene oorkonde gedateerd is volgens den Kerststijl, den Boodschapstijl of den Paaschstijl, daarbij ook de vraag zal stellen : *of volgens den Jaardagstijl?* Geschiedt dit inderdaad, dan moge de tijd uitmaken, of ik al dan niet terecht getracht heb, den Jaardagstijl te proclameeren tot den *algemeenen* middeleeuw-

schen jaarstijl, waarop de kerkelijke jaarstijlen slechts uitzonderingen maakten, — uitzonderingen, die (ik heb het nooit ontkend) wellicht zullen blijken *in aantal* de volgers van dezen regel verre te overtreffen, maar die desniettemin *in beginsel* uitzonderingen blijven, als beperkt tot het speciale gebied der kanselarijen, wellicht zelfs van *eenige* kanselarijen ».

M. Muller pose donc *nettement* la question... pour *terminer* le débat. Que ne l'a-t-il fait en ouvrant la controverse ! Car M. Nelis et moi, comme la généralité des chronologistes, avons toujours admis que dans l'usage courant l'année civile s'ouvrait avec le 1r janvier. Nous avons toujours fait ressortir que la question du style chronologique se limitait à l'usage des chancelleries de changer le millésime de l'année dans leurs chartes : et M. Muller est disposé à admettre qu'il y a un plus grand nombre de scribes qui changeaient le millésime au 25 décembre qu'au 1er janvier. *Pour les chancelleries* la règle serait donc plutôt le style de Noël, l'exception, le style de la Circoncision. Quod erat demonstrandum. C. C.

209 **P. Shéridan.** *Études de chronologie brabançonne.* — RBAB. 1907, t. V, p. 101-117 (à suivre).

L'auteur relève dans les documents originaux du chartrier du duché de Brabant une série d'erreurs de plume faussant la chronologie des actes : indications erronées *a*) du jour de la semaine ou du quantième du mois, *b*) du nom du mois, *c*) du millésime. Il montre en même temps qu'on attachait peu d'importance à ces erreurs chronologiques parfois manifestes. Donc, conclut-il avec raison, il doit y avoir bien d'autres erreurs que nous ne pouvons contrôler; dès lors les chronologistes doivent être sur leurs gardes : « Il est donc peu sûr d'édifier tout un système chronologique sur les dates apparentes de deux ou trois chartes seulement, puisque ces deux ou trois dates peuvent être inexactes, à moins que la formule de celles-ci ne révèle explicitement ou implicitement l'intention de suivre tel style déterminé ». C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

210 [LVI, 371; LVII, 21] **R. Blanchard.** *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande.* (GOGBull. 1906, t. XIV, p. 359-361 = V. Fris.)

211 **E. Cambier.** *Études sur les transformations de l'Escaut et de ses affluents au nord de Gand pendant la période historique.* Thèse de doctorat en Géographie. — Bull. de la Soc. roy. belge de Géographie, 1907, t. XXXI, p. 40-91 (à suivre).



Nous saluons avec joie les travaux scientifiques parus en ces derniers temps sur la géographie de la Flandre. Personne ne contestera l'importance de ces études. Faisant connaître le milieu physique où s'est développée la race flamande, elles sont l'introduction indispensable à l'histoire de la Flandre. Certes, la présente étude n'a pas l'envergure du livre de M. R. Blanchard ; elle contribue cependant à élucider et à mettre au point bien des questions embrouillées. L'auteur se propose d'examiner les variations qu'ont subies l'Escaut et ses affluents dans le Nord des deux Flandres et dans la Zélande. Mais il donne d'abord une étude sur les documents cartographiques, l'évolution géologique et topographique du pays et l'établissement du régime hydrographique. La dernière partie sera consacrée à l'examen des transformations que le sol a subies dans le cours des siècles et de la question si discutée de la fameuse fosse ottonienne.

Nous attendrons la fin de cette étude pour communiquer les conclusions de l'auteur. E. V. C.

212 **J. Claerhout.** *Anthropologie de la Westflandre.* — AnSS. 1907, t. XXXI, 2e p. art. Mémoires, 69 p.

Mémoire fouillé, fruit de recherches patientes et de longs travaux de statistique, qui fournit des éléments importants à l'étude des races qui ont peuplé la Flandre occidentale. Nous nous contentons d'en indiquer les différents chapitres. Chap. I. Étude du milieu. Géographie physique. Population ; Chap. II. La couleur des yeux et des cheveux ; Chap. III. L'indice céphalique ; Chap. IV. L'indice facial ; Chap. V. L'indice nasal ; Chap. VI. Recherches anthropologiques sur le vivant ; Chap. VII. Caractères descriptifs et ancienneté de quelques types craniens.

213 **G. Dottin.** *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.* Paris, Champion, 1906, in-12, 407 p. F. 5 (MBBull. 1907, t. XI, p. 23-24 = V. Tourneur.)

Sept chapitres : le premier est un chapitre d'introduction sur les sources et sur la méthode de travail ; le deuxième étudie la langue ; le troisième, les antiquités privées ; le quatrième, l'organisation de l'État ; le cinquième et le sixième, la religion ; le septième, le rôle des Celtes dans l'histoire ancienne.

214 **G. Krupp.** *Kultur der alten Kelten und Germanen*, mit einem Rückblick auf der Urgeschichte. München, allgemeine Verlagsgesellschaft m. b. H., 1905, in-8°, XII-312 p. M. 5,80.

215 [LVI, 83] **H. d'Arbois de Jubainville.** *La famille celtique.* (NRHD. 1907, t. XXXI, p. 103 ss. = J. Declareuil).

216 **H. d'Arbois de Jubainville.** *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux.* Paris, Champion 1906, in-16, VIII-200 p. (NRHD. 1907. t. XXXI, p. 113 ss. = L. Boulard.)

217 **G. Cumont.** *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco. XIIIe session. Monaco 1906.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 325-329.

La question des éolithes y était à l'ordre du jour. M. Rutot a réédité ses arguments habituels, mais personne n'a pris la parole pour appuyer sa manière de voir. Au contraire, ses théories ont été vivement combattues par M. M. Hugo Obermaier, Boule, Evans et l'abbé Breuil. P. v. D. W.

218 **Bon A. de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles, pendant l'exercice 1905.* — AnAB. 1905, t. XX, p. 295-329, et p. 502.

Plusieurs de ces fouilles ont été entreprises en Flandre sous la direction de M. l'abbé J. Claerhout. L'exploration faite par lui des tertres de Wercken, de Proven, d'Adinkerke, démontre qu'on se trouve en présence de mottes féodales. Le même archéologue a aussi procédé à des recherches et des examens de monuments et de lieux à Wulveringhem (motte féodale), à Moorslede (gros bloc de grès qui a pu servir de polissoir?), à Dudzeele (poteries du haut moyen âge), à Westvleteren (mottes féodales), à Pitthem (stations néolithiques, lames, grattoirs et silexs craquelés), à Roulers (vestiges probables d'habitations palafittiques), à Ghistelles et Snaeskerke (mottes féodales). Enfin à Lophem une enquête a été faite au sujet de la découverte d'un squelette, il n'a pas été possible de dater cette sépulture.

Il résulte des fouilles méthodiques faites à La Panne par le Bon de Loë, que les stations étudiées, ne remontent pas au delà de l'âge du fer. P. v. D. W.

219 **Bon Alfred de Loë.** *Nos recherches et nos fouilles durant le deuxième semestre de 1905.* — Bulletin des musées royaux des arts décoratifs et industriels, 1906-1907, t. VI, p. 3-7.

Les fouilles méthodiques pratiquées dans les trois stations de la Panne par M. le baron de Loë, lui ont permis de faire, en même temps que d'abondantes récoltes, les constatations suivantes :

a) Que les gisements côtiers de la Panne sont des gisements parfaitement *en place ;*

b) Que la région où se rencontrent ces stations n'a plus été envahie par la mer depuis trois ou quatre siècles au moins avant l'ère chrétienne ;

c) Que ces parages ont été fréquentés depuis l'âge du fer jusqu'au commencement du moyen âge proprement dit par des populations qui, semble-t-il, y étaient plutôt campées qu'établies à demeure ;

d) Que les anciens habitants de cette partie, bien qu'ayant des troupeaux, vivaient surtout des produits de la mer ;

e) Enfin, on peut affirmer que les stations I et II ont été les plus anciennement occupées.

M. de Loë a examiné également un tertre à Bovekerke nommé vulgairement *Rondlooper-Motte* qui paraît être plutôt une motte féodale qu'un fortin romain. A. D. M.

220 **Victor Willems,** *A propos de la station palustre de Melle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 337-340. (ABelges, 1907, t. IX, p. 135.)

Montre que les pilotis trouvés à Melle ne sont pas, comme le prétend M. Maertens, les vestiges d'une construction palafittique de la période néolithique, mais remontent tout au plus à l'époque romaine. V. AnÉm. [LVII, 24].

221 **Dr. W. Streitberg.** *Gotisches Elementarbuch.* Zweite verbesserte und vermehrte Auflage. Heidelberg, C. Winter, 1906, in-8° XXI-350 p. M. 4,80 (MBBull. 1907, t. XI. p. 143-149 = J. Mansion.

222 **J. Vercoullie.** *Schets eener historische grammatica der nederlandsche taal.* Derde uitgave. Gand, J. Vuylsteke, 1906, F. 2.50.

223 **R. de Flou.** *Het leenwoord Ledikant.* — VKVA. 1907. blz. 177-184.

Het woord wordt niet aangetroffen vóór ± 1500, daar de *meubles de camp,* en daaronder de *lits de camp.* in Frankrijk, niet vóór den tijd der Renaissance in gebruik gekomen zijn. M. De Flou haalt eenige tekstopgaven aan uit West-Vlaanderen, voor de periode begrepen tusschen 1554 en 1750, waaruit blijkt dat het woord gebezigd werd tot tegen het einde der 18de eeuw; en geschreven werd — niet *ledikant,* zooals in andere gewesten, — maar *lidekant,* naar den oorspronkelijken vorm *lict de camp,* die Picardisch is. E. V. C.

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE, SIGILLOGRAPHIE.

224 **G. Cumont.** *Monnaies trouvées dans les gisements côtiers de la Panne.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 73-79.

Ces monnaies sont de quatre types différents : 2 monnaies gauloises frappées vraisemblablement par les *Ambiani;* 7 monnaies romaines: bronzes, pièces d'argent et de billon allant de Hadrien (117-138) à Postume (258-267); 9 sceattas anglo-saxons, sans profil et au profil; un denier d'argent mérovingien de la fin du VIIe ou commencement du VIIIe siècle.

Conclusion : Les dépôts archéologiques de la Panne, continuaient a être formés jusqu'au commencement du VIIIe siècle.

A. D. M.

225 **P. Bordeaux.** *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* — RBN. 1907, t. LXIII, p. 148-150 (à suivre).

Dans un intéressant mémoire, Monsieur Bordeaux recherche pourquoi un grand nombre de monnaies du moyen âge nous sont parvenues *percées.* Ce problème n'avait fait jusqu'à présent l'objet d'aucune étude spéciale. M. Bordeaux en trouve l'explication dans

une série d'ordonnances monétaires, dont la plupart concernent la Flandre et qu'il commente avec l'érudition qui lui est habituelle. La première date de la Pentecôte 1273; elle établit le privilège de la circulation pour la monnaie royale et restreint le cours des monnaies seigneuriales aux seigneuries où elles ont été émises.

Dès le mois de juillet 1273, Philippe III, agissant comme suzerain, autorise en Flandre la circulation du numéraire royal et celui du comté; certaines espèces étrangères sont tolérées à un cours déprécié; enfin les *Valenciennois à l'échelle* et les *deniers forgés aux Eschauffours de lai Tournois* doivent être *percés*.

En 1280, Philippe III profite des difficultés dans lesquelles se trouve Guy de Dampierre pour imposer à la Flandre une nouvelle ordonnance monétaire. Il proscrit la majeure partie des espèces étrangères et une partie des espèces régionales, et ordonne qu'elles soient *percées d'un trou*. Les espèces percées pouvaient circuler comme billon ou être vendues à un hôtel des monnaies; il était défendu d'en exporter hors du royaume. Philippe assurait par cette mesure la circulation des monnaies royales. Guy de Dampierre mit peu d'empressement à faire exécuter en Flandre une ordonnance qui lui était si préjudiciable. Sur ces entrefaites Philippe III mourut en 1285.

Philippe IV chercha par divers moyens à déconsidérer son vassal Guy de Dampierre et à lui créer des embarras pécuniaires. Le 14 août 1290, il proscrivit en Flandre les florins d'or d'Allemagne et d'Italie, qui devaient être percés, et par ce fait assura dans le comté le cours de ses royaux d'or.

De nouvelles difficultés éclatèrent entre Philippe et Guy au sujet des fiançailles de la fille du comte avec le fils ainé du roi d'Angleterre. Guy, mandé à Paris par son suzerain est retenu pendant six mois prisonnier au Louvre. Philippe en profite pour imposer à la Flandre de nouveaux mandements sur les monnaies. Le comte résiste, et cherche à augmenter son propre numéraire, mais il ne peut y parvenir, faute de matière première. Comme ses trois fils sont alors à Rome, il en appelle au Pape. Celui-ci soumet le litige à l'arbitrage de l'évêque de Vicence, qui décide 1° que la monnaie du roi aura cours en Flandre; 2° que l'argent en plate sera rendu par les gens du roi à raison de 65 sols le marc; 3° que les monnaies du comte de Flandre seront reçues par les gens du roi pour 6 deniers parisis; 4° que les monnaies du comte pourront circuler en France.

Le roi de France n'accepta jamais les deux dernières conditions. Le comte de son côté avait fait une ordonnance contradictoire à celle de son suzerain: elle prescrivait de *percer* les monnaies étrangères, et dépréciait le cours des espèces royales. Au mois d'août 1299, Philippe adressa une lettre de protestation à son vassal: il exigeait la circulation de la monnaie royale en Flandre,

le *percement* des monnaies d'Empire et autres ; il défendait l'exportation du métal précieux.

Le comte ne pouvait admettre ces conditions ; son refus entraîna des hostilités immédiates.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

226 **A. de Witte.** *Le double système de la monnaie de change et de la monnaie courante aux Pays-Bas Autrichiens au XVIIIe siècle. Ses partisans et ses adversaires.* — Tijdschrift voor munt- en penningkunde, 1907, p. 132-147.

Dans cet intéressant mémoire, le savant auteur de l'*Histoire monétaire du Brabant* expose quelques-unes des controverses suscitées dans notre pays par l'existence du double cours connu sous le nom d'argent de change et d'argent courant.

L'argent de change, de banque, ou *argent fort*, existait seul antérieurement à 1690 ; sa valeur correspondait à la teneur effective en argent fin des espèces.

L'usage du double cours fut amené dans notre pays à l'époque de la ligue d'Augsbourg, par suite de l'introduction de grandes quantités d'argent néerlandais, qui circulait à un taux supérieur à sa valeur intrinsèque. Les pièces de 3 florins des Provinces Unies ne valaient que 2 florins 14 patards de notre monnaie ; c'est l'évaluation que fixait le placard du 9 janvier 1690 ; mais comme cette dépréciation de leur numéraire aurait pu froisser nos alliés, le placard du 27 février suivant évaluait à 3 florins les espèces des Provinces Unies et portait les nôtres à 3 florins 5 patards ; ainsi fut créée la monnaie *faible* ou *courante* et la monnaie *forte* ou *de change*. Après la paix de Ryswick, le double cours fut supprimé par le décret du 3 janvier 1698.

Sous Philippe V, nos relations avec la France provoquèrent une nouvelle invasion de numéraire étranger ; il fallut encore distinguer entre *argent de change* et *argent courant*. En 1704, on établit leur leur rapport comme 6 est à 7 ; cette proportion fut maintenue jusqu'en 1794.

Le double cours avait des partisans et des adversaires : parmi ces derniers figure le comte de Clauwez Briant, tour à tour conseiller, maître général et intendant général des monnaies, qui amena le gouvernement à supprimer l'*argent faible* et à maintenir seul l'*argent de change* par une ordonnance du 21 avril 1725. Les protestations énergiques du commerce et de l'industrie, qui avaient entraîné le peuple, intimidèrent le gouvernement ; le placard du 30 avril rétablissant le double cours réduisit à néant celui du 21, avant qu'il ait sorti ses effets.

Clauwez Briant revint à la charge en 1749 et chercha à démontrer dans une dissertation assez diffuse, adressée au gouvernement, que le double cours était préjudiciable à l'État et au peuple et ne favorisait que les financiers. Il ne réussit pas

à faire triompher ses opinions, combattues par le conseiller Bosschaert. L'usage de compter en *monnaie de change* et *monnaie courante* se maintint jusqu'à la fin de l'ancien régime.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

227 **H. Le Roy.** *Un jeton d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais* (*1456-1465*) — RBN. 1906, t. LXII, p. 334-338.

Monsieur Le Roy publie un jeton inédit, en cuivre, destiné sans doute aux comptes de l'hôtel d'Isabelle de Bourbon, première femme de Charles le Téméraire. Il porte au droit un écu en losange, parti Bourgogne et Bourbon, et la legende : + GETTOIRS : A : MA : DAME : DE : CHAROLOIS : Au revers, les lettres C et Y, réunies par un las d'amour. et la légende + QVI : BIEN : IETTERA : LE : COMPTE : TROVVERA :

Cette jolie pièce a été découverte dans une maison sise 18, rue de la monnaie, à Gand, en 1905.

A. VISART DE BOCARMÉ.

228 **Charles Gilleman** : *Les Roetliers*. Gazette numismatique, 1906, p. 174.

Crayon généalogique de cette célèbre famille de graveurs en médailles, dont quatre membres furent attachés aux ateliers monétaires d'Anvers et de Bruxelles, au 17e et au 18e siècles.

A. VISART DE BOCARMÉ.

229 **D. Guilhiermoz.** *Note sur les poids du moyen âge.* BÉC. 1906, t. LXVII, p. 161-233, 402-450.

Avec plus d'érudition que de clarté, Monsieur Guilhiermoz étudie les analogies qui existent entre les divers systèmes de poids en usage dans un grand nombre de contrées et de villes d'Europe et d'Orient. Habituellement affaiblis lorsqu'ils proviennent directement ou indirectement d'Orient, renforcés dans les contrées d'Occident, tous semblent avoir pour origine la livre romaine et ses subdivisions.

Aux paragraphes 26, 83 et 86 de son travail, l'auteur s'occupe des poids en usage dans les Pays-Bas et spécialement à Bruges.

Ses conclusions n° 111, p. 446 ss:

L'once de Flandre, produite par la division en 14 d'une livre de 16 onces romaines antiques vaut 585 $^1/_7$ grains de Paris (valait à peu près $^1/_{19}$ de gramme). *Le petit marc de Flandre* = 6 onces de Flandre, vaut 3510 $^6/_7$ grains de Paris ou 186, 478 grammes.

La livre de Flandre = 16 onces romaines antiques vaut 8192 grains de Paris ou 435, 116 grammes.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

230 **Ed. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons.* — AnAM. 1904, t. XXXIII, p. 120-240; 1905, t. XXXIV, p. 112-304; 1906, XXXV, p. 160-336.

Dans une première partie, le savant archiviste expose l'origine, l'importance, l'emploi des sceaux, dont ont fait usage les anciennes villes et communes du Hainaut. La matrice est ordinairement en cuivre. Les sceaux sont confectionnés en cire colorée en brun ou en vert, très rarement en rouge; leur forme est presque toujours ronde, elle n'est ovale que par exception. Ils peuvent se ramener à quatre types principaux : type à personnages, type à végétaux, type topographique, type armorial ou héraldique.

Dans la seconde partie, M. Poncelet donne une reproduction accompagnée d'une description sommaire des divers sceaux conservés aux archives de l'État à Mons. Parmi ceux-ci, nous pouvons en signaler plusieurs se rapportant à la Flandre, citons les sceaux d'Alost, Bruges, Comines, Courtrai, Dixmude, Dunkerque, Eecloo, sceau du conseil de Flandre, Furnes, Gand, Harlebeke, Hondschoote, Locre, Lokeren, Menin, Mouscron, Nieuport, Rolleghem, Sottegem, Steenkerque et Termonde.

P. v. d. W.

231 [LVII, 27] **J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 58 = E. Fairon.)

232 **J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035).* Note complémentaire. — RBAB. 1907, t. V, p. 25-26; p. 171-172.

On se rappelle qu'un doute restait sur l'authenticité de la matrice en question. C'était qu'elle était en plomb. M. C. publie une note qui lui a été gracieusement communiquée par M. Obreen, qui montre qu'en plein XIVe siècle, il arrivait encore à nos seigneurs féodaux de se servir de matrices en plomb. Dans une seconde note additionnelle M. C. fait connaître deux actes qui démontrent que cet usage a même persisté au XVe siècle.

Voir AnÉm. plus haut p. 102 ss.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

233 [LVI, 380; LVII, 31] **A. Fayen.** *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* (RBén. 1907, t. XXIV, Bulletin d'histoire bénédictine p. 21-22 = U. Berlière.)

234 [LVII, 33] **J. Vuylsteke.** *Cartulaire de la ville de Gand. Première partie.* (GOGBull. 1907, t. XIV, p. 356-358 = V. Fris.)

235 **J. Cuvelier.** *L'Obituaire de Doorezeele.* — RBAB. 1907, t. V, p. 22-25.

Description de l'obituaire de l'ancienne abbaye de Doorezeele, transférée au XVI siècle à Gand. Le volume sur papier est une copie faite en l'année 1773 d'un obituaire de la fin de 16ᵉ siècle, tenu à jour pendant les 17ᵉ et 18ᵉ siècles, et continué plus tard jusqu'en 1806.

La plus ancienne mention de décès est celle de Aleyde van de Walle, la première abbesse, morte le 1 janvier 1213.

A. D. M.

236 [LVI, 46; LVII, 39] **de Saint-Léger et Sagnac.** *Les cahiers de la Flandre maritime en 1789.* (EHR. 1907, t. XXII, p. 180 = L. G. Wickham Legg.)

237 **H. T. Colenbrander.** *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland, van 1795 tot 1840.* T. I et II. La Haye, M. Nyhoff, 1905 et 1906, in-4, LXVIII-720 et CXXX-1035 p. (RHE. 1905, t. VI, p. 730-731; 1907, t. VIII, p. 235 = G. Brom.)

Ces deux volumes constituent les premières publications de la Commission royale d'histoire, établie sous les auspices du Gouvernement néerlandais et dont M. Colenbrander est le secrétaire. Le savant auteur se propose d'éditer, en une dizaine de volumes, les sources de l'État néerlandais moderne. Le premier tome, intitulé *Nederland en de Revolutie 1789-1795*, est consacré aux antécédents de la révolution batave et comprend l'édition de 525 pièces inédites, appartenant pour la plupart à la correspondance d'hommes d'État et d'autres politiciens influents, et classées dans un ordre logique et chronologique. Le second volume contient 842 documents, se rapportant à la révolution batave depuis l'année 1795 jusqu'au 12 juin 1798.

Des introductions très remarquables précisent la nature et la valeur des sources.

(¹) La distinction que nous établissons entre sources et travaux n'est pas aussi stricte pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

238 **Fr. St. Schoutens,** O. F. M. *Antiquitates franciscanæ Belgicæ.* Hoogstraeten, Van Hoof, 1906, fasc. 1-3, in-8, 31-46-94 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 43 = J. Laenen.)

Sources de diverse nature, qui ne reculent pas au-delà du XVe s., relatives à l'histoire de l'ordre franciscain en Belgique, publiées sans aucun égard aux règles de la méthode historique. Quelques pages seulement intéressent la Flandre.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

239 **Villani's chronicle.** *Being selections from the first nine books of the « Chroniche Fiorentine » of Giovanni Villani.* Trad. par R. E. Selfe et éd. P. H. Wicksteed. Londres, Constable, 1907, in-8, XIII-461 p. Sh. 5.

240 **Edw. Gailliard en G. de Vreese.** *Dietsche kalenders.* Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1907, p. 5-32 (RBAB. 1907, t. V, 176-177 = H. N[elis].).

Édition de deux calendriers flamands provenant des archives de la ville de Bruges (Mss., n°s 336 et 334). Ils sont tous deux conservés dans des livres d'heures de la fin du XVe siècle. Le premier a dû appartenir aux Carmélites d'Ypres ; quant au second, basé sur le calendrier d'Utrecht, il est difficile de déterminer pour quelle localité il a été composé.

241 **P. M. Bihl,** O. Fr. M. *Quelques manuscrits franciscains en vieux flamand, publiés par le P. Étienne Schoutens.* — Études Franciscaines, 1907, t. XVII, p. 183-204. (ABelges. 1907, t. IX, p. 85.)

Le R. P. Bihl a cru utile d'ajouter aux publications du P. Schoutens une introduction critique qui leur fait totalement défaut. Il y fait la description des manuscrits et les rattache à la question franciscaine et à l'histoire de l'ordre. Dans la seconde partie de l'article, il dresse la bibliographie plus volumineuse que scientifique du R. P. Schoutens. A. D. M.

242 **Tagebuch-Aufzeichnungen** *des nachherigen Kön. Hannoverschen generalleutnants* **A. F. v. d. Busche-Ippenburg** *aus den Revolutionskriegen 1793-1795,* éd. Schwertfeger. — Zeitschrift des historischen Vereines für Niedersachsen, 1905, p. 85-145, 279-346. (ABelges, 1907, t. IX, p. 89-90.)

Journal d'un officier du fameux corps hanovrien qui prit part à la bataille de Famars, puis remonta dans la Flandre et passa l'hiver à Bruges. Détails précis sur plusieurs opérations militaires.

243 **A. von Estorff.** *Von der hannoverschen Armee in den Revolutionskriegen 1793-1795.* — Zeitschrift des historischen Vereines für Niedersachsen, 1906, p. 49-75. (ABelges. 1907, t. IX, p. 90.)

Comme Frédéric von der Busche-Ippenburg, l'officier Albert von Estorff prit part à la campagne de 1793-1795 contre la

France. Les notes présentes sont de sa main et peuvent compléter le journal de v. d. Busche.

244 **Dr. C. Lecoutere.** *Eene legende over den oorsprong der Begijnen.* — VKVA. 1907, p. 96-135.

Volgens deze legende zouden de Begijnen uit Bohemen herkomstig wezen. De Koning van dit land had eene huisvrouw, geheeten Beatrix en twee dochters, Ghisgundis en Nazarena. Deze vrouwen, begeerende tot Gods dienst een nieuwe manier van leven te stichten, hebben bijeenvergaderd veel maagden, die wonen zouden in honderd cellen, en ieder van haar zou genaamd wezen *Be-ghi-na*, naar de drie eerste syllaben van de namen Beatrix, Ghisgundis en Nazarena.

Dit verhaal is al lang bekend en voor fabel aangezien. Maar de tekst zelf van het stuk was tot nu onbekend gebleven en is van zeker belang voor onze middeleeuwsche letterkunde. De Schrijver kent vijf teksten van dit verhaal. Hij geeft van elk een nauwkeurige beschrijving, onderzoekt hun onderlinge verhouding en het onstaan van de legende. E. V. C.

245 **Jhr. Dr. K. de Gheldere.** *Eene zonderlinge legende.* — VKVA. 1907, p. 23-95.

't Is het verhaal van de wonderbare gebeurtenis voorgevallen te Vladsloo in 1352; hoe een man Lodewijk Rosseel, spotte met de pijn van zijn barende vrouw, en, door God gestraft, dezelfde pijn gevoelde in zijn rechter dij, en hoe bij het opensnijden van de dij, een kind te voorschijn kwam; en hoe de man naderhand boetveerdigheid deed... Hij stierf in 't jaar 1354 en werd begraven nevens zijne vrouw, onder eenen zerksteen, waarop het verhaal stond van het wonder voorval. Hij had aan de kerk een stuk lands vermaakt, waarop hij zijn jaargetijde stichtte, hetwelk nog alle jaren op 29n December gedaan wordt.

Na de oorkonden en kopijen, hunne herkomst en onderlinge verhouding nauwkeurig gewikt en gewogen te hebben, gaat M. de Gh. over tot het onderzoek van het feit zelf en van het ontstaan der legende. De zwangerschap van Rosseels dij heeft niets van een mirakel; 't is enkel een wanschapenheid, die in de wetenschap een zeldzaam, doch niet eenig geval is. Zeldzaam! daarom moest het volk erdoor getroffen worden. De stukjes vleesch en been uit het gezwel te voorschijn gehaald, werden door de achtervolgende vertellers, tot een ziel-ontvankelijk wezen omschapen, een kind, dat bijgevolg ook het doopsel en een naam had ontvangen. Intusschen verdwenen de tijdgenooten van Rosseel, het verhaal kon vrij zijn gang gaan.... de gift aan de kerk gedaan en de stichting van het jaargetijde waren geschied tot uitboeting.... de geschiedenis werd op het graf van den wonderman gebeiteld en omstandig beschreven en geboekt in de kerkregisters. Het geval van Rosseel was tot een echte gebeur-

tenis, ja tot een mirakel bedegen, zelfs bij godgeleerden als Douche, Loth, Colvener, en de goede Pieter Dens stelt de vraag of een mensch, aldus geboren, wel besmet is met de erfzonde.... toen eindelijk Dr K. de Gheldere, de eeuwenoude legende tot haar ware verhouding herleidde. E. V. C.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

246 **Edmond Picard.** *Essai d'une psychologie de la Nation Belge, suivi de l'idée du droit en Belgique.* Bruxelles, Larcier, 1906, 97 p.

L'âme Belge est la résultante de deux civilisations distinctes: la civilisation germanique et la civilisation française. La bataille de Woeringen a émancipé la Belgique de la tutelle de l'Allemagne; la bataille de Courtrai, de celle de la France. Ces deux victoires ont permis à la nationalité belge de prendre corps. Le belge, individualiste, travailleur, associationniste a comme trait distinctif de son caractère la pondération. Le belge, dit M. Picard « est enclin à la moyenne mesure en toutes choses ». P. v. d. W.

247 **T. Pluim.** *'s Lands Historie.* (Een leiddraad voor de laagste klassen der kweek-, normaal-, en hoogere burgerscholen, ...) 2e druk. Groningen, Noordhoff, 1907, in-8°, 231 bl. Vragen en opgaven, afbeeldingen, portretten. G. 1,50.

Half gedacht-, half tijdvervolgende vertelling van alles wat Noord-Nederland, door heel de geschiedenis heen maar bezonderlijk sedert 1500, overgekomen is. Bondig, helder, bezadigd in opvatting en taal (echter zonder aanwijzing van gronden), op weinige plaatsen maar verachterd; voor kinders zeer aanschouwelijk en aantrekkelijk, voor groote menschen alles wat in 't bezonder een Belg kan wenschen te weten, die te minsten 't minste weten wil wat hij noodig heeft om zijn vroegere betrekkingen met Holland, Zeeland en Brabant te kunnen kennen en te begrijpen. L. De Wolf.

248 **[LVI, 333, 499] Cartellieri.** *Philipp II August, König von Frankreich.* T. II. *Der Kreuzzug.* (RHist. 1907, t. XCIII, p. 400-405 = A. Luchaire; BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 151-152 = Ch. Petit-Dutaillis.)

249 **[LVII, 59] B. de Mandrot.** *Jean de Bourgogne, duc de Brabant.* (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 616-618 = A. Isnard.)

250 **Th. Van Riemsdyck.** *De opdracht van het ruwaardschap van Holland en Zeeland aan Philips van Bourgondie* (ABAnBull. 1906, p. 287-288 = F. Donnet.)

Circonstances et conditions du transfert de la Hollande et de la Zélande, qui avaient appartenu à la maison de Bavière, en la possession des ducs de Bourgogne.

251 **M. Thiébault.** *La jeunesse de Louis XI.* Paris, Perrin, 1907, in-8°, 554 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 109-110 = A. De Ridder.)

Au chapitre qui traite des conférences de Châlons, en 1445, est narrée l'histoire d'un différend entre les habitants de Dieppe, et ceux de Bruges et de l'Écluse. Le traité d'Arras avait été conclu pour le résoudre, et les susdites conférences eurent surtout pour but de faire ratifier ce même traité par le futur Louis XI, celui-ci agissant au nom du roi de France.

252 **J. E. Barker.** *The rise and decline of the Nederlands. A political and economic history and a study in practical statesmanship.* Londres, Smith Elder, 1907, in-8°, 492 p. Sh. 10, 6.

253 **[LV, 187; LVI, 54, 180, 288] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. I. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* (Bulletin critique. 1905, 2e sér., t. XI, p. 489-941 = H. G.; AnEN. 1906, t. II, p. 561-562 = E. Carpentier.)

254 **[LVII, 62] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. II. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 97-98 = H. Lonchay; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 210-213 = R. De Schepper.)

255 **[LVI, 416] J. de Pange.** *Charnacé et l'alliance franco-hollandaise (1633-1637).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 77-78 = A. De Ridder.)

256 **[LVI, 59] M. Sautai.** *Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 107-108 = M. Decraene.)

257 **[LVII, 66] M. Brants.** *Geschiedenis van 't Onafhankelijk België door een grootvader aan zijne kleinkinderen verteld.* Gent, Vanderpoorten, 1906, 217 bl.

Een volksboek over de geschiedenis van Belgie sedert 't jaar '30; het geeft niet enkel de gebeurtenissen maar schetst tevens 's lands instellingen en de ontwikkeling van den beschavingstoestand. En dit alles is ingewerkt in een boeiend levensverhaal van een grootvader, en aldus levendig en aantrekkelijk voorgesteld. Men wordt het gewaar dat de schrijver naar onpartijdigheid gestreefd heeft. Zulke geschiedenisboeken zullen door het volk geerne en met nut gelezen worden.

E. V. C.

258 **Ch. Woeste.** *Le règne de Napoléon III.* Bruxelles, Schepens, 1906, in-8, 268 p. F 5.

La remarquable *Histoire du second Empire* de P. de la Gorce a fourni à M. Woeste les principaux éléments de cet ouvrage, si clair et si bien pensé. On a tenu compte de l'*Empire libéral* d'Ém. Ollivier, notamment en ce qui concerne la question du Grand-Luxembourg [LVII, 69].

259 [LVII, 70]. **E. Denis.** *La formation de l'empire allemand.* (RHist. 1907, t. XCIII, p. 365-367 = R. Guyot.)

260 **F[d] de Bray.** *Notre neutralité et notre indépendance.* — RG. 1907, 43e année, I, p. 631-641.

Est-il possible de créer une fédération hollando-belge? Le problème est complexe. Sans doute l'alliance aurait, pour les deux pays, d'heureuses conséquences. Mais on doit tenir compte de ce fait que la Belgique a été, avec son adhésion, déclarée *perpétuellement* neutre par les grandes puissances. De plus et surtout, le projet devrait être soumis au *droit européen*, qui a toujours visé au maintien de l'équilibre politique en Europe.

Ces pages sont extraites d'une étude à paraître sur la *situation politique et militaire de la Belgique*. Situées dans l'ouvrage, elles gagneront sans doute en clarté et en précision documentaire.

J. V.

261 [LVII, 74] **L. Willems.** *Note sur la querelle des Blauvoets et des Isengrins* (ABAnBull. 1906, p. 285-286 = F. Donnet.)

262 [LVI, 282, 409] **F. Wodsak.** *Die Schlacht bei Kortrijk.* (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 222-224 = B[on] de Maere d'Aertrycke.)

Excellente étude, faite par un homme compétent.

263 [LVI, 234] **F. Mohr.** *De Slacht bei Roosebeke* (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 224-226 = B[on] de Maere d'Aertrycke.)

Bonne étude. Interprétation fautive de certains textes.

264 **J. Weiss.** *Zur Entstehungsgeschichte der durch Joh. Kasp Thürriegel eingeführten deutschen Kolonie an der Sierra Morena 1767-1777.* — Historisch-politische Blätter, 1906, novembre et décembre. (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 635 = E. G. Ledos.)

Parmi les colons envoyés par Thürriegel, à la demande de l'Espagne, à Sierra-Morena et en Andalousie, se trouvaient des flamands.

265 [LV, 304.] **P. Fauchille.** *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 99-100 = F. Magnette. Voir AnÉm. [LVII, 79].

266 **Arm. d'Herbomez.** *Les origines de la ville de Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 25-30 ; 51-54.

Les origines fabuleuses de Tournai d'après le « *Liber de antiquitate urbis Tornacensis ex revelatione Heinrici* » écrit au XIIe siècle par un chanoine de Tournai ; et les origines vraies de Tournai d'après les données de la science moderne. Étude de vulgarisation.

A. D. M.

267 [LV, 308; LVI, 187; LVII, 83]. **Dubrulle.** *Cambrai à la fin du moyen âge.* (RHist. 1907, t. XCIII, 405-406 = H. Pirenne; MA. 1906, 2e sér., t. X, p. 284-285 = L. Halphen.)

268 **Méresse.** *Histoire du Cateau.* Cambrai, Deligne, 1906, in-8, xvi-269 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 74-75 = U. Berlière ; AnEN. 1907, t. III, p. 285-286 = H. Dubrulle.)

269 [LVI, 426]. **G. Monteuuis.** *Histoire de Leers* (AnEN. 1907, t. III, p. 284-285 = E. Bouchet.)

270 **Émile Delignières.** *L'Hôtel de la Gruuthuuse à Abbeville et sa vente par le Roi en 1713 aux officiers du présidial d'après des documents inédits.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville*). Abbeville, F. Paillart, 1907.

Tout ce qui intéresse la famille de Louis de Gruuthuuse mérite d'être relevé et c'est ce qui nous pousse à donner ici un résumé de cette lecture qui a été faite le 1 mars 1906 à la Société d'Émulation d'Abbeville.

Jean de Bruges, petit-fils de Louis de Gruuthuuse, par suite des démêlés qu'il eut avec la maison de Bourgogne, passa au service de Louis XI et devint successivement gouverneur du Louvre, grand-maître des arbalétriers de France, chambellan du Roi et lieutenant général de Picardie. Il mourut en 1512 et fut enterré sous un magnifique mausolée à St-Riquier. Il s'était établi à Abbeville et il acheta l'hôtel qu'avait bâti Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, en 1492; la construction fut achevée par le sire de Gruuthuuse, qui en fit un véritable palais et lui donna son nom. Bibliophile comme son père, il y réunit l'admirable collection des manuscrits qui devinrent plus tard la propriété de Louis XII et qui forment actuellement un des fonds les plus importants de la Bibliothèque nationale à Paris. L'hôtel fut recueilli en héritage par Louis, le fils du gouverneur de la Picardie, et passa plus tard dans le domaine du Roi. C'est là que fut célébré en 1514 le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. En 1531 Éléonore d'Autriche y descendit lors de son entrée à Abbeville et François I y fit plusieurs séjours.

En 1583 le siège du présidial, qui avait été établi à Abbeville et réuni à la sénéchaussée du Ponthieu, fut transféré à l'hôtel de Gruuthuuse. La sénéchaussée y fut installée en 1614, ainsi que la maîtrise des eaux et des forêts, la juridiction du grenier à sel, le District et l'amirauté. Les appartements qui étaient au-dessus et au-dessous des lieux destinés à la justice furent vendus au profit du Roi en 1713 et furent acquis par les officiers du Présidial d'Abbeville.

L'hôtel de Gruuthuuse devint la proie des flammes dans la nuit du 4 janvier 1795. Il renfermait une grande quantité de livres, de meubles, de tableaux précieux provenant d'églises et de châteaux. Une splendide collection d'archives, qui concernait l'histoire de cet hôtel et de la ville et du présidial fut anéantie dans ce désastre.

Cette étude est suivie du texte de plusieurs documents intéressants, ayant rapport à la vente des bâtiments, aux officiers du Présidial.

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

271 **L. Levillain.** *Le baptême de Clovis.* BÉC. 1906, t. LXVII, p. 472-489. (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 613 = A. Isnard.)

Contrairement à la thèse de M. Krusch, M. Levillain admet en substance l'opinion de M. Kurth. Le récit de Grégoire de Tours (*Histor. Francorum* II, 29-31) lui paraît pouvoir être conservé, au moins dans ses faits essentiels, et être mis d'accord aussi avec les données des lettres de Saint Avit et Saint Nizier.

272 **J. Roegiers.** *Où fut tué Guillaume de Normandie?* — AnAA. 1905-1906, t. II, p. 64-73.

S'appuyant sur une inscription trouvée en 1808, mais dont il ne reste plus qu'un dessin, M. Roegiers s'efforce de prouver que Guillaume Cliton, blessé au siège d'Alost, en 1128, mourut peu de jours après, aux environs de cette ville. Nous ne pouvons, d'après le fac-similé qu'il donne de cette épitaphe, nous rallier à son opinion qui conclut à une inscription datant du XIIe siècle.

P. v. d. W.

273 **K. Schmid.** *Jean de Montreuil als Kirchenpolitiker, Staatsmann und Humanist.* (Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht der Oberrealschule zu Freiburg im Breisgau für das Schuljahr 1903-04) Freiburg-i.-Br., Mehlhase, 1904, in-4, 39 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 108-109 = U. Berlière.)

Jean fut prévôt de Lille (1391-1418), et secrétaire du duc de Bourgogne.

274 **Alphonse Roersch.** *Les aventures d'un gentilhomme flamand.* — RG. 1907, 43e année. I, p. 686-695. (A suivre.)

Étude très attachante sur Messire François de Maulde, philologue de valeur et voyageur intrépide, originaire d'Oudenbourg (1556).

Il a consigné le récit de ses pérégrinations et l'emploi de son temps, avec l'indication des recettes et des dépenses, dans un petit cahier, entièrement de son écriture, que conserve actuellement la Bibliothèque royale de Munich. Ces notes n'étaient évidemment pas destinées à la publicité et n'en sont que plus intéressantes.

Elles ont permis à M. Roersch de peindre l'auteur sur le vif et d'apporter une contribution nouvelle, particulièrement précieuse, à l'histoire de notre XVIe siècle, où Bruges était « l'Athènes de la Belgique », si riche en humanistes. J. Vermaut.

275 **De Bavay.** *Guillaume De Brouwer et son livre de bord.* — AnAB 1906, t. XX, p. 331-343.

Relation d'après son livre de bord, d'un voyage fait en Chine en 1737, par Guillaume De Brouwer, Ostendais de naissance, et capitaine commandant le Schlesvicq, navire appartenant à la Compagnie Royale Danoise Asiatique. P. v. d. W.

2. HISTOIRE SPECIALE.

B. Histoire économique et sociale.

276 **F. Keutgen.** *Hansische Handelsgesellschaften vornehmlich des 14 Jahrhunderts.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 567-632. (Suite et fin.)

277 [LVI, 89] **C. Te Lintum.** *De « Merchant Adventures » in de Nederlanden* (Tijdschr. v. geschiedenis, land- en volkenkunde, Groningen, 1907, bkd. XXII, bl. 39-42 = Jo M. Proot.)

Eerste groote handelsbond van kooplui (niet van steden als de Hanze). Ze kregen hun eersten vrijbrief van Hendrik IV van Engeland in 1404, braken alhier binnen met een « subsidiary court » te Middelburg in 1582, huisvestten bezonderlijk nadien te Rotterdam in 1635, en te Dordrecht na 1651. Ze bezweken binnen de XVIIe eeuw, door het altijd verder en nieuwer waarworden van 't beginsel waartoe ze den overgang uitgemaakt en dat ze als leuze aangenomen hadden, t. w. « That whitch is his give unto everie man ». L. De Wolf.

278 [LVI, 440]. **G. Bigwood.** *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle.* (Tijdschr. voor geschiedenis, land- en volkenkunde, Groningen, 1907, bkd. XXII, bl. 62-63 = Jo M. Proot; GOGBull. 1906, t. XIV, p. 258-259 = V. Fris.)

279 [LV, 461; LVI, 91]. **H. Pirenne.** *Une crise industrielle au XVIe siècle.* (Tijdschr. voor geschiedenis, land- en volkenkunde, Groningen, 1907, bkd. XXII, bl. 38-39 = Jo M. Proot.)

280 **Fabien Thibault.** — *L'impôt direct et la propriété foncière dans les royaumes Francs.* — NRHD. 1907, t. XXXI, p. 49 ss.

281 **G. Bigwood.** *Les origines de la dette belge. Étude d'histoire financière.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 5-46.

282 **G. Bigwood.** *Les emprunts à lots aux Pays-Bas autrichiens.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 439-455. (ABelges. 1907, t. IX, p. 72-74 = H. Van Houtte.)

L'origine de la dette publique belge remonte au régime autrichien. Engagé souvent dans de nombreuses guerres, le gouvernement autrichien, ne pouvait contrebalancer ses dépenses avec les subsides consentis par les États ; il était donc obligé de recourir à l'emprunt.

A quelles conditions, à quel taux pouvait-il emprunter ? M. Bigwood, se basant exclusivement sur des sources d'archives, s'efforce d'élucider cette question.

Le gouvernement autrichien, faisait en général appel au crédit par l'intermédiaire des banques Nettines de Bruxelles, Cogels d'Anvers, Osy de Rotterdam ; celles-ci touchaient en général pour commission 1. p. c. sur la levée, 1/2 p. c. sur les capitaux remboursés et 1. p. c. sur les intérêts payés. Le montant des

emprunts variait entre 200.000 florins de change, soit 224.000 florins courants et 4.000.000 florins de change, soit 4.666.666-13-4 florins courants ou de Brabant.

L'emprunt était en général à court terme, il devait être remboursé dans un laps de temps, variant entre cinq et vingt ans. Ordinairement le gouvernement donnait en gage à ses créanciers. une source déterminée du revenu ; par exemple les souscripteurs à l'emprunt de 2.800.000 florins de Brabant, émis le 16 mai 1754, reçoivent en gage, pour vingt ans, les produits des comptoirs de Flandre. Le taux de l'emprunt variait de 4 °/₀ à 5 °/₀.

Plusieurs fois, le gouvernement émit des emprunts à lots; ceux-ci rapportaient 4 °/₀ ; certains numéros étaient remboursables avec des primes variant de 300 à 25.000 florins.

P. v. D. W.

283 **Jan Bernolet.** *Over het ontstaan van 't Ambacht der bakkers te Brugge.* — B. 1907, bkd. XVIII, bl. 115-120.

Schrijver onderzoekt een stuk dat dit ontstaan verhaalt en bewijst gemakkelijk dat dit stuk vooreerst niet echt is, en zelfs dat de feiten die erin aangehaald zijn ten deele valsch zijn. Hij meent dat het een afschrift is uit eene kronijke. M. V.

284 **R. Vermaut.** *La broderie sur linge et l'industrie du col, du corset, de la cravate et de la chemise.* (Collection «Les industries à domicile en Belgique » publié par l'Office du Travail.) Bruxelles, Lebègue, 1907, 292 p.

La broderie sur linge a deux centres importants en Flandre occidentale : Sweveghem et Moorseele. M. Vermaut, dans cette monographie des plus documentée, fait connaître l'histoire de l'introduction et du développement de cette industrie artistique, qui concurremment avec celle de la dentelle, retient les femmes au foyer domestique. Le milieu démographique, les conditions de travail, le salaire, sont étudiés par l'auteur. Le chanoine Callewaert a déjà signalé aux lecteurs des Annales (t. LV, p. 87) l'existence et les débuts de cette industrie d'art. P. v. D. W.

285 **J. Roelants.** *Een kijkje over België's 75 jarige Onafhankelijkheid.* Turnhout, Splichal, 1905, in-8, 64 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 98 = H. Van Houtte.)

Pas d'histoire en cause. Question d'œuvres sociales.

286 **E. Vlieberg.** *Le développement agricole de la Belgique depuis 1830.* Liège, Desoer, 1906, in-8, 36 p.

287 **M. Lair.** *Les ouvriers étrangers dans l'agriculture française.* — Revue économique internationale, 1907, 4e année, I, p. 527-570.

Les flamands occupent une place prépondérante parmi les ouvriers qui vont chaque année faire la moisson en France. M. Lair étudie les origines et les causes du développement de cette émigration ; celle-ci remonte déjà aux années 1820, et prend,

à partir de la guerre de 1870, une grande extension. De nos jours, plus de 50,000 ouvriers agricoles, dont 12,000 de notre Flandre, quittent la Belgique de mai à octobre, pour prêter à l'agriculture française le secours de leurs bras. L'auteur fait connaître les travaux, la façon de vivre et le salaire de ces ouvriers.

P. v. d. W.

288 **Th. Sevens.** *De Berg van Bermhertigheid te Kortrijk.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 203-220

Verhaalt hoe te Kortrijk een lombard bestond in 1362; hoe later, in 1628 een Berg gesticht werd door Wenzel Cobergher, algemeen beheerder van de vereenigde Bergen van 't land; hoe de Berg ingericht en bestuurd werd.

Als bijlage: de levensgeschiedenis van Wenzel Cobergher, (1557?-1634) schilder, bouwmeester, schrijver en staathuishoudkundige, geboren te Antwerpen. E. V. C.

289 **R. Fruin.** *Eene herinnering aan Barrabas.* — Verslagen en mededeelingen van de Vereeniging tot uitgave van de bronnen van het oude vaderlandsche recht, 1906, t. V, p. 214-216.

Sur la coutume de relâcher un prisonnier le Vendredi-Saint à Middelbourg, pendant la 1re moitié du XVe siècle.

290 [LV, 464] **Fl. E. J. M. Baudet.** *De maaltijd en de keuken in de middeleeuwen.* (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 s. = C. Lecoutere.)

291 **E. Picard.** *L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après des documents inédits.* Paris, Champion, 1906, in-8, 139 p. Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. 4e sér., t. X. (ABelges. 1907, t. IX, p. 101 = G. Doutrepont.)

292 **V. Fris.** *Het Groot-Vastenavondfeest te Geeraardsbergen.* — VK. 1906, bkd. XVIII, bl. 136-150.

Op Groot-Vastenavond biedt men aan deken, burgemeester en raadsleden van Geeraardsbergen een eeredrank aan op den « Ouden berg », dicht bij de stad gelegen. In den ouden beker wordt bij iedere aanbieding een beekvischje geworpen, dat men met den eerewijn moet inzwelgen.

Op den berg staan ook korven met lekkergoed, dat onder de krioelende menigte uitgedeeld wordt. 's Avonds steekt men een vreugdevuur aan, genaamd « Tonnekenbrand » De Stadsrekeningen van 1398 spreken reeds over dit feest.

Schrijver verklaart het eerste deel van die eigenaardige plechtigheid als een verkerstening van een heidensch gebruik van bronnenvereering. De « Tonnekenbrand » zou eene herinnering zijn aan de eeuwenoude gewoonte, feestvuren aan te steken, om de aankomst van 't nieuw jaargetijde te vieren.

In *Volkskunde*, bl. 236, ziet Dr. Höfler in dit gebruik — een levend vischje in te zwelgen — een overlevering van

« bacchanaalsche Omophagie » d. i. het eten van lillend *rauw vleesch*, bij de Bacchusfeesten gebruikelijk, en door 't kristendom veranderd in 't opeten van levende visschen (vastenvisch) of van een levend visschenhert. L. Ghys.

C. Histoire des lettres et des sciences.

293 [LVII, 106]. **A. Bayot.** *Fragments de manuscrits trouvés aux archives générales du royaume.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 59 = E. Fairon.)

294 **H. Bouwman.** *Verklarende en tekstcritische aanteekeningen op Maerlants « Historie van den Grale » en « Merlyns boeck ».* Groningue, M. de Waal, 1905, in-8, VIII-212 p. (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 s. = C. Lecoutere.)

295 **J. D. Rutgers van der Loeff.** *Een merkwaardig boekje der stads-bibliotheek van Haarlem.* — TBB. 1906, t. IV, p. 279-280. (ABelges. 1907, t. IX, p. 61 = L. Goffin.)

Livre imprimé à Gand en 1565 et intitulé: « liedekinswijs in dichte ghestelt op de voysen en mate van Clement Marot Psalmen, door L[ucas] D[e] H[eere]. »

296 **Dr. J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland. Eerste Deel.* Groningen, Wolters, 416 p. (RBHBull. 1907, t. X, p. 81 = O. Van Hauwaert.)

297 **Geschiedkundige** *beschrijvinge der Bogaerde School*, door Petrus van Lede, voorheen bijgevoegde ontvanger der burgerlijke godshuizen (Oegst 1805), vertaald door L. Demonie. Brugge, Verbeke-Loys, 1907, in-8, 48 p. (RPE. 1906-1907, t. XI, p. 99*-100*).

Dit boekje bevat :

1° De geschiedkundige beschrijving van de Bogaerde school van hare stichting af (1513) tot op het laatste van de achttiende eeuw, geschreven door Petrus van Lede. Jammer dat de vertaler den tekst niet opgehelderd heeft door aanteekeningen en terechtwijzigingen aan meer moderne geschiedvorschers ontleend, voornamelijk aan het werk van M. L. Gilliodts-van Severen, *Inventaire diplomatique des archives de l'école Bogaerde.*

2° De voortzetting van die geschiedkundige schets van 1797 tot 1883, door den E. H. Demonie opgesteld, waar te minsten de bijzonderste gebeurtenissen van dit tijdvak aangehaald worden. Wij verhopen dat E. H. Demonie verdere opzoekingen zal doen om eensdaags eene volledige, meer wetenschappelijke geschiedenis van de oude Bogaerde school te laten verschijnen. A. D. M.

298 **A. Vermeylen.** *Les lettres néerlandaises en Belgique depuis 1830.* Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8°, 38 p.

Élégante plaquette, d'une belle tenue littéraire. En quelques pages, concises et fortes, M. Vermeylen, professeur à l'Université de Bruxelles, a su retracer l'effort intense des auteurs belges d'expression flamande depuis l'indépendance nationale. Une place d'honneur est réservée à l'immortel poète Guido Gezelle. La West-Flandre est encore représentée par Hugo Verriest, Albr. Rodenbach, Eug. Van Oye et — last not least — le vigoureux Styn Streuvels, qu'on traduit et qu'on lit à l'étranger. J. V.

299 **Dr R. Jacobsen.** *Carel van Mander, Dichter en Prozaschrijver (1548-1606).* Rotterdam, Brusse, 1907, Fl. 3,90.

Van Mander is te Meulebeke geboren en staat bekend als schilder en schrijver.

Hier wordt hij beschouwd als « dichter en prozaschrijver ». De plaats wordt vastgesteld, die hem in de geschiedenis onzer letterkunde toekomt — en die plaats staat hoog. « Met en naast Jonker Jan van der Noot moet zijn naam genoemd worden : beiden zijn zij de belangwekkende figuren van de Vlaamsche Vroeg-Renaissance... Het vertalen en populariseeren van klassieke literatuur is zijn bijzondere verdienste... naast Coornhert en Marnix moet ook van Mander vermeld worden als schrijver van levendig en schilderachtig Renaissance-proza ».

Frisch en fijn komt ons het literair gevoel van Dr Jacobsen voor. Zijn boek verdient aandachtig gelezen te worden.

J. V.

300 **Paul Bergmans.** *Un poète latin Gantois du XVIIIe siècle. Olivier de Reylof.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 43-56. (ABelges. 1907, t. IX, p. 136-137 = H: Coppieters Stochove.)

Notes complémentaires à la notice publiée par M. P. B. dans la *Biographie nationale.* Né à Amsterdam en 1684, Olivier de Reylof se fixa à Gand où il mourut en 1742. Il fut crée baron en 1712 et trésorier de la ville en 1731. Alipe Reylof, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, qui donna des cours de théologie à Bruges et à Louvain, était son grand-oncle paternel. E. V. C.

301 **Ch. Caeymaex.** *Le Dr De Gryse, curé-doyen de Courtrai, notice bio-bibliographique.* — RBB. 1906, t. XVIII, p LXXXI-LXXXVI.

302 **Ch. Caeymaex.** *Hugo Verriest, membre de l'Académie royale flamande, notice bio-bibliographique.* — RBB. 1907, t. XIX, p. I-VII.

Deux lettrés de Flandre : le doyen Ed. Degryse, pensée vaillante et supérieure, largement ouverte à toutes les manifestations intellectuelles ; le curé H. Verriest si noblement épris d'idéal pour le relèvement du peuple flamand et de sa langue.

Dans ces notices on étudie particulièrement l'activité littéraire des deux écrivains. J. V.

D. Histoire de l'art.

303 **E. W. Moes.** *Handzeichnungen (alter Meister) der holländischen und vlämischen Schule im Königl. Kupferstichkabinet zu Amsterdam.* Fcsm. — Reproduktion in Farben von Emrik et Binger in Haarlem. Fasc. 8-10. Leipzig. K.W. Hiersemann, 1907, 30 et III p. Le fasc. M. 34.

304 **Wilhelm Spemann.** *Kunstlexikon. Ein Handbuch für Künstler und Kunstfreunde. Berlin & Stuttgart, Verlag von W. Spemann. 1905*, in-8, 1054 p. M. 12,50. (OK. 1907, t. VI. I, p. 199-200 = B.)

305 **L. Cloquet.** *Guide de Tournai et du Tournaisis.* Desclée, De Brouwer et Cie, 1906, in-12, VIII-493 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 301-202 = L. Verriest.)

Édition nouvelle, malheureusement non revisée, d'un *Guide* qui servira aussi bien de Vade-mecum aux archéologues en exursion scientifique que de Bædeker aux touristes qui veulent « faire » Tournai et ses environs. A toutes les pages se révèlent les solides connaissances de l'auteur, dont tout le monde connait l'ample érudition et la haute compétence. Bien qu'elles ne soient pas mises au point d'après les dernières recherches et les plus récentes publications, ses notices sur les arts et les lettres, l'industrie et le commerce, ses notes archéologiques sur les divers monuments et les œuvres d'art de Tournai offrent beaucoup d'intérêt même pour l'histoire et l'archéologie de la Flandre. Impossible p. ex. de faire l'histoire archéologique de Notre-Dame à Bruges ou de Saint-Martin à Ypres, où l'influence de l'architecture Tournaisienne est manifeste, sans comparer ces édifices avec les monuments contemporains de la ville aux cinq clochers. C. C.

306 **H. Hymans.** *Gand et Tournai.* (Collection « *Les villes d'art célèbres* ».) Nouv. édit. Paris, Laurens, 1906, in-8, 176 p. et fig.

307 [**J. Masson.**] *Ville de Tourcoing. Exposition d'art ancien 1906. Catalogue officiel.* Lille, Danel, 78 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 106 = E. Matthieu.)

308 **Robert Hénard.** *L'art flamand à la collection Dutuit.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 115-121 (fin).

La gravure flamande est très bien représentée dans cette collection. Lucas de Leyde y est presque au complet, elle renferme encore de nombreuses estampes des frères Wierix, l'œuvre de Rubens, gravée par Galle et ses élèves, et celle de Van Dyck, gravée par lui-même. Voir AnÉm. [LVI, 487; LVII, 135].

P. v. D. W.

309 [**LV, 320, 476**]. **P. H. Van Moerkerken, Jr.** *De satire in de nederlandsche kunst der middeleeuwen.* (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 s. = C. Lecoutere; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 305-309 = C. Gezelle.)

310 **L. Maeterlinck.** *L'art et les rhétoriciens flamands.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. (Paris), 1906, p. 293-296. (ABAnBull. 1906, p. 287 = F. Donnet.)

M. M. développe la thèse que si les peintres souvent illettrés du moyen âge se sont inspirés des mystères pour en tirer le sujet de leurs compositions, on peut d'autre part affirmer en certains cas une influence réciproque des œuvres picturales sur les mystères. V. le numéro 332.

311 [LVII, 119]. **J. Helbig.** *Le baron Bethune.* (Boekenschouw, 1907, t. II, p. 97-100 = C. Gezelle; Zeitschrift für christliche Kunst, 1906, t. XIX, c. 349-350 = Schnütgen ; MABull. 1907, t. VI, p. 305-319.)

312 **L. Cloquet.** *Lexique des termes architectoniques.* Bruges, Soc. St-Augustin, 1905, in-18, 166 p.

Ce vocabulaire, qui n'a pas la prétention d'être un dictionnaire complet, ne donne que les termes usités dans le langage de la construction pratique. Mais, fruit d'études assidues, cette œuvre sortie de la plume d'un maître autorisé, a de la valeur autant par la multiplicité des termes qu'il fait connaître que par la concision et la netteté des notions qu'il donne. C. C.

313 **L. Cloquet.** *L'art monumental. Style latin* (collection *Tracts artistiques* n° IV). Bruges-Lille., Soc. St-Augustin, 1906, grand in-8, 104 p. 97 gravures. F. 1,50.

Étudie l'origine, le plan, l'orientation, la construction et la décoration de la basilique latine en Italie et décrit les principales basiliques chrétiennes de Rome. Ensuite poursuit l'évolution de la forme basilicale en Gaule jusqu'à l'époque carlovingienne. C. C.

314 **A. Mulder.** *L'Art flamand en Zélande.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 126-135.

Histoire et description des principaux monuments existant en Zélande : citons l'Hôtel de Ville de Middelbourg, et les églises d'Hulst et de Veere, œuvre des frères Keldermans.

P. v. d. W.

315 **C. A. Vlaanderen** en **L. G. Goudman.** *Stedenschoon in België.* — Het huis oud en nieuw, Amsterdam, 1906, t. IV, p. 193-212.

Reproductions, avec commentaire, d'une vingtaine de dessins pittoresques, pris par les auteurs lors d'une tournée à Bruges, Anvers et Dinant. G. C.

316 [LVII, 133] **Fierens-Gevaert.** *La peinture ancienne à l'exposition de Liège, 1905.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 56 = J. Cuvelier.)

317 **F. Durand-Gréville.** *Les primitifs flamands à l'exposition du Guildhall.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 139-152 (suite).

M. Durand-Gréville continue l'analyse et la critique des primitifs flamands exposés à Londres. Il soutient l'opinion que Memling

avait un atelier et que, dans plusieurs des tableaux qui lui sont attribués, des parties importantes seraient du pinceau de son élève préféré. L'auteur croit pouvoir relever sa facture, dans des parties importantes du diptyque de la Vierge-Nieuwenhove, conservé à l'hôpital Saint-Jean à Bruges. La critique de M. Durand-Gréville est intéressante, éclairée, mais n'est elle pas trop subjective? V. AnÉm. [LVII, 134]. P. v. d. W.

318 [LVI, 475] **P. Durrieu.** *Jacques Coene, peintre de Bruges, établi à Paris, sous le règne de Charles VI (1398-1404).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 54-55 = J. Cuvelier.)

319 **H. S.** *Les frères Van Eyck.* — L'ancien pays de Looz, 1905, t. IX, p. 30-31. (ABelges. 1907, t. IX, p. 86-87 = G. Simenon.)
Le refrain de l'origine Limbourgeoise des Van Eyck.

320 [LVI, 471; LVII, 141] **E. Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 55 = J. Cuvelier.)

321 **F. Schmidt-Degener.** *De « Zeven Deugden » van Johannes Van Eyck in het nederlandsch Museum te Amsterdam.* — OK. 1907, t. VI, I, p. 18-32, 70-82.
Discussion savante, étayée sur des preuves fort plausibles, en faveur de l'attribution originale à Van Eyck des fameuses statuettes bourguignonnes en laiton, qui font l'ornement du musée d'Amsterdam. G. Caullet.

322 **M. Houtart.** *Jacques Daret, peintre tournaisien du XVe siècle.* — RT. 1907, t. III, p. 32-36; 45-49 (fin).
II. Son origine, sa famille et son éducation; détails importants sur Henri Lequien, Robert Campin, Roger de la Pasture, Jean Van Eyck. III. La carrière de Jacques Daret à Tournai, à Arras où il se spécialisa dans la composition des cartons de tapisseries, à Bruges où en juillet 1468 il déploya une extraordinaire activité pour les fêtes du mariage de Charles le Téméraire.
Nous signalons avec plaisir cette belle étude de M. Houtart. Elle prouve combien les archives de nos villes contiennent de précieux renseignements pour l'histoire de la peinture. V. AnÉm. [LVII, 142]. A. D. M.

323 [LV, 484] **E. V. Bodenhausen.** *Gerard David und seine Schule.* (OK. 1907, t. VI, I, p. 198-199.)

324 **A. J. Wauters.** *De oude en de jonge Joost Van Cleef.* — OK. 1907, t. VI, I, p. 59-69.
Récapitulation de la majorité des faits acquis sur la vie et l'œuvre des deux maîtres. G. C.

325 **D^r von Frimmel.** *Ein Exemplar der Brueghelschen Komposition: Besuch auf dem Pachthofe.* — BGem. 1906-1907, t. III, p. 129.
Les *Blätter für Gemäldekunde* apportèrent déjà mainte contribution importante à l'histoire de nos Brueghel. Cette dernière étude,

en décrivant le tableau de la collection Figdor à Vienne, ajoute une intéressante unité aux sujets semblables des musées de Vienne et d'Anvers. L'auteur examine à qui des trois Brueghel il convient de les attribuer. G. C.

326 Dr von Frimmel. *Wiedergefundene Bilder aus berühmten alten-Sammlungen. 6. Ein Roelandt Saverij aus der Galerie Fesch.* — BGem. 1905-1906, t. II, p. 69-71.

Une bonne reproduction accompagne l'étude. Un second tableau du célèbre peintre courtraisien se trouve reproduit à la page 197 du même tome; c'est un paysage animé provenant de la vente Dr Aloïs Spitzer et passé de là dans la collection Matsvanszky à Vienne. G. C.

327 N. Beets. *Dirick Jacobsz. Vellert, schilder van Antwerpen.* — OK. 1907, t. VI, I, p. 109-122.

Suite de l'étude commencée dans le numéro de décembre 1906 et que les Anglais et Allemands qualifieraient d'« exhaustive » et d'« erschöpfend ». Maître Vellaert a été identifié par G. Glück avec le peintre désigné jusqu'alors sous le nom de Dirk Van Star. Ce précieux travail est à annoter par ceux qui s'intéressent à l'art ornemental du XVIe siècle et aux destinées de nos anciennes écoles de peinture et de gravure, après le triomphe d'Anvers sur Bruges. Aussi bien, l'antithèse entre Lancelot Blondeel, par exemple, et Dirick Vellert en ressort de façon particulièrement nette. G. C.

328 Dr von Frimmel. *Zum Altarwerk des Jan Scoorel in Obervellach.* — BGem. 1905-1906, t. II, p. 167 ss.

329 Dr von Frimmel. *Die niederländischen Abendmahlsbilder mit den Medaillons im Mittelgrunde.* — BGem. 1905-1906, t. II, p. 190-194.

Les visiteurs des musées de Bruxelles et de Liège se rappellent ces œuvres énigmatiques d'environ 1550, sur l'attribution desquelles l'accord est loin d'être fait. La difficulté que M. v. Frimmel qualifie justement de « Wespennest » (guèpier) se corse à raison des nombreuses répliques connues. Jusqu'ici on a prononcé les noms de Lambert Lombard et de Pieter Coecke; le Dr von Frimmel soumet en plus à l'appréciation des critiques le nom de Vincent Sellaer. G. C.

330 Dr von Frimmel. *Zur Farbendrucktafel nach dem Altitalienischen Bilde der Sammlung Figdor.* — BGem 1906-1907, t. III, p. 64-65.

Signalons cette notice, eu égard surtout à la haute ancienneté de cette œuvre exécutée circa 1400, à la *tempera* et dont l'étude comparative avec les œuvres contemporaines de nos primitifs donnerait des résultats fort instructifs.

331 L. Maeterlinck. *Un « petit maître » flamand inconnu du XVe siècle.* — AAF. 1906 t. II, p. 48-52. (ABelges. 1907, t. IX, p. 55 = J. Cuvelier.)

Le « Songe du grand échanson » qui figura à l' « exposition des primitifs français ».

332 **L. Maeterlinck.** *A propos de quelques tableaux curieux des XVe et XVIe siècles au Musée de Gand.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 340-356.

1° Un triptyque attribué à un maître flamand inconnu de la seconde moitié du XVe siècle. La date de son exécution peut se fixer vers 1475. Peut-être y aurait-il lieu d'y reconnaître une influence française. Sur le panneau du milieu est figurée la *Nativité*, sur le volet de droite les *Trois Mages*, sur le volet de gauche la *Circoncision*. Les revers mettent en scène des sujets moins fréquents : une *Messe miraculeuse de Saint-Grégoire* et une *Transfiguration du Christ*.

2° Un triptyque, dont le panneau central représente *le Christ prêchant les Huit Béatitudes*. Deux des béatitudes, les 4e et 5e, se trouvent sur le même panneau dans le bas ; les trois premières béatitudes se trouvent sur le volet gauche, les trois dernières sur le volet droit. M. M. croit pouvoir restituer ce triptyque à Karel Van Mander, élève de Lucas de Heere, qu'il identifie avec le peintre des demi-figures de femmes. L'auteur du *genre satyrique dans la peinture flamande*, tâche de prouver que ces deux triptyques ont été exécutés sous l'influence des mystères et des moralités du moyen-âge.

La communication de M. M. provoqua une discussion, au cours de laquelle M. Hulin contesta et la prétendue rareté des peintures représentant la Transfiguration, et l'attribution des *Huit Béatitudes* à Van Mander, et l'identification du Maître des demi-figures de femmes avec Lucas de Heere. Enfin, il est d'avis que l'influence de la peinture sur le théâtre est incontestable. Quant à l'influence du théâtre sur la peinture, il faut des arguments pertinents, tirés soit de la nature de la représentation, soit de la priorité chronologique. E. V. C.

333 **C. Tulpinck.** *Un triptyque du XVIe siècle.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 136-138.

Description et analyse d'un triptyque du XVIe, d'un maître inconnu, représentant la Crucifixion, et faisant partie de la galerie de M. Benziger à Soleure. P. v. d. W.

334 **C. Ricci.** *Les Méduses de Léonard de Vinci et la Méduse des Offices.* — AAF. 1906, t. II, p. 97-100. (ABelges. 1907, t. IX, p. 56 = J. Cuvelier.)

La Méduse des Offices serait d'un peintre flamand.

335 **D^r von Frimmel.** *Zur Bildnishunde 1. Ein Porträt des Kaisers Maximilian des Ersten.* — BGem. 1901-1905, t. I, p. 166-167.

Il s'agit d'une copie d'après un original de Lucas van Leyde (n° 659 du Musée de Vienne ?) qui fut gravé par J. Suijderhoef.

Cette copie fait partie de la collection Figdor et pourrait émaner, selon l'auteur, du peintre Jan van Hemessen. — Rappelons ici, pour compléter l'iconographie de l'archiduc Maximilien: le n° 620 de Bruxelles, attribué par M. A. J. Wauters à Gérard Horenbout, ainsi que le n° 121 de l'Exposition des Primitifs français en 1904. G. C.

336 **J. Van den Gheyn**, S. J. *Notes sur quelques manuscrits à miniatures de l'école flamande conservés dans les bibliothèques d'Espagne* — AnABAn. 1907, t. LVIII, p. 305-330.

Article où abondent les observations critiques, les rapprochements judicieux, les renseignements intéressants sur nombre de manuscrits enluminés d'origine flamande. Nous ne pouvons donner qu'une sèche énumération des œuvres examinées par le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bruxelles.

A l'Escurial : le n° 157, missel d'Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint, œuvre flamande de la fin du XVe siècle magnifiquement reliée, et exécutée par Vrelant ou par un de ses élèves ; le bréviaire coté H. IIII, 1, sæc. XVI., *in.*; le ms. III, e. 6 *Officium Salomonis*, curieuse adaptation de l'office canonial à la navigation, œuvre élégamment reliée et richement enluminée, offerte par Robert de Keyzer à Charles-Quint, lors de sa visite à Gand en 1520 ; l'apocalypse figurée provenant de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, du XVe siècle. Deux artistes semblent avoir exécuté les miniatures de cette œuvre : l'un appartiendrait à l'école flamande primitive du premier tiers du XVe siècle, l'autre se rattacherait à l'atelier de Jean Foucquet. Le R. P. Van den Gheyn signale dans la même bibliothèque, à côté d'autres œuvres hispano-flamandes, un splendide triptyque sur parchemin qui serait très vraisemblablement l'œuvre de Gérard Horebout.

A la bibliothèque de Madrid : un livre d'heures coté C. 133. Res. 6^a-9, manuscrit nettement flamand et qui relève de Guillaume Vrelant ou de son école ; ms. E. XIV. Tresoro, 8°, 15, 31-63 relève de Simon Benning ou de son atelier ; deux volumes provenant de la librairie de Charles de Croy : le premier est une œuvre franco-flamande de la seconde moitié du XVe siècle, le second a été exécuté en 1462 par David Aubert ; deux livres d'heures du XVe et du XVIe siècle.

Au Musée archéologique de Madrid : parmi les collections du comte de Valencia se trouve une miniature isolée, représentant le triomphe de l'Agneau, qui offre de curieuses ressemblances avec le fameux polyptique des Van Eyck. L'auteur estime, contrairement à l'opinion du comte Durrieu, que cette miniature a été exécutée sous l'inspiration immédiate du rétable des Van Eyck, au commencement du XVIe siècle.

A la bibliothèque particulière du roi d'Espagne se trouve le plus beau spécimen de l'art flamand, connu sous le nom de *Livre*

d'heures de la reine d'Aragon, Jeanne Henriquez : reliure somptueuse du XVI[e] siècle. Nombreuses et magnifiques enluminures où l'on reconnaît la main de deux artistes flamands, le premier nettement flamand est Vrelant lui-même, ou un élève de son atelier. La même bibliothèque possède un autre livre d'heures se rattachant à l'école de Simon Benning.

Le R. P. Van den Gheyn n'a pu voir à la *bibliothèque de l'Université centrale à Madrid*, le livre d'heures du célèbre chancelier de Philippe le Bon, Nicolas Rollin, qui d'après M. Durrieu serait l'œuvre d'Alexandre Benning.

L'auteur signale, dans les bibliothèques de Tolède, de Séville ainsi que parmi les gigantesques Antiphonaires des cathédrales d'Espagne, plusieurs volumes où se révèlent des influences flamandes. D'autres manuscrits avec enluminures, italiens, allemands, français se trouvent dans les bibliothèques de Grenade et de Valence. Dans le premier des trois volumes de la traduction italienne de Tite-Live, appartenant à la bibliothèque de cette dernière ville, l'auteur fait remarquer un portrait de Charles le Téméraire du XV[e] siècle. A. D. M.

337 **[LVII, 160] A. Thiéry.** *Les tapisseries classiques à l'Exposition de l'Art ancien Bruxellois, 1905.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 55 et 56 = J. Cuvelier.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

338 **Fr. Bliemetzrieder.** *Flandern und das grosse abendländische Schisma.* — Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und den Cistercienserorden, 1906, t. XXVII, p. 625-633.

Critique de la relation d'un abbé de St-Vannes.

339 **J. Laenen.** *Jean Ysewyn, évêque de Tripoli et administrateur apostolique du diocèse de Cambrai. — Un épisode du grand schisme d'Occident à Malines.* — CAMBull. 1906, t. XVI, p. 323-345.

Le grand schisme d'Occident troubla profondément le diocèse de Cambrai ; Urbanistes et Clémentistes s'y disputaient la suprématie. Lors de l'élection de Pierre de Alliaco ou d'Ailly, comme évêque de Cambrai, celui-ci se mit sous l'obédience du pape d'Avignon. Le pape de Rome, Boniface IX, désigna comme administrateur apostolique du même diocèse, l'évêque élu de Liége, Jean de Bavière ; celui-ci à son tour, nomma Jean Ysewyn, vicaire général et official pour le diocèse de Cambrai. Le 9 juin 1400, Boniface IX nomma Ysewyn, évêque de Tripoli et administrateur du diocèse de Cambrai.

Ysewyn abandonna dans la suite le parti de Jean de Bavière, et embrassa la cause de Thierry de Perwez, chef du parti des haidroits, que des chanoines du chapitre venaient d'élire évêque de Liége. Les deux partis recoururent aux armes; Ysewyn fait prisonnier à la bataille d'Othée le 23 septembre 1408, fut précipité dans la Meuse, par ordre de Jean de Bavière.

M. Laenen complète et rectifie, en plusieurs points, les opinions émises sur ce personnage par Dom Berlière, dans son étude sur les « *Évêques auxiliaires de Cambrai au XIVe et XVe siècles* ». V. AnÉm. [LV, 122]. P. v. d. W.

340 **D. Jacobs.** *Het Wonderjaar te Gent (Juni 1566 — April 1567).* Amsterdam, 1906, 86 bl. Overdruk uit Tijdspiegel. (ABelges. 1907, t. IX, p. 102-106 = V. Fris.)

D. Jacobs is overleden. J. Pee is de uitgever van dit zijn overgebleven werk. Daarin spraak over het « Wonderjaar » (zegde H. Conscience) der gentsche beeldstormerij : het prediken te lande, de storming zelf, de erkenning der nieuwe kerk, en 't bedwingen van dezer woeling.

Nooit is een oprechte laatste hand aan 't werk van D. Jacobs toegebracht geweest. De beoordeeling van Heer Fris kan het helpen volledigen.

341 **Harrau.** *Le monastère de Watten sous le vocable de Sainte Marie ou Notre-Dame de Watten.* — UFBull. 1906, t. IX, p. 415-455.

Les pages consacrées par M. l'abbé Harrau à l'histoire de l'ancien monastère de la Flandre française fournissent sur les origines, les biens, les vicissitudes, les prévôts (1072-1577) de cette institution, d'intéressants renseignements, puisés pour la plupart dans une chronique inédite de la bibliothèque de Valenciennes. Nous regrettons cependant de devoir faire remarquer que cet essai est déparé par de nombreux défauts de méthode et de critique.

Plusieurs églises et chapelles de secours de notre Flandre étaient à la collation du prévôt de Watten : Locre, Polinchove, Oost-Vleteren et West-Vleteren.

A. D. M.

342 **G. C. A. Juten.** *Het Klooster der Guilelmieten te Biervliet en te Brugge.* — AnÉm. 1907. t. LVII, p. 63-70. (ABelges. 1907, t. IX, p. 111 = J. Cuvelier.)

Eenige aanteekeningen over de heel gebrekkelijk gekende geschiedenis van het klooster der Guilelmieten, gesticht te Biervliet in de XIIIe eeuw en lateren tijd naar Brugge overgebracht. Beschrijving van 3 zegels van het klooster. Lijst der bekende prioren (1249-1678). Als bijlage een charter van 1305 volledig aangegeven.

343 **L. Opdedrinck.** *Geschiedkundige aanteekeningen wegens Onze Lieve Vrouw Gasthuis te Poperinghe. 1312-1904.* Yper, Callewaert, 1906, in-8, 110 bl. Fr. 1.50.

De voorgaande werken van Eerw. Heer Opdedrinck over de geschiedenis van Poperinghe, met hunne ingrijpende kritiek, zijn borg voor de geschiedkundige weerde van dit nieuw werkje. In deze aanteekeningen eenigermate gerangschikt, geeft ons schrijver al wat hij nopens het Onze Lieve Vrouw Gasthuis, de bijzonderste instelling van liefdadigheid der stad, hier en daar heeft weten op te zoeken. Daarom zullen alle geschiedkundigen hem dank weten, zooveel te meer dat menige aanteekeningen het Gasthuis aangaande, voor de stad en de omstreken niet zonder belang zijn. Na een inleidend woord over gasthuizen, spreekt hij over de inrichting van het gasthuis van Poperinghe en den kloosterregel. De kroniek van 't gasthuis, met een bijzonder woord voor den tijd der beroerten der XVIe eeuw, der regeering van Joseph II en der fransche omwenteling, behelst menige wetensweerdige bijzonderheid. De goederen van 't gasthuis worden daarna opgegeven naar een handboek van 1513 : ze waren meestal in Poperinghe gelegen, maar we vinden er toch in Watou, Proven, Crombeke, West-Vleteren, Clytte, Vlamertinghe en Westoutre. Volgen eenige aanteekeningen over het bestuur van 't gasthuis, over jaargetijden en missen in de gasthuiskapel gesticht, over bekende oversten van het gasthuis, over bekende gasthuiszusters. De oude gasthuisrekeningen ook heeft schrijver goed overloopen en er menige bijzonderheid uitgeput, die hier nu in een bijzonder hoofdstuk tot nut van elkendeen geboekt staan. Goed werk dus, dat vasten grond biedt aan den geschiedvorscher. Om te eindigen laat ons melden dat het werkje versierd is met 4 platen.

P. ALLOSSERY.

344 **Th. Sevens.** *De Sint-Janskapelle te Kortrijk.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 190-202.

De St Janskapel buiten de Steenpoort in Overbeke (thans St. Jansparochie) schijnt al vroeg bestaan te hebben. Ze staat vermeld in de gemeenterekening van 1406. Ze verdween tijdens de fransche omwenteling.

345 **O. Bled.** *Les Frères des écoles chrétiennes à Saint-Omer (1719-1906).* Saint-Omer, Homant, 1906, in-8, 242 p.

346 **C. Delaere.** *Coudescure.* — B. 1907, t. XVIII, bl. 103-104.

Zoo heet een hofstede te Mannekensvere. Schrijver vraagt of het een stapelschuur was der Duinheeren die in deze streek uitgestrekte landerijen bezaten.

347 [**LVII, 179**]. **D. U. Berlière,** O. S. B. *Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand (1350-1395)* (fin.) — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 5-43. (ABelges. 1907, t. IX, p. 110-111 = J. Cuvelier.)

348 [**LVI, 511**]. **Fournier.** *Quelques éclaircissements sur les rapports de Stefano Colonna avec la collégiale de St-Omer.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 77 = H. Dubrulle.)

Cf. AnÉm. LVI, 510; LVII, 180.

349 [LVI, 128]. **R. P. André de S. Marie,** C. D. *Dans l'Inde Malabare.* (RHE. 1907, t. VIII, p. 386-387 = P. Demeuldre.)

b) *Histoire spéciale.*

) INSTITUTIONS, DROIT PUBLIC.

350 **Ch. Pergameni.** *L'avouerie ecclésiastique en Lotharingie. Abus et remèdes.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 391-417. (RHE. 1907, t. VIII, p. 425-426 = C. L.)

De personelle, à l'origine, l'avouerie est devenue, pendant la période féodale, un bénéfice héréditaire, dont les titulaires inféodent souvent une partie. Avoués et sous-avoués exploitent fréquemment les abbayes qu'ils doivent protéger. Celles-ci recourent, pour obtenir protection, à l'empereur ; l'Église se sert de ses armes spirituelles contre les avoués qui abusent de leur pouvoir. Le règlement d'avouerie fixe les droits réciproques des deux parties. V. AnÉm [LV, 127]. P. v d. W.

351 **E. De Gryse.** *Prochie Kortrijk en het Kapittel van O. L. V.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 147-185.

Toen Stephanus, bisschop van Doornijk, de stichting van het kapittel van O. L. V. door Baldwijn van Constantinopel in 1203 goedkeurde, had hij nauwkeurig de rechten van het nieuw kapittel vastgesteld, te weten: ziellast over de kanoniken en de geestelijken (van den choor), een bijzonder kerkhof, de zorg over de scholen, het recht op de opbrengsten van het parochiale altaar van St. Maarten, mits betaling van een jaarlijksche som aan den Bisschop en onder voorbehoud der rechten die elke parochiepriester tot daartoe bezeten hadden, in niets te krenken.

Deze bepalingen gaven weldra aanleiding tot allerhande twisten, aangaande het verdeelen der inkomsten, het begrafenisrecht, het getal der onderdanen van het kapittel... Allengerhand groeiden de eischen van het kapittel gedurig aan ; zelfs matigde het zich den titel aan van *pastor primitivus*, en behandelde de pastors van St. Maarten als *Vicarii perpetui*. Van daar een nieuwe reeks moeilijkheden en gedingen die door den Bisschop of den Raad van Vlaanderen vereffend werden. Weldra werd het duidelijk dat het kapittel tot doel had een deel van St. Maartens af te nemen en er eene parochie van te maken. Ditmaal is het magistraat, dat samen met de kerkmeesters van Sint-Maartens, een proces inspant om het *patronaat* en om de *nieuwe ronte* (1728). Na zeven jaren pleitens deed de Raad van Vlaanderen uitspraak ten voordeele van 't kapittel. Het magistraat ging in beroep. Doch, men besloot tot een overeenkomst. De « Vermaerde Transactie ». bleef in zwang tot aan het Concordaat.

E. V. C.

352 **V. de la Montagne.** *Varia. Gecensureerde volksboeken.* — TBB. 1906, t. IV, p. 278-279. (ABelges. 1907, t. IX, p. 61 = L. Goffin.)
Une liste de romans de chevalerie, tels que *le chevalier au Cygne*, *l'histoire de Valentin et d'Ursin*, celle de *Floris et de Blanchefleur*, *la prise de Troie*.. . jadis défendus à la jeunesse dans le diocèse d'Anvers.

) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

353 [LVI, 522]. **J.-Ph. Bègne.** *Exégèse et astrologie.* (AB. 1906, t. XXV, p. 517 = E. Hocedez.)

354 **J. A. N. Knuttel.** *Het geestelijk lied in de Nederlanden vóór de Kerkhervorming.* Rotterdam, Brusse, 1906, in-8, XI-543 bl. F. 10.30. (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 ss. = C. Lecoutere; ABelges. 1907, t. IX, p. 38-40 = A. Pelzer.)
Het geestelijk lied als maatschappelijk verschijnsel. Noodzakelijke volksuiting van volksmystieke, d. i. van zulke mystieke als, niet deze van Geert Groete en de « Broeders van het gemeene leven », maar als deze van de Minderbroeders; daarom ook zou 't geestelijk lied uit Brabant en niet uit Vlaanderen ontstammen. Mitsgaders geschied- en de letterkundige ontleding van enkele liederen. Over 't algemeen : de kerstliederen — ze zijn de meest verspreide; de andere Jesus-liederen, vaak vol dichterlijken gloed; de Marialiederen, eentoniger dan de voorgaande; de Heiligenliederen, iets beter; raadgevende en vermanende liederen, waarvan er vele ware dichterlijke waarde inhouden; ten slotte eenige liederen van verschillenden aard en inhoud. In zijn laatste hoofdstukken, behandelt heer Knuttel den invloed van 't wereldsch, 't Latijnsch en 't Duitsch lied op het Nederlandsch-geestelijk lied en wederzijds.
Steller mengelt een graantje te veel onwêerstaanbaarheid in sommige besproken verschijnsels.

355 **L. Knappert.** *Oude nederlandsche psalmberijmingen.* — Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden. 1906, p. 27-56. (MBBull. 1907, t. XI, p. 157 = C. Lecoutere.)
Au XVIe siècle, diverses traductions des psaumes en vers virent le jour dans l'église reformée des Pays-Bas: celles de Lucas d'Heere, Marnix, W. van Zuylen van Nyevelt, Utenhove, Dathenus. Cette dernière fut adoptée en 1566 et maintenue. Les chants religieux des dissidents, les psaumes traduits en vers par D. Camphuyzen, Oudaen, Rosleeuw, Vondel sont également étudiés par l'auteur, qui nous donne en appendice les traductions parallèles de cinq psaumes.

TROIS DOSSIERS JUDICIAIRES

Armoiries de Bruges. Conflit avec le Consul anglais. Droit de sépulture dans les églises.

Suite et fin (2e livr. 1907, p. 159-175).

II. Conflit avec le consul anglais.

Le second dossier se rapporte à la matière du Droit international.

Il ne se compose que d'une pièce, qui n'en est pas moins intéressante.

Nous la donnons ici textuellement.

> Réfutation des prétextes dont le magistrat de Bruges s'est servi par deux lettres écrites au conseil d'État par forme d'avis, l'une du 5 et l'autre du 11 septembre 1711, contre le pouvoir du sieur Laggan, consul de sa Majesté Britannique au département de Flandres, au fait de la maison mortuaire de feu le Sr David Whyte, décédé audit Bruges le 28 Juillet 1711.

La conduite que ceux du Magistrat dont il s'agit, ont tenue jusques à présent, est si étrange et tout ensemble si

inique, qu'il ne faudroit pas d'autres raisons pour les empecher de prendre connoissance de la maison mortuaire en question.

En effet, leur partialité est si manifeste, et leur aversion envers les héritiers testamentaires dudit défunt est si notoire, qu'ils ne se sont pas contentez de s'opposer aux privilèges et prérogatives du Consul Britannique, mais ils se sont de plus déclarez parties contre lesdits héritiers.

Car après les avoir traitez d'importuns, d'indiscrets, d'impertinents et d'inventeurs de fausses allégations par leurs représentations au Conseil d'État ;

Ils vont encore plus avant, en déclarant que les biens du défunt doivent être partagez également entre ses enfants ; qui est l'unique question qui peut rouler au principal entre lesdits héritiers testamentaires et leurs parties.

Et afin que leur sentiment à cet égard fut connu à tout le monde, ils disent sans déguisement qu'ils font des devoirs pour pourvoir de tuteurs les enfans mineurs du susdit Whyte, non obstant que le défunt ait établi des tuteurs aux personnes et biens desdits mineurs par son testament.

De sorte que ledit Magistrat n'a pu entreprendre lesdits devoirs sans être d'avis que la disposition testamentaire dudit défunt étoit nulle.

Étant incontestable en point de droit que la tutelle testamentaire exclud et fait cesser toute autre espèce de tutelle, tant légitime que dative ; ainsi qu'il est porté en particulier par la Coutume de Bruges, tit. 30, art. 27.

D'où il s'ensuit que le Magistrat de Bruges de ce seul chef indépendamment de tout autre, s'est rendu tellement suspect, qu'il ne conviendroit pas qu'il jugeat les differends de ladite maison mortuaire, encore que sa jurisdiction fut d'ailleurs incontestable, que nullement.

Puisque suivant une maxime universellement reçue en pratique, un juge qui déclare son sentiment avant d'avoir rendu son opinion, y étant duement interpellé et semoncé, peut être suspecté et récusé, ainsi qu'il est connu de tous ceux qui sont tant soit peu versez dans la règle de la jurisprudence.

En vérité la manœuvre dudit magistrat est directement contraire aux qualitez essentiellement requises et nécessaires aux juges, surtout à l'impartialité et l'indifférence, lesquelles doivent régner souverainement dans les cœurs de tous ceux qui se mêlent d'administrer la Justice.

Sans quoy il est impossible qu'ils puissent s'aquiter de leur devoir dont l'execution est une espèce d'attribut divin.

Car les Juges tenant la place de Dieu, c'est pour cette raison qu'il les appelle lui même des Dieux; en effet comme la fonction de juger les hommes que la nature rend tous égaux, n'est naturelle à aucun d'eux, et que toute l'autorité d'un homme au-dessus d'un autre est une participation de celle de Dieu, la fonction de juger est une fonction qu'on peut en ce sens appeler divine, puisqu'on y exerce un pouvoir qui n'est naturel qu'à Dieu, et que nous apprenons dans l'Écriture que ce n'est pas un jugement des hommes que les Juges doivent rendre, mais celui de Dieu même, et que ce jugement doit être rendu d'une manière intègre, sans violence et sans calomnie. *Ego dixi Dii estis, et filii Excelsi omnes.* Ps. 81, v. 1, v. 6. *Nonne est in lege vestra quia ego dixi Dii estis.* Joannes, 10, 34, 35. *Constituo te Deum Pharaonis.* Exod. 7, 1. *Præcipiens Judicibus videte ait quid faciatis, non enim hominis exercetis judicium sed Domini.* Paralip. 19, 6. *Neminem concutiatis, neque calomniam faciatis.* Luc. 3, 14.

Le procédé du Magistrat de Bruges envers lesdits héritiers testamentaires de David Whyte étant examiné et regardé d'un œil d'indifférence, l'on devra tomber d'accord

qu'on n'y découvrira rien qui soit conforme à l'engagement de leur ministère ou ressemblant à une fonction divine.

Sans préjudice de quoy venant aux prétendues raisons appliquées par ledit Magistrat pour servir de prétexte aux démarches qu'ils ont faîtes, l'on fera voir par ordre que tout ce qu'ils allèguent n'est pas capable de justifier leur conduite.

Pour s'y prendre méthodiquement et sans confusion, l'on examinera lesdits prétextes séparément en levant toutes les prétendues difficultéz qu'on prétenderoit d'en tirer au désavantage desdits héritiers.

Premier prétexte.

> Le Magistrat de Bruges allègue que la qualité de consul dont le Sr Laggan est revêtu ne lui attribueroit aucune judicature ; disant de plus qu'il n'est pas permis à qui que ce soit d'exercer quelque acte de jurisdiction dans la ville de Bruges au nom de Sa Ma^té^ Britannique, soutenant que le pouvoir d'y prendre quelque connoissance en qualité de Juge dépend privativement de Sa Ma^té^ Catholique.

Ceux dudit Magistrat donnent à entendre par cette objection qu'ils agissent de mauvaise foi, ou qu'ils n'ont aucune connoissance de l'autorité de Juges consuls, ni de l'étendue de leur jurisdiction.

Pour les désabuser de cette erreur, l'on remarquera que dans la pluspart des nations de l'Europe, où il se fait quelque négoce considérable, il y a des consuls établis pour prendre connoissance sommairement de toutes les disputes qui concernent le commerce, ou qui en dépendent.

C'est de quoy il y a plusieurs ordonnances en France, et entr'autres l'édit de leur établissement du mois de novembre 1563.

Lequel édit se trouve confirmé et augmenté en plusieurs points par les ordonnances émanées audit Royaume au fait du commerce au mois de mars 1673, tit. 12, dont l'article 13 est conçu en ces termes :

« Les Juges et Consuls dans les matières de leur « compétence pourront juger non obstant tout déclinatoire, « appel d'incompétence, prise à partie, renvoi requis « signifié, même en vertu de nos lettres de committimus « aux requêtes de nôtre Hotel ou du Palais, le privilège des « Universitez, des lettres de Gardegardienne et tous autres. »

Tellement que c'est rêver que de vouloir faire accroire que les Consuls suivant leur création seroient destituez de jurisdiction.

L'on dira peut-être que l'exercice de leur autorité seroit bornée aux lieux de l'obéissance de leurs souverains.

Mais on aura beau faire cette objection.

Étant notoire que les consuls établis dans les pais étrangers, et surtout ceux de Sa Ma[té] Britannique, ont le pouvoir de connoitre dans les Provinces étrangères de leur residence de toutes les causes civiles qui regardent les negocians de leur nation.

Ce pouvoir n'a jamais été disputé aux Consuls Britanniques au département des Provinces Unies, non obstant que les États Généraux aient été de tout tems fort jaloux de leur souveraineté, comme le temoigne Jean Voet, auteur hollandois en son Commentaire aux Pandect., tit. *de Judice*, n. 114.

Ou il remarque que le Consul Anglois administre la Justice en Hollande aux marchands Anglois au désir des loix d'Angleterre ; voici ce qu'il dit :

Sed et in Belgio foederato societati mercatorum gentis Anglicanœ datum fuit, ut in civilibus ordinario subsint Judici, sed suo proprio, per quem more gentis illius jus dicatur.

Le même auteur observe au lieu préallegué que les Consuls Hollandois ont une jurisdiction partielle dans la pluspart des pais du Levant.

De sorte que ledit Magistrat se meprend lorsqu'il tache de persuader que la charge de consul ne renfermeroit aucune jurisdiction.

Leur allégation a cet egard est d'autant moins fondée à l'égard du s[r] Laggan que la jurisdiction de celui-ci se trouve établie par le traité de paix et commerce de l'an 1667.

En vertu duquel le Magistrat de Bruges est exclü de la judicature des maisons mortuaires des negocians Anglois decedant dans leur ville ou sous son ressort.

Si bien que quand on supposeroit a faux que le Consul Britannique au département de Flandres ne seroit pas revetu d'aucune autorité jurisdictionnelle, ledit Magistrat ne laisseroit pas pour cela de demeurer exclu, en rapport a la teneur de l'article 34 dudit traité.

Il est vrai que ledit Magistrat avance que le traité dont il s'agit, n'auroit pas été placeté aux Païs Bas.

Mais cette objection est l'effet d'une ignorance grossière, puisqu'il est certain que les ordonnances de sa Ma[té] Catholique ne sont pas sujettes aux formalitez du placet regardant privativement les bulles et provisions Romaines.

D'ailleurs il est notoire que les traitez de Paix pour obliger ne doivent pas être publiez dans chaque Province de l'obeissance des Princes entre lesquels ils ont été conclus et arretez ; mais qu'il suffit que ce devoir se fasse aux cours respectives des Monarques.

Pour preuve de quoi l'on observera que les traitez de Paix faits entre sa Ma[té] Britannique et les Souverains des Païs Bas aux années 1495, 1604 et 1630 n'ont pas été publiez formellement dans ces Païs, où ils ont néanmoins toujours été obligatoires, jusques la qu'ils sont inserez au premier volume des *placards de Brabant.*

Joint a ce que les États de Brabant ont protesté dans les formes qu'ils ne vouloient jamais se régler suivant le traité de Munster, a cause que Sa Ma[té] Catholique y avoit cedé et transporté aux États Generaux une partie du Domaine de Brabant sans leur consentement.

Non obstant quoi ladite Paix n'a pas laissé de sortir son effet en tous ses points.

Tellement que tout ce que ledit Magistrat a allegué touchant le prétendu defaut de Jurisdiction en la personne du consul Britannique et à l'égard de ce que le traité de l'an 1667 n'auroit pas été placeté aux Pais-Bas ne merite pas qu'on y fasse la moindre reflection.

Deuxième prétexte.

> Le Magistrat de Bruges allègue en second lieu que feu David Whyte auroit été Bourgeois courtier et franc drappier de leur ville, concluant de là qu'il se seroit rendu sujet à leur jurisdiction.

Mais cet argument ne rendra pas leurs efforts plus heureux que celui qu'on vient de rembarer.

L'on espère de faire voir au contraire que tant s'en faut que cette prétendue objection puisse être avantageuse à leurs fins, qu'il ne faut pas d'autre raison pour mettre leur tort de plus en plus en évidence.

Pour y réussir l'on pose en fait pour constant que ledit défunt voulant jouir des droits et privilèges accordés à ceux du métier des francs drappiers de la ville de Bruges en l'an 1696 ou 1697, ceux du même métier s'y sont opposez, disant entre autres, que ledit David Whyte n'étoit pas qualifié à être admis dans leur métier parce qu'il aisoit profession de la religion reformée ou protestante.

Que la cause aiant été agitée premierement à Bruges, elle est venue ensuite au Conseil en Flandres.



Que ledit defunt aiant succombé au Conseil en Flandres, il en appella au Grand Conseil.

Qu'on est informé de tres bonne part que le Grand Conseil a la vue dudit procès, a écrit au Magistrat de Bruges pour être informé des raisons qui l'avoit porté à admettre ledit David Whyte à la bourgoisie de leur ville.

Que ledit Magistrat, en exécution des ordres du Grand Conseil, y a envoyé ses raisons par écrit.

Que le Grand Conseil a consulté la dessus le Conseil privé, en alléguant sans doute toutes les raisons qui faisoient pour et contre.

Que le Conseil privé aiant écrit au Grand Conseil par lettres du 7 Novembre 1697, ladite cause fut décidée la dessus en dernier ressort au desavantage dudit défunt, rapport au dicton de l'arrêt y rendu le 3 mars 1698, cy joint n° 1.

Par lequel il fut déclaré que l'admission du défunt au métier des francs drappiers de la ville de Bruges étoit nulle et de nulle valeur.

Les raisons que la partie dudit David Whyte avoit alléguées pour triompher en ladite cause, se reduisoient à ce que le défunt étoit protestant, lequel par conséquent étoit incapable d'être admis à la bourgeoisie de Bruges, suivant les édits de sa Ma[té] Catholique, comme il se voit par l'extrait cy joint n° 2, tiré d'un écrit de contradiction servi par ladite partie adverse contre le défunt en la cause terminée au Grand Conseil par ledit arrêt.

L'on ne doute pas non plus que ceux du Grand Conseil n'aient représenté au Conseil privé par leur lettre consultative que ledit David Whyte avoit une incapacité absolue d'être admis à la bourgoisie en question.

C'est de quoi le Conseil d'État de sa Ma[té] Catholique pourra être instruit à fonds pourveu qu'il lui plaise de

recourir aux papiers du Conseil privé, ou a ceux qui se trouvent au bureau de Monsieur l'Audiencier.

En effet l'édit des archiducs de l'an 1609 porte que ceux qui viennent de quelques autres Royaumes pour résider par deça se devront conformer aux commandements de la sainte Eglise et y vivre catholiquement, comme ses autres vassaux et sujets.

Lequel édit fut jugé si salutaire que la republication en a été ordonnée par lettres circulaires du 11 mars 1614 et du 11 décembre 1657.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ledit arrêt du Grand Conseil fournit un argument invincible pour prouver que feu le Sr David Whyte ne peut être censé avoir été bourgois de Bruges.

Lequel argument se formule de cette sorte :

Celui qui est reçu bourgois d'une ville, quoiqu'il soit né dans une autre, doit jouir de tous les droits, privilèges et prérogatives accordez aux bourgois de la même ville, et est en droit de s'y faire admettre dans tel métier dont il a connoissance, qu'il trouvera convenir de choisir; L. 1, § 1 D. ad municipal.

Ferrier en son commentaire sur ledit titre, et sur le titre au Code de municip. et originar., liv. 10, vers., l'élection est une quatrième cause pour acquérir le droit de bourgoisie. Christin. *Ad leges municip. Mechlin.*, tit. 5 in principio, n. 5.

At qui il a été déclaré par arrêt du Grand Conseil que l'admission dudit David Whyte au metier des francs drappiers de la ville de Bruges étoit nulle et de nulle valeur, quoi qu'il s'y entendait parfaitement bien.

Il s'ensuit donc de la que ledit Whyte ne peut être censé avoir été bourgois de Bruges.

Cette consequence est tellement formelle qu'on défie la



chicane la plus fine et la mieux inventée d'y trouver à redire avec quelque couleur de vraisemblance.

L'on peut aussi faire voir d'ailleurs que ledit David Whyte ne pourroit être regardé comme bourgois de Bruges encore qu'il eut été qualifié pour y être reçu comme tel, que nullement.

Car étant essentiellement requis pour l'admission valable à la bourgeoisie de Bruges que celui qui se présente pour y être reçu, doit être muni d'une attestation de sa conduite antérieure et du lieu de son dernier domicile, suivant les termes précis de l'article 4 du 2e titre de la coutume de Bruges que voici : *Ende die anders poorter ofte poortersse wilt worden, moet de zelve poorterye coopen ende dies hebben het gemoet van schepenen, bryngende attestatie van zyn voorgaende leven ende laetste domicilie.*

Etant d'ailleurs constant que ledit David Whyte n'a jamais produit aucune attestation de cette nature.

Il résulte de la que sa prétendue admission n'auroit pas été valable quand même sa religion n'y auroit apporté aucun obstacle.

Où l'on remarquera en passant, que l'on est surpris que ceux du Magistrat de Bruges ne rougissent pas, lorsqu'ils tachent de faire croire qu'il ne faudroit rien d'autre que leur simple consentement pour admettre à la bourgoisie de Bruges, directement contre la teneur dudit article.

L'article 6 du même titre 2 de la coutume de Bruges fournit aussi une preuve convaincante aux circonstances du cas présent du tort du Magistrat.

Eu égard d'un côté à ce que ledit article porte que celui qui se sera absenté an et jour des lieux de l'obéissance de Sa Maté Catholique perd par la sa bourgoisie.

Et d'autre part à ce que feu le Sr David Whyte s'est retiré de Bruges en Angleterre en l'an 1701, aussitôt que les Français se sont saisis des Païs Bas Espagnols, et s'y

est tenu jusques à la réduction desdits Païs, arrivée par la bataille de Ramillies, et conséquemment pendant l'espace de cinq à six années.

Au moyen de quoi il auroit perdu son droit de Bourgoisie, en conformité de la coutume de Bruges, quand même il auroit été bourgois auparavant, que non.

Toutes ces raisons étant pesées, il faut conclure que les prétendus arguments que le magistrat de Bruges tire de la prétendue admission dudit défunt à la Bourgoisie, au métier des francs Drappiers et à la compagnie des Courtiers de la même ville, se détruisent d'eux mêmes au moyen de la dite sentence déclarative de l'incapacité absolue du même défunt.

Troisième Prétexte.

> Le Magistrat de Bruges applique en troisième lieu le décret du conseil privé du 24 septembre 1691, joint à leur première rescription sub littera D, pour servir d'appui à l'irrégularité de leur conduite, mais à tort.

Car ledit décret regardant privativement ceux qui sont admis, et ont le libre exercice de quelque métier en ladite ville, ou qui autrement en sont devenus bourgois, comme le dispositif du même décret en fait pleine foi.

Il est constant que ce décret n'est point applicable audit défunt, attendu qu'il a été déclaré par arrêt du Grand Conseil rendu sept ans après le décret que le susdit David Whyte étoit absolument incapable d'exercer aucun franc métier en ladite ville.

D'ailleurs la remontrance des Bourgmestres, Échevins et Conseil de Bruges faite au Conseil privé pour obtenir ledit décret, porte que plusieurs étrangers étant devenus bourgois de Bruges par leur demeure d'an et jour, s'étoient fait admettre dans plusieurs francs métiers de la même



ville, et soustenoient neanmoins d'être encore sujets au fait de leurs maisons mortuaires à d'autres jurisdictions où ils étoient bourgois.

Disant de plus par leur dite remontrance que pour que des étrangers devinssent bourgois de Bruges, il étoit nécessaire qu'ils renonçassent au droit de Bourgoisie qu'ils pourroient avoir ailleurs.

Marque évidente que le Magistrat de Bruges étoit pour lors d'avis qu'un bourgois d'une autre ville ne pouvoit devenir bourgois de Bruges sans renoncer auparavant à sa première Bourgoisie.

Or, ledit David Whyte aiant été bourgois de naissance de la ville de Belfast, et bourgois par élection et admission de la ville de Londres, et n'aiant jamais renoncé à l'une ou à l'autre desdites bourgoisies, il s'ensuit de la qu'il n'a pu être reçu bourgois de Bruges.

D'autant moins que le défunt pendant son dernier séjour en Angleterre, a exercé plusieurs charges en la ville de Londres en qualité de bourgois, y aiant tenu domicile jusques à son trépas, qui y subsiste encore aux dépens de ses héritiers testamentaires.

Ledit Magistrat dira peut-être que la Coutume de Bruges auroit été changée en ce point par le décret du Conseil privé de l'an 1691, dont on a parlé ci-dessus.

A quoi l'on repartira, en premier lieu, que le susdit décret ne peut être appliqué au cas présent, comme on l'a fait voir ci-dessus.

En second lieu, l'on observera que la coutume de Bruges qui étoit en observance avant ledit décret, porte à l'article 4 du 2e titre que ceux qui y demeurent an et jour en deviennent bourgois, — *à la réserve de ceux qui sont à la suite du Souverain du Païs, ou comptez par les écrois, et des étrangers étant des nations privilegiées ;* — comme sont les Anglois.

Pour ce qui regarde le premier membre dudit article, qui en contient la véritable disposition, le décret du conseil privé y est conforme.

Tellement que ce décret pour opérer quelque chose, devroit s'étendre aux dites deux exceptions en tout ou en partie.

L'on veut bien avouer qu'il étoit au pouvoir de sa Maté Catholique par le ministère de son conseil privé d'abolir la première desdites exceptions, comme regardant un privilège accordé à ses propres sujets.

Mais on nie avec raison qu'il a été permis audit conseil privé de déroger à la susdite deuxième exception, en tant qu'elle regarde les Anglois, sans le consentement de sa Maté Britannique.

Car le privilège y mentionné aiant été accordé aux Anglois et aux autres nations privilegiées en faveur du commerce, et par des conventions publiques.

Sa Maté Catholique n'y a pu donner aucune atteinte, sans l'aveu de sa Maté Britannique.

Soit dit de suraboudant, veu qu'il est incontestable que ledit décret ne peut en façon quelconque être appliqué au cas présent.

Étant faux que le Magistrat de Bruges auroit pris connoissance de quelqu'autre maison mortuaire d'aucun des sujets de sa Maté Britannique étant de la religion réformée, qui seroit décédé en leur ville.

Et leur procédé est d'autant plus blamable, qu'ils scavent très bien que l'épouse dudit défunt étant morte à Bruges en l'an 1707, ceux dudit Magistrat ont pour lors soutenu que ledit David Whyte devoit faire un état de tous ses biens, et ensuite les partager avec ses enfans comme héritiers de leur mère, sur le pied de l'art. 9 du tit. 4 de la coutume de Bruges.

Sur quoi ledit David Whyte aiant soutenu que la

succession de la masse entière de ses biens devoit être réglée suivant les loix de la Grande Bretagne, et le débat meu la dessus, aiant été agité au Conseil d'État au rapport de Monsieur van der Gothen, il y fut terminé à l'avantage dudit David Whyte.

Tellement qu'il ne faut pas d'autres raisons que ce seul préjugé pour prononcer en faveur du Consul Britannique et des héritiers testamentaires dudit Whyte.

Puisqu'il ne s'y trouve pas seulement une parité, mais aussi une identité de raison.

Ledit Magistrat ne peut non plus ignorer que les s^rs Rives, protestants anglois, étant morts depuis quelques années en la ville de Bruges, leurs maisons mortuaires n'ont pas été touchées ni molestées en façon quelconque par ceux du Magistrat.

Joint à ce que N. van den Berghen, natif de Courtray en Flandres, aiant demeuré plusieurs années et fait un négoce très considérable dans la ville de Londres, y mourut passé quelques mois, dont la succession fut apprehendée et profitée par ses héritiers légitimes, sans qu'aucune judicature Angloise s'y soit opposée ; la succession aiant été partagée et réglée au désir de l'article 33 dudit traité de l'an 1667.

Lequel s'exécute et a toujours été religieusement observé à Londres et dans d'autres villes de la Grande Bretagne en faveur des sujets de sa Ma^té Catholique.

De sorte qu'il faut tomber d'accord que les sujets de sa Ma^té Britannique venant à mourir dans les villes des Païs Bas Espagnols, doivent jouir du benefice du même traité, et qu'on ne leur peut le refuser sans enfreindre et violer le traité en question, dont la pratique est aussi nécessaire aux Païs Bas qu'ailleurs, comme on l'a montré ci-dessus.

Et afin que l'on soit de plus en plus convaincu, l'on pose

en fait comme véritable que ledit traité de l'an 1667 est imprimé en flamand, et que le s[r] Castillon conseiller du commerce demeurant en cette ville en a quelques exemplaires.

En vérité si ledit traité n'étoit pas executé surtout pour ce qui regarde le contenu des articles 33 et 34, le public et les particuliers de la Nation Britannique en souffriroient des prejudices irréparables.

Que plus est, les sujets de sa Ma[té] Catholique souffriroient aussi beaucoup.

Car s'il arrivoit que ce debat fut jugé au desavantage dudit Consul, les sujets de sa Ma[té] Britannique qui résident dans plusieurs villes de la Monarchie d'Espagne y faisant un négoce considérable et par qui le commerce y fleurit, et où ils dépensent beaucoup d'argent, ils s'en retireroient d'abord.

Tellement que les Magistrats de Bruges raisonnent en mauvaise politique lorsqu'ils disent que l'exécution dudit traité seroit préjudiciable aux sujets de sa Ma[té] Catholique.

Quatrième prétexte.

> Le Magistrat de Bruges dit en quatrième lieu que feu le s[r] David Whyte auroit joui de la franchise de tonlieu de sa Ma[té] à Bruges.

Mais l'argument que l'on voudroit tirer de ce pretexte n'est pas concluant en leur faveur.

Car supposant que le défunt eut par tolérance joui quelques fois de la franchise du tonlieu, l'on ne peut conclure de la qu'il ait été revêtu de la qualité de bourgois de Bruges, attendu qu'il en a été déclaré absolument incapable par arret du Grand Conseil.



Joint à ce que le peu de profit qu'il peut avoir fait au moyen de ladite franchise, ne peut être mis en parallèle avec les grands avantages que ledit Whyte a procurés à la ville de Bruges.

Il est de plus connu du public que son crédit et ses deniers ont été employez d'une manière utile pendant le siège de Lille et dans d'autres occasions au service des Hauts Alliez.

En vérité lorsqu'on voudra considérer les raisons susdites, l'on devra être d'avis que le Magistrat de Bruges a mauvaise grace de reprocher audit défunt le gain qu'il peut avoir fait dans leur ville, qui est cent fois moindre que les services qu'il leur a rendus.

Et au lieu de l'en recompenser, on l'a amusé par des admissions illusoires dont il a du payer les droits et fournir en outre la dépense de quelques festins.

Aiant ensuite été contraint de soutenir en plusieurs instances un proces tres frayeux qui lui a couté pour le moins 4000 florins.

Si bien qu'il a du payer cherement la franchise dont il peut avoir joui de tems en tems au bureau du tonlieu à Bruges.

Enfin de quelque biais qu'on veuille regarder la source et le progrès de l'entreprise dudit Magistrat, l'on n'y decouvrira rien qui ne soit irregulier, injuste et extravagant ; en effet il seroit difficile de tenir une conduite raisonnable en la direction d'un procédé où la partialité et la passion se jouent si insolemment de l'esprit d'un traité public, et consequemment des règles du droit des Gens.

Au moyen de quoi l'on a lieu d'espérer que le present conflit de jurisdiction sera terminé à l'avantage du S[r] Laggan et des héritiers testamentaires dudit S[r] David Whyte.

Annexes.

I. Extrait du registre aux sentences du grand Conseil du Roy. Du 3 de mars 1698.

Veu le proces entre David Weijts appellant de ceux du Conseil en Flandre, et suppliant par requete validée pour civile le 22 juin 1697, ayant sous benefice d'icelle exhibé pièces débattues par partie, qui sous le mesme benefice a aussi exhibé pièces pareillement débattues ; le tout joint au procès par ordonnance du 7 d'octobre dernier d'une part, les Doyen et serment du mestier des francqs drappiers en la ville de Bruges, inthimez d'autre ;

Veu aussi les lettres de sa Ma^{té} du 7 de novembre 1697 ;

Le Roy faisant droit, déclare l'admitsion dudit appellant au mestier des francqs drappiers de la ville de Bruges nulle ; au surplus met parties hors de cour et procès.

Collation fait audit Registre, cette y est trouvée concorder par le soubsigné greffier dudit grand Conseil ;

(Sig.) Van Volden.

II. Extrait vuyt eene procedure gedient hebbende in syne Maj^{ts} grooten Raede van Mechelen danof het prohemium luyt als volght.

Secrete contradictien omme deken ende Eedt vande Laeckensnyders binnen Brugghe, geintimeirde ende rescribanten jegens David Weydts appellant van Vlaenderen ende suppliant by requeste gevalideert voor civile.

In welcke procedure art. 6, 7 ende 8, staet als volght.

6. Ende by requeste civile het selve comen coloreren, omme waert mogelyck te ontgaen de confugie de welcke



by ende eerste rechters *a quibus* daer door syn te gemoet siende.

7. Ter cause vande openbaere placcaeten ende edicten van den 14 october 1526, 7 october 1530 ende 1622, 22 september 1540 ende 24 april 1550, de welcke alhoewel men seght te syn gesuspendeert, tot dat by de Generaele Staeten anders soude wesen geordonneert, vuyt crachte van de pacificatie van Ghendt vanden 8 november 1576: nochtans naer daete wederom syn genoughsaem herstelt by het placcaet vanden 22 Juny 1589, staende in den tweeden placcaetboeck van Vlaenderen, lib. 1, rub. 4 ende by t'Edict crimineel van den jaere 1570, voor soo veele aldaer geseyt is, dat de placcaeten opt feyt van religie syn eeuwighe wetten ende ten eeuwighen daghe moeten worden onderhouden.

8. Alle welcke hier te lande syn maeckende eéne stavele weth, ende dewelcke tot nochtoe inviolabiliter syn geobserveert geweest, emmers moesten worden teghens d'jnnewooninghe van de gene van des suppliants religie.

Voorts d'articlen 11 tot ende met 18 luyden aldus:

11. Het is abusif dat den suppliant bovendien comt allegeeren art. 3, van dat hy inde neiringhe vande laekensnyders tot Brugghe met volle voise geadmitteert soude syn.

12. Want indien sulcx waerachtich hadde geweest, des absolutelyck wordt ontkent, den suppliant en hadde niet noodigh gehadt te presenteren de requeste aen het magistraet van Brugghe, waerop hy geadmitteert is geworden nietteghenstaende alle oppositie, uytwysens den overlegh gedaen by des suppliants requeste civile vanden 17 January 1697.

13. Waer mede passerende den 4ⁿ article, rescribanten seggen jegens den 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ende 13 articlen,

dat soo corts te vooren is geseyt, den suppliant hem abuseert van te gelooven dat hy *à bon gré* vande rescribanten inde neiringhe soude syn gecommen ende geadmitteert.

14. Ende dat de tractaeten beroepen met den selven 13 article niet mede en brenghen eenigen intert ofte admissie in eenigh corpus, ambachte ofte neiringhe binnen dese spaensche Nederlanden, veele min met exemptie van eenighe lasten contraris aende voorgaende placcaeten, tot solutie vande 14 ende 15 articlen der selver replicque.

15. Maer dat de tractaeten van peyse beroepen ter 16 article alleenlyck permitteren alhier te lande te moghen negotieren, dat is hunne coopmanschippen met schepen aenbrenghen, ende alhier in grosse debiteren ende onder directie van eenighe facteurs in packhuyssen te leggen.

16. T'ghene seker al verre different is van te commen in eenich corpus, ambacht ofte neiringhe, ende eenich poirteryen ter effecte vande coopmanschappen metten cleyne te penneweerden ende metter ellen te moghen uytsnyden, gelyck der rescribanten neiringhe is medebrenghende.

17. Maer den suppliant en sal noyt eenich tractaet ofte concordaet ten voorschyn brenghen uyt crachte van welcken eenighe hugenotten hier te lande souden vermoghen mede te slaeghen de poirterye t'acquireren, ende te commen in den eedt van eenigh ambacht, neiringhe ofte confrerie.

18. Welck daenich niet en is het tractaet tusschen Spagnien ende Engelandt aengegaen den 5 november 1630, voor soo veele daer alleenlyck wordt geseyt dat d'Engelsche ende andere insetenen vanden Coninck van Groot Bretanien hier te lande overcommende ende negotierende, niet en souden vermoghen gemolesteert, nochte geinquieteert te worden, soo langhe sy geen schandael en syn gevende.



Item het xx[e] article luyt oock als volght :

Ten opsichte vanden 18 ende 19 article wordt geseght dat het al te notoir is, dat selfs in Engelandt de catholycken menichmael syn getroubleert ende verjaecht geworden, sonder dat men dien aengaende gelooft in detail te moeten commen.

Eyndelynghe het 29 ende 30 article seght als volght :

29. Finalyck d'excusie die den suppliant in t'eynde van syne replicque is opstellende, ware dat hy inde neiringhe der laeckesnyders maer en soude syn gecommen ten fyne van syne laeckenen binnen Brugghe te moghen huysen, sonder intentie vande selve metter ellen uyt te snyden, nemaer alleen metten grosse te vercoopen, is al te flauw ende te frivoleus.

30. Ter wylent eenen coopman hem alleen generende metter grosse by factorye can huysen ende debiteren sonder inde neiringhe der rescribanten te commen.

Nous complétons ce dossier dépareillé par l'extrait suivant du *Registre aux résolutions des Bourgmestres et échevins de la ville de Bruges*, de 1709 à 1714, fol. 82 :

Séance du 21 novembre 1711. Il est donné lecture de la pièce suivante :

L'Empereur et Roy en son Conseil,

Chers et bien ames. Milord Orrery, ministre plénipotentiaire de sa Ma[té] la Reyne de la Grande Bretagne, nous aiant fait differentes requisitions iteratives, et entre autres celle cy-jointe du 28 de septembre passé, pour que les lingots d'or trouvés dans la maison mortuaire de feu David Whyte soient remis à l'ordre de N. de Coninck à Anvers, pour qu'ils n'auroient pas appartenu audit feu Whyte ; nous vous faisons cette pour vous dire de faire remettre lesdits lingots audit de Coninck, parmi qu'il donne à votre

appaisement son obligation en deue forme de reproduire les mesmes lingots d'or ou leur valeur en cas qu'ils soient trouvés appartenir à la maison mortuaire dudit David Whyte.

Atant chers et bien amés nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles le 16 novembre 1711.

Paraphé Gert. et plus bas signé : F. B. Crabeels.

Résolu d'obtempérer à cette demande, à la condition que de Coninck signe une obligation de la teneur précitée.

Séance du 23 novembre 1711. Il est donné lecture des pièces suivantes :

L'Empereur et Roy en son Conseil d'Estat,

Chers et bien ames. Ayant veu l'advis que vous nous avez rendu le 11 de septembre dernier sur la requeste nous présentée par David Whyte, et par David Whyte respectivement fils et beau-fils de feu David Whyte, comme aussi vostre advis du 11 d'octobre passé et les representations nous faites tant par ledit David Whyte que par Jean Whyte et Eduard Garne aussi respectivement fils et beau fils dudit feu Whyte, avecq les pieces y exhibées de part et d'autre, nous vous faisons cette pour que vous desistiez de prendre ulterieure connoissance de la maison mortuaire dudit feu David Whyte.

Atant chers et bien ames nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles le 19 de novembre 1711.

Paraphé Gert. et signé plus bas : F. B. Crabeels.

Suit un procès-verbal (memorie) de saisie arrêt en date du 23 novembre 1711, fait par l'huissier C. van Straete, à la requête de Jean Antoine vander Leepe, controleur du grand tonlieu de Sa Majesté, sur tous effets,

meubles et marchandises de feu David Whyte se trouvant sous la main du magistrat, pour recouvrement des sommes dues à Sa Majesté à raison de son droit de tonlieu; attendu que ledit Whyte a introduit et écoulé ses marchandises sous le ceuvert de bourgeois de Bruges, tandis que ce privilège lui est disputé dès ores par ses propres héritiers (1).

Suit un second procès verbal de saisie-arrêt dressé par le receveur des droits d'issue, Maximilien Verplancke, le 23 novembre 1711, sur tous les meubles et valeurs inventoriés à la mortuaire de David Whyte et confiés à la garde des *schadebeletters;* en recouvrement des droits d'issue ou dixième denier dévolus à la ville de Bruges sous forme exécutoire et par tacite hypothèque (2).

Le collège décide d'envoyer une députation à Bruxelles, aux États chargés du gouvernement général des Pays Bas, pour leur exposer les inconvénients qui résulteraient de l'évocation de cette affaire devant d'autres juridictions, même étrangères, et leur développer à l'appui les motifs suivants :

David Whyte est resté pendant 30 ans, jusqu'à sa mort, bourgeois, courtier et franc drapier de cette ville; même à la veille de son décès, le 22 décembre 1710, il s'est porté caution *de judicato*, devant le conseil, pour un marchand hollandais.

Il y aurait contradiction entre le renvoi et la lettre des États du 19 novembre dernier, ordonnant de consigner entre les mains du sieur De Coninck à Anvers les lingots d'or trouvés à la mortuaire, avec clause de restitution :

---

(1) Alwaer wylent den selven David Whyte syne coopmanschappen op poorters vrydom heeft verclaert ende afgehaelt, ende welcke poorterie alsnu selfs byde hoirs gedisputeert wort.

(2) Uyt crachte van eerlycke handt ende tacite hypotheque.

puisque le cas échéant, le collège étant dessaisi, serait sans autorité pour réclamer la restitution.

Au surplus, le renvoi constituerait une violation flagrante de la coutume de Bruges et de la capitulation solennellement souscrite lors de la soumission de la ville à Sa Majesté, Charles III.

Enfin, cette mesure porterait le trouble et la confusion dans tous les rapports et les éléments vitaux de la commune; car en admettant ainsi l'étranger aux faveurs et à la protection d'une libre concurrence, on glisserait parmi les corporations de métiers un ferment perpétuel de discorde, qui mettrait en péril les finances et la tranquillité de la cité.

Voici le texte original de cette résolution:

Wiert geresolveert sonder tyt verlies te senden gedeputeerde naer Brussel, ende aen haer Excellentien den Raedt van Staeten gecommitteert tot het gouvernement generael van dese Nederlanden naerder te verthoonen d'inconvenienten die der souden resulteren indien het magistraet deser stede geen de minste kennisse voorder en vermochte te nemen van het sterfhuys van wylent David Whyte, in syn leven van beth dan over de dertig jaeren tot syn overlyden toe, borger (¹), maeckelaere (²) ende vrye laeckensnyder ; men seght tot syn overlyden toe, omdat het blyckt met het wettelyck bescheet by

(¹) Dans le *Poortérsboek* de 1589 à 1794, fol. 34v, n. 3, on lit: Anno 1747. Thomas White uyt Ierlant, 4 januari 1747.

(²) Dans le registre des inscriptions des courtiers, aº 1678, n. 10: « Heer David Whits, 20 meye. » Il nous reste en effet un dossier de 1696, 5 novembre, où les doyen et serment des drapiers (lakensnyders) réclamaient de David Whyte le paiement de sa quote part, la onzième, dans le déficit du compte de cette année, clos le 24 septembre, s'élevant au total de 110 lb. 19 s. 8 d. gr. Whyte prétendait porter en décompte les frais de procédure qu'il avait supportés au profit du métier. Arch. Drapiers, Portef. dossiers de 1691-1733.



duplicata hier gevoeght, dat hy nog corts voor syn doodt, te weten den 22 decembre 1710, hem als borghe solemnelick ende wettelick heeft gedregen hem stellende borghe *de judicato* voor eenen vremden gearresteerden hollantschen coopman.

Ende eerst en soude het ordre begrepen jn den brief daer toe byden selven Raedt van Staeten aen desen Collegie op den 19n deser geschreven niet connen bestaen met het ordre vanden brief vanden selven raedt daer te vooren geschreven, daer by het Collegie gelast wert ter provisie te laeten volgen de baeren goudt bevonden ter selven sterfhuyse aen M. de Coninck, mits by hem verleenende eene obligatie ter satisfactie vanden collegie, in behoorlicke forme, vande selve baeren weder te keeren in cas sy bevonden worden toe te behooren aen het sterfhuys van den selven David Whyte; t'welcke by den Collegie niet en can volbroght worden sonder wettelicke kennisse te nemen ghelyck alreede begonst is.

Ten tweeden, dat met het ontnemen aende magistraet de kennisse van het voorseyde sterfhuys, souden te niet gedaen worden de gedecreteerde costumen, privilegien ende usantien vande stadt, oock de solemnele capitulatie ondersproken ende geaccordeert inde submissie gedaen aen syne Mat Carel den derden.

Ten derden, dat met het nemen vande selve kennisse aender magistraet, de gemeenten van dese stadt gemeen hebbende met het voorscreven sterfhuys, hun pretentien souden moeten gaen navolgen ende procederen voor eenen incompetenten rechter, sonder territoir, selfs uyt de provincie ende in vreemde landen ende souveraineteyten, is het niet teenemaal in d'eerste instantie, ten minsten bij appeele, t'gone ongehoort is, ende directelick strijt jegens sijne Mats placcaeten ende de gerechtigheden vande superieure raeden, jae de souverainteyt selve.

Ten lesten, soude met het ontnemen van dier gelijcke kennisse de stadt gebrocht worden in sulk eene confusie, dat men den noodt sulcx meest verheesschende niet en soude connen verantwoorden voor de ruste ende fideliteyt vande gemeente ; te meer daer de selve gemeenten soo vercort worden van alle canten in hunne neeryngheu ende fabricquen, dat sy lichtelick souden geraecken tot disparitie ; want vanden eenen cant worden aende schippers, voerlieden, aerbeyders ende menighvuldighe andere ambachten van hun dependerende als lyndrayers, schipwerckers, seylmaeckers, etc. ontnomen de middelen om te connen met hunne familien den cost winnen ende subsisteren, door het beletten vande navigatie vande vaert dese stadt alleene toebehoorende naer St Donaes ; het ambacht vande backers wort ondercropen vande vremde Joden, met het aennemen vande particuliere officieren, het backen van amunitie broot voor hunne soldaeten ; ende tgone oock maer al te vele gedebiteert en wort, onder d'aerme gemeenten, tot vercortynge van slants ende stadts rechten op de maelderie, in prejuditie vande rentieren ; het ambacht vande vleesschauwers wort ondercropen ende geruineert door de menighvuldighe militaire slaegers, oock tot vercortynge van slants ende stadts rechten van het slaghgelt tot prejuditie vande rentieren alsvooren ; gelyck alle d'ander ambachten ende neeryngen den meerderen deel geruineert worden door de ondercruypers van vremde fabricquen, waeren ende gewassen.

Daeromme worden haer Ex^{tie} gecommitteert tot het gouvernement generael van dese Nederlanden gebeden hierop ende op alles seriense naerder reflexie te nemen, ende te permitteren dat de Justitie, namentlick in dese soo gefondeerde saecke vermagh haer cours hebben ende platse grypen, doende ten dien eynde hiernevens vougen alle de voorgaende retroacten.

Cet exposé du litige touche à deux questions principales: l'une de droit international public, savoir l'étendue et la forme de la juridiction des consuls étrangers; l'autre de droit international privé, savoir la compétence législative territoriale, surtout dans les conflits de lois, et spécialement en matière de dévolution de la succession d'un étranger. C'est donc, en d'autres termes, la fameuse question du *renvoi*, qui fait encore aujourd'hui le sujet de nombreuses discussions et divergences en doctrine et en jurisprudence. Tout récemment M. Ambroise Colin pouvait écrire avec raison : « Il serait désirable que la cour de cassation fût appelée à examiner de nouveau et d'une manière définitive, un problème juridique de la plus haute portée et qui a déjà donné lieu à une volumineuse littérature, tant en France qu'à l'étranger. » Arrêt de la cour de Pau du 11 juin 1906. D. P. 1907. 2. 1 ; et les sources citées *ibid*.

III. Droit de sépulture dans les églises.

Le troisième dossier roule sur une question de droit ecclésiastique.

C'était en 1562. Mer Joos vander Vlamincpoorte, fils de Gilles, seigneur de Frémicourt, ancien bourgmestre, conseiller, échevin et de Catherine van Wetteren, était un notable *poorter* de Bruges, issu d'une noble et ancienne famille portant pour armoiries de gueules à trois châteaux d'or. Il fut conseiller en 1553, échevin en 1555, 1560, 1561, *hooftman* ou chef de la section de Notre-Dame en 1558, et de celle de Saint Jean en 1563 et 1565. Il épousa Adrienne de Salinas, fille de Christophe, riche espagnol, et veuve de Philippe vanden Heede.

Par requête adressée aux bourgmestres et échevins de Bruges, il avait remontré que les margliseurs, comme on

disait alors (kerkmeesters) de l'église paroissiale de Saint-Gilles avaient fait enlever de la chapelle de Notre-Dame une pierre tombale précieuse (costelick zark) se trouvant près de la porte septentrionale du chœur, et l'avaient placée près de la porte d'entrée du sud de l'église, après l'avoir dépouillée de la plaque de cuivre ciselée, où étaient représentées les armoiries, avec inscription des noms, prénoms, qualités, an et jour de la sépulture de ses parents; qu'ils avaient vendu et livré cette plaque aux marguilliers de Saint-Sauveur, lesquels avaient projeté de la fondre pour employer la matière à d'autres usages ; et qu'ils avaient encore l'idée de vendre la pierre tombale.

Procédé intolérable et tombant sous l'action répressive, puisqu'il est notoire que pareils monuments funéraires n'ont été érigés que pour rappeler le pieux souvenir des ancêtres à leurs descendants, les inciter à la fréquentation des saints lieux et servir d'exemple à l'avantage de la religion et de la piété filiale. Sans parler de l'intérêt qui peut en résulter, en fixant les degrés généalogiques et en prévenant des procès ruineux, surtout en matière successorale.

Il demandait que le magistrat émit une ordonnance enjoignant aux margliseurs de Saint-Gilles de réintégrer l'état primitif et défendant à ceux de Saint-Sauveur de se dessaisir des plaques, sous telle peine que de droit.

Par apostille du 2 avril 1562, le collège renvoie la requête aux marguilliers de Saint-Gilles, avec ordre de répondre dès le lendemain, et de laisser en état les dites pierre et plaques.

Voici leur réponse.

Ghesien byde kerckmeesters van S[t] Gillis kercke in Brugghe zekere incivile requeste tot huerlieder laste ghepresenteert voor myne heeren Burchmeesters ende Scepenen



der voornoomder stede by dheer Joos van Vlamincpoorte heesschere, zegghen de voornoomde verweerers tghundt dies hiernaer volcht :

Alvooren omme goet verstandt ende verclaers vande subiecte materie thebbene, dient ghenoteert tghundt des hiernaer volcht.

Eerst hoe de voornoomde kercke van St Gillis es een aerme schamele kercke grootelicx belast met diverssche diensten ende disschen, jaerlicx wel totter somme van tusschen de drie ende vierenveertich ponden grooten. Daerjeghens zou lettel zekere jncommende renten ende proffyten heeft, zo datze meer zekere lasten heeft dan baten totter somme van achtien ponden grooten, behoudens juste calculatie.

Welcke kercke boven de voornoomde ende lasteghen jaerlycxsche diensten ooc staet alle jaere tot groote lasten van reparatien ende zonderlinghe van daken, beloopende up zommeghe jaeren tot eene groote excessive somme, ende zonderlinghe alst hooghe ende groote tempeeste van wynden maect ghelick dit jeghenwoordich jaer ghebeurt es.

De welcke wynden onder andere schaden der zelver kercke upghecommen, zo es het oosthende vanden choor boven den hooghen oultaer gheheel ontdect gheweest, de welcke apparent was totter gheheele ruyne vander zelver kercke te redunderen, ne hadde gheweest tneerstich toezich vanden ghuene die om Godswille daer of last ghenomen hebben om dat jn tyde te voorziene.

De zelve toezienders bevindende dat de voornoomde kercke bycans alle jaere jn groote lasten cam duer tbreken van tvoorseide dack (twelcke tot noch toe jn teghelen gheleyt hadde gheweest), hebben tsaemen gheadviseert die met schaillen te doen deckene hoewel het den meesten cost was ; hopende dat de goede prochiaenen liberalic daertoe ghecontribueert zouden hebben. De welcke contri-

butie nyeuwer naer en heeft cunnen vulstrynghen ende betaelen de voornoomde groote lasten, beloopende wel totter somme van dertich ponden grooten ende bet.

Omme welcke voornoomde somme ende excessive lasten te furnieren, es de voornoomde kerckmeesters van noode gheweest alle middelen te zoucken om huerlieder kercke jn tdrooghe thoudene, zo by vercoopinghe van oude sarcken jnde voornoomde kercke tot huere schade ende achterdeele ligghende ; wel verstaende daer gheen vrye sepulture en es, ofte gheene fondatie van jaerlicxsche diensten ende jaerghetyde ghefondeert en zyn, als by anderen middelen.

Onder anderen hebben jnde voornoomde kercke ghevonden ligghende eenen ouden sarck met metaele ghedect, twelcke als wesende nyet alleene *saxum jnutile*, nemaer oock de voornoomde kercke scadelick, hebben tzelve ghelicht, ende het metael daerup ligghende, twelcke bet dan twee hondert jaeren oudt was ende *carie et antiquitate ceperat perire*, gheweert jn meeninghe tgelt daerof commende te applicquierene ter betalinghe vanden voornoomde lasten, ghelyck de jeghewoordeghe kerckmeesters ende huerlieder voorsaten wel ende lovelicken jn voorleden tyden vermoghen hebben ende gheuseert hebben te doene, ende ghelyckmen noch daghelicx jn diversche kercken ende cloosters binnen deser stede van Brugghe useert, ten aenziene van eenyeghelick ; jeghens tweeren vanden welcken zarck het heeft ghelieft dheer Joos vander Vlamincpoorte hem te opposeren, vanterende te wezen vander afcompste ende descente vanden ghuenen dies name upde zelve saerck ghestelt zoude wesen, overghevende ten dien fyne zekere requeste by voorme van heessche, daeruppe midgaders upde frivole ende min dan warachtighe redenen jnne de zelve begrepen nyet te letten en doet, ten laste ende achterdeele van het onderhouden vande aerme

schamele kercke daer tweerdich helich lichame Gods es rustende, omme de redenen naervolghende.

Want al claer ende notoire es naer rechte *quod res ecclesie precipue mobiles ob necessitatem vel evidentem utilitatem alienari possunt ;* C. aurum habet ecclesie, XIJ quest., IJ C. ea cum, X quest., IJ ; et ibi Archidia.

Si igitur licet alienare aurea et argentea vel alia que ad Ecclesie ornamentum spectant, longe magis ea que nihil prosunt, ut est inutile saxum, de quo hic controvertatur. Cum etiam liceat alienare minutas partes terre ad ecclesiam spectantes ; C. terrulas, XIJ quest. IJ ; Dum dicit : Terrulas aut vincolas exiguas et ecclesie minus utiles aut longe positas, episcopus si necesse fuerit distrahendi habeat facultatem.

Conforme de dispositie van welcken rechte vele te meer eyst dese verweerers gheoorlooft gheweest te weerene de sarck ende steen jn questie, als wesende de kercke meer jnderlicke dan proffytelicke, by dat duer tligghen van diere ande goede lieden benomen wiert de occasie van daer huerlieder sepulture te kiesen, devotie hebbende de kercke deucht te doene ende eeneghe jaerlicxschen dienst te fonderene.

Zonderlinghe dat upden zelven sarck ende plaetse van den ghuenen die daer begraven es, gheen dienst noch jaerghetyde ghefondeert en es ; zo dat daer duere nyemandt eenich jnterest pretenderen en can.

Ende jndien men zulcke sarcken ofte steenen gheen vrije sepulture ofte fondatie hebbende, nyet weeren en mochte, zoude tzelve schimpich wezen voor den naercommers, by dat duer de lanchede van tyden ende menichfuldicheyt van zarcken, de kercke zo vervult zoude werden, datmen jnt hende nyemandt meer jnde kercke ofte kerchoven zoude connen begraven. Maer zouden de ghuene die nu leven ofte naermaels commen mueghen, gheschepen

zyn begraven te werdene upde straten, jnt velt ofte jn andere onghewyde plaetsen.

Boven dien zoude de kercke ghefrustreert werden vander vryheid die zou an haren grondt heeft, *et consequenter* vanden rechten vander sepulturen metten baten ende proffyten vanden welcken zou onderhouden wert.

Biden welcken wel te vergheefs es duer de heesschere allegïert jn zyn requeste schynende te willen houden de gheslachten jn wezen deur tliggen van den oudde sarcken ten grooten achterdeele vande kercke; *quod quid sit gentile adeòque prophanum nemo est qui negare potest.*

Waeromme niet te letten en doet daer de zelve heesschere allegiert hem te wezen vander afcompste vanden ghenen die onder den voorseiden steen begraven zoude wesen; twelcke de verweerere niet en gheloovèn, ja min dan warachtich es.

In teecken van dien, zoomen jn voorleden tyden den steen in questien dheer Jan van Vlamincpoorte sheesschers oudste broedere hem vraghende of hy danof eenighe memorie hadde, heeft daeruppe gheantwordt : dat hem die niet anneghinck noch oòc daerof yet wiste te zegghen; maer dat men die wel mochte weeren.

Waervute blyct dat up eene *telle quelle* boom van genealogie biden heesschere overgheleyt niet ghelet en zal werden ten achterdeele vander voorseider kercke; by dat daervute niet *necessario* en volcht dat hy den persoone daer begraven wesende bestaen zoude ofte dat hy vander zelver afcompste zoude wesen; *non enim contingit hoc esse quod ab hoc contingit abesse.*

Ende en argueert oock nyet *similitudo vel jdenditas nominis et armorum seu insignium, ut vulgo vocant* vanden wapenen; bydat men daghelicx vele persoonen jn een stede ende landt vyndt van eene toenaeme, voerende

ghelycke wapenen ; daervute *necessario* niet en volcht dat zy *ex una familia* ghecommen zyn.

Niet min hoe dat zy, het es zeere *irreligiosum, prophanum, imo gentile et paganicum*, om een boom van genealogie ofte een gheslachte te houdene in memorie, te willen beletten tproffyt vanden tempel Gods met thouden ligghen een sarck ofte sepulture die noyt bevryt en was ende daer nyemandt recht an heeft.

Want al eyst zo datmen altemets in sterfhuysen daer questie es van hoyrie, duer dhoude zarcken ende monumenten doet blycken *vehementi quadam presumptione* de afcomptste *de cujus hereditate agitur*, daeromme en volcht niet datmen de inutile sarcken ofte andere saeken der kercke niet proffytelick, nemaer inderlicken zal moeten houden ligghende ; *cum nemini liceat jacturam alterius aliquid acquirere.*

Ende indien de heesschere belieft zyn descente of afcomptste en boom van genealogie jn wezen te houden, mach dat anderssins doen zonder der kercke scade, zo hy in zinen raedt vynden zal.

Omme nietmin den heesschere eenichsins contentement te gheven indien hy devotie heeft den voornoomden steen in wesen te houdene, men zal hem daertoe plaetse verleenen, midts by hem de zelve weder te doen legghen ende fonderende zekeren jaerlicxschen dienst daer duere de schamele kercke ende de eere Gods zouden mueghen onderhouden wesen, ghelyck hi hem ten diverschen reysen ghevanteert heeft in meenynghe van doene te wesen.

By welcken redenen dese verweerers hopen claerlicken betoocht thebbene de goede ende juuste cause daer duere zy ghemoveert zyn gheweest den voornomden sarck te weeren ; ende dat zy dat niet ghedaen en hebben tot yemandts schimp. Biddende daeromme myne Heeren up al goet regard te nemen, ten fyne dat nyemandt gheoc-

casioneert en zy de voornoomde kercke te habandonneren ende teenegader te laetene ter causen vanden welcken dese verweerers nyet en verstaen, ja protesteren van in gheene processe te willen tardene ende de schamele kercke in noodeloose costen te brynghene.

Mids welcken concluderen dat de heesschere schuldich es verclaerst te wezen nyet ontfanghelick in zinen heesch ende conclusien, nemaer dat de verweerers ghestaen zullen met huerlieder presentatie hier vooren ghedaen. Ende voorts dat den heesschere gheinterdiceert zal wesen up dezen verweerers te procederen, by eenighe rigoreuse executie, ofte proceduеren te doene ter causen vanden overbringhen in ulieden heeren handen het metaal in questie niet jeghenstaende ulieder sententie provisionale daeruppe ghegheven; ghemerct dat tzelve es in de bewaerde handt. Ofte vuterlick zullen hemlieden verweerers anneghewesen zyn al zulcke andere conclusien als hemlieden naer rechte toebehoort. Implorerende up als ulieden Heeren noble officie, met heessche van costen.

Réplique du demandeur.

Il insiste sur le fait illégal et injuste (incivil ende onbehoirlic) de l'avoir dépossédé de son droit de jouissance de sépulture, et aliéné un monument précieux et parfaitement conservé ([1]), au mépris de la mémoire de ses ancêtres et parents (voorsaten ende ouders), qui n'avaient apporté que des bienfaits à l'église ; il déniait formellement que son frère Jean eut consenti à l'enlèvement.

Duplique des défendeurs.

Ils commencent par contester que le demandeur soit de la parenté des personnes ensevelies dans le caveau. Suit une dissertation sur un passage de Balde, ([2]) qui avait été

([1]) Alzulcke notable werck ende costelic zarck van sepulture of monumente voorseit, ligghende gheheel gave ende versch jn alle zyn insculptien ende inscriptien.

([2]) In Autent. Hoc jus porrectum, C. de Sacrosanct. ecclesie.



invoqué par la partie adverse. Ils finissent par dire que le demandeur, en présence de Pierre Anchemant et Martin vander Weerde et du pensionnaire Jean de Corte, avait promis de choisir sa sépulture à Saint-Gilles, avec fondation et anniversaire, comme son frère Roland l'avait fait en l'église des Clarisses ; et qu'il n'avait donné aucune suite à ce louable dessein.

Jugement interlocatoire du 3 avril 1563 (n. st.)

Ordonnant au demandeur de prouver l'identité de ses noms et armoiries avec ceux de la pierre tombale, et de justifier sa parenté (1).

Comme on le voit, nos anciens procureurs, *utriusque juris doctores*, — ne le cédaient guère à ceux d'aujourd'hui, et ils étaient également versés tant en droit canonique qu'en droit coutumier et en droit romain.

On connait le culte superstitieux des anciens pour la mémoire des morts. Le tombeau devenait, chez les Romains, un objet sacré, *religiosus*, comme le déclare un rescrit de l'empereur Antonin. A ce titre, il est placé hors du commerce, tombe sous le coup de l'inaliénable et échappe à la revendication (2).

---

(1) Est-ce par suite de cette déconvenue que Me Joos vanden Vaghe-viere choisit pour lieu de sépulture l'église des Augustins et s'y fit construire un mausolée, « orné d'une statue agenouillée devant un prie-Dieu, et tout autour de beaux ornements sculptés qui renfermaient l'écu principal et les huit quartiers secondaires ». P. Keelhoff, *Hist. de l'ancien couvent des Ermites de S. Augustin à Bruges*, pp. 16 et 111. Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. II, p. 27.

(2) L. 43 D. de rei vindicatione, VI, 1. Quæ religiosis adhærent, religiosa sunt; et idcirco nec lapides inædificati, postquam remoti sunt, vindicari possint.

Casus. Habebam monumentum, cui ædificando lapides meos adjunxi; amovisti lapides; an possim vindicare quæritur. Et dicitur quod non, quia religiosi sunt, et sic in nullius dominio....

L. 4 Cod. de religiosis et sumptibus funerum, III, 44. Si sepulchrum monumenti appellatione significas, scire debes jure dominii id nullum vindicare posse.

Add. Sed actione in factum peti potest.

L'idée fondamentale de cette législation passa dans le droit écclésiastique. Pour nous borner à une citation, voici ce qu'on lit dans la *Summa super titulis Decretalium* de Gofredus ([1]) :

Lib. III. c. De sepulturis. Sepultura quidem habet multas acceptationes. Quando dicitur officium quod impenditur sepeliendis.... Quandoque tumbi marmorea vel lapidea dicitur sepultura, et hoc vendi potest si sit pura, id est si nullus in ea sit sepultus. Sin autem aliquis sit sepultus, qua propter hic locus factus est religiosus, ut D. de relig. et sumpt. funerum ([2]).

Cependant la citation de Balde paraît peu adéquate en l'espèce; et tout en admettant la distinction subtile des canonistes, en *res sacræ* et *res religiosæ*, les margliseurs eussent mieux fait d'étayer sur les textes l'exception au principe de l'inviolabilité des sépultures. Au reste, la distinction des actes de concession avec ou sans fondation d'anniversaire semblerait plus ou moins plausible, car l'anniversaire formait un gage de perpétuité, s'il peut y avoir des choses perpétuelles en ce monde, en dehors de l'institution divine ([3]).

L. GILLIODTS-VAN SEVEREN.

([1]) Biblioth. de la ville de Bruges, catal. des manusc., n. 358, p. 304.

([2]) Celsus autem ait : Non totus, qui sepulturæ destinatus est locus, religiosus est; sed quatenus corpus humatum est. Digest L. XJ, tit. VIJ, L. 1, § 5. *Ibid.*, lib. III, c. de rebus ecclesie alienandis vel non. Nam res sacre et religiose vendi non possunt. Dig. de contrahend. emp., L. et liberi et L. de jur. pa.

([3]) Cfr. ZYPÆUS, *Consult. canon.*, l. 3 de sepulturis, t. I, p. 150. Op. omn., éd. Antv. 1675. PAULI CHRISTIN. *Decis. belgic.*, tit. 43, dec. 194; t. II, p. 322, ed. Antv. 1626. DANTOINE, *Les règles du droit canon.* reg. 51, p. 178, ed. Brux., 1742, parmi nos anciens jurisconsultes.



NOTE HISTORIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE WENDUYNE

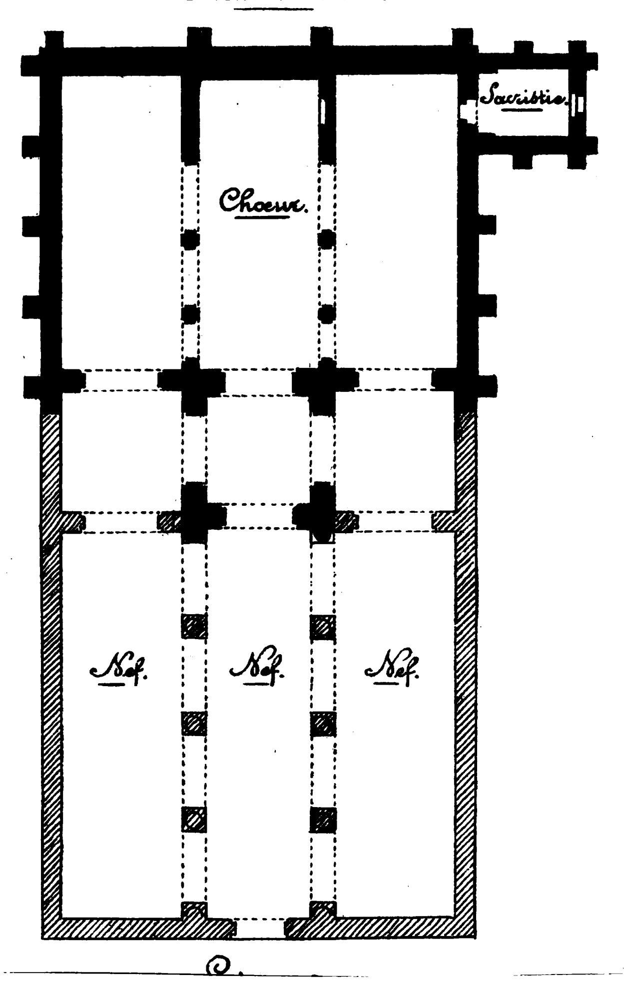
Au point de vue de la juridiction religieuse, Wenduyne formait primitivement un hameau dépendant d'Uytkerke et ne possédait pas d'église.

Dans le diplôme d'Arnould le vieux, 961, en faveur du chapitre de St-Donatien, Uytkerke était déjà reconnue comme paroisse. En 1100, l'Évêque de Tournai, Baldric, donne au chapitre de S[t]-Donatien l'autel d'Uytkerke. Dans une autre charte de Baldric, 1108, de même que dans une bulle de Pascal II datée de 1110, il est encore question de l'autel d'Uytkerke ; mais en 1135, dans une charte de l'Évêque de Tournai, Simon, l'autel d'Uytkerke est mentionné avec une chapelle annexe « Altare Utkerka cum appendicio suo ». Il est de même indiqué dans la bulle de 1146, par laquelle le pape Eugène III confirme les biens de la collégiale de Saint-Donatien. On y lit « In episcopatu Tornacensi, altaria Dudazela, Utkerka, Orscamp, cum appendiciis suis. »

Cet « appendicium », cette chapelle annexe, dépendante de l'église d'Uytkerke, se rapporte bien à Wenduyne ; car quelques années après, le prévôt de S[t]-Donatien, Gérard d'Alsace (1183-1205) et le doyen Gérolf (1172-1187) attestent que, pour faire droit aux paroissiens qui habitent la partie occidentale de la paroisse d'Uytkerke, ils divisent celle-ci en deux : Uitkerke et Wenduyne.

Eglise de Wenduyne, au XVe siecle.

Plan terrier.



Dans la suite il n'est plus question de l'annexe d'Uytkerke.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'existence, à Wenduyne, d'une première chapelle, bâtie entre 1108 et 1135, et qui fut érigée en église paroissiale vers 1183-1187.

Étant donné d'autre part que vers 1164, le prévôt et le chapitre de Bruges accordèrent à Wenduyne l'érection d'une église, on peut en déduire qu'à cause de l'accroissement de la population, la chapelle annexe aura été reconnue insuffisante et qu'on aura décidé sa transformation en église. Ce travail doit avoir été achevé vers 1183-1187, époque à laquelle l'église est déclarée paroissiale.

Le plan II avec coupes indique la configuration de cette église du XII[e] siècle.

L'existence en A d'une partie de l'arcade (plein cintre) construite en « moeffen », nous a permis de reconstituer le plan de cette ancienne église, comportant probablement deux ou trois arcades.

L'importance toujours croissante de Wenduyne, a exigé un nouvel agrandissement de cet édifice. L'époque précise de cet agrandissement n'est pas connue. Les vestiges qui existent encore semblent nous permettre de déterminer le milieu du XIII[e] siècle ; d'aucuns prétendent que cet agrandissement se fit en 1200.

La planche III donne le plan de cette seconde église, qui avait des dimensions plus grandes que l'église actuelle; voir planche I.

Nous retrouvons encore dans l'église actuelle (voir planche III) :

1° les deux contreforts G, à la façade orientale ;

2° des « moeffen » dans les murs des parties conservées de l'église du XIII[e] siècle ;

3° à 0.40 ct[s] sous le pavement actuel, le pavement du XIII[e] siècle, découvert aux endroits indiqués (planche III) et fixant la largeur de la nef ;

4° deux spécimens de fenêtres du XIII[e] siècle, en B, permettant de supposer l'existence d'une claire-voie.

A la fin du XIV[e] siècle, Wenduyne devenant de plus en plus prospère, un nouvel agrandissement a été effectué.

La planche IV donne le plan de cette troisième église dont nous avons trouvé :

1° les fondations de tous les murs et colonnes.

2° deux bases de colonnes accolées à la tour.

La tour du XIII[e] siècle doit avoir été surélevée à cette époque et comportait une flèche très pointue ; elle servait de vigie, puisque l'on trouve dans les comptes de la prévôté de Bruges, en 1538, un article ainsi conçu : « *Pour travaux à la tour de l'église de Wenduyne, où se trouve la vigie, 20 livres.* »

L'église de Wenduyne fut ravagée par les iconoclastes en 1570 ; le chœur et les chapelles furent restaurés par ordre de l'évêque de Haudion en 1642 et la partie antérieure de l'église fut démolie au commencement du XVIII[e] siècle.

Telles sont les transformations successives de l'ancienne construction du XII[e] siècle, qui d'après les preuves préindiquées n'a pas été comprise dans l'engloutissement du village par la mer : ce qui met à néant la légende d'une ancienne église qui aurait été submergée par les flots.

L'époque précise de la catastrophe n'est pas connue ; d'après les uns elle remonterait au XIV[e] siècle, en 1334 ; d'après les autres elle daterait de la Toussaint 1570.

Quoi qu'il en soit, la situation respective du village et de son église est représentée, sur la planche I ; d'après le plan dressé par M. Gilliodts-Van Severen (1), l'église se trouvait bien au sud du village, vers l'intérieur.

---

(1) Voir *Histoire de Wenduyne-sur-mer... par Eugène Roche, avocat à Lille... suivie d'une note sur l'ancienne topographie de Wenduyne, par L. Gilliodts-van Severen.* Nouvelle édition. Bruges, Daveluy, imprimeur, 1902. In-12, de 80 pages.

Au XVI[e] siècle, l'importance de la bourgade de Wenduyne, une des plus industrieuses de la Flandre, a été amoindrie à la suite de troubles, de guerres, d'événements politiques ; c'est ce qui explique le peu de travaux de restauration effectués en 1642, et, dans la suite, la démolition de la partie antérieure.

Les découvertes faites au cours des travaux actuels, qui m'ont permis de reconstituer les transformations successives de l'église, apportent une nouvelle preuve de l'existence de l'église du XII[e] siècle sur l'emplacement actuel et c'est à ce titre que j'ai cru utile et intéressant de publier la présente note.

ALPHONSE DE PAUW.
Architecte.

EERSTBEWAARDE BRUGSCHE KEURE

VAN OMSTREEKS 1190.

Haar algemeen uitzicht, en verspreiding van haren grondvorm.

Die keure is namelijk zij die begint met de woorden « *Haec est lex et consuetudo quam Brugenses tenere debent a comite Philippo instituta* » (1). Over 't algemeen weet men er weinigmeer van dan dat wat erin staat, en dat wat eruit voortgevolgd is (2).

Ze is geschonken geweest : nu in 't lange, als te Atrecht, te Gent, te Brugge, te Audenaerde... ; dan wat beknopter, als te Geeraartsbergen (3)... mits in de eene stad iets bij, en in de andere iets af (4).

Wanneer werd ze ingevoerd ? En waar eerst ? Daarover willen we nu niet twisten.

---

(1) WARNKÖNIG in *Flandr. Staats- und Rechtsgeschichte* I, *Urk.*, op bl. 37 zegt : « Es ergiebt sich aus den Varianten, dass der Text « der Keure von Brügge der beste ist... ». Hij is 't, dien GHELDOLF uitgeeft (WARNKÖNIG-GHELDOLF, II, 417-422) « d'après une copie du « XIIIe siècle, aux archives de la province, à Gand ».

(2) Aldus b. v. is 't nog niet klaargetrokken in welk jaar de keure verleend werd. 't Meestendeel der geleerden houden 't voor « daaromtrent 1190 ». Best zouden hunne redens eens heronderzocht worden.

(3) Deze keure staat in WARNKÖNIG II, *Urk.* (2), bl. 164.

(4) Vgl. WAUTERS *Libertés Communales*, bl. 563-564. WARNKÖNIG-GHELDOLF, V, bl. 104, en 115-124.

We noemden ze hierboven « eerstbewaarde Brugsche keure » : niet om ze aan Brugge meer dan aan een andere stad toe te kennen, doch om het hiernavolgende opstel voort in verband te houden met twee voorgaande opstellen over Brugsche keuren, die verschenen in AnEm. 1905, bd. LV, bl. 302-328 en 393-403. « *Haec est lex...* » is geen eigen afbeeldsel van Brugge's (of van een andere stad haren) toestand op het einde der XII[e] eeuw. Immers deze keure is daaromtrent overal eensluidend. Zulke eensluidendheid is voor de geschiedkunde een nadeel in plaatselijk opzicht. Doch een voordeel is ze ook voor algemeene geschiedenis en kennis van recht. Ontegenzeggelijk wordt aldus gestaafd dat, reeds met het uitsterven der XII[e] eeuw, de groote vlaamsche steden op zulkdanige hoogte van beschaving stonden, dat, uit sommig opzien, nagenoeg dezelfde indeeling van leeftuigen en dezelfde samentrekking van krachten er mogelijk waren.

Dus « *Haec est lex...* » zullen we hier beschouwen in haar afgedragene opvatting ; we zullen ze aanzien inzooveel ze een oorbeeldige schets was (noemen we die, in haar zulkdanige opvatting, HL) ; een type : hoofdzakelijk van strafrecht aangaande lijfstraffelijke misdrijven, ook bijzakelijk van het boettarief zelf (1).

---

(1) Men leze aandachtig de hierbovenvermelde keuren, ook de sporen of gedenkenissen ervan die verder aangewezen zullen worden, en men zal een gedachte hebben van zulk een type. Een duidelijk opstel ervan kunnen we niet geven. We zijn overtuigd dat HL nooit als leest of formule bestaan heeft, maar wel als een overleveringsche opvatting van opstellen. Eene opvatting voor strafwetbepaling was ze, naar ons meenen eigen aan graaf Filips van Elzaten.

Niet dat we staande houden willen dat alleen hij de lijfstraffelijke misdrijven « contra personam » in 't klein geboekt heeft, nl. met hunne geldelijke straffen erbij. Noch willen we dat dergelijke verordeningen, die we gelijkwaar tegenkomen, overal van hem zijn. Vgl. b. v. de Wetten van Diest uit 1229 (J. Willems *Brab. Yeesten* I, 630), en van La Hulpe uit 1230 (Ald. 632), waar dergelijke bepalingen schijnen ook



Van daadswegen is HL niet eene overeenkomst, nl. uitgaande van twee overeenkomers. HL is iets dat uit 's graven wil of... woord alleen ontstaamt; iets dat stelselmatig beantwoordt aan een andere wet, de algemeene wet der baljuws, « *Haec sunt puncta, quae per universam terram suam comes observari praecepit* » ([1]) (laat ons ze heeten HP), welke dagteekent uit denzelfden tijd. HL in opvatting en HP inderdaad zijn als bestemd geweest om, 't land door, het stadsrecht min of meer eensch te maken.

Van doelswegen is HL een stuk dat aan den eenen kant de daad is van een voorzichtig denkende en doende gezag, en dat aan den anderen kant een ambtmatige en voortaan vaste vorm uitmaakt van voortbestaande ([2]) of wordende ([3]) daadzaken.

Edoch welk was naar het inzicht des graven de staatkundige aard van HL, ook de plaatselijke en toevalmatige reden ertoe? Ging die verzameling wetten tegen of mede met schepenbevelen die reeds in zwang waren ([4]); vermits

te hebben bestaan. Daar echter, zooals ten anderen in vele deelsgelijkende Fransche keuren, loopen de burgerlijke zaken tusschenin de lijfstraffelijke, wat ge in HL niet vindt. Vgl. nog aldus de keure van Middelburg uit 1254 (Van Mieris, *Groot Chaarterboek der graven van Holland, Zeeland en heeren van Friesland.* I, 271)

Niettemin over 't algemeen, al den Westkant van Europa, zal Filips van Elzaten misschien wel de eerste of de eenigste geweest zijn om daarin een eenvormig opstel na te streven; hij, meenen we, met zijn rechtstreeksche of onrechtstreeksche tusschenkomst, want voorbeelden zullen we tegenkomen waar zijn werk of overgezet of uitgebreid werd... even door anderen als door hem.

([1]) Warnk. I *Urk*, 37 vlg.; Warnk.-Gh. II, bl. 423-424.

([2]) Vgl. in HL (Warnk.-Gh. II, 419) § 14 « paena... quanta *solent...* »

([3]) 't Valt te denken b. v. dat er vóór HP ook tucht heerschte onder de baljuws.

([4]) Vgl. HL § 18: « Si scabini... bannum... constituerint... ». Ook HP § 4: « cum talliabunt scabini, vel judicia facient, vel inquisitiones veritatis, vel protractiones... »

dit wel later gebeurd is ([1])? De vraag is belangrijk : immers, b.v. voor Brugge, ligt HL aan den voet van 't bestuursrecht dat nadien bleef voortgelden, te minsten tot in 1281 — andermaal een tijd waarvoor geen overmaat van geschiedgronden bestaat — ; daarbij in 't algemeen bouwde men in 't vervolg nog op HL verder voort ([2]).

HL is vooruitgegaan van Brugge weg over Aardenburg (op 't einde der XIII[e] eeuw) te minsten in een ontwerp van keure([3]). Uit Gent zette HL ook door op Audenaarde in 1189 ([4]), en van daar misschien op Pamele in 1225 ([5]). Uit Ieper ging HL over naar S. Dizier, in de XIII[e] eeuw, door toedoen van Gwijde van Dampierre ([6]). HL of daaromtrent HL vinden we nog te Dendermonde in 1233 ([7]); de gever van HL te Dendermonde is geweest Robrecht, « advocatus Attrebatensis Betuniae et Teneramundae « Dominus » ; zoodat zijn geving wel zal geschetst zijn op Atrecht's HL ([8]).

De inhoud van HL, in een eerste opzien, was tweederlei :

Eerst komt voor een min-of-meer wanordelijke verzameling van te-geven straffen voor een bepaalde reeks misdaden : §§ 1-16. Hooge straffen zijn 't, hoofdzakelijk en vooral geldelijke. 't Is de kwade kant ervan ; toch met eenen troost daarbij : eensdeels voor de schepenen ([9]),

---

([1]) Ziet een Brugsch Hallegebod uit 1278, overgenomen in de keure van 1304 (Warnk.-Gh. IV, 115).

([2]) Warnk.-Gh. IV, 124 vlgg.

([3]) Warnk. II, *Urk.* (2), bl. 52-60, §§ 11-34.

([4]) Warnk. II, *Urk.* (2), 147; en Warnk.-Gh. II, 421-422.

([5]) Vgl. Warnk. II, *Urk.* (2), 148.

([6]) Beugnot *Olim* II, 702.

([7]) Warnk. II, *Urk.* (2), 231-234.

([8]) Toch in den tekst geeft die keure van Dendermonde meer HL van Brugge, Gent en Ieper weder; en nog gaat 't beroep van Dendermonde naar Antwerpen, zooals staat in § 27.

([9]) Verbeeldden die schepenen meer den graaf (zooals Hgl. Pirenne

daar zij het waren die de toepasselijkheid der straffe zouden uitspreken, anderdeels voor de poorters, of liever voor de inwoners « de oppido », daar ze nooit voortaan meer dan 60 pond zouden moeten verbeuren ([1]). Enkel in dit zoovermeend eerste deel (§§ 1-16, ook toch in §§ 17, 18, 21) stemt de uitvoering van HL te Atrecht overeen met deze die te Gent, Brugge en Ieper geschiedde.

Daarna als een tweede deel: het overige. 't Is een gedurig uit- en intrekken van 's graven milde hand. De burgers en schepenen mogen dit,... ze 'n mogen niet dat... Voor enkele zaken zal de graaf wel tusschenkomen als b. v. voor 't verhuren van de marktstallen, voor 't verkiezen van schepenen, voor 't berechtigen van een misgeveld vonnis... voor andere zaken die den graaf aanbelangen. Doch, gelijk het eerste deel, is dit zoogenomen tweede deel opgesteld meestendeel onder vorm van onderstelling: « Si quis.... fuerit » zooals hooger « si quis.... fecerit ». Zoodat in beide deelen de trant uiterlijk van strafwettelijken aard is.

Om nu beter den inwendigen en ook uitwendigen aard van 't stuk, de daad en den wil van den wetgever te leeren kennen, dient men, naar ons bescheiden oordeel:

1. best HL op te zoeken overal, waar er spoor van gebleven is; — 't Is 't gene we hier zullen betrachten. —

2. best ook HL in alle haar wijzigingen en dezer redenen te ontleden;

---

zegt), of meer de gemeente (naar den zin van wijlen Hgl. Vanderkindere)? Hier komt het er niet op aan die zaak te beslissen. Misschien zal de beleering van HL zelf meêhelpen om daarin licht te brengen.

([1]) Niet overal is 't 60 pond geweest. Niettemin is dit hoog bedrag, daar waar het ingevoerd werd, 't opmerken weerd. Laat het immers niet denken aan een koninklijken ban? Vgl. L. Vanderkindere *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences*. ARBBull. 1905, bl. 755.

3. en in den voorgaanden tijd de rechterlijke en geschiedkundige gronden ervan, inzooverre het mogelijk is, op te speuren.

Beide deze laatste pogingen hope'n we later aan te vatten.

En als we zeggen « aanvatten » dat wil zeggen : niet, zoeken om 't laatste woord daarover te vinden, maar, om de aandacht van geschiedkundigen deswegen gaande te maken. We gevoelen tewel hoe erg het te vreezen valt dat in deze onze opzoekingen, ook reeds in 't hiernavolgende opstel, de volledigheid niet volstrekt nabij zal gekomen zijn. 't Is te wenschen dat iemand, met meer tijd en boeken aan de hand, meëspanne om HL beter te leeren en te laten kennen ; de zake is toch van een groot belang.

Nu dus : waar is HL te vinden ?

Onder de « vlaamsche » gemeenten zijn er : eenigen wier ontwikkeling meestendeel dezelfde richting of denzelfden rassen stap heeft opgenomen ; anderen die vroeger of later, of trager of in andere omstandigheden uitzetteden. De voornaamste onder de eersten kregen, allen of 't meestendeel, eene toepassing van HL. De laatsten kregen HL op een andere wijze, of maar een verre gelijkenis ervan. Beide soort verleeningen zijn nochtans binnen ongeveer denzelfden tijd geschied.

Zulkerhande volstrekte of deelsgelijkende uitvoeringen van HL, gewisse of twijfelachtige, zijn er geweest, wete 'k of gisse 'k :

— Te Atrecht in 1180 (?) (1).

— Te Brugge, Gent, Ieper in 1179-80...? (2).

---

(1) WAUTERS *Lib. Comm.*, *Preuves* bl. 32-34, naar het oorspronkelijke.

(2) WARNK.-GH. II, 417-422 naar een dertiendeeuwsch afschrift.

— Te Audenaarde, in 1189 [1].

— In 't Brugsche Vrije, in 1190 [2]; men bemerke vooral de §§ 22-44 van dezen « Keurbrief ».

— In S. Amandsdorp in 1164, waar Filips eene « pax » instelde, met nagenoeg altijd dezelfde « statuta » [3]; men beschouwe reek 15-30.

— Te Nieuwpoort, in 1163; §§ 1-6 [4].

— Te Geeraartsbergen, waar Filips 'tjaar 1190 vrijheden bevestigde [5]; en nogmaals in § 11, 12 blijkt zijn HL door, zij het door zijne hand of om zijnen invloed geweest [6].

— Te S. Omaars. Over deze keure uit ± 1168 handelen we verder.

— Andere daaromtrent vaste toepassingen van HL kunnen mij ontsnapt zijn of verloren gegaan hebben.

Zoo zijn er wellicht gemeenten geweest in Artesis, Amienois en Vermandois die eenen tijd onder Filips gestaan hebben [7], en van HL mogelijks hebben medegedeeld. Men late ons over deze mogelijkheid hier een uitweiding aangaan, en eenige gissingen uiten.

---

[1] Ook WARNK.-GH. II, 417-422; vgl. WARNK. II, *Urk.* (2), 147-148.

[2] WARNK.-GH. IV, 363-377, uit een dertiendeeuwsch afschrift. Vgl. aldaar bl. 167 vlgg.

[3] WAUTERS *Ald.* bl. 26-27, uit een (?) cartularium.

[4] WARNK. II, *Urk.* (2), 87-91, naar 't oorspronkelijke.

[5] WARNK. II, *Urk.* (2), 163-165. 't Is er de keure van 1200, doch daarin bevestigt graaf Boudewijn « *haec... jura a praedecessoribus* « *nostris... instituta et a Philippo, illustri comite Flandriae et Viromandiae confirmata...* »

[6] Het tienste lid is, meen ik, 't einde geweest van de voorgaande keure uit 1068 (hoe er ook het opstel van was), eens en andermaal bevestigd in 1190 en 1200. 't Elfste lid begint met « Praeterea » en brengt een bijvoegsel in. 't Is dit bijvoegsel met zijn « Si quis... occiderit... » enz., dat herinnert aan HL, en dat van Filips zal zijn... Toch is de zake duister. Vgl. V. FRIS *Étude sur la charte de la ville de Grammont attribuée à l'année 1068*. — GOGBull., 1905, bd. XIII, bl. 219-223.

[7] Vgl. ALEX. CARTELLIERI *Philip II-August*, Bd. I, bl. 122 vlg.

Filips van Elzaten is enkele jaren vorst geweest over die fransch-« vlaamsche » gemeenten. Deze zijn nadien tot Philippe-Auguste overgegaan. Elke vorst — 't was de gewoonte — zal er de keuren onder handen gehad hebben, 't zij vrijheidskeuren of voordeelkeuren of strafwetkeuren. De tweede vorst echter was in geen vrienden met den eerste. En beide zochten om welgezien te worden Wat gedaan? De voordeelen die Filips geschonken had aan de poorters, mocht Philippe, in 't belang van voortaan nieuwe staatkunde, niet vernietigen. Ze bevestigen kon hij... en alsdan, voor zijn eigen voldoening, den naam van den eersten gever verzwijgen. Dat deed hij in 1197 te S. Omaars met 't recht op de vestingwaters ([1]). Een andere wet instellen boven deze van Filips... en met mogelijke wijzigingen, dit kon hij ook. Zoo handelde hij te Atrecht ([2]). In 't eerste geval worden we soms op het spoor van Filips' vroeger werk gebracht door een verloren zinspeling. Al verzwijgt Philippe dat Filips de eerste gever was, toch laat hij hemzelven soms ontvallen dat alles voortgaan mag « *sicut tempore* comitis Flandriæ » ([3]). In 't tweede geval blijven soms zinsneden over van « in Filips' tijd ». En dit ook verraadt alsdan den koning. Aldus b. v. te Atrecht. Want zichtbaar bleef nog graaf Filips' HL uit 1180(?) doorsteken in §§ 5-12 en 17-32 van 's konings keure ([4]).

([1]) GIRY *Histoire de la ville de S. Omer*, bl. 397, stuk XXI.

([2]) We hebben 't zelfde ondervonden vanwege Diederik die op dergelijke wijs handelde met de keure van Willem van Normandieën. (Z. boven AnÉm. 1905, bd. LV, bl. 397vlg.). Zoo zou ook later in 1211 Lodewijk VIII tewerk gaan, alswanneer hij S. Omaars dievelings binnenpalmde (L. VANDERKINDERE *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen-âge*. — CRHBull. 5-IX, 1899, bl. 61), en alles overschreed wat vroeger Filips van Elzaten bij 't oud recht van S. Omaars gevoegd had. Vgl. GIRY *Ald.* bl. 404, stuk XXXI, en 381, stuk IX.

([3]) Vgl. de keuren van Athies en Perona § 23, in DE BRÉQUIGNY *Ordonn. des rois de France de la 3e race*, bd. XI, bl. 159-163 en 298-302.

([4]) WARNK. III, *Urk.* (1), 25 vlgg.



Zulke zinspelingen en sporen hebben we nagespeurd. De uitslag was : dat we meenen te kunnen waarnemen dat Filips in zijnen tijd keuren-op-zijn-wijze verleend heeft te Doornik, Perona, Athies, Hesdin, S. Quentin, Bray en Amiens, van waar ze verder kunnen uitgegaan zijn naar Abbeville en Dourlens. Waren die « keuren-op-zijn-wijze » opnieuw toepassingen van HL ? Misschien wel.

Een verre spoor ervan toch steekt in de gemeente-keure van Doornik, die koning Philippe in 1178 verleende, en in 1211 bevestigde ([1]). Die eigenste keure vinden we ook en van denzelfsten koning te Perona in 1207, bevestigd in 1209 ([2]), almede te Athies in 1212 ([3]). Welnu de drie keuren zijn baarblijkend ondereen verwant :

In Athies' keure staat uitdrukkelijk bekend dat ze afstamt van Perona's ([4]) ; en de 22 leden van Perona's keure zijn ongeveer dezelfste als de 23 (min het 21ste) eerste van de keure van Doornik.

Geen van de drie laat uitdrukkelijk verstaan dat graaf Filips daar in hunne stad grondwettelijk werk verricht heeft ; één lid (§ 23) van Perona's en Athies'keure verraadt echter een « *tempus comitis Flandriae* ».

([1]) Ze staat in Gachard, *Collection des documents inédits concernant l'histoire de la Belgique.* I, 93-103, naar 't oorspronkelijke. Bemerkt vooral bl. 95-96.

Deze tekst van Gachard (in 1211 uit Corbeia gedagteekend) is voor den grond dezelfde, en voor de diplomatieke waarheid een betere als de andere tekst (van 1178 uit Parijs gedagteekend), voorzooveel hij bewaard is en overgedrukt in *Ordonn. des rois de Fr.* XI, 248. De eene daarstelling (deze uit 1211) is eene bevestiging van de andere (uit 1178). Waarom niet ? Gachard zoekt daar onnoodig eene moeilijkheid in (*ald.* bl. 93, n. 1).

De keure van 1178 was verleend geworden alswanneer Philippe-Auguste te Doornik geweest was (Vgl. L. Vdkindere. *Ald.* CRHBull. 1899, 5-ix, bl. 43).

([2]) *Ord. r. de Fr.* V, 150-163.

([3]) *Ord. r. de Fr.* XI, 298-302.

([4]) « *Communiam ad consuetudines et ad puncta communie Perone* » *Ord. r. de Fr.* XI, 298.

Dus wel zooals we zeiden : HL zit in de drie keuren ('t eenigste deel ten anderen dat overeenkomt met deelen uit Vlaamsche keuren), en de drie weten van eenen tijd van Filips. Ware't stout te besluiten dat koning Philippe in de drie gemeenten nagenoeg dezelfde keure en wetten vanwege graaf Filips vond, of te minsten eensluidende keuren met daarin eene toepassing van HL ?

We vinden niet dat koning Philippe ooit ievers, uit eigen vondste en hand, een slag HL heeft willen inbrengen : noch in 's graven voormalige bezittingen als het er niet bestond ; noch in zijn eigen vaders erfgronden, waar het nooit bestaan had. Zoo voerde hij het niet in :

— In den talrijken hoop vlekken die van hem de vrijheid uit Laon overkregen. Deze vrijheid was weleer bekomen in 1128 (¹) en bevestigd in 1189 (²) van Lodewijk VI (³).

— Noch in dien anderen hoop die onder Philippe-Auguste meêdeelde van Soissons'vrijheid, oorspronkelijk afkomende uit den tijd van Lodewijk VI, en bevestigd in 1181 (⁴).

— Ook niet in de reeks oorden die onder Philippe-Auguste de oude wetten van Mante bekwamen, wetten die uit den tijd dagteekenden nogmaals van Lodewijk VI, en bevestigd waren geweest door Lodewijk VII in 1150 (⁵).

(¹) *Ord. r. d. Fr.* XI, 185 vlgg.

(²) *Ald.* 257 vlgg.

(³) Onder die vlekken telt Bruyères wier keure bevestigd werd in 1186 (*ald.* 245 vlgg.) ; dan sommige plaatsen uit Laonnais, te weten : in 1184 Crespy, dan Cerny, Chamouilles, Baune, Chevy, Cortone, Verneuil, Bourg, Comin, enz... (*ald.* 231 vlgg.).

(⁴) Daar komen in : Vaissy in 1185 (*ald.* 237 vlg.) ; Compiègne in 1186 (*ald.* 240 vlg.) ; Sens in 1189 (*ald.* 262 vlg.) ; Villeneuve in 1200 (*ald.* 278 vlg.) ; Crespy-en-Valois in 1215 (*ald.* 305 vlg.)... alsook verschillende steden uit Picardieën : Vaissy, Condé, Chavones, Celles, Pargny, Filain (*ald.* bl. CXLVIII).

(⁵) *Ord. r. de Fr.* XI, bl. 197.

Daartusschen heeft men Chaumont in 1182 (*ald.* 225) ; Pontoise in 1188 (*ald.* 254) ; Poissy, Triel, S. Léger (*ald.* 315) ; enz.



— 't Zelfste in de reeks van Lorris, waarvan de wetten uit den tijd stamden van Lodewijk VII (1), en bevestigd werden in 1187 (2).

— Ook niet in enkele steden die los bleven van malkaar; men ga de keuren na van Corbie in 1180 (3); van Bourges en Dun-le-Roi in 1181 (4); Noyon in 1181 (5); Orléans in 1183 (6); Roye in 1183 (7); Chapelle-la-Reine-en-Gâtinais in 1186 (8).

Waar zou dan HL in de keuren van Doornik, Perona en Athies vandaan gekomen zijn, 't en zij vanwege graaf Filips?

Er is ten anderen nog een derde reden die ons daarvan helpt overtuigen, allerminst rechtstreeks voor Perona, en dan gevolgentlijk voor haar twee nevenstaanders Doornik en Athies. En deze zelfde derde reden zal ons medeen eenen stap verder brengen en eene HL doen veronderstellen (te Hesdin misschien, en alleszins) te S. Quentin en Bray.

We weten uit de *Chronica Andrensis* (9) dat: « A° Dni 1197 comes Flandrensis Philippus *Sancti Quintini* et *de Perona* castra graviter afflixit, eorumque cives obsidione et persecutione diu multumque humiliavit; *Hesdiniensibus* reipublicae dignitatem abstulit, campanam communiae apud Ariam transmisit et quosdam pro interfectione cujusdam de turri praecipitari jussit » (10).

---

(1) *Ald.* 248.
(2) *Ald.* 200.
(3) *Ald.* 216.
(4) *Ald.* 222.
(5) *Ald.* 224.
(6) *Ald.* 226.
(7) *Ald.* 228.
(8) *Ald.* 239.
(9) MG. SS. XXIV, bl. 714, r. 14-18.
(10) WAUTERS *Lib. comm.*, op bl. 565, meent dat deze woorden uit *Andreas Marchianensis* voortkomen: waarschijnlijk omdat in *Willelmi*

[Vieil]Hesdin strafte de graaf in zijn vrijheid. Deed hij het ook alzoo met S. Quentin en Perona? Aan Hesdin nam hij wezen en wetten af (?). Om S. Quentin en Perona te « affligere », vergenoegde hij hem soms niet de wetten te verminken en eene of andere uitwerking eener strafwetkeure (naar den aard van HL) daar te stellen? A. Wauters heeft me daar de gedachte van ingegeven ([1]). Is zijne meening onwaarschijnlijk? Zooeven vernamen we wel langs een anderen weg dat Perona waarschijnlijk HL bezeten heeft. En zoo ja voor Perona, waarom neen voor S. Quentin?

Ten anderen, wat S. Quentin betreft, er is een keure van Bray, — ook eene stad die onder graaf Filips gestaan heeft ([2]) — nl. de keure uit 1210 ([3]), die eensdeels duidelijke sporen weêrgeeft van HL ([4]), en anderdeels stellig afstamt van Atrecht's keure en van S. Quentin's, of in 't algemeene eerder van S. Quentin's ([5]).

Om die veronderstelde gevarenis van Perona ware't gemakkelijk te verstaan hoe koning Philippe aan deze stad, in 1207 en 1209, eene verbetering schonk toen hij haar een gewijzigden vorm van HL tot strafwetkeure toestond. Was HL er niet geweest, we weten't, hij zou, om in Perona welkom te heeten, op geen leniging van HL nagedacht hebben. Hij verzachtte 't werk van graaf Filips,

---

Chronica Andrensis « Andreas Marchianensis » aangehaald staat; Wauters heeft alleenlijk de gebrekkelijke uitgaaf uit d'ACHERY (*Spicilegium*, 2ª ed., II, 781) kunnen naarzien, en zal niet geweten hebben wat JOS. HELLER (in MG. *ald.* 714, r. 51) ondervond: te weten dat « Andreas Marchianensis » hierin niets te zien heeft.

([1]) *Lib. comm.* bl. 565.

([2]) AL. CARTELLIERI *Ald.*, als boven.

([3]) *Ord. r. de Fr.* XI, 295-297.

([4]) Vgl. §§ 8, 9, 14, 15, 30.

([5]) Vgl. § 27.

al terugkeerende naar dat wat vóór 's graven tijd geweest was.

Juist zoo te S. Quentin, waar koning Philippe ([1]) in 1195, insgelijks de keure naar den ouden tijd terugbracht ([2]). Wel behield hij er voor hem (onder §§ 12, 13, 26) de « casus reservati » zouden we zeggen ([3]), maar alle 't overige (wat graaf Filips zou in 't lange en 't breede opgesomd hebben) liet hij vonnissen naar den raad van de schepenen « *sicut in tempore comitis Radulphi* » (§ 26). En deze graaf was even vóór Filips van Elzaten gekomen.

Totdaar voor Doornik, Perona, Athies, S. Quentin, Bray.

Andere toepassingen van HL hebben we durven gissen voor Amiens, en vandaarweg voor Abbeville en Dourlens. Ziehier waarom.

Amiens was sedert 1163 ([4]) ook aan graaf Filips overgevallen; op 11sten van April 1182 zou de graaf, te Lagrange S. Arnoul, er de onvoorwaardelijken eigendom van afstaan ([5]), om dan met 't einde van Hooimaand 1185 te Boves ([6]) de stad voorgoed weder afgenomen te worden.

Welnu Amiens heeft stellig een keure bezeten van vóór 1184, dus van vóór den franschen tijd, en waarin HL huisde. Immers: aan de eenen kant weten we dat in 1184 Abbeville vanwege Jan van Ponthieu eene keure ([7]) kreeg

---

([1]) Na 't verdrag van Boves bij Amiens, in 1185, was S. Quentin met Perona en Ham aan Filips van Elzaten overgebleven.

Vgl. Al. Cartellieri, *Ald.* I, 179.

([2]) *Ord. r. de Fr.* XI, 270-274.

([3]) « ... de latrocinio, multro, raptu, homicidio, incendio et forisfactis iis similibus de quibus homo convictus remaneat in manu Domini ».

([4]) Al. Cartellieri *Ald.* bl. 121.

([5]) *Ald.* bl. 127.

([6]) *Ald.* bl. 177, vlg.

([7]) *Ord. r. de Fr.* IV, 55.

« gelijk aan deze van Amiens ». Deze keure van Abbeville is dan verder overgebracht geworden aan Dourlens in 1202 [1] door Willem van Ponthieu. Dus had Amiens gewis een bepaalde keure vóór 1184. Aan den anderen kant, binnen 't jaar 1190, « kreeg » Amiens nog een gemeentekeure vanwege Philippe-Auguste [2]. Doch ziet, in deze laatste keure (die toch wel een vorig bestaan reeds van Major en Scabini verraadt onder § 46) staan veel verordeningen en schikkingen, die gelijk zijn met andere uit de keuren van Abbeville-Dourlens, en die tevens bepalingen zijn over lijfschendingen, welke Filips van Elzaten's HL weêrspiegelen. 't Kan niet anders of Amiens' keure van vóór 1184 zal HL inbegrepen hebben. Filips zal, na 1163, Amiens' wetten bekrachtigd [3] of te minsten gewijzigd [4] hebben, met er zijn type in te voeren ; de Ponthieu's namen heel 't opstel, met HL erin, over voor sommige vlekken uit hunne heerlijkheid [5]. Terwijl Philippe-Auguste de keure te Amiens in 1190 wijzigde, en Filips' naam eruit vaagde : Amiens behoorde nu immers eeuwiglijk tot de kroon (§ 52).

Dus : Amiens' keure van tusschen 1163 (Filips' aankomst) en 9n van Zomermaand 1184.

Amiens' keure uit 1190, vanwege Philippe-Auguste.	Abbeville's keure uit 1184, van Jan v. Ponthieu.
	Dourlens' keure in 1202, van Willem v. Ponthieu.

Buiten S. Dizier, dan Doornik, Athies, Perona, S. Quentin, Bray, Amiens, Abbeville, Dourlens, zijn er alsdan nog andere fransch-« vlaamsche » steden geweest die mogelijks van HL meêdeelden ? Dat hebben we totnog

(1) *Ord. r. de Fr.* XI, 311.

(2) *Ord. r. de Fr.* XI, 264.

(3) Gelijk te Ariën, Vgl. Warnk. III, *Urk.* (1), 21-24.

(4) Gelijk te Geeraartsbergen. Z. boven bl. 304.

(5) Zooals de Heer van Dendermonde deed voor zijne stad omtrent Zomermaand 1233 (Warnk. II, *Urk.* (2), 231).

niet verder kunnen gissen; we kunnen 't ook niet loochenen.

Nog een woord echter over Ariën en S. Omaars.

Beide steden « bekwamen » ook van Filips, elk een keure, met stafwetbepalingen in. In S. Omaars' keure straalt HL door, doch 't schijnt HL in-wording-of-verwording. In Ariën's keure — ook toch met strafwetbepalingen in — komt HL hoegenaamd niet. We spreken ervan toch; want de daadzaak is belangrijk. Het nazien van de twee, (van Ariën's als bijna eenige uitzondering, en van S. Omaars' als voornaamste afwijking van het strafwetoorbeeld), zal misschien eerstdaags ertoe helpen om te ondervinden welk strafrecht Filips alhier vond bij zijn toekomen; ook om aan 't licht te brengen hoe en waar Filips op de opvatting van HL neêrgekomen is. Beide gemeenten hebben trouwens ook in andere omstandigheden als Atrecht, Brugge, Gent en Ieper verkeerd.

Hier geven we nu enkel de grootste verschillen aan, die bestaan tusschen eenerzijds hen beide en anderzijds de volledige uitwerking van HL zooals ze geweest is te Atrecht, Brugge, enz.

In de keure van Ariën in 1188 (¹), vinden we een *recht* dat geldt over de komende-en-gaande leden van de « Amicitia »; dit recht is nog niet verplaatselijkt zooals het voorkomt in HL (²) (Vgl. HL §§ 12, 16, 17, 19), «infra... et infra... », met verbod van wapendracht (Vgl. HL § 17), en betwisting van grondeigendom (HL § 20). Ook hebben de « *judices* » tot rechtsoefening een minder bepaald gebied (*Ari.* §§ 2, 3), doch meer vrijheid over hetzelve (*Ald.*). In HL mogen ze over meer zaken spreken doch met voorgeschreven uitspraak en straf. Te Ariën mogen ze

---

(¹) WARNK. III, *Urk.* (¹) 21.
(²) WARNK-GH. II, 417-422.

aan de geschreven wet veranderen (§ 16); in HL niet (z. op 't einde). Te Ariën valt het recht uit tegen *lijfsmisdrijven* « verbo vel damno » ineens gezeid (§§ 2, 3); in HL staan deze onderscheid (§§ 1, 2, 3, 8, 9, 14) en alleenlijk zijn 't er om-zoo-te-zeggen lijfstraffelijke misdaden. Waar de *straf* over eene misdaad aangeduid staat te Ariën, spreekt men er van drie pond, of goedverbeuring, of uitsluiting. In HL klimt men tot zestig pond, en de andere straffen zijn er zeldzaam, en buitengewoon, en om behoedanigde daden, en ze waren waarschijnlijk afkoopbaar op den hoop toe.

Te Ariën, op het rechterlijk gebied, komt de stof wanordelijk behandeld voor, de rechtpleging minder duidelijk en eenvoudig doch meer vaderlijk, de tuchtiging ook minder bestaakt en minder naar-wensch bevestigd. — Op het burgerlijk gebied rijzen meer bijzonderheden voor den dag; de « judices » doen er min wat ze willen. — Op staatkundig gebied is 't bestuur in zijn hoofden, dagvaard, en veld nogmaals minder geregeld ([1]). — Tegenover den vreemde herkennen we in Ariën meer een gilde aan 't werk dan eene stad.

En zoo is 't over 't algemeen. Ariën's keure is meer innig en beschrijvend, minder stijf en bestuurlijk als HL, meer toegevend, minder gebiedend.

Ze is voornaam niet zooveel om inwendig belang van behandelde stof, dan wel om uitwendig en zedelijk belang :

([1]) Eene opmerking :

Te Ariën, nog in 1188, vinden we « *12 electi judices* » (§ 1). Philippe-Auguste in Zomermaand 1192, (die de wet bevestigt en erin eene bijzaak uitvoeriger behandelt) spreekt van « secundum dictum et consilium *scabinorum* » (*Ord. r. de Fr.* XII, 565). Daarentegen, in Zaaimaand 1387, bevestigt Philippe VI wederom de oude wet, en spreekt als vroeger nogmaals van « *judices* » (*Ord.*, *Ald.* 563 vlg.).

Waren die eerste « judices » niet reeds schepenen, onder een anderen naam ?

trouwens door allerhande daargestelde voorzorgen met dagstellingen, getuigen, verrechtveerdigingen, redenen tegen mogelijke vernieling.

Ze schildert een ander gezelschap af als HL... Ze laat vermoeden : een ingerichte schare volks die overgaat tot « stadswording » ; men tracht er de rechtplegingen van een bezonder gezelschap te wettigen ; tegen dezen die kwaad willen, zoekt men aan de vereeniging een voorkomen te geven,.. en de vorst is zoo braaf dit voorkomen te erkennen, te bevoordeeligen en vooruit te steken, al eruit trekkende het enkel nut (het geldelijke) dat voor 't oogenblik mogelijk is. In 1188 is Ariën nog, zooals het was toen het zijn eerste keure kreeg, in 't begin der XII[e] eeuw : te weten eene vereeniging die haar langzaamvoort inricht ; die ook middels terhand heeft op burgerlijk gebied, die 's vorsten tusschenkomst afsmeekt om hare tastingen en dagelijkschen tragen vooruitgang op straffelijk en bewindschappelijk gebied te beschermen. Ze heeft anders geen keure of « wet » dan altijd het oud bewijs en de oude waarborg van haar (onzeker) vrij bestaan en doening ; in afwachting dat ze eens deze verkrijge « in perpetuum », en zelf eene meer volledige grondwet moge bewerken.

't Is volstrekt iets anders wat HL voorstelt.

S. Omaars echter is altijd meer op één voet vooruitgespoed met de noordvlaamsche steden, reeds in het begin der XII[e] eeuw. Te S. Omaars hebben we een keure van Filips van Elzaten uit ± 1168 (1) ; daarin schrijdt de

(1) L. VANDERKINDERE (*A propos d'une charte de St-Omer.* — AnEN. 1905, I, 234-238) wilt die keure dagteekenen van na-1184 ; immers omdat ze zou 15 leden afgeschreven hebben uit het groot Privilegium van Kamerijk, toegestaan door Frederik Barbarossa op 20-VI-1184. We hebben daarover verslag gegeven in AnEm. 1905, LV, bl. 360 vlg. En we zegden dat 't mogelijk was dat S. Omaars-keure



graaf verder dan zijn voorgangers, ook verder dan hijzelf in 1164/5 ([1]): immers hij behandelt er veel bezonderheden over allerhande misdrijven en over de beteugeling ervan. Welnu voornamelijk een deel eruit (§§ 16-21) geeft Filips' oorbeeldige schets van strafwet weder. En indien over 't algemeen die keure van S. Omaars uit ± 1168 verschilt bij een volle HL, dan is't omdat we in de eerste meer het worden (meen ik), dan het volledig uitmaken van HL's oortype vinden.

In HL is geen spraak meer, zooals in S. Omaars'keure uit ± 1168, van de vrijdomsverklaring der gemeente en der stad uit te roepen. Daarover wordt reeds niet meer getwijfeld, daar waar HL ten volle geldt: zoo is 't dat in 1192, den vollen leeftijd van HL, men de Gentenaars ([2]) dien vrijdom zal zien stellen als iets dat reeds onwrikbaar is, en dat als 't « suppositum » mag doorgaan van hunne eischen.

De keure van S. Omaars uit ± 1168 komt vóór HL in den tijd, doch is ten achteren bij HL in de ontwikkeling. De leden §§ 16-21 uit S. Omaars' keure ('t deel nl. dat hoofdzakelijk HL weêrspiegelt) zijn nog niet vastgenoeg doorgewerkt om op hun eigen een afzonderlijke keure te mogen uitmaken, zooals HL (§§ 1-16) te Atrecht, Brugge, enz.

Waarom trouwens ook zou S. Omaars' keure moeten

---

van later zij dan 1168, ook dat ze verwant zij met Kamerijk's. We aanzien daarom niet als bewezen door L. VDK. dat S. Omaars'keure rechtstreeks stamt uit Kamerijk's of zelfs erna komen moet. S.Omaars'keure is ook ten uitersten nauw verwant met HL, en HL kan reeds van vóór 1184 dagteekenen. Deze dagteekening is niet zeker nochtans. Ook is heel deze afstammings- en dagteekeningsvraag eens te hervatten. We meenen deze vraag te moeten tegenkomen alswanneer we HL's oorsprong opzoeken zullen.

([1]) GIRY *Ald.* 381 vlg.

([2]) WARNK. II, *Urk.* (1), 14 vlgg.

dagteekenen van na de volle uitwerking van HL in de groote vlaamsche steden? S. Omaars was gelijkvoets met hen vooruitgestapt (¹). En in 't vervolg, als er twijfel over 't recht zal zijn te S. Omaars, nog in 1401, zullen zijn schepenen de keuren van Gent gaan raadplegen, omdat ze daar zullen weten kunnen hoe evenvrij ze zelf altijd geweest zijn te S. Omaars (²).

Daarop stoppen we nu. Geen verder spoor van HL hebben we totnog gevonden.

En wat besloten uit alle het voorgaande? Tot vaste en verre besluiten durven we nog niet overgaan. Al zijn we reeds min of meer genegen om b. v. aan te nemen dat HL vanaard bedwingend was (³), meer opgelegd dan begeerd werd, en aan een bewindschappelijk stelsel beantwoordde dat graaf Filips of zelf opgevat of allerminst hem eigengemaakt had.

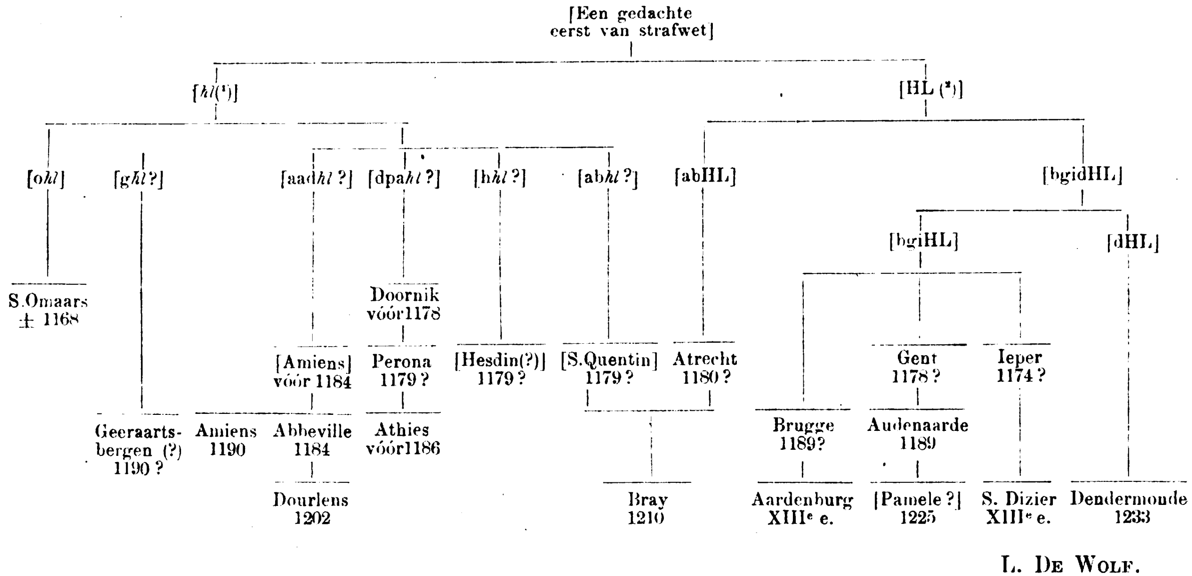
Daarop hopen we gewis terug te keeren.

Vooralsnu durven we HL aanzien als een abstrakt strafwetoorbeeld in Filips' meening. En de doorwerking ervan, door Filips of door nadoeners van hem, zouden we als volgt voorloopig in schets stellen. Gissing en vastgewetenheid staan er dooreen. We vragen niets beter dan dat iemand heel de schikking verbetere.

(¹) Vgl. b. v. § 13 in die keure van S. Omaars.

(²) Giry *Ald.* bl. 53, opm. 3.

(³) Daaraan twijfelde wijlen Hgl. Vanderkindere (*La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences*, ARBBull. 1905, bl. 758 vlg.) niet meer, doch 't was om andere redenen.



L. De Wolf.

(1) Groep waarvan de grondvorm erg onzeker is. Hij zou bevatten de proeven of halve toepassingen van HL.
(2) Groep wiens bestaan en samenhang onloochenbaar is.

L'EXPOSITION DE LA TOISON D'OR.

Notes à propos de quelques uns des tableaux exposés.

Un très grand nombre de visiteurs vont admirer ou étudier les œuvres d'art réunies, en ce moment, au palais du Gouvernement provincial à Bruges. Les tableaux de maîtres anciens, notamment une quantité de portraits, occupent dans l'ensemble de l'Exposition une place considérable. Sans vouloir établir aucune comparaison avec l'Exposition des Primitifs en 1902, nous sommes heureux de constater la présence, à Bruges, de chefs-d'œuvre de tout premier ordre. Le célèbre tableau de l'*Annonciation* par Van Eyck, appartenant à l'Ermitage de S. Petersbourg; l'*Annonciation* du Maître de Flémalle, propriété de la famille de Mérode; les deux volets, par le même maître, d'un retable dont la partie centrale est perdue et que le musée du Prado à Madrid vient d'envoyer à Bruges ; deux saintes (183) par R. Van der Weyden ; plusieurs portraits remarquables, dont un ou deux semblent attribués à juste titre au même Van der Weyden, tel ou tel autre à Petrus Cristus, à Jean Van Eyck, etc., suffiraient pour donner à l'Exposition de tableaux une réelle importance.

Mais, hâtons-nous de le dire, il est permis de révoquer en doute plusieurs des attributions consignées dans le catalogue et dont les propriétaires de tableaux sont seuls responsables : l'auteur du catalogue des tableaux le dit formellement.

Tous ceux qui ont eu l'occasion d'examiner de près des œuvres incontestablement authentiques de Jean Van Eyck, de Hugo Van der Goes, de Memlinc, de Gérard David, etc., n'hésiteront pas à rejeter l'authenticité de certains tableaux attribués à ces illustres maîtres. Au point de vue de l'étude de l'art, il est déplorable que l'erreur puisse non seulement se répandre mais être en quelque sorte consacrée par l'autorité d'un catalogue officiel. Depuis l'Exposition des Primitifs, quoique M. Weale eût protesté contre les attributions imposées par certains propriétaires de tableaux, il est arrivé, à notre connaissance, déjà trois ou quatre fois, que le catalogue de Weale a été invoqué en faveur de certaines peintures que l'archéologue anglais n'a jamais admises comme authentiques.

Quoi qu'il en soit, des erreurs de ce genre s'expliquent cependant quand il s'agit de portraits princiers.

Depuis la fin du XIV[e] siècle, les souverains de nos provinces faisaient faire leur portrait à l'occasion de leur avènement. Quelque maître en vue était chargé de ce travail et devait en produire plusieurs exemplaires. Des portraits d'une certaine dimension étaient destinés aux grandes villes ; d'autres, plus petits, étaient donnés en cadeau aux villes secondaires. La même habitude existait en Allemagne. Cranach, qui est représenté à l'Exposition brugeoise, fut chargé, par le duc de Saxe, de peindre 18 grands portraits et plus de 150 autres de moindre dimension. On se figure facilement qu'un peintre célèbre fasse, en pareil cas, un portrait-modèle de chaque espèce ; mais il chargeait évidemment ses élèves de

peindre les autres, sauf peut-être à donner un dernier coup de main pour achever l'œuvre. N'est-ce pas ce qui explique d'un côté l'attribution de plusieurs des tableaux exposés à des maîtres illustres et d'autre part le doute que d'excellents connaisseurs se permettent d'élever à ce sujet ?...

***

Le tableau de l'Annonciation, appartenant au Musée de l'Ermitage, a ceci de particulier que, peint par Van Eyck sur panneau, il a été reporté sur toile. La présence de cet admirable chef-d'œuvre à Bruges est le triomphe de l'habile diplomatie du baron Henri Kervyn de Lettenhove. Jusqu'au dernier moment le Directeur du Musée de S[t] Pétersbourg affirmait à un publiciste anglais que le Van Eyck ne quitterait pas la capitale russe. Ce publiciste, M. Macclagan, prépare un ouvrage sur Van Eyck. Il s'était rendu au Musée de l'Ermitage et entre autres il s'était efforcé de déchiffrer, sans y réussir, une des inscriptions en lettres minuscules, qui figure sur le tableau du maître. Le lendemain M. Macclagan voulut tenter un nouvel essai. Mais quelle ne fut point sa stupéfaction quand il apprit que le chef-d'œuvre était en route vers la Belgique ! Sur l'intervention de l'archiduc Vladimir et par ordre du Czar, il a été transporté à Bruges, enfermé dans une caisse, munie d'une chaîne attachée au cou d'un messager russe.

***

Nous avons mentionné le beau triptyque et deux panneaux du « Maître de Flémalle », appelé précédemment le « Maître de Mérode ». C'est M. de Tschudi, directeur des Musées de Berlin, qui a donné le nom de Maître de Flémalle à l'artiste inconnu qui peignit quatre panneaux d'un polyptyque de haute valeur, appartenant au musée

Staedel, à Francfort. On assurait que ces panneaux provenaient de l'abbaye cistercienne de Flémalle. Or, « il n'y a jamais eu d'abbaye cistercienne à Flémalle ni dans les environs. Mais il y a existé une communauté de dames nobles, La Paix de Dieu, et une commanderie de chevaliers de Malte ([1]) ». Le retable peut avoir orné la chapelle d'un de ces couvents.

En donnant au mystérieux maître son nom nouveau, M. de Tschudi « émit le vœu de voir celui-ci remplacé bientôt par le nom véritable du grand artiste ». Ce vœu, on peut le dire, s'est déjà réalisé en quelque sorte, grâce surtout à l'Exposition des Primitifs et au Catalogue critique de M. Hulin. M. Weale n'a pas hésité à se rallier à l'opinion de ce dernier (voir la Table des Peintres, p. 147); et des études ultérieures ont encore augmenté le nombre des tableaux que comprend aujourd'hui le glorieux inventaire de Jacques Daret. Outre ceux qui figurèrent à l'Exposition des Primitifs en 1902 et ceux qui sont exposés à Bruges en ce moment, il faut mentionner :

1° L'Adoration des Bergers, au Musée de Dijon; voir la description de ce tableau par M. Jules Helbig dans la *Revue de l'art chrétien* (année 1904, pp. 95-102, avec une reproduction en phototypie);

2° Les quatre panneaux de Francfort : *a*/ une Vierge; *b*/ Ste Véronique; *c*/ Dieu le Père debout, soutenant son divin Fils mourant; *d*/ Fragment d'une Crucifixion représentant le bon larron sur la croix; en dessous, St Longin et un soldat;

3° La mort de la Sainte Vierge, ainsi que le portrait d'un homme inconnu et de sa femme, à la Galerie nationale de Londres;

([1]) Voir dans la *Revue de l'art chrétien* (année 1904, pp. 93 et suiv.) un article sur l'*Adoration des Bergers* au musée de Dijon, par M. Jules Helbig. Nous empruntons plusieurs renseignements à ces belles pages.



4° Un crucifiement et un portrait d'homme, à la Galerie royale de Berlin;

5° Deux petits panneaux, représentant la Sainte Trinité et la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, à l'Ermitage, à St Pétersbourg;

6° La Sainte Trinité, entourée d'un groupe d'anges, au musée communal de Louvain;

7° La Sainte Vierge et deux Saints, ainsi qu'un religieux à genoux, au musée d'Aix;

8° Un dessin représentant la Sainte Vierge avec l'Enfant, ainsi que les donateurs et leurs patrons, au musée du Louvre.

***

Le tableau de la famille de Mérode représente, au centre, l'Annonciation; sur le volet de droite les donateurs; et sur celui de gauche S. Joseph, devant son établi de menuisier, confectionnant des souricières [1].

Quant aux deux volets du musée du Prado arrivés à Bruges le 21 août : celui de gauche représente le donateur, protégé par S. Jean. Une inscription latine nous apprend que le triptyque fut peint en 1438 par ordre de Henri de Werl, personnage très connu de l'Ordre des Frères-Mineurs et professeur à l'Université de Cologne, où il mourut en 1461. « L'autre volet représente sainte Barbe, lisant. Charmante jeune fille, aux cheveux ondulés et dénoués tombant sur les épaules, assise sur un banc gothique, au milieu d'un intérieur dont le peintre met tous les détails en relief, comme il aime à le faire. Derrière la liseuse une bûche flambe dans la cheminée, tandis que dans le paysage visible par la fenêtre ouverte, on voit

---

[1] Voir au sujet de ce tableau, que l'on croyait en Amérique, le *Catalogue* de l'Exposition des Primitifs en 1902, par M. J. Weale. Introduction, p. XIX; et le *Catalogue critique* de M. Hulin, p. XXXV.

construire une tour qui servira de prison et d'emblême à la sainte » (1).

Ce qui frappe entre autres dans ces magnifiques tableaux, qui sont les perles de l'Exposition brugeoise, c'est le milieu où le peintre place ses personnages : des maisons du XVe siècle, avec de belles charpentes en bois, des portes, des meubles, et divers accessoires admirablement bien traités. Il est visible que les travaux de menuiserie et de sculpture, auxquels s'adonnaient les Daret de Tournai, ont été peints par Jacques Daret avec une vraie prédilection ; mais la sculpture, la dinanderie et la ferronnerie ont aussi leur part. Ensuite, quelles délicieuses perspectives sur des villes ou sur la campagne ! Et comme cet ensemble relève bien la scène principale, les personnages représentés ! Quant à ceux-ci, nous renonçons à les décrire ! Mais chaque partie, chaque détail de ces merveilleux panneaux sont dignes d'admiration ! Après avoir subi le charme de ces superbes peintures, on se rallie volontiers au jugement que M. J. Helbig formule en ces termes : « Dans l'étude des peintres flamands du XVe siècle et du rang qu'il convient d'assigner à chacun d'eux, après les frères Van Eyck et Roger Van der Weyden il n'existe pas de peintre dont le génie soit à la hauteur du Maître de Flémalle ».

*
* *

Mais que savons-nous au juste sur le peintre tournaisien du XVe siècle, qui a nom Jacques Daret ? Une brochure (2)

(1) Voir J. Helbig l. c. : il ajoute que le musée du Prado conserve encore deux autres panneaux moins importants du même peintre ; l'un représente la salutation angélique, et l'autre les épousailles de la sainte Vierge. Le catalogue du musée les attribue à Roger van der Weyden.

(2) MAURICE HOUTART. *Jacques Daret, peintre tournaisien du XVe siècle*. H. et L. Casterman, éditeurs pontificaux, à Tournai (s. d.). In-8° de 45 pages.

de M. Maurice Houtart, conseiller provincial à Tournai, publiée il y a quelques semaines, va nous l'apprendre.

A vrai dire, le travail de M. Houtart intéresse principalement la ville de Tournai, parce qu'il fait connaître quantité d'œuvres d'art exécutées dans et pour cette ville ; mais, à raison du rôle important assumé par Jacques Daret à Bruges, en 1468, et surtout à cause de l'importance de ses tableaux dans l'Exposition de la Toison d'or, il ne sera pas hors de propos de résumer, d'après M. Houtart, la biographie de celui qui fut, en même temps que Roger Van der Weyden, l'élève de Robert Campin.

C'est par une notice sur ce dernier que M. Houtart commence son étude. Campin, né on ne sait où dans le Hainaut, s'établit à Tournai vers 1406, à l'âge de 28 ans, et il y exécuta pour les églises et pour la ville divers travaux qui lui valurent une grande réputation et de belles rentes. « Sans être ni sculpteurs, ni graveurs, ni dinandiers, ni orfèvres, ni tapissiers, ni brodeurs, Campin et ses successeurs ont marqué de leur empreinte la plupart des œuvres tournaisiennes du XVe siècle et gouverné tous les arts par les « patrons » tracés de leur main (p. 13) ». M. Houtart en cite de nombreux exemples.

Campin mourut le 26 avril 1444. On ne connaît de lui aucun tableau ; mais, M. Houtart le prouve par les faits, c'est à l'époque de Campin que « le tableau de chevalet prit peu à peu la place des *images de taille* (p. 19) » et que l'on trouve en quantité considérable « les peintures sur tissus ».

Parmi les apprentis qui travaillèrent dans son atelier, il faut mentionner avant tout Roger Van der Weyden et Jacques Daret.

La famille Daret fournit toute une lignée d'artistes à Tournai ; M. Houtart mentionne 2 escriniers, 6 sculpteurs et 5 peintres de ce nom (p. 24). Jacques, qui naquit

vers 1403, était le fils de l'escrinier Jean Daret II. « Ses premières années se passèrent chez son père, le tailleur d'images, chez son aïeul l'escrinier († 1423), où des meubles, des « images », des retables, des tabernacles en bois sculpté furent les objets qui éveillèrent sa curiosité. » Ayant de bonne heure perdu son père, Jacques Daret fut admis dans l'atelier de Campin comme « varlet » en avril 1418; or, depuis cette année jusqu'en 1426 « l'on n'eut point à payer de pension pour lui : ce qui prouve qu'il gagnait sa vie (p. 29) ». Il devint « apprenti » le 12 avril 1427 ; mais, comme tel, son histoire se confond avec celle de l'atelier, et partant on ne cite de Jacques Daret aucune œuvre qui daterait de cette époque de sa vie. Il en fut de même pour Roger Van der Weyden ; celui-ci n'a certainement pas été l'élève des Van Eyck ; son nom se rencontre, à Tournai, pour la première fois en 1426.

N'oublions pas le fait intéressant que voici, mentionné par M. Houtart :

« Le 18 octobre 1427, la ville de Tournai offrit quatre lots de vin à JOHANNES PEINTRE [1]. Nom et date bien suggestifs ! Johannes, c'est, à n'en pas douter, Van Eyck, qui, installé à Lille depuis un an, vint fêter la Saint-Luc avec ses confrères de Tournai. Et l'on vit, ce jour-là, autour de la table du banquet traditionnel, avec le grand renovateur de l'art, notre vieil Henri Lequien, Robert Campin, Roger de la Pasture et Jacques Daret (p. 34). »

Jacques Daret arriva à la maîtrise le 18 octobre 1432, environ trois mois après Roger van der Weyden (p. 35), et il eut aussitôt ses apprentis [2]. Toutefois Campin gardait

---

[1] J. Van Eyck occupa une maison à Lille durant deux années, terminées à la Saint Jean-Baptiste 1428. (*Inventaire des archives départementales du Nord*, t. IV, p. 111).

[2] Au moment où nous venons de revoir l'épreuve de l'article qui précède, nous lisons dans la ***Fédération artistique*** du 18 août les



à Tournai la primauté ; aussi Daret prit-il, après quelques années d'efforts, le parti d'aller chercher fortune ailleurs.

On le trouve à Arras de 1446 à 1458 ; il y fait surtout des patrons de tapisseries de haute lisse (p. 38). Mais, devenu le sujet de la maison de Bourgogne, Jacques Daret fut discerné par le duc Philippe le Bon et employé, entre autres, avec ses quatre varlets, « pour composer les tableaux et les scènes dont la succession fit le grand attrait de la fête » célébrée à Lille à l'occasion du *Vœu du Faisan*, en 1454.

Vers 1460, Jacques Daret revint à Tournai et sa présence y coïncida avec un prodigieux essor que prit la fabrication de la tapisserie dans sa ville natale.

Enfin, après une nouvelle absence de Tournai, Jacques Daret quitta cette ville le 28 mars 1468, en compagnie de

---

lignes suivantes, empruntées, croyons-nous, à la préface de la 3e édition du *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du musée de Bruxelles*, par M. J. Wauters : « La date de naissance de Roger Van der Weyden demeure incertaine ; d'après une pièce on la fixe à 1399-1400 ; une autre indique 1397-1398. La dernière version doit être adoptée, depuis la découverte d'un document établissant que le peintre était déjà un maître réputé en 1426, année où le magistrat de sa ville natale lui fit don de huit lots de vin. Cette découverte refute définitivement le fait, admis jusqu'ici, de l'entrée de Roger, comme apprenti et sous le nom de « Rogelet », dans l'atelier de Robert Campin, en 1427. Il est probable que ce n'est pas chez celui-ci qu'il fit son apprentissage et que, déjà antérieurement à 1426, il était établi à Bruxelles et peintre en titre de la ville. De cette première période de sa carrière, daterait donc le triptyque que possédait le pape Martin V, lequel mourut en 1431. Nous supposons que c'est la bulle du 9 décembre 1425, relative à l'érection de l'Université de Louvain, sollicitée et obtenue par une mission envoyée au pontife par Jean IV, duc de Brabant, et le magistrat de la ville de Louvain, qui explique la présence, au Vatican, de ce triptyque de « maître Roger », dont les rapports avec Louvain sont du reste, bien établis et que l'historien Molanus qualifie même de « bourgeois et peintre humaniste. »

Mais comment expliquer l'étroite affinité, constatée par les critiques d'art les plus experts, entre Roger Van der Weyden et Jacques Daret? Voir à ce sujet les opinions de MM. Weale et Hulin (Introductions de leurs Catalogues des Primitifs).

plusieurs peintres et vint diriger à Bruges les travaux artistiques qui préparèrent la féerie colossale que furent les noces et l'entrée de Marguerite d'York dans la capitale de Charles le Téméraire.

La superbe reconstitution historique du cortège de 1468 et du tournoi de l'*Arbre d'or*, dont Bruges fut témoin les 23, 27 et 28 juillet 1907, ont pu donner aux spectateurs de nos fêtes une idée assez exacte des splendeurs inouïes à la préparation desquelles avait présidé Jacques Daret en ce qui concerne la partie picturale. Mais «... après le 12 juillet 1468, quand le rideau tomba sur cette apothéose... plus aucun texte ne le cite ».

Depuis 1901 ce Maître, pour ainsi dire inconnu naguère, est rentré, si l'on peut s'exprimer ainsi, en possession d'une partie de son patrimoine ; et il est probable que les noms de *Maître de Flémalle* ou *Maître de Mérode* par lesquels on le désignait ne tarderont pas de disparaître définitivement devant celui de Jacques Daret. Entretemps un de ses chefs-d'œuvres, le tableau de l'*Annonciation* et les deux volets du Prado, continueront pendant encore un mois, à être à Bruges l'objet de la juste admiration de tous ceux qui visiteront l'Exposition de la Toison d'or.

Ajoutons-le à ce résumé : M. Maurice Houtart, qui est un chercheur infatigable et qui fouille volontiers les riches dépôts d'archives de Tournai, ne manque jamais de citer ses sources. Mais il faut lire toute sa brochure pour se rendre compte de l'extraordinaire développement de l'art tournaisien au XVe siècle. Aussi, ces pages intéressantes seront-elles favorablement appréciées de tous les amateurs de travaux historiques.

***

En voilà assez sur Jacques Daret. Quelques mots maintenant au sujet de Gérard David, auquel on attribue,

probablement à tort, plusieurs des tableaux exposés. Au mois de décembre 1895, M. J. Weale publiait à Londres une étude parfaitement documentée et richement illustrée où il étudiait les œuvres que l'on connaissait alors du célèbre peintre et enlumineur brugeois, dont il avait révélé l'existence en 1861 (1). Depuis lors l'archéologue anglais, toujours en éveil, a découvert plusieurs autres tableaux de Gérard David et il les a décrits soit dans le *Burlington Magazine*, soit dans la *Revue de l'art chrétien*. Nous avons sous les yeux les photographies de 8 de ces panneaux, qui sont fort remarquables. Trois d'entre eux se rapportent à S. Nicolas ; ils représentent la naissance du saint, la légende de la dot de trois jeunes filles pauvres et celle des trois garçons brutalement tués et rappelés à la vie. — Trois autres panneaux nous montrent le miracle opéré par St Antoine de Padoue pour prouver la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, la résurrection d'un enfant par le même saint et enfin St Antoine prêchant aux poissons, aux environs de Rimini.

Deux autres tableaux figurent : l'un le Portement de la Croix et la Résurrection du Sauveur, et l'autre l'Annonciation (2).

Cinq de ces tableaux faisaient partie, il n'y a pas longtemps, de la collection Kann à Paris, qui comprenait également une Annonciation par Roger Van der Weyden. Ce dernier tableau, peint pour un évêque du nom de *de Cluny*, cousin de Ferry de Cluny, évêque de Tournai, fut trouvé dans l'île de Majorca, à Palma, et l'on sait qu'il était à Valence dès le XVe siècle.

---

(1) *Gérard David, painter and illuminator*, by W. H. James Weale. London Seeley and Co. In-4° de 72 pp. avec 18 illustrations.

(2) Voir *Revue de l'Art chrétien*, livraison de juillet 1903.

Or, la collection Kann vient d'être vendue pour 25 millions à un consortium dont MM. Duveen et Pierpont Morgan sont les chefs. On peut donc craindre que ces tableaux, comme hélas beaucoup d'autres chefs-d'œuvre de Maîtres flamands, ne tarderont pas de prendre la route de l'Amérique.



La *Chronique des Arts* publie, dans son n° du 24 août 1907, un article de M. L. Maeterlinck sur une œuvre inconnue de Lucas de Heere au musée de Gand. Citons le passage suivant, qui est encore, on le verra, une actualité par rapport à l'Exposition de la Toison d'or : « Dès l'âge de vingt ans (de Heere est né en 1534), nous le voyons à Fontainebleau, au service de Marie de Médicis, qui lui commanda des cartons de tapisserie. La même année, en 1554, il est à Londres, à la cour de la reine Mary, dont il peint le portrait, ainsi que ceux de divers personnages importants de son entourage. — Latiniste et poète distingué, grand admirateur de l'Œuvre de Clément Marot, il traduit ses poésies légères en vers flamands, puis ses *Psaumes* lorsqu'il se convertit lui-même à la religion réformée. C'est entre autres raisons par la présence des vers du grand poète calviniste français sur une peinture flamande, les *Dames musiciennes* (1), attribuée au « Maître des demi figures de femmes », par la similitude de la *Dame écrivant* du même peintre (2) avec le pseudo-portrait de *Jane Grey* conservé à Londres et attribué depuis l'époque de son exécution à Lucas de Heere, que l'on en est arrivé

(1) Ce tableau, appartenant au comte de Harrach de Vienne a figuré à l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges en 1902....

(2) Ancienne collection Pacully ; aujourd'hui à M. Ch.-L. Cardon, de Bruxelles ; exposé à Bruges en 1902 et de nouveau cette année à l'Exposition de la Toison d'or.



à supposer que les deux artistes ne forment qu'une seule et même personne » (1).



La question des Van Eyck continuera encore, pendant longtemps, d'occuper l'attention du public, surtout des artistes et des archéologues. Si nous sommes bien renseigné, il y a actuellement sur le métier au moins cinq ouvrages qui se rapporteront à ces illustres maîtres flamands. Ce sont MM. Hymans, Durand-Gréville, Macclagan, Konody et Weale qui travaillent, chacun de son côté, à ces monographies.

L'ouvrage de M. W. H. James Weale paraîtra à la fin de septembre, à Londres. Jusqu'au moment de sa publication, on peut y souscrire pour 100 frs ; quand il aura été mis en vente, le prix sera porté à 125 frs. Ce travail sera le premier d'une collection entreprise par l'éditeur, qui a obtenu la collaboration de plusieurs spécialistes éminents.

Nous avons eu l'occasion de voir les bonnes feuilles de l'étude de M. Weale; elle est superbement illustrée au moyen de photogravures, phototypies, etc., qui reproduisent toutes les œuvres authentiques et même les œuvres contestées, mais attribuées avec une certaine probabilité, aux frères Van Eyck ou à l'un d'eux. Plus de cent photographies, de dimension moindre, mettront sous les yeux des lecteurs la reproduction de sculptures, de fragments architecturaux, de dessins, de portraits, etc., qui jetteront un jour nouveau sur l'œuvre des Van Eyck. Mais le côté le plus intéressant de l'ouvrage de M. Weale, ce sera la chronologie de ces peintres, leur biographie patiemment

---

(1) Dr von Wurzbach, *Niederlandisches Künstler-Lexikon*, 1er vol. Wien und Leipzig, Halm und Goldman, 1906.

restituée à l'histoire, des pages intéressantes sur leur technique, les citations de multiples extraits d'archives, l'indication des ouvrages anciens ou modernes où il est question de ces maîtres : bref, un ensemble richement documenté qui complètera et résumera les travaux de toute une longue vie consacrée par M. Weale à l'art et à l'archéologie du peuple flamand. Inutile d'ajouter que l'histoire et la description minutieuse de chaque tableau formeront autant de chapitres spéciaux du plus haut intérêt. On aura là un ouvrage définitif, qui demeurera une source précieuse pour les recherches futures. Si nous recevons l'ouvrage à temps, nous espérons pouvoir le présenter aux lecteurs de cette revue, dans le n° du mois de novembre.

H. Rommel.

COMPTES RENDUS

Henri Stein. *Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatif à l'histoire de France.* [Collection *Manuels de bibliographie historique*]. Paris, Picard, 1907. In-8, 627 p.

Nous ne pouvons manquer de signaler à l'attention de nos lecteurs l'important inventaire que M. H. Stein vient de dresser des cartulaires français. La somme énorme de travail et de recherches que l'auteur a dû s'imposer pour réunir des notes sur les 4522 cartulaires différents qu'il enregistre est à elle seule une preuve de l'importance que les historiens attachent et doivent attacher à ce genre de sources historiques. L'introduction donne d'ailleurs quelques indications excellentes sur les idées maîtresses qu'il convient de suivre dans la confection des catalogues de cartulaires.

Trop souvent, on a groupé improprement sous le nom de cartulaires des recueils qui ne répondent pas à ce titre : principalement des censiers, des inventaires de titres, des livres de fief, des répertoires d'aveux ou d'hommages, des collections de statuts de métiers, des livres d'enregistrement, des actes constitutifs de fondations de messes ou d'anniversaires, même des mémoriaux ou des annales, ou des chartes originales reliées en volumes et des registres de notaires.

Dans le présent travail, tous ces divers recueils ont été laissés de côté : on n'y trouvera que les véritables cartulaires ou recueils d'actes relatifs à un même établissement, à une même institution, à une même localité quelle qu'en soit l'origine, quelle qu'en soit la date [1]. D'autre part, on y rencontrera les cartulaires civils au même titre que les cartulaires ecclésiastiques ; les cartulaires publiés aussi bien que les manuscrits.

L'auteur a cherché à faire une œuvre aussi générale que possible dans le temps et dans l'espace. Il a considéré comme cartulaires des recueils très modernes au même titre que des manuscrits compilés au moyen âge. Il a considéré comme territoire français celui où s'est exercée à un degré quelconque l'influence de la France, soit au point

---

[1] Voir notre article *Recherchons les anciens cartulaires de Flandre* dans AnEm., t. LVI, p. 174-180.

de vue de la politique, soit au point de vue du langage, et c'est ce qui l'a amené à accepter pour limites celles de la Gaule romaine, celle des circonscriptions ecclésiastiques adoptées par les auteurs de la *Gallia Christiana*. C'est aussi ce qui constitue la grande importance du répertoire de M. Stein, à notre point de vue, puisqu'il a compris dans le domaine de ses recherches nos provinces belges, notamment la Flandre. Nous trouvons donc dans son répertoire les cartulaires signalés dans les *Inventaires* publiés par notre Commission royale d'histoire, les cartulaires publiés par la Société d'Émulation dans son *Monasticon Flandriæ*, aussi bien que ceux que nous avons signalés à plusieurs reprises dans les derniers fascicules des *Annales*. Nous avons été heureux de pouvoir fournir à l'auteur au sujet de ces derniers, bon nombre de renseignements inédits.

La *Bibliographie* de M. Stein contient donc la nomenclature la plus complète que nous ayons des cartulaires de la Flandre ([1]). L'auteur nous permettra quelques observations sur cette partie de son immense travail. Les cartulaires n[s] 668 et 669 attribués à la *Prévôté* de Saint-Donatien eussent dû être classés avec le n. 665 (et le n. 4312) sous la rubrique *Église collégiale* Saint-Donatien. Car les actes qui concernent le prévôt ou la prévôté et ceux qui se rapportent aux chanoines ou « canonicat » se trouvent réunis dans les mêmes cartulaires de la même église *collégiale*.

Le n. 1245 signale un cartulaire de l'abbaye d'Eeckhoutte, « in-folio de 197 et 111 feuillets » conservé à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Bruges. C'est deux cartulaires différents que nous possédons, l'un de 111, l'autre de 197 feuillets. Ce dernier n'est autre que le cartulaire « inconnu » que M. Stein renseigne au n. 4312. Nous connaissons très bien le chapitre ou la collégiale Saint-Sauveur, d'Harlebeke-lez-Courtrai, dans l'ancien diocèse de Tournai, dont le n. 1641 signale un cartulaire. Mais nous ne connaissons nullement l'existence d'un « chapitre Saint-Laurent d'Haerlebecke du diocèse de Malines ». Les deux cartulaires attribués à ce chapitre (n[s] 1639 et 1640) proviennent sans doute de la collégiale Saint-Sauveur d'Harlebeke, dont un quatrième cartulaire mentionné plus haut (*Annales*, t. LVI, p. 432 repose aux archives de l'évêché de Bruges.

C. CALLEWAERT.

([1]) On pourrait y ajouter ceux de Gruuthuuse, de Sainte-Anne et de S[te]-Croix que nous avons indiqués dans la dernière livraison des *Annales*, p. 221.



L. Gilliodts-van Severen. *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. (Publication grand in-8 de la Société d'Émulation de Bruges.) Bruges, De Plancke, 1905, t. III, 737 p. — 1906, t. IV, 680 p.

Cfr. AnÉm. 1905, t. LV, p. 329-330.

Op 't laatste blad van 't IIIe bkd. wordt ons bericht: « *Le Cartulaire* « *de l'Estaple* sera suivi du *Cartulaire du grand Tonlieu*, qui com- « prendra deux volumes. Ces deux ouvrages forment pour ainsi dire « les pendants du tableau complet du mouvement commercial de la « ville de Bruges depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution française. »

Het « *Cartulaire de l'Estaple* », waarvan we nu spreken gaan, bevat:

Eerst een 2580 geschiedgronden; meestendeel werden hier heelemaal, en velen voor den eersten keer, in druk gebracht; een groot getal komen voor met daarbij een woord uitleg of beoordeeling, als evenzooveel studiën.

Dan, benevens deze laatsten, werden studiën van meerderen aanleg, als bijvoegsels, toegeschoven: Reconstruction de l'hôtel-de-ville de Damme; Départ des Orientaux de Bruges, opgemaakt naar de « Hanserecesse » en Brugsche en Keulensche Oorkondenboeken; Marine marchande et militaire, met het lot ervan en de inrichting: Personnel; Structure du navire et gréement; Ustensiles et mobilier; Étoffes et habillements; Avitaillement et annones; Armement et artillerie; Service sanitaire; Aumônerie; Transports; Croisières; Prises; Chantier et construction de navires; Comptabilité; Linguistique flamande, uiterst belangrijk, en in zijn geheel heelemaal nieuw; Projet d'alimenter d'eau de mer le canal d'Ostende à Bruges, met een zeer eigenaardig totnog onuitgegeven onderzoek dat voorheen ingesteld is geweest bij de mannen van 't vak; Fermeture de l'hôtel des monnaies à Bruges; Combinaison des projets de rétablir les écluses croulées de Slyckens, mitsgaders een kaarte van 't vloedspel ervan.

Met een woord, alles wat noodig is, en veel toelichtingen erbij, om eruit de werktuigelijke geschiedenis van Brugge's havenleven op te stellen; d. i. in 't bezonder den eeuwenouden strijd ervan, tegen de zee, tegen Antwerpen en tegen Oostende.

Is nu dit werk een « Cartulaire »? Ja, als men aldus heeten wil: een zoo volledig mogelijke inboedel van alle getuigstukken over het zoogezeide « Estaple ».

En over welk « Estaple »? Die G. Bigwood's « *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle* » (Vierteljahrschrift für Social- u. Wirtschaftsgeschichte, 1906, bd. IV, bl. 397-460) gelezen heeft, zal vragen van welk slag stapelrecht hier sprake is? Is 't het « jus geranii », het « jus stapulæ » of het « jus emporii »? Of ook : recht van wat te stapelen? Laken, kleerstoffen of andere ware? — Op bl. 4 van 't I^e bd., voorkwam Heer G. onze bekommernis: « Sans entrer, « zegt hij, dans le détail des nombreuses définitions que l'on a données « de l'estaple, nous rappellerons qu'elle était par essence un privilège « de commerce ». (Vgl. ook Bd. IV, bl. 571). Zonder meer : stapelrecht « geldt bij hem als [voor]recht om handel te drijven.

Alles is een verstaan. Wil iemand nu, die achterkomt, het anders opvatten dan Heer G., hij kan. Alles is hem daartoe thans bij de hand gebracht. Maar het zal dezen achterkomer wel een menschenleven kosten om uit Heer G.'s ontleding een volledige samenvatting op te bouwen. Zoo ontzaggelijk is deze ontleding.

Daarbij zal deze bedoelde achterkomer vaneigen moeten de laatste boekwerken over dergelijke zaken raadplegen, b. v. dat van P. Bos, *Het Groningsche Gild- en Stapelrecht tot de Reductie in 1594*. (Groningen, Wolters, 1904); daaruit zal hij leeren, waneer het op oorzaken aankomt, tot oorzaken aanstellen : maatschappelijke gebeurtenissen benevens toevallige en staande daadzaken. Onder anderen Heer Pirenne deed dat b. v. prachtig in « *Une crise industrielle au XVIe siècle* » (Vgl. AnÉm. 1906, bd. LVI, bl. 79-81). Deed dat ook overheerlijk Dr. C. Te Lintum in « *De Merchant Adventurers in de Nederlanden* » ('s Gravenhage, Nijhoff, 1905). Insgelijks W. van Ravenstein Jr. in « *Onderzoekingen over de economische en sociale ontwikkeling van Amsterdam gedurende de 16de en het eerste der 17de eeuw* ». (Studie om den doktersgraad te veroveren. Vgl. Tijdschr. v. Gesch., Land- en Volkenkunde, 1907, bd. XXII, bl. 42-44). Nog anderen in andere vakken.

Verder zal de achterkomer nader toezien om niet aan Brugge alleen toe te eigenen wat elders ook voorkomt, b. v. in zake goed dat gemeen was onder de echtgenooten (IV, 576), ook in zake rechten uit de eerste keuren (IV, 572);

of om niet vooruit aan Brugge te ontkennen. wat elders bewezen en als een algemeen verschijnsel verwaarschijnlijkt werd, b. v. het

verschil tusschen « vry » en « onvry erve » (IV, 577). Vgl. daarover G. Des Marez, *Étude de la Propriété foncière dans les villes du Moyen-âge et spécialement en Flandre* (Gand, Engelcke, 1898);

en nog meer andere keurigheid zal de verdere bewerker zelf wel vinden te betrachten.

Doch ondertusschen — en dit is vooralsnu 't bezonderste — blijft daar voor ons liggen de berg van Steller's onvergeleken hoop vondsten. Een berg waar de zoekers bij groot getal en voor langen tijd zullen aan te pogen hebben. Geen schrik baart het ons dat, tot dan toe, in dit ontledingsdeel geen weg te vinden schijnt; want juist enkel « schijnt » dit maar. Achteraan in 't IVe Bd. staat eene tafel die alle moeilijkheid aan kant helpt keeren.

Benevens andere kostelijke tafels, deze nl. van naam en oord, die op 't einde van ieder bkd. volgen (spijtig dat er geene is van nageziene verzamelingen en boekwerken), was vermelde groote tafel van 't IVe boekdeel onmisbaar. 't Is de tafel van alle de zaken aangetroffen in ieder van de stukken uit de vier boekdeelen. In 't « Cartulaire» waren de stukken naar tijdverval geschikt, hier in deze tafel komt een redematige schikking derzelven voor. Vraagt iemand om, na de ontpluizing van dit werk, nu eens waarlijk over « l'Estaple » te spreken. Kom! Hij schiete hem even naar het woord « Estaple » uit hier vermelde tafel, en daar zal hij bondig de geschiedenis ervan aangewezen zien staan: hij zal er vinden een rebbinge, met de noodige verzendingen naar 't Cartulaire » erbij, om op weinige stonden het lijf van zijn antwoord aaneen te krijgen.

Zoo is 't met 't woord « Estaple », zoo is 't met elk woord uit deze tafel. Evenzooveel woorden, evenzooveel gereed beschetste verhandelingen. Welnu aan een anderen kant, die woorden bevatten den korten inhoud van alles wat Brugge's ouden handel aanging.

Aldus straalt eens temeer door hoe Heer L. G. 's nieuwe uitgave een hoofdzakelijk werk is. Alle de vreemde landen die ooit met Brugge ingespannen waren, en nu hun eigene geschiedenis betrachten, kunnen met deze hunne geschiedenis geenen weg zonder eerst dit « Cartulaire» te raadplegen; noch in onze streek zal iemand, in 't vervolg, vooruit geraken, in zake geschiedenis van vlaamschen handel, zonder hier en zijn gronden en mede zijn heele zaakopvattinge uit te halen.

L. De Wolf.

CHRONIQUE

—

Sociétés savantes et Congrès.

— **Comité Flamand de France.** — A la séance du 28 février dernier M. le chanoine Looten, Président du *Comité*, a analysé une série de documents qui s'échelonnent sur les années 1781-1785 et qui ont trait à un projet d'établissement d'un évêché à Lille pendant les dernières années de l'ancien régime. Cet évêché aurait compris les parties de la Flandre Wallonne et celles de la Flandre maritime qui étaient soumises, les premières à l'évêque de Tournai, les autres à l'évêque d'Ypres.

— A la séance du 28 mai M. Six a communiqué à l'assemblée une série de lettres inédites qui ont rapport au *Stévenisme* dans la Flandre maritime. C'est à Nieppe que s'exerça le prosélytisme de certains émissaires et prêtres délégués par Constantin Aukaert, qui fut curé à Passchendale.

— Dans la séance du 12 avril de l'**Académie des Inscriptions et Belles Lettres** de Paris, M. de Mély a communiqué et expliqué deux signatures de miniatures *H. B.* et *H. R.*, appartenant aux *Très riches Heures* du duc de Berry, conservées au Musée Condé à Chantilly; il en identifie l'auteur avec Henri de Bellechose, peintre du duc de Bourgogne, qui a signé de la même façon un tableau que possède le Louvre: le *martyre de Saint-Denis,* que l'on attribuait à Jean Malouel. (RBAB. 1907, t. V, p. 276.)

— Deux nouveaux fascicules, contenant le tirage provisoire des rapports et mémoires, ont été distribués aux membres du vingtième congrès de la **Fédération archéologique et historique de Belgique,** qui s'est tenu à Gand du 2 au 7 août dernier. Signalons les rapports intéressant l'histoire de Flandre.

Première section. — Préhistoire et protohistoire.

B[on] D. VAN ERTBORN. — Échelle stratigraphique des systèmes pleistocène (quaternaire) et pliocène de la Belgique.

L. Stroobant. — Ancienneté relative des vestiges de la période hallstattienne en Belgique.

Bon Ch. Gillès de Pélichy. — Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime.

D. Raeymaekers. — Quelques stations tardenoisiennes néolithiques découvertes aux environs de Gand.

Deuxième section. — Histoire.

J. Brassine. — Les paroisses primitives et les anciens domaines.

H. Van der Linden. — Les sources de la géographie historique de la Flandre.

H. Nelis. — Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830.

N. de Pauw. — Les anciennes bibliothèques de Flandre.

V. Fris. — Les origines de la réforme constitutionnelle de Gand 1360-1369.

H. Van Houtte. — L'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes.

G. Des Marez. — L'évolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle.

Troisième section. — Archéologie monumentale. — Histoire des Arts.

A. Heins. — Les steenen et les hoven en Flandre.

Chne van de Gheyn. — Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépots publics.

P. Bergmans. — Note sur la représentation du retable de l'agneau mystique de Van Eyck, en tableau vivant, à Gand en 1458.

Jos. Destrée. — Hugo van der Goes.

P. v. d. W.

Notes bibliographiques.

— M. G. F. Warner, conservateur du département des manuscrits du *British Museum* a publié récemment deux volumes contenant chacun 50 reproductions réduites des plus belles miniatures de la « Grenville Library » du British Museum. L'école flamande est représentée dans les deux volumes par 11 manuscrits : Vol. 1, no 34. *Missel de St-Bavon de Gand* (XIIe s.). Add. ms. 16949 ; no 35. *Heures* (XIIIe-XIVe s.). Stowe ms. 17 ; no 36. *Jean de Mandeville, Voyages* (XVe s.). Add. ms. 24189 ; no 37. *Heures* (XVe s.). Add. ms. 17280 ; no 38. *Barthélemy de Granville, Propriétés des choses*, traduction de Jean Corbechon (1482). Royal mss. 15 E. II-III ; no 39. *Prières* etc. (vers 1500). Egerton

ms. 2125. Vol. II, n° 34. *Psautier* (XIIIe s.). Add. ms. 27591; n° 35. *Statuts de la Toison d'or* (1481). Harley ms. 6199; n° 36. *Heures* (XVe s. ex.) Add. mss. 35313; n° 37. *Heures* (XVe s. ex.) Add. ms. 25698.

— **M. A. Morel-Fatio** vient de consacrer un article remarquable à don Bernardino de Mendoza, auteur des *Commentaires des guerres de Flandre* (1567-1577). Cette étude a paru dans le *Bulletin hispanique* (Bordeaux) de 1906 et en tiré-à-part à Paris, chez Fontemoing.

— La période espagnole dans les Pays-Bas fait actuellement l'objet de travaux historiques de valeur. M. F. Van Kalken vient de publier un ouvrage intitulé : *La fin du régime espagnol*. Bruxelles, Lebègue, 1907 (thèse de doctorat de l'Université de Bruxelles). Il y étudie le gouvernement de Maximilien-Ernest de Bavière.

— M. le chanoine Leuridan a terminé dans les *Mémoires de la Société d'Études de la province de Cambrai* la publication de *l'Épigraphie du Nord pour l'arrondissement de Lille*. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904-1907, 4 vol. in-8°, 1469 pp. Cette œuvre considérable comprend 5280 inscriptions.

— Le 4e volume de « *Vlaamsch België sedert 1830* », publié par le Willemsfonds, comprendra l'histoire des lettres par P. Tack, du théâtre par O. Van Hauwaert, de la librairie par A. Hoste, de la musique par M. Sabbe, et des beaux-arts par H. Demarez, J. De Waele et A. Van Werveke.

L'ouvrage complet comprendra 6 volumes.

— La manifestation en l'honneur des instituteurs démissionnaires de 1879, qui a eu lieu à Malines le 24 septembre 1906, fait le sujet d'une brochure de près de 100 pages que vient d'éditer la maison Siffer, de Gand. Cette brochure contient le compte rendu détaillé, avec texte complet des discours prononcés, de la manifestation (*requiem* solennel, assemblée générale, banquet). Le compte rendu est précédé d'une préface du comité organisateur et de la liste complète des instituteurs démissionnaires ayant pris part à la manifestation.

— D'après une note de M. W. H. J. Weale, dans la Chronique des Arts du 9 mars dernier, il résulte que Josse Vyt ne commanda pas le tableau de l'Adoration de l'Agneau à Hubert Van Eyck, comme

l'assure M. V. Fris, de Gand. L'inscription sur le cadre nous apprend que Hubert commença le rétable et que Josse Vyt n'intervint que pour en demander l'achèvement à Jean Van Eyck.

M. H. J. Weale annonce en même temps qu'il publiera sous peu un volume contenant tous les documents concernant la famille Van Eyck. (RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 215.)

— Le R. P. U. Berlière vient de publier la liste complète et très documentée des *Archidiacres de Liége au XIVe siècle.* (CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 137-211.)

Espérons que le savant directeur honoraire de l'Institut belge nous donnera bientôt un travail analogue pour les archidiacres de Tournai et de Térouanne.

C. C.

Het « Imitatio » vraagstuk.

't Blijft gesteld, en meer dan ooit ... besproken.

Wie was de opsteller van « De Imitatione Christi »? Deze vraag is in de bespreking voortweg de hoofdvrage. Dan uit en rond deze hoofdvrage stralen andere vragen af, als b. v.: welk was het ooropstel der Navolginge? Hoe is ditzelve ooropstel gewijzigd geworden, en hoe komt het nu voor? Wie was Thomas van Kempen, en welke zijn werken? enz. Alle deze vraagstukken zijn heden door tal van zoekers aan 't lijf gevat, zoodanig dat er daarover, sedert een goed zevental jaren, wel een dertig belangrijke werken uitkwamen.

Was het nutteloos deze werken hier eens, ten bondigsten uit, en toch met hun verband ondereen aanschouwelijk te vermelden?

Eerst geven we een tijdvervolgende voorstelling van de verschenen uitgaven.

Men zal bemerken dat er daarin van Rosweyde of Gerson nagenoeg geen spraak meer en is, maar van al-of-niet Thomas van Kempen.

1. H. Gerlach. *Thomas a Kempis. De imitatione Christi libri quatuor.* Textum ed. considerationes ad cujusque libri singula capita ex ceteris ejusdem Thomæ a Kempis opusculis collegit et adjecit. Opus posthumum. 2e Ausg. Freiburg i. Br. Herder, in-12, xv-464 S., M. 2,40.

2. P. E. Puyol. *L'auteur du livre De Imitatione Christi.* 2 vol., in-8, 2e section. Bibliographie de la contestation. Paris, 1899-1900, 267 p. F. 5.

3. P. M. Hetzenauer. *Thomæ a Kempis De Imitatione Christi tractatus quatuor.* Textum autographi Thomani accurate descripsit et novo modo distinxit, brevem introductionem et appendicem orationum addidit. Inspruck, Rauch, 1901, in-16, xvi-409 S., M. 1.

4. SCHMITTDIEL. *Betrachtender Kommentar zur Nachfolge Christi des gottseligen Thomas von Kempen.* Paderborn, Bonifatius' Druckerei, 1901, in-8, 1282 S., M. 6.

5. L. PETERS. *Musica ecclesiastica sine vocis signis; seu de forma poetica librorum qui inscribuntur De Imitatione Christi deque eorum concentu cum scriptis Thomæ a Kempis.* Ex utroque fonte locos parallelos collegit ac inter se comparavit. Leyden, van Leeuwen, in-8, 100 bl., G. 0.30.

6. L. PETERS. *Het laatste woord (?) over Thomas van Kempen.* Leyden, van Leeuwen, in-8, 38 bl. G. 0.30.

7. G. BUSCHBELL. *Bellarmin über den Autor der Imitatio Christi.* — Zs. f. katholische Theologie, 1902, t. XXVI, S. 404-405.

8. G. KENTENICH. *Die Handschriften der Imitatio Christi und die Autorschaft des Thomas.* — Zs. f. Kirchengeschichte. 1902, t. XXIII, S. 18-35. (ABelges. 1902, t. IV, p. 74).

9. J. POHL. *Die Handschriften und die Autorschaft der Imitatio Christi.* — Westdeutsche Zs. f. Geschichte und Kunst. 1902, t. XXI, S. 316-336. (ABelges. 1903, t. V, p. 107.)

10. F. R. CRUISE. *Qui est l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ?* Traduit par A. KENNEDY. Paris, Retaux, 1902, in-12, IV-107 p. (ABelges. 1902, t. IV, p. 164 = U. Berlière.)

11. W. G. A. J. RÖRING. *Thomas a Kempis, zijne voorgangers en zijne tijdgenooten.* Utrecht, Dekker en Van der Vegt. In-8, 12-269 bl., G. 1, 50.

12. C. G. N. DE VOOYS. *Bibliographische mededeelingen over de Dietsche vertalingen der "Imitatio Christi".* — De Katholiek. 1902, bd. CXX, 357-381. (ABelges. 1902, t. IV, p. 227.)

13. J. POHL. *Thomæ Hemerken a Kempis, Canonici regularis ordinis S. Augustini, orationes et meditationes de vita Christi,* epilegomenis et apparatu critico instructas ad codicum manuscriptorum editionumque vetustorum fidem, recognoscebat emendabatque. Freiburg i. Br., Herder, 1902, in-16, x-463 S., M. 3.

14. G. KENTENICH. *Noch einmal "Die Handschriften der Imitatio Christi und die Autorschaft des Thomas". Eine Entgegnung.* — Zs. f. Kirchengeschichte 1903, t. XXIV, S. 594-603. (ABelges. 1904, t. VI, p. 49.)

15. J. de BONNEFON. *Préface au livre de l'Imitation de Jésus-Christ.* Paris, l'Art et l'Autel. 1903, in-8, 255 p., F. 5.

16. W. DUTHOIT. *Thomas Hamerken a Kempis prayers and meditations of the life of Christ.* London, P. Trübner, in-12, 358 p., Sh. 5. (Vertaling van den tekst uit de uitgave van J. Pohl.)

17. THOMAS A KEMPIS. *De navolging van Christus*. Met oorspronkelijke teekeningen van J. von Führich. Doesburg, Van Schenk Brill. 1904, 8°, 225 bl., G. 1, 90.

18. THOMAS VON KEMPEN. *Gebete und Betrachtungen über das Leben Christi*. Cöln, Bachem, 1904, in-12, XVI-376 S., M. 2. (Vert. uit 't Latijn door H. POHL. Uitg. met inleiding van J. POHL.)

19. J. POHL. *Thomae Hemerken a Kempis canonici regularis ordinis S. Augustini Opera omnia* voluminibus septem edidit, additoque volumine de vita et scriptis eius disputavit. (RHE. 1905, t. VI, p. 136-137 = A. Delvigne.)

— T. II. De Imitatione Christi quae dicitur libri IIII cum ceteris autographi Bruxellensis tractatibus. Adiectis epilegomenis adnotatione critica, indicibus, tabulis photographicis ex autographo. Freib. i. Br., Herder, 1904, in-8, XV-516 p. M. 4,40.

— T. III, Tractatuum asceticorum partem tertiam complectens. Meditatio de incarnatione Christi. Sermones de vita et passione Domini. Alphabetum monachi. Van goeden woerden te horen ende te spreken. Orationes de passione Domini et Beata Virgine et aliis Sanctis. Ibid. 1904, VIII-440 S., 5 phototyp. Taf., M. 3,60.

— T. V. Orationes et meditationes de Vita Christi cum Thomae effigie. Ibid. 1904, 466 p.

— T. VI, Tractatuum asceticorum partem sextam historicorum priorem complectens. Sermones ad novicios. Vita Lidewigis virginis. Ibid., 510 p., M. 4,40.

— T. VII, Idem complectens. Adiectis epilegomenis, adnotatione critica, indicibus, tabulis photographicis ex autographo. Ibid. 1905, V-511 p., M. 4.40.

20. A. JEANNIARD DU DOT. *Thomas a Kempis auteur certain de l'Imitation*. — Revue des sciences ecclésiastiques. 1905, t. XCI, p. 117-141; 248-257. 1905, 10e sér., t. I, 54-80; 323-345; 433-457. Ibid. t. II, 116-135.

21. G. KENTENICH. *Zum Imitatio Christi-Streit*. — Zs. f. Kirchengeschichte. 1905, t. XXVI, S. 467-470. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 116).

22. G. KENTENICH. *Zur Imitatio Christi-Kontroverse*. — Pastor Bonus. 1905, t. XVIII, S. 20-21. (Korte inhoud van 't voorgaande.)

23. — *De Imitatione Christi*. Catalogus XXXVIII bibliothecae complectentis codices manuscriptos, editiones traductionesque plus quam sexaginta linguarum hujus libri inter omnes medii oevi celeberrimi. Adjecta sunt opera Thomae a Kempis et Johannis Gerson atque in

extremo opuscula fere omnia quae agunt de controversia illa famosissima hodie post trium seculorum disputationes obscuriore quam antea, quis sit autor illius libri. München, ROSENTHAL, 1905, in-8, 100 S., M. 2.

24. B. ROSENBERG. *Die älteste mittelenglische Uebersetzung der Imitatio Christi des Thomas von Kempen und ihr Verhältnis zum Original.* Münster, 1905, in-8, 68 S. (Dissert.)

25. D. A. BRINKERINK. *Uit de kleinere ascetische geschriften van Thomas a Kempis.* — Kat. 1905, bd. CXXVIII, bl. 276-290. (Twee werkskens in 't Nederlandsch, naar een hs. uit de XVe eeuw.)

26. E. ANDRÉ. *Sul „De Imitatione Christi". Note ed osservazioni. Appendice. Il „de Imitatione Christi" e la regola di S. Benedetto.* — RSB. 1906, t. I, p. 62-78 ; 226-233 ; 408-422 ; 508-520.

27. J. POHL. *Die Glaubwürdigkeit des Johannes Busch in der Imitatio-Frage.* — Historisches Jahrbuch. 1906, t. XXVII, S. 322-333. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 180.)

28. *Thomas a Kempis and the Brotherhood of the Common Life.* — The Church Quarterly Review. 1906, t. LXIII, p. 86-111 ; (ABelges. 1907, t. IX, p. 60.)

29. P. LE GOFF. *L'Imitation de Jésus-Christ et ses traductions bretonnes.* Vannes, Lafolye, 1907, in-8, 16 p. (— Revue Morbihannaise. Extrait.)

Naar men uit het bovenstaande kan vernemen, is 't midden- en voortaan 't grondwerk van heel den twist dat van H. Jos. Pohl (19). Sedert een twaalftal jaren, nl. sedert 1894, is deze geleerde met geen ander vraagstuk meer bezig. Hij verblijft te Kempen zelf, als schoolbestuurder, en heeft er zijn levensdoening van gemaakt om het eindwerk over heel de „Imitatio" zaak uit te geven.

Of 't laatste woord over den Opsteller der Navolginge tot dan toe uitgesproken was, viel sterk te betwijfelen. En sterk zoo betwijfelde het Peters (6) nog in 1902; deze had bij zijn twijfel als een wanhoop nog ooit dat laatste woord te vernemen. Want ziet. Als een zee was het geworden alles wat tot dan toe voor en tegen gezeid geweest was. Dit ongemeen getal werken kan men nagaan b. v. bij Puyol (2), of ook b. v. reeds in Cruise's werk, nl. dat uit 1887, vervolledigd in 1897, en dan in 1902 vertaald door Kennedy (10); nog kan de uitgave van Rosenthal in 1905 (23) even meêhelpen om, uit de ongemeen talrijke „controversia trium seculorum", te laten verstaan waarom Peters met veel anderen niet klaar doorzag. Alleman bleef tellen aan de verschenen werken, alleman bleef ontleden en enkelmaar vernemen wat reeds gezeid geworden was. Gerlach's heruitgaaf in 1900 (1), Hetzenauer in

1901 (3) waren bij den tekst blijven stilhouden. Schmittdiel in 1901 (4), Peters in 1902 (5), André in 1906 (26) legden er temeesten eenen uitleg nevens. Anderen verhaalden lievermaar opnieuw Thomas'leven, lijk Röring deed in 1902 (11); of zijn betrekkingen met het Broederschap van 't Gemeene Leven, als in de Church Quarterly Review in 1906 (28). Anderen weêr stelden zijn werken wêerom voor als b. v. Duthoit in 1903 (16), H. Pohl in 1904 (18), en Brinkerink in 1905 (25). Anderen eindelijk bezorgden liever verklarende vertalingen der Navolginge, als de Bonnefon in 1903 (15) en als Schenk's uitgaaf in 1904 (17); of bespraken er de lotgevallen van lijk de Vooys in 1902 (12), Rosenberg in 1905 (24), en Le Goff in 1907 (29). Zelfs Buschbell (7), die oprecht meest over den Opsteller zelf bekommerd bleef, ging het ook niet aangaan om het beroemde vraagstuk in zijn algeheelheid in te schouwen.

Kentenich (8) was 't, in 1902, die opnieuw het leven in dit hoofdzakelijk deel van den strijd stak : Thomas was niet de Steller der Navolginge, meende hij ; nog was zelfs, volgens hem, het eigenlijk ooropstel derzelve Navolginge niet duidelijk gemaakt. J. Pohl (9), die erover aan 't werken was, trad 'tzelfde jaar vooruit, en streed tegen ! Kentenich, docht het hem, had te rap gesproken, en zijn redenen wikkelden, voegde hij erbij. Zij beide hielden in 't vervolg zoo tegen malkaar aan, zoodat de twist over 't hoofdvraagstuk vooral onder hen getween eigen gebleven is. Wel zou Jeanniard du Dot (20), in 1905, bijspringen, en niet meer twijfelen of Thomas inderdaad de beroemde Opsteller was. Maar de twee langstaanhoudende kampers, die met eigen wapens streden, zijn Kentenich en Pohl altijd voortgeweest. Kentenich in 1903 (14) bleef zijn meeninge gestand : hij voegde er zelfs nog bij in 't bezonder, dat het zeisel van Thomas van Kempen oorspronkelijk voortstamt aleenmaar uit het zeggen van Adriaan de But. Nog in 't bezonder bevool hij, in 1905 (21, 22), veel omzichtigheid aan in den omgang met Busch zijn Kronieke van Windesheim. Jan Busch is doorgaans weinig te betrouwen... in alle zijn zeggen ; dus ook weinig te betrouwen, besloot Kentenich, in de vermeldinge die hij doet ten voordeele van Thomas' Stellerschap. Echter zulke beweegredenen als deze laatste, 'n gingen bij nietveel geen geleerden goedgevonden worden. Noch 'n vond ze J. Pohl in 1902 (27) ook niet goed. En we meenen : met reden. Busch ten anderen, bewees Pohl, wordt nu ook eens tevele mistrouwd. Ondertusschen liet J. Pohl (19), sedert 1904, het gedenkmaal voort aan den dag komen, dat hij had willen opbouwen ter eere van

Thomas. 't Opstel en de bespreking daarvan, den Steller en de geboektheid over hem, Thomas' leven, zijn werken en dezer vertalingen, alles grijpt hij erin samen. Zeven deelen zal 't werk bevatten. 't Tweede deel, 't derde, 't vijfde, zesde en zevende zijn reeds uitgekomen. En meer en meer schijnt de strijd voortaan te zullen uitgestreden zijn... nl. ten voordeele van Thomas, zoo hem reeds voorheen Mgr. Malou zaliger hielp doordrijven.

L. De Wolf.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Ardoye.** *Vondsten van oude oorkonden.*

In de AnÉm. LVI, bl. 174, wees Z. E. H. Callewaert op het nut de oude Cartularia, Necrologia, Obituaria en zelve de lokale kronieken op te zoeken.

Al zoeken in oude papieren van een bijzonder huis, vond ik, als begraven, eenige andere schriften die zekerlijk ook maar al te dikwijls met nut onderzocht worden : ik bedoele de oude leenboeken. Zoo de landboeken, ommeloopers of terriers voor den geschiedvorscher een hulpe zijn, de leenboeken zijn het ook, en zelve nog in meerdere mate voor dien tijd waar, dank aan het leentijdvak, de verbrokkeling steeds grooter en grooter wierd. Wat mij betreft, zij hebben mij reeds toegelaten verscheidene stellingen te staven in lokaal opzicht, die anders steeds twijfelachtig bleven. Wellicht kunnen ze nog anderen van dienste zijn. Daarom laat ik hier den titel volgen der twee oudste :

1° *Vermueghen van de heerlichede van Aeyshove in Hardoeye.*

Deze heerlijkheid behoorde toe aan Mr Georges van Thiennes, baron de Broucq, heer van Berten en Hardoeye. Dit leenboek bevat ook de goederen van den zelfden heer in andere leenen, zoo het leen te Steene en het Pauschen in Hardoeye, dat van Hardeloo en van Assemboke in Rumbecke. Heel het boek is gemaakt in verscheidene malen tusschen 1650 en 1657.

2° *Leenbouck ofte register van de leenen dewelcke verheffen ofte releveren van den Heere Marquis van Berthem*, heere van Hardoye, Bilcques, Vlyvynckhove, Claerhout etc. ende dat ter causen van synen leenhoven ende heerlichede van Mortaeinschen ende Rousse-vaelschen, mitsgaeders van het Derde van het gemeene Heerschip in Hardoye.

Dit boek is van de laatste 15 jaar der XVIIe eeuw.

Nog verscheidene andere dergelijke werken lagen daar te rusten,

allen uit de XVIIIe eeuw. Vele oude papieren zijn er berustende. Wellicht kunnen wij er nog iets meldensweerdig in vinden.

In eene hofstede wierd, over eenigen tijd, door eenen vriend eene andere vondste gedaan : het waren vijf groote bundels koopakten, fondatietitels en inventarissen van sterfhuizen, allen uit de XVIIe eeuw en de eerste jaren der XVIIIe eeuw. Hij heeft hem natuurlijk gehaast om alles te bekomen : 't gene gebeurd is ; en Goddank, want wij hebben er verscheidene belangrijke gegevens in gevonden, onder andere over het kasteel van Autvyver, den prachtigen eigendom der familie de Nipho. Sanderus beschrijft dit kasteel en geeft er een afbeeldsel van in zijne *Flandria illustrata*. Meest allen die na hem er gewag van maken hebben hem afgekeken, en allen plaatsen het op eene verkeerde plaats. De stukken die wij zooeven bedoelden — de verkoopakt van de eigendommen van het huis de Nipho — vergeleken met andere stukken, die wij in eene derde plaats hebben aangetroffen, en die van dezelfde goederen gewag maken, die stukken, zeg ik, laten toe de plaats van die aloude burcht met zekerheid vast te stellen, doch het is eene heel andere plaats dan deze die door de schrijvers wordt opgegeven. Gelukkige vondste mogen wij ze dus heeten en belangensvol, zooveel te meer dat alles weldra voor goed zou verloren geweest zijn. Dat papier ging zoowel, zei de boerinne, om boter in te draaien ! ! !

Eindelijk willen wij hier nog eene reeks papieren aanstippen, die we hier op Ardoye gevonden hebben in een burgershuis. Zij betreffen het Laatschip van St-Amand, gezeid Oostren ter Capelle nevens Rousselare (op Hooghlede) : het oudste stuk is van 1699 en het jongste van 1795. Van die heerlijkheid staat er weinig of niets bekend bij De Laey, *Geschiedkundige aanteekeningen over Hooghlede*.

Hetgeen bij ons het geval geweest is wierd hier reeds voor andere plaatsen aangestipt, maar in hoevele kan men nog geene merkweerdigheden ontdekken ? Iedere liefhebber aan 't werk dus vooraleer het te laat weze ! Dat men ga vooreerst bij die familien die met oude heeren, burgemeesters of schepenen, greffiers verwant zijn of in betrekking waren en meest altijd zal men iets of wat uit den doodboek kunnen halen of zelve van eene zekere vernieling kunnen redden !

P. Allossery.

— **Fêtes de Bruges.**— Pendant la semaine historique de juillet 1907, les Brugeois ont revécu en idée le XVe siècle. Non seulement ils ont pu admirer à l'Exposition de la Toison d'or les portraits des ducs de

Bourgogne et des seigneurs de leur cour, leurs joyaux, les riches tapisseries qui ornaient leurs palais, mais ils ont revu les fêtes chevaleresques de cette époque se dérouler sur la Grand' place.

On peut se faire une idée de ce que devaient coûter ces solennités et du monde qu'elles attiraient en voyant la commande de viandes et victuailles, servies pendant les banquets donnés lors des fêtes nuptiales de Charles le Téméraire. Le texte suivant est extrait d'un manuscrit appartenant à S. M. le Roi d'Angleterre et contenant les constitutions de l'Ordre de la Toison d'or et de celui de la Jarretière (Cat. de l'Exposition de la Toison d'or, manuscrits, n° 51).

C'est l'ordonnance de la viande qui fut ordonnée à Bruges pour le mariage du très hault et puissant prince Charles, duc de Bourgoigne, à durer pour l'espace de quinze jours ayant par chacun jour ce qui après sensuit :

Et premierement xvij beufz gras ;
Item iij^c livres de lart ;
Item iij^cl veaulx ;
Item ij^clx moutons ;
Item iiij^c espaulles de mouton ;
Item ii^ciiij^xx coichons ;
Item ij^cl chevreaulx ;
Item cl lyevres ;
Item iij^c conyns ;
Item ij^cl fesans de lymoge ;
Item ij^cl heyrons ;
Item ij^cl oysons ;
Item xij^c perdrix ;
Item deux mille v^c paires de pigeons ;
Item ij^clx signes ;
Item cl pans ;
Item ij^c buttours ;
Item c lb. de moille ;
Item iiij^c corlus ;
Item ij^c petitz oiseaulx ;
Item ij^c chappons ;
Item ij^cl chappons gras ;
Item iij^c chappons ;
Item v m^l c poussyns
Item plusieurs autres manières de viandes comme plusieurs sortes de poissons et aultres viandes non comprises ycy dedens.

A la suite de cette lecture, on ne s'étonnera pas que Jean de Haynin ait écrit dans sa chronique [1] que le rost « contenoit sur le point de 11 pies de hault ».

B^on^ ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

— **Ypres**. La Commission royale des monuments vient d'approuver le projet de l'architecte J. Coomans, comportant une restauration partielle de la halle, notamment une série de travaux à exécuter à l'hôtel-de-ville, au *nieuwwerk* et au beffroi.

Des projets concernant la restauration de la cathédrale St Martin, ainsi que de l'abbaye adjacente ont été mis en élaboration. (RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 138.)

— **Bruges**. Il est décidé que le nouveau Musée sera édifié derrière l'hôtel Gruuthuuse, sur un terrain donnant rue de Groeninghe.

La Commission royale des monuments vient d'approuver les plans présentés par M. Dela Censerie pour la clôture de Gruuthuuse.

L'hôtel Arents, contigu à cette demeure seigneuriale sera exproprié par la ville. (RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 213.)

Les travaux de restauration de la façade de l'église Notre-Dame avancent régulièrement. Ne serait-ce pas le moment de reprendre l'étude — laissée inachevée par la mort de M. De Wulf — de l'histoire archéologique de cet important monument ?

— **Courtrai**. La Commission royale des monuments à approuvé dernièrement le projet de restauration de l'église Notre-Dame. Elle recommande de veiller à conserver le type actuel de l'ancienne tribune des comtes de Flandre et en tout cas de la rattacher au caractère même de la chapelle des comtes plutôt qu'à celui des nouvelles constructions projetées. La commission insiste vivement pour que l'on poursuive le dégagement complet de l'église Notre-Dame. (RAC. 1907, 5e Ser. t. III, p. 211.)

— **France**. Le deux-centième anniversaire de la mort de *Mabillon* exige un souvenir digne d'un tel maître. M. A. J. Corbierre, architecte sigillographe, demande des souscriptions pour frapper *la médaille de « l'auteur du Re diplomatica. »* Son appel trouvera sans doute de l'écho dans le monde savant.

---

[1] Mémoire de Jean, Sire de Haynin et de Louvegnies. Édit. Brouwers, Liége 1896.

La souscription de dix francs donne droit à cette médaille et à la plaquette qui l'accompagnera. S'adresser Paris, rue Bonaparte, 61.

Question.

— Dans nos anciens missels manuscrits enluminés, le folio qui précède le commencement du canon porte généralement une grande miniature représentant le Christ en croix au Calvaire. D'ordinaire cependant, généralement dans le milieu de la bordure inférieure, on trouvera une seconde croix — souvent épatée — sans Christ.

Quelle est la raison et signification de cette seconde croix ?

C. CALLEWAERT.

Nécrologie.

— Le 24 février s'est éteint pieusement M. A. Van Assche, doyen des architectes gantois. Il naquit à Gand le 4 juillet 1826. Il fut l'auteur et le restaurateur d'une série d'églises dans les deux Flandres et le reste de la Belgique. (RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 143).

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

356 **E. Lefèvre-Pontalis.** *Comment doit-on rédiger la monographie d'une église* [au point de vue de l'histoire de l'art]. — Bulletin monumental. Paris, 1906, t. LXX, p. 453-482 et fig.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

357 **Henri Stein.** *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.* [Collection « Manuels de bibliographie historique », t. IV]. Paris, Picard, 1907, in-8°, 627 p. (AnÉm. t. LVII, p. 332 = C. Callewaert; ABelges. 1907, t. IX, p. 169-170 = J. Laenen.)

358 **H. Lonchay.** *Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au XVIIe siècle.* — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. XIII-LV. (ABelges. 1907, t. IX, p. 158.)

Envoyé en mission scientifique aux archives de Simancas M. H. Lonchay rappelle les recherches faites par M. Gachard en 1843-46; dresse l'inventaire des papiers de Flandre du XVII[e] siècle conservés aux archives de Simancas et montre l'importance des documents conservés dans ces fonds: ils sont particulièrement intéressants pour le règne des archiducs et le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière, c'est-à-dire pour les 21 premières et les 8 dernières années du XVII[e] siècle (voir plus haut, p. 97). Ensuite il fait connaître de plus près la nature des dépêches diplomatiques et des consultes du conseil d'État et du conseil de Flandre. C. C.

359 **Archives de l'État** *en Belgique. Inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.* Bruxelles, Guyot, 1906, in-8°, 5 + 38 + 91 + 21 + 22 + 33 + 30 + 29 + 7 + 27 + 14 + 6 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 121-124 = E. van der Mynsbrugge.)

360 [LVII, 202] **H. Coppieters Stochove.** *Régestes de Philippe d'Alsace.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 134; RBAB. 1907, t. V, p. 266-267 = H. Nelis.)

361 [LVI, 232, 348; LVII, 5] **U. Berlière.** *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des archives Vaticanes* (1389-1500). (RQH. 1907, t. LXXXII, p. 325-326 = J. Besse.)

362 **Dehaisnes et Finot.** *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790.* Nord. Archives civiles. Série B. *Chambre des comptes de Lille*, art. 653 à 1560. T. I, 2[e] partie. Lille, Danel, 1906, in-4°, v-567 p. à 2 col.

363 **M. Gossart.** *Catalogue des incunables d'origine néerlandaise conservés à la bibliothèque communale de Lille.* Lille, Danel, 1907, in-8°, 83 p.

364 [LVI, 238; LVII, 11] **Th. Coopman en J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd* (CFFBull. 1907, p. 173-176 = C. Looten.)

365 **Ad. De Ceuleneer.** *Publications relatives à la ville de Gand.* — MBBull. 1907, t. XI, p. 230-235.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

366 [LVI, 143]. **L. Morillot.** *La question des restes de Jean-sans-Peur.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 130-131 = G. Doutrepont.)

Le squelette qui se trouve dans un *loculus* de la chapelle de la tour septentrionale de la cathédrale de Dijon n'est pas celui de Jean sans Peur, mais de Philippe le Hardi.

4. PALÉOGRAPHIE, CHRONOLOGIE.

367 **G. Mercati.** *Un lessico tironiano di Saint-Amand.* — Revue des bibliothèques, 1906, t. XVI, p. 349-350.

Ms. 521 (471) de Valenciennes.

368 **H. Nelis.** *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830.*

Excellent aperçu bibliographique donnant un sommaire analytique et souvent critique de 47 publications belges et hollandaises sur la chronologie médiévale. Permet non seulement de voir ce qui a été fait, mais de saisir facilement ce qui reste à faire.

C. C.

369 **R. Fruin.** *Met welken dag beginnen Dionysius Exiguus en Beda Venerabilis de anni dominicae Incarnationis ?* — Extrait de NAB. 1906-1907, n. 4, 12 p.

L'auteur estime — mais ses arguments sont-ils bien décisifs? — que Denys le Petit et Bède le Vénérable ont pris pour début des années de l'ère chrétienne, des « anni Dominicae Incarnationis », la date du 1 Janvier, commencement de l'année romaine.

C. C.

370 **C. Callewaert.** *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 150-158.

Un examen détaillé des chartes de Philippe d'Alsace permet de reconnaître qu'on suivait le style de Noël ou du 25 décembre et l'indiction impériale commençant au 24 septembre.

371 **P. Doppler.** *Bijdrage tot de geschiedenis der tijdrekenkunde te Maastricht in de middeleeuwen.* — PHAL. 1906, t. XLII, p. 211-230. (ABelges. 1907, t. IX, p. 161 = G. Simenon.)

Le style de Noël jusqu'en 1230. Vers ce temps on se conforme à la coutume de Liège en adoptant le style de Paques. Mais quand Liège rétablit, en 1333, le style de la Nativité, il semble que Maestricht ait continué à se servir du style pascal jusque vers 1385.

C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Sous cette rubrique viennent aussi les publications relatives à la *préhistoire.*

372 B[on] **van Ertborn.** *Les recherches houillères en Flandre.* (Extr. du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie.* Bruxelles, 1907, t. XXI. Procès-Verbaux.) Bruxelles, Hayez, 1907, 6 p.

Il est question de sonder à Knocke-sur-mer pour trouver le houiller. M. van Ertborn examine à quelle cote approximative le sondage atteindra le houiller.

373 B[on] **de Maere d'Aertrijcke.** *Découvertes récentes permettant de préciser la date des invasions de la mer dans les plaines maritimes.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907, à Dunkerque, 1[er] vol. Mémoires, p. 195-202. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Conclusions : Il faut reporter à l'aurore du v[e] siècle l'envahissement par les eaux de la plaine maritime. Le dépôt marin, dû à l'inondation, est foulé par l'homme dès le milieu du IX[e] siècle. Pour le X[e] siècle, trouvailles, cartulaires, annales attestent l'existence de nos villages dans la plaine maritime. Des inondations locales entraînent l'évacuation temporaire de plusieurs localités de 1100 jusque vers 1225.

374 **J. Claerhout.** *Le néolithique de la Flandre Occidentale.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 161-177.

Essai de synthèse sur le néolithique de la Flandre Occidentale. Dans une première partie, M. Claerhout étudie la nature des stations explorées, qu'il divise en trois groupes. Le premier groupe comprend les stations de la plaine maritime. On en est réduit à des conjectures pour déterminer la nature des stations de la plaine marécageuse. Le second groupe est formé par les nombreuses stations à ciel ouvert découvertes dans la zône sablonneuse. Elles sont situées sur les crêtes ou sur de légères éminences, à proximité d'une source ou d'un cours d'eau. M. Claerhout décrit plus dans le détail la station de la route de Wynghene et la palafitte de Denterghem. Le troisième groupe, comprend les stations de la zône limoneuse, qui sont situées au sommet des collines du Sud de la Flandre. Une seconde partie donne un aperçu, avec planche très clairement dessinée, des principales récoltes. Une esquisse ethnographique sur la culture, la race, la provenance ethnique des néolithiques termine cette savante dissertation. A. D. M.

375 **K. Brugmann.** *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes* d'après le « Précis de grammaire comparée » de K. Brugmann, et B. Delbrück, traduit par J. Bloch, A. Cuny et A. Ernout, sous la direction de A. Meillet et R. Gauthiot. Paris, Klincksieck, 1905, 856 p. F. 20. (RIPB. 1907, t. L, p. 32-34 = L. P.)

376 [LVII, 222]. **J. Vercoullie.** *Schets eener historische grammatica.* (RIPB. 1907, t. L, p. 110-111 = H. Logeman.)

377 **M. Schönfeld.** *Proeve eener kritische verzameling van germaansche volks- en persoonsnamen, voorkomende in de litteraire en monumentale overlevering der grieksche en romeinsche oudheid.* Groningen, M. de Waal, 1906, in-8°, XXVIII-126 p. (MBBull. 1907, t. XI, p. 226 ss. = C. Lecoutere.)

Thèse doctorale.

Introduction, liste des sources. Noms commençant par les deux premières lettres de l'alphabet.

378 **B. Van Halteren.** *Het pronomen in het Nederlandsch der zestiende eeuw.* Wildervank, H. K. Van Halteren, 1906, in-8°, VIII-82 p. Fl. 1,50. (MBBull. 1907, t. XI, p. 226 = C. Lecoutere.)

379 **E. Bouchet.** *Le parler dunkerquois.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 7-21. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Étude assez superficielle sur la persistance des éléments flamands dans le parler dunkerquois. A. D. M.

6. NUMISMATIQUE.

380 **Catalogue** *général illustré de monnaies françaises provinciales* (suite). Flandre, Brabant, Hollande. 2e édit. Paris, Boudeau, 1907, in-8, p. 279 à 308. F. 2.

381 **P. Bordeaux.** *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* — RBN. 1907, t. LXIII, p. 303-327 (suite, à suivre). Voir AnÉm. [LVII, 225].

Philippe le Bel chargea son frère Charles de Valois de conduire l'expédition contre la Flandre; celui-ci réduisit Douai, Ypres, Cassel, Béthune, Damme et enfin Gand. Le comte et ses enfants furent enfermés à Compiègne; à la fin de 1300 le roi déclara le comté confisqué et réuni à la couronne.

En 1302, la bataille de Courtrai affranchit la Flandre; Philippe de Thiette s'occupa aussitôt de la question monétaire qui avait été une des causes de la guerre; il fit accord avec les cinq bonnes villes de la Flandre pour empêcher la fonte des monnaies coursables partout ailleurs que dans leurs murs. La nature de ces monnaies coursables n'était pas spécifiée (21 octobre 1303).

Après la bataille de Mons-en-Pevelle et la mort de Guy en prison, Robert de Béthune, ayant signé le traité de paix d'Athies-sur-Orge, reçut l'investiture du comté. Avant ce traité, Philippe le Bel avait rendu un édit ayant pour but de faire racheter par ses hôtels des monnaies toutes les espèces percées. Dans des lettres patentes adressées au Prévôt de Paris, le roi énonçait de nouveau les principes que nous avons vus plus haut. La monnaie royale

aurait cours dans le domaine direct et dans les seigneuries dont le roi était suzerain ; les monnaies des seigneurs n'auraient cours que dans les seigneuries où elles étaient émises ; les monnaies étrangères n'auraient pas cours ; ceux qui en auraient les porteraient à la monnaie, percées ; enfin l'exportation de l'argent et du billon était interdite. Philippe se créait ainsi un droit exclusif au rachat du billon ; nous le verrons appliquer avec fermeté ces principes à la Flandre.

Un grand désordre régnait à ce moment dans le comté. Toutes sortes de numéraire y circulaient, y compris les espèces percées en vertu des ordonnances antérieures. Les ordonnances royales étaient peu observées ; la monnaie proscrite se dissimulait quand un édit était publié, et reparaissait quelques temps après.

Pour venir à bout de cet état de choses, le roi eut recours à la ruse : en 1309 il ordonna aux agents spéciaux qu'il avait désignés dans toutes les villes où il y avait des foires ou marchés, de percer les monnaies fausses ou contrefaites, et de les restituer ensuite à ceux qui les avaient apportées. Trois mois après, il réitéra l'ordre de percer les monnaies étrangères ; la marque commune imposée aux unes comme aux autres devait avoir pour effet de les envelopper dans un commun discrédit, et les porteurs d'espèces perforées avaient intérêt désormais à les vendre aux agents du roi.

Elles continuaient néanmoins à être admises comme billon. Philippe les proscrivit d'abord à Paris, où il était le maître, et où l'on était accoutumé à l'usage exclusif de la monnaie royale ; ensuite, pour augmenter encore en Flandre le discrédit des monnaies percées, déjà grand parce qu'elles ne pouvaient circuler dans le centre de la France, il se réserva de fixer le prix auquel ses agents de change pourraient les racheter, et défendit à toute autre personne d'en donner davantage. Il se créait ainsi un véritable privilège de rachat. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

382 **Em. Caron.** *Demi-plaque d'Édouard II Comte de Bar, aux armes de Bar et de Flandre.* — RBN. 1907, t. LXIII, p. 304-307.

La monnaie que publie Monsieur Caron porte les armes du Comte Édouard II, *écartelées de Bar et de Flandre.* Ce prince, dont le règne fut éphémère, était fils de Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel ; cela explique suffisamment, croyons-nous, cette particularité héraldique, dont on pourrait citer d'autres exemples.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

383 **Ch. Gilleman.** *Une médaille qui ne fut pas frappée.* — GN. 1907, p. 67-71.

Monsieur Gilleman fait connaître un projet de médaille destinée aux volontaires des quatre anciennes confréries militaires de Gand dont la vigilance et le courage avaient prévenu les troubles politiques qui menaçaient la ville en 1787 ; cette médaille devait porter l'inscription OB.C.S.S.P.Q.F (Ob cives servatos senatus

populusque Flandrensis). Le gouvernement, ayant eu vent du projet, s'y opposa par dépêche du 21 novembre 1787. La médaille ne fut jamais frappée. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

7. Généalogie.

384 **Rob. de Beaucourt de Noortvelde.** *Notes historiques et généalogiques sur plusieurs familles du nom de « de Beaucourt, de Becourt, de Boncourt ». Preuves d'identité appellative. Essai de rattachement. Fixation d'origines diverses. Cambrai-Bouchout (Saint-Omer). Aubigny-en Artois. — Béthune. Becourt (canton d'Hucqueliers près Saint-Omer). Bapaume en Artois.* Ostende, A. Bouchery, [1907], in-8°, 12 p. Fr. 0,50.

Qu'on en juge par le titre !

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. Sources monumentales.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

385 **Épigraphie du Nord pour l'arrondissement de Lille,** éd. chan. LEURIDAN (Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai). Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904-1907, 4 vol., in-8°, 1469 pp.

Œuvre considérable, menée rapidement à bonne fin, comprenant 5280 inscriptions.

2. Sources d'archives et critique diplomatique [1].

386 **V. Fris.** *Nieuwe oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede.* — AnGOG. 1906, t. VII, p. 179-219. (ABelges. 1907, t. IX, p. 134-135.)

387 **Ambassades en Angleterre** *de Jean du Bellay. — La première ambassade (septembre 1527 — février 1529).* Correspondance diplomatique, publiée par V.-L. BOURRILY et P. DE VAISSIÈRE. Paris, Picard, 1905, in-8°, XLII-562 p. F. 10. (RIPB. 1907, t. L, p. 51-53 = M. Huisman.)

---

[1] La distinction que nous établissons entre sources et travaux n'est pas aussi stricte pour que nous ne classions pas, sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

L'échec de la politique française qui poussait Henri VIII à faire la guerre aux Pays-Bas, eut pour cause les intérêts économiques qui liaient les classes commerçantes anglaises aux marchands flamands.

388 [LVII, 37]. **Antonio Rodriguez Villa.** *Correspondencia de la infante archiduquessa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma y otros personages.* (RIPB. 1907, t. L, p. 53-55 = H. Lonchay.)

389 [LV, 280] **Cahiers** *des doléances de la Flandre maritime*, éd. ACHTE, (suite). — SEPCBull. 1905, t. VII, p. 61-83.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

390 [LVII, 40] **Ph. Lauer.** *Les Annales de Flodoard* (RIPB. 1907. t. 4, p. 118-119 = A. Hansay.)

391 [LVI, 275, 391; LVII, 44] **Lodewyck van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel Historiael (1248-1361)* uitgeg. door H. VAN DER LINDEN en W. DE VREESE. (RIPB. 1907, t. L, p. 111-115 = J. Vercoullie).

Le compte rendu critique de M. V. est surtout important au point de vue philologique.

392 **Mémoires** *de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, éd. DD. BROUWERS. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois.) Liége, Cormaux, 1906, t. II, in-8°, 268 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 125-126 = S. Balau; W. 1907, t. XV, p. 128-130 = J. Feller; RBAB. 1907, t. V, p. 264-266 = J. Cuvelier.)

On y trouve entr'autres la fameuse relation du tournoi de l'Arbre d'or. On peut utilement comparer celle-ci à la relation plus verbeuse faite du même événement par Olivier de la Marche. Cette chronique est spécialement importante pour les années 1465 à 1470. Édition soignée.

Voir AnÉm. [LVI, 175].

393 **Briefe** *an Desiderius Erasmus von Rotterdam*, éd. L. K. ENTHOVEN Strassburg, Heitz, 1906, in-8, xvi-222 p., 1 pl. (ABelges. 1907, t. IX, p. 126 = P. Bergmans.)

Édition complète et des plus achevée du codex Rehdigeranus 254 de la bibliothèque de la ville de Breslau. 166 lettres, dont quelques unes écrites par Liévin Ammonius de Gand, Bacchusius de Bruges, Adrien Chilius de Maldeghem, Antoine Clava de Gand, Pierre Curtius de Bruges, Jean Fevynus de Bruges, Jacques Hesselius de Gand, Herman Lethmatius de Gand, etc.

394 **F. J. van den Branden.** *De spaansche Furie.* — AA. 1907, t. XXIV, p. 113-240.

Voir AnÉm. [LV, 30, 427; LVI, 269].

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

395 **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique. T. III.* Bruxelles, Lamertin, in-8°, VIII-489 p. F. 7,50. (RHE. 1907, t. VIII, p. 640-641; MBBull. 1907, t. XI, p. 272-274 = A. Dutron ; ABelges. 1907, t. IX, p. 170-174 = G. Kurth.)

« A la lecture de son bel ouvrage, on se laissera peut-être captiver par son art, mais surtout on sentira naitre le désir et le besoin de procéder à de nouvelles investigations et à de sérieuses réflexions pour s'assurer jusqu'à quel point il a réussi à *découvrir les causes profondes du développement de la civilisation nationale* ». (RHE. *l.c.*, p. 641).

Nous donnerons dans le fascicule prochain un compte rendu de cet important ouvrage.

396 **[LVI, 333, 499 ; LVII, 248]. A. Cartellieri.** *Philippe II August. II. Der Kreuzzug (1187-1191).* (RIPB. 1907, t. L, p. 187-189 = H. Pirenne.)

397 **[LVII, 62, 254] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* (RQH. 1907, t. LXXXII, p. 327 = A. d'Herbomez ; RIPB. 1907, t. L, p. 197-199 = A. Dutron.)

398 **Fr. Van Kalken.** *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas. Étude d'histoire politique, économique et sociale.* Bruxelles, J. Lebègue et C[ie], 1907, in-8, 291 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 148-150 = A. Dutron.)

En tous points nouveau et recommandable.

399 **Commandant Lévi.** *La bataille d'Hondschoote. Journées du 6, 7 et 8 septembre 1793.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1[er] vol. Mémoires, p. 157-192. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Description détaillée des opérations militaires de ces journées.

400 **E. Soens.** *Bijdrage tot de geschiedenis der fransche overheersching in België.* — DWB. 1907, t. VIII, p. 164-170. (ABelges. 1907, t. IX, p. 137 = L. Goffin.)

Toont de roofzucht der *réquisiteurs*, en de ongehoorde geldafpersingen der Franschen. Ten bewijze eene reeks (bl. 166-170) onuitgegeven « kwijtschriften van zilversmeden die voor kerken, kloosters en bijzonderen kostbaar zilverwerk moesten smelten, tot dekking van de onkosten der republikeinsche oorlogen ».

C. C.

401 **Em. Van Cappel.** *Kerels en Blauvoeten.* — B. 1906, t. XVII, 209-217 : 401-409 ; 1907, t. XVIII, 157-166 ; 205-212.

Volgens Kervyn, in zijn *Hist. de Flandre*, zou er langs het westelijk deel van Vlaanderens kust een afzonderlijk volk geleefd hebben, Saksen, onedele doch vrije lieden, woest en altijd gereed zich met geweld te verzetten tegen al wie het waagde de hand te leggen op wat hun eigen was: tegen christen zendelingen, leenheeren, graven, fransche koningen. Ze waren *Kerels* genoemd : dit zijn afstammelingen der aloude saksische *Karls* uit Skandinavië gekomen. Deze zouden voort blijven bestaan hebben op onze westersche kust tot in de XIVe eeuw.

Hebben de *Kerels*, zoo ze door Kervijn opgevat en voorgesteld werden, bestaan? Het standpunt van waar hij is uitgegaan en dat aanleiding gaf tot zijn gezegde over het afstammen der Kerels uit de Karls heeft geen grond : de oorsprong van die dwaling ligt in het misverstaan van het woord *Kerel* : dit woord is niet uitsluitelijk eigen aan de Westvlaamsche gewestspraak en aan de Noordsche talen, en wijst niet op eenen bijzonderen maatschappelijken stand. Daardoor zelf verdwijnt de grond van gansch Kervyn's opvatting nopens de Kerels in Vlaanderen.

Doch door het *Kerelslied* uit de XIVe eeuw, weten we dat er Kerels bestaan hebben. Schijver meent dat men uit dit lied enkel kan besluiten dat er gedurende deze eeuw, zonder juist het tijdstip te kunnen bepalen, wederzijdsche vijandschap bestaan heeft tusschen edele grondbezitters en boeren.

De Blauvoeten. Gedurende de XIIe en XIIIe eeuw woedden, in diezelfde streek, bloedige burgertwisten tusschen de Blauvoeten en de Inghrekins of Isegrins. In 1201 streden de Blauvoeten tegen koningin Mathilde die door de Inghrekins ondersteund was. Beide voornoemde gezindheden streden daarna voort tegen elkander tot aan de vijfde kruisvaart. Die strijd was eerst eene plaatselijke veete tusschen de twee geslachten Blauvoet en Inghrekin ; daarna werd hij een burgerstrijd, niet een rassen-of klassenstrijd. In deze laatste tijden zouden Blauvoeten en Isegrins, een wisselwoord van Ingrekins, spotnamen geworden zijn, misschien, wel door spotliederen verspreid, en zouden zooveel beteekenen als roofzuchtige valken (niet een zeeroofvogel) en wraatzuchtige wolven, naar aanleiding der moord- en roofdaden van weerkanten gepleegd.

Zie AnÉm. [LVI, 288, LVII, 73, 74, 261]. M. V.

402 [**LVI, 284; LVII, 263**]. **J. Mohr.** *Die Slacht bei Rosebeke*. (RIPB. 1907, t. L, p. 193-197 = V. Fris.)

Les défauts principaux de cette œuvre sont, d'après M. F., le manque d'information bibliographique, une connaissance insuffisante de la valeur des sources, et des personnalités de l'époque.

403 **A. de Cannart d'Hamale.** *Le chancelier de Bourgogne*. Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 205-210. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Ce chancelier de Philippe le Hardi est Jean Cannart „ peut-être la plus belle figure de l'histoire „... Article qui n'a rien à voir avec la science historique; tout à l'honneur des Cannart. A. D. M.

404 **Bon Albert van Zuylen van Nyevelt.** *Scenario du Tournoi de l'Arbre d'or, représenté sur la Grand' Place de Bruges le 24 et 28 Juillet 1907.* Bruges, De Haene-Bodart, 1907, in-8°, 55 p. avec dessins de Flori. Van Acker.

Très bonne introduction traitant de la Cour des ducs de Bourgogne, de la Cour des Princes à Bruges, des fêtes de chevalerie : pas d'armes, joutes, tournois. Le Pas et le Tournoi de *l'Arbre d'or* est l'objet d'une description détaillée, d'après les données des chroniqueurs Olivier de la Marche et Jean de Haynin.

405 **F. Fauchille.** *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814).* (RIPB. 1907, t. L, p. 122-126 = F. Magnette.)

406 **Ern. Hosten.** *L'ancienne châtellenie de Furnes ou la Veurne-Ambacht.* — Revue des Flandres et des Provinces Françaises. Lille, 1907, p. 53-55.

L'auteur passe rapidement en revue les nombreuses modifications que les efforts combinés de l'homme et de la nature ont fait subir à cette région au cours des siècles. Ce pays qui se nommait autrefois Saltanawa ne fut à l'origine qu'un immense marécage, en retrait duquel s'étendait une forêt qui permit aux Ménapiens et aux Morins de braver les conquérants Romains.

Aujourd'hui, le Veurne-Ambacht est universellement connu comme une contrée opulente et fertile.

407 **E. Cortyl.** *Terres titrées et noblesse de la Flandre maritime.* — CFFBull. 1907, p. 157-165.

Les terres titrées, rares jusqu'au XVIIe siècle, se multiplièrent depuis cette époque. Nous signalons spécialement la terre de Berthen, qui comprenait la seigneurie de Houtambacht ; celle-ci s'étendait dans les paroisses de Dranoutre et Westoutre. La plupart de ces fiefs et terres titrées étaient possédés par des familles nobles n'habitant pas la Flandre maritime. C'est que la noblesse y était peu nombreuse. Un petit nombre de nobles habitaient la West-Flandre conquise par Louis XIV. Le traité d'Utrecht divisa cette province en deux. Dans la partie restée française, les familles nobles s'éteignirent ou quittèrent la province et ne furent point remplacées par d'autres sorties de la bourgeoisie. Dans la Flandre devenue autrichienne, la noblesse de cloche se multiplia. A. D. M.

408 **E. Cortyl.** *Fiefs et arrière fiefs vicomtiers relevant de la Cour de Cassel.* — CFFBull. 1907, p. 166-172.

Les seigneuries vicomtières étaient fort nombreuses en Flandre. Elles se plaçaient dans la hiérarchie féodale immédiatement sous les terres titrées et avaient une importance spéciale, au point de

vue des droits justiciers. Les fiefs de Flandre relevaient de dix-sept cours féodales princières. Elles étaient généralement possédées par des bourgeois des villes flamandes. M. C. donne la liste des seigneuries relevant de la Cour de Cassel.

409 **Ch. Looten.** *Liste des fiefs de la Flandre maritime valant trois mille livres de revenus.* — CFFBull. 1907, p. 151-156.

Contribution à la statistique féodale de la Flandre maritime, d'après un document inédit qui doit se rapporter à l'année 1788. Cette pièce, dressée en vue de la constitution d'une assemblée provinciale commune aux deux Flandres, mentionne les noms des paroisses et des seigneuries, les noms des seigneurs, les lieux de de leur résidence. Nous mentionnons Caestre et la prévôté de St-Donat à M. l'Evesque de Bruges.

410 [LVII, 268] **Méresse.** *Histoire du Cateau.* (RHE. 1907, t. VIII, p. 649 = H. Dubrulle.)

411 [LVII, 84] **V. Fris.** *La maison de la rue de la Monnaie* [à Gand]. (ABelges. 1907, t. IX, p. 136 = H. Coppieters Stochove.)

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

412 **Pr. Poullet.** *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des Institutions belges contemporaines.* Bruxelles, Dewit, 1907, in-8°, xi-975 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 129-130 = V. Brants.)

413 [LVI, 432, LVII, 88] **J. de Pas.** *L'échevinage de Saint-Omer (1144-1790).* (AnEN. 1907, t. III, p. 282-283 = A. de Saint-Léger.)

414 **Bon Kervyn de Lettenhove.** *La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'Ordre* (depuis l'année 1429 jusqu'à l'année 1559). Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1907, in-4°, 102 p. Avec nombr. illustrations hors-texte. F. 5.

Il appartenait au Président de l'Exposition de la Toison d'or de faire connaître aux nombreux admirateurs de son œuvre, l'origine et les statuts de la Noble Toison d'or, les hauts faits de ses chevaliers et l'influence sociale de cette célèbre institution. Il l'a fait dans un ouvrage captivant et qui se recommande à la fois par l'intérêt de son objet, l'ampleur de son style, son caractère artistique et la perfection de ses nombreuses phototypies. Le livre de M. le Baron Kervyn ressemble à quelque brillante chronique de chevalerie, écrite sans grand apparat d'érudition ni grand souci de la critique, mais tout à la louange des souverains et chevaliers de la Toison d'or, de leur point d'honneur, de leur faste, de leur bravoure dans les joutes et les combats, de leur goût éclairé pour les arts.

On regrettera que ces notes s'arrêtent à l'année 1559 ; il aurait été plein d'intérêt de voir exposer par l'auteur le rôle des chevaliers de la Toison d'or pendant la révolution des Pays-Bas. Nous nous

permettons de relever aussi certains points de détail. Nous ne connaissons pas de Concile de Trente célébré en 1432. Le chancelier de la Toison d'or ne devait pas être évêque, mais comme disent les Constitutions, il devra être en prélature ecclésiastique comme archevesque ou dignité notable et cathédrale. Bruges comptait-elle sous Philippe le Bon 150,000 habitants?

A. D. M.

415 **D. Berten**. *Coutume de Scheldewindeke*. — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. 1906, t. VII, p. 249-277. (ABelges. 1907, t. IX, p. 160.)

Cette rédaction daterait du milieu du XIVe siècle. Lui attribuer cet âge, c'est en faire soupçonner toute l'importance, même au point de vue de l'histoire générale du droit flamand.

B. Histoire économique et sociale.

416 **G. Willemsen**. *Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat-pays de Flandre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*. Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 67-93. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Cette étude, qui vise spécialement la Flandre flamingante et principalement Gand et les contrées qui environnent cette ville, expose la déchéance de l'industrie et du commerce des villes, causée en majeure partie par la concurrence du plat pays, et le triomphe de la liberté de travail et du commerce sur le monopole et un étroit protectionisme en faveur des villes.

Le travail très intéressant de M. W., basé sur les ordonnances et les placards de l'époque passe en revue, à ce point de vue spécial, les principales industries et les divers articles de commerce du pays.

A. D. M.

417 **G. Eeckhout**. *Le port de Bruges au moyen âge*. — RQS. 1906, t. LX, p. 110-126.

Chapitre d'une enquête générale sur « la fonction économique des ports ». Histoire. Relations commerciales. Législation et régime du commerce. Causes de décadence.

418 **J. Beck**. *Un intérieur flamand*. Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 23-33. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Description idéale d'une ancienne maison villageoise de la Flandre française et de son mobilier. Les dénominations flamandes des objets sont souvent fautives.

419 **J. Beck**. *Le costume flamand*. Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 37-55. Dunkerque, Minet-Tresca.

Notes sur les costumes locaux de la Flandre française.

C. Histoire des lettres et des sciences.

420 **G. Kalff.** *Geschiedenis der nederlandsche letterkunde.* IIe Deel. Groningue, Wolters. Fl. 6,50.

S'étend jusqu'à la fin du XVIe siècle. Voir AnÉm. [LVI, 200].

421 **L. Lefevre.** *Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours.* T. I, 1re partie. *Les origines jusqu'au XVIIe siècle.* 2e partie. *La salle de comédie* (*1702-1787*). Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1907, in-8°, VI-424 p.

D. Histoire de l'art.

422 **Catalogue** *de l'Exposition de la Toison d'or à Bruges* (juin-octobre 1907). Bruxelles, G. Van Oest et Cie. 1907, 1e tirage, 1e partie, 200 p. Prix du catalogue complet: 2 francs.

Il est plus aisé de critiquer que de faire un catalogue. La disposition et l'éclairage des locaux, les dimensions des objets exposés, les retards apportés à l'envoi des pièces, les susceptibilités des exposants etc. sont autant de causes de difficultés. L'histoire du présent catalogue en fait foi.

Un catalogue constitue un guide pour les visiteurs et un document pour les spécialistes ; il doit conséquemment être facile à consulter et être objectif. La classification des objets doit être clairement indiquée ; les descriptions doivent être complètes, d'après la nature des pièces ; actuellement même en exige des introductions générales et spéciales ; des renseignements historiques, bibliographiques ; des éléments de comparaison avec des pièces analogues. C'est pourquoi tout catalogue doit être le travail d'un spécialiste. A différents points de vue, le présent catalogue n'est pas, dans toutes ses parties, un modèle du genre ; bien que le tirage définitif ait été notablement corrigé : une seule preuve, les n°s 1-3 du catalogue des tapisseries.

Au point de vue de la classification matérielle, l'indication des n^{os} des *salles* aurait considérablement facilité l'orientation. Ensuite il manque une introduction générale, et deux parties seulement, celle des monnaies et médailles de MM. de Witte et van Zuylen — sont pourvues d'introductions spéciales. Enfin il reste encore dans le présent tirage de nombreuses fautes d'impression.

Nous signalons comme étant particulièrement bien faits : le catalogue des monnaies et médailles, celui des archives, des sceaux, des blasons, des tableaux héraldiques. Dans ce dernier, attribué à M. de Mont, nous relevons certaines indications bibliographiques écourtées. Le catalogue des miniatures, manuscrits, etc. nous semble un peu sommaire. Les portraits sont plus parfaitement catalogués que les tableaux. Quant à ces derniers, les références bibliographiques sont insuffisantes, les données chronologiques trop rares, les descriptions souvent incomplètes. A ce point de

vue le catalogue de l'Exposition des primitifs de 1902 était certainement supérieur. Les attributions d'auteurs sont celles données par les propriétaires, contrairement à ce qui s'était fait pour les premiers tirages.

Plus imparfait encore est le catalogue des splendides tapisseries exposées; souvent les dimensions des pièces ne sont pas indiquées, les descriptions et notices ne renseignent pas certains détails importants (n°s 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14. 15 etc.); la date de la confection est omise, même lorsqu'elle est très apparente (n° 15).

A. D. M.

423 **Ville de Tourcoing**. *Exposition d'art ancien, 1906*. Catalogue officiel. Lille, L. Danel, 1906, in-8°, 78 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 106 = E. Matthieu.)

424 [LVII, 120] **R. Lemaire**. *Les origines du style gothique en Brabant*. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 180-183 = C. Enlart.)

425 **J. Braun, S. J.** *Die belgischen Jesuitenkirchen*. Ein Beitrag zur geschichte des Kampfes zwischen Gotik und Renaissance. Freiburg-i-Breisgau, Herder, 1907, in-18°, VIII-208 p., mit 73 abbildungen. F. 5.

Nous donnerons prochainement un compte rendu de cet ouvrage. A. D. M.

426 **R. Lemaire**. *Le style « Jésuite » en Belgique*. — MABull. 1906-1907, t. VI, p. 368-373.

Notes au sujet du livre précité du P. Braun, S. J.: *Die Belgischen Jesuitenkirchen*.

427 **G. Celis**. *De hoofdkerk van Sint-Baafs, gids voor de bezoeker. La cathédrale de Saint-Bavon, guide du visiteur*. Gent, A. Siffer, 1906, 51 bl. Fr. 0.75.

Petit guide sommaire bilingue.

L'auteur ne s'attarde pas à l'architecture du monument; il ne s'occupe que des multiples œuvres d'art que la cathédrale contient. Il ne mène pas le visiteur dans la chapelle du « Nood Gods » accolée à la cathédrale, et ne lui montre pas le cuivre funéraire gravé, se trouvant dans la chapelle des fonts. H. H.

428 **A. Heins**. *A Gand. Le château des Comtes de Flandre. Notice historique et description du monument. Ses aspects avant et après la restauration. Notes et croquis*. Gand, N. Heins, 1907, 49 p.

Reproduction de documents anciens ayant rapport au château des Comtes. — Description de l'état ancien et de l'état actuel du monument. Croquis pittoresques et sommaires de certains détails architecturaux. H. H.

429 **M. Schweisthal**. *La halle germanique et ses transformations*. — AnAB. 1907, t. XXI, p. 179-226.

Étude érudite, très intéressante et richement illustrée, comprenant deux chapitres. I. La halle germanique ou salle seigneuriale

décrite d'après les sources monumentales. II. La maison commune et la halle publique, qui emprunta ses éléments à la halle germanique. Nous trouvons ici certains de détails sur l'hôtel de ville, la poorterslogie, le beffroi de Bruges, sur la maison des échevins et les halles d'Ypres, les halles de Nieuport, sur nos beffrois, le dragon ou le St-Michel qui les surmontait, sur les carillons, et en outre des renseignements originaux sur l'origine et le développement des villes, l'étymologie, etc.

Nous enregistrons les conclusions du savant auteur, p. 226 :

« La halle germanique était une construction servant de salle « de conseil au roi ou au chef. Primitivement en bois, elle « comprenait un soubassement formé par des piliers, un escalier « et la salle proprement dite. Elle fut le prototype de la salle du « palais ou de château comprenant salle basse, perron et salle « haute, cette dernière mise en communication directe avec les « principaux ouvrages de défense et parfois reliée à une chapelle « à double étage.

« La ville construisit sa maison commune sur le même type, en « consacrant la salle basse au commerce, la salle haute aux « délibérations des échevins et le perron à la promulgation des « ordonnances ; elle y ajouta un beffroi, symbole de sa puissance « militaire. Plus tard, la halle et le beffroi furent parfois isolés et « constituaient des monuments à part. L'hôtel-de-ville suivit les « progrès de l'architecture et s'agrandit avec l'accroissement des « services. Modeste à l'époque romane, il arriva à son apogée au « XVe siècle.... » A. D. M.

430 **Anciennes façades gantoises**. *Texte historique par* V. Vanderhaegen, *reproductions lithographiques exécutées sous la direction de* Armand Heins. Gand, N. Heins, 1907, fol, 11 p. et 50 pl. Fr. 15.

Publication de la *Commission des monuments de Gand.* Planches empruntées aux dossiers des bâtisses conservés aux archives de la ville de Gand.

La plus ancienne façade reproduite est de 1671, la plus récente de 1787. Reproductions de quelques portes et cheminées.

431 **Catalogue** *sommaire de l'exposition rétrospective de l'habitation privée en Belgique.* Gand, A. Siffer, 1907.

432 **L. Cloquet**. *Les maisons anciennes en Belgique.* Gand, V. Van Doosselaere, 1907, 107 p., 78 fig.

Par suite de certaines circonstances, cette brochure qui aurait dû être écrite après l'exposition de l'habitation privée en Belgique, a dû être composée hâtivement avant. C'est la cause de certaines petites inexactitudes.

L'auteur passe d'abord en revue les habitations rurales flamandes et wallonnes, pour examiner ensuite l'habitation urbaine en bois et en maçonnerie. Il divise judicieusement les maisons con-

struites en matériaux durs, en maisons wallonnes, brabançonnes et flamandes.

Bon résumé d'une étude de synthèse, qui cependant ne peut être définitive. à cause du manque de monographies. H. H.

433 **A. Heins.** *Les steenen et les hoven en Flandre.* Gand, A. Siffer, 1907, 23 p. et fig. 8 pl. hors texte. Étude présentée au congrès historique et archéologique de Gand, août 1907.

« Les *steenen* étaient des sortes de forteresses orgueilleuses, appartenant à des patriciens ou à des bourgeois enrichis ». p. 1.

« Le plus souvent, une tour principale se dressait dans les cours ou les enceintes fortifiées. » p. 1.

L'auteur cite entre autres comme types de *steenen* à Bruges, la maison Noire, rue des Tonneliers, et l'hôtel Bladelin, rue des Aiguilles ! H. H.

434 **R. M(aere).** *Découverte de peintures décoratives à l'église Sainte-Walburge à Audenarde.* — RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 188-191.

Notes illustrées.

435 **Th. von Frimmel.** *Bemerkungen zu Marc-Anton Michiels « Notizia d'opere di disegno.* — BGem. (*Beilage II*), mai 1907. M. 4.

Elle est la bienvenue, cette édition revisée d'un document d'une importance reconnue pour l'histoire de nos grands primitifs. C'est le codex LXVII (classe XI, fonds italien) appartenant à la Bibliothèque Saint-Marc de Venise, et qui a surtout servi à éclairer les origines du fameux Bréviaire Grimani.

Le bibliothécaire Jacopo Morelli édita une première fois ce codex en 1800 ; la seconde édition est celle de Frizzoni en 1884 ; deux versions, allemande et anglaise, parurent en 1888 et en 1903. Jacopo Morelli, modifia l'intitulé original *Pittori et pitture in diversi luoghi* en celui plus approprié de *Notizia d'opere di disegno.* Le manuscrit constitue, en effet, une sorte d'inventaire non pas uniquement des peintures, mais des monuments d'art en général conservés dans les collections publiques et privées de la Lombardie et de la Vénétie, vers 1525.

L'auteur, Marc-Antonio Michiel, y a réuni tout ce qui lui était connu en l'espèce par témoignage direct ou indirect. Il montre une compétence réelle à traiter des œuvres d'origine italienne, mais ne possède malheureusement plus la même sureté lorsqu'il renseigne les artistes flamands ou simplement néerlandais, les « Ponentini », comme il les appelle. Souvent il a confondu ou dénaturé leurs noms. Il appartient donc à une sage critique de fixer les attributions données, en même temps que de discuter l'identification des œuvres des Van Eyck, Memling, Van der Weyden, Bosch, Van Ouwater, Scorel, Patenier, etc., lesquelles apparaissent particulièrement nombreuses dans les collections vénitiennes.

Il faut savoir gré à M. Th. von Frimmel, qui déjà avait pris l'initiative de l'édition de 1888, de nous avoir fourni un texte méritant toute notre confiance et de l'avoir enrichi de commentaires empreints de la science avertie qui lui est coutumière.

G. CAULLET.

436 **Abbé Joseph Coenen.** *Quelques points obscurs de la vie des frères Van Eyck.* (*Extrait de Leodium 1906 et 1907*). Liége, D. CORMAUX, 1907, in-8°, 27 p. (ABAnBull. 1907, p. 54 = F. Donnet.)

Le lieu d'origine des Van Eyck, la date de leur naissance, l'année et le motif de leur exode en Flandre, voilà les points obscurs que l'auteur entend discuter.

Produisant, touchant la première question, un faisceau serré d'arguments, il adopte l'opinion traditionnelle depuis Lucas de Heere, à savoir que les « illustres réformateurs de la peinture » sont originaires de Maeseyck. Soit dit en passant, le Limbourg fut loin d'être un pays où rien ne pouvait les préparer à cette haute mission (p. 5). Tegghe serait le vrai patronymique des Van Eyck ; l'hypothèse est déduite de l'immatriculation bourgeoise d'un certain Jan Tegghe, natif de Maeseyck, lequel était venu à Bruges et s'acquitta de la taxe le 9 septembre 1433. Appliqué à Jan Van Eyck, l'argument n'est-il pas trop isolé ?

Il en est des deux autres questions, comme de toutes celles auxquelles les données positives font défaut. Les portes sont large ouvertes aux hypothèses ; chacun peut partiellement défendre son appréciation subjective ; tout contradicteur s'expose lui-même à verser dans le problématique. Prenons donc simplement acte des conclusions de l'auteur, qui, il fallait s'y attendre, diffèrent aussi des diverses opinions émises jusqu'à ce jour. Jan Van Eyck, dont le décès survint le 9 juillet 1440, aurait vécu 45 ans et serait donc né en 1395 ; Hubert, que la tradition a constamment regardé comme l'aîné et qui mourut le 18 septembre 1426, aurait vu le jour vers 1390 plutôt que vers 1366 — notons l'écart — et aurait commencé l'immortel chef-d'œuvre de l'Agneau mystique vers 1425. Ce serait, d'autre part, la nomination de Jan Van Eyck en qualité de peintre et valet de chambre au service de Philippe le Bon, à la date du 19 mai 1425, qui aurait provoqué l'immigration de la famille Van Eyck en Flandre.

Pour finir, une interprétation nouvelle, basée sur des considérations philologiques, de l'inscription versifiée du fameux retable.

G. C.

437 **G. H. De Loo.** *L'exposition des primitifs français au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale.* Bruxelles, Van Oest et Cie. F. 2,50.

Sommaire : L'art franco-flamand au début du XVe siècle et la révolution Eyckienne. — I. Région de la Loire : Les anges de

Bourges ; Jehan Fouquet. — II. Provence et bassin du Rhône : Le maitre du portrait de 1456, de la galerie du prince de Liechtenstein ; le maitre de l'Annonciation d'Aix et Conrad Witz ; la résurrection de Lazare, de la collection R. von Kaufmann ; Nicolas Froment ; Enguerran Charenton ; la Pietà de Villeneuve et l'art d'Avignon.

438 **E. Firmenich-Richartz.** *Passionsbilder des Quinten Massys.* — Zeitschrift für christliche Kunst, 1907, t. XX, col. 1-8 et pl.

439 [LVII, 332] **L. Maeterlinck.** *A propos de quelques tableaux curieux des XVe et XVIe siècles au Musée de Gand.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 135 = H. Coppieters Stochove.)

440 **de Wouters de Bouchout.** *La tapisserie de haute et de basse lisse.* — MABull. 1906-1907, t. VI, p. 353-364.

441 **L. Cloquet.** *Maître Jean Bethune.* — RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 175-183.

Appréciation du livre de J. Helbig : le Baron Bethune.

442 **Bon Jean de Béthune.** *Vie et Œuvres.* — ABelges. 1907, t. IX, p. 141-144.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

443 **L. V. Goemans.** *Het Belgische Gezantschap te Rome onder de regeering der Aartshertogen Albrecht en Isabella (1600-1633).* — BGHB. bd. VI, bl. 70-82 ; 145-153 ; 228-239 ; 257-279 (Vervolg ; te vervolgen).

I. De instellingen der Legatie.

1°/ De diplomatische voorbereiding :

1. Benoemingen. 2. Onderrichtingen. 3. Geloofsbrieven.

2°/ De reizen en de ontvangsten :

1. Reispassen. 2. Reizen. 3. Ontvangsten en bezoeken.

3°/ De briefwisseling en de post :

A. De briefwisseling : 1. Diplomatische talen. 2. Cijfer. 3. Berichten. 4. Verslagen en eindberichten.

B. De post : 1. Verzending. 2. Postweg.

Zie AnÉm. [LVII, 163].

444 **E. Wauer.** *Entstehung und Ausbreitung der Klarissenordens, beronders in den deutschen Minoritenprovinzen.* Leipzig, Hinrichs, 1906, in-8°, IV-179 p (ABelges. 1907, t. IX, p. 153-154 = U. Berlière.)

« Entstehung » en « Ausbreitung » zijn de twee deelen van 't werk. In beide is spraak van Clarissen, namentlijk van gemeenten uit onze streek : uit Brugge, uit Ieperen, Werken, Gent, eene van tegen S. Omaars. enz.

445 **Dom U. Berlière.** *Jean T'Serclaes, Évêque de Cambrai (1378-1388).* — BGHB. 1907, t. VI, p. 245-256.

Entre autres détails de sa vie qui peuvent nous intéresser : ses rapports d'un moment avec Jean de Hertsberge, professeur de droit, clerc et conseiller du comte de Flandre Louis de Male, chanoine de Courtrai, d'Harlebeke, de St-Donatien à Bruges.

446 **F. Desmons.** *L'épiscopat de Gilbert de Choiseul 1671-1689. Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai, durant le règne de Louis XIV.* (Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. sér., t. XI.) Tournai, Castermann, 1907, in-8°, xv-623 p.

Voir AnÉm. [LVII, 181.]

447 **E. Cortyl.** *Le collège Drieux à Louvain et ses fondations au XIXe siècle.* — CFFBull. 1907, p. 109-123.

Origine des diverses fondations du collège Drieux et le sort qui leur a été fait par la Révolution et l'Empire, puis par le gouvernement hollandais et belge.

448 **E. Cortyl.** *La vie d'un boursier du collège Drieux au XVIe siècle.* — CFFBull. 1907, p. 123-126.

D'après une copie du règlement donné par le chanoine Remi Drieux, arrière-neveu du fondateur Michel Drieux, et qui remplaça l'évêque Drieux, aux dernières années du XVIe siècle, dans la direction du collège. Document flamand du XVIIe siècle.

b) *Histoire religieuse spéciale.*

a) INSTITUTIONS, DROIT PUBLIC.

449 **Ch. Pergameni.** *Avouerie militaire et avouerie judiciaire.* — RUB. 1906, t. XI, p. 838-840.

Existe-t-il aux origines de l'institution de l'avouerie ecclésiastique, une séparation nettement établie entre l'avouerie militaire et l'avouerie judiciaire? D'aucuns ont défendu cette thèse. M. Pergameni adopte les conclusions de MM. Leclère et Senn. — CONSTANT LECLÈRE, *Les avoués de St. Trond* (Louvain, 1902), en est arrivé à constater que la coexistence effective des avoués militaires et judiciaires n'est pas prouvée; que cette distinction des fonctions n'était pas indispensable pour assurer le fonctionnement normal de l'institution.—D'après M. SENN, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (Paris, 1902): l'avoué de l'époque carolingienne est surtout un fonctionnaire, voire même un sujet de l'évêque ou de l'abbé, ou, si l'on préfère, un officier de l'immunité ecclésiastique. — L'avoué est souvent désigné comme « defensor ». Néanmoins il n'a pas exercé la charge de protecteur des immunités. Il est effectivement défenseur devant les tribunaux ; il est le représentant judiciaire de l'abbaye et de

l'église ; mais il n'est pas protecteur militaire. Le protecteur naturel du monastère était le comte. Au déclin du 9e siècle, nous voyons le protectorat de l'avoué s'étendre de plus en plus sur les abbayes. C'est l'avouerie carolingienne en décadence. M. Senn y voit l'indice d'une transformation très sensible, préparant l'avénement de l'avouerie féodale. L'autorité centrale s'étant affaiblie, les fonctionnaires publics en profitèrent au détriment de leurs administrés et l'avouerie ecclésiastique se double d'une mission protectrice. Voir AnÉm [LV, 157; LVII, 350]. I. Soenen.

450 **Règlement** *de l'association de N. D. de Grâce à Comines, 20 octobre 1798.* — SEPCBull. 1907, t. X, p. 32-35.

451 **J. C. C. Joosting** et **S. Muller, Hzn.** *Bronnen voor de geschiedenis der kerkelijke rechtspraak in het bisdom Utrecht in de middeleeuwen.* (Maatschappij voor het uitgeven der bronnen van het oude nederlandsch recht. 2de reeks, fasc. 8-9.) La Haye, M. Nyhoff, 1907, in-8, VIII-452 et IV-106). Fl. 9,90.

β) CROYANCES ET DOGME.

452 **J. Zillich.** *Febronius* (Hallesche Abhandlungen zur neueren Geschichte, herausgegeben von G. Droysen. Heft 44.). Halle, Niemeyer, 1906, in-8, 45 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 146-147 = F. Magnette.)

Küntziger avait traité d'une façon définitive le fait du Fébronianisme, Zillich montre avec la même maîtrise, ce qui le rendit psychologiquement possible.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

453 **C. Callewaert.** *La bénédiction et la procession des Rameaux.* — Collationes Brugenses, 1907, t. XII, p. 200-213.

Cette étude sur l'origine, l'évolution et la signification des cérémonies du dimanche des Rameaux nous fait connaître les usages particuliers de plusieurs églises ou abbayes de notre Flandre.

454 **Frans De Potter.** *Huiselijke godsdienst onzer Voorvaderen.* Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1907, in-8, 104 bl.

Dit verdienstelijk boekje is nr 151 van de uitgaven van het Davidsfonds. Schrijver beoogt eene apologie te maken *voor het volk* van het godsdienstig leven onzer voorvaderen. Op het *huis*, in de *huiskamer*, in de *school* en *op 't werk*, bij het *dagelijksch verkeer*, op de *huwelijkskontracten*, *testamenten* en *familiebrieven* (dit zijn de titels der 5 kapitels), overal staat de stempel geslegen van den diepen godsdienstzin der Vlamingen uit de XVIIe en XVIIIe eeuw. 'K zegge XVIIe en XVIIIe eeuw: schrijver duidt

zelf dat tijdperk aan : 'k weet niet te goed waarom, te meer dat hij zelf hierentdaar bewijzen uit de XIII[e] en XIV[e] ceuw aanbaalt. De bewijzen zijn ontleend aan de opschriften der huizen, meubels, memorie- en familieboeken, enz.: de geloofwaardigheid dier bronnen zal ongetwijfeld door niemand geloochend worden : het « simplex sigillum veri » is er gansch op toe te passen. 't Ware nuttig geweest wat meer en wat nauwkeuriger bibliographische aanteekeningen aan te duiden : zoo zou het werkje een soort handboekje geweest zijn voor verdere opzoekingen en gevolgtrekkingen van dien aard : dergelijke bijdragen tot de godsdienstige en sociale geschiedenis van ons volk blijven immers altijd even aantrekkelijk. ARTHUR DUMORTIER.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

455 [LVII, 192] **L. Van der Essen.** *Middeleeuwsche Heiligenlitteratuur.* II. De H. Amandus. (ABelges. 1907, t. IX, p. 137.)

456 **Alb. Croquez.** *Sainte Godelieve de Ghistelles, patronne de la Flandre.* Bruges, Desclée, De Brouwer et C[ie], 1907, pet. in-8°, 156 p.

Nous reviendrons sur cet ouvrage.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

457 **G. Kentenich.** *Zum Imitatio Christi-Streit.* — Zs. f. Kirchengeschichte, 1905, t. XXVI, p. 467-470. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 116.)

Jean Busch, dans sa chronique, témoigne en faveur de Thomas de Kempen. L'auteur recommande beaucoup de circonspection dans l'usage *général* de cette source.

458 **G. Kentenich.** *Zur Imitatio Christi-kontroverse.* — Pastor Bonus. 1905, t. XVIII, p. 20-21.

Résumé d'un autre article du même auteur, paru dans la Zs. für Kirchengesch. 1905, t. XXVI, p. 467-470. En défaveur de Thomas de Kempen.

459 **J. Pohl.** *Die Glaubwürdigkeit des Johannes Busch in der Imitatio-Frage.* — HJ. 1906, t. XXVII, p. 322-333. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 180.)

Contre ceux qui croyaient pouvoir tirer parti d'un texte de la chronique de Windesheim par J. Busch, en faveur de Thomas de Kempen, G. Kentenich avait mis en doute l'autorité de ce chroniqueur. (Voir les numéros précédents). A son tour J. Pohl s'élève ici contre les objections de Kentenich.

460 *Thomas a Kempis and the Brotherhood of the Common Life.* — The church quarterly Review, 1906, t. LXIII, p. 86-111. (ABelges. 1907, t. IX, p. 60.)

461 [LVII, 521]. **J. Malotaux.** *Histoire du catéchisme dans les Pays-Bas, à partir du concile de Trente jusqu'à nos jours.* (ABelges. 1907. t. IX, p. 145-146 = U. Berlière.)

Dom U. Berlière conseille de changer le titre en : Notes pour servir à l'histoire du catéchisme du diocèse de Namur.

462 **De katholieke** *Zondagscholen van Brugge. Beknopte geschiedenis. Doelwit. Werkzaamheden.* Brugge, Sint Augustinus' drukkerij, 1907, in-16, 48 p.

Dit boekje werd uitgegeven ter gelegenheid van den honderdjarigen Jubilé der stichting van het eerste schoollokaal in den Nieuwen Gentweg, door den Weled. en Z. Eerw. Heer de Schietere Capryck ten jare 1807. Het bevat nl. een korte schets over de geschiedenis der Zondagscholen binnen de stad Brugge (1570-1907). Deze schets is opgemaakt voor den gewonen man en mag, als dusdanig, tot voorbeeld dienen. J. M.

γ) HIÉRARCHIE.

463 [LVI, 228, 341, 516]. **E. Lesne.** *La hiérarchie épiscopale.* (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 497-498 = R. Poupardin.)

EMPLACEMENTS ET ITINÉRAIRES

DE LA

CHEVALERIE FRANÇAISE

LORS DES MOUVEMENTS OFFENSIFS

du 11 juillet 1302.

L'année 1907 nous a amené le soixantième anniversaire du mémorable volume où le Baron Kervyn de Lettenhove célèbre la gloire incomparable de nos vaillants ancêtres, les communiers flamands (¹). Rappelons à cette occasion le cachet d'authenticité dont est marqué, chez le grand historien, la narration qu'il fait des événements du commencement du XIVe siècle. Il est opportun d'insister là dessus. Car depuis le premier tiers du XIXe siècle, plusieurs écrivains ont travesti ces faits glorieux, au point que leur récit ne constitue plus qu'un exposé erroné ou énigmatique.

Sous le rapport de l'art de la Guerre, les descriptions que fait le Baron Kervyn de Lettenhove des batailles de Courtrai (11 juillet 1302), de l'Écluse (1340), de Bever-

---

(¹) Bon Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, Tome II. Bruxelles, A. Vandale, 1847.

houtsveld (1382), de Westroosebeke (1382), sont absolument conformes aux principes professionnels régissant la matière, et ses relations sont basées sur les exposés, en parfaite concordance d'ailleurs, des chroniqueurs contemporains dignes de foi (¹).

Dans les quelques notes qui suivent nous ne nous occuperons que de la Bataille des Eperons d'Or.

D'une manière aussi brève que précise, Kervyn détermine, pour le 11 juillet 1302, les emplacements des belligérants lors de la prise de l'ordre normal (de la formation, si l'on aime mieux) de combat, et cela après avoir rappelé les seuls itinéraires possibles, en l'occurence, pour les marches stratégiques et le mouvement tactique qui précédèrent les déplacements des adversaires en présence (²). L'historien de la Flandre s'est spécialement occupé des batailles de cavalerie françaises et des arbaletriers du Midi.

« *A modo d'una luna* » (³), nous voyons nos ancêtres se développant sur la pente opposée à l'ennemi, entre la Lys et le fossé oriental de Courtrai, par la route de Gand.

Entretemps « *rangée en bataille sur la route de Tournay,*

(¹) Pour Courtrai, à chaque page de la narration relative à l'engagement, on voit figurer en note des textes étayant la thèse. — Ils sont choisis surtout chez le MINORITE de Gand (source appelée maintenant « *Annales Gandenses* »). LOUIS DE VELTHEM, GIOV. VILLANI, GUILL. GUIART, G. DE PARIS, GILLES LI-MUISIS, LE CONTINUATEUR DE GUILLAUME DE NANGIS, etc., etc.

L'écrivain a encore puisé aux nombreuses sources des « *Comptes de la ville,* » archives, cartulaires : *Rolles des Bans et arrière-bans* (lettres du Roi, aux baillis de Senlis et de Vermandois, dans les « *comptes* » ordinaires et extraordinaires de Bruges, notamment aux folios 25 et 27), dans le *Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe*. Cfr. dans Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *o. c.*, livre IX, pages 460 et suivantes.

(²) Cfr. *op. cit.* du Bon KERVYN DE LETTENHOVE, pages 463 et 464, ainsi que page 461.

(³) Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, page 461 : « en forme de croissant ». GIOV. VILLANI, *Ist. Fior.* (éd. MURATORI), cl. 385.

près du château de Mosschere „ (1), l'armée française, après avoir longé suivant un parcours étendu, le „ *fossé* „ de GUIART (le *fosso* de *Villani*), (2), détachait des arbalétriers et une partie de ses chevaliers vers le „ *passage* „ de GUIART „ *(Kapel ter Beden)* „ (3) pour s'y déployer dans la „ *plainne* „ (4), en face du „ *Couvent des Nonnes Grises* „ (5), point important des rassemblements adverses, dont aucun obstacle naturel ne séparait les Français.

Par cette région, en ce terrain idéal pour l'action de l'infanterie légère et de la cavalerie, se trouvait ce „ *passage plus facile* „ (6) auquel fait allusion le Baron Kervyn de Lettenhove.

En opposition à cette thèse, et, par des confusions, regrettables tant au point de vue de la topographie (7)

---

(1) Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, pages 463 et 464.

(2) G. VILLANI, *Ist. Fior.* (MURATORI), cl. 385 : „ corre uno fosso, che raccoglie l'acque della contrada et mette nella Liscia „. On peut encore en suivre, pas à pas, le thalweg dans la ville.

(3) Les cartes de l'I. C. M. belge au $^1/_{20000}$, donnent, dès le premier examen, les itinéraires à suivre ; l'indication du passage de „ *Kapel ter Beden* „ y est mentionnée, immédiatement au Sud du chemin de fer Courtrai-Renaix, vers K5.

(4) GUILL. GUIART, *Branche des Royaux lignages*. Vers 15046 ét suiv. : „ Arbalestriers premiers s'esmurent ; / Sivant du fossé le rivage, / Treuvent bien loing d'ileuc passage : / Outre se mètent en la plainne. „ — Quant à ce fossé, le *fosso* cl. 385 de VILLANI, cfr. GUIART, *o. c.*, vers 15009 : „ Et vindrent privés et estranges / Sur un long fossé plain de fanges. „

(5) LI-MUISIS, *Chronica* (éd. DE SMET), p. 194 et s. : „ Quod totus exercitus in campo ante monasterium de Groninghes se adunaret „. — *Chr. Artésienne* (éd. F. FUNCK-BRENTANO), p. 48 : „ si fu devisé qu'il yroient logier outre, au lès devers Grolinges, une abbie de nonnains grises. „

(6) Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, page 469.

(7) Il y a sept ans déjà, nous avons fait valoir les considérations topographiques précitées, et avons basé sur celles-ci la représentation hypsométrique et hydrographique des „ *planches* „ accompagnant l'article des „ *Questions controversées au sujet de la bataille de Courtrai* „ paru dans les „ *Annales internationales d'histoire* „, lors du „ *Congrès*



qu'à celui de la signification des termes employés par les chroniqueurs, certains historiens ont, au cours des dernières années, fait exécuter aux Français (aux arbalétriers et à la plupart des chevaliers) parallèlement à un insignifiant ruisselet qui court de l'Écluse n° 9 à la Lys, la marche processionnelle qu'on sait qu'ils avaient entreprise, en longeant le « *fosso* » de VILLANI, pour se déployer dans la « *plainne* », après la traversée du « *passage* » (1), et ces mêmes écrivains les font charger alors, *surtout* du S.-E. vers le N.-O. (2).

Or, le mouvement, que l'on a eu tort de prêter à ces fractions de l'armée de Robert d'Artois, eut été matériellement impossible à exécuter, vu d'un côté la longueur insuffisante du ruisselet, et de l'autre l'absence de passage et de plaine à cet endroit. Au surplus, ce mouvement, s'il avait pu se produire, aurait présenté le danger d'un enlisement général des troupes françaises engagées entre les deux branches du fossé et les deux grands marais. Enfin, l'espace pour s'y déployer, en ordre de combat, était plusieurs fois insuffisant.

---

de Paris » en 1900 (Section histoire). — Et, en 1902, nous y avons fait allusion dans les *Ann. Fédér. arch. et hist. de Belgique*. Bruges, L. De Plancke, 1903, Tome XVI, page 399.

(1) *Plainne, passage, fossé.* termes de GUIART, *o. c.*, vers 15047-48-49; «*fosso* » de « VILLANI », *o. c.*, cl. 385.

(2) L'exécution de *la plus grande partie* des mouvements de cavalerie française, suivant cette direction, dans un terrain favorable, et dépourvu d'obstacles naturels, paraît s'imposer à l'esprit; pareille manière de voir est partagée, d'après nous, par FRANTZ FUNCK-BRENTANO dans « *Philippe le Bel en Flandre* ». Paris, Champion, 1907, page 407; par H. FIERENS-GEVAERT, dans « *Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges* ». Paris, Alcan, 1901, page 49; par le très compétent auteur de « *la Bataille des Eperons* », article paru le 11 juillet 1902, dans le « *Messager de Bruxelles* ». Nous ne contestons néanmoins pas l'exécution de quelques charges du S. au N. en franchissant certaines parties du « fosso ». — Les planchettes 1 et 2 de la feuille XXIX, I. C. M. Belge sont à consulter pour cette étude.

Examinons à présent la confusion qui s'est produite aux points de vue hydrographique, hypsométrique, etc.

Le « fossé » [1] de GUIART (ou le fosso de VILLANI) qui avait cinq branches, à sens différents [2], était si bien caché aux regards, même à courte distance, disait VILLANI, qu'on se rendait difficilement compte de son importance [3]. Or, depuis la bataille en question, on a réuni le tronçon oriental Sud-Nord à l'insignifiant ruisselet qui de l'écluse n° 9, coule dans la Lys. La jonction a été également opérée entre la fraction Ouest-Est, appelée aujourd'hui « *Klakkaartsbeek* » avec un tout autre cours d'eau : « *les Gavers* », coulant vers le Nord-Est, et séparé du premier par une hauteur, l'éperon, qui, au Nord-Est de Courtrai, obligeait la Lys à changer de direction. Il en est résulté que les deux grands marais de 1302 ont disparu ; et il y a bouleversement complet entre les anciennes et les nouvelles dénominations hydrographiques à propos de ruisseaux ou de ruisselets, dont la direction n'est d'ailleurs plus la même qu'en 1302.

Au lieu d'une interruption entre le terminus de l'éperon précité et la croupe de même hauteur (soit la fraction adjacente du même éperon) immédiatement à l'Est de l'Écluse n° 9, il n'y avait pas de solution de continuité. — Dans ce *quaternaire* (probablement *supérieur*), la crête se profilait ininterrompue, ce qu'indique aussi bien la carte, vieille de deux siècles conservée à la bibliothèque de Courtrai, que la représentation de nos cartes de l'*Institut*

---

(1) GUIART, *Branche etc., o. c.*, vers 15010, vers 15022, vers 15047.

(2) VILLANI, *Ist. Fior.*, *o. c.*, cl. 385 : « fosso che raccoglie ». — « il quale e largo.... » — « et è senza rilevato, che si paja da lungi, che prima v'è altri su », — « che fosso v'habbia ».

(3) « In su quello fosso », — « come andava il fosso », etc. — Actuellement encore, il est fort aisé, par l'étude du relief hypsométrique, de constater l'encaissement de plusieurs parties du lit de ce « fosso » si minutieusement décrit par GIOVANNI VILLANI, (éd. MURATORI) dans *Ist. Fior.*, cl. 385.



cartographique militaire belge. Ni dépression, ni déblais [1] du canal pour la combler, ne peuvent justifier la théorie des partisans de deux éminences séparées.

Pour établir le bien fondé de la thèse qui conclut à l'existence d'une croupe unique, nous ferons appel à quelques éléments de connaissances auxquelles nous ne croyons pas que l'on ait eu recours jusqu'à présent. Mentionnons d'abord les constatations relatives à la nature du sous-sol, que l'on a pu faire très aisément 1° près de l'Ecluse n° 9 et du Kilomètre 42 du chemin de fer au Sud, ainsi que le long du pavé, longeant à cet endroit le canal de Bossuyt (Mars 1899), 2° autour du monument commémoratif (en Mai 1901). Ajoutons à cela les résultats concordants des calculs de « *plans cotés* » et des « *visées* » à la boussole nivelante. Au-dessus du plan de comparaison 15,50, on trouve environ 2^m.70, pour la crête, soit la cote 18,20.

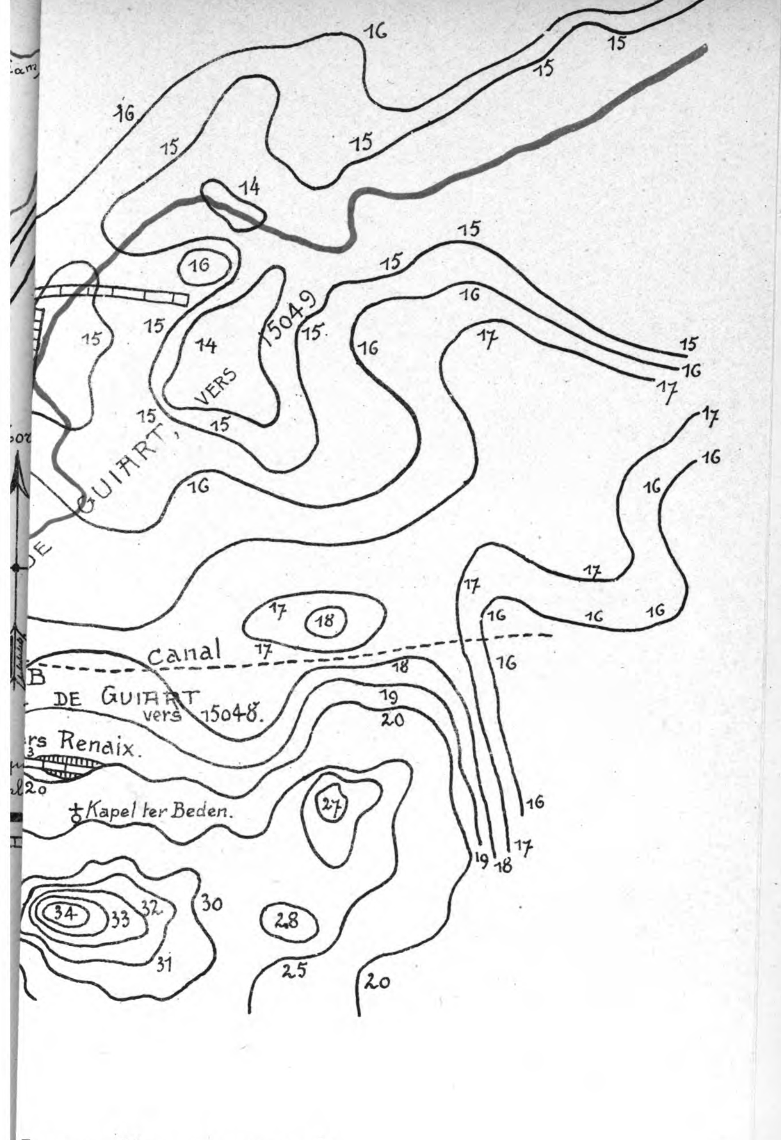
Il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir le raccordement des 4 tronçons de courbes cotées 16, enserrant les thalwegs, qui, depuis plusieurs lieues, viennent converger, pour se réunir sur le champ de bataille, et y constituer *le seul système de fermeture possible :* soit deux courbes uniques, avec petit éperon insignifiant.

Ce système de fermeture concorde *mathématiquement* avec la description de VILLANI, et donne à son « *fosso* » une direction absolument identique à celle de l'affluent voisin de la Lys : le « *Plaatsbeek* » près de Bavichove.

Pour caractériser des portions de cette croupe, par le choix *d'une série de plans diamétraux*, dont un vertical S. N,, un horizontal coté 15,50 environ, éventuellement un troisième pour déterminer un sommet près de la crête, on

---

(1) Le volume de ceux-ci eût été insignifiant pour établir la balance du remblai et du déblai.



Eperons d'Or . (11-VII-1302).

aboutit à la confusion des surfaces développables, ainsi engendrées, avec les fragments très voisins de courbes du second degré. Et dans ces dernières, les relations entre coordonnées du 2e degré se réduisent à celles entre coordonnées du 1er degré. En maint endroit, la ligne de plus grande pente se confond avec la génératrice. On trouve notamment pour abscisse 1, ordonnée de 77 environ; tangente *a* varie de 50'42 „ à 55' etc... Terminons ici la coïncidence entre ces données.

Il nous paraît inutile de poursuivre l'énumération des arguments militant en faveur de l'exécution de la plupart des mouvements offensifs français du S-E vers le N-O.; alors que d'aucuns n'ont exclusivement admis pour la chevalerie que les évolutions du Sud au Nord.

Il va de soi que nous n'entendons pas ici aborder l'exposé de la relation, là, où à notre avis, certaines interventions en poliorcétique seraient en opposition avec l'emploi, de temps immémorial, des procédés classiques élémentaires, moyens d'action rappelés d'ailleurs par les chroniqueurs de 1302 et reproduits dans les « *Comptes de villes* ».

Nous ne songeons pas davantage à relever, en d'autres parties du domaine militaire, les discordances avec les faits, la technique militaire ou le sens des termes.

Pour conclure, nous admettons, dans son intégrité, le récit, fait il y a soixante ans, par le BARON KERVYN DE LETTENHOVE, ce grand savant, qui, après plusieurs lustres d'études, reste au point de vue militaire, un historien d'une rare clairvoyance et d'une rigoureuse exactitude.

C'est un pieux hommage que nous estimons devoir rendre à la mémoire de l'illustre chantre de nos gloires militaires.

BARON DE MAERE D'AERTRYCKE.

JOYEUSE ENTRÉE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

à Bruges (1468).

Les chroniques du XV[e] siècle sont remplies de détails intéressants sur les joyeuses entrées de nos princes. Ces fêtes grandioses étaient célébrées avec un faste et un luxe dignes des richesses immenses accumulées à cette époque dans nos contrées, qui étaient devenues le centre du commerce Européen. Grands et humbles prenaient part à ces solennités, qui étaient de veritables réjouissances publiques. Les *Annales de la Société d'Émulation* (¹) ont donné précédemment la description de l'arrivée dans nos murs de Philippe le Bon et de Maximilien, ainsi que la relation des noces somptueuses de Charles le Téméraire, dont tous les détails se trouvent dans les mémoires d'Olivier de la Marche et de Jean de Haynin. Les richesses, que l'on déploya en cette circonstance ont inspiré la plume des principaux historiens de cette époque et leur ont fait oublier en quelque sorte la joyeuse entrée de Charles le

---

(¹) ASEB. 2[e] *série*, IX. Joyeuse entrée de Philippe le Bon, p. 265. Cfr. Oct. Delepierre, *Mélanges historiques et littéraires sur Bruges*. Bruges, 1839, pp. 109 ss. et 113 ss.

Téméraire, comme duc de Bourgogne, dans sa bonne ville de Bruges. Nicolas Despaers donne cependant des renseignements intéressants à ce sujet ([1]); nous avons essayé de les compléter par les nombreux détails qui se trouvent dans les livres de résolutions et les registres de comptabilité de la ville et du Franc de Bruges. Coordonnées ensemble ces notes offriront la fidèle relation de ces solennités.

Après la mort de son père, décédé à Bruges le 25 juin 1467, Charles le Téméraire fut inauguré à Gand et à Malines ([2]) et partit immédiatement avec ses troupes, pour châtier les Liégeois révoltés. Après les différentes péripéties de cette expédition, le duc reprit la visite de ses bonnes villes.

Ayant quitté Bruxelles et gîté à Nivelles, il vint par Obourg à Mons, le 23 mars 1468 ([3]). De là il partit pour Soignies, passa par Maubeuge, le Quesnoy et Valenciennes, resta coucher à Antoing et alla à Lille ([4]).

Dès que la nouvelle se fut répandue que le duc se disposait à venir à Bruges, la population de la ville fit des préparatifs pour le recevoir avec honneur et magnificence. Le 2 avril, le magistrat du Franc décida d'aller à sa rencontre jusqu'aux limites de la châtellenie, accompagné du bailli, du massier, des pensionnaires et des clercs du buffet. Tous devaient se trouver à cheval et être vêtus de manteaux noirs : seule la doublure était laissée à la fantaisie. Ceux qui se dérobaient à ces instructions s'exposaient à une amende. Les lettres de convocation furent préparées d'avance, de façon à pouvoir être remises à la

---

([1]) N. Despaers, *Cronycke vanden lande ende graefschepe van Vlaenderen.* (Éd. J. de Jonghe). Bruges, 1840, t. IV, 16-18.

([2]) *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies.* Édition DD. Brouwers, Liège 1906, t. I, 193.

([3]) Eodem loco, II, 4.

([4]) Eodem loco, II, 12.

première alerte à leurs destinataires. Outre le magistrat, les nobles et les notables du pays furent invités à honorer de leur présence l'entrée du souverain ([1]).

Le magistrat de la ville comme celui du Franc avait décidé d'aller au devant du prince et de se rendre sur la route de Male pour lui souhaiter la bienvenue. Cette mesure avait été adoptée également par les nations étrangères.

Charles le Téméraire arriva en grande pompe, le 9 avril, entouré de ses conseillers et de sa cour ([2]).

Dès le matin un nombreux cortège était sorti de la ville, à la tête duquel se trouvaient messire Robert de Lombise, seigneur de Castre, Jean van Stavele, Roland, seigneur de Poucques et Thierry van Halewyn, bourgmestres du Franc ; ils étaient suivis de Richard Uutenhove, Colard de Harlay, Roger van Overschelde, Florent Croesinck, Tristram Jansseune, Frank van Praet, seigneur de Moerkerke, Jean vande Kerchove, Guillaume de Gryspere, Jacques Joris, Matthieu vanden Bussche, Nicolas Fierens, Pierre Hornewedre, Jean Blanckaert, Jean de Brune et Jean Metteneye, échevins de cette juridiction, accompagnés de Paul van Overtvelde, bailli de Bruges et des nobles, notables et suppôts du Franc, tous richement montés. Au nombre de deux cents environ, ils se rendirent à la rencontre du souverain, du côté de Waerdamme.

Arrivés aux confins du village de Lophem à l'endroit dit *Langhenhaghe*, situé dans la bruyère ([3]), ils mirent pied à terre pour complimenter le duc, qui se trouvait là. Les

---

([1]) *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 16598. *Feriebouck,* f° 79. Voir annexe.

([2]) *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 16598. *Feriebouck,* f° 81 v°. Voir annexe.

([3]) Il existe encore aujourd'hui une ancienne ferme, qui a servi de distillerie, appelée *Langhenhaghe,* le long de la route, dite *Rysselweg,* qui va de Lophem à Waerdamme.

membres du magistrat lui adressèrent la parole en langue flamande et le supplièrent d'accorder sa bonne grâce aux habitants du pays. Le duc les remercia et se rendit avec eux vers Bruges, en passant par l'extrémité de la paroisse de St-Michel et par le pont de Steenbrugghe. Du lieu dit *Grooten Steenbrugghe* jusqu'aux *Drie Koninghen* (1) près de la porte de Sainte-Croix, une équipe d'ouvriers avait nivelé et amélioré la route pour la circonstance (2). Arrivé à *Sevecote* (2) Charles le Téméraire reçut la supplication des bannis de Bruges, venus pour obtenir leur pardon. Le duc leur accorda la permission de rentrer dans la ville et ils suivirent en foule la nombreuse et brillante cavalcade.

A proximité des *Drie Koninghen*, non loin de l'auberge *De Fortuin*, sur le chemin de Male, se trouvaient Martin Lem, bourgmestre de la courpse, et plusieurs magistrats qui souhaitèrent la bienvenue au prince. Ils lui présentèrent une statue équestre de Saint Georges, pesant environ 30 marcs, richement dorée et une statue de Sainte Barbe, du même poids, toutes deux en argent (3).

---

(1) L'auberge *De drie Koninghen* a disparu ; elle se trouvait à proximité de la porte Ste-Croix entre l'auberge dite *Het Schaek* et celle appelée *De Fortune*, le long de la route de Male. *Archives de l'État à Bruges*. Collection de cartes et plans nº 454. DEN VIIIen PAELSTEEN omtrent L roeden zuidwest van daer ende wel IIc roeden bezuidoosten buytten de Cruyspoorte staende upde noordtzyde van de straete een luttel bewesten *de Drye Conynghen*, jeghens d'heerlickhede van Sysseele. (*Extrakt getrocken vuyt sekeren boek berustende onder mher Joseph grave van Schoore enz. aº 1562. Copie.*) Archives de l'État à Bruges. *Mélanges généraux. Triage du Franc* nº 650, fº 4 vº.

(2) *Archives de la ville de Bruges*. Compte de la ville, année 1467-1468, fº 70. Item betaelt VII ghesellen aerbeyders die by laste vander wet de weghen maecten ende baken stelden tusschen de Groote steenbrugghe ende de Drie Cueninghen int incommene van Onzen Gheduchten Heere . II s. XI d.

(3) Le compte de la ville de Bruges de 1467-68, fº 70, fixe la remise des deux statues au moment où Charles-le-Téméraire fit son entrée à l'hôtel-de-ville : elles étaient enveloppées dans des étuis en cuir, exécutés par Adrien Scut, et avaient été payées LXXI l.

Le magistrat du Franc lui offrit 12 setiers de vin de Rhin et 224 livres de cire (1).

Non loin de là, du côté de la ville, près de l'auberge *Het Schaeck* étaient groupés les Osterlins, arrivés en grand nombre pour féliciter le nouveau souverain. Ils étaient vêtus de drap violet et portaient sur le dos et sur la poitrine un écusson aux armes d'Autriche. Tous avaient à la main des torches allumées, auxquelles étaient appendues les mêmes armoiries. Ils étaient accompagnés de six chevaux, richement caparaçonnés de drap violet, aux armes de leur nation. Les pages, qui les montaient, étaient revêtus de manteaux de drap violet, fermés jusqu'aux genoux. Derrière eux suivaient deux pensionnaires ; puis venaient les anciens de la nation, les gentils hommes et les suppôts d'Allemagne, tous vêtus de riches manteaux de velours violet.

Les Espagnols aussi étaient présents à la réception. Tous étaient sortis, avec la foule, des portes de la ville, à cheval, et ils étaient placés en belle ordonnance devant les *Drie Koninghen*. Leurs manteaux étaient en velours doublé de drap violet Ils portaient des torches ainsi que leurs serviteurs (2).

Après les compliments d'usage, toute la cavalcade se mit en route et se dirigea vers la ville où les trompettes et les ménestrels annoncèrent l'arrivée du cortège. Aux sons des cloches se mêlaient les cris de joie du peuple qui acclamait son nouveau duc avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il avait été élevé en Flandre.

Depuis la porte de Sainte-Croix jusqu'au palais ducal les rues de la ville étaient décorées avec une grande

(1) *Archives de l'État à Bruges*. Franc n° 203. Compte de 1467-68, f° 63.

(2) *Archives de l'État à Bruges*. Franc n° 16598. *Feriebouck*, f° 81. Voir annexe.

magnificence, et aux principaux carrefours les habitants avaient élévé des échafauds représentant les scènes les plus pittoresques ([1]). Devant l'hospice Saint-Aubert, aujourd'hui la caserne de cavalerie, Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, qui était accompagné par le clergé, au milieu duquel on voyait un évêque irlandais de l'ordre des Frères Prêcheurs, adressa une harangue au prince pour lui souhaiter la bienvenue. Le cortège se dirigea ensuite vers le Bourg où il entra par *l'Oostpoorte* ([2]). Le chapitre de Saint-Donatien vint processionnellement à sa rencontre et le duc, ayant mis pied à terre, fut reçu en grand honneur et grande révérence dans l'église collégiale. Le prevôt, maître Antoine Hanneron, lui donna la Sainte Croix à baiser et le doyen, maître Laurent de Schryvere, lui offrit l'eau bénite. Le duc les suivit jusqu'au maître-autel où il jura, d'après la coutume ancienne, de défendre tous les droits de l'église ([3]).

Au sortir de l'église de Saint-Donatien le prince se rendit dans la grande salle des échevins de la ville de Bruges, et à la semonce de maître Jean van Heurne, le duc se montra au balcon, donnant sur la place du Bourg, où, devant toute la bourgeoisie et le commun du peuple, il

---

([1]) *Archives de la ville de Bruges*. Compte de la ville, 1467-68, f° 70 : « Item betaelt Antheunis de Roovere vanden stallagen te doen betimmerene upden dach vander voorseyde incompste te wotene voor de Burchpoorte, voor d'Oude Halle ende vanden ramen ande Cruuspoorte met alle den cleedren, schilderien ende personnagien diere toebehoorden. Voor al VIII lb. XVIII s. V d.

([2]) L'*Oostpoorte* se trouvait à l'entrée de la Rue Haute. Le *Hofbrugge* était à l'entrée de la Rue Breydel.

([3]) *Archives de l'Évêché à Bruges*. Actes capitulaires de St-Donat, f° 259 v°. Dès le 10 février, Me Victor Coolbrant, chantre, et le chanoine Dannens avaient été envoyés vers le duc à la nouvelle de son arrivée: « Ad componendum articulos doleanciarum ecclesie apud dominum ducem in suo adventu deputati sunt domini cantor magister Victor Coolbrant et Dannens. »

prêta le serment de respecter tous leurs privilèges. Les chefs hommes de quartiers, les doyens et les jurés des métiers, rangés devant l'hôtel de ville, jurèrent à leur tour foi et fidélité à leur souverain.

Une immense acclamation retentit alors et le peuple tout entier cria à tue-tète, rempli de joie et de bonheur : « Noël ! Noël ! » Le duc Charles en conçut un grand plaisir, et il le manifesta ouvertement à la foule lorsqu'il quitta l'hôtel-de-ville. Il se rendit par la rue de l'âne aveugle (*Blende Ezelstractken*), la place des Tanneurs (*Huidevetter-plaetse*), le long de la rue aux laines (*Wollestraete*), à travers la grand' place et en passant devant l'église de Saint-Christophe, jusqu'à la Cour des princes, qui avait été aménagée somptueusement pour le recevoir avec sa suite. Cette solennité se termina par des feux de joie allumés sur la grand' place et le bourg (¹). Les jours suivants se passèrent en réjouissances et en fêtes publiques. Le prince ne manquait pas de prendre part à ces plaisirs, tout en vaquant aux affaires du gouvernement de ses états.

Le 19 avril, qui était le mardi de Pâques, Charles le Téméraire se rendit à la salle échevinale du Franc de Bruges. Là se trouvaient réunis messire Robert de Lombise, Jean van Stavele, Roland de Poucques et Thierry van Halewyn, bourgmestres, Philippe van Maldeghem, Frank van Praet, seigneur de Moerkerke, Ghislain Uuterswane, seigneur de Wacken, Colard de Harlay, Jean de Brune, Jean Blanckaert, Richard Uutenhove, Guillaume de Gryspere, Jacques Joris, Roger van Overschelde, Jean Metteneye, Jean Stagghe, Tristram Janssone, Florent Croesinc, Matthieu vanden Bussche,

(¹) *Archives de la ville de Bruges*. Compte de la ville, 1467-68, f° 70. « ... xi[c] ghespleten facheelen omme tvier te makene upde marct ende inden burch snavens upden dach vander voorseide incompste, xxxiiij lb. x s.

Jean Ymer, Jean vande Kerchove, Nicolas Fierens et Pierre Hornewedre, tous échevins du Franc. Paul van Overtveld, bailli de Bruges, les officiers de justice, les nobles et les notables du plat pays étaient tous présents, ainsi que quelques magistrats des seigneuries appendantes et se trouvaient dans la salle du tribunal *(vierschaere)*. Le duc fit son entrée, entouré des hauts seigneurs de sa cour, parmi lesquels on distinguait Antoine de Bourgogne, seigneur de Beveren, Louis de Bruges, sire de Gruuthuuse, Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, Simon de Lalaing, Jean de Luxembourg le sire de Roussy, et Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg. Après les cérémonies d'usage, le duc s'assit sur un trône recouvert d'un dais et déclara, à cause de l'amitié particulière et de l'affection qu'il leur portait, confirmer dans leurs fonctions tous les échevins du Franc. Après qu'il eut procédé, par l'intermédiaire de Victor Spronckholf, aux formalités inhérentes à cette confirmation, ils prêtèrent le serment entre les mains du duc. Il usa du privilège qui lui appartenait, comme souverain, de changer quelques uns d'entr'eux à son avènement(1) ; et après un colloque avec le

(1) L. Gilliodts van Severen, *Origines et développement de la coutume du Franc de Bruges,* II, 45, 467, 474, III, 296. *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 16598. *Feriebouck.* f° 95. Sauf ce cas les échevins du Franc étaient inamovibles. Le 28 avril 1468, Michel Corens fut chargé de s'adresser à Jean de Gros pour lever les commissions des magistrats et donna de ce chef à l'audiencier 50 lb. gr. pour ses droits et ceux du prince (f° 96 v°). Pendant le cours du mois d'avril et des mois suivants plusieurs autres mutations eurent lieu. Pauwels van Overtveld résigna ses fonctions de bailli, qui furent conférées à Philippe de Chassa. Le 29 avril Pauwels van Overtveld devint lieutenant bailli (f° 97 v°). Le 27 mai Jean Boudens f. de Jacques prêta serment comme échevin entre les mains de Philippe de Chassa après avoir exhibé les lettres du prince (f° 108). Le 3 juin Willem van Halewyn f. de Willem remplaça Jean Knibbe (f° 109 v°). Le 11 juin Nicolas van den Ryne fut installé en qualité de clerc de la vierschaere en remplacement de Corneille van Boonem et Passchier

sire de Gruuthuuse, il fit appeler Jacques Joris qui résigna ses fonctions en faveur de son fils Corneille Joris. Celui-ci prêta également le serment. Le duc à son tour jura fidélité aux institutions du territoire du Franc. Le magistrat lui vôta XL marcs d'argent pour faire à son gré confectionner des joyaux ainsi qu'une queue de vin (1).

Enfin le peuple promit obéissance à son souverain, et, aux cris de : Noël ! Noël ! Charles le Téméraire quitta le prétoire pour retourner à la Cour des Princes (2).

Le jeudi suivant, il se rendit à Damme et à l'Écluse. Il fit sa joyeuse entrée le matin dans la première ville et l'après-midi dans la seconde où il resta loger jusqu'au lendemain, pour se rendre en Zélande et recevoir le serment de ses sujets d'au-delà de l'Escaut.

B[on] A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Weinssoone, clerc du receveur à la place de Nicolas van den Ryne (f° 111 v°). Enfin le 25 juin Stassin de Licques produisit les lettres du souverain lui conférant l'office de massier et Victor Spronckholf fut nommé son lieutenant (als zyn stedehoudere). Il prêta le serment entre les mains de Pauwels van Overtveld en présence de Philippe de Chassa, le nouveau bailli de Bruges.

(1) *Eodem loco.* Une discussion s'éleva à la suite de ce don entre le magistrat et le duc. Voici la solution qui y fut donnée le 30 avril : « Het es ghesloten ende gheordonneert dat men Minen Gheduchten Heere gheven ende presenteren ter cause van zinen bliden incommene tot viertich marc zelvers Trois, niet jeghenstaende datter meer ghepresenteert waeren als hy ontfanghen was ten vryen ende aldaer zinen eed dede veertich marc vlaemsch ; ende es Michiel (*Corens*) ghelast dat hy die betale Jacques de Croisilles, garde des joyaulx van Onzen Gheduchten Heere, mids dat verstaen van Onzen voorseiden Gheduchten Heere was van Troische marken (f° 99).

(2) *Eodem loco.* Cfr. NIC. DESPAERS, *loc. cit.*, t. IV, p. 18.

ANNEXES.

I.

Saterdachs II dach van april a° LXVII.

Het es ghesloten te treckene jeghens Minen Gheduchten Heeren als hy commen zal in tland ende te Brugghe ende dat men zal trecken te paerde up de frontiere vanden lande vanden vryen, elc vanden wet, bailliu, crichouder, pensionarissen ende clercken an hebbende eenen zwarten kerel, wel ghevoedert ende anderssins toeghemaect alzo hy zine eere verwaren wille, ende dat hierof niemand in ghebreke en zy up zulke amende als men daer toe by den ghemeenen gheselschepe ordonneren zal ende die te innen zonder verdrach.

Item dat men dit slot zal beteecken den ghonen vander wet die nu absent zyn, ten hende dat zyre zyn ten daghe ende plaetse diemen hemlieden beteecken zal.

Item dat men de brieven hierof bereet maken zal omme die te zenden zeere haestelycke alzo varre als men zekerlic vernemen zal de comst van Onsen voorseiden Gheduchten Heere, ten hende dat niement hem excuseren mach. Item zo zal men vander wet weghe den tyt ende de plaetse van dese vergaderinghe omme mynen heere te willecommen laten weten den edelen ende notablen vanden vryen, ten hende dat zy daer naer zyn ghereden ende gheabillieert met zwarten cleederen alzo zy hure eere bewaren willen.

Het es ghesloten dat de wet vanden vryen haer cleederen zal jeghen de brulocht van Onsen Gheduchten Heere ende elc vander wet zal hebben vj ellen persch scarlakens ten coste vanden lande. Dies zullen zy ghehouden zyn te trecken te buten ende willecommen Minen Gheduchten Heere in zynen incommen ende commen ten incommen vander nieuwe princesse ende zyn ende gaen met mallicanderen alzoot danne gheordonneert wort, ende

d'ontfangher ende elc vanden pensionarissen ende de greffier zulc ooc VJ ellen vande bovenghenoemde laken hebben, doende elc dat hy sculdich es van doene.

Archives de l'État à Bruges, Franc n° 16598.
Feriebouck du Franc, fol. 79.

II.

Saterdachs IX april a° LXVII.

Caestre, Stavele, Poucke, M° Dieric, burchmeesters; Utenhove, M° Colaert, Overschelde, Fierins, M° Tristram, Moerkerke, Kerchove, Gryspere, Metteneye, Joris, Bussche, Florens, Hornewevre, Blanckaert, Brune.

Vergadert te Brugghe omme metsgaders den bailliu, edelen ende notablen ende eeneghen vande dienaeren vanden lande, te perde zynde te trecken jeghens Onzen Gheduchten Heere, commende van Ryssel omme zyne entree te doene te Brugghe, ende trocken jeghens hem in sconen ghetale ende wel verselschapt met IJ[c] perden tot aen gheen zyde Lopphem up tvelt ter Langher Haghe, daer zy hem verbeidden ende wellecomden aldaer in vlaemssche, biddende dat hy tland, de wet ende supposten van dien wilde hebben in zine goede gracie ende specialic recommanderene; ende dat ghedaen zynde trocken met hem te Brugghe waert, al achter S[te] Michiels, commende alzo neffens Zevecote, daer vele ballinghen laghen omme zine gracie in lande ende incommen vande stede van Brugghe te hebben; ende troc alzo voort toot den Drie coninghen te Brugghe in. Ende wat eer men ten Drien Coninghen quam zo stonden daer den burchmeester vanden coursse ende eeneghen vander wet van Brugghe, die Onsen Gheduchten Heere aldaer wellecomden, presenterende eenen beelde van S[t]-Joris ende eene van S[t]-Barbele zeere costelic ende scone ghewrocht van zelvere, elc weghende XXX marc ende meer, ende was de beelde van S[t]-Joris zeere costelic vergult. Ende wat naerder den Drie Coninghen stonden d'Oosterlinghen in sconen ghetale met vele tortsen, ende

die se hilden waren ghecleet in perschen laken ende zy hadden voren ende achter elc een schildeken verwapent mette wapenen vanden Keysere, ende an elke tortse ooc een schildeken ; daer naer stonden VI grote perden verdect met perschen laken, behanghen ooc met scildekens, ende waren up elc pert een cleen pageken, ghecleet in perschen wel toeghemaect. Ende daer naer stonden IJ pensionnarissen, daer naer doudermannen, elc met eenen perschen kerel ghevoedert, ende naer hemliederen hure jonghers ende dienaeren, ooc met perschen kerels ghevoedert met laken. De spaegnaerden stonden te perde voor de Drie Coninghen, ghecleet met persche fluweele ende hadden ooc vele tortsen ende lieden die se hilden. Ende in zyn incommen te Brugghe waren vele personagien ghetoocht ende hy quam alzo up tghiselhuus daer hy zwoer.

Archives de l'État à Bruges. Franc nº 16598.
Feriebouck du Franc, fol. 81 verso.

III.

Sdisendachs XIX in april aº LXVIII.

Caestre, Stavele, Poucke, Mher Dieric, burchmeesters ; Maldeghem, Moerkerke, Wackene, Mher Colaert, Brune Blanckaert, Utenhove, Gryspere, Joris, Overschelde, Metteneye, Stagghe, Janszone, Creusinc, Bussche, Ymmers, Kerchove, Fierins, Hornewedre.

Up den dach van hedent quam Onse Harde Gheduchte Here Charles, Hertoghe van Bourgoingnen, Grave van Vlaendren, binden camere vanden Vryen, aldaer de bailliu ende wet vanden Vryen vergadert waren in den ghetale boven verclaerst, ende de edele ende notable vanden Vryen metgaders eeneghe wethouders vanden appendanten waren voren inde vierscaere, verbeidende de compste van onsen verseiden gheduchten heere. — Ende quam Mine Gheduchte Heere verzelschipt met vele grote heeren, te weten myn heere Antheunins bastaert van Bourgoingnen, zine broeder, myn heere vanden Gruuthuuse, myn heere

de cancelier, messire Pieter le Goux, messire Symoen dela Laing, myn heere Jan van Luxemburch, myn heere van Roussy, myn heere van Middelburch ende vele andere grote heeren. — Ende Onzen vorseiden Gheduchten Heere ghezeten zynde onder eenen hemel, daer toe ghehanghen, so dede hy zegghen bide maninghe van minen heere de crickhouder, dat omme singuliere recommandatie ende jonste die hy hadde tot den boven benoemden wethouders, hy hemlieden ghecontinueert hadde in schependom ende dat hy te vreden was dat sy daertoe doen zouden hunnen eed ; ende naer dat hy wat ghesproken hadde met myn heere vanden Gruuthuuse, so riep men Jacob Joris, dien hy sprac ende hem ghehoort, riep men zinen zone ende Jacob wiert verlaten ende zyn zone dede zinen eed metten anderen bovenghescreven, inde manieren hier naer verclaerst, etc. Den welcken eed ghedaen zynde Minen Heere ghedaen was eene corte proposicie also hier naer volcht, etc ; ende was hem ghepresenteert vanden wet weghe ende van slands weghe XL marc vlaemsch zelver, omme daarop te doene maken zulke juweelen als hem ghelieven zoude, eene keuwe beiane ende eenen boen was, biddende dat in danke te nemene etc. Ende dat ghedaen zynde, zo dede Onze Gheduchte Heere zynen eed also hier volcht etc.

Ende stappans zo las men den volke den eed hier naer volghende ende zylieden zeiden naer alzo men hemlieden voren zeide te weten also hier naer gheschreven staet, etc; den welken eed ghedaen zynde riepen met luder stemmen: « Noêl, Noêl, » ende Myn Gheduchten Heere trac tzinen hove ut.

Archives de l'État à Bruges. Collection du Franc n° 16598. Feriebouck, fol. 95.

DE OUDSTE INVENTARIS

VAN HET

ST SEBASTIAANSGILD TE BRUGGE.

Sedert een jaar of twee zijn, in het *Handbogenhof*, te Brugge, zetelplaats van het St Sebastiaansgild, de oude charters en registers, opklimmende tot de XVe eeuw, in een daartoe opzettelijk vervaardigd meubel neêrgelegd en tentoongesteld.

De inhoud is alleszins de belangstelling en de zorg, die de schotters ervoor toonden, overwaard en het bestuur verdient lof voor de goede bewaringsmaatregelen, die het genomen heeft.

Het archiersgild van Brugge, als ingerichte maatschappij, dagteekent van het begin der XIVe eeuw. Wijlen Doctor De Meyer boekte zeer nauwkeurig in 1859 al de heugelijke feiten van haar lang en schitterend bestaan. In zijn *Jaerboek* (1) nam hij al de charters in hun geheel over en zeer weinig is er aan zijne navorschingen ontsnapt. Het toeval bracht ons echter een voornaam en tot hiertoe onuitgegeven stuk in de hand : namelijk een omstandigen inven-

(1). Jaerboek der koninklijke gilde van Sint-Sebastiaen te Brugge, Brugge, 1859.



taris van al hetgeen het S[t] Sebastiaansgild van Brugge, in de tweede helft der XVI[e] eeuw, bezat aan zilveren, tinnen, koperen, ijzeren voorwerpen, kerkelijke juweelen en lijnwaden, — van schilderijen was er toen nog geen spraak. Deze inventaris herinnert aan al de bijzonderheden van het gildeleven binnen het schottershof van Brugge en komt ons nog belangrijker voor dan de Inventaris van 1437 van het S[t] Jorisgild (Oud Hof), destijds door W. H. James Weale, in *La Flandre* (Jaargang 1868-69), uitgegeven.

Hier volgt het hooger bedoelde stuk, berustende in het gildehof.

A. V. D. V.

Dit naervolghende zijn alle de juweelen van Ste Sebastiaen, te stucke toebehoorende de ghilde van den aerdchiers der stede van Brugghe, bij mij Adriaen de Caet overghenomen als clerck, vander hand van Corn. Everaerdt dHondt, clerck ende cnape van der ghilde te mijnen ancommene ende bleef clerck tot zijn overlijdene, alst hier naer volcht:

Tselver vander ghilde.

— Eerst eenen selveren verghulden halsebant (¹), met eenen papegaey daeran hanghende, met Sinte Sebastiaen staende in een pauwelyoen (²), al selver verghult, weghende vier marc troys en half.

— Item noch een selveren papegaey, staende up eenen selveren stock, die den conninck van heeren in de handt draecht, weghende ellevene onchen ende vyf hinghelschen.

— Item noch een selver verghult papegaey, staende up een brancxkin met opene vlercken, die den connync van eeren onder hem heeift ende daghelicx draecht, weghende vier onchen ende een half.

(¹) Deze halsband werd in 1467 gemaakt (D[r] DE MEYER, *Jaerboek*, blz. 80-81).

(²). In het Fransch: *Pavillon*. (EDW. GAILLARD, *Glossaire flamand*, blz. 483).

— Item noch een selvere roede, die den baluy draecht ten gaeydaghe van eeren, helich bloetdaghe ende andere daghen, weghende achtien onchen ende drie inghelschen.

— Item noch twee selvere schichten, die de rudders draghen in huerlieder handt, voor den connync, tsamen weghende derthien onchen ende vyf inghelschen.

— Item noch een hooft van zelvere, waerin dat rust van de relycque ende ghebeente van den hoofde van mynheere Sinte Sebastiaen (¹), weghende neghen marc troys ende een half.

— Item noch twee monstranchen dat de Inghels, die men te hoochtyden ter outaer stelt, inde handt houdende, waerof in deen is een van de ysers van den schicht daer Sinte Sebastiaen mede gheschoten was ende in dandere van ander relycken ende helichdommen (²), weghende vichthien onchen.

— Item noch eenen selveren schicht, waerinne dat rust helichdom daer men de lieden mede seynt ter cappelle, weghende VIJ onchen IX inghelschen.

— Item noch een houten schicht met vlederen (³), die den hooftman in dhant draecht, met een selver verghulden thinne (⁴), ende een selver verghult ysere, met de wapene van Meer Joseph de Baenst (⁵). (In handen, sonder ghewichte).

(¹) Nog vermeld in den Inventaris van 1810: « Een swarte leeren custotte met diversche reliquien in van S[t] Sebastiaen, S[te] Margarite virginis et mart. en ander heyligen ».

(²) Gemaakt in 1468. Zie D[r] De Meyer's *Jaerboek*, blz. 82. Ook vermeld in den Inventaris van 1810.

(³) *Vleder*, vlerk of vleugel. De vorm *vleder* is bewaard in vledermuis.

(⁴) Hier is blijkbaar de ingesneden punt, dienende voor het leggen van den pijl op de pees van den boog, bedoeld. Misschien moet men lezen *tinte*, uitdrukking door de schotters nog gebezigd en die gelijk staat met het Fransch *Encoche*.

(⁵) Twee personen van dezen naam hebben aan het hoofd der S[t] Sebastiaansgilde gestaan: De eerste werd gekozen in 1512, de tweede in 1549. Waarschijnlijk is het de laatste die in den Inventaris bedoeld is. Hij stierf in 1563. De woorden « In handen, sonder ghewichte » doen veronderstellen dat de Inventaris onder zijn hoofdmanschap gemaakt werd.

— Item een selver verghulden kilct, daer men ter cappelle mede messe doet, weghende twee marck selvers.

— Item noch twee schoone selvere ampullen, ghegheven by Pieter Vander Muelene, de messenier ([1]), alst blyct by zyne marcke, tsamen weghende sestien onchen.

— Item noch een selvere paesbardt, waerin zyn dyversche helichdommen ([2]), weghende zeven onchen.

— Item noch eenen missaelbouck met twee selveren sloten, weghende vier onchen VIJ inghelschen.

Dit naervolghende es al thinnewerck de ghilde toebehoorende.

— Eerst vier thinnen presentkannen, elck houdende twee stooppen.

— Item noch twee thinnen slooven ([3]), dienende inde cappelle om de toorssen uut te doene.

— Item noch thinnen ampullen, om daghelicx messe mede te doene.

Dit naervolghende is al tmotaelwerck de ghilde toebehoorende.

— Eerst twee groote houtaer candelaers, die men ter hoochtijde stelt up den houtaer.

— Noch twee mindere houtaer candelaers, die daghelicx ten houtaer staen.

— Item up de reesse ([4]), voor Sinte Sebastiaen, boven den houtaer, vyf candelaers, onder cleen ende groot.

— Noch voor Sinte Sebastiaens hooft, een motaelen reeskin met eender panne.

— Noch drie motaelen candelaers, voor de drie santen staende boven de siege ([5]).

([1]) Vermeld in de ledenrolle van 14..-1535.

([2]) In den Inventaris van 1810 staat te lezen : « Een paysbaert ofte been, waerop gegraveert is St Sebastiaen gebonden aen een boom, die door twee tiranen met schichten doorschoten wort, met tjaer 1409 daerop en waermede achter den dienst der messe gezegent wort »

([3]) *Slooven*, hier in den zin van kaarsdompers.

([4]) *Reesse* = lichtstander. Zie *Reeze*, in 't Westvlaamsch Idioticon van De Bo.

([5]) Zetel, naar het Fransch *siège*.

— Noch een motaelen reeskin met drie pannen, staende voor den docxsael, ghegheven by Jan Forin.

— Noch derthien motaelen pannen, staende up de middelbalcke inde cappelle.

— Item noch een motaelen panne up de candelaer, die den Inghele hout, hanghende an de zelve reesse.

— Noch een motaelen beckene, dat men ten buffete stelt als men zeynt, daer men tghelt in worpt, ghegheven by Jan van Eetbeke, de scrinwerckere.

— Noch een motaelen roose beckene, dat men oorboort ten houtare, als men de priestere water gheift om te dwaene.

— Noch een motalen speorswatervat, hangende inde cappelle.

— Noch een motaelen candelaere, staende ten hove, in sconnincx camere, voor tcrucificx, staende voor tcafkoen, daer de concierge last of heeift.

Dit naervolghende es al thyser werck dat de ghilde angaet.

— Eerst twee yseren staken met de pranghen daertoe dienende, die men voor den doel stelt, ligghende int hof onder de consierge.

— Noch twee ronde yseren ringhen, daar de bommen an zijn, dat men buten stelt tusschen de wallen, oock int hof onder den consierge.

— Noch een yser roede, daer men de gaey up recht, met twee vysen daertoe dienende, zynde in clercx lade.

— Noch twee yseren vysen om de mastpeertse ande mast vast te makene, zynde in clercx lade.

— Noch eenen mast daer men de gaey uprecht, ligghende upt tcakebeen (¹), onder de handen van den consierge.

— Noch een sparre, die men stelt boven de mast, daer men de yseren roede met den gaey up stelt, oock up tcakebeen, onder de handen van den consierge.

(¹) Naam van eene tafel uit walvischgraat gemaakt. Zie Dr De Meyer's *Jaerboek*, blz. 134-135.

— Item een spanreep, daer men de gaey mede rechte stelt, in handen van den clerck, zynde int hof, in zyn lade, by de vysen.

— Item noch een steenen crucke int hof, inde handen van den consierge, om bier in te tappene inde dyseyne (1), groot van mate acht stoop en half.

Dit naervolghende zijn de kerckelicke juweelen van de ghilde.

Eerst een blaeuwe fluweelen houtaer cleet met eenen Sinte Sebastiaen van borduerwerck, ghegheven by dheer Jan Breydele, wylent hooftman van der gilde (2).

— Noch een ghulden laken houtaer cleet van leere gheschildert in de middele met Sinte Sebastiaen ende Sinte Willem, ghegheven bij Willem van Scooresse, de goutslaghere.

— Noch een roos zarcken houtaer cleet met een Sinte Sebastiaen van borduerwerck ende bloemmekens, dat men daghelicx voor den houtaer hanght.

— Item noch twee blaeuwe zyde gordynen met de rabatten daertoe dienende, die men hangt shooghedaechs over best.

— Noch twee gouden lakene cuskins, die men shooghedaechs stelt ten houtare.

— Noch twee blaeuwe zyde cuskins, die men shooghedaechs oock stelt ten houtare.

— Noch vier ghulden leere cuskins, met den marcke van Wm van Scooresse, by den selven ghegheven.

— Noch een root zyde stapeel cleet (3), ghevoert met blaeuwe toole.

— Noch een quade couverthure van blaeuwe fluweele, ghevoert met cameloote (4) van den messebouck.

---

(1) Groep van tien man. *Dizaine*.

(2) Hier is de eerste hoofdman van dien naam bedoeld. Hij trad op in 1466 en stierf op het schavot den 5 Maart 1484.

(3) *Stapeel*, lessenaar waarop het misboek ligt (De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*).

(4) Stoffe van kemelshaar gemaakt, soms met zijde doorwerkt; half zijde. *Mndl. Woordenboek* van Dr E. Verwys en Dr J. Verdam, bl. 1137. In het Fransch : *Camelot*.

— Noch eenen herautsrock van rooden ende blaeuwen damaste, met de wapene van Sinte Sebastiaen ende de wapene van Brugghe, gheoorboort int groote schietspil.

— Noch twee tapytsche banckcleeren, om de sige inde cappelle, ghegheven bij Bertram Haghe, dhoude (¹).

— Noch een groot tapytsche tanneel (²) cleet met een Sinte Sebastiaen inde middele ende de wapene van coninck Phelips ende de wapene van Brugghe, ghegheven bij Pieter vander Mueleue, den messenier (³).

— Noch zes overdecksels van tapytsche cussens, twelck overschoot int schietspel ende by der ghilde betaelt was, al an een styck zynde.

— Item noch vyf corporael buersen, onder groot ende cleene, quaet ende goet, waerof een ghestoffeert is met zyn corpe(r)ael hooftcleet ende dander viere niet.

— Item een roode fluweele casule ghefigureirt met een trinité van borduerwerck, met de maunipele, stole en halve (⁴) ghestoffiert.

— Noch een zwaerte ossette (⁵) casule met stole, manipele ende halve.

— Noch een casule van boerde (⁶), met stole ende manipele, sonder halve.

— Noch een passiecleet, dat men inde vastene spant up een rame voor den houtaer, ghegheven ende ghemaect by Willem Waliu, scildere (⁷).

(¹) De ledenrolle van 14..-1535 vermeldt een « Bertram Haghe, de jonge ».

(²) *Tanneel.* Misschien moet men *Tanneît* (rosbruin) verstaan. Zie EDW. GAILLIARD, *Glossaire flamand*, blz. 640.

(³) Dat koning Filips hier genoemd wordt, levert het bewijs op dat de Inventaris van de tweede helft (1565-1593) der XVI[e] eeuw dagteekent. De gever Pieter vander Muelene is vermeld in de ledenrolle van 14..-1535.

(⁴) *Halve* = albe, priesterlijk wit misgewaad.

(⁵) *Ossette* of orsette. Zeker stoffe, gebruikt voor kerkornamenten. Zie EDW. GAILLIARD, *Glossaire flamand*, blz. 468.

(⁶) Boerde, stoffe uit grof haar samengesteld; in het Fransch: *Bourate.* (EDW. GAILLIARD, *Glossaire flamand*, blz. 264.)

(⁷) Walkin, Walyns, Walinc of Wallyne. Vrijmeester geworden in 1506, vinder van het ambacht in 1524, 1532 en 1546.



— Noch twee roode sarcken gordinnen met groene fringhen, met de rabatten daertoe dienende, met de wapene van Sinte Sebastiaen, ghegheven by diversche ghildebroeders als Jan Bruneel (1), Jan van Overdyle (2), Lowys Damaerdt (3), Jan de Stercke(1),Pieter de Voocht (1) ende meer andere.

— Item noch een cleen tapyts tanneel cleet, waer in dat staet Sint Sebastiaen inde middele ende de wapene van Brugghe over dheen zyde ende de wapene van mynheere van Quesnoy (4) over dander zyde, ghegheven voor een amende by Jacob Stapere, den drapier, int jaer XVc XLI.

— Item noch een casule van satin ghefigureirt gheleuwe ende blaeuwe met een roo satine crinire met de wapene van mynheere van Quesnoy, met.stole en manipele ende halve, ghegheven by mynheere van Quesnoy int jaer XVc XLIIII, als hooftman vande ghilde ende es tbeste abyt.

— Item noch een copere cruucefix, dat men shoochtyts up den houtaer stelt, met een Sint Jan ende Onse Vrouwe al copere, ghegheven by Cristiaen Ganbier der voornoemde ghilde.

— Item noch een vaenderlinck, met eenen leeren zack van roode stafta, met een crinire van Sinte Sebastiaen dweers daerduere loopende, rustendt in den handen van Adolf Vanden Baerze (5), vaendraghere.

Dit naervolghende es al de partien van den linwade de ghilde toebehoorende.

— Eerst twee lynen gordinnen met de rabatten, die men oorboort in den advent ende in de vastene.

— Twee lynnen gordinen met de rabatten voor den

(1) Vermeld in de ledenrolle van 14..-1535.

(2) Koning in 1541.

(3) Koning in 1538.

(4) François Doignies, heer van Quesnoy en van Marcke, hoofdman van 1537 tot 1549.

(5) In 1545 in de gilde getreden.

docxsael, die men oorboort ter voornoemde tyden, maer die zyn quaet.

— Een schoon houtaer dwale bewrocht met roode zyde, ghegheven by Pieter vander Muelene, de merssenier, ende gheteekent met zyne marcke (1).

— Noch twee houtare dwalen, waerof dheene goet es ende dander quaet.

Dit naervolgende zijn de brieven ende letteren die de ghilde van den aerdchiers der Stede van Brugghe angaen.

Deze stukken staan *in extenso* overgenomen in het *Jaerboek* van Doctor de Meyer (1859) ; onnoodig ze hier opnieuw op te sommen.

(1) Vermeld in de ledenrolle van 14 .-1535.

DE WILLEMIJNEN TE BRUGGE

Over de Orde van den H. Guilielmus hebben we twee heel belangrijke bijdragen van den weleerweerden Heer Juten : de eerste is verschenen in « Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique, 1906. pp. 44-46. » en draagt als opschrift : « De Orde van den H. Guilielmus in Noord-en Zuid-Nederland door G. C. A. Juten, kapelaan te Sas van Gent. » ; de tweede bijdrage werd meêgedeeld in onze « Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1907 pp. 63-73 », te weten : « Het klooster der Guilielmieten te Biervliet en Brugge ».

Volgens den geleerden schrijver is « de geschiedenis dezer Orde voor velen een gesloten boek gebleven », en weinig is er tot nog toe daarover geweten.

Het zal dus nuttig zijn, hier enkele bizonderheden te geven over het klooster der Willemijnen in Brugge. Dit klooster, eerst nabij Biervliet gevestigd en *Woestijn der H. Maagd* geheeten, werd naar Brugge overgebracht, en stond, zooals men weet, bij de Gentpoort.

Onze bronnen zijn uitsluitend oorkonden uit de H.-Magdalenakerk, die vóór 1800 de H.-Catharinakerk genaamd werd.

Wanneer de Willemijnen in Brugge gekomen zijn, weet men niet met zekerheid ; waarschijnlijk echter was't in de eerste helft der XVe eeuw. De eerste oorkonde uit de

H. Magdalenakerk, waarin er van deze Orde gesproken wordt, is van het jaar 1521 (n. s.).

Met goedkeuring van wege de Schepenen geven « broeder Symoen van Wyckhuus prioor ende broeder Cornelis Musschaert onderprioor van den clooster ende convente van den Willemijnen in Brugghe » aan de H.-Catharinakerk elf voet land liggende aan de noordzijde van den Nieuwen-Gentweg, en waarvoor de kerk een rente ten voordeele van hetzelfde klooster bezet. « Dat was ghedaen int jaer duust vijf hondert ende twintich, upden vive ende twintichsten dach van Sporcle ».

In een oorkonde van hetzelfde jaar lezen we, dat de provinciaal der orde, Nicolas Vanderbeke, zijn toestemming verleent voor het verdrag, in het hiervoorstaande stuk van 25 Febr. 1521 vermeld. De oorkonde begint als volgt :

« Wij Jan Ghyselin ende Joos de Roode, Scepenen in Brugghe. In dien tijden doen te wetene alle lieden dat camen voor ons als voor scepenen Broeder Symoen van Wychuus prioor ende broeder Cornelis Musschaert onderprioor van den cloostere ende convente vanden Willemijnen in Brugghe, over hemlieden ende inden name vanden zelven convente ende ghemeene broeders van dien ende als ten zaeken hier naer verclaerst consent ende octroy hebbende van broeder Nicolas Vanderbeke, religieux priestre vander oordene van Sinte Willem, provinciael vander province van Vranckryck van der zelver oordene, ende prioor van den convente tot Walincourt....,.

Dit was ghedaen int jaer duust vijfhondert een ende twintich upden zeventiensten dach van Wedemaendt. »

In 1527 werd tusschen de H.-Catharinakerk en het klooster der Willemijnen een verdrag gesloten tot verwisseling van twee huizen, staande in den Nieuwen-Gentweg. Dit werd gedaan met de goedkeuring van den weleerweerden provinciaal Dore, prioor van het klooster der Witte Mantels in Parijs.

« Nos humiles fratres Symon van Wychuus prior, Cornelius Musschaert supprior, Petrus Welle, Johannes Andriessens, alias Stalpaert, Anthonius Pistor, Jacobus Bryaerde, Paulus De la Dueze, Cornelius Rommont, religiosi ac sacerdotes, insuper omnes et singuli conventum ac domum vallis sancti Anthonii ordinis santi Guillelmi infra muros oppidi brugensis situati representantes....

Et ut omnia ac singula validiora forent... nos quoque reverendum nostrum patrem in Christo ac Dominum Johannem Dore priorem localem conventus parisiensis vulgariter dicti de blansmantiaulx ordinis sancti Guillelmi eiusdemque ordinis per provinciam Francie provincialem rogavimus quatenus predictum contractum pro rato ac grato haberet et approbaret...

Acta fuerunt hec anno Domini vicesimo septimo super millesimum quingentesimum die vero decima mensis Octobris. ».

Tijdens de godsdienstige beroerten der XVIe eeuw is ook het klooster der Willemijnen in Brugge niet gespaard gebleven. In dezen tijd staat de geschiedenis van het klooster in nauw verband met die van de H.-Catharinakerk (1).

In 1578 werd de H.-Catharinakerk, die dan buiten de Gentpoort stond, afgebroken, dewijl men vreesde, dat ze tot schuilplaats hadde kunnen dienen voor de geuzen, die op Brugge afkwamen. De parochianen, die dus geen eigene kerk meer hadden, lieten dan in de kerk der eerweerde Willemijnen hun goddelijke diensten verrichten. In het klooster brachten ze alles over, wat uit de oude kerk kon weggedragen worden : schaliën, tichels, het houtwerk als gestoelten, kruisen en menig ander voorwerp.

Het afbreken der kerken, die buiten de stad stonden,

---

(1). Vgl. *Biekorf.* XII, bl. 225 en vgg. : De H.-Catharinakerk buiten Brugge.

kon echter niet baten, en in Lentemaand 1578 werd Brugge door de geuzen ingenomen.

Wat er gebeurde met het klooster weten we uit de « Tweeste Rekeninghe die doen es Zegher Bisscop als ontfanghere vander kerke van Ste Kath[ne] was bij Brugghe. »

Daarin lezen we, « dat de wet van Brugghe — omme beter ghedaen dan ghelaten — benoodicht es gheweest te doen afzetten (omme de furie van eenighe quaetwillige te schuwen) alle de beelden ende chiraten van de voorn. kercke van de Willemijnen. » En korten tijd nadien werd er « gheordonneert bij die voorn. met tzelve clooster ghesloten te blijfven, zoo dat men der gheenen dienst meer doen en mochte. »

Zegher van Male, klagend in zijne « *Lamentatie* » (Uitgave van de Vlaamsche Bibliophilen, Gent 1859) over al de verwoestingen der beeldstormers, zegt ons : « De Willemyne Brooders by den Gendpoorte die letter waren, hebben hunlieden uytghesonden in de Godts gheleede, huerlieder kercke hebben die gheheel ghespolieert, gherooft, gheruyneert ende gheprofaneert. »

De parochianen der H.-Catharinakerk waren teruggekeerd naar de oude Moederkerk van O. L. Vrouw, maar de voorwerpen, komende uit de afgebrokene kerk, waren in het klooster blijven liggen. Daar echter alle nachten het een of ander voorwerp gestolen werd, voornaamlijk door de soldaten, die bij de Gentpoort de wacht hielden, lieten Pastoor en kerkheeren alles verkoopen, omdat ze vreesden dat er weldra niets meer zou overgeschoten hebben.

Bij de heropening van het klooster, werd de kerk der Willemijnen nogmaals gebruikt tot parochiekerk der H. Catharina, totdat in 1588 de verlatene bidstede der wollewevers door de parochianen afgekocht werd.

Zooals we aanstonds zullen zien, zal de kerk der Willemijnen in 1765 nogmaals parochiekerk worden; eerst

toch zullen we een woord zeggen over twee oorkonden, waarin er van de Orde gesproken wordt.

Den 22 Juni 1647 deed Lieven Dont verscheidene giften aan den Disch der H.-Catharinaparochie ; de Willemijnen werden als toezienders aangesteld, en verzocht jaarlijks twee kloosterlingen naar het plechtig jaargetijde in de parochiekerk te zenden, om als Diaken en Subdiaken de Mis te helpen zingen. Daartoe was voor de Schepenen van Brugge « compareren de heere ende meester Theodorus Limnander, prior van de Wilhelmijnen binnen der voorseyder stede van Brugghe... »

« Dit was aldus ghedaen... in den jaeren ons heeren als men schreef een duyst zes hondert ende zeven veertich, up den tweentwyntichsten dagh vander maendt van Junius. »

De tweede oorkonde is van den 4 Februari 1729. De nering der bleekers had de kerkelijke diensten voor de gilde bij de Willemijnen laten verrichten, ofschoon naar alle recht die diensten in de H.-Catharinakerk moesten gedaan worden. Vandaar een geschil tusschen den E. H. Backhusius, pastoor van de H.-Catharinakerk, Michiel De Bruyne, afgaanden deken van de bleekers en den E. H. Duchenet, prioor van de Willemijnen. De Raad van Vlaanderen besliste de zaak ten voordeele van den E. H. Backhusius. Dit was : « ghedaen inde caemer vanden raede in Vlaenderen tot Ghendt den vierden februarii xvij^{c} neghenentwintigh. »

In 1765 dachten de kerkheeren der H.-Catharinaparochie eraan, om de kerk der Willemijnen af te koopen, daar hun eigen kerk zoo vervallen was. De Willemijnen zelf hadden hun klooster verlaten, wellicht ook omdat dit klooster bouwvallig werd, en ze waren naar het klooster van Nijvel overgegaan. De kerk der Willemijnen was inderdaad in deerlijken toestand ; bijna in alle oorkonden, uit dien tijd overgebleven, wordt er gesproken van herstellingen die

volstrekt noodig zijn, en 35 jaar later zal de Wet het bevel geven de kerk af te breken uit vrees voor ongelukken.

Van wege de Eerweerde Willemijnen kwam als afgeveerdigde « heer Charles de Maret, priester religieus van het ordre van den heylighen Guillielmus, in het clooster tot Nieuvelle in de qualiteyt als Commissaris van den Eerweerden heer prior van het selve clooster tot Nivelle ende diffinitor generael van het selve ordre. » Pastoor Vermeersch en de kerkheeren spraken voor de H.-Catharina-parochie.

Den 5 Juli 1765 werd de overeenkomst voor het afkoopen van de kerk gesloten, op voorwaarde dat de « Seer Eerw. heeren proost, capittel ende communyn vande collegiale ende parochiale kercke van O. L. Vrauwe binnen de gesevde stadt Brugge, als thiendeheffers, consenteren in de reparatie van de selve kercke... »

Den 16 Juli waren de onderhandelingen voor de herstellingen vereffend en den 21 Oegst werd de koop vóór den notaris Suvée bekrachtigd.

De goedkeuring van 's lands bestuur was ook nog te bekomen. Den 22 Juli 1766 gaf H. M. Maria-Theresia de toelating om de oude H.-Catharinakerk te verkoopen, en om aan te koopen « de kercke van de heeren Guiellemijten, eertijds binnen de gesegde Stadt Brugghe ende als nu getransfereert binnen die van Nivelles ».

Den 29sten Juli bekent E. H. Demaret 400 pond grooten vlaamsch wisselgeld ontvangen te hebben, en pastoor en kerkheeren aanveerden « het last van exhonoratie der fondatien ende obiten waermede de ghesegde heeren Guiellemijten belast waren. »

Bij een besluit van 26 Juli 1766 had zijn D. H. de Bisschop toegestaan « de exhumatie der gebeenderen ende cadavers der christene geloovighe zoo binnen de kercke als op het kerckhof der alsnu verlatene parochiale

kerke van Sinte Catharine binnen Brugghe ende dat die benevens hunne respective sepulturen ende epitaphien zullen mogen werden getransfereert in hunne nieuwe parochiekerk, aan de Wilhelmijnen afgekocht ». Den 22 October vroegen de kerkheeren de daartoe noodige toelating aan den Raad van Vlaandren, en verkregen die den 6 December.

Herstellingen, zelfs groote herstellingen moesten er gedaan worden, en werden wellicht nooit heel en gansch volbracht. Daarbij, in 1772 gebeurde 't dat « door een onstuimige wind ten deele is gebroken en in gevallen een venster van de kercke van Ste Catharine, die komt op den pandthof van wylent dheeren Guilielmiten, recht over den doxael, boven de blaesbalcken van den orghel. »

Door een anderen stormwind zou in 1801 de kerk heelemaal onbruikbaar worden, en in 1804 was zij zoodanig bouwvallig geworden, dat ze moest afgebroken worden. Dit blijkt o. a. uit een « acte de résolution et vue de lieu de la Commission établie pour la police des batiments en cette Ville de Bruges en date 20 Nivose an douze séance du même jour.... Cette commission a résolu, comme elle résulte, d'interpeller de nouveau, par moyen de la copie authentique de notre présente vue de lieu, les dits marguilliers de l'église de Ste Catharine, actuellement les marguilliers de l'église succursale de la Magdalene, de faire prévenir et oter, incessament, et sans délai, les dites ruines et périls menacants par la démolition, ou renouvellement, prompt et nécessaire, du dit toit, charpentages, et autres batiments ruineux de la dite église de Ste Catharine, sous peine que de droit, et arrettés de police.... »

Kerk en Klooster werden afgebroken, maar nu nog draagt een straat, dichtbij de Gentpoort, den naam van Willemijnendreef.

L. GHYS.

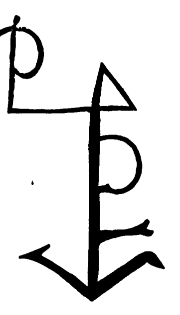
LA TAPISSERIE A BRUGES

UN DOCUMENT DE 1607

La rareté des renseignements positifs que l'on possède sur cet intéressant métier d'art à Bruges, donne de l'importance à cette pièce que nous avons trouvée aux Archives de l'État. Il semble en ressortir qu'au début du XVIIe siècle, l'industrie des tapis jouissait encore à Bruges d'une certaine prospérité : un maître-tapissier, Philippe Vander Helle et les neuf compagnons qui travaillent chez lui, transportent leur marchandise à Paris. Dans l'acte que nous publions et qui est passé devant les échevins de Bruges, un autre tapissier Brugeois, Adrien Godefroit, atteste la provenance brugeoise des tapis expédiés à Paris. Le magistrat garantit de plus que la circulation des Brugeois n'offre aucun danger au point de vue de l'hygiène, attendu que la « maladie contagieuse » ne règne à Bruges que dans une seule maison, située fort loin des habitations des tapissiers.

1607, février 9.

Compareert Adriaen, filius Jan Godefroit, poorter ende tapitsier deser stadt, oudt XLVII jaeren, dewelke comparant considerende etc., heeft tot versoucke etc., van Philips Vander Helle, ooc poorter ende tapytsier deser stede, gheattesteert etc., dat de sticken tapyts mitsghaeders 't pacscken vlecken, wel wesende tsaemen ghepact ende ghemarct met het maercq in margine van desen staende den requerant toebehoorende, dat hy bestaet



heeft te voeren met zyn persoons te waghen naer Parys by Michiel Coop, waghenaere, zyn ghemaect ende upghereet ten huyse vanden requerant, staende beneden de Vlaminckbrugghe binnen deser stede, ende dat zyne compaignons die met hem up de zelve waghene bestaet zyn tot negh en in ghetaele, zonder hem requerant ende de voors. waghenaere, zyn al ghecommen vande voors. stadt van Brugghe ende oock inwonende poorters derzelve, uytghenomen zeker fransman ende zyn dienaere ; verclaerende voorts dat hy de voors. tapytsen 's voorn. requerants huyse heeft helpen maecken ende upreden, ende dat hy de voors. 's requerants compaignons daghelicx ghesien ende somtyts met hemlieden gheconverseert heeft, ende ome zulcx tghene voorscreven is hem ghenoech kennelick te zyne, attesteren voorts wy Burghemeesters ende Schepenen ende Raeden voorn., tot versouck alsvooren, ende ten fyne de voorn. persoonen ende haerliede goedynghe, naemelick de voorn. requerant ende zyne goedynghe, liberlick alomme vermeughen inghelaten werden, om dezelve aldaer te vercoopen ende onder hemlieden coophandel mitsgaders affairen te doene, dat binnen onzer voors. stadt van Brugghe maer een huys gheinficteert en es vande contagieuse siecte (Godelof), dat es staende over tgroot vleeschhuys, wesende dherberghe ghenaempt de Visch, zeere verre staende van thuys vanden voorn. requerant, mitsgaders van dhuysen vande voors. zyne compagnons respectivelick. In kennesse, etc.

Actum den IX[den] februari 1607.
De schepene (1).

Archives de l'État à Bruges. Liasse tapissiers.

C. Vanden Haute.

(1) Le nom a été rogné par l'humidité.

COMPTES RENDUS

—

J. Finot. *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la République de Gênes au Moyen-âge.* Paris, A. Picard, 1906, in-8°, 384 pp.

Le présent ouvrage de l'archiviste départemental du Nord fait suite à ceux du même genre qu'il a consacrés précédemment aux relations commerciales de la Flandre avec la France (1894) et avec l'Espagne (1899). Ces trois travaux sont extraits des *Annales du Comité flamand de France.*

Ce fut d'abord par les voies terrestres et de deux côtés à la fois, par la France, grâce aux foires de Bourgogne et de Champagne, et par l'Allemagne, Cologne et le Rhin, que se firent, au XIe et au XIIe siècles, les relations commerciales entre Gênes et la Flandre. Pendant les Croisades se formèrent les puissantes marines des Républiques maritimes de l'Italie; à la fin du XIIIe siècle les navires génois commencèrent à apparaître dans les ports de Flandre et bientôt un service de navigation régulier s'établit entre Gênes et les villes d'Anvers, de Bergen-op-Zoom, et de Bruges. Cette dernière finit par l'emporter sur ses rivales. Mais les vicissitudes provoquées par la guerre de Cent ans et les sollicitations faites par les rois de France et d'Angleterre aux marchands génois amenèrent un ralentissement dans les relations commerciales entre la ville italienne et nos régions. Cependant, grâce aux priviléges octroyés par Philippe le Hardi et Jean sans Peur, les Génois retournèrent à Bruges et la Flandre redevint au XVe siècle le grand centre commercial de l'Europe occidentale. Plus que jamais, les navires de Gênes approvisionnèrent nos marchés de produits et de denrées exotiques, dont les riches bourgeois flamands étaient si avides. De leur côté, les Génois, établis en nombre considé-

rable à Bruges, rivalisaient de richesse et de crédit commercial avec les autres marchands étrangers, comme le prouvent les emprunts contractés auprès d'eux par la ville et les ducs de Bourgogne. En 1441, ils se firent construire un nouvel et élégant hôtel ; en même temps, ils obtinrent des Frères-Prêcheurs le droit de sépulture et celui d'avoir un banc réservé dans le chœur de leur église. Toutefois, les difficultés politiques avec lesquelles la métropole génoise était aux prises pendant le XV[e] siècle, les différends avec la France et l'Angleterre, les guerres avec l'Aragon, la Catalogne et avec Venise portèrent un rude coup à sa puissance et un grand préjudice à sa situation commerciale en Flandre. Ses franchises étaient méconnues par les officiers des ducs de Bourgogne. La République comprit le danger de laisser abaisser le prestige de ses nationaux dans un pays dont le trafic était une de ses principales sources de richesse. Aussi, elle travailla et parvint à obtenir de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire non seulement la confirmation, mais même l'augmentation des priviléges, accordés jadis à la *Massarie*, c.-à-d. la corporation des marchands génois : priviléges stipulant des garanties pour leurs personnes et leurs biens ; priviléges accordant le droit d'avoir une juridiction particulière et une administration de leurs affaires exercée par des consuls et *massiers* nommés par eux ; priviléges comportant la tarification des droits dus par les marchandises importées ou exportées par eux avec les règlements maritimes que devront observer leurs vaisseaux.

De tout temps les marchands génois en Flandre restèrent en relation avec la métropole. Tous les actes importants, tous les règlements de la *massarie* de Bruges d'abord, de celle d'Anvers ensuite, devaient être approuvés par la Seigneurie de Gênes ; en revanche, la Seigneurie témoignait une haute considération à la massarie, qui était chargée de la représenter dans les relations politiques avec les magistrats de Bruges, les souverains de la Flandre et même avec les rois d'Angleterre et de France.

Les Génois constituaient à Bruges une véritable colonie et, à l'encontre des Espagnols, ne se mêlaient jamais à la population flamande. Lorsque, à la fin du XV[e] et dans la première moitié du XVI[e] siècle, les marchands génois émigrèrent vers Anvers, où ils avaient depuis longtemps déjà des comptoirs, certaines familles, comme les Spinola, les Doria, continuèrent à résider à Bruges, tout en ayant des établissements et des représentants à Anvers.

Un chapitre spécial (chap. VIII). — et ce n'est pas le moins intéres-

sant — est consacré à l'étude du commerce de l'alun. La consommation de ce précieux métal était très considérable en Flandre au moyen âge. Il était indispensable pour la fixation des couleurs sur les étoffes. Outre les teinturiers, les enlumineurs, les peintres, les doreurs en faisaient grand usage, sans compter les tanneurs qui s'en servaient pour la préparation des cuirs. Or, le commerce de ce produit, de provenance orientale, était concentré en grande partie dans les mains des Génois, jusqu'à la découverte des mines d'alun dans les États Pontificaux (1462). Les Papes prétendaient au monopole de l'importation de cette marchandise dans tous les États de la chrétienté et même le Pape Jules II menaça d'excommunication les importateurs et les acheteurs d'alun oriental ; il dut s'incliner devant la résistance de la population et du gouvernement des Pays-Bas. Le conflit se termina par une transaction plus avantageuse pour les Flamands que pour la Chambre Apostolique. Les troubles politiques et religieux du XVIe siècle amenèrent la décadence de l'industrie drapière et conséquemment celle du commerce de l'alun.

Enfin, dans les derniers chapitres, l'auteur traite de l'Hôtel des Génois à Bruges et indique les principales marchandises qui faisaient l'objet du trafic entre Gênes et la Flandre.

Sans négliger les historiens, qui se sont occupés de l'histoire du commerce, M. Finot a fait un très grand usage des publications d'archives de M. Gilliodts-van Severen et de Desimoni e Belgrano; mais ce sont surtout les documents, la plupart inédits, extraits des archives de la ville de Bruges et du département du Nord, qui ont servi de base et lui ont permis de faire une étude neuve et originale. Un grand nombre de documents sont analysés et souvent reproduits *in extenso* dans l'ouvrage même ; treize des plus importants sont publiés en appendice.

L'ouvrage a ainsi un caractère plutôt analytique et partant manque un peu d'unité et de suite dans l'exposé. On serait tenté d'en faire un grief à l'auteur, si on ne tenait pas compte de la nature disparate de la matière traitée, de l'abondance et de la variété des documents utilisés et du désir qu'avait l'auteur d'être complet. Son but principal est de montrer, par la mise en lumière des documents, combien a été importante, du XIIe au XVIe siècle, la prospérité de la Flandre. Or, voici un fait qui ressort de l'étude de ces documents et sur lequel M. F. aime à insister. Si cette prospérité fut l'œuvre collective de toute la population, presque toujours les efforts des bourgeois, marchands et ouvriers, ont été secondés énergiquement par leurs souve-

rains, qui ont sans cesse veillé à la protection et à l'extension des avantages que leurs sujets retiraient de leurs relations commerciales avec les nations étrangères. Enfin, ces documents permettent de pénétrer profondément dans la connaissance des institutions commerciales et des mœurs des marchands et des marins au moyen âge. C'est un point de l'histoire générale et sociale de l'Europe encore peu connu et sur lequel les ouvrages de M. Finot contribueront à jeter quelque clarté.

Nous terminons en souhaitant que le vœu, exprimé par l'auteur à la fin de sa préface (p. XII), se réalise : qu'il puisse poursuivre les recherches qu'il a déjà entreprises sur le commerce de la Flandre avec les autres nations italiennes, les Lombards, les Vénitiens, les Florentins, etc., et les mener bientôt à bonne fin.

E. Van Cappel.

Henri Pirenne. *Histoire de Belgique. T. III.. De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1477-1567).* Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8° de viii-489 p. Pr. 7 fr. 50.

Ce volume, qui comprend l'histoire de la Belgique depuis la crise provoquée par la mort de Charles le Téméraire et le désastre de Nancy (5 janvier 1477) jusqu'au début de la révolution contre l'Espagne, embrasse à peine un siècle, et peut donc paraître à première vue quelque peu disproportionné relativement aux deux volumes précédents. Mais qu'on le remarque bien, l'auteur est arrivé à une époque de vie intense sous tous les rapports, à une période où nous voyons s'accomplir les changements les plus profonds dans l'activité sociale sous toutes ses formes.

Au point de vue de l'histoire générale d'abord : quelles complications à l'avènement de la jeune Marie de Bourgogne et quels gros événements politiques précèdent et préparent ensuite la grande insurrection de l'État Bourguignon contre l'Espagne ! Le grand travail d'unification et de centralisation de Philippe le Bon, compromis par les témérités de son fils, semblait devoir être emporté d'abord sous le règne de Marie de Bourgogne par un retour violent de la politique médiévale de particularisme ; mais Maximilien non sans de grands

efforts et après bien des déboires parvient à vaincre la crise. Ses enfants, Philippe le Beau et la régente Marguérite, sont donc en état de restaurer l'ancien système; mais ce n'est que sous Charles Quint que s'achève l'État Bourguignon malgré et contre les efforts du moyen âge finissant.

M. Pirenne fait admirablement ressortir l'enchaînement des divers événements et l'évolution de la politique des princes bourguignons. C'est surtout Philippe le Beau qui fait « l'étape » et c'est un des grands mérites de l'auteur d'avoir mis en lumière la signification d'un règne si peu connu et si mal jugé. C'est en effet Philippe le Beau, qui par un heureux retour à la politique nationale, gagne les grands à sa cause et rend ainsi possible la politique européenne que lui même se voit forcé d'embrasser plus tard, que sa sœur, la régente Marguérite, continue et que Charles Quint reprend, après une courte période de retour au nationalisme.

Cette crise, cette restauration et cet achèvement de l'État Bourguignon, que nous venons de signaler, avec tous les faits politiques militaires et diplomatiques, qui les ont accompagnés, font l'objet du livre I. L'auteur continue l'histoire générale au livre III jusq'uà l'explosion définitive de l'Insurrection.

Cette insurrection ne pouvait manquer d'arriver, selon M. Pirenne: l'État bourguignon différait trop par ses mœurs, ses traditions, ses idées et ses intérêts de l'État espagnol, auquel il était rivé malgré lui. Dès les premiers jours du règne de Philippe II, la lutte s'engage entre les 17 Provinces et l'Espagne, elle ne fait qu'entrer dans une phase nouvelle et décisive avec l'intervention du Calvinisme: de nationale qu'elle était d'abord, la lutte devient religieuse et seulement alors révolte ouverte. L'auteur a très bien montré, à notre avis, la part prise dans l'insurrection par l'opposition religieuse fomentée par le Calvinisme. Dans d'autres comptes rendus parus ici (1), nous avions exprimé le désir de voir mieux traiter dans les ouvrages d'un caractère général la nature et les progrès de la Réforme, qui constitue en somme le grand ennemi de Philippe II; nous sommes heureux de constater que ce désir est satisfait dans le travail de M. Pirenne. L'auteur, en effet, ne se contente pas de nous exposer la part prise dans la lutte politico-religieuse par les Calvinistes et les Gueux, il a, au livre II, des chapitres intéressants sur le caractère et la première diffusion des nouvelles doctrines.

(1) AnÉm. 1906, p. 214 et 446.

C'est dans ce livre II, où il fait l'histoire de la civilisation des Pays-Bas au XVIe siècle, que M. Pirenne révèle surtout son remarquable talent ; il y traite en quatre chapitres de l'organisation politique des Pays-Bas ou de la politique interne, du mouvement économique et social, de la Renaissance et de la Réforme. Les vues d'ensemble sur l'orientation économique de notre pays sont sans doute les plus neuves : nous les signalons spécialement ici parce qu'elles intéressent beaucoup l'histoire de la Flandre. On y trouvera heureusement condensé, tout ce que l'auteur est parvenu à savoir, par les dernières publications de sources et les plus récentes monographies, sur les causes et les conséquences du déclin de Bruges, sur la décadence de la vieille industrie drapière, compensée par les nouvelles industries, surtout celles du lin, et par le perfectionnement de l'agriculture.

M. Pirenne, on le sait, attache une importance toute spéciale aux phénomènes économiques, il y ramène tout, de telle façon, que le marché d'Anvers semble avoir fait la hausse et la baisse dans tous les domaines. Et il expose ses constatations avec tant d'assurance et de conviction, qu'on est entraîné malgré soi par la beauté et l'harmonie de ses théories. Ce n'est qu'après réflexion qu'on se demande si toutes ces belles pierres précieuses, que l'auteur a agencées et coordonnés dans un tableau d'ensemble, ne forment pas une mosaïque quelque peu fausse. Cette impression me vient surtout, en lisant p. 362, l'exposé de la situation au debut du règne de Philippe II et l'appréciation générale du grand conflit qui s'ouvre. M. Pirenne met bien dans l'ombre les deux protagonistes de la lutte, Philippe II et Guillaume d'Orange, que M. Gossart dans son étude récente (1), avait tant mis en avant; il considère plutôt l'insurrection comme un choc inévitable entre deux grandes forces collectives. Je suis loin de nier l'influence des facteurs économiques dans les événements du XVIe siècle; je ne parviens pas toutefois à les considérer comme des causes quasi nécessaires de la révolte. Je vois en effet, au-dessus et en dehors des faits collectifs, le Taciturne profitant des aspirations nouvelles et s'y accomodant, pour exciter et diriger un mouvement, voulu surtout par lui et pour lui. Je crois en d'autres termes que, dans ses appréciations au moins, M. Pirenne néglige trop *l'individu*.

De plus, l'auteur ne fausse-t-il pas un peu la mosaïque, en donnant par-ci par-là une teinte trop forte aux pierres qui la composent? Il

---

(1) *Espagnols et Flamands au XVIe siècle.* 2 vol. Bruxelles, Lamertin, 1905 et 1906.

aime les généralisations; le but de son ouvrage l'exige d'ailleurs ; mais quelques-unes semblent bien risquées. Je crois, par exemple, que c'est beaucoup prétendre que d'admettre la laïcisation complète de la Bienfaisance, sur la foi des rares témoignages que nous avons: d'ailleurs je ne vois pas que les « mesures de police » de l'autorité civile aient transformé l'esprit de la Bienfaisance, j'opine qu'elle resta charité chrétienne et n'est devenu philantropie laïque et humanitarisme que grâce à Voltaire.

Mais M. Pirenne croit déjà trouver un Voltaire en Erasme, qui dans son livre a un peu le monopole de la « puissante efflorescence intellectuelle » du XVI[e] siècle. Ne manque-t-il pas une pierre ici dans la mosaïque? En dehors de l'humanisme, n'y avait il aucune manifestation de vie intellectuelle, digne d'être connue, dans le domaine du droit et de la théologie par exemple? M. Pirenne cite à peine les représentants de la science, alors qu'il consacre des pages admirables à l'art du XVI[e] siècle.

Ces remarques, ou plutôt ces impressions, ne nous empêchent pas de dire que le troisième volume de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne est comme les deux précédents ce que nous avons de mieux sur le sujet. Ce n'est pas seulement, à notre avis, un livre agréable à lire et utile à consulter, c'est un vrai « livre du maître » où nos professeurs d'histoire trouveront dans un beau tableau d'ensemble les dernières données des sources et quantité d'indications utiles (sur l'organisation politique entre autres) qu'on trouve difficilement ailleurs. Disons pour finir que le tome troisième de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne est ce que l'auteur a voulu en faire (Cfr. p. VI.) : une synthèse qui présente le mérite, par les explications qu'elle donne des événements et par les rapports qu'elle établit entre les faits, d'éveiller l'attention de la critique et de poser au moins, sinon de résoudre, quantité de questions intéressantes.

R. DESCHEPPER.

J. Braun, S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwisschen Gotik und Renaissance.* Freiburg-i-Breisgau, Herder, 1907, in-8, XII-208 p., 73 illustr. M. 4.

En étudiant les églises construites en Belgique aux XVI[e] et XVII[e] siècles par la Compagnie de Jésus, l'érudit archéologue qu'est le R. P. Braun

nous fait assister au déclin de l'architecture gothique, à l'éclosion et à l'épanouissement de la première renaissance aux Pays-Bas. L'auteur n'a négligé aucun moyen d'information pour traiter à fond son sujet: sa bibliographie est excellente; ses visites aux dépôts d'archives lui ont permis de mettre la main sur des sources inédites de première valeur, comme les collections de plans originaux, conservées à la bibliothèque nationale de Paris, aux archives du royaume, à la bibliothèque de Gand. La mise en œuvre de ces matériaux ne laisse rien à désirer: l'ordre suivi parcourt l'évolution de notre architecture nationale et montre d'une façon très suggestive comment les éléments de la renaissance ont modifié notre style traditionnel; la personnalité des architectes est l'objet de développements spéciaux; les descriptions des églises, précédées de l'historique du monument, sont précises et détaillées; la filiation et les accointances des édifices sont nettement établies; pour finir l'auteur établit très nettement ses conclusions, qui s'imposent du reste au lecteur.

Les églises gothiques, élevées ou projetées par les Pères Jésuites dans les Pays-Bas, à la fin du XVIe et surtout dans le premier quart du XVIIe siècle, peuvent se diviser en trois groupes. Les premières, œuvres du frère de la Compagnie Henri Hoeimaker, sont franchement gothiques et se rapprochent du type des églises de la Flandre maritime; c'est à peine si certains détails, le porche, le jubé, les corniches, sont traités dans le style nouveau; telles sont les églises des collèges de Tournai, Valenciennes, Mons, Lille, Gand, tel aussi le plan de l'église d'Ypres. Les églises et projets du frère Jean du Blocq, un architecte doué d'un sens artistique très développé et plus original que son contemporain Hoeimaker, forment le second groupe, dont les unités les plus remarquables sont les églises de Luxembourg, Arras et Saint-Omer. Celles-ci appartiennent encore au style gothique, mais elles accusent des infiltrations de la renaissance plus accentuées, imposées par le goût du temps. L'édifice le plus important du troisième groupe est l'église du collège des Pères Jésuites à Courtrai.

Avant de passer à la description des églises bâties au XVIIe siècle dans le style original de la première renaissance néerlandaise, le R. P. Braun consacre un certain nombre de pages à la biographie des architectes de la Compagnie. Le plus célèbre est sans contredit le frère Pierre Huyssens, Brugeois d'origine, l'émule de Francart et de Koeberger, le créateur de la superbe tour de St-Charles à Anvers, des églises de la Société de Jésus à Bruges et à Namur. Viennent ensuite le P. François Aguilon et le P. Hesius dont l'œuvre maîtresse est l'église de Louvain.

En mettant à part l'église aujourd'hui détruite des Pères de Douai, entièrement conçue d'après le type du Gesù de Rome, les autres églises bâties dans le style de la renaissance belge se classent assez aisément en trois catégories : les églises basilicales, les *Hallenkirchen* et les églises à une nef.

A la première catégorie appartiennent l'église de Bruxelles construite par Francart et démolie en 1812 ; l'église St-François-Xavier, actuellement Ste-Walburge à Bruges, bâtie par Huyssens sur le modèle de la première et dont les dimensions dépassent celles de tous les autres édifices du culte élevés en Belgique par la Compagnie de Jésus. Le célèbre architecte ne se contenta pas de copier servilement le plan de l'église de Bruxelles, il le modifia et l'améliora ; il dressa aussi les plans non exécutés de la tour et du jubé, qui auraient donné encore plus d'intensité au caractère de joie religieuse qui se dégage de cet imposant édifice. L'église de Namur rappelle celle de Bruges ; elle s'en écarte toutefois en plusieurs détails, notamment par une plus grande richesse d'ornementation. Il faut mentionner enfin parmi les églises basilicales, celles des collèges de Louvain et de Liége.

L'église la plus remarquable construite sur le type des *Hallenkirchen* est l'église des Pères Jésuites d'Anvers — actuellement St-Charles — création du Père Aguilon et du Frère Huyssens, qu'on a attribuée à faux à P.-P. Rubens. L'étude que lui consacre le R. P. Braun est pleine d'intérêt, tant au point de vue de l'histoire que de l'architecture du monument. Du même type était l'église d'Ypres, qui présentait beaucoup d'analogie avec celle de Bruges. Détruite en 1818 par les Hollandais, elle nous est rappelée par les églises de Malines et de Cambrai, qui en sont des copies.

Dans un dernier chapitre suivi d'un aperçu d'ensemble, le R. P. Braun établit les conclusions qui se dégagent de son étude.

Les églises de la renaissance construites en Belgique par la compagnie de Jésus ne sont pas des manifestations d'un art qui brise toute attache avec le passé ; mais elles sont le produit d'un compromis entre les anciennes traditions nationales et un style étranger qui s'imposait à tout le monde. Le plan et la disposition de ces édifices restent gothiques, leur revêtement seulement est en style de la renaissance. Elles sont « *ein gotischer Bau im Barockkleid* ». Ce style mixte n'est pas spécifiquement jésuite, ni dans ses origines, ni dans ses développements, il est belge. La compagnie n'a fait que suivre — tardivement — l'engouement de l'époque, qui se manifestait dans toutes les constructions civiles et religieuses. A preuve les douze églises gothiques que

les Jésuites construisirent dans le premier quart du XVIIe siècle. Ces conclusions semblent inattaquables. Aussi est-ce à bon droit que l'auteur se moque des appréciations fantaisistes de Schoy qui écrivait : « L'esthétique architecturale et décorative de l'architecture Loyolite « est par excellence celle du religieux d'abnégation résignée : *perinde* « *ac cadaver*, auquel il n'est plus permis de fixer la beauté idéale qu'à « travers le prisme de l'esprit particulier de la Société et des règles « établies par les institutions canoniques de l'ordre » (*Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas*, p. 244. Bruxelles, 1879). Si les Pères Jésuites ont exercé une certaine influence sur l'architecture dans les Pays-Bas, ce fut par la rapide extension de leur ordre et, par la construction simultanée d'un grand nombre de collèges et d'églises. Le R. P. Braun l'a prouvé péremptoirement.

A. De Meester.

Paul Fauchille. *Une Chouannerie Flamande au temps de l'empire* (1813-1814). Louis Fruchart, dit Louis XVII. D'après des documents inédits. Paris, Pedone, 1905, 364 p. Fr. 7.50.

L'ouvrage de M. Fauchille vient apporter une contribution nouvelle à l'histoire de la chute de la domination française en Belgique. Il met en lumière des faits qui n'ont été qu'effleurés par Th. Juste et M. de Lanzac de Laborie, ou même totalement passés sous silence par M. Balau et le R. P. Delplace. L'ouvrage de M. Fauchille se divise en deux parties nettement distinctes : dans l'une, il raconte les révoltes des conscrits de la levée de 1813, qui ne voulaient plus se laisser enrégimenter ; l'autre jette un jour nouveau sur les intrigues de l'Angleterre et du prince d'Orange, pour faire éclater un mouvement populaire qui seconderait les opérations militaires des troupes alliées. Pour réussir dans cette tentative, on ne trouva rien de mieux que de soulever la Belgique en faveur du prince d'Orange ; la Flandre française, l'Artois et la Picardie en faveur de Louis XVIII.

M. Fauchille a mis surtout à contribution pour son étude les archives de l'époque ; sa documentation est abondante. Mais nous aurions voulu trouver à la fin de son volume la bibliographie de son sujet, ainsi qu'une table des abréviations employées pour désigner

les fonds d'archives consultés. M. Fauchille nous permettra aussi de faire remarquer l'orthographe défectueuse de plusieurs noms de localités et de personnes, cités dans son étude [1].

Les victoires de Jemappes et de Fleurus avaient forcé les Belges à subir la domination française ; l'Europe, par le traité de Campo-Formio, avait ratifié cette conquête. La grande majorité de la population, surtout dans les Flandres, ne s'y résignait pas et ne regardait l'occupation étrangère que comme un fait transitoire.

A la fin de 1813, la retraite de Russie, la défaite de Leipzig, avaient déjà bien ébranlé le prestige de Napoléon. Les populations décimées par la conscription, ruinées par les droits réunis, étaient prêtes à la révolte.

En novembre 1813, l'insurrection paysanne éclate à Hazebrouck dans le département du Nord. Un conscrit réfractaire, Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, né à Merville, prend la direction du mouvement, et déploie le drapeau blanc, disant : « Puisqu'il faut combattre, mieux vaut mourir pour le roi légitime, que pour l'empereur. »

De la Flandre française le mouvement insurrectionnel se communique au département de la Lys. Le 24 et le 25 novembre, les conscrits de l'arrondissement de Bruges, convoqués devant le conseil de recrutement, entrent dans la ville « armés de bâtons et montrant beaucoup d'audace. » Le 29 et le 30, le même fait se produit à Poperinghe. En décembre, l'insurrection est générale dans tous les anciens Pays-Bas. Partout les conscrits refusent de se rendre aux levées d'incorporation, et ceux qui viennent de se laisser incorporer désertent. A Gand 150 hommes du 65me de ligne quittent leur caserne avec armes et bagages aux cris de « Vive l'empereur d'Autriche ». A la fin de décembre, « l'insurrection se propage fortement dans le département de la Lys » mande le général Bernier au duc de Feltre. Les réfractaires soutenus par leurs familles exaspérées sont maîtres des campagnes ; ils se donnent comme chefs De Coster et De Conink. A la demande de Soult, préfet de la Lys, Napoléon donne l'ordre au

---

[1] Citons p. 35, Wynghen au lieu de Wynghene ; p. 59, Dyns = Deynze ; p. 61, Cadzan = Cadzand ; p. 62, Alweringhem = Alveringhem ; p. 66, Ruisselde = Ruysselede ; p. 103, le département de l'Ourte = Ourthe ; p. 134, l'abbé de Maldeqhem = Maldeghem ; p. 135, de Trazequier d'Ittre = Trazegnies d'Ittre. Nous nous permettons de faire remarquer que Hugues et Jean, barons de Zuylen de Nyevelt, n'étaient pas oncle et neveu, mais seulement des cousins éloignés. Voir GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. VI.



général Henry de se rendre à Bruges avec cinq cents gendarmes d'élite de la garde impériale, pour réprimer les conscrits insoumis.

En quelques jours le général Henry met en déroute les bandes de réfractaires ; De Coster est tué, et De Conink fait prisonnier dans les bois de Ruysselede, est fusillé à Bruges. Fruchart, venu des environs d'Hazebrouck pour leur prêter main forte, est rejeté par la colonne mobile dans le département du Nord. Il y est rejoint dans les premiers jours de février 1814, par le colonel de Geismar, commandant un détachement de l'armée du Prince de Saxe-Weimar, général, commandant en chef l'armée des Alliés en Belgique, et grâce à ce renfort, combat avec succès, sous le drapeau blanc, les troupes impériales.

Dans la Flandre française, le but des conscrits révoltés est bien déterminé : ils veulent renverser l'Empire et rétablir la royauté; en Belgique la désaffection pour le régime impérial est générale, tous voudraient le voir tomber. Le clergé, la noblesse désirent le retour du régime autrichien, mais avec une autonomie plus grande pour les provinces belgiques ; seuls quelques commerçants forment déjà des vœux pour que la Belgique soit réunie à la Hollande. — Les détails sur les intrigues et sur le complot tramé pour soulever les populations belges, au nom du prince d'Orange, forment la seconde et la plus intéressante partie de l'ouvrage de M. Fauchille.

Enlever à la France les anciens Pays-Bas autrichiens et surtout lui arracher Anvers « ce pistolet chargé sur le cœur de l'Angleterre » tel fut pendant vingt ans le but de la politique Anglaise. En 1809, lors de l'expédition de Walcheren, elle avait tâché de détruire ce port militaire, d'où en vingt quatre heures, par un vent favorable, une flotte française pouvait venir menacer Londres (1). Plus d'une fois à Francfort et à Châtillon, les Alliés voulurent conclure la paix avec Napoléon; mais chaque fois les négociations échouèrent, grâce à l'intervention des plénipotentiaires anglais. Ils avaient repris l'idée de Pitt, qui voulait par la réunion de la Belgique et de la Hollande, former une digue capable de résister aux envahissements de la France.

Guillaume d'Orange à peine rappelé en Hollande par le mouvement insurrectionnel de Novembre 1813, aspire de son côté à réunir sous son sceptre, en un seul royaume, la Hollande et la Belgique. Dans ce but, d'accord avec le chevalier de la Serre, représentant de Louis XVIII à la Haye, il veut à la fois soulever en son nom et à son profit les

---

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* t. III p. 178-195. Bruxelles, 1851.

anciennes provinces belgiques, et en faveur des Bourbons la Flandre française, l'Artois et la Picardie ; Guillaume, informé que dans les premières familles aristocratiques de la Belgique, se trame une conspiration pour renverser le gouvernement impérial tâche de profiter de ce mouvement et de le faire tourner en sa faveur, Trois comités insurrectionnels sont constitués en Belgique : à Bruxelles, sous la direction du comte de Bylandt ; à Gand sous celle de Liévin Bauwens ; à Bruges, sous celle du baron Jean van Zuylen van Nyevelt, maire de cette ville ; ceux-ci sont assistés par de nombreux émissaires, qui répandent dans les campagnes des proclamations en faveur du prince d'Orange.

Bauwens et Huyttens se rendent à la Haye où ils sont reçus en audience par de Hogendorp, ministre des affaires étrangères de Guillaume, et les dernières dispositions sont prises.

Tout souriait aux conjurés et le succès paraissait devoir couronner leurs intrigues, lorsqu'ils furent trahis par deux de leurs affiliés : Villars, ancien employé aux droits réunis et de Caluwe, ex-officier au régiment du Texel, révèlent les trames du complot au général Maison, qui charge le commissaire général de la police Bellemare d'instruire l'affaire. Déjà celui-ci avait fait arrêter à Bruxelles le comte de Bylandt et les autres conjurés n'allaient pas tarder à subir le même sort. Mais par suite des intrigues de l'ancien chef de la police en Hollande, Devilliers du Terrage, Bellemare, son rival, fut dessaisi, et les autres conjurés ne furent plus inquiétés.

Ce complot éventé, le mouvement insurrectionnel qui devait amener dans nos provinces la proclamation du prince d'Orange, n'éclata pas. D'ailleurs ce mouvement avait perdu sa raison d'être. Voici les armées alliées qui avancent à grands pas. Le prince de Saxe-Weimar occupe Bruxelles le 1 février 1814, les préfets et les fonctionnaires impériaux fuient ; la domination française est finie dans les départements réunis. Le prince d'Orange va recevoir les anciens Pays-Bas autrichiens, non pas appelé par le vœu populaire, comme il l'avait désiré, mais par la décision de l'Europe, et surtout par la volonté de l'Angleterre. Celle-ci voit ainsi se réaliser, après vingt ans de guerre, le rêve de ses hommes d'État, la constitution, au Nord de la France, d'un royaume capable de résister à cette puissance (1).

PAUL VAN DE WALLE.

---

(1) Dans la *Revue d'Histoire diplomatique*, M. Dollot a donné, de l'étude de M. Fauchille, un excellent compte-rendu, enrichi de nombreuses notes. V. AnÉm. (LVII, 79).



W. H. James Weale. *Hubert and John van Eyck; their live and work*, with 41 photogravure plates, 99 other illustrations, many reproduced for the first time. London : John Lane Company, MCMVIII, In-4°, CXIV-219 pp. [1].

Nous avons annoncé, dans notre livraison du mois d'août, la publication prochaine d'une monographie consacrée à Hubert et Jean van Eyck et à laquelle M. James Weale mettait alors la dernière main. Au moment où la composition du présent fascicule était terminée, nous avons enfin reçu l'ouvrage de l'éminent archéologue anglais. Nous venons d'en prendre connaissance et nos lecteurs nous sauront gré de ne point remettre au mois de février l'analyse de ce magnifique travail qui est, à divers points de vue, un superbe chef-d'œuvre.

M. Weale n'a aucune prétention littéraire et il l'avoue ingénument dans son introduction. Ce qu'il veut dire, il le dit sans phrases, d'une manière claire, nette, précise. Pour lui la vérité est la vérité, et il l'exprime sans se préoccuper de chercher pour cela les mots les plus délicats. Quiconque l'a entendu, soit dans l'abandon d'une conversation familière, soit dans des discussions publiques à l'occasion de l'un ou de l'autre congrès, sait par expérience que, dans l'expression de sa pensée, M. Weale va droit au but, avec cette franchise d'allures que l'on attribue volontiers à son tempérament anglais, mais qui, en réalité, est la manifestation d'un esprit essentiellement clairvoyant et d'un caractère droit et ferme.

Quand M. Weale vint s'établir à Bruges, il y a plus de cinquante ans, et que feu Mgr Malou l'eût conduit dans le local où se trouvaient les archives de l'Evêché, la première pièce que le jeune Anglais prit par hasard en mains, contenait un renseignement sur Hans Memlinc. Ce document et beaucoup d'autres qu'il découvrit peu à peu dans nos riches dépôts d'archives permirent à M. Weale de substituer la vérité historique à quantité de légendes, et de donner en quelque sorte une

---

(1) Le prix de l'ouvrage, par souscription avant sa publication, était 4 guinées (= 4 l. 4 sh.). Aujourd'hui il est porté à 5 guinées. Mais comme les prospectus n'ont guère été connus en Belgique, l'éditeur consent, jusqu'au 1er janvier prochain, à vendre ce beau volume au prix de 4 guinées, plus l'affranchissement postal qui est d'environ 1 fr. 50. Pour obtenir cette réduction, s'adresser à l'éditeur des *Annales de l'Émulation*, M. Deplancke, rue Ste Claire, 1, Bruges.

seconde vie à plusieurs des maîtres les plus célèbres de l'ancienne école flamande, complètement oubliés depuis longtemps. A cette époque déjà lointaine, Memlinc n'existait plus pour ainsi dire : on lui avait substitué, sous le nom d'Hemlinc, un prétendu soldat des armées de Charles le Téméraire. Roger de la Pasture n'était guère qu'un nom. Gérard David, son élève Adrien Isenbrant, Albert Cornelis, etc., étaient totalement inconnus. Les frères van Eyck eux-mêmes étaient des personnages quasi légendaires. Or, voici que M. Weale, après plus d'un demi siècle de patientes recherches, élève à la gloire de ces derniers un vrai monument, digne de la grande place que ces Maîtres occupent dans l'histoire de l'art et du génie humain.

C'est Laborde qui commença, en 1849, dans son ouvrage « Les Ducs de Bourgogne », à élucider la biographie des van Eyck. Pinchart trouva d'autres renseignements dans les comptes de Jean de Bavière, à la Haye, et M. Weale aussi, en divers endroits. Tous ces documents, les voici réunis à présent par M. Weale lui-même, qui signale, hélas, bien des lacunes. Il est utile d'indiquer celles-ci à ceux qui ne verront pas le volume qui fait l'objet de notre article. Résumons donc une partie de l'introduction de M. Weale :

« ... Il nous manque, parmi les comptes des Receveurs généraux des finances des Ducs de Bourgogne, ceux des années 1427, 1429, 1430 et 1438. Quant aux comptes annuels des Receveurs de Flandre, nous ne possédons, pour ce qui concerne la carrière de Jean van Eyck, que ceux de 1425, 1427, 1432 et 1441. Aucune note détaillée de Jean, aucun reçu n'a été retrouvé. Perdues également les lettres patentes du Duc (mai 1426), celles qui majorèrent les honoraires de Jean, ainsi que les comptes des payements d'une pension annuelle à la veuve du peintre, où nous aurions trouvé son nom de famille. Peut-être découvrira-t-on encore des renseignements nouveaux dans les comptes de certaines villes ayant fait partie des États des Ducs de Bourgogne, ou même en Espagne et Portugal ?... Des manuscrits, analogues à la description du Polyptique de *l'Agneau*, mise au jour par le Dr Voll, peuvent se découvrir. Il est probable que la « Leecken Philosophie » de Marc van Vaernewyck se trouve inconnue, dans l'une ou l'autre bibliothèque : or, on sait que le livre XX de cet ouvrage renferme tout ce que l'auteur a pu réunir au sujet des van Eyck... »



Maintenant, voici d'abord quelques détails sur le côté matériel de l'ouvrage.

Lors de son dernier séjour à Bruges, M. Weale nous disait que son éditeur tenait à faire grand. Et effectivement M. John Lane a rehaussé le texte, que lui a fourni M. Weale, des plus parfaites photogravures que l'on puisse faire de nos jours. *Quarante et une* reproductions de ce genre nous mettent sous les yeux les chefs-d'œuvre incontestés des van Eyck ou d'autres tableaux qu'on leur attribue avec une grande probabilité. Ensuite, *soixante neuf* planches, également hors texte, et dont quelques-unes comprennent deux ou trois sujets, nous représentent, en phototypies fort soignées, soit des œuvres originales des van Eyck, soit des copies, ou des tableaux apparentés, ou des illustrations, qui sont de nature à jeter un jour nouveau sur les deux illustres Maîtres. Ces 110 planches forment à elles seules, on le conçoit, un splendide Album.

Toutefois, et malgré l'importance qu'il y avait à réunir, pour la première fois, pareille collection dans un même volume, nous mettons plus haut la valeur du texte fourni par M. Weale à son éditeur. En effet, si son livre est incontestablement un volume de luxe, il est avant tout un livre d'études, où se trouvent condensées les recherches personnelles de l'auteur, en même temps que les découvertes et les appréciations de tous ceux qui depuis plus de quatre siècles se sont occupés des frères van Eyck. Voici, du reste, le contenu sommaire de l'ouvrage :

Reprenons chacune de ces divisions.

Sous le titre de « Chronologie » M. Weale donne, en trois pages, les dates connues de tous les événements importants qui se rattachent à l'histoire des van Eyck. On y voit quand furent achevées leurs principales œuvres ; on y trouve renseignés les voyages entrepris par Jean van Eyck à la demande du Duc de Bourgogne ; etc.

Les « Documents » occupent 21 pages. Le premier est un compte de payements faits à Jean van Eyck, pendant qu'il était au service de Jean de Bavière, comte de Hollande (1422-1425). Quelques pièces se rapportent à Hubert ; mais la plupart sont des extraits des comptes de payements faits à Jean, au nom du duc Philippe le Bon. Il y a aussi quelques documents d'une autre nature. Tous sont cités dans la langue originale : en flamand, en français ou en latin.

La « Bibliographie » reproduit *in extenso* des extraits de manuscrits ou de livres anciens imprimés mais devenus rares et où il est question des van Eyck.

L'auteur commence par la narration (pp. LV-LXXII) du voyage fait en Portugal en 1430 et 31 par les ambassadeurs de Philippe le Bon parmi lesquels se trouvait Jean van Eyck. Ce récit, extrait des Registres de la Chambre des comptes de Bruxelles, a été fait par un contemporain et est d'un grand intérêt.

Parmi les autres citations, notons celle qui est tirée du *Liber de viris illustribus*, composé en 1454-55 par Barthélémy Facio. Ce texte latin est riche de détails extrêmement curieux. Nous pouvons en dire autant d'une page latine écrite par Münzer, médecin et humaniste, qui voyagea dans les Pays-Bas en 1495 ; des notes d'Albert Dürer qui visita Bruges en 1521 ; de l'ode flamande (23 str. de 4 vers) empruntée à l'ouvrage « Den Hof en Boomgaerd der Poësien » publié en 1565 par Lucas de Heere. Cette ode contient un éloge enthousiaste de l'*Adoration de l'Agneau*, écrit en 1559. C'est le premier ouvrage où il soit fait mention d'Hubert van Eyck et d'une sœur qu'auraient eue les deux frères. Selon M. Weale, cette ode, suspendue au mur de la chapelle de *l'Adoration de l'Agneau*, est la source principale de la « légende des van Eyck ».

Mentionnons encore plusieurs extraits de Marcus van Vaernewyck, de Guicchardin, de Vassari, Van Mander, Le Mire, etc. Pour ce qui concerne d'autres auteurs, M. Weale se borne à renvoyer à leurs ouvrages.

A partir de la p. xciv jusqu'à la p. cxii, nous trouvons la liste bien longue de tous les écrivains qui, depuis le milieu du XVIIIe siècle, se sont occupés de la « biographie et de l'art » des frères van Eyck.

Leurs ouvrages, brochures, articles de Revues ou d'Encyclopédies sont recensés avec la plus scrupuleuse exactitude. Nous avons compté 247 travaux (1), y compris les traductions de plusieurs d'entre eux. Certains auteurs sont mentionnés à diverses reprises, pour avoir publié à différentes époques les résultats successifs de leurs études ou de leurs recherches. M. Weale y figure lui-même 13 fois, à partir de 1861, année où il publia le « Catalogue du Musée de l'Académie de Bruges ». Doué, comme on l'est rarement, d'un œil observateur auquel rien n'échappe, et pourvu d'une richesse de documentation provenant de toute une vie de recherches, l'éminent archéologue a démoli patiemment les légendes créées depuis le XVIe siècle autour de l'œuvre et de la personne des van Eyck, et il y a substitué la vérité historique, pour autant que d'irrécusables sources authentiques le lui ont permis. Une de ses filles, Mlle Fr. Weale, l'a aidé dans ce laborieux travail de reconstitution et elle publiait naguère une belle monographie sur nos illustres Maîtres (2).

Enfin, les « découvertes » faites par les van Eyck et leur « technique » ont été l'objet de 33 études que mentionne M. Weale et dont 8 sont en anglais, 7 en allemand, 7 en français et 5 en italien.

Les cxiv pages que nous venons d'analyser indiquent les matériaux dont s'est servi le critique anglais pour faire son beau livre. Hâtons-nous cependant d'ajouter que ce livre ne ressemble en rien à une compilation. Ce qu'il a de plus caractéristique, c'est le cachet personnel, ce sont les remarques résultant d'une longue et patiente observation,

---

(1) Il y a 105 travaux écrits en français, 71 en allemand, 55 en anglais, 13 en flamand, 1 en latin, 1 en italien et 1 en danois. Çà et là M. Weale émet, au sujet des écrivains mentionnés, une appréciation sommaire, qui en dit long, dans sa brièveté, sur le rôle joué par certaines imaginations dans la critique de l'œuvre des van Eyck. Voir notamment les noms de A. Michiels, C. Hasse, F. Gruyer, T. Freire, K. Voll, H. Bouchot, etc. Par contre M. Weale met ailleurs en relief la valeur spéciale de plusieurs critiques.

(2) Weale, Frances C. L. M. *Hubert and John van Eyck.* viii and 32 pp.; 1 photoeng. and 20 phototypes. London, 1903.

ce sont des aperçus originaux, qui font de cet ouvrage un admirable modèle de critique scientifique.

***

Etudions maintenant ou plutôt résumons, dans la mesure du possible, le corps de l'ouvrage.

Voici d'abord « la biographie des deux frères ». Ils naquirent probablement à Maaseyck, dans une région célèbre par ses monastères, qui étaient autant de centres d'art et de science. A partir du XIIIe siècle, les villes voisines, à leur tour, commencèrent à compter des artistes. Ce fut le cas pour Cologne et Maastricht. Il paraît au moins probable que c'est dans cette dernière cité que Hubert et Jean reçurent leur première formation. On ne connaît ni les noms de leurs parents, ni la date de leur naissance. L'aîné serait né vers 1365, le plus jeune vers 1385 ; c'est possible.

Quant à Hubert, il est certain qu'il était établi à Gand avant 1425 et qu'il y mourut le 18 septembre 1426. On a pu reconstituer l'histoire de Jean à partir de 1422 jusqu'à sa mort en 1441. Leur frère Lambert, déjà au service de Philippe le Bon, en 1431, était certainement à Bruges en 1442. Une sœur, qui aurait répondu au nom de Marguerite, n'est mentionnée nulle part avant le milieu du XVIe siècle : M. Weale la croit une invention de l'imagination du poète Lucas De Heere. Enfin, un autre membre de la famille était Henri van Eyck ; mais on ignore son degré de parenté avec les peintres.

Les premières années d'Hubert van Eyck se passèrent peut-être — on n'en est nullement sûr — en apprentissage à Maastricht ; dans la suite il travailla probablement à Cologne, à Bâle et en Italie ; et il est possible qu'avant son retour aux Pays-Bas il voyagea en France, en Espagne et en Angleterre.

Quand revint-il ? On ne le sait. Où s'établit-il ? A Maastricht, à Utrecht, à Harlem ou à la Haye ? Car il y avait alors, dans cette région, des peintres et des miniaturistes habiles : témoin le fameux livre d'heures, détruit dans un incendie à Turin en 1903, et à la confection duquel Hubert paraît avoir eu sa part. Ce travail fut entrepris peut-être par ordre de Guillaume IV, comte de Hollande. Quoi qu'il en soit, fort peu de temps après le décès de ce dernier, Hubert doit s'être fixé à Gand, où il travailla pour le compte des magistrats de cette ville en 1425. Outre le polyptique de *l'Agneau*, Hubert peignit un autel érigé par Robert Poortier et sa femme dans l'Église S. Sauveur, et il polychroma une statue de S. Antoine. On sait qu'en 1425-26 les autorités civiles de Gand visitèrent son atelier. Il mourut le 18 sep-

tembre 1425 et fut enterré dans la chapelle à laquelle était destinée l'*Adoration de l'Agneau*. M. Weale complète par quelques particularités sur le tombeau les renseignements que nous venons de résumer.

Les détails connus sur Jean van Eyck se rapportent aux 19 dernières années de sa vie. En 1422, ou même plus tôt, il fut « varlet de chambre » au service de Jean de Bavière, qui usurpa le trône laissé vacant par la mort de son frère aîné Guillaume IV, comte de Hollande et de Zélande, décédé le 31 mai 1417. En août 1419, Jean de Bavière, établi à la Haye, employa Jean van Eyck à la décoration de son palais, depuis le mois d'octobre 1422 jusqu'en septembre 1424. Ayant quitté la Hollande, Jean entra le 19 mai 1425 au service de Philippe le Bon en qualité de peintre et avec le titre de « varlet de chambre » y compris les honneurs, privilèges, droits, profits et émoluments attachés à cette charge. Le duc s'engagea aussi à payer annuellement à Jean 100 lb. parisis (en monnaie anglaise actuelle cette somme vaudrait 5 lb. 11 s. 1 $^1/_3$ d.). La même année Jean séjourna à Lille. En 1426, il fut d'abord chargé de faire un pèlerinage pour le duc alors malade; et celui-ci lui confia, aussitôt après, une mission secrète, probablement en Espagne (voir p. 11 et p. 209) auprès du roi Alphonse V. Au retour, Jean van Eyck s'arrêta à Tournai, du 18 au 20 octobre.

En 1428, Philippe le Bon, devenu veuf pour la seconde fois, fit demander à Jean II la main de sa fille Isabelle. Jean van Eyck, un des 14 personnages de l'ambassade envoyée à cet effet en Portugal, était chargé de peindre le portrait de la princesse. Son absence dura depuis le 19 octobre 1428 jusqu'à la Noël de 1429. Parti de l'Écluse, c'est par ce même port qu'il rentra en Flandre.

L'ambassade fut reçue par le roi Jean II le 13 janvier et Jean van Eyck fit de la princesse Isabelle deux portraits, qui furent envoyés au Duc l'un par voie de terre et l'autre par mer.

Les détails concernant l'ambassade, le voyage de ses membres, leur séjour dans la péninsule et leur retour, sont extrêmement curieux.

En 1431-32 le peintre acheta à Bruges une maison dans la rue Main d'or (la 2e maison à droite, entre le Pont de la Tour et la rue de l'Église S. Gilles). Peu de temps après, les deux bourgmestres Jean Van der Buerse et Maurice van Varsenare y visitèrent ses ateliers.

C'est vers ce temps qu'il faut placer le mariage de Jean van Eyck avec une personne dont on ne connait point la famille mais dont le prénom était Marguerite.

Le duc Philippe fut le parrain du premier enfant qui naquit de cette

union et il donna un riche cadeau à cette occasion. Vers la même époque le salaire du peintre fut porté de 100 l. parisis à 4320 l. parisis : preuves évidentes de l'estime que portait Philippe le Bon à son « varlet de chambre ».

En 1434 on orna de huit statues la façade de l'hôtel-de-ville que l'on venait de construire à Bruges : six de ces statues, ainsi que leurs niches, furent polychromées par Jean van Eyck.

En 1436, nouvelle ambassade secrète, pour le compte du Duc.

Enfin, le 9 juillet 1441, Jean van Eyck mourut et fut inhumé dans l'église collégiale de S. Donatien, où son anniversaire fut régulièrement célébré jusqu'en 1792. Sa veuve reçut une pension de la part de Philippe le Bon, qui offrit également une dot à une fille de van Eyck, Livina, lors de son entrée au couvent de Ste Agnès à Maastricht, en 1450. Quant à la veuve du maître, après avoir vendu sa maison près du Pont de la Tour, elle alla en occuper une autre dans l'Oost-Meersch, alors paroisse de N. D., et elle y habitait encore en 1456.

***

Nous voici aux « tableaux » des van Eyck.

L'*Adoration de l'Agneau* orna la chapelle de la famille Vyt dans l'église actuelle de S. Bavon depuis l'année 1432 jusqu'à l'avant-veille des excès commis à Gand, en 1566, par les iconoclastes. Le polyptique fut remis en place au mois de septembre 1587. On prétend que Joseph II fit disparaître de l'église, les panneaux d'Adam et Eve en 1781. En 1794 les quatre panneaux, formant le centre de l'œuvre, furent transportés à Paris, au Musée central. Les 6 panneaux des volets furent cachés à l'hôtel-de-ville de Gand et restèrent dans cette ville grace à l'énergie de l'évêque Fallot de Beaumont. En 1816 les pièces volées par le gouvernement français revinrent en Belgique et reprirent leur place sur l'autel. Malheureusement les volets furent vendus en l'absence de l'Évêque, pour 3000 florins, à L. J. Nieuwenhuys, qui les revendit pour 100,000 fr. à M. Solly, auquel le gouvernement prussien les acheta pour la somme de 400.000 frs. Les panneaux représentant Adam et Eve furent cédés au Gouvernement en 1861 et placés au Musée de Bruxelles.

Après avoir fait l'historique de ce chef-d'œuvre, M. Weale en fait la description très détaillée et y entremêle une foule de particularités qui contribuent à l'intelligence de ce magnifique poème pictural (pp. 31-46).

Vient ensuite le problème si discuté de l'origine du polyptique.



Fut-il commandé par Judocus Vyt pour son église paroissiale, la cathédrale actuelle de S. Bavon ? M. Weale ne le croit point ; il admet plutôt que ce grand travail fut entrepris par Hubert à la demande de Guillaume IV de Bavière, comte de Hollande et de Zélande. Jean acheva les parties que la mort avait empêché Hubert de peindre. Les arguments que M. Weale invoque (pp. 47, 48) ne sont pas faciles à réfuter. Mais les restaurations successives que subit le polyptique (pp. 48, 49) rendent difficile la solution de cette question. Toutefois, il y a 6 ans, la découverte des miniatures de Turin et l'examen critique de certains tableaux ont fourni des preuves nouvelles en faveur de l'opinion de M. Weale.

Quelques renseignements concernant les copies, faites sur l'ordre de Philippe II, par Coxie (15-15) et plus tard par deux autres peintres, achèvent de faire connaître l'histoire de l'Adoration de l'Agneau.

Enfin, M. Weale, si au courant de la bibliographie, mentionne 42 ouvrages consacrés spécialement à l'étude du polyptique et qui ne se trouvent point renseignés dans la bibliographie générale dont nous avons rendu compte.

Quelle richesse d'informations précieuses ! Et comme il est vrai de dire que plus aucun critique ne pourra ignorer ce magistral ouvrage, qui aura nécessairement sa place dans toutes les bibliothèques publiques !

***

Les œuvres incontestablement authentiques de Jean van Eyck sont, en dehors de ce qu'il a fait pour achever le polyptique, au nombre de onze ; cela ne signifie nullement que M. Weale récuse les autres. Mais un savant qui veut arriver à des conclusions indiscutables, se défie avec raison de la critique où l'impression personnelle seule sert de guide pour trancher des doutes. Or, tout le monde sait par exemple combien de tableaux furent attribués à tort à Memlinc, jusqu'à ce que M. Weale eût fait sortir le glorieux Gérard David de la poussière de nos archives ! Depuis cette découverte, que d'autres panneaux, dont on ignore les auteurs, sont à leur tour attribués à G. David ! Et ainsi pour d'autres maîtres.

Enumérons d'abord les œuvres dont des documents positifs attestent la paternité de Jean van Eyck.

1. Pour commencer, voici précisément un portrait (1432), qui fut d'abord regardé comme celui de Judocus Vyt et plus tard comme celui du Cardinal de Sainte Croix : c'est celui du Cardinal le Bienheureux Nicolas Albergati. Ce portrait est au Musée de Vienne, 824.

— Albergati, né à Bologne en 1375, devint Chartreux et, plus tard, cardinal en 1426. Chargé 9 fois par le Saint-Siége d'ambassades extraordinaires, il vint en Belgique en 1431. Il fut solennellement reçu le 18 octobre à Bruxelles, par Philippe le Bon, qui envoya partout des lettres pour demander aux villes, qu'Albergati désirait visiter, de l'accueiller avec les honneurs dus à son rang. Son rapide passage à Bruges et à Gand empêcha le peintre du Duc de faire le portrait du Cardinal que son maître lui ordonnait de faire. Jean van Eyck dut se contenter de crayonner une esquisse, qui se trouve maintenant à Dresde, se réservant de peindre plus tard le tableau. Ce qu'il y de curieux, ce sont les notes, écrites en flamand par l'artiste, à côté de son dessin, pour se rappeler les nuances des couleurs à employer. Malgré qu'elles soient incomplètes, ces notes intéresseront les lecteurs flamands. En voici le texte exact : elles occupent 16 lignes, que nous indiquons par un trait (—). A la hauteur du front on lit : « Van den voorhoofde — vryssche vnd die nase sanguynachtich — » ; à côté des sourcils, «... ten hair clair bleicachtich...» ; à la hauteur de l'œil, etc., «... wratte purperachtich — ... — van den augen — swart um — bruyn geelachtich und witte blauwachtich — die vm seiden witten bleecachtich — hecheren... van seiden — ich en... lachtich — beym anziens... bruyn sanguynachtich — es of... lachtich — die lippen zeer witachtich — purper, die stuppele van den baerde — heel grysachtich ... brat door sachtich — roodachtich ».

M. Weale décrit ensuite le tableau et cite 16 travaux formant la bibliographie spéciale de ce sujet. Les notices sur chacun des tableaux suivants seront toujours accompagnées de ce précieux renseignement.

2. Portrait d'homme, 1432. Londres, Gallerie nationale, 290. —

3. La Sainte Vierge et l'Enfant, 1433. Ince Hull, Ince Blundell, Liverpool.

4. Portrait d'homme, 1433. Londres, Gallerie nationale, 222.

5. Portraits de Jean Arnolfini et de Jeanne Cenani, sa femme, 1434. Londres, Gall. nat., 186. Les personnages, qui sont représentés dans un intérieur flamand merveilleusement beau, habitèrent à Bruges une maison très pittoresque dans la « Coopers straet » sur l'emplacement du théâtre. Le mari mourut en 1472 ; sa femme vers la fin du XV[e] siècle. A lire, p. 74, la critique d'un texte de Laborde.

6. Tableau du chanoine George van der Paele, 1436. Musée communal, à Bruges. M. Weale donne sur ce tableau une fort belle notice. Citons l'extrait de Fromentin : « c'est une peinture qui fait oublier tout ce qui ni est pas elle et donnerait à penser que l'art de peindre a

dit son dernier mot, et cela dès la première heure. » Friedländer dit, de son côté : « De toutes les œuvres de Jean, c'est celle qui eut la plus grande influence sur le développement de la peinture à Bruges ».

7. Portrait de Jean De Leeuw, orfèvre, 1436. Vienne, Gallerie impériale, 825. Le cadre original porte :

> IAN DE (*représentation d'un lion*) OP SANT ORSELEN DACH.
> DAT CLAER ERST MET OGHEN SACH. 1401.
> GHECONTERFEIT NV HEEFT MY IAN
> VAN EYCK WEL BLYCT WANNERT BEGAN. 1436.

8. Sainte Barbe, 1437. Anvers, Musée, collection Ertborn.

9. Notre Dame et l'Enfant près d'une fontaine, 1439. Ibid.

10. Marguerite van Eyck, 1439. Bruges, Musée communal.

11. Notre Dame avec l'Enfant, et le donateur, 1441. Appartient à M. Georges Helleputte, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Kessel-Loo. Ce tryptique fut exposé à Bruges en 1902. Son authenticité est incontestable, comme le démontre M. Weale, qui résoud parfaitement toutes les objections invoquées par les critiques d'opinion contraire.

***

Après l'énumération des chefs-d'œuvre qui appartiennent sans le moindre doute possible aux frères van Eyck, vient, dans l'ouvrage de M. Weale, la liste des peintures qui leur semblent « attribuées » à juste titre. Leur recensement occupe, aux pp. 106-173, les n°s 12 à 37. Les voici :

12. Portrait d'un orfèvre. Hermannstadt.

13. Un donateur, protégé par S. Antoine. Copenhague.

14. La Sainte Vierge et son Enfant, avec Sainte Elisabeth de Hongrie, Sainte Barbe et un Chartreux. Paris, collection du Baron Gustave de Rothschild.— Le Chartreux représenté n'est autre que Dom Herman Steenken, de Zuutdorp. Il fut vicaire du couvent de *Sinte Anne ter Woestine*, à Vassenaere, de 1402 à 1404, et de 1406 jusqu'à sa mort, arrivée le 23 avril 1428. M. Weale croit que ce tableau aura été peint entre 1406 et 1420.

15. Notre Dame avec l'Enfant, et le chancelier Rolin. Paris, Louvre.

16. L'Annonciation. Saint Petersbourg, Gallerie de l'Ermitage.

17. Portrait d'un chevalier de l'ordre de S. Antoine. Berlin, Gallerie royale.

18. Notre Dame avec l'Enfant, Sainte Catherine, Saint Michel et le donateur. Dresde, Gallerie royale.

19. Vision de S. François. Philadelphie, à M. J. G. Johnson.

20. La Sainte Vierge et l'Enfant dans une église. Berlin, Gallerie royale.

21. Notre Dame et l'Enfant. Francfort, Institut Städel.

22. Portrait de Jean Arnolfini. Berlin, Gallerie royale.

23. Portrait de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix. Ibid.

24. Notre Dame avec l'Enfant, Sainte Barbe et un Chartreux. Ibid.

25 et 26. Calvaire et Jugement dernier. Saint Petersbourg, Gallerie de l'Ermitage.

27. Le Christ en Croix, la Sainte Vierge et Saint Jean. Berlin, Gallerie royale.

28. Les trois Marie au Sépulchre. Richmond, sir Frédéric Cook.

29. Notre Dame et l'Enfant, près d'une fontaine. Berlin, Gallerie royale.

30. Notre Dame et l'Enfant Londres, Lord Northbrook.

31. Notre Dame et l'Enfant. New York, Musée métropolitain.

32. La Fontaine d'eau vive. Madrid, Gallerie du Prado.

33. La Sainte Face, original perdu. Copies à Munich, à Berlin, à Bruges (musée communal) et à Innsbruck.

34. Une tête d'homme. Berlin, Gallerie royale.

35. Un donateur. Leipzig, Musée de la ville.

36. Portrait d'un ecclésiastique. Grysloke Castle, Penrith : H. C. Howard.

37. Un vieillard, à M. Alfred Brown.

Les œuvres énumérées sont accompagnées, à deux ou trois exceptions près, de belles reproductions artistiques, et les articles qui les expliquent sont toujours suivis d'une bibliographie fort soignée, et parfois de la discussion de l'un ou de l'autre détail spécial.

Les pages 174-182 sont consacrées aux « œuvres perdues » des van Eyck qui ont peint, nous le savons, des tableaux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Selon Facio, qui écrivit en 1454, Alphonse V, roi de Naples, était en possession d'un tryptique des van Eyck. Le même auteur cite un autre tableau fait pour le compte de Philippe le Bon. Le cardinal Octavian, de Florence, avait, de son côté, des peintures remarquables dues au pinceau de Jean. Cornelius Van der Geest, d'Anvers, était propriétaire d'un panneau analogue à celui du cardinal Florentin. M. Weale en cite encore plusieurs autres, comme il cite également des portraits contemporains qui ont probablement la même origine.

Les « Observations » qui remplissent les pages 183-203 nous semblent être la partie la plus importante de la savante monographie de M. Weale. L'archéologue y fait preuve d'une science et d'une sagacité remarquables. Se basant sur ce qu'il a démontré, à savoir 1° que l'*Adoration de l'Agneau* est l'œuvre d'Hubert, complétée pour certaines parties en 1432 par Jean, 2° que nous possédons cinq portraits et six autres peintures qui sont l'œuvre incontestable de Jean, M. Weale se demande quels détails, dans ces chefs-d'œuvres, sont de nature à permettre aux critiques d'art de se former une opinion probable quant au véritable auteur de chacun des autres tableaux qu'il a décrits dans son magistral ouvrage,

Il répond qu'il faut prendre comme points de repère pour trancher cette question 1° la composition et le jeu de la lumière ; 2° le paysage et la flore ; 3° l'architecture ; 4° la perspective linéaire, et 5° le costume.

M. Weale discute ensuite chacun de ces points et il le fait avec une habileté, avec un talent d'observation qui démontrent une fois de plus que dans ses longues et patientes études sur les peintres flamands, rien ne lui a échappé. De plus, il s'appuie sur une riche documentation: il n'y a pas moins d'une vingtaine d'illustrations qui servent, en même temps que les autres reproductions en photogravure et en phototypie, à approfondir le sujet et à justifier les conclusions.

Il faut lire d'un bout à l'autre et méditer ces pages si instructives qui échappent à l'analyse. On y verra que M. Weale place Hubert van Eyck au dessus de Jean. En même temps, on conclura qu'il serait difficile de faire un livre plus lumineux, plus logique, plus intéréssant que la monographie consacrée par M. Weale à la vie et à l'œuvre des van Eyck.

Nous en félicitions vivement notre savant ami et son intelligent éditeur !

H. Rommel.

CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

— Dans le principe le nombre des membres était limité à 50. Il est arrivé assez souvent que certaines places sont restées vacantes, faute de candidats ; peu à peu cependant on vit s'accroître le nombre de ceux qui prennent intérêt aux études historiques ; et à partir de 1881 le Comité directeur décida qu'il n'y avait aucun motif pour s'en tenir au nombre de 50, qui, depuis lors, fut constamment dépassé. La dernière liste, publiée à la fin de 1906, accusait 70 membres. Malgré le décès de M. le baron de Bethune et de M. le chanoine Rembry, notre liste porte actuellement les noms de 74 membres.

On sait que les membres de la *Société d'Émulation* paient une cotisation de 25 francs par an et qu'ils ont droit à toutes les publications : aux *Annales*, aux volumes grand in-8° et aux in-4°.

Les membres nouveaux admis par le Comité directeur, en 1907, sont :

MM. Depauw, Alphonse, architecte, Bruges ;
Visart de Bocarmé, Albert, membre de la Société belge de numismatique, bourgmestre d'Uytbergen, ibid. ;
Viérin, Joseph, architecte-inspecteur provincial, ibid. ;
le baron Ruzette, gouverneur de la Flandre occidentale, ibid. ;
Van de Vyvere, Emile, échevin, Thielt ;
De Cuyper, juge de paix, Everghem ;
Coppieters, Charles, chanoine, Bruges.

Le *Comité directeur* est composé actuellement comme suit :

MM. le comte de Limburg Stirum, président ;
le chanoine Rommel, vice-président ;
Léon de Foere, secrétaire ;
Joseph Viérin, trésorier.
Ronse, A., ancien membre de la Chambre des Représentants, Bruges ;

MM. Chanoine De Schrevel, A., archiprêtre, ibid.
Robinson, Wilfrid, ibid.
Gilliodts-van Severen, archiviste de la ville de Bruges, ibid. ;
Baron Gillès de Pélichy. Ch., membre de la Chambre des Représentants, ibid. ;
Chanoine Callewaert, C., président du Grand Séminaire, ibid. ;
Baron van Zuylen van Nyevelt, A., conservateur des Archives de l'Etat à Bruges, ibid. ;
Abbé De Meester, A., professeur de droit canon au Grand Séminaire, ibid. ;
Visart de Bocarmé, A., membre de la Société belge de numismatique, ibid.

Le Comité se réunit le premier jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, dans le local de la Société, 22, rue Neuve, à 3 h. de relevée.

M. Wilfrid Robinson, qui a exercé pendant 16 ans les fonctions de trésorier avec un dévouement auquel nous sommes heureux de rendre hommage, est remplacé, comme on a pu le voir ci-dessus, par M. J. Viérin.

Voici les travaux qui, en dehors des *Annales*, sont en préparation et en partie déjà imprimés :

DE GHELLINCK, *Cartulaire de Sainte-Claire de Beaulieu*, à Peteghem (Audenarde).

Baron DE BETHUNE, *Supplément à l'Epitaphier de Corneille Gailliard* ;

Chanoine CALLEWAERT, *Cartulaire de Zonnebeke* ;

GILLIODTS-VAN SEVEREN, *le Tonlieu de la ville de Bruges* ;

PAUL VERHAEGEN, conseiller à la Cour d'appel à Bruxelles, *Journal de Coppieters*.

Ce dernier volume, grand in-8° de xx-402 pages, est complètement achevé, sauf les tables ; il pourra être distribué avant la fin de décembre. C'est un ouvrage hautement intéressant et dont un compte rendu paraîtra dans les *Annales*.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Bruxelles.** — Programme des concours. Pour l'année 1909 (avant le 1r juin). Prix : 800 fr.

— ***Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.***

— *Écrire l'histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture au XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège.*

Pour 1910 (avant le 1^r^ novembre). Prix : 800 fr.

— *Les classes rurales et le régime agraire aux XIVe, XVe et XVIe siècles, dans l'une des principautés des Pays-Bas méridionaux.*

— *Étudier la légende de Godefroi de Bouillon, ses origines et son développement littéraire.*

— *On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de la Flandre ou du Brabant.*

— *On demande une étude sur Zuster Hadewyck.*

Prix Teirlinck. Littérature Flamande.

Faire l'histoire de la prose flamande avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

Prix : 1000 fr. Terme 1^r^ novembre 1910.

— **Concours universitaire pour 1907-1909.** — Voici les questions proposées pour le groupe histoire.

1° *On demande une étude sur les châtelains dans le comté de Flandre avant le XIVe siècle ;*

2° *Faire l'histoire de S. Albert de Louvain, avec étude spéciale du Vita Alberti ;*

3° *Faire l'étude de l'origine et du développement des châtelains en Flandre ;*

4° *On demande une contribution à l'histoire de la Contre-Réforme dans les Pays-Bas catholiques.*

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Uitgeschreven prijsvragen (zie AnÉm., 1905, bd. LV, bl. 436 v).

Voor 1911 :

— *Topographische grens van het West- en Oostvlaamsch dialect.*

Prijs : 400 fr.

N. B. Deze vraag is de *eerste* van eene reeks die *alle* Nederlandsche dialecten zal omvatten. Bij gebleken belangstelling, is het de bedoeling der Academie eerst de *hoofddialecten*, daarna de *onderdialecten* in kaart te brengen.

— *Repertorium der Verhandelingen en bijdragen betreffende de Nederlandsche Letterkunde in de* 16de, 17de, 18de, 19de *en begin* 20^e^ *eeuw, hetzij afzonderlijk, hetzij in tijdschriften en mengelwerken tot op 1910 verschenen.*

Prijs : 600 fr

Als model voor de stoffelijke uitvoering kan dienen: Louis D. Petit's *Repertorium der Verhandelingen en bijdragen van de geschiedenis des Vaderlands* (Leiden, Brill, 1905, vlgg.).

Voor 1912 :

— *Geschiedenis van de spelling der lange klinkers in het Middelnederlandsch.*

Prijs : 600 fr.

Voor 1913 :

— *De folklore bij Vondel.*

Prijs : 600 fr.

— *De geschiedenis van den invloed der Fransche pleiade op de Nederlandsche letterkunde.*

Prijs : 600 fr.

Voor 1914 :

— *Repertorium der werken, verhandelingen en bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands, hetzij afzonderlijk, hetzij in tijdschriften, mengelwerken en uitgaven van geleerde genootschappen verschenen tot en met 1912.*

Prijs : 1000 fr.

— **Commission royale d'histoire.** — M. H. Pirenne est nommé secrétaire-trésorier.

— La Commission décide de confier à M. H. Lonchay une nouvelle mission pour compléter le rapport dont il a été chargé sur les archives de Simancas (voir AnEm., t. LVII, p. 97), et à M. l'abbé Laenen, une nouvelle mission aux archives impériales de Vienne.

— Elle décide l'impression, entre autres, des travaux suivants ;

J. Des Marez et E. De Sagher. *Les plus anciens comptes de la ville d'Ypres.*

J. Laenen. *Rapport sur les archives impériales de Vienne.*

— La Commission a décidé de commencer la publication de la *Collection des obituaires* sous la direction de Dom Ursmer Berlière. Le premier volume qui est sous presse, comprendra les obituaires de la cathédrale et des églises collégiales de l'ancien diocèse de Liège.

— **Société des antiquaires de la Morinie.** — A la séance du 5 novembre 1906, M. le Bon J. du Teil, a communiqué le résultat de ses recherches sur Guillaume Fillastre, abbé de St-Bertin (1451-1473), évêque de Toul et plus tard de Tournai.

Trois parties composent ce travail important :

1° La biographie de Fillastre depuis sa naissance illégitime jusqu'à son accession aux hautes dignités, son influence et son action politique comme conseiller du duc de Bourgogne et chancelier de la Toison d'Or.

2° Les œuvres littéraires du chancelier.

3° Les œuvres d'art exécutés sous ses ordres et par ses soins.

M. du Teil est d'avis que les volets conservés ([1]) du retable d'argent qui ornait autrefois l'église St-Bertin est une œuvre de Van der Weyden.

Espérons que ce travail paraîtra bientôt parmi les publications savantes de la Société des Antiquaires de la Morinie.

— On a publié dans ces derniers mois le compte-rendu de l'assemblée générale des **Commissions royales d'art et d'archéologie,** tenue à Bruxelles, le 8 octobre 1906. *(Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1906, p. 121 ss.)

Le rapport de la province de la Flandre occidentale, rédigé par M. van Ruymbeke et présenté par M. le chanoine Duclos, contient des détails intéressants sur la restauration de nos édifices du culte, notamment sur le projet de restauration de l'église Saint-Martin d'Ypres, sur les restaurations à effectuer à l'église Notre-Dame de Courtrai, sur les travaux projetés à l'église Sainte-Walburge de Furnes, sur l'intéressante polychromie qu'on y a découverte, sur les projets de vitraux à placer dans ce monument.

Dans le rapport de la province du Hainaut, nous trouvons une description du célèbre tableau d'Oendeghien, représentant la Sainte Trinité. Cette peinture qui rappelle le genre des Van Eyck et surtout celui de Quentin Metsys, est l'œuvre d'un contemporain de Jean Gossart ou de Jean van Coninxlo, ou d'un successeur immédiat.

Après la lecture des rapports, eut lieu la discussion des questions portées à l'ordre du jour. De très bonnes observations furent échangées, au sujet de l'opportunité de la création de musées diocésains ou d'un musée central d'archéologie religieuse, où seraient conservés les meubles et objets de tout genre, provenant des églises et ne servant plus au culte. Une seconde question, qui portait sur l'orientation des chapelles absidales rayonnantes des grandes églises, sera l'objet d'une discussion plus approfondie à la prochaine assemblée générale.

A. D. M.

([1]) Au musée impérial de Berlin.

— **Le Cercle de Conférences** établi au local « La Concorde », à Bruges, vient de publier une partie de son programme pour l'hiver 1907-1908. Parmi les conférences annoncées, nous signalons avec plaisir à nos lecteurs celles qui rentrent directement dans le programme des *Annales* : *Bruges et la Flandre maritime* (particularités archéologiques) par M. ARM. HEINS, artiste-peintre et archéologue.

Les Primitifs flamands par M. GEORGES HULIN (de Loo), critique d'art.

— **Gand.** — Beaucoup de Brugeois ont suivi assidûment le congrès d'archéologie de Gand. Plusieurs d'entre eux, connaissant imparfaitement la ville, ont été émerveillés devant les somptueux monuments anciens, le style lourd et puissant des maisons particulières, et surtout devant le sombre château des comtes. Ils ont admiré d'un côté l'harmonie existant entre de nouveaux monuments, tels que la poste et le pont St-Michel, et le cadre ancien dans lequel ils se trouvent ; ils ont déploré d'un autre côté le malencontreux voisinage de la banque nationale et du château de Gérard le Diable.

En outre, ils ont eu l'occasion de voir de près l'admirable zèle avec lequel nos amis de Gand travaillent pour la cause de l'histoire et de l'archéologie ; ce travail est en partie individuel, en partie collectif ; les organisations où ce dernier s'élabore sont les suivantes :

Société d'histoire et d'archéologie. Elle se réunit mensuellement. Publie un bulletin, des annales et dirige la rédaction de l'excellent Inventaire des objets d'arts, que tout le monde connaît. La ville lui soumet les projets des changements à apporter aux monuments anciens, aux sites remarquables.

La Commission locale des monuments reprend les décisions de la société surnommée et les discute à son tour ; pour le reste elle fonctionne comme sa consœur brugeoise ; elle édite en outre des documents anciens, tels que vieux plans de maisons, etc.

La Société des amis du musée ayant servi de modèle à celle du même nom fondée récemment à Bruges, il est inutile d'en parler ici.

Enfin, il vient de se fonder cette année-ci une *Société des amis de la bibliothèque* qui compte déjà de nombreux membres.

Quand nous aurons indiqué la belle bibliothèque avec ses catalogues et ses fiches, les musées de peintures et d'antiquités, le château des comtes et les ruines de St-Bavon, ayant chacun son catalogue et son libretto descriptif, nos lecteurs pourront juger du résultat produit par les efforts COLLECTIFS de nos amis, résultat dont nous pouvons être jaloux, que nous pouvons prendre comme but à atteindre.

H. H.

Notes bibliographiques.

— **De Bibliotheca Neerlandica Manuscripta.** — Dr W. de Vreese zet zijn opzoekingen voort. In den laatsten tijd heeft hij eene reis ondernomen over Zuid-Duitschland, Oostenrijk en Hongarië, en 46 bibliotheken bezocht, alwaar hij een zeshonderd handschriften en incunabelen heeft aangetroffen. Vele handschriften zijn van hoog belang, niet alleen voor de taal- en letterkunde, maar ook en vooral voor de kunstgeschiedenis, daar talrijke daaronder prachtig verlucht zijn. Dr de Vreese heeft thans de zekerheid dat in Rusland en zelfs in Kaapstad, nog een aantal Nederlandsche handschriften en incunabelen bewaard worden. (Zie VKVA. 1907, bl. 412-414).

— Pour paraître prochainement à la librairie G. Van Oest et Cie, 16, Place de Musée, Bruxelles.

Les chefs-d'œuvre d'art ancien à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907. Ouvrage de grand luxe, in-4°, environ 100 planches hors texte ; publié sous les auspices du Comité de l'Exposition, sous la présidence de M. le Baron H. Kervyn de Lettenhove.

Prix de l'ouvrage, fourni en un élégant portefeuille, 100 frs.

— Un nouveau volume du *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique*, a paru cette année : *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, 1506-1700. t. IV, contenant les ordonnances du 9 janvier 1536 (a. st.) au 24 décembre 1543, éd. J. Lameere et H. Simont. Bruxelles, J. Goemaere, 1907, in fol., 528 p. fr. 25.

— Nous signalons aux lecteurs des *Annales* la seconde édition de la savante histoire du droit allemand publiée en 1887, par M. H. Brunner. Ce manuel est évidemment très important au point de vue de notre ancien droit national. L'ouvrage sera complet en deux parties. Voici le titre complet de la première :

H. Brunner. *Deutsche Rechtsgeschichte.* 2e édit. (Systematischen Handbuches der deutschen Rechtsgeschichte, hrsg. von K. Binding, 2 section. T. I, 1re partie). Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8, xiv-630 p. M. 14.

Nos objets d'art.

— **Fragment d'un retable, peint par Hugo Van der Goes pour l'église S.-Jacques, à Bruges.** Résumons les notes que nous envoie à ce sujet M. James Weale :



Le fragment en question appartient actuellement à *Christ Church*, à Oxford, et faisait partie de la *Déposition de la Croix*, une des œuvres les plus célèbres de l'ancienne école flamande.

La composition primitive comprenait six figures, représentées aux trois quarts, sur fond d'or. Elle fut donnée à l'église Saint-Jacques par Jacques Biese (fils de Paul), qui mourut le 28 février 1528 et fut enterré sous le maître-autel, à côté de sa femme, laquelle était décédée au mois d'août 1506 (1).

Albert Dürer rapporte, dans son journal de voyage, qu'il vit ce retable, le 8 avril 1521; c'est, dit-il, une œuvre de grande valeur et son auteur, Hugo, est un grand maître.

En 1580, à l'approche des Calvinistes iconoclastes, on recouvrit rapidement le tableau d'une couche de détrempe noire, sur laquelle on inscrivit les dix Commandements. Van Mander dit dans son ouvrage (1604) qu'une « brute » avait osé défigurer cette œuvre, mais qu'heureusement la couche supérieure avait pu être enlevée et que le tableau fut trouvé intact. Il est, du reste, probable que Van Mander ne vit point le tableau : car il l'appelle un *Crucifiement*.

En 1641, Sanderus, chanoine Yprois, en parle à son tour, et Descamps aussi, en 1782. Ce dernier ne dit pas grand bien du retable; il ajoute cependant : « s'il a quelque mérite, c'est d'avoir quelques têtes où il y a bien de la vérité et même d'être belles ».

Peu de temps après, ce chef-d'œuvre disparut. Qui nous dira exactement quand et comment?...

Il existe beaucoup de copies du panneau central. Il y en avait une à l'Exposition des primitifs, en 1902, mentionnée comme l'œuvre d'un « inconnu », et appartenant au Dr G. Jurié de Lavandal, Vienne. Le catalogue le décrit en ces termes : « A droite au pied de la Croix, « contre laquelle est placée une échelle, la Sainte Vierge reçoit sur ses « genoux le corps du Christ, soutenu par Nicodème debout à gauche. « Derrière la Vierge se trouve Saint Jean. Fond d'or ».

M. Weale nous fit remarquer en 1902 que ce tableau était identique à celui qui se trouve en l'église cathédrale de Saint-Sauveur, dans la chapelle de Sainte Barbe, à gauche de l'entrée. J'ignore, ajoutait

(1) Les *Annales* ont signalé et étudié autrefois (t. LVI, 1906, p. 97-100) un tableau, appartenant au Duc de Devonshire et représentant l'intérieur du chœur et le maître-autel de Saint-Jacques. Il doit avoir été peint vers 1525. Le retable de l'autel se compose de deux triptyques; dans le panneau du milieu du triptyque inférieur on semble distinguer une croix. « Serait-ce le tableau de Hugo van der Goes? »

M. Weale, pourquoi on a fait venir de Vienne un tableau dont on a, à Bruges, un exemplaire tout aussi remarquable et même meilleur.

D'autres copies se trouvent à Termonde, à Badtendeldert (près Amsterdam), au musée épiscopal d'Haarlem, au musée Wallraf Richartz à Cologne, dans plusieurs églises au nord de la France et même à Naples et Lisbonne.

H. R.

P. S. Voici encore un extrait d'une récente lettre de M. Weale : « Mon travail sur les Van Eyck m'a beaucoup fatigué ; mais à présent je puis m'occuper déjà de .... et de la préparation de deux monographies sur Peter Christus et sur Hugo Van der Goes. Je vous ai envoyé une notice concernant le splendide fragment de son chef-d'œuvre.

Encore quelques nouvelles : Le beau tableau d'Antonello, n° 32 de l'Exposition brugeoise de 1902, vient d'être acheté par le Métropolitan Museum de New-York, et les plus belles pièces de la collection R. Kann, à savoir 5 Gérard David, 2 Roger de la Pasture et 2 Memlinc, ont été achetés par des Américains. Je le regrette ; mais il n'y a rien à faire. Les Américains ont de l'argent depuis longtemps ; à présent, ils commencent à distinguer les beaux tableaux authentiques des médiocres et des faux ».

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — On a fait la toilette de la façade de la maison Polsenaere, rue Flamande, c.-à-d. qu'on l'a débadigeonnée. Ce travail a amené la découverte d'un chaînage d'angle en pierre bleue qu'on s'était mis à recouvrir d'une couche de ciment bleu de 2 cent. d'épaisseur. L'imitation de ce qui existe, quoi ! Mais un bon vent a soufflé et la pierre bleue a revu le jour. Le rez-de-chaussée est tout-à-fait en pierre bleue et on y a mis à nu les restes de l'ordonnance primitive. Ne la remettra-t-on pas en honneur un jour, et ne garnira-t-on de leurs croisillons les fenêtres des étages ? Espérons-le.

— **Nieuport.** — Nous avons remarqué à plusieurs reprises, au milieu d'autres débris abandonnés dans l'ancien cimetière, au sud de l'église, les restes de trois anciens chapiteaux ; grassement taillés en pierre blanche, ils sont décorés, l'un de feuilles de lierre, l'autre de feuilles de chicorée, le troisième d'une feuille d'eau lancéolée que nos tailleurs de pierres des 14me et 15me siècles aimaient à interpréter.



Les œuvres sculptées sont suffisamment rares en Flandre maritime, pour qu'on prenne soin de ces spécimens hautement intéressants; aussi nous espérons que lors de notre prochain voyage à Nieuport, nous ne les verrons plus exposés à toutes les intempéries, mais bien au musée local.

H. H.

Reliques.

— Sa Grandeur Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, a fait, le 12 août dernier, la reconnaissance solennelle des reliques de S. Godelive à Ghistelles, et le 13 octobre suivant, celle des reliques de Saint Donatien, à la cathédrale de Bruges. Les châsses contenaient les actes authentiques des reconnaissances antérieures. Nous avons fait photographier les documents les plus anciens:

1°) l'acte original de la translation, faite en 1096, des reliques de S. Donatien, contenant copie de la lettre qu'Ebbon, archevêque de Reims, adressa à Baudouin Bras de Fer en lui envoyant le corps de S. Donatien vers 841. (Voir AnÉm. t. LV, bibliogr. n. 52);

2°) l'acte original, très détérioré, de la première translation des reliques de S. Godelive, faite en 1380, et contenant copie de l'acte attestant la première exaltation de ces reliques, faite en 1084 par l'évêque de Tournai, Radbod.

Nous reproduirons prochainement ces actes dans les *Annales* et nous en examinerons l'authenticité et la valeur.

C. Callewaert.

Question.

— J'ai vu, employés en guise de bornes sur le chemin de terre conduisant de Furnes à Steenkerke, une vingtaine de crochets en pierre bleue. Ces crochets proviennent vraisemblablement d'une flèche; la partie primitivement encastrée dans la maçonnerie est enfoncée dans le sol; la hauteur (en position normale) de la partie ornée des crochets est de $0^{m}35$, la longueur de $0^{m}38$, et l'épaisseur de $0^{m}135$.

D'où proviennent ces débris intéressants? On m'assure qu'ils ont reçu leur destination actuelle il y a peu de temps seulement.

H. Hoste.

Réponse.

Dans son article: « Een Inventaris van 't jaar 1752 » paru dans le tome LVI (1r fascicule, février 1906) des Annales de la Société d'Ému-

lation de Bruges, Mr. De Poorter, parmi les notes au bas de la page 60, demande « Wat is een salve ? »

Ce mot « Salve » ne dériverait-il pas de l'Anglais « Salver » qui veut dire, *plateau, soucoupe ?*

Ce mot est encore en usage en Angleterre pour désigner un plateau riche en or, argent, ou ciselé ; ou bien encore pour des plateaux destinés à des usages spéciaux tels que « Butler's salver » qui veut dire ; « plateau de sommelier ».

Puis, comme en général les Anglais n'accentuent pas dans la prononciation la lettre *r* surtout lorsqu'elle se trouve à la fin d'un mot, il s'ensuit qu'ils prononcèrent le mot *Salver* simplement *Salve* comme s'il n'y avait pas de *r* à la fin.

Ainsi s'expliquerait que suivant cette prononciation on aura orthographié *Salve* en Flamand au lieu de *Salver*.

La confirmation de cette hypothèse se trouvera peut-être dans d'autres documents similaires à celui décrit par Mr. De Poorter.

JOS. VANDECASTEELE.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

464 **K. Lamprecht.** *Les dessins d'enfants comme source historique.* — ARBBull. 1906, p. 457-476. (ABelges. 1907, t. IX, p. 186.)

« Un grand rôle est réservé à l'histoire dans les progrès ultérieurs « de la théorie de la connaissance ; elle y contribuera par l'histoire

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, nº 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au nº de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

« de la civilisation, par l'ethnographie et enfin par la psychologie « des enfants. Celle-ci offre un précieux complément de l'ethnographie, en nous montrant dans l'individu les mêmes phases de « développement que présente la société elle-même. Or, c'est « essentiellement par leurs dessins que les enfants trahissent leur « état mental ; de là la nécessité de l'étude de ces dessins. « M. Lamprecht, qui en possède déjà une collection de 40.000, « demande à la Belgique de l'aider à la compléter. » (ABelges.)

L'auteur indique quels dessins il convient de collectionner et comment il faut procéder.

465 **G. Durand et E. Lefèvre-Pontalis.** *Le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* — Le Bulletin monumental, 1907, t. LXXI, p. 136-159.

466 **Em. Dony.** *Les inventaires des petites archives.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 57-66.

Instituée au Congrès de Mons (1904), la *Commission des inventaires des petites archives* a élaboré un plan type de ces inventaires, que nous avons reproduit autrefois (AnÉm. 1905, t. LV, p. 211 s.) ; elle possède en manuscrit une vingtaine d'inventaires déjà dressés ; d'autres sont en préparation ; la Commission désire commencer par les archives communales : ce sont d'ailleurs celles qui sont le plus exposées. M. D. rappelle ce qui a été fait pour pousser à la rédaction des *libri memoriales* et des monographies paroissiales. M. Cauchie voudrait à bon droit que la Commission se mette en rapport avec les organismes qui ont entrepris la préparation de ces monographies. Le rapport exprime des vœux au sujet des archives notariales : qu'une loi permette aux notaires de se dessaisir de leurs protocoles.

Quant aux archives de particuliers et d'institutions privées, « les collaborateurs de la Commission sauront mettre dans leurs démarches... tout le tact et la discrétion nécessaires ». Nous savons par expérience que la révision des anciennes lois qui confisquèrent les archives d'une foule d'institutions charitables et religieuses, et l'assurance *légale* que les propriétaires actuels ne seront pas troublés dans la possession de leurs archives, ouvriraient bien des portes et permettraient de rendre publics des inventaires et des documents importants, dont la connaissance est actuellement réservée à quelques intimes sous la condition expresse de n'en rien publier. Le rapport indique encore certains vœux émis dans le but très légitime de voir la Commission chercher à ne pas s'isoler, mais à s'associer partout des hommes compétents et de bonne volonté, et à travailler d'accord avec les autres administrations ou organismes qui poursuivent un but analogue. Voir le numéro suivant.

C. Callewaert.



467 **J. Cuvelier.** *Les petites archives.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 66-70.

Conformément au but indiqué dans la notice précédente, M. C. voudrait voir créer dans chaque province un bon comité, qui prendrait la direction de la confection des inventaires.

De ce comité feraient partie le conservateur des archives de l'État, l'archiviste diocésain, un délégué de chacune des sociétés d'histoire ou d'archéologie des diverses villes ou régions de la province, publiant un bulletin ou des annales.

L'auteur expose ensuite avec la compétence qu'on lui connaît les principales règles à suivre dans la confection des inventaires. Ces règles, nous les avons publiées autrefois (AnÉm. 1905, t. LV, p. 442-445), d'après un article antérieur du même auteur.

Nous sommes heureux de constater que M. C. est plus disposé qu'en 1905 à accorder, dans l'élaboration de ce travail gigantesque, une place plus large aux érudits qui, sans appartenir à la corporation des archivistes, se sont familiarisés depuis longtemps avec les archives, et même aux « jeunes gens, prêtres ou laïques, qui, ayant pris goût aux choses du passé, aux faits d'histoire locale, voudraient se mettre en rapport avec la commission provinciale et prendraient chez elle des instructions pour la bonne exécution du travail ». (Voir AnÉm. 1905, t. LV, p. 444). C'est « qu'il importe de courir au plus pressé, puisque chaque jour qui s'écoule peut être cause de la perte irrémédiable de documents précieux » comme notre *Chronique* en a déjà acté plus d'une preuve. C. C.

468 **L. Cloquet.** *Développement à donner au système des fiches archéologiques.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 94-100.

L'auteur insiste sur la nécessité « d'une enquête générale sur les richesses monumentales et artistiques publiques et privées. » Il conseille instamment le système des fiches archéologiques.

« Ce travail doit être préconisé par une large propagande ; qu'on fasse appel à tous les travailleurs particuliers »; « qu'on arrête *ne varietur* et qu'on vulgarise une formule à suivre, pour que les notices rentrent dans un cadre général et puissent un jour être réunies en un *corpus* unique. » Il faut en outre un format unique. Nous comptons revenir sur ce sujet important. H. H.

469 **Ch. Buls.** *Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 50-52.

Ce plan comporte : 1°) des études préliminaires comprenant la détermination des régions architecturales; l'étude de l'influence qu'ont eu sur le mode de construction, la géographie et l'histoire du pays;

2°) les monographies spéciales ;

3°) l'examen critique de ces documents :

a) quant à la disposition, la forme et le décor de la maison ;

b) quant à la façade : on peut y trouver des symboles de la direction, de la liaison et de l'espace. H. H.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

470 **A. Cauchie** et **L. Van der Essen.** *Les archives Farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 486-507.

I. Historique des archives Farnésiennes de Naples et des premières recherches qui y furent faites au point de vue des Pays-Bas ; description des inventaires qui en existent. II. Quelques constatations générales sur les résultats des recherches faites par les auteurs. Les exemples concrets qu'ils fournissent suffisent pour nous donner une idée de l'importance de ces archives pour notre histoire du XVIe s. Nous souhaitons vivement de voir poursuivre et achever, sous les auspices du gouvernement, l'inventaire analytique des archives Farnésiennes, que MM. Cauchie et Van der Essen ont déjà en partie exécuté. R. D. S.

471 **H. Lonchay.** *Les sources de l'histoire du règne des Archiducs Albert et Isabelle.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 87-93.

Il n'a paru sur le règne des Archiducs que des études fragmentaires, bien qu'à première vue la littérature historique de l'époque paraisse extrêmement riche ; mais cette littérature manque d'ampleur et d'impartialité, dénotant trop son origine catholique ou protestante. Seuls van Meteren et Bentivoglio s'élèvent au-dessus de leur sujet. Quant aux documents manuscrits, sources d'archives surtout, on connaît quelques papiers d'État conservés dans nos Archives générales ; mais les témoignages les plus précieux de l'histoire des Archiducs sont à l'étranger, à Vienne et à Simancas. M. Lonchay rappelle les informations données sur les archives de Vienne par M. Laenen et donne quelques détails sur les fonds d'Espagne, qu'il a eu l'avantage de voir lui-même. Grâce à ces informations nous aurons peut-être bientôt un ouvrage d'ensemble qui nous montrera, dans son vrai jour, la situation de notre pays sous le règne d'Albert et d'Isabelle. Voir AnÉm., [LVII, 358]. R. D. S.

472 **A. Cauchie.** *Inventaires des archives de Marguerite de Parme, dressés après la mort de cette princesse, précédés d'une liste d'anciens inventaires d'archives et de joyaux, conservés aux archives farnésiennes à Naples.* — CRHBull. 1907, t. LXXII, p. 61-135.

Publie 1° une longue liste d'inventaires d'archives, de joyaux, d'orfèvrerie et d'argenterie, de meubles de Marguerite de Parme ; 2° publie *in extenso* trois inventaires des archives de cette princesse. Ces inventaires furent dressés en 1586, après la mort de Marguerite. L'éditeur a jugé inutile d'ajouter beaucoup de notes, laissant aux recherches ultérieures le soin d'identifier les documents et de mettre en lumière les personnages. C. C.

473 **[LVI, 10, 142, 355] Petit.** *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften*

en mengelwerken tot op 1900 verschenen. (Studien, 1907, t. LXVIII, p. 520-523 = L. v. M.)

In vermelde recensie wordt gewezen op het gebrek van Petit's Repertorium onder oogpunt van litteratuur der Nederlandsche Kerkgeschiedenis.

474 [LVII, 206] **V. Fris**. *Bibliographie de l'histoire de Gand*. (RIPB. 1907, t. L, p. 258-260 = P. Bergmans; ARBBull., 1907, p. 92-94 = H. Pirenne.)

475 **L. Goovaerts**. *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré. Dictionnaire bio-bibliographique*. T. II, fasc. 5. Bruxelles, Schepens et C[ie], in-8, p. 385-470, à 2 col. F. 4.

V. AnÉm. [LVI, 360].

476 **L. Quarré-Reybourbon**. *Sa bibliographie historique*. — AnEN. 1907, t. III, p. 315-320.

Quelques-unes de ses études d'histoire locale nous concernent ou peuvent nous intéresser spécialement: Histoire de la ville de Béthune, éd. d'un manuscrit (1885); Procession de la Fête-Dieu en 1671 (1887); Les statues de la Sainte-Vierge dans les rues de Lille (1887); Bruges. Excursion archéologique (1888); Les gâteaux traditionnels, Flandre française et région du Nord (1889); La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1820 (1890); Dessèchement des wateringues et des moeres (1893); Les peintres Van Oost à Lille, à propos d'un tableau lillois de notre collection (1898); Voyage dans les Pays-Bas, Flandre, Hainaut et Artois en 1695 (1899); L'abbé Désiré Carnel. Esquisse biographique (1899); Hondschoote et Bergues (1901); Ordre de la Toison d'or (1902); Le « De Profundis » au repas des funérailles (1902).

477 **Fédération archéologique et historique de Belgique**. *Annales du XX[e] Congrès (Gand, 1907)* publiées par P. Bergmans. T. I, premier fascicule. T. II, Rapports et documents. Gand, Siffer, 1907, 92 et 542 p.

Le 1[e] volume comprend, entre autres documents et renseignements, le catalogue sommaire de l'exposition rétrospective de l'architecture privée en Belgique. Les notices des rapports et mémoires sont classées sous les diverses rubriques de la bibliographie. Sigle : AnAHB.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art*.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

478 **R. P. Van den Gheyn**, S. J. *La confection d'un album belge de paléographie*. — AnAHB. 1907, t. II, p. 23-31.

Préconise la confection d'un album qui comprendrait une collection choisie de reproductions de documents paléographiques

belges typiques, c.-à-d. de spécimens d'écritures anciennes exécutées par nos ancêtres au cours des âges, depuis le VII[e] siècle jusqu'au milieu du XVI[e] siècle. Ces spécimens seront choisis non dans les chartes ou documents diplomatiques, mais dans les livres manuscrits, dont les scribes et copistes ont des procédés absolument distincts de ceux des notaires publics. Ils seront empruntés de préférence à des manuscrits de date précise et d'auteurs connus. Le but est de faire connaître les différents genres d'écritures en usage dans nos provinces. L'album donnera 32 reproductions en phototypie du format $0^{m}28 \times 0^{m}38$.

L'ouvrage vient d'être annoncé pour paraître en mars 1908 sous le titre: *Album belge de paléographie*, par J. Van den Gheyn, S. J. On peut souscrire, au prix de 15 fr., chez L. Van Damme et C[ie], à Jette-Bruxelles. C. C.

479 *A propos de l'abbréviation g = S.* — BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 426-427.

V. AnÉm. [LVII, 14].

480 **H. Pirenne.** *Rapport sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 32-36.

On sait aujourd'hui que, durant les premiers siècles du moyen âge, la très grande majorité des actes auxquels on donne, faute de mieux, le nom d'actes privés (chartes d'évêques, d'abbés, de princes laïques, etc.) n'étaient pas écrits, à la différence des actes publics, dans les chancelleries des autorités (surtout laïques) d'où ils émanent; ils étaient mis en forme par les destinataires — le plus souvent des monastères ou des chapitres ecclésiastiques — et le prince se bornait à y faire apposer son sceau. De là, cette extrême variété dans les formules, l'écriture et la disposition générale des chartes privées. Il faudrait donc pouvoir établir la filiation des écritures monastiques et reconstituer les diverses écoles de calligraphie d'où sont sortis les actes. Dans ce but, il est nécessaire de pouvoir comparer soigneusement, au point de vue des caractères externes de l'acte, un nombre relativement considérable de chartes. L'album préconisé par M. Pirenne — et qui est en voie de préparation — fournira une série de reproductions phototypiques de chartes privées qui donneraient pour les diverses provinces beaucoup moins des spécimens *paléographiques* d'écritures différentes, que des modèles des caractères *diplomatiques* des chartes anciennes. Il ne ferait donc nullement double emploi avec l'album paléographique du R. P. Van den Gheyn. C. C.

481 [LVII, 370] **C. Callewaert.** *Le style... dans les chartes de Philippe d'Alsace.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 213 = J. Cuvelier.)

482 [LVII, 209] **P. Sheridan.** *Étude de chronologie brabançonne.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 194 = E. Fairon.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Sous cette rubrique viennent aussi les publications relatives à la *préhistoire*.

483 **H. Vander Linden.** *Les sources de la Géographie historique de la Flandre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 230-234.

Quand on dit Géographie historique, il faut entendre la géographie à tous les points de vue. Jusqu'ici les recherches ont porté presque exclusivement sur la géographie historique politique et religieuse, c'est-à-dire sur les fluctuations territoriales sous le rapport politique et religieux. A ce point de vue, nous possédons, dit M. Vander Linden, un ouvrage fondamental, et en bien des points définitif, dans *La formation territoriale des principautés belges au moyen-âge* de Vanderkindere. Cela est vrai pour ce qui concerne l'évolution des circonscriptions politiques. Encore faut-il excepter la partie, consacrée aux *pagi* de la Flandre, qui, à notre avis, serait susceptible de certaines rectifications. Quant aux circonscriptions ecclésiastiques : les diocèses, les archidiaconés, les doyennés, nous sommes loin d'être suffisamment renseignés.

La géographie historique de la Flandre n'a guère été étudiée au point de vue physique (configuration du sol, hydrographie, climat, etc), ni au point de vue humain (répartition et importance des agglomérations, fluctuations de la population, etc.), ni au point de vue économique (nature du sol : forêts, prairies, terres incultes et terres cultivées, défrichements et colonisations, distributions des différentes cultures et industries agricoles, etc.).

Certes, nous possédons depuis peu la belle étude d'ensemble sur la géographie de la Flandre de R. Blanchard. Mais, les sources auxquelles il a puisé n'ont pas été soumises à une critique approfondie ; en outre, il n'a utilisé que les sources publiées et celles-ci sont relativement rares. Elles se bornent à une série de cartulaires, de registres de donations, de chroniques. Mais les sources les plus précieuses restent inédites. Telles sont : les livres de cens, de rentes, de relevés de fiefs; les listes des prix des denrées, les comptes de toute sorte, les registres paroissiaux ; puis, spécialement pour la période moderne, les rapports d'ambassadeurs, de gouverneurs, de commissaires gouvernementaux; les récits de voyages, et enfin, les documents cartographiques.

M. Vander Linden propose de nommer une commission, chargée d'examiner les moyens pratiques de recueillir les sources relatives à la géographie historique de la Flandre et émet le vœu que le gouvernement fasse publier l'inventaire des documents cartographiques qui se trouvent à la Bibliothèque royale et aux Archives du royaume.

Nous voudrions, à notre tour, ajouter un vœu, dont l'exécution nous paraît aussi urgente que pratiquement utile: celui de dresser la

bibliographie des études publiées sur la géographie historique de la Flandre. Celles-ci sont éparpillées un peu partout, dans des ouvrages et des collections de caractères divers. Or, il est indispensable de connaître les résultats acquis et les matériaux dont on dispose, pour mieux se rendre compte de ce qui reste à faire et de ce qui est à refaire. É. VAN CAPPEL.

484 **A. Bayot.** *Les deux atlas manuscrits de Chrétien Sgrooten.* — RBAB. 1907, t. V, p. 183-204. (ABelges. 1907, t. IX, p. 216 = E. Fairon.)

Le premier atlas est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles et le second à Madrid. L'auteur identifie définitivement le premier, en le comparant au second qui l'était déjà.

Sgrooten, géographe de Philippe II et des Archiducs, natif de Calcar en Clèves a confectionné ces deux atlas dans le dernier tiers du XVI[e] siècle. Les deux atlas contiennent des cartes de presque tous les pays connus à cette époque: les préférences cependant sont pour l'Empire allemand et plus spécialement pour les Pays-Bas du Nord. Notons dans l'atlas de Bruxelles la carte du diocèse d'Utrecht et la description des bouches de l'Escaut « in qua descriptione præter aggeres, quibus adversus indomitum mare se tuentur indigenæ omnes viæ publicæ diligentissime expressæ sunt ». Intéressant peut-être pour l'histoire des digues et polders du Nord de la Flandre. R. D. S.

485 **J. Brassinne.** *Les paroisses primitives et les anciens domaines.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 235-239.

Les paroisses primitives ayant été naturellement établies, en dehors des villes et des bourgs, dans les *villæ*, il semble logique d'admettre que fixer les limites d'une paroisse primitive, ce sera dans bien des cas, déterminer du même coup les limites d'un ancien domaine. Tel est le principe — disons plutôt l'hypothèse — dont M. Brassine cherche à vérifier l'application à certaines paroisses du pays de Liége. C. C.

486 **M. Rothéa.** *La géologie et l'hydrologie de Saint-Omer.* Extrait de la Revue du service de l'intendance. Paris, Lavanzelle, 1905.

487 **B[on] O. van Ertborn.** *Échelle stratigraphique des systèmes pleistocène (quaternaire) et pliocène de la Belgique.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 227-230.

Cette échelle est dressée avec la collaboration de MM. D[r] Harmer, G. Dollfus et D[r] E. Dubois; elle s'écarte considérablement de la *Légende de la Carte géologique de la Belgique à l'échelle du 40000[e] dressée par ordre du gouvernement* (édit. 1900).

488 **Michel Mourlon.** *Le campinien et l'âge du mammouth en Flandre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 53-57.

L'auteur a bon espoir d'avoir pu fixer définitivement la couche quaternaire dans laquelle ont été ensevelis les grands vertébrés,



qui parcouraient à l'époque campinienne les vallées de l'Escaut et de la Durme.

489 **E. Rahir.** *Les reconstitutions archéologiques de la section « Belgique ancienne » des Musées royaux du Cinquantenaire.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 71-78, une pl. hors-texte.

Le but instructif de ces reconstitutions n'échappera à personne. Des trois maquettes dont M. Rahir donne la description, l'une est la reproduction des stations protohistoriques et belgo-romaines de la Panne. La deuxième série de reconstitutions en voie d'exécution comprendra quatre types de marchets et trois maquettes de tumulus.

490 **A. Rutot.** *Résumé des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 5-23.

M. Rutot expose, d'une façon claire et méthodique, la succession des diverses industries de l'âge de la pierre dans la Flandre. Ce furent les collines de la vallée de la Lys, qui furent les premières occupées ; on y retrouve sans aucun doute la peléolithique et le néolithique. Mais la thèse de M. Rutot soutenant l'existence d'un âge éolithique antérieur au paléolithique et au néolithique, est-elle scientifiquement prouvée ? Nous nous permettons de croire à l'existence d'instruments éolithiques (pierre simplement utilisée) mais ceux-ci ne sont-ils pas contemporains du paléolithique et du néolithique.
P. v. d. W.

491 **Bon de Maere d'Aertrycke.** *Quelques stations néolithiques découvertes dans la Frandre Occidentale.* — AnAHB. 1907, t. II. p. 145-152.

L'auteur fait connaître les principales (31) stations néolithiques découvertes dans la Flandre Occidentale et les principaux objets qu'on y a trouvés. Il y ajoute l'indication de certains emplacements isolés, où des trouvailles furent opérées.

Très utile article de récapitulation, dont voici la conclusion (p.152): « Le relevé fait ci-dessus de différents types d'échantillons récoltés, nous permet, une fois de plus, de remarquer l'analogie, voire l'identité des modèles observés dans les cinq continents... Ce qui nous oblige en l'état actuel de nos connaissances, à être fort circonspects quant à tout essai de classification ».
P. v. d. W.

492 **Quelques stations** *tardenoisiennes et néolithiques découvertes aux environs de Gand* par le Dr Raeymaekers. — AnAHB. 1907, t. II, p. 411-426.

Récapitulation des trouvailles antérieures et recension des explorations faites par l'auteur, dans les environs de Gand. Ces recherches lui permettent de constater l'existence de stations préhistoriques proprement dites. C'est ainsi que les localités de Zeveren, Deynze, Saint-Denis-Westrem, Melle et Tronchiennes ont été habitées par des populations tardenoises et néolithiques.

La petitesse de l'outillage, l'utilisation des silex de Spiennes et d'Obourg et l'absence de quartzite de Wommerson les caractérisent. Les investigations devraient être continuées. A. D. M.

493 **A. Collet.** *Atelier néolithique découvert à Elnes (Pas-de-Calais).* — SAMBull. 1907, t. XI, p. 741 s.

494 **G. Willemsen.** *Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le Pays de Waes.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 109-142 avec pl.

I. Relevé des objets romains découverts au Pays de Waes. L'auteur décrit plus en détail le cuvelage carré du puits romain, en bois, profond de 19 mètres, mis à nu à Thielrode. Le grand nombre de tessons de tuiles et de poteries, trouvés dans le puits et à l'entour, permet de conclure à l'existence d'une importante briqueterie et poterie. L'auteur fait également mention des particularités topographiques de l'endroit et des légendes populaires qui s'y rattachent. II. M. W. émet certaines considérations générales, dont plusieurs peuvent contribuer à la confection d'une carte des stations belgo-romaines de ce pays. Ces considérations ont pour objet : les routes, les sépultures, les légendes locales, l'industrie céramique qui occasionna la construction de ces puits à cuvelage quadrilatéral, sur lesquels l'auteur revient pour expliquer les planches qui accompagnent ce très bon article. A. D. M.

495 **Jules Dewert.** *Sépulture belgo-romaine à Flobecq.* — AnAM. 1907, t. XXXV, p. 25-27.

Description d'une tombe belgo-romaine trouvée à Flobecq en 1904, et dont le mobilier n'offrait aucune caractéristique bien remarquable. P. v. D. W.

496 **Bon A. de Loë.** *Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de La Panne-Bray-Dunes.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 212-214.

Il s'agit de quatre gisements archéologiques situés dans les pannes interdunales entre La Panne et Bray-Dunes, qui ont été fréquentés depuis l'âge de fer jusqu'au moyen âge.

On y trouve des sceattas anglo-saxons et des objets barbares. Faut-il attribuer ces objets aux Saxons et aux Frisons plutôt qu'aux Francs ?

Voir AnÉm. 1905, pp. 36 ss. et [LVII, 219, 218]. A. D. M.

497 **La bijouterie** *chez les Francs (V^e^ et VIe siècles).* — AnAN. 1907, t. XXVI, p. 186-188. (ABelges. 1907, t. IX, p. 155 = D. D. Brouwers.)

498 **B^on^ Ch. Gillès de Pelichy.** *Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 408-411, 3 pl. hors texte.

Ces poteries — recueillies lors du creusement du canal de Bruges à la mer — pourraient bien avoir appartenu aux descendants des Frisons ou Saxons, qui se fixèrent le long de nos côtes.

L'usage auquel ces objets étaient destinés est difficile à déterminer; peut-être servaient-ils à lisser ou à repasser les étoffes.

Ces poteries sont déposées au musée de Gruuthuuse à Bruges. M. le baron de Loë a trouvé des poteries semblables à Oostduinkerke. Voir n° suivant. A. D. M.

499 **Bon A. de Loë.** *Poteries trouvées dans les dunes d'Oostduinkerke.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 225-227.

En septembre 1906, le Bon de Loë a fait des recherches dans les dunes d'Oostduinkerke, en un endroit que lui avait signalé l'abbé Claerhout et où le sol était jonché de tessons de poteries, de morceaux de briques, de dents et d'ossements d'animaux. Des fouilles sommaires qui y ont été faites, on peut conclure, semble-t-il, à l'emplacement d'un ancien village de pêcheurs, que les caprices de la mer et des éléments ont aujourd'hui complètement ensablé. Ces débris se trouvent à environ 1500^m^ Nord de la tour de l'église d'Oostduinkerke et à 450^m^ de la laisse de marée haute. M. de Loë à trouvé là des tessons de vases des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, quelques méreaux et de nombreuses monnaies (XIII-XVI s.). P. v. d. W.

500 **V. Tourneur.** *Histoire et étymologie du nom de Gand.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 215-224.

Énumère les étymologies plus ou moins fantaisistes proposées jusqu'ici par les érudits ; retrace dans les grandes lignes l'histoire des origines de la ville, cite dans l'ordre chronologique les formes les plus anciennes du nom, étudie l'évolution phonétique qui a produit ces formes, arrive à la conclusion que, « selon toute apparence, le nom de *Gand* tire son origine du celtique latinisé *Gondate* dont le sens est confluent. » Ainsi, « l'origine de la ville devrait être rapportée à l'époque celtique. » É. V. C.

501 [LVI, 373] **de Loisne.** *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais, d'après la forme primitive de leur nom.* — MASLAA. 1905, Volume du Congrès des sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 187-248. (AnEN. 1907, t. III, p. 291 = A. D.)

I. Les noms d'origine gauloise ou celtique. II. Les noms d'origine gauloise ou gallo-romaine. III. Les noms d'origine purement romaine. IV. Les noms d'origine gallo-franque (saxonne, germanique pure, francique romanisée). V. Les noms d'origine romane. VI. Les noms d'origine française.

502 **Edw. Gaillard.** *Het woord « imparat » uit de oorkonden van Vlaamschen oorsprong.* — VKVA. 1907, bl. 275-300.

Dit woord komt voor in een vlaamsche oorkonde van 1394, welke op het staatsarchief te Brugge berust, in het fonds van het Sint-Janshospitaal. *Imparat* beteekent verloren, in 't ongereede. Aldus wordt gezegd van gronden langs de zee dat ze « imparaet ende onghereet » zijn ; als ze zoek geraakt zijn. « verdonckert

ende overvloghen van den duuen ». Het in 't ongereede zijn van gronden werd wettelijk vastgesteld door een vonnis; daarop werd afslag van rente toegestaan, vandaar de uitdrukkingen, die in sommige oorkonden voorkomen : Setten ende stellen in de redeninghen van den hove Imparat, in 't fransch : Estre jugié à Imperat; ghewyst ten Imperat, lieghende ten Imperat, hebben ofslach ende verlaet van den Imperatte, enz. E. V. C.

503 **J. W. Enschedé.** *Vlaamsche drukkerswoorden in 1567.* — TBB. 1907, t. V. (ABelges. 1907, t. IX, p. 218 = L. Goffin.)

6. NUMISMATIQUE.

504 **P. Bordeaux.** *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* — RBN. 1907, t. LXIII, p. 421-443. (Suite et fin.)

Voir AnÉm. [LVII, 225, 381].

Le 28 janvier 1310 (n. s.) Philippe IV adresse une nouvelle ordonnance au comte de Flandre ; il y prescrit le taux du cours de certaines espèces royales dans le comté, et, pour le reste, réitère ses dispositions antérieures, mettant au billon les espèces étrangères, en interdisant l'exportation, ainsi que la vente à un prix supérieur à celui payé par ses hôtels des monnaies. Enfin, il nomme des prudhommes chargés d'exécuter l'ordonnance.

Il est à supposer, que Robert de Béthune n'obéit que partiellement à des ordres qui étaient si préjudiciables au commerce de ses états, et que l'éloignement aidant, le roi ne réussit pas à imposer sa volonté. Les ordonnances successives réitérant les mêmes prescriptions, en sont la preuve, tel le rescrit du 3 mars 1311, décrétant, entre autres, de percer les tournois d'argent de 21 deniers ; trois de ces pièces, ainsi perforées, ont été découvertes dans une trouvaille faite en Palestine — fait intéressant puisque les *pèlerins* étaient exceptés de l'interdiction d'exporter le billon.

Malgré tout, la Flandre opposait aux ordonnances royales la force d'inertie; aussi Philippe reprit-il les hostilités contre Robert de Béthune ; par un arrêt du Parlement de Paris du 14 avril 1313, il déclara le comte déchu de ses droits et confisqua le comté; en juin 1313 il rendit une ordonnance y interdisant de plus les espèces autres que celles de coin royal ; il enjoignit d'établir désormais tous les comptes en livres et sols suivant le mode français, proscrivant la monnaie flamande : il chercha à s'emparer des officines monétaires des arrière-vasseaux et des communes. Il n'est plus question dans ce document de *percer* les monnaies ; par contre l'obligation de *poinçonner* les objets d'orfèvrerie y apparaît pour la première fois.

En édictant de semblables mesures, le roi de France avait énoncé le maximum de ses exigences ; il expirait le 29 novembre

1314, avant d'en avoir assuré l'exécution; ses successeurs aux prises avec des difficultés différentes, cessèrent la rédaction et l'envoi en Flandre de ces ordonnances.

L'étude de M. Bordeaux jette un jour nouveau sur la circulation monétaire à la fin du XIIIe siècle, et explique ce que dit Ducange dans son *Glossarium* au mot *monetae perforatae: perforabantur monetae, cum earum cursus prohibebatur vel inveniebantur adulterae.*

L'auteur note, en terminant, que la perforation fut employée en Allemagne au milieu du XVIe siècle pour dénaturer le numéraire faux ou non admis. Beaucoup de pièces sur lesquelles se voient des emblèmes religieux furent perforées aussi, pour pouvoir être attachées soit à un chapelet, soit à un vêtement; il ne faut pas les confondre avec celles percées en vertu d'une ordonnance.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

505 **H. Van Houtte.** *L'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 373-383.

Il s'agit d'évaluer en francs *la valeur intrinsèque* de nos monnaies anciennes. La difficulté de ce problème provient de ce que les termes monétaires (livre, sou, denier, etc.) n'ont pas de valeur concrète, mais désignent une monnaie de compte, un commun dénominateur, qui précisait le rapport existant entre les diverses monnaies réelles dont la valeur variait constamment d'après la loi de l'offre et de la demande.

Pour résoudre la question, il faut savoir 1° à quelles monnaies réelles correspondaient en telle année ces monnaies imaginaires; 2° quel était le poids et le titre de ces monnaies réelles; 3° dans quel rapport de valeur se trouvaient l'or et l'argent.

Pour répondre au premier point il faudrait faire l'histoire de la valeur des différentes monnaies de compte en usage dans nos provinces, en se basant non seulement sur le cours officiel, mais encore sur l'estimation commune de ces monnaies. Le poids et le titre des différentes monnaies réelles se constatent facilement par des moyens empiriques, corrigés au besoin par les indications des ordonnances monétaires. On pourrait publier au plus tôt un glossaire de toutes les anciennes monnaies réelles de nos provinces avec indication de leurs poids et titre. Enfin, pour solutionner le troisième point du problème, il faudrait faire l'histoire des variations de rapport survenues entre l'or et l'argent dans nos provinces. Ces rapports étant établis, il faudra enfin s'entendre sur l'emploi du métal régulateur. Il semble dès à présent prouvé qu'il faut déduire la valeur du gramme or de la valeur du gramme argent.

Très bon article, clair et substantiel.

A. D. M.

506 **H. Lonchay.** *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols. Les monnaies réelles et les monnaies de compte.*

Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8, 102 p. (Extrait de ARBBull., 1906, p. 517-614.) (RIPB. 1907, t. L, p. 260-261 = A. Dutron ; RQH. 1907, t. LXXXII, p. 619 = C. Callewaert.)

Intéressante et suggestive étude sur l'histoire (I) et la valeur intrinsèque (II) des ducats et écus espagnols et sur les monnaies de compte qui en dérivent (III). Lorsqu'au XIIe siècle on reprit le monnayage de l'or, le *florin* (de Florence) et le *ducat* (du *ducatus* de Venise), qui se valaient, furent adoptés dans tous les pays de l'Europe, excepté en France et en Castille. Celle-ci avait toujours continué à battre l'or et eut successivement comme équivalents du ducat, le *maravedis*, le *castellano* et l'*excelente de la granada*. Tous ces ducats portaient l'effigie du prince, avaient à peu près le même poids et étaient d'un or très pur, émis au titre de 24 carats. La France se sépara des autres pays en émettant ses *écus*, sur lesquels l'*écu* royal remplaçait l'effigie du prince. L'écu français n'avait pas de prime abord la même valeur intrinsèque que le florin-ducat ; mais bientôt la différence alla en augmentant parce qu'on diminua successivement la pureté de l'or en réduisant le titre de 24 à 23 et même à 22 carats. Cet avilissement des écus français était très préjudiciable aux divers états qui frappaient des ducats d'or pur à 24 carats. Non seulement les pièces les plus lourdes étaient rognées par les billonneurs, mais les ducats à 24 carats étaient fondus pour être convertis en écus français dont la valeur intrinsèque était notablement moindre. Les pays qui émettaient des ducats étaient ainsi après chaque émission, dépouillés d'une partie de leur bonne monnaie. Ils furent ainsi amenés à suivre l'exemple de la France et, au XVIe siècle, tous frappèrent des écus des mêmes titre et poids que l'écu français : celui-ci devint ainsi à son tour une monnaie internationale. Les Pays-Bas et notamment la Flandre, qui subissaient nécessairement l'influence de la France en matière commerciale, avaient d'assez bonne heure émis des écus du poids de ceux de France, tout en conservant dans leur monnayage quelque chose d'indépendant et d'original. Charles Quint qui tenait à maintenir la pureté du numéraire, fut cependant, lui aussi, quoique vainqueur de la France, forcé de frapper des écus à l'imitation de ceux de sa rivale.

Afin de déterminer la valeur intrinsèque des ducats et écus anciens et de les convertir en francs, l'auteur montre qu'il faut prendre comme base d'évaluation non pas l'or, mais l'argent, dont la valeur intrinsèque n'a pas varié de 1497 à 1642. Dans un tableau récapitulatif il indique les valeurs successives des principales monnaies espagnoles depuis 1497 jusqu'à 1686.

Enfin l'auteur étudie les ducats et écus de compte dérivés des ducats et écus réels, et expose, entre autres, le tarif des monnaies particulier à l'armée et la mutinerie militaire de 1589 provoquée

par le paiement en écus de 39 plaques, et fournit l'explication d'une série de termes et d'opérations : elle facilitera l'intelligence des textes de notre histoire financière. C. C.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

507 [LVI, 380, LVII, 31, 33, 233]. **Cartulaire** *de la ville de Gand*. 1re série : *Comptes*, t. II. *Comptes de la ville et des baillis de Gand* (1280-1315). 2e série : *Chartes et documents*, t. I. *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, éd. A. Fayen. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 365-367 = A. d'Herbomez ; ARBBull. 1907, p. 5-8 = H. Pirenne.)

Édition de Fayen supérieure à toutes les éditions antérieures. Observations sur l'identification de certains noms de lieux, ainsi Mehras = Mariakerke-lez-Gand. Note sur le *Pagus Turnacensis* et sa confusion avec le pagus *Gandensis-Curtracensis* (d'Herbomez).

508 **H. N[elis].** *Les deux chartes du comte de Flandre Charles pour S. Bavon* (*1122*). — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 147-149. (ABelges. 1907, t. IX, p. 213 = J. Cuvelier.)

509 **J. de Pas.** *Les entrées et réceptions des souverains et gouverneurs d'Artois à Saint-Omer au XVe, XVIe, XVIIe siècles.* — SAMBull. 1907, t. XII, p. 15-56 (à suivre).

Publication de textes faisant connaître, d'après les registres des délibérations du magistrat et de l'argentier de Saint-Omer, quelle fut la participation de la ville aux réceptions publiques des souverains. Cette énumération de dépenses pour vins, poissons et volailles, pour dons et courtoisies pour l'honneur de la ville, pour joutes et divertissements est intéressante au double point de vue de l'histoire économique et sociale. En 1461, Philippe le Bon et sa cour séjourna à Saint-Omer, à l'occasion du deuxième chapitre de la Toison d'or, tenu à l'abbaye de Saint-Bertin. La ville fut le théâtre de fêtes magnifiques mais dispendieuses pour les finances

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas, sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

communales. Un incident majora encore les dépenses. Le duc avait gracieusement offert un banquet en l'honneur des dames et demoiselles de la ville ; or, on ne sait pour quelle cause, celles-ci refusèrent l'invitation. La ville pour pallier les effets de cette abstention générale, offrit au duc et à sa suite un fastueux banquet auquel les dames assistèrent en grand nombre. Le lendemain, le duc pour remercier le Magistrat, lui fit offrir un bal par le bâtard de Bourgogne, auquel assistèrent la cour, les notables de St-Omer et leurs dames. A. D. M.

510 **V. Fris.** *Le testament autographe de Barthélémy Fini, frère du receveur de Flandre* († 1309). — GOGBull. t. XV, 1907, p. 193-194.

511 **O. Bled.** *Regestes des évêques de Thérouanne*, t. II, premier fascicule, 1415-1558. (Société des antiquaires de la Morinie). Saint-Omer, H. D'Homont, 1907, in-4°, 150 p. Fr. 5.

Ces regestes comprennent 3262 numéros et vont des origines (500 ?) jusqu'au démembrement du diocèse de Thérouanne (1561-1567). Le présent fascicule clôture les regestes. Le dernier, qui est en préparation, donnera les tables qui seront de la plus grande utilité. M. l'abbé Bled n'analyse pas seulement toutes les chartes concernant les évêques de Morinie, il acte encore les principaux faits de leur histoire — surtout ancienne — racontés par les chroniqueurs. Il en indique la date, en style nouveau — sans fournir malheureusement les données originales qui permettraient de contrôler la solution de problèmes chronologiques souvent très difficiles. Il note soigneusement toutes ses sources, soit manuscrites, soit imprimées, mais sans distinguer entre les écrits qui contiennent tout le texte des pièces enregistrées et ceux qui n'en donnent qu'un résumé ou une attestation. Bon nombre de notes très utiles au bas des pages. Les catalogues d'actes étant fatalement incomplets, M. Bled donne, dans ce dernier fascicule, un supplément qui comprend les num. 2866-3262. En 1902, M. Bled avait dressé la liste des évêques suffragants et des dignitaires du chapitre de Thérouanne. Une nouvelle liste notablement plus complète et plus exacte, avec preuves à l'appui, est ajoutée en appendice au présent fascicule. On peut se la procurer séparément. Somme toute, un ouvrage qui, malgré ses inévitables lacunes, est de la plus grande utilité pour l'histoire de cette partie de la Flandre qui ressortissait avant 1561 de l'ancien évêché de Thérouanne. C. C.

512 [LVI, 265, 388.] **G. Doutrepont.** *Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon (1420).* (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 348-349 = Henri Prost.)

513 **G. Caullet.** *Les lettres patentes de noblesse octroyées par Charles-Quint à Jean Bruneau, en 1548. Miniature héraldique attribuée à Jean van Battel.* — BGOK. t. IV, 1906-1907, p. 252-260.

Ce diplôme porte, au bas, la signature autographe de Charles-Quint et, au centre, la figuration peinte du blason de Jean Bruneau.

Détails biographiques touchant Jean Bruneau, « vestier » de l'empereur, et touchant Jean van Battel, peintre héraldique.

514 **L. Gilliodts-van Severen.** *Trois dossiers judiciaires. — Armoiries de Bruges. Conflit avec le consul anglais. Droit de sépulture dans les églises.* — AnÉm. 1906, t. LVII, p. 159-175 ; 259-293. (ABelges. 1907, t. IX, p. 249-250 = J. Cuvelier.)

Le premier dossier se rapporte a une question de héraldique : La ville de Bruges a-t-elle le droit de timbrer ses armoiries d'une couronne à cinq fleurons (1686) ? — Le second à un point de droit international : David Whyte de nationalité anglaise était mort à Bruges en 1711 : sa succession doit-elle être réglée d'après le droit anglais ou le droit de Bruges ?

Le troisième procès soulève une question de droit ecclésiastique : une fabrique d'église a-t-elle le droit de faire enlever une lame funéraire malgré l'opposition des héritiers du fondateur ? On ne connaît l'arrêt final d'aucun des trois procès.

Comme appendice au premier dossier, M. Gilliodts donne des extraits du compte communal sur les préparatifs de la Joyeuse entrée (projetée) des Archiducs à Bruges (1600).

515 **G. Brom.** *Briefwisseling der vicarii apostolici* [hier van Phil. Rovenius, 1614-1651] *met den H. Stoel.* — Archief voor de geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht. 1906, t. XXXII, bl. 372-456. (ABelges. 1907, t. IX, p. 183 = U. Berlière.)

516 **G. Brom.** *Acta der Propaganda over de Hollandsche missie, van 1622 tot 1698.* — Archief voor de geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht, 1905, t. XXXI, bl. 298-422. (ABelges. 1907, t. IX, p. 182 = U. Berlière.)

517 **de Loisne.** *Table onomastique du cartulaire de Saint-Vaast.* — MASLAA. 1906, 2e série, t. XXXVII, p. 157-254.

Faite en vue de faciliter les recherches dans le cartulaire publié par l'abbé Van Drival. L'auteur a relevé tous les noms de personnes et de lieux, en renvoyant au texte ; il a aussi rectifié, entre parenthèses, les mauvaises lectures (AnEN. 1907, t. III, p. 228 = A. D.).

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

518 [LVII, 392] **Mémoires** *de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477.* (RIPB. 1907, t. L, p. 256-258 = H. Pirenne.)

519 **P. Guerrini.** *Una tradizione bresciana sulla patria di Adriano VI.* — Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica, 1907, t. V, p. 365-380. (ABelges. 1907, t. IX, p. 216 = U. Berlière.)

Édition partielle d'une copie d'un manuscrit du XVI[e] s., relatant la fameuse légende: Adrien, ou mieux Louis de Rampinis, était né à Renzano sur le lac de Garde. Son père le faisant revenir de l'université de Pavie pour prendre femme, il obéit, prit femme, et devint père de famille ; mais peu de temps après, il retourna aux études, passa à Paris, puis en Flandre, changea de nom et... devint l'Adrien de l'histoire (ABelges).

520 **V. Brants.** *La description des Pays-Bas de Don Jorge de Henin* (1628). — ARBBull. 1907, p. 57-72.

Fait connaître un volumineux rapport manuscrit, écrit en espagnol par de Henin, pour le ministre d'Espagne. L'auteur du mémoire se place résolument au point de vue espagnol ; il est pessimiste au sujet de la situation financière de la Belgique ; veut renforcer l'autorité royale ; s'occupe beaucoup de l'organisation militaire. C'est, somme toute, une source d'un réel intérêt. C. C.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

521 **[LVII, 395] H. Pirenne.** *Histoire de Belgique.* Tome III. (RUB. 1906-1907, t. XII, p. 813-816 = H. Lonchay; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 414-417 = R. De Schepper; De Gids, Amsterdam, 1907, t. III, p. 94-111 = H. P. Colenbrander.)

522 **A. Crapet.** *Petite histoire des provinces du Nord de la France* (*Flandres et Artois, Hainaut et Cambrésis*). Paris, F. Juven, 1907, in-8, 72 p. avec de nombreuses reproductions de monuments, tableaux, etc. (AnEN. 1907, t. III, p. 310 = A. de S.-L[éger].)

Manuel pour écoles primaires. En partie excellent. Quelques erreurs. (AnEN.)

523 **Camille Jullian.** *Histoire de la Gaule.* T. I. *Les invasions gauloises et la colonisation grecque.* T. II. *La gaule indépendante.* Paris, Hachette, 1907, 2 vol. in-8 ; chaque volume fr. 10.

Cette histoire de la Gaule s'étendra jusqu'aux invasions des barbares. « Le premier volume est consacré à la géographie de la Gaule ancienne, à l'étude des peuples qui ont précédé les celtes, à l'établissement des celtes en Gaule et en Europe, à la fondation et à l'empire de Marseille, au passage d'Hannibal. Le second volume est un tableau de la Gaule au point de vue politique, économique, moral et géographique » (MBBull. 1907, t. XI, p. 393).

524 **Ch. De Lannoy** et **Herm. Van der Linden.** *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne* (*jusqu'aux débuts du XIX[e] siècle*). Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8, VI-451 p., 4 cartes. (ABelges. 1907, t. IX, p. 126-129 = H. Lonchay.)

525 **Prof. Dr Alexander Bugge.** *Die Wikingen, Bilder aus der Nordischen Vergangenheit.* Autorisierte Uebertragung aus dem Norwegischen von Dr Phil. Heinz Hungerland. Halle a. S., 1906, 282 bl.

Leerrijk en ernstig werk, nuttig voor al wie nader kennis wil maken met de Oude Germanen. Schrijver heeft hoofdzakelijk voor doel aan te toonen, welken diep ingrijpenden invloed de wikingentochten op de ontwikkeling der Noorsche volken uitgeoefend hebben. Eerst in den wikingentijd kwamen de volksstammen uit Denemarken, Zweden, Noorwegen en Ysland in voortdurende betrekkingen met Europa's christene volken, voornaamlijk met de Angelsaksen, met de bewoners van Frankrijk, en niet het minst, met die van Ierland, dat alsdan een middelpunt voor de hoogste beschaving was. Er bestond dus in dien tijd een Kultuurstrooming van 't Zuiden naar 't Noorden, maar ook toch een andere strooming van 't Noorden naar 't Zuiden, dewijl de Noormannen op hun wikingentochten zich over gansch Europa verspreid hebben, en dát veél meer dan in welken tijd ook. Schrijver toont ons de verscheidene wegen aan, die deze beide stroomingen gevolgd hebben, en zóo hebben we hier terzelfdertijd een overzicht van de eerste beschavingstoestanden in Noord- en voornaamlijk West-Europa. L. Ghys.

526 **J. Depoin.** *Wicman II, Comte du Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au Xe siècle.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 315-351. (ABelges. 1907. t. IX, p. 225 = V. Fris.)

But : « établir qu'aucun comte du nom de Wicman n'a commandé en Flandre au Xe siècle et que le Wicman, bienfaiteur du monastère de Saint-Pierre de Gand, est Wicman II, comte du Hamaland et du pays forestier de Drenthe. Deux autres parties... consacrées l'une à déterminer l'origine, les alliances et le rôle social de Wicman II et de ses enfants ; l'autre à dégager sa personnalité de celle d'autres comtes homonymes contemporains. » (*Ibid.*, p. 315).

Au congrès même « M. L. Willems s'est montré peu satisfait, et avec raison, des conclusions [un peu fantaisistes] de M. Depoin ». (ABelges).

527 **H. Pirenne.** *A propos de la lettre d'Alexis Comnène à Robert le Frison, comte de Flandre.* — RIPB. 1907, t. L, p. 217-227.

Des historiens du moyen âge nous ont conservé le texte latin d'une lettre de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, à Robert le Frison, le pressant vivement de venir au secours de Constantinople menacée par les Turcs. Dans sa forme actuelle, la lettre n'est pas authentique, mais tandis que plusieurs critiques la considèrent comme fabriquée de toutes pièces, d'autres y voient un remaniement d'une lettre réellement envoyée par Alexis à Robert, à la suite de l'entrevue des deux souverains à Constantinople, lors du retour de Robert le Frison de son voyage en Terre Sainte.

M. P. qui admet cette dernière opinion, établit que le pèlerinage de Robert ne peut être placé ni en 1083-1084, avec M. Riant; ni entre 1085 et la fin de 1087, comme le fait M. Hagenmeyer. Le voyage dura de la fin du printemps de 1087 au plus tôt, jusqu'au commencement de 1090 au plus tard.

Cette thèse nous parait solidement établie. L'acte de Lambert, abbé de Hasnon, nous semble être de 1087 (25-31 décembre) plutôt que de 1088, mais cette légère rectification n'infirme en aucune façon la conclusion de M. P.

C'est donc en 1089 que Robert aurait rencontré Alexis Comnène à Constantinople et lui aurait promis des secours. Ce serait en 1090 que l'empereur aurait écrit à Robert pour lui rappeler sa promesse. Effectivement cinq cents chevaliers flamands arrivèrent à Constantinople entre le 10 février et le 20 avril 1091. L'original perdu de la missive impériale a servi de base au remaniement latin que nous possédons, et dont le but était de provoquer un mouvement général en faveur de la croisade de 1096. C'est donc, d'après toutes les probabilités, peu après le concile de Clermont, en 1095 ou 1096, que la lettre latine aura été composée.

Nous pouvons ajouter que le pèlerinage de Robert le Frison doit avoir eu un assez grand retentissement; car déjà des documents de 1093 (O. Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, t. II (1907, p. 117, n. 3164 et compar. Wauters, *Table chronol.*, I, p. 579), de 1095 (Miræus et Foppens, *Oper. diplom.*, t. III, p. 20) et 1096 (acte de translation des reliques de S. Donatien) Robert le Frison est surnommé « *de Jérusalem* » un titre dont il sera bientôt dépossédé par son fils Robert II le Jeune. C. C.

528 **Chan. L. Salembier.** *Bouvines.* Lille, Lefebre, Ducrocq, 1907, pet. in-8°, 26 p.

Brève histoire de la lutte entre la France et ses ennemis coalisés, qui se termine par la défaite de ceux-ci à Bouvines en 1214; description des 21 grands vitraux de l'église paroissiale, représentant toute cette histoire. Cette église possède encore des reliques insignes et quelques souvenirs historiques. C. C.

529 **H. Obreen.** *Floris V, graaf van Holland, heer van Friesland, 1256-1296.* (Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 23.) Gand, E. Van Goethem, 1907, in-8, 180 p. F. 5.

530 **[LVII, 250] Th. Van Riemsdyk.** *De opdracht van het ruwaardschap van Holland en Zeeland aan Philips van Burgondie.* — Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, nieuwe reeks, bd. VIII, 1. Amsterdam, Johs Müller, 82 p.

531 **[LVII, 270] E. Delignières.** *L'Hôtel de la Gruuthuuse à Abbeville.* (AnEN. 1907, t. III, p. 296-297 = H. Potez.)

532 **Henri Stein.** *Olivier le Dain était-il marié?* — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Fontainebleau, t. XXIV, 1906, p. 324-328. (RQH. 1907, t. LXXXII, p. 259 = A. Isnard).

M. Stein publie l'acte de mariage daté du 13 septembre 1467, et les lettres de Louis XI accordant à son insatiable courtisan la possession du château de Boutigny.

533 **O. Cartellieri.** *Ueber eine burgundische Gesandschaft an den kaiserlichen und päpstlichen Hof im Jahre 1460.* — Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, Inspruck, 1907, t. XXVIII, p. 448-464.

534 **Ern. Richert.** *Die Schlacht bei Guinegate.* (*7 oct. 1479*). Dissertation. Berlin, G. Nauck, 1907, in-8, 103 p. et 2 cartes.

535 **Rachfahl.** *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.* T. II, 1e section. Halle, Niemeyer, 1906, in-8, 512-42 p. M. 8.

Voir AnÉm. [LVII, 60].

536 **A. Hocquet.** *Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle.* Bruxelles, Hayez, 1906, in-4°, 418 p. F. 10. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 389-390 = A. Dutron.)

537 **Alphonse Roersch.** *Les aventures d'un gentilhomme flamand.* — RG. 1907, 43e année. I, p. 813-822 (suite et fin).

Les menus détails accumulés dans la captivante étude de M. Roersch font revivre d'une façon intense « notre pauvre et grand XVIe siècle ». C'est l'époque où François de Maulde, gentilhomme de bonne trempe et philologue de valeur, vécut son existence d'odyssée, traînant de par le monde vingt ans de misères et de déceptions. Voir AnÉm. [LVII, 274]. J. V.

538 **J. Loridan.** *L'électeur de Cologne à Valenciennes 1708-1714.* — RL. 1907-1908, t. XVIII, p. 570-596.

Joseph Clément, fils de Ferdinand électeur de Bavière et allié de Louis XIV, électeur de Cologne et prince évêque de Cologne, Liége, Hildesheim et Bonn, sacré à Lille le 1er mai 1707, arriva à Valenciennes le 18 août de la même année. M. L. publie, d'après des sources inédites, une foule de renseignements originaux sur les offices pontificaux et autres cérémonies religieuses célébrées par le Prince, sur les plaisirs de son Altesse et les divertissements offerts au peuple valenciennois, sur ses revers et ses deuils, sur les suites heureuses de la victoire de Denain, sur le retour du Prince électeur dans ses États. A. D. M.

539 **H. Coutanceau** et **C. de la Jonquière.** *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord.* 2e partie : *Opérations*, t. I. *Le plan de Campagne. Le Cateau-Landrecies.* Paris, Chapelot, 1907, in-8, XIV-819 p. en 2 vol., dont le second comprend les documents annexes et les cartes.

540 **R. Bazin.** *Le duc de Nemours.* Paris, Paul, 1907, in-8, x-562 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 179-181 = A. De Ridder.)

« Un chapitre... raconte l'existence du prince depuis la révolu-« tion de juillet jusqu'à la prise de la citadelle d'Anvers... Les « événements sont racontés d'une manière exacte... Moins vraies, « moins admissibles sont les appréciations... (ABelges).

511 **L. Delplace, S. J.** *Léopold Ier et le prince de Metternich.* — RG. 1907, 43e année. II, p. 303-315.

En 1848, le prince de Metternich jugea sa présence compromettante pour la monarchie; il se retira successivement en Hollande et en Angleterre et vint bientôt se fixer dans la capitale de la Belgique, « le pays le plus tranquille du continent ».

Depuis le 11 octobre 1849 jusqu'au mois de juin 1851, il fut notre hôte et aussi le témoin attentif de notre politique intérieure. Comment l'a-t-il appréciée? Les judicieuses observations de l'illustre homme d'État sont consignées au huitième volume de ses mémoires, qui parut en 1884 mais n'a guère été utilisé, jusqu'ici, au point de vue de notre histoire nationale.

On y peut voir que Metternich apprécie sévèrement les tendances radicales du ministère Frère-Orban en matière d'enseignement et de culte, tandis qu'il trouve « excellent » le discours (24 avril 1850) où Deschamps rappelait, en termes élevés, les principes conservateurs et catholiques. — Dans une audience royale et dans une longue lettre au Roi, il insiste sur la nécessité pour la Belgique d'avoir une armée fortement organisée, en proportion avec ses ressources.

Rentré en Autriche, le prince garda de notre hospitalière patrie, un souvenir reconnaissant et sympathique — plein d'admiration pour la sagesse du peuple belge qui savait si bien concilier les aspirations démocratiques avec les principes de conservation sociale. J. Vermaut.

542 **M. Defourny.** *Les Congrès de Malines.* — Revue sociale catholique, 1907, t. XI, p. 353-374.

Les progrès croissants du libéralisme, dont les tendances radicales et sectaires ne pouvaient plus être douteuses, firent comprendre aux catholiques, au lendemain des élections de 1857, la nécessité de se donner une sérieuse organisation politique.

J. Malou, le chef reconnu du parti, fonda en 1858 l'*Association conservatrice catholique* — avec un programme d'une banalité désespérante et une structure qui en faisait la chose de quelques-uns, à savoir des dirigeants parlementaires. Il avait eu soin d'écarter par une fin de non-recevoir le plan, diamétralement opposé, de Jean Mœller, professeur à l'Université de Louvain : le programme était précis; la nomination du comité se faisait par une assemblée largement démocratique; tous les catholiques du royaume étaient conviés à des congrès annuels, qui constituaient

l'autorité souveraine. Il n'est guère étonnant que l'association fondée par Malou sur des bases trop étroites eut la vie brève : cinq ans à peine. Mais Mœller était tenace et il trouva en 1862 deux hommes qui eurent, après sa mort, l'honneur de réaliser l'œuvre des Congrès catholiques, fondée à Bruxelles le 31 janvier 1863. Ce furent Barthélemy Dumortier et Ed. Ducpétiaux. Ce dernier fut l'âme des congrès qui se tinrent à Malines en 1863, 1864 et 1867 — nobles et imposantes assemblées qui réveillèrent la conscience et activèrent la vie du pays catholique.

Ces pages, fortement pensées et enrichies de documents nouveaux, sont extraites d'une étude que M. Defourny publiera prochainement sur l'histoire des Congrès catholiques en Belgique.

J. VERMAUT.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

543 **L. De Wolf.** *Eerstbewaarde brugsche keure van omstreeks 1190. Haar algemeen uitzicht en verspreiding van haren grondvorm.*— AnÉm. 1907, t. LVII, p. 298-318. (ABelges, 1907, t. IX, p. 250 = J. Cuvelier.)

Indique le caractère général de la charte et recherche les diverses villes auxquelles la même charte fut octroyée avec plus ou moins de variantes.

544 **H. Raviart.** *Le coutume de Saint-Amand-en-Pevèle.* Édition critique et commentaire. (Thèse.) Lille, Cam. Robbe, 1907, in-8, 216 p. (AnEN. 1907, t. III, p. 445-446 = P. Collinet.)

545 **P. Collinet.** *Les sources et l'auteur du coutumier d'Artois.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Arras en juillet 1904, p. 123-127. (AnEN. 1907, t. III, p. 290 = A. D.)

546 **Émile Chenon.** *L'ancien coutumier de Champagne.* — NRHD. 1907, t. 31, p. 285-344.

Le coutumier de Champagne et de Brie fut publié pour la première fois par Pierre Pithou en 1609. Dans les notes biographiques, que M. C. donne en un deuxième appendice, nous relevons le nom de Jacques de Boulogne, mentionné au coutumier chap. 18, 33, 43, 61, 62, évêque de Thérouanne, qui figure au Parlement dès 1278. On l'y retrouve en 1282, en 1286, (parmi les « clercs du conseil » « ayant 5 sols de gages par jour »), en 1287, année où il fut désigné pour aller aux Grands Jours de Troyes tenus à la Nativité, et enfin en 1289.

547 **H. Brunner.** *Deutsche Rechtsgeschichte.* 2e édit, (systematischen Handbuches der deutschen Rechtsgeschichte, hrsg. von K. Binding, 2e section, t. I, 1re partie.) Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8, XIV-630 p. (Litterarische Rundschau, Freiburg-i-B.

1907, t. XXXIII, c. 260-261 = F. Baumgartner; NRHD. 1907, t. XXXI, p. 514 s. = R. Caillemer.)

Ce 1[er] tome de la célèbre histoire du droit allemand contient l'étude de l'antiquité germanique et le début de l'étude de la période franque : état social des Germains au moment des invasions, et sources du droit. C'est un exposé dogmatique, rejetant en cours de route les opinions divergentes. Le critique expose avec références bibliographiques, les discussions sur le tarif des compositions judiciaires, dans les diverses lois barbares, sur le taux du *wergeld* en particulier, sur la question de la forme primitive de la famille germanique, sur les sources du droit germanique.

548 **R. Ledoux.** *Le tunginus et le centenarius dans la loi salique.* — RIPB. 1907, t. L, p. 145-162.

Contrairement à l'opinion défendue surtout par l'historien du droit allemand M. Brunner, M. L. prouve que *tunginus* est un mot germanique signifiant primitivement *juge*, *président du tribunal;* que le tunginus est *le* juge, *le* président, qui, par suite de ce fait que le tribunal de centène est le seul connu des Germains, devient l'équivalent de *juge de centène* ou *centenarius*. A. D. M.

549 **R. Janssens.** *Pierre Wielant et l'instruction criminelle.* Mercuriale prononcée à l'audience de rentrée de la Cour de Cassation, le 1[er] octobre 1907. — Pasicrisie, 1907, 9[e] et 10[e] livraison, 14 p. (B. 1907, t. XVIII, p. 388 = L. Ghys.)

Pierre Wielant (1440-1519), gantois d'origine, est l'auteur de la *Pratique criminelle* qu'on a attribuée à tort à Josse de Damhoudere. Il est le père de la procédure inquisitoriale criminelle. Son œuvre a eu une influence immense, notamment sur la *Caroline*. M. le procureur général fait le résumé des principaux chapitres de la *Pratique criminelle,* en appréciant cette œuvre à sa juste valeur.

La procédure criminelle systématisée par Wielant est reprise presque entièrement à la procédure inquisitoriale canonique. M. Janssens ne le fait point suffisamment remarquer. Et puis de temps en temps le souvenir de l'Inquisition inspire à l'auteur quelques exagérations. A. D. M.

550 **V. Fris.** *Les origines de la Réforme Constitutionnelle de Gand de 1360-1369.* — AnAHG. 1907, t. II, p. 427-459.

Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle fut inauguré à Gand un régime constitutionnel qui « persista, sauf une courte interruption, de 1455 à 1477, jusqu'en 1540 ». Ce régime était à tendances démocratiques et avait tous les rouages politiques, judiciaires, administratifs, militaires et philanthropiques, basés sur un système de représentation proportionnelle. On en a attribué l'organisation à Jacques van Artevelde ; mais à tort, dit l'auteur. Il faut en fixer l'origine et l'élaboration de 1360 à 1369. D'ailleurs ce même régime ne fut que le résultat final d'une série de luttes et de mani-

festations, faites par les tisserands d'une part et les patriciens de l'autre, autour du pouvoir communal. Le commune était divisée depuis 1302 en trois membres : les tisserands, les petits métiers et les foulons. Les tisserands et les foulons semblaient les partis extrêmes, et luttaient d'importance. De leur côté, les patriciens cherchaient à éliminer les tisserands comme étant l'élément démocratique le plus fort et le plus fougueux. En 1302 et 1311 ce furent les tisserands qui l'emportèrent sur les patriciens, tout en prédominant les foulons ; en 1319 les patriciens remontèrent, pour déchoir de nouveau en 1338 ; en 1349 une coalition avec les petits métiers et les foulons ramena encore les patriciens au pouvoir ; en 1359 enfin le métier de la laine reprit son ancien rang, et la lutte finit par la présence simultanée au pouvoir, bien qu'inégale, des tisserands et des bourgeois avec, comme troisième membre, les petits métiers, ... combinaison entièrement au détriment des foulons ! C'est alors qu'insensiblement on introduisit le régime démocratique dont il est question ci-dessus.

Étude documentée. L. D. W.

551 **Mottart.** *La Toison d'Or en Espagne.* Bruxelles, 1907, in 8°. F. 4, 5 grav. dont trois en couleurs.

552 [LVII, 414] **Bon Kervyn de Lettenhove.** *La Toison d'Or.* (MBBull. 1907, t. XI, p. 334.)

B. Histoire économique et sociale.

553 [LV, 272, 419 ; LVI, 273] **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* 4 vol. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 367-369 = H. Stein ; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 334-336 = L. De Wolf.)

554 [LVII, 95] **Mémoire** *concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699,* éd. A. de Saint-Léger. — AnEN. 1907, t. III, p. 209-237. (Suite et fin.)

555 **A. de Saint-Léger.** *L'enquête industrielle de 1781-1782 dans l'intendance de Flandre et Artois.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 249-263.

« Après avoir indiqué à quelle occasion eut lieu cette enquête, M. de Saint-Léger retrace la situation de l'industrie dans la Flandre maritime et dans l'Artois, vers 1782, d'après les documents conservés aux Archives départementales du Nord, liasse 187 du fonds de l'Intendance de la Flandre Wallonne. » (AnEN. 1907, t. III, p. 291 = A. D.)

556 **G. Des Marez.** *L'évolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 482-485.

Esquisse d'étude à faire.

Contrairement aux idées reçues, l'auteur est d'avis qu'à la fin du *XIIIe* siècle la corporation autonome, avec règlement officiel et pouvoirs politiques, n'existait pas encore.

La corporation avait débuté en Flandre par n'être qu'un groupement économique; elle se développa en un organisme de combat tendant à faire reconnaître en politique l'autorité de ses chefs, comme à Bruges au XIIIe siècle, et à faire authentiquer la législation de son travail, comme à Ypres à la même époque. Ce n'est qu'au lendemain de la bataille de 1302 que la victoire démocratique pour les corporations provoqua définitivement le stade final de l'évolution, tel qu'il est décrit plus haut.

L. D. W.

557 [LV, 69.] **G. Des Marez.** *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle.* (HVJS. 1907, t. X, p. 254-261 = A. Doren.)

558 **A. van Werveke.** *De oudst gekende Vrijmetselaarsloge te Gent en de kenteekens van haar bestaan.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 147-158.

De steenhouwers, naar Gent gekomen om voor het nieuw schepenhuis te werken, waren van den beginne (1517) in *loge* vereenigd. De loge was de gemeenzame werkplaats. De « Ordonnantie van 1527 » is gewis de oudst bestaande werkhuiswet. De leden der loge waren geen poorters, maar, de meeste althans, vreemdelingen. Ook waren al de loges tot één groote broederschap vereenigd. De broeders waren verdeeld in meesters, redenaars en gezellen. Aan het hoofd van ieder loods stond een vrijgekozen bouwmeester, de baljuw. Aan den steenhouwer werden, zoodra hij op zijn ambacht begon te reizen, de geheime herkenningsteekenen medegedeeld, waardoor hij overal waar hij kwam, kon bewijzen dat hij een broeder was en het recht had kosteloos onderwezen te worden. Bij de opname in de broederschap, werd den nieuwen gezel het teeken aangewezen, dat hij « up duppersto beghiusel van zynen steen » moest houwen, want elk was verantwoordelijk voor slecht werk. Wie ingewijd was verbond zich onder eed om geheim te houden wat hij gezien en gehoord had.

E. V. C.

559 **H. P.** *Une lettre de Michelet relative à la draperie flamande.* — RIPB. 1907, t. L, p. 162-163.

Lettre éditée et corrigée par M. H. Pirenne.

560 **A. Josson.** *Le vin à Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 85-92, 110-115, 135-142, 156-159.

Étude originale faite principalement sur pièces d'archives.

I. Le vin à Tournai au moyen-âge. II. Le vignoble tournaisien. III. Vins étrangers consommés à Tournai. IV. Droits du chapitre, établissement de l'accise communale sur les vins. V. Perception de l'accise.

561 **J. De Brabandere.** *Les installations maritimes de Bruges et de Zeebrugge.* — La Belgique maritime et coloniale, 1907, 13e année, col. 31-72, avec illustr.

I. Les origines surtout d'après Gilliodts-van Severen. *Bruges ancienne et moderne* (1890). II. Le port de Bruges. III. Le port de Zeebrugge.

562 **Dr J. D. Muller.** *Cornelis Everaert's Spelen als spiegel der maatschappelijke toestanden zijns tijds.* — VKVA. 1907, bl. 433-491.

Corn. Everaert leefde te Brugge (1485-1556), was er lakenverver en voller, « clerc van den Aardchiers » en facteur van de Rederijkkamer, *De drie Santinnen.* Hij schreef 35 spelen, welke door Dr Muller in vereeniging met Prof. Scharpé uit Leuven uitgegeven worden. Twaalf dier spelen zijn belangrijk in maatschappelijk en huishoudelijk opzicht, en zijn als de spiegel van het volksleven in Brugge gedurende de eerste helft der 16de eeuw. Door enkele voorbeelden wordt aangetoond hoe Everaert de ellende van het Vlaamsche volk voorstelt : de slappe nering, de lage loonen, de werkloosheid, de hooge prijzen der levensmiddelen, de zorg voor het dagelijksch brood, het broodsgebrek. De oorzaken van deze kwijning zijn : de oorlogen van Keizer Karel met hunne gevolgen: beden, brandschatting van het platteland door de landsknechten, stilstand van den koophandel; het verval van Brugge's haven door de mededinging van Engeland, de verzanding van het Zwin, de opkomst van Antwerpen; de « nieuwe draperie » van het platteland en de kleine steden; de ongelijkheid der munt.

En hoe luidt Everaert's oordeel over al die dingen! Hij bepaalt zich bij een bittere critiek van de toestanden des tijds en hunne oorzaken; verdere gevolgen trekt hij niet en denkt er niet aan oproer te prediken. Als middeleeuwsch christen aanveerdt en eerbiedigt hij de gestelde machten, geestelijke en wereldlijke; hij berust in de ellende, welke hij noch verbeteren, noch afdoende verklaren kan : alles komt voort uit de zonde der menschen ; ten slotte maant hij aan tot geduld en vertrouwen op een betere toekomst, op God en den Keizer.

Tegenover hem staat zijn tijdgenoot Johannes Ludovicus Vives, spanjaard van geboorte, maar bruggeling door langdurige inwoning, een leerling van Erasmus. Hij ook schildert de maatschappelijke ellende en hare oorzaken, maar tevens doet hij het geneesmiddel aan de hand; dit getuigt zijn heden nog vermaard plan van burgerlijke armverzorging en werkverschaffing. Met één woord : Vives is de christen-humanist, de man van den nieuwen tijd; Everaert een middeleeuwsche christen-democraat.

E. V. C.

563 **Cte A. de Loisne.** *Superstitions, croyances et usages particuliers d'autrefois à Montreuil sur mer et dans le Bas-Ponthieu d'après des documents inédits.* Extrait du Bull. de la société des antiquaires de la Picardie, 1906.

564 **J. Dewert.** *Le tour de Saint-Hermès, à Renaix.* — W. 1907, t. XV, p. 161-171.

Données historiques et folkloristiques.

C. Histoire des lettres et des sciences.

565 **N. de Pauw.** *Les anciennes bibliothèques de Flandre.* — AnAIIB. 1907, t. II, p. 307-310.

Il importe de compléter et de réunir les titres et inventaires de livres, pour arriver à reconstituer nos anciennes bibliothèques, et pour fournir des données à l'histoire littéraire et à l'histoire des sciences

566 [LVII, 420] **G. Kalff.** *Geschiedenis der nederlandsche letterkunde.* T. II. (MBBull. 1907, t. XI, p. 322 = C. Lecoutere.)

567 **Alb. Bielen.** *Leiddraad tot de studie van de geschiedenis der nederlandsche letterkunde,* met eene voorrede van prof. J. Vercoullie. Tongres, Demarteau-Thys, 3e éd. F. 2.50. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 381-382 = O. Van den Daele.)

568 **O. Wattez.** *De Sage van den Zwaanridder.* — VKVA. 1907, bl. 201-226.

Wijst op den oorsprong dier germaansch-frankische Sage, haar verband in de middeleeuwsche letteren, hare dichterlijke beteekenis.

569 **Bon Jules de St-Génois.** *De Vlamingen uit het verleden,* uit het fransch door L. Delpire. Alost, Deseyn, 1906, in-8.

Cinq petits contes légendaires, puisés dans l'histoire du comté de Flandre au XVe et au XVIe siècles.

1. *De Brugsche Metten.*
2. *Lodewijk van Nevers.* Un épisode de la politique des Leliaerts, tendant à mettre la discorde entre le vieux Robert de Bethune et son fils Louis de Nevers.
3. *De Witte Kaproenen.* Représailles d'une bande de Gantois contre les impôts injustifiés du prodigue Louis de Maele.
4. *Louis de Maele.* Nouvelle révolte des Gantois 1382.
5. *De Groententers.* Exploits de leur chef Blankenstein dans la révolte des Gantois contre Philippe le Bon.

570 [LVI. 97] **K. de Gheldere.** *Rijmwerken van Domien de Jonghe.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 210-211 = L. V. Goemans.)

571 **A. De Ridder.** *Stijn Streuvels.* (Kritische studie.) — Antwerpen, Jan Boucherij, 1907, 125 bl.

Stijn Streuvels was reeds vertaald, gebloemleesd, besproken in tal van artikels en opstellen. Nu krijgt hij een boek, een heel boek, waarin hij door André De Ridder uit vier oogpunten beschouwd wordt : de man en zijn midden; de letterkundige en zijn midden; de werken; Streuvels tegenover de Vlaamsche kunst.

Het eindoordeel luidt als volgt : « Hij is de meest verfijnde woordkunstenaar, de krachtigste penschilder dien, tot nu toe, ons Vlaanderen teelde. — En toch voldoet hij ons ten volle niet, toch is hij niet de groote schrijver dien we allen verwachtend zijn... » De Ridder's boek levert ervan een beste bewijs op, dat wij eerst na lange jaren een degelijke « kritische studie » over Stijn Streuvels mogen verwachten. J. V.

572 **V. Brants.** *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 40-43 = P. Poullet; RG. 1907, t. LXXXV, p. 467-468 = A. De Ridder.)

573 **H. T. Oberman.** *Van Leiden naar Leuven :* de overgang van Justus Lipsius naar eene Roomsche Universiteit. — NAKG. 1907, nieuwe serie, bd. V, bl. 191-227.

Schrijver heeft het over de vrienden van Lipsius, Lernutius en Giselinus, die te Brugge gebleven waren en die Lipsius rond 1580 aanmoedigde zich in Leiden ook te gaan vestigen om er in die tijden van godsdienstberoerte meer rust en vrijheid te genieten.

574 **Tentoonstelling van het Vlaamsche Boek,** Juni-September 1907. — Brussel, Wed. Ferd. Larcier, 1907, gr. in-12, XII-104 bl.

Mooi uitgegeven kataloog waarin door Pol de Mont werd saamgelezen al het degelijkste en beste, wat in onze Vlaamsche gewesten gedurende de laatste zeven en twintig jaren aan Nederlandsche boeken van zuiver letterkundigen en artistieken inhoud het licht mocht zien. Aan de vier rubrieken waaronder de boekenuitgaven gerangschikt staan, wordt een lijst toegevoegd van de voornaamste in 1907 nog verschijnende letterkundige en kunsttijdschriften.

Het boek is flink opgemaakt en geeft een passend beeld van de Vlaamsche kultuurbeweging der laatste jaren. J. V.

D. Histoire de l'art.

575 **Joseph Casier.** *Faut-il encourager la création de musées locaux et régionaux ?* — AnAHB. 1907, t. II, p. 101-108.

« Les musées sont les prisons de l'art » a soutenu un critique estimé. M. Casier réfutant cette opinion, démontre l'utilité et la nécessité des musées locaux et régionaux. « Les musées ne sont pas des prisons », dit-il, mais des hospices où les restes du passé sont recueillis et conservés avec soin. Toute ville doit avoir son musée contenant les objets se rapportant à son passé historique et artistique. Les habitants y apprendront l'histoire de leur ville ; leurs goûts artistiques s'y éveilleront et s'y développeront. Tous les amis de l'art doivent travailler à l'accroissement des collections publiques. A Bruges, cette pensée a été bien comprise par un groupe d'hommes dévoués, sous la dénomination d' « Amis des

Musées » et sous la présidence du B[on] Henri Kervyn de Lettenhove. Ils ont pour but de provoquer des dons pour le musée communal et de l'enrichir par des achats judicieux.

P. v. d. W.

576 **Ch[ne] G. Van den Gheyn.** *Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépôts publics.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 310-314.

M. Van den Gheyn trouve qu'on abuse des expositions d'art rétrospectif et que les commissions des musées publics devraient se montrer plus difficile dans le prêt des trésors artistiques confiés à leurs soins. L'auteur fait valoir comme arguments principaux en faveur de sa thèse : La détérioration possible à la suite d'un transport, qui, malgré tous les soins donnés, n'offre cependant aucune garantie contre d'éventuelles et irréparables avaries. De plus, les expositions d'art ancien ont perdu une partie de leur utilité, l'éducation artistique du public s'est développée, et les trésors de nos collections publiques ayant déjà été exposés dans différentes villes, sont connus de tous les artistes, et ceux-ci pourront les étudier plus à l'aise dans le calme du musée local, que dans l'encombrement d'une exposition.

Cette thèse a été vivement discutée à la troisième section du congrès et la grande utilité des expositions d'art rétrospectif y a été reconnue, à condition que celles-ci ne se renouvellent pas trop fréquemment, et que toutes les précautions soient prises pour assurer la bonne conservation des objets prêtés.

P. v. d. W.

577 **[LVI, 457; LVII, 116] J. Helbig.** *L'art mosan.* T. I. *Des origines à la fin du XV[e] siècle.* (W. 1907, t. XV, p. 222-224 = F. Mallieux; RHE. 1907, t. VIII, p. 790-792 = R. Maere.)

578 **[LVI, 458.] H. Parenty.** *La Renaissance d'Artois et Boullenois. Le château de Hesdin en Artois, berceau effectif des artistes et des arts de la Renaissance flamande.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 41-57.

C'est, dit l'auteur « l'esquisse très écourtée et malheureusement fort aride d'une étude importante en cours de publication : *Les origines de Monseigneur Thomas de Parenty, soixante-douzième abbé de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* ». (AnEN. 1907, t. III, p. 288 = A. D.)

579 **G. Durand.** *Les Lannoy, Folleville et l'art italien dans le nord de la France.* Caen, in-8, 78 p. avec gr. et pl. — Extr. du Bulletin monumental.

580 **[LVII, 119, 311] J. Helbig.** *Le baron de Bethune.* (RHE. 1907, t. VIII, p. 841-844 = R. Lemaire.)

581 **Ch. Delvigne.** *Le baron de Bethune et l'art.* — RG. 1907, 43[e] année. I, p. 859-865.

M. le chanoine Delvigne rappelle, d'après la savante monographie de M. Helbig, quelles furent l'esthétique et la vie de Jean-Baptiste de Bethune, dont le nom tiendra « une des premières places dans l'histoire de l'art au XIXe siècle ». J. V.

582 **G. Claeys.** *Le baron de Bethune et son œuvre dans le Courtraisis.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 266-292.

Ajoute quelques détails locaux à la biographie du baron de Bethune par J. Helbig.

En annexe, quelques notes de M. G. Caullet, sur le mouvement artistique à Courtrai de 1830 à 1845 et sur le projet du reliquaire des SS. Cheveux à l'église Notre-Dame. Ce dessin est étranger à la main de Bethune ; il est d'ailleurs signé L. V ; peut-être s'agit-il du peintre Liévin Vermote. E. V. C.

583 [LVII, 131] **H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des Primitifs à Bruges.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 176-207 (suite et fin). (ABelges. 1907, t. IX, p. 213-214 = J. Cuvelier.)

584 **Arnold Goffin.** *L'exposition de la Toison d'or.* — RG. 1907, 43e année. II, p. 556-564.

Esthète et lettré, M. Arnold Goffin nous parle de l'Exposition de la Toison d'or, dans une langue chaude et colorée comme une peinture flamande. Ce fut une évocation prestigieuse de cette époque particulièrement brillante où rayonnait au loin l'art des Jean van Eyck, des Hans Memling et de tant d'autres, cet art imprégné à la fois de réalité précise et de ferveur profonde. L'auteur s'arrête devant quelques tableaux, pour en décrire le charme, et pour discuter avec sagacité leur attribution parfois douteuse. Mais « tout était à examiner soigneusement dans les trésors d'art accumulés » en cette merveilleuse Exposition de la Toison d'or, où se déroulaient, somptueux et nimbés de gloire, deux siècles de l'histoire de la Belgique. J. V.

585 **H. Hymans.** *L'exposition de la Toison d'or.* — L'art flamand et hollandais, 1907, t. IV, p. 73-96, avec 20 illustrations.

Ce savant article, artistiquement illustré, contient une suite d'observations critiques sur certains portraits et tableaux exposés à Bruges. *L'Annonciation* de van Eyck, *l'Annonciation* de Mérode et les deux volets de Madrid, *le Christ bénissant* attribué à van Eyck, etc. sont l'objet de remarques judicieuses, auxquelles la compétence de leur auteur donne de l'autorité. A. D. M.

586 **H. Rommel.** *L'exposition de la Toison d'or. — Notes à propos de quelques-uns des tableaux exposés.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 318-332.

A propos de l'*Annonciation* et des deux panneaux du Prado exposés à Bruges et attribués au Maître de Mérode ou de Flémalle, M. R. s'occupe de l'œuvre peint de leur véritable auteur, Jacques Daret, dont il refait la biographie d'après l'étude de

Maurice Houtart, renseigné plus haut [LVII, 142, 322]. L'auteur communique aussi nombre de renseignements sur les peintres: Gérard David, Lucas de Heere (voir n°s 332, 606). Il annonce l'édition prochaine d'un ouvrage de J. Weale sur l'œuvre des van Eyck. Voir plus haut, p. 424 le compte rendu que M. Rommel consacre à cet ouvrage qui vient de paraître.

587 **André Girode.** *Exposition de la Toison d'or et l'art sous les ducs de Bourgogne.* — L'art et les artistes (Paris), 1907, t. XII, p. 285-290, avec pl.

Description de l'exposition.

588 **Jos. Boubée.** *Bruges et la Toison d'or.* — Études, 1907, t. CXII, p. 817-830.

Article descriptif et à allures plutôt littéraires.

589 **R. P. J. Van den Gheyn** S. J. *Encore l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.* — ABAnBull. 1907, t. LIX, p. 275-294.

Dans ces mêmes Annales en 1904 (V. AnÉm. [LV, 94]), le R. P. Van den Gheyn a publié les résultats de ses premières recherches concernant les documents iconographiques de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York. Il a pu continuer son travail depuis, grâce entre autres à l'exposition de la Toison d'or. Dans le nouveau relevé qu'il fait, il arrive à un total de 93 documents iconographiques de Charles le Téméraire et de 9 de Marguerite d'York. L'auteur est persuadé que la liste n'est pas encore complète et ne la donne que comme point de départ de recherches ultérieures. R. D. S.

590 **E. Lefèvre-Pontalis.** *Les influences normandes au XIe et au XIIe siècle dans le Nord de la France.* — Bulletin monumental, Paris et Caen, 1906, t. LXX, p. 3-37 avec grav. et pl.

591 **G. Durand.** *L'architecture religieuse et civile en Picardie.* Cayeux, 1906, in-12, 47 p.

Conférence.

592 **A. Mulder.** *L'art flamand en Zélande.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 171-175. (Suite.)

M. Mulder, dans cet article, expose l'histoire de la construction et donne une courte description de la belle église de style gothique flamboyant que possède la petite ville de Goes. L'auteur signale aussi l'intérêt artistique et archéologique qu'offre la tour St-Liévin à Zierikzee. Voir AnÉm. [LVII, 314.) P. v. D. W.

593 [**LVII, 425**] **J. Braun,** S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen.* (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 417 = A. De Meester.)

594 **A. De Pauw.** *Note historique sur l'église de Wenduyne.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 294-298.

Notes sur l'histoire et les modifications successives de l'église de Wenduyne, dont M. De Pauw achève la restauration. Planche

représentant divers plans de l'église aux XIIe, XIIIe, XVe siècles et le plan terrier de l'église en 1904.

595 **J. De Waele.** *Dispositions adoptées en Belgique dans la construction des donjons romans.* — AnAHB., 1907, t. II. p. 194-208.

« Le château féodal... ne paraît qu'à la fin du douzième siècle ». L'auteur donne la disposition ordinaire des donjons romans de notre pays; il décrit les donjons du château des comtes à Gand, celui des châteaux d'Ath, de Franchimont et de Bouillon; et ajoute une liste de ruines où l'on pourrait découvrir des tracés, plans ou fragments de murs de l'époque romane; la Flandre Occidentale y est représentée par les ruines d'un château fort à Vinckem (Furnes) et les vestiges d'un château féodal à Zandvoorde (Ypres); le savant architecte décrit pour finir l'enceinte du donjon du château des comtes à Gand. H. H.

596 **Armand Heins.** *A propos des restes d'un intérieur roman (ancien ouden sac et Borluutsteen) au marché-aux-grains à Gand.* (Tiré à part du GOGBull. 1907, t. XV, p. 176 ss.) Gand, Siffer, 1907, 13 p. 8 fig.

Description du bâtiment, dont la construction remonte peut-être à la fin du XIIe siècle. Les restes se composent du pignon à gradins postérieur, des fenêtres à banquettes, d'une baie ayant conservé son ancien volet, etc.

597 **E.-J. Soil de Moriamé.** *Un manoir du XIVe siècle, rue Barre-Saint-Brice, 26, à Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 107-110.

Reconstitution, description, histoire, croquis.

598 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* — ABAnBull. 1907, p. 81-102.

Ce sont des notes et croquis d'archéologie pittoresque, selon l'expression de l'auteur. Elles sont prises un peu au hasard, sans grand ordre. Surtout dans la West-Flandre, Bruges, Damme, Dudzeele, Wulveringhem, Furnes, Thourout, Courtrai. Les croquis sont assez caractéristiques; mais les notes explicatives n'apprennent rien de neuf.

599 **Chan. Van den Gheyn.** *Les peintures murales découvertes à Termonde.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 187-192.

Découvertes à l'église Notre-Dame, ces peintures datent peut-être du XIVe ou XVe siècle. Certains détails rappellent les peintures, trouvées jadis dans les tombeaux à Bruges.

600 **De Schilderkunst van 1400 tot 1800.** *De voornaamste schilderijen der groote meesters in de Musea en particuliere verzamelingen van Europa* uitgekozen, beschreven en van eene algemeene inleiding voorzien door MAX ROOSES. 450 à 500 photographische afbeeldingen in autotypie en kleurendruk in en buiten den tekst. Antwerpen, de Nederlandsche boekhandel, 1907, 1ste afl., 32 blz. en menigvuldige afbeeldingen. F. 0,90.

Volledig in 12 afleveringen. De eerste aflevering bevat, behalve eene algemeene inleiding, aanmerkingen en afbeeldingen over de Nederlandsche (meest de Vlaamsche) school.

601 **E. Durand-Gréville.** *Les primitifs flamands à l'exposition du Guildhall.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 176-196 (suite).

Le savant critique d'art continue, dans ce troisième article, l'étude des tableaux de l'école flamande, exposés au Guildhall à Londres. Il discute les attributions du catalogue, et, pour plusieurs tableaux, propose des attributions nouvelles. V. AnÉm. [LVII, 134, 317.] P. v. D. W.

602 [LVII, 436] **J. Coenen.** *Quelques points obscurs de la vie des frères Van Eyck.* (W. 1907, t. XV, p. 229-230.)

603 **P. Bergmans.** *Note sur la représentation du retable de l'Agneau mystique des van Eyck, en tableau vivant, à Gand en 1458.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 530-537.

Cette représentation est très minutieusement décrite dans la *Kronyk van Vlaenderen* (580-1467), édition des bibliophiles flamands. Elle eut lieu, place du Marais, à l'occasion de l'entrée de Philippe le Bon à Gand, le 23 avril 1458.

604 **Jos. Destrée.** *Hugo Van der Goes. Notes pour servir à une communication accompagnée de projections lumineuses.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 510-529.

Appréciation de la manière du maître. Notices sur les tableaux attribués au peintre par les critiques les plus autorisés. Hugo Van der Goes a probablement fait des cartons pour les tapissiers ; il n'est pas prouvé qu'il ait fait des miniatures. Influence du maître flamand chez les enlumineurs. — Nous regrettons que cet article ait trop l'allure d'une conférence.

605 **M.-G. Gossart.** *La peinture des diableries à la fin du moyen-âge. Jérôme Bosch, le « faiseur de dyables » de Bois-le-duc.* Lille, impr. centrale du Nord, 1907, in-8°, 323 p. avec grav. F. 10.

606 **L. Maeterlinck.** *Faut-il considérer Lucas de Heere comme étant le maître de des demi-figures de femmes ?* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 93-105 ; 125-133.

Cette identification fut proposée une première fois par M. M. en 1906, dans le même *Bulletin*. V. AnÉm. [LVII, 332].

Les preuves qu'il fait valoir ici à l'appui de sa thèse, ont été exposées par lui dans la *Chronique des Arts* (n° du 26 août 1907) ; M. le chan. Rommel nous les a fait connaître dans son article sur l'*Exposition de la Toison d'or*. V. AnÉm. 1907, p. 329 s.

Mais la valeur des considérations avancées par M.M. est contestée par M.M. Boddaert (GOGBull. *ibidem*, p. 105-107), qui voit dans les œuvres du maître des demi-figures de femmes plutôt l'influence de Jean de Maubeuge et de Gérard David. M. G. Hulin (*Ibid.* p. 109-112) à son tour, conteste la plupart des faits apportés par

M.M. à l'appui de sa thèse « Les tableaux du Maître des demi-figures sont peints par un artiste inconnu entre 1520 et 1540; celui-ci a probablement travaillé à Anvers, à Malines ou à Bruxelles. Chez lui le paysage est absolument flamand. Enfin, il n'y a pas de portrait de Jane Corey peint par de Heere. »

607 [LVI. 111, 480] **Levé** *Caractères français de l'œuvre du peintre Jean Bellegambe.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 59-64. (AnEN. 1907, t. III, p. 289 = A. D.)

608 **Walther Cohen.** *Marinus van Roymerswaele.* — AAF. 1906-1907, t. II. p. 153-164.

Marinus van Roymerswaele est un maître secondaire de l'école des primitifs flamands, très intéressant à étudier. Il naquit en Zélande vers 1500, fut élève de Quentin Metsys, et mourut vers 1570. Son œuvre la plus connue, et dont de nombreuses répliques ont été faites, est un tableau du musée du Prado, représentant, en demi-figure, St-Jérôme, dans sa cellule. P v. D. W.

609 **Chan. Van den Gheyn.** *Une lettre de Cornelissen relative au Martyre de Saint-Liévin de Rubens.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 123-124.

Détail sur l'histoire de ce tableau qui ornait jadis la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et qui se trouve aujourd'hui au Musée de Bruxelles.

610 **Valerius Maximus.** *Miniatures of the school of Jean Fouquet illustrating the french version by Symon de Hesdin and Nicholas de Gonesse contained in a ms. written about A. D. 1475 for Philippe de Comines*, reproduced in photogravure with frontispiece in colour for H. J. Thompson, with an introduction by G. T. Warner. Londres, B. Quarith, 1905, in-fol., 17 p. et 1 pl. en couleurs, 9 pl. en héliogr. et une héliogr. sur le titre. (Revue des bibliothèques. Paris, 1907, t. XVII, p. 59-73 = L. Dorez.)

611 [LVII, 151.] **A. Boinet.** *Un bibliophile du XVe siècle. Le grand bâtard de Bourgogne.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 183-184.)

612 **Henry Rousseau.** *L'art ancien Bruxellois.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 101-108; 165-170.

Étudie l'origine et donne une description détaillée de plusieurs retables de l'école flamande, qui ont figuré à l'exposition de l'art ancien bruxellois en 1905. P. v. D. W.

613 **Jos. Berthelé.** *Mélanges: Épigraphie gallo-romaine; Sculpture et architecture médiévales; Campanographie ancienne et moderne.* Montpellier, Louis Valat, 1906, in-8°, x-628 p. avec fig. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 375-376 = E.-G. Ledos.)

Additions et corrections aux *Enquêtes campanaires* du même auteur, parues en 1904. Les fondeurs flamands sont mentionnés dans ce volume. V. AnÉm. [LVI, 331].

614 **F. Donnet.** *L'archéologie campanaire en Belgique.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 158-186.

Traite, en un résumé succint, de l'histoire de nos cloches et de nos carillons, de leur caractère artistique, des principaux fondeurs belges et étrangers, qui ont travaillé en Belgique ; de la liturgie et de l'usage des cloches, de la cloche dans l'héraldique et le folklore ; donne la bibliographie provisoire des études campanologiques publiées en Belgique ; termine en émettant entre autres les vœux que « l'on signale, en les décrivant, toutes les anciennes cloches existant encore dans notre pays » ; que « l'on recueille toutes les mentions faites dans les auteurs du moyen-âge, dans les comptes et autres documents de cette époque, dans lesquels il est question des cloches, de leur fabrication et de leur emploi. »

Voici une note intéressante, que je viens de relever en parcourant l'ouvrage de M. J. Finot. *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la République de Gênes au moyen âge.* Paris, 1906, (v. pl. haut p. 411-414) p. 226.

« Dans le courant de l'année 1536, la République de Gênes fit fondre à Malines une grosse cloche par le fondeur Pierre Vangurois. Son poids était de 10.347 livres et elle coûta 241 livres, 19 s., 2 d. On paya en outre : 5 sols les lettres, les quatre statues qui l'ornaient et dont un sculpteur avait fait la maquette en bois; 8 sols, 6 den. à maître Pierre de Vamberg, maître des cloches du beffroi en Malines, pour s'être assuré du bon état et du poids de la dite cloche et pour les frais de son transport de Malines à Middelbourg en Zélande. »

« En 1538-1542, une autre cloche fut fondue à Anvers pour être placée dans la tour du palais de Gênes. Elle fut commandée par Simon Spinola et coûta 1821 livres, 4 sols. Arrivée à Gênes, elle fut brisée parce qu'elle n'avait pas un son clair, et avec son bronze on fabriqua de l'artillerie. » (Voir Desimoni e Belgrano. *Documenti ed estratti inediti o poco noti riguardanti la storia del commercio ét della marin ligure, Brabante, Flandra e Borgogna ;* dans les Atti della Societa ligure. Vol. V, fasc. III, p. 487-488). Nous nous rappelons aussi que les *Gesta abbatum Trudonensium*, lib. IX, 25 ; X, 18 contiennent des détails très importants sur l'histoire des cloches au commencement du XIIe siècle (t. X des *Scriptores* des *Monumenta Germaniæ historica* ..., p. 287 s. et 297 s.). L'archéologie campanaine est aussi l'objet de notes très intéressantes dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, 1908, p. 199 s. et p. 860.

E. Van Cappel.

615 **Bon Joseph Bethune.** *A propos de cloches du Courtraisis.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 234-260.

Parle d'abord des cloches fournies par les fondeurs lorrains qui, au XVIIe et XVIIIe siècles et dans la première moitié du XIXe, vinrent exercer leur art dans nos régions. (Cf. Berthelé. *Archives campanaires belges et rhénanes.* Voir AnÉm. [LVI, 331].)

Puis s'occupe des fondeurs du Courtraisis. Deux familles de fondeurs sont connues : la première, originaire d'Harlebeke, vivait à la fin du XIVe siècle. Ces fondeurs ont placé des cloches à Damme, Furnes, Mons et dans la châtellenie d'Audenarde. La seconde famille est celle des De Cock, d'Heestert (XVIIIe siècle).

E. V. C.

616 **L. Leblanc.** *Meubles flamands du quatorzième au dix-septième siècle.* Paris, librairie de l'Art français, 1907, in-4, 2 albums, collection de 60 photographies.

617 **A. van Werveke.** *De vloer der Groote Zaal van het Stadhuis* (te Gent). — GOGBull. 1907, t. XV, p. 138-143.

Inlegwerk van witte steenen op blauw veld, in vorm van « labyrinthus oft doolhof », gelegd in 1533; waarschijnlijk naar de teekening van den vloer, welke vroeger te Sint-Omaars in den zuidelijken kruisbeuk van Sint-Bertinskerk bestond.

618 **G. Caullet.** *La lame commémorative des fondations Pollet en l'église Saint-Martin à Courtrai* (1561). — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 298-322.

Description de la lame. — Considération sur l'art des graveurs-tombiers en Flandre. — Notes sur la famille Pollet.

619 **Chne A. Thiery.** *Les tapisseries historiées signées par Jean van Room, alias Jean de Bruxelles, peintre de Marguerite d'Autriche.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 370-373.

Relevé des tapisseries qu'on peut attribuer à Jean van Room et fac-simile de sa signature. P. v. d. W.

620 **J.-B. D[ugardyn].** *La Chape de Messines.* — MABull. 1907-1908, t. VII, p. 41-44.

Description d'une chape ancienne et artistique conservée à l'église paroissiale. Elle paraît remonter au XVIe siècle.

621 **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe Courtraisien.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 293-294.

Note supplémentaire à l'étude parue dans BGOK. 1905-06, t. III, p. 274 ss. V. AnÉm. [LVI, 490].

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

622 [LVII, 338] **P. Bliemetzrieder.** *Flandern und das grosse abendländische Schisma.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 195.)

623 **Ph. Sagnac.** *Le serment à la constitution civile du clergé dans le Nord et le Pas-de-Calais (1791).* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 135-136. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

b) *Histoire spéciale.*

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

624 **Ch. Pergameni**. *L'avouerie ecclésiastique belge. Des origines à la période bourguignonne.* Étude d'histoire ecclésiastique. (Thèse). Gand, « Volksdrukkerij », 1907, in-8, IX-226 p.

625 **J. Laenen**. *Le patrimoine des églises paroissiales et les « provisores fabricae » avant le concordat.* — La vie diocésaine. Bulletin du diocèse de Malines, 1907, t. I, p. 91-97; 164-174. (ABelges. 1907, t. IX, p. 138.)

Cette contribution à l'histoire des paroisses et des fabriques intéresse surtout les anciens diocèses de Malines et d'Anvers.

Sommaire. — Droits primitifs des évêques. — Division tripartite des biens des églises rurales. — Les biens de la fabrique du VIIIe au Xe siècle. — Les biens de la fabrique du XIe au XIVe siècle. — Les droits des curés à cette époque. — Changement dans la situation matérielle et morale des populations rurales vers l'année 1300. — Le régime communal et l'église paroissiale. — Première apparition des *provisores fabricae.* — Leur compétence. — Les droits de l'évêque, du curé, du seigneur, du souverain dans l'administration des fabriques. — Nombre des *provisores.* — Mode de nomination. — Reddition des comptes. — Personnes autorisées à y intervenir. — Abus. — Conclusion.

Cet article toutefois, même dans l'état actuel de nos connaissances, n'épuise point le sujet, et ses conclusions nous semblent prématurées, surtout pour l'époque antérieure au XVe siècle. Il faudra attendre la publication des cartulaires et des petites archives avant d'être fixé définitivement sur l'histoire de nos anciennes fabriques. A. D. M.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

626 **L. Van der Essen**. *Études d'hagiographie médiévale. VII. L'hagiographie des Saints Omer, Winnoc et Bertin. VIII. La biographie de saint Silvin.* — AHEB, 1907, t. XXXIII, p. 329-347.

Suite et fin des études d'hagiographie qui ont été reprises et complétées dans le travail suivant. V. AnÉm. [LV, 342, LVI, 518].

627 **L. Van der Essen**. *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain. Fasc. 17.) Louvain, Bureaux du recueil, 1907, in-8°, XX-446 p. F. 7,50. (RHE. 1907, t. VIII, p. 787-789 = J. Warichez.)

Nous reviendrons sur cet important ouvrage de critique d'érudition.

628 **J. Laenen.** *De Dienaar Gods Jan Van Ruysbroeck.* -- La vie diocésaine. Bulletin du diocèse de Malines. 1907, t. I, p. 27-30, 65-69. (ABelges. 1907, t. IX, p. 138.)

Unique pour l'histoire de ses reliques.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

629 **P. Dudon.** *Le petit séminaire de Roulers. — Les Pères de la Foi et Maurice de Broglie.* — Études, 1907, t. CXII, p. 644-659.

Étude complémentaire au travail de M. le chanoine De Schrevel, *Histoire du Petit Séminaire de Roulers.* (Voir AnÉm. 1906, p. 452 ss.) M. D. s'attache de préférence aux pages de cette histoire où il est parlé des Pères de la Foi et de Mgr de Broglie, et publie à ce sujet plusieurs documents inédits. Il s'efforce d'atténuer la réfutation qu'a faite M. De Schrevel des allégations du P. Guidé sur les privations que les Pères de la Foi eurent à souffrir au début de leur installation à Roulers ; il n'a réussi toutefois qu'à avancer certaines hypothèses plus ou moins plausibles. L'auteur fournit des renseignements nouveaux sur la fondation du Petit Séminaire, sur la suppression des Pères de la Foi, sur les fonctions que les Pères Bruson et Donche occupèrent dans le diocèse de Gand, sur les poursuites dirigées contre eux lors des troubles causés à Gand par la présence d'un évêque intrus, enfin sur la résistance du clergé flamand à l'Université. Quoiqu'en dise M. Dudon, il est regrettable que les efforts de Mgr de Broglie ne purent susciter chez les évêques français une résistance commune à l'Université, et que le clergé de France, trop facilement rassuré par des circulaires ministérielles, n'ait pas suivi ses confrères flamands dans leur lutte de principes contre les empiétements de l'Empereur. A. D. M.

630 **Dr L. Salembier.** *Les œuvres françaises du cardinal Pierre D'Ailly.* — RL. 1907-1908, t. XVIII, p. 350-360, 782-796, 866-883.

Cette seconde partie de l'étude du Dr Salembier pourrait s'intituler: Pierre D'Ailly et le Grand Schisme. Elle comprend 3 chapitres. 1° Le Concordat de 1403. M. Salembier en publie le texte. Si cet acte n'émane pas de la plume du cardinal, il exprime fidèlement ses idées. 2° La situation religieuse en France de 1403 à 1406. Il y est surtout question du 4e concile national de Paris, novembre 1406, où eut lieu la fameuse discussion entre les partisans du refus total d'obédience au pape d'Avignon Benoit XIII, représentés par Simon de Cramaud, patriarche de Constantinople, et les partisans du refus d'obéissance en matières temporelles, représentés par Pierre D'Ailly. Le chapitre VI publie le discours du cardinal, proposé pour la partie du Pape, le onzième jour de décembre. Voir AnÉm. [LVII, 198]. A. D. M.

631 **Lod. De Wolf.** *Het « Imitatio » vraagstuk.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 340-345.

Tijdvervolgende en omstandige voorstelling van de onlangs verschenen uitgaven over het vraagstuk: wie de opsteller was van « De imitatione Christi » ?

632 U. Berlière. *Bibliophiles belges au service de Léon X et de Clément VII.* — RBAB. 1907, t. V, p. 255-258. (ABelges. 1907, t. IX, p. 217 = E. Fairon.)

Parmi eux Willem Vleeschouwer ou Carnifex, dominicain gantois.

TABLES

—

I. Sigles des principales revues dépouillées.

AA.	Antwerpsch Archievenblad, Anvers.
AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta Bollandiana, Bruxelles.
ABAnBull.	Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges.	Archives belges, Liége.
AnAAu.	Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde, Audenaerde.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnAA.	Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnABAn.	Annales de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnAHB.	Annales du XXe Congrès (Gand, 1907) de la Fédération archéologique et historique de Belgique.
AnAM.	Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAN.	Annales de la Société d'archéologie de Namur, Namur.
AnÉm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN.	Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
AnSLF.	Annales de Saint-Louis des Français, Rome.
ARBBull.	Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.
AnSS.	Annales de la Société scientifique de Bruxelles, Bruxelles.
B.	Biekorf, Bruges.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.

BGem.	Blätter für Gemäldekunde, Vienne.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BMHG.	Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht, La Haye.
BVG.	Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, La Haye.
CAMBull.	Bulletin du Cercle archéologique de Malines, Malines.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Hazebrouck.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DWB.	Dietsche warande en belfort, Gand-Anvers-Haarlem.
EHR.	English historical Review, Londres.
GB.	Geschiedkundige bladen, Amsterdam.
GN.	La Gazette numismatique, Bruxelles.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
HJ.	Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
MA.	Le Moyen-âge, Paris.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MASLAA.	Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, Arras.
MBBull.	Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
NAB.	Nederlandsch archievenblad, Groningue.
NAKG.	Nederlandsch Archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
NRHD.	Nouvelle revue historique de droit français et étranger, Paris.
OK.	Onze kunst, Anvers.
PAHL.	Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg, Maestricht.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBB.	Revue belge de bibliographie, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RDM.	Revue des deux mondes, Paris.
RG.	La Revue générale, Bruxelles.
RHBBull.	Bulletin bibliographique de la Revue des humanités en Belgique, Malines.
RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.

RPE.	Revue pratique de l'enseignement à l'usage des établissements d'éducation du diocèse de Bruges, Bruges.
RL.	Revue de Lille, Arras.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
TBB.	Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Anvers.
UFBull.	Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VFSW.	Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig.
VK.	Volkskunde, Gand.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gand.
W.	Wallonia, Liége.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie [1].

[1] Les derniers numéros, s'ils sont précédés de la lettre p. désignent la **page** de la *Chronique*, les autres renvoient au **numéro** de la *Bibliographie*: les chiffres en *italiques* indiquent un *compte rendu*, les autres, en caractères ordinaires, un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de, du, des, van, von*, etc.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

---

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Expositions.

Sociétés savantes et Congrès

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nos objets d'art dispersés.

Nouvelles d'histoire locale.

Nécrologie.

Questions.

Réponse.

---

4. BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FLANDRE.

5. TABLES.


UNIVERSITY OF MINNESOTA
3 1951 D00 317 419 S